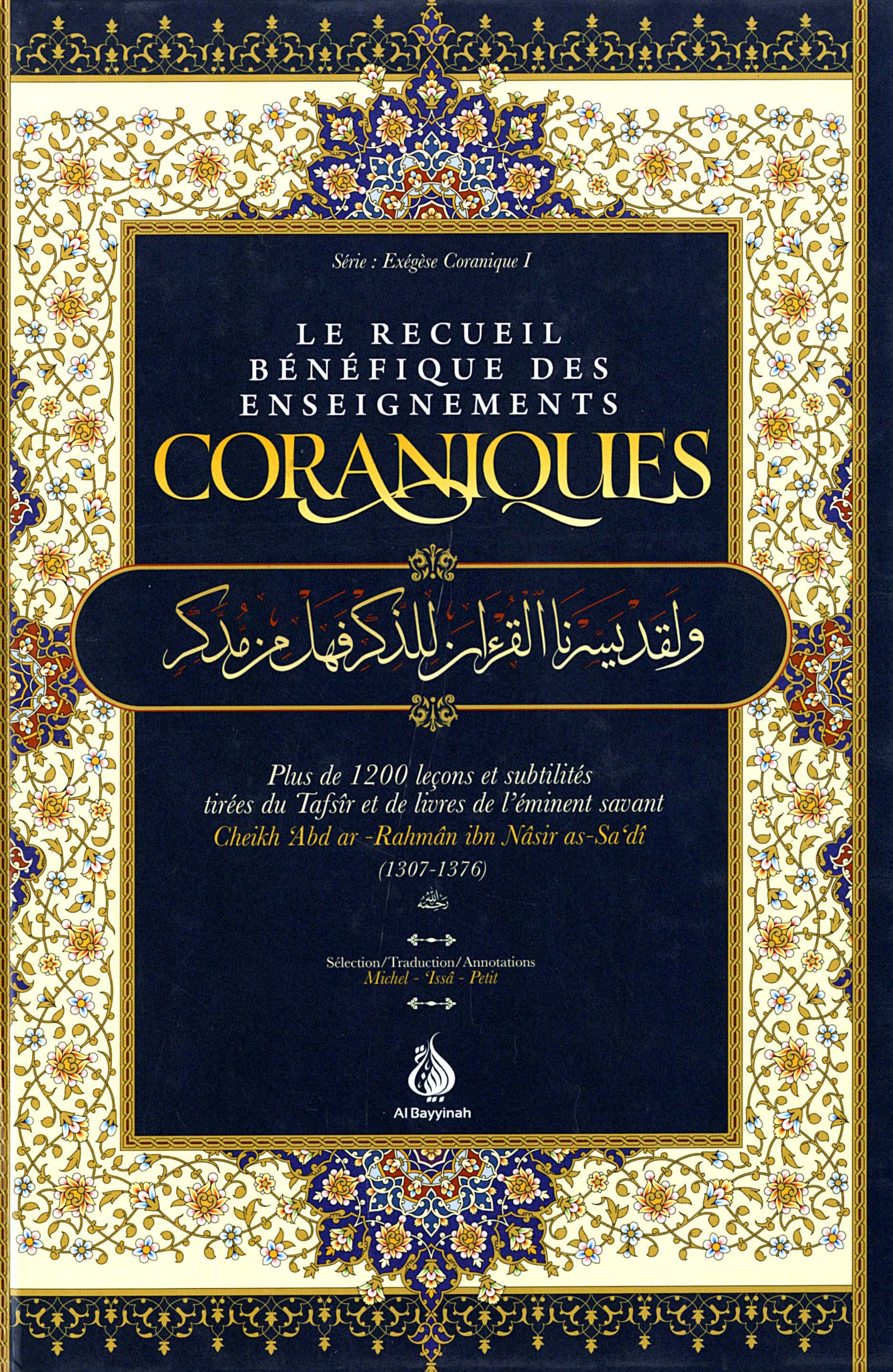
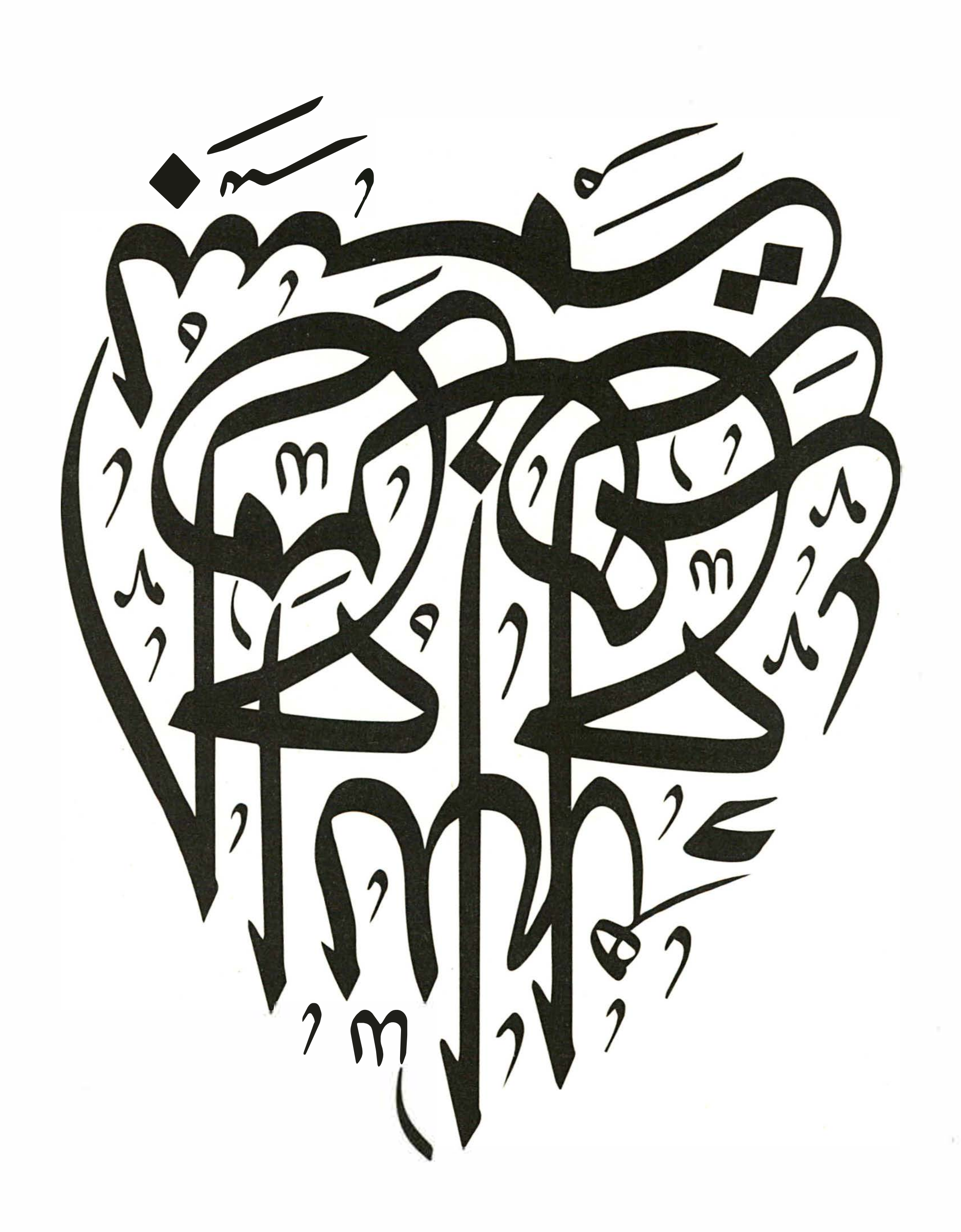

Série : Exégèse Coranique I
LE RECUEIL
BÉNÉFIQUE DES
ENSEIGNEMENTS
CORANIQUES
وَلَقَدْ يَسَّرْنَا الْقُرْءَانَ لِلذِّكْرِ فَهَلْ مِن مُّدَّكِرٍ
Plus de 1200 leçons et subtilités
tirées du Tafsîr et de livres de l'éminent savant
Cheikh 'Abd ar -Rahmân ibn Nâsir as-Sa'dî
(1307-1376)
Sélection/Traduction/Annotations
Michel - 'Issâ - Petit
Al Bayyinah

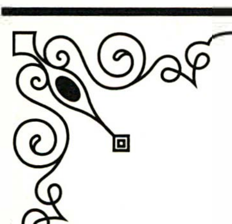
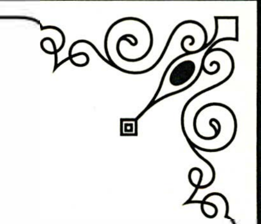


Éditions Al Bayyinah

11, Avenue de l'Abattoir — 95100 Argenteuil (France)
Tél. : (0033) 01 39 96 26 79 — E-mail : contact@albayyinah.fr
www.albayyinah.fr

France, Paris, avril, 2023

ISBN : 978-2-902526-42-0

Série : Exégèse Coranique I

Le recueil bénéfique
des enseignements coraniques

plus de 1200 leçons et subtilités tirées du Tafsîr et de livres de l'éminent savant

Cheikh 'Abd ar-Rahmân ibn Nâsir as-Sa'dî ﷺ
(1307-1376)

Sélection/Traduction/Annotations :
Michel - 'Issâ - Petit

3ème Édition augmentée



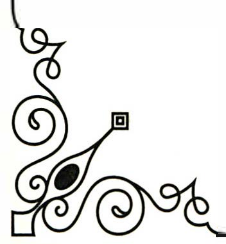


Tableau des transcriptions

a	alif	ا
b	ba	ب
t	ta	ت
th	tha	ث
j	djim	ج
h	ha	ح
kh	kha	خ
d	dal	د
dh	dhal	ذ
r	ra	ر
z	zain	ز
s	sin	س
ch	chin	ش
s	sad	ص

d	dad	ض
t	ta	ط
z	zay	ظ
‘	‘ayn	ع
gh	ghayn	غ
f	fa	ف
q	qaf	ق
k	kaf	ك
l	lam	ل
m	mim	م
n	nûn	ن
h	ha	ه
w	waw	و
y	ya	ي

Voyelles longues	
ـَا	â
ـُو	û
ـِي	î

Voyelles courtes	
ـَ	a
ـُ	u
ـِ	i

Nomenclatures usuelles

Ce qui suit est la transcription de certaines expressions arabes contenues dans cet ouvrage. Leurs significations en français sont les suivantes :

– Allah : Le nom de Dieu. Littéralement « *Al Ilah* », c'est-à-dire : Celui qui est le Divin, la Divinité.

– سبحانه وتعالى : « *Subhânahu wa Ta'âlâ* », c'est-à-dire : Qu'Il soit glorifié et élevé. Généralement, cette expression est mentionnée après le nom d'Allah.

– عز وجل : « *'Azza wa Jalla* », c'est-à-dire : Qu'Il soit exalté et magnifié. Généralement, cette formule est mentionnée après le nom du Seigneur.

– ﷺ : « *Salla Allahu 'Alayhi wa Sallam* », c'est-à-dire : Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui. Cette formule est mentionnée après le nom du Messager et Prophète Mohammed ﷺ.

– عليه السلام : « *'Alayhi as-Salâm* », c'est-à-dire : Que la paix soit sur lui. Cette formule est mentionnée après les noms des Prophètes comme : Moïse عليه السلام, Jésus عليه السلام, etc. ou des Anges comme : Gabriel عليه السلام, Michel عليه السلام, etc.

– رضي الله عنه : « *Radiya Allah 'Anhu* », c'est à dire : Qu'Allah soit satisfait de lui. Cette formule est mentionnée après les noms de tout homme ayant vécu du vivant du Messager d'Allah ﷺ, tout en ayant cru en lui, comme les Compagnons, notamment : Abû Bakr رضي الله عنه, Ibn Mas'ûd رضي الله عنه, Imrân ibn Husayn رضي الله عنه, etc.

– رضي الله عنها : « *Radiya Allah 'Anhâ* », c'est-à-dire : Qu'Allah soit satisfait d'elle. Cette formule est mentionnée après les noms de toute femme ayant vécu du vivant du Messager d'Allah ﷺ, tout en ayant cru en lui, comme ses épouses, ses filles, ou celles des Compagnons, notamment : 'Aïcha رضي الله عنها, Fâtimah رضي الله عنها, Oum Sulaym رضي الله عنها, etc.

– رضي الله عنهما : « *Radiya Allah 'Anhumâ* », c'est-à-dire : Qu'Allah soit satisfait d'eux deux. Cette formule est mentionnée après les noms de tout homme et son fils ayant vécu du vivant du Messager d'Allah ﷺ, tout en ayant cru en lui,

comme : 'AbdaLlah ibn 'Umar ﷺ, 'AbdaLlah ibn 'Abbâs ﷺ, 'AbdaLlah ibn 'Amrû Al Âs ﷺ, etc.

– ﷺ : « *Radiya Allah 'Anhum* », c'est-à-dire : Qu'Allah soit satisfait d'eux. Cette formule est mentionnée lorsque l'on parle des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, en général.

– ﷺ : « *RahimaLlah* », c'est-à-dire : Qu'Allah lui fasse miséricorde. Cette formule est mentionnée après le nom de tout défunt parmi les musulmans afin qu'Allah le couvre de Sa miséricorde.

– « *Chaykh Al Islâm* », c'est-à-dire : le Cheikh de l'Islam. Ce titre honorifique précède le nom de certains savants, qui ont atteint par leur savoir une certaine renommée ou l'approbation d'un large nombre de juristes musulmans. Ibn Taymiyyah est l'exemple type du savant érudit.

– « *Ibn* », c'est-à-dire : Fils de. Par exemple, 'Umar ibn Al Khattâb signifie 'Umar le fils d'Al Khattâb.

– « *Bint* », c'est-à-dire : Fille de. Par exemple, Hafsah bint 'Umar signifie Hafsah la fille de 'Umar.

– « *Abû* » ou « *Abou* »[1], c'est-à-dire : Père de. Par exemple, Abû Hurayrah ﷺ signifie le père de la petite chatte.

– « O*um* », c'est-à-dire : Mère de. Par exemple, Oum Kalthoum signifie la mère de Kalthoum.



1 Cette expression est commune en islam et elle est très répandue dans les pays arabes. Elle est une simple marque de déférence et de respect de la personne.

Avertissement

De nos jours, force est de constater que la parole médiatique instantanée prend de plus en plus le dessus sur la parole scientifique apaisée. En effet, les temps de parole et d'intervention étant bien chronométrés dans le domaine de l'audiovisuel qui plus est en période d'élections, place est de plus en plus faite aux formules et autres phrases choc, les fameuses « punchline » chères aux rappeurs. Logiquement, il en résulte souvent des incompréhensions et des méprises dues à ces propos réducteurs et simplistes. Et malheureusement, cela tire souvent le débat vers le bas au lieu de l'élever.

Ces dernières années, nous avons constaté une accentuation de certaines formes d'ostracisme se traduisant pour certains par « un sentiment d'oppression administratif » tandis que pour d'autres cela concernait des « mesures préventives juridiques ». L'édition et la traduction d'œuvres musulmanes classiques n'ont pas échappé à ce phénomène et, maintenant, certains réfléchissent encore plus avant de se lancer dans un quelconque projet, ne serait-ce une simple traduction qui n'est et ne doit rester que la transmission fidèle d'un contenu d'une langue vers une seconde à destination d'un public qui n'a pas accès à cette langue source mais est désireux d'en connaître son contenu.

Toutefois, la réalité est là et palpable. Offrir aux lecteurs comme aux chercheurs l'accès à des œuvres de la littérature islamique semble aujourd'hui un pari de plus en plus risqué étant donné que tout ce qui touche de près ou de loin à l'islam cristallise de plus en plus l'attention et s'avère clivant et sensible. Certains préfèrent alors se réfugier dans l'ignorance tandis que d'autres préfèrent ne pas vouloir savoir. Ce qui, à juste titre, faisait dire à Simone de Beauvoir que : *« Le principal fléau de l'humanité n'est pas l'ignorance, mais le refus de savoir. »*

En effet, si l'ignorance est une chose, se complaire dans celle-ci en est une autre. L'ignorance naît souvent dans la suffisance et elle mène au mieux à l'indifférence et l'insouciance, au pire à l'arrogance et l'insolence. À l'inverse, la connaissance naît souvent dans la curiosité et elle mène au mieux à la vérité et

l'humilité, au pire à la fierté déplacée et la vanité. Pourtant, « *Il faut que l'ignorance meure pour que naisse le savoir.* »[1] En effet, « *L'homme est tenu de savoir. L'homme est responsable de son ignorance. L'ignorance est une faute.* »[2] Conscient de cette responsabilité, on réalise que : « *Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne. L'ignorance est la nuit qui commence l'abîme.* »[3]

Dans le présent ouvrage qui traite d'exégèse coranique, nous savons pertinemment que certains sujets sont « clivants » car ils sont liés à des thématiques « sensibles ». Pourtant, et même modestement, nous devons être « des passerelles du savoir » afin de transmettre à notre humble capacité ce patrimoine pluriel et en avoir une compréhension saine et équilibrée. Toutefois, par crainte que certains propos puissent tomber sous le coup de la loi en raison d'une quelconque forme d'apologie, ce qui évidemment n'est ni l'intention ni la volonté du présent ouvrage, bien au contraire même, et ainsi perdre le bénéfice global de ce livre et celui de son contenu général, nous avons décidé de censurer quelques passages de l'exégèse de Cheikh Sa'dî ﷺ relatifs à certains de ces « sujets sensibles ». Notamment, cela concerne parfois ce qui est lié au combat, aux peines corporelles, aux orientations sexuelles, etc. Sur l'ensemble du texte, ces passages ne représentent que quelques pages et leur retrait n'enlève rien à la pertinence du propos. Les emplacements des passages retirés ont été indiqués par le symbole suivant : [...] ce qui laisse la possibilité aux lecteurs arabophones de les retrouver dans l'ouvrage d'origine en langue arabe.

Le traducteur.



---

1 Amadou Hampâthé Bâ.

2 Milan Kundera.

3 Victor Hugo.

Sommaire



Préface

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

La louange revient à Allah ﷻ. Nous Le louons, nous cherchons Son assistance, nous implorons Son pardon et nous nous réfugions auprès d'Allah contre le mal de nos âmes et de nos viles œuvres. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider. Et je témoigne qu'il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah, Seul et sans associé et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son Messager.

﴾**Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourrez qu'en pleine soumission.**﴿ (La Famille d'Imrân, 3 : 102)

﴾**Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre [sur Terre] beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement.**﴿ (Les Femmes, 4 : 1)

﴾**Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos pêchés. Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager a certes vraiment réussi.**﴿ (Les Coalisés, 33 : 70-71)

Ceci étant dit :

Certes, le discours le plus véridique est le Livre d'Allah. La meilleure direction est la direction de Muhammad ﷺ et la pire des affaires est tout ce qui est nouveau [dans le domaine religieux]. Toute chose nouvelle [dans le domaine religieux] est une innovation, toute innovation est un égarement et tout égarement conduit en Enfer.

Ce recueil est le premier ouvrage d'une série à venir qui traitera uniquement d'exégèse coranique. Cet ouvrage est à la fois une compilation, une sélection, une traduction et un travail de rédaction personnelle à part entière concernant la majeure partie, si ce n'est l'ensemble, des enseignements contenus dans le *Tafsîr* de cheikh Sa'dî ainsi que d'autres contenus dans certains autres de ses livres. En effet, en vue de la rédaction de cet ouvrage, nous avons utilisé d'autres livres de cheikh Sa'dî ﷺ comme nous l'avons précisé à la fin de cet ouvrage dans la partie : « Bibliographie ».

Ce livre est donc avant tout le fruit de mes diverses traductions personnelles, accumulées au gré des années, d'extraits et de passages de livres de cheikh Sa'dî traitant tous d'exégèse coranique. J'ai décidé de réunir ce tout, de sélectionner des passages, de les compiler, de les traduire et de les agrémenter d'annotations personnelles afin de les propager et d'en faire bénéficier la lectrice et le lecteur francophones. Initialement, le sujet choisi ne devait concerner que les bénéfices et points utiles déduits et mis en évidence par cheikh Sa'dî dans certains versets coraniques issus de son exégèse : *Taysîr Al Karîm Ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm Al Manân.*[1]

Toutefois, au cours de notre travail de rédaction, nous avons décidé de rajouter des extraits et des passages issus d'autres livres de cheikh Sa'dî qui nous ont semblé tout aussi judicieux et opportuns. Par ailleurs, la 5ème édition du livre : *Al Mukhtasar Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm* nous a été une aide précieuse concernant non seulement l'exégèse de mots et expressions coraniques spécifiques, mais aussi à propos des bénéfices contenus (*Al Fawâ'id*) dans les versets coraniques. Parfois aussi, nous avons ajouté ici et là quelques enseignements que nous avons jugé opportuns et utiles issus de notre modeste effort individuel et recherche personnelle. Au final, ce livre contient donc près de 1200 leçons et subtilités extraites de nombreux versets abordant des décrets uniques, des histoires prophétiques, des paraboles coraniques, et des règles juridiques contenues dans le Coran tant sur l'éthique que la pratique, etc. Il contient aussi l'exégèse de la sourate : L'Ouverture (*Al Fâtihah*) ; la description des « Serviteurs du Tout-Miséricordieux » (*Îbâd Ar-Rahmân*) et des qualités des croyants; des exhortations divines concises et sublimes ; etc. Dans la partie « Annexe », la lectrice et le lecteur trouveront l'explication et la signification des plus beaux Noms

1 L'édition que nous avons utilisée pour mener à bien notre travail est celle de Resalah Publishers (*Mu'assassah Ar-Risâlah Nâchirun*) intitulée : *Tafsîr As-Sa'dî : Taysîr Al Karîm Ar-Rahman Fî Tafsîr Kalâm Al Manân,* avec les introductions (*Taqdîm*) de cheikh Al 'Aqîl et cheikh ibn 'Uthaymîn ; la correction (*Tahqîq*) de cheikh Luwayhîq ; et l'extraction des hadiths (*Takhrîj Al Ahâdîth*) de 'Izz Ad-Dîn Dâlî.

d'Allah[1] et la profession de foi des Gens de la Tradition (*Ahl As-Sunnah*). En fin d'ouvrage, comme à notre habitude, nous avons inséré un glossaire de termes arabes/français ; une bibliographie non exhaustive d'ouvrages consultés au cours de notre travail et qui peuvent constituer une source de références pour approfondir les thématiques abordées dans cet ouvrage. Au regard de son contenu, j'ai décidé d'intituler sobrement cette modeste compilation personnelle :

Le recueil bénéfique des enseignements coraniques
Plus de 1200 leçons et subtilités

Ainsi donc, comme précédemment mentionné, ce premier ouvrage inaugure une série d'exégèse coranique qui sera augmentée au fur et à mesure. En effet, par la suite — *Inchâ'Llah* — chaque ouvrage à venir apportera un contenu avec ses propres spécificités et tous ces ouvrages se compléteront mutuellement les uns les autres afin de donner une vision d'ensemble harmonieuse et homogène du livre d'Allah permettant ainsi une meilleure compréhension de Sa parole. En effet, cette parole divine est emplie de justesse et de sagesse tant dans Ses expressions que Ses significations et — à ce titre — il incombe à chaque croyante et croyant d'en connaître le contenu et la portée afin de bien le maîtriser et ainsi se faciliter son apprentissage et surtout sa mise en pratique.

Un second ouvrage, en cours de rédaction et que nous espérons achever très prochainement, donnera aux lectrices et lecteurs « *des clés de lectures et des indications significatives* » sur plus de 2000 versets qui seront bien évidemment différents de ceux figurant dans ce premier ouvrage ; un autre ouvrage abordera « *les bonnes manières et les nobles caractères à la lumière du noble Coran* » ; un autre concernera « *l'exégèse des sourates nocturnes* »[2] ; un autre traitera de « *l'exégèse des sourates du vendredi* »[3]. Et enfin, nous espérons conclure cette série par

---

1 Dans les « Annexes » de notre édition utilisée, il y avait un chapitre spécifique concernant les Noms d'Allah, car comme l'a dit cheikh Sa'dî : « *Dans le Coran, de nombreux Noms d'Allah parmi Ses plus beaux Noms ont été répétés en fonction des* [contextes et] *occasions. Et étant donné le vif besoin d'alerter sur leurs significations globales, alors nous disons :...* » (Fin de citation).

2 Par l'expression : « *sourates nocturnes* », nous voulons signifier les diverses sourates du Coran que le Messager d'Allah ﷺ a recommandé de lire au moment de se coucher, notamment les plus connues étant les sourates : la Royauté (67), la Prosternation (32), les Groupes (39) et le Voyage Nocturne (17) ; mais aussi celles qui ont été mentionnées dans la Tradition prophétique comme les sourates : le Fer (57), l'Exode (59), le Rang (61), le Vendredi (62), la Grande Perte (64) et le Très-Haut (87).

3 Par l'expression : « *sourates du vendredi* », nous voulons signifier les diverses sourates du Coran que le Messager d'Allah ﷺ a recommandé de lire durant la journée du vendredi que ce soit au cours de la prière de l'aube, comme les sourates : la Prosternation (32) et l'Homme (76) ; dans la journée, comme la sourate : la Caverne (18) ; lors du discours (*Al Khutbah*) du vendredi, comme la sourate :

un ouvrage qui sera « *une encyclopédie succincte du noble Coran* »[1]. La finalité de cette série à venir vise donc à donner au lecteur, à notre modeste capacité, des outils de base afin de mieux appréhender le contenu du Coran.

Cela contribuera à faciliter sa mémorisation, mais aussi, et surtout, permettra une meilleure application au quotidien sans laxisme ni extrémisme, mais toujours empreint de juste milieu. Ce juste milieu doit être le trait caractéristique de tout musulman dans sa vie de tous les jours que cela concerne sa relation avec son Créateur, sa propre personne, et bien évidemment avec Ses créatures. Ainsi, il concrétisera en ce bas monde ce qui lui incombe tant en devoirs qu'en droits, en théorie qu'en pratique, en attitude qu'en comportement, en états spirituels individuels qu'en responsabilités collectives communautaires, etc. Ce faisant, on espère que cela pavera le chemin d'un renouveau dans notre relation au Livre d'Allah, mais aussi que cette série constituera un outil de réfutation contre tout détracteur de ce Livre dont Allah ﷻ a dit : **﴾Le Faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.﴿** (Les Versets Détaillés, 41 : 42). En effet, c'est grâce à leur attachement à ce Livre que nos glorieux prédécesseurs ont rayonné dans l'Histoire et donné leur quintessence et, inversement, c'est par son délaissement que la communauté a sombré et est tombée dans la décadence.

Pour revenir à notre présent ouvrage, nous avons personnellement rédigé une biographie succincte de cheikh Sa'dî afin que cet éminent savant contemporain soit mieux connu et reconnu à sa juste valeur. Nous avons aussi ajouté — en début de livre — deux brefs chapitres que cheikh a personnellement insérés dans son exégèse et qui s'intitulent : « Définitions usuelles de certains mots et termes » qui sont récurrents dans le vocabulaire coranique et « Principes fondamentaux et généraux d'exégèse coranique dont aucun exégète ne peut se passer ». Tout cela afin de donner au lecteur des outils supplémentaires pour mieux appréhender et comprendre le Livre divin. Par ailleurs, dans cette préface, nous souhaiterions répondre à deux questions que toute personne pourrait légitimement soulever et nous adresser, et elles seraient justifiées. Ces deux questions concernent le choix du livre et celui de son auteur.

Qâf (50) ; durant la prière en congrégation (*Al Jumu'ah*), comme les sourates : le Vendredi (62) et les Hypocrites (63) ou le Très-Haut (87) et l'Enveloppante (88).

1 Cet ouvrage regroupera un très large spectre d'informations contenues dans le noble Coran, notamment pour chaque sourate : la période (mecquoise ou médinoise) ; le nombre de versets ; l'ordre chronologique de révélation ; les causes de révélation ; les mérites ; les finalités ; les thèmes généraux abordés ; les divisions et subdivisions ; les enseignements ; etc. Voilà en bref une présentation succincte du contenu de cet ultime ouvrage.

Pourquoi avoir porté mon choix sur un auteur tel que cheikh Sa'dî alors qu'il y a de nombreux autres auteurs et notamment des exégètes plus célèbres ?

– Tout simplement, car cheikh Sa'dî est un auteur cher à mon cœur à l'instar de ceux qu'il appelait lui-même « *ses deux cheikhs* » : Ibn Taymiyyah ﷺ et Ibn Al Qayyim ﷺ. Au-delà de son érudition, cheikh Sa'dî avait un style d'écriture bien particulier qui dénotait une vaste culture, mais surtout une ouverture d'esprit[1] peu commune pour des personnes originaires de sa région natale (Al Qâsim). Ensuite, cheikh Sa'dî avait cette aptitude bien spécifique à lui de transmettre aisément son savoir grâce à une immense capacité de concision et de précision.[2] En outre, tout comme Ibn Taymiyyah et Ibn Al Qayyim, cheikh Sa'dî avait une profondeur d'analyse et de déduction — chose qui n'est pas donnée au commun des mortels — qui démontrait une compréhension profonde, riche et saine des sujets qu'il abordait dans ses divers domaines d'étude. Enfin, quiconque a lu et parcouru l'immense patrimoine que cheikh Sa'dî a laissé derrière lui aura aisément remarqué la très grande richesse spirituelle contenue dans ses ouvrages et ceux-ci, tout comme les livres d'Ibn Al Qayyim, constituent pour tout itinérant un nectar exquis dans le cadre d'un cheminement personnel et spirituel vers les Sentiers de la Paix qui mènent à l'agrément et la satisfaction du Clément.

Pourquoi avoir choisi l'exégèse coranique de cheikh Sa'dî alors qu'il y en a de nombreuses autres plus complètes et plus fournies ?

– Là encore, ce choix n'est pas anodin, mais plutôt le signe d'une mûre et profonde réflexion. En effet, ce ne sont pas les livres d'exégèse qui

1 Lire à ce sujet l'anecdote de cheikh Sa'dî racontée par lui-même lorsqu'il décida d'installer des haut-parleurs dans la mosquée de sa ville afin que tous les fidèles puissent bien entendre à la fois l'appel à la prière du muezzin et les sermons du vendredi qu'il dispensait en tant qu'imam. Cheikh Sa'dî eut à subir une fronde de la part des habitants qui étaient réticents à toute nouvelle technologie qu'ils jugeaient « innovatrices et contraires à l'islam » ! Et pourtant, cheikh Sa'dî était leur imam, leur référent et leur savant. Voir : *Mawâqif Ijtimâ'iyyah Min Hayât ach -Cheikh Al 'Allâmah : 'Abd ar-Rahmân as-Sa'dî*. Ce livre qui dépeint surtout cheikh Sa'dî dans sa vie familiale et sociale est tout simplement magnifique, car il fourmille d'anecdotes en tous genres. Celui-ci a été écrit par son fils Muhammad ibn 'Abd ar-Rahmân Sa'dî et son petit-fils Musâ'ad ibn 'AbdiLlah ibn Sulaymân Sa'dî que nous tenons particulièrement à remercier à travers ces lignes pour sa disponibilité et la gentillesse dont il a toujours fait preuve à notre égard.

2 Ibn 'Uthaymîn ﷺ un des plus célèbres élèves de cheikh Sa'dî - tant dans le savoir que le comportement - a dignement hérité de cette capacité lorsqu'à son tour lui aussi a enseigné aux gens. Notamment, de son vivant, cheikh Sa'dî avait désigné Ibn 'Uthaymîn pour enseigner à sa place et le remplacer auprès des jeunes étudiants lorsqu'il était absent ou en voyage, voire tout simplement le suppléer.

manquent dans le patrimoine littéraire et religieux musulman. Il en existe des centaines, et à titre personnel, le nombre de références d'exégèse que j'ai croisé, eu entre les mains et parcouru — entièrement ou partiellement — avoisine un grand nombre. Mais, pour faire bref, l'exégèse de cheikh Sa'dî est devenue au fil des années une référence incontournable bénéficiant de l'acceptation et l'agrément de tous de telle sorte que l'ancien ministre des Affaires religieuses d'Arabie Saoudite, cheikh Sâlih Âl Cheikh[1], avait décidé d'en doter toutes les mosquées du Royaume afin que cet ouvrage soit enseigné et lu aux fidèles, car « *cette exégèse n'était pas considérée et étudiée à sa juste valeur par les personnes* ». En effet, son contenu riche et remarquable a été reconnu de tous, et cela quelle que soit la personne et l'école juridique à laquelle elle appartient, car cette exégèse s'adresse à tous et comble tout un chacun aussi bien le savant que l'étudiant, le débutant que l'aspirant, la personne lettrée comme celle illettrée, etc. Les gens de science ont loué cette exégèse pour la simplicité de son style, l'équité et la justesse de cheikh Sa'dî dans ses propos, les enseignements soulignés dans certains récits et versets coraniques, les leçons déduites de certains faits et évènements historiques, les attitudes et les positions de juste milieu que le musulman doit adopter dans le domaine de la croyance, les subtilités linguistiques mises en évidence, etc. Ainsi que tant d'autres choses qu'il serait trop fastidieux à détailler ici et qui nécessiterait l'écriture d'un ouvrage spécifique beaucoup plus conséquent que ces quelques lignes.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à la connaissance de notre lectorat « trois éléments à la fois insignifiants, mais significatifs » qui éclaircissent notre choix. Ces trois éléments ont été judicieusement soulignés par cheikh Al-Luwayhiq dans sa préface et ils concernent :

1. La date à laquelle cheikh Sa'dî a commencé la rédaction de son *Tafsîr*, à savoir : en 1342 de l'Hégire.
2. L'âge de cheikh Sa'dî au moment de sa rédaction, à savoir : il n'avait que... 35 ans !

1 Depuis, le ministre des affaires religieuses est 'Abd Al-Latîf ibn Abd Al 'Azîz ibn Abd Ar-Rahman Âl Cheikh.

3. Le temps consacré à la rédaction de son exégèse, à savoir : il l'a terminé… 2 ans plus tard ! C'est-à-dire que cheikh Sa'dî a achevé son exégèse alors qu'il avait à peine… 37 ans.[1]

Mais, il y a encore plus étonnant que ces trois éléments. Quelque chose à la fois édifiant et surtout remarquable et que cheikh Sa'dî, empli d'humilité et modestie, énonce en guise de préambule à son ouvrage lorsqu'il dit : « *Sache que la voie que j'ai suivie dans cette exégèse du Coran a été de mentionner, à chaque verset auprès duquel je passais, toutes les significations qui me venaient à l'esprit…* »[2]

Par ailleurs, dans cette préface, nous nous devions aussi d'expliquer au lectorat la méthodologie que nous avons utilisée dans la traduction des versets du Coran. Mr Souami, notre cher professeur de traduction à l'université, nous répétait souvent : « *Traduire c'est forcément trahir.* » Et pour le Coran, cela est encore plus vrai où je serais même tenté de dire : « *Traduire, c'est forcément choisir.* » En effet, que dire lorsque cela concerne le Coran, la parole de Dieu révélée à l'Humanité ? Comment un simple être humain, aux capacités imparfaites et limitées, peut-il oser relever un tel défi !? Nous parlons là de la traduction de la Parole du Seigneur, Celui qui est la perfection même sous tous les angles, notamment dans : Ses noms, Ses attributs, Ses actes, Ses décisions, Ses décrets, etc. Que dire encore lorsque cette personne est un modeste traducteur dont la langue arabe n'est pas la langue maternelle, mais simplement un arabisant !? Pour traduire, n'importe qui doit avoir à l'esprit la parole de Gérard de Crémone (1114-1187), le célèbre et prolifique chef de file des traducteurs en latin des sciences grecques et arabes, qui disait : « *Pour être un bon traducteur, il faut que la personne ait :* **1-** *Une excellente connaissance de la langue* [source] *qu'il traduit.* **2-** *Une excellente connaissance* [de la langue de passage] *dans laquelle il s'exprime.* **3-** *Un savoir de la discipline concernée.* » En une phrase, et dix siècles

---

1 Quelle bénédiction dans la science et le temps et quelle maturité et sagacité. Louange à Allah qui accorde et répand Sa science à qui Il veut parmi Ses serviteurs qui Le craignent.

2 En effet, quiconque a étudié ce livre, ou l'a simplement lu, remarquera — si l'on peut dire ainsi — le « peu de références » derrière les avis et les paroles de cheikh Sa'dî lorsqu'il explique certains versets ayant trait à des avis et décrets juridiques, des causes de révélation, des histoires et récits prophétiques, des paraboles coraniques, etc. Il en est de même en ce qui concerne les nombreux enseignements qu'il tire de certaines histoires du Coran ou de certains versets. Il y a quelques années, un émérite étudiant en science a rédigé un livre dans lequel — après de minutieuses recherches — il a consigné toutes les références qu'il y avait derrière les avis et paroles de cheikh Sa'dî dans son exégèse sans que celles-ci soient nommément et textuellement citées par l'auteur : avis juridiques, explications sémantiques, hadiths prophétiques, subtilités linguistiques, etc. En tout, il a recensé près de 900 ouvrages ! Et il a précisé que ceci était uniquement le fruit d'un modeste travail !

plus tôt, Gérard de Crémone a tout simplement résumé les trois conditions *sine qua non* à remplir avant « de s'attaquer » à n'importe quelle traduction.[1]

De par ma culture européenne et surtout ma formation universitaire, je penche naturellement vers une traduction plus littérale par fidélité au texte. Ceci est peut-être le fruit de la méthodologie de mes chers professeurs universitaires ou tout simplement le résultat de ma propre sensibilité. En tout cas, il y a inévitablement une influence due à l'héritage orientaliste français qui de Sylvestre de Sacy en passant par Louis Massignon ou encore Régis Blachère ont formé de générations en générations la plupart de nos professeurs d'université dans les départements de langue arabe. Toutefois, mon parcours scientifique religieux en France, au Maroc et en Arabie Saoudite m'a permis de rééquilibrer les choses au profit non seulement de la langue arabe originelle et son merveilleux style, mais aussi et surtout des diverses sources islamiques, et plus particulièrement l'exégèse coranique (*At-Tafsîr*) et les sciences du Coran (*'Ulûm Al Qu'rân*). Ainsi, tout est question, d'une part de juste équilibre entre fidélité au texte original et à sa syntaxe ; et, d'autre part, de traduction des expressions et des termes au regard de leurs significations, générales et particulières, à la lumière des exégèses faisant office de référence. Le tout, si possible, dans un style fluide et agréable à lire, en langue française, chose qui est sûrement la plus difficile à concilier entre les deux points précédemment mentionnés.

Bien entendu, nous ne prétendons pas être arrivés au meilleur résultat, loin de là même ! En fait, si nous sommes parvenus — du point de vue linguistique — à rendre acceptable la signification des versets sélectionnés et — du point de vue littéraire — à rendre agréable la lecture de ces versets traduits, alors cela nous contentera amplement. Nous sommes parfaitement conscients de nos limites et réalistes quant à l'âpreté de la tâche à accomplir. Il ne faut donc voir « la traduction » de ces versets que comme un humble et simple effort personnel « de traduction des significations des versets du Coran » et non comme un support faisant office de référence incontournable.

Pour mener à bien cette tâche, les nombreuses précédentes traductions en langue française nous ont été d'une précieuse aide et ont constitué une source d'inspiration appréciable. Toutefois, devant la diversité et la pluralité de ces traductions, nous avons opéré des choix, certes personnels et subjectifs, mais qui nous l'espérons ont été guidés par l'équité et l'impartialité. Nous avons

1 Ces conditions sont aussi celles édictées par l'éminent savant As-Suyûṯî ﷺ.

décidé d'en retenir uniquement quatre[1] qui ont donc constitué nos références principales :

1. La traduction du Professeur Mohammed HamiduLlah ﷺ pour sa fidélité à la syntaxe de la langue arabe et, car elle est « La » référence.[2]
2. La traduction de Mohammed Chiadmi pour l'agréabilité de sa lecture et la fluidité de son style.[3]
3. La traduction d'AbdaLlah Penot, une des traductions les plus abouties qui soit en langue française.[4]
4. La traduction de Rachid Maach pour sa fiabilité et sa nouveauté.[5] Du reste, ici, nous tenons personnellement à le remercier de nous avoir honorés de sa relecture.[6]

En outre, en ce qui concerne la signification précise des expressions, mots et termes coraniques selon leur contexte, notre référence principale fut : *Al Mukhtaṣar Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm*. En effet, après un minutieux examen, il s'est avéré que — dans son approche générale et globale — ce récent livre qui se caractérise par sa facilité d'utilisation ainsi que sa simplicité d'accès est un des ouvrages d'exégèse qui est le plus fidèle à l'esprit et à la lettre du Coran dont les sources reviennent toutes à des exégèses fiables et incontournables comme celles de : Ṯabarî, Ibn Kathîr ou plus proche de nous, Sa'dî.

Un mot concernant la traduction du nom : « *Allah* ». En arabe, ce nom signifie littéralement : « *Al Ilah* », c'est-à-dire : le [véritable] Dieu [digne d'adoration]. Par conséquent, tout comme dans notre premier ouvrage[7], nous avons indifféremment employé tantôt Allah tantôt Dieu. Peu importe l'acceptation ou l'aversion que les gens ont du divin ; Allah/Dieu est le Créateur de ce bas

1 Nous aurions peut-être pu en retenir une cinquième, celle de notre émérite frère Nabil Aliouane (qu'Allah le préserve), éditée aux éditions Tawbah et intitulée : *Le Coran et la traduction du sens de ses versets*. Toutefois, étant donné son caractère récent, celle-ci n'était pas encore disponible au moment de la rédaction de notre ouvrage.

2 *Le Saint Coran* (édition revue et corrigée par le complexe du roi Fahd).

3 *Le Noble Coran* (nouvelle traduction du sens de ses versets).

4 *Le Coran* (traduit et annoté).

5 *Le Coran* (traduction du sens de ses versets d'après les exégèses de référence).

6 Cette nouvelle traduction se distingue des autres déjà parues par la pertinence et la précision dans le choix de chaque terme traduit. En effet, systématiquement, notre frère en Allah a eu recours à une quinzaine d'exégèse tout au long de sa traduction avant d'opter pour un terme. Qu'Allah récompense en bien, ici-bas et dans l'au-delà, notre bien aimé frère pour cette traduction ainsi que pour ses nombreux autres ouvrages bénéfiques. *Amîn.*

7 *La Civilisation Arabo-Musulmane du Ier au Xème siècle de l'Hégire : entre grandeur et héritage, brefs aperçus*, aux éditions Nawa.

monde et Il est la Lumière des cieux et de la Terre. Il est Celui qui éclaire ici-bas le chemin de Son serviteur dans les ténèbres des ambiguïtés et des désirs qui assaillent sa prédisposition naturelle, sa raison saine et surtout ce cœur qui était initialement pur et vierge. Un cœur sain dont Dieu a gratifié Son serviteur, à la naissance, et dont Il souhaite qu'au moment de sa mort, il le Lui rende aussi sain qu'il l'était durant l'innocence de son enfance. Ainsi, il pourra légitimement espérer le salut de son âme et la délivrance des affres au Jour de la Résurrection. Dieu est notre soutien et cela nous suffit amplement. En outre, Il est Celui qui entend l'imploration de Son serviteur et exauce Ses invocations, de jour comme de nuit.

Enfin, et sans entrer dans les détails pour ne pas encore alourdir cette préface déjà longue, actuellement, la seule traduction « complète » de l'exégèse de cheikh Sa'dî est celle de Mr Messaoud Boudjenoun, qu'Allah le récompense pour ses efforts, aux éditions Sana et Ibn Hazm. Toutefois, et comme précisé sur l'entête de la couverture, cette traduction est : « *L'exégèse concise et résumée* ». En effet, après une vérification minutieuse, cela s'avère être le cas. De nombreux passages du livre original ont été omis et n'ont pas été traduits. Parfois, l'exégèse de certains versets a été partiellement et sommairement traduite ; parfois, le choix des mots et des termes dénote une « certaine largesse » avec le texte original et les propos de cheikh Sa'dî ; etc. Ainsi que d'autres points que nous pourrions mentionner, mais qui ne sont pas ici opportuns ni à propos. Nous remercions donc Mr Boudjenoun pour son travail fourni et ses efforts consentis, mais nous aurions aimé que celui-ci insère au moins un avant-propos introductif en guise d'explication concernant la méthodologie qu'il a adoptée pour mener à bien son travail de traduction, ne serait-ce au minimum la référence exacte utilisée ayant servi de base à la traduction étant donné la diversité et la pluralité des maisons d'édition ayant édité le *Tafsîr* de cheikh Sa'dî.

La traduction et la transmission des écrits et paroles de nos savants sont une immense responsabilité et il nous incombe d'essayer de nous en acquitter le plus consciencieusement et le plus fidèlement possible - tant dans l'exactitude des mots que la précision des termes, sans ajout ni diminution et encore moins d'omissions. Et notamment, cela revêt encore une plus grande importance lorsque cela a trait à l'explication et l'interprétation de la parole de notre Seigneur ﷻ.

Ensuite, l'erreur est humaine et Allah ne charge pas une âme plus qu'à sa capacité. Bien au contraire, Allah récompensera d'une bonne action le fils d'Adam pour son effort entrepris même s'il se trompe, et cela pour prix de cet

effort fourni. Bien plus, Allah rétribuera la personne pour le simple fait d'avoir eu l'intention d'accomplir une bonne action même s'il ne l'a pas accomplie, comme l'a dit le Prophète ﷺ.[1]

Qu'Allah nous accorde la réussite, qu'Il couvre nos erreurs et qu'Il nous pardonne nos manquements. Certes, Il est Celui qui pardonne et Il est l'Indulgent.

Nous demandons à Allah ﷻ qu'Il nous facilite l'achèvement de cette série en cours, et à terme la traduction complète et entière de cette sublime exégèse et non de simples extraits sélectionnés ici et là au gré de nos lectures. En effet, nous savons pertinemment le caractère incomplet que ces extraits revêtent pour bien se représenter l'homogénéité du Coran derrière cette hétérogénéité apparente sur laquelle se focalise souvent tout détracteur du Livre révélé au lieu de se focaliser sur le message divin profond.

Pour conclure, nous plaçons notre espoir en Allah afin que cette humble contribution personnelle puisse bénéficier d'un bon accueil auprès du public francophone. Voilà, nous savons parfaitement que la perfection n'appartient qu'à Dieu, Seul, et nous sommes aussi conscients que récolter la satisfaction et l'agrément de tous est une chose que l'on ne peut atteindre et qu'on n'atteindra jamais. Par conséquent, si nous nous en sommes approchés alors la réussite et le mérite n'en reviennent qu'à Allah, Seul. S'il en est autrement, alors cela ne provient que de nous-mêmes et de Satan, auquel cas nous Lui demandons pardon pour nos manquements et nos diminutions et nous nous repentons à Lui. Nous sommes ouverts à tout conseil judicieux et toute critique constructive afin d'améliorer ce modeste travail. Allah est notre soutien, et en Lui nous plaçons notre confiance.

Que la paix et le salut soient sur notre Messager et Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ, sa famille, ses nobles Compagnons ﵃ et quiconque les suit vertueusement jusqu'au Jour de la Rétribution.

Et notre invocation finale est : Louange à Allah, Seigneur des mondes.

Le traducteur



1 Hadith rapporté par Bukhârî (n° 6491) et Muslim (n° 131). Pour plus de détails et d'explications, voir : *Al Arba'în An-Nawawiyyah* (hadith n° 37), de l'imam Nawawî.

Avant-propos

Les hadiths prophétiques, les dires des Compagnons (*As-Sahâbah*) et de leurs Successeurs (*At-Tâbi'în*) ainsi que les écrits des savants (*Al 'Ulamâ'*) évoquant le Coran et son importance sont bien trop nombreux pour être cités ici dans ce bref avant-propos.

Toutefois, nous souhaiterions mentionner quelques-unes de ces paroles afin de montrer la grandeur que revêtait le Noble Coran dans le cœur des premières générations, la considération qui lui était portée, la position qu'il occupait et surtout le rôle fondamental qu'il avait dans la toute nouvelle société musulmane de Médine, notamment sa mise en application dans [tous les domaines de] la vie quotidienne des croyantes et croyants.[1]

Dans son recueil authentique, l'imam Muslim rapporte une histoire dont le personnage principal n'est autre que le second calife : 'Umar ibn Al Khattâb ﷺ. D'après 'Âmir ibn Wâthilah, ce dernier a dit : « Nâfi' ibn 'Abd Al Hârith rencontra 'Umar ﷺ à 'Usfân[2]. Ce dernier l'avait nommé en tant que gouverneur de La Mecque. 'Umar lui demanda alors : « Qui as-tu établi [pour diriger] les gens de la vallée [c'est-à-dire : de La Mecque] ? » Il lui répondit : « Ibn Abzâ. » 'Umar demanda alors : « Et qui est Ibn 'Abzâ ? » Nâfi' répondit : « Un esclave affranchi parmi nos esclaves affranchis. » 'Umar poursuivit : « Tu as établi sur eux un esclave affranchi pour les diriger !? » Nâfi' répliqua : « C'est un lecteur du Livre d'Allah et un savant dans la science des legs. » Alors,

---

1 Il existe de très nombreux livres traitant de la considération à apporter au Coran, sa grandeur, le mérite de le lire, le mémoriser, le mettre en pratique et le transmettre. Des savants comme Nawawî dans : *At-Tibyân Fî Âdâb Hamalah Al Qu'rân* ; Al Âjurî dans : *Akhlâq Hamalah Al Qu'rân*, etc. ont spécifiquement consacré des livres à ce sujet. Il en est de même concernant le Coran et ses sciences où là encore des savants comme Suyûtî dans : *Al Itqân Fî 'Ulûm Al Qu'rân* ; Zarkachî dans : *Al Burhân Fî 'Ulûm Al Qu'rân* ; etc. Dernièrement, un livre intitulé : *Hâl As-Salaf Ma'a Al Qu'rân*, de Badr Ibn Nâsir Al Badr, a été édité. Ce livre décrit la manière dont les premières générations et les savants se comportaient avec le Coran. S'y référer pour plus de détails.

2 'Usfân est un lieu situé à environ 70 km de la ville de La Mecque.

'Umar ﷺ déclara : « Quant à votre Prophète ﷺ, il a dit : « *Certes, Allah élève des gens par Ce Livre*[1] *et Il en rabaisse d'autres.* »[2]

De même, d'après le troisième calife : 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran puis l'enseigne.* »[3] Sa'd Ibn 'Ubaydah relate qu'Abû 'Abd ar-Rahmân [as-Sulâmî][4] enseigna le Coran du califat d'Uthmân jusqu'à l'époque d'Al Hajjâj. Ensuite, il [Abû 'Abd ar-Rahmân as-Sulâmî] a dit : « *C'est cela* [ce hadith prophétique] *qui m'a fait asseoir* [et rester] *à cette place-ci !* »[5] En guise d'explication du hadith précédent d'Uthmân ibn 'Affân, Ibn Al Qayyim a dit : « *L'apprentissage et l'enseignement du Coran comprennent à la fois l'apprentissage et l'enseignement des expressions du Coran, mais aussi l'apprentissage et l'enseignement de ses significations. Sachant que la plus noble des catégories est l'apprentissage et l'enseignement des significations du Coran, car ceci est l'objectif* [véritable] *alors que l'apprentissage et l'enseignement des expressions du Coran sont un moyen. En effet, la signification* [des expressions] *est le dessein tandis que l'expression n'est qu'un moyen qui mène à ce dessein.* »[6]

En outre, Sa'd Ibn 'Ubaydah précisa la manière dont les Compagnons du Prophète ﷺ apprenaient (et mémorisaient) le Coran, à savoir : ils ne dépassaient pas dix versets jusqu'à ce qu'ils en connaissent ses significations et qu'ils les mettent en pratique. Ils réunirent donc la science et les œuvres. De là, on ne doit donc pas s'étonner pourquoi 'Umar ibn Al Khattâb ﷺ mit plusieurs années à apprendre la sourate : la Vache (2) et qu'à la fin de celle-ci, il égorgea une bête.[7]

---

1 « Ce Livre » signifie bien entendu le noble Coran.

2 Muslim (n°817).

3 Bukhârî (n° 5027). Dans son livre : *Silsilah as-Sahîhah* (n° 1173), à la fin de son commentaire de ce hadith, Al Albânî ﷺ dit : « *La meilleure chose que l'étudiant en sciences islamiques doit faire en premier est l'apprentissage du Coran par cœur. En effet, Allah ﷻ dit :* **﴾Rappelle donc par le Coran quiconque craint Ma menace.﴿** (Qaf, 50 : 45).

4 Sa'd ibn 'Ubaydah et Abû 'Abd ar-Rahmân [As-Sulâmî] sont deux rapporteurs du hadith.

5 Dans son livre : *Fath Al Bârî* (9/76), Ibn Hajar Al Asqalânî précise : « *Abû 'Abd Ar-Rahmân* [As-Sulâmî] *enseigna donc le Coran pendant au moins... 72 ans !* »

6 *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (1/183), d'Ibn Al Qayyim.

7 Certains savants ont dit, notamment l'imam Al Khâtib Al Baghdâdî [qui rapporte d'après 'AbdaLlah ibn 'Umar] qu' 'Umar ibn Al Khattâb ﷺ a appris la sourate : la Vache (2) en 12 ans et lorsqu'il acheva sa mémorisation, il égorgea une chamelle. Quant à son fils 'AbdaLlah ﷺ, selon diverses versions, ce dernier mit 4 ans ou 8 ans pour l'apprendre comme le rapporte l'imam Mâlik dans son livre : *Al Muwattâ*, ainsi que l'imam Suyûtî dans son livre explicatif au Muwattâ' : *Tanwîr Al Hawâlik*. En guise d'explication, l'imam Abûl Walîd Al Bâjî Al Mâlikî a dit : « *Cette longue durée n'est pas due à la lenteur dans l'apprentissage — qu'Allah nous préserve de penser cela d'Umar*

Ainsi donc : « *L'apprentissage du noble Coran doit comprendre non seulement l'apprentissage de ses expressions, mais aussi celui de ses significations et pas seulement sa mémorisation, comme certaines personnes peuvent parfois le comprendre* [de manière réductrice]. »[1] Bien évidemment, sa mémorisation par cœur, la perfection dans sa lecture, la connaissance de ses variantes, etc. est un immense pas vers le Coran et même le couronnement d'une longue démarche. Au-delà de cela, c'est même sans doute l'indication la plus significative de l'amour qu'une personne puisse porter à la Parole d'Allah et à Sa religion. « *Toutefois, la mémorisation de ses expressions n'est qu'un moyen vers un dessein plus grand : la compréhension de ses significations et la mise en application de ses injonctions.* »[2]

Voilà pourquoi, Al Hasan Al Basrî, qu'Allah l'agrée et lui fasse miséricorde, disait : « *Le Coran a été descendu afin d'être médité et mis en pratique, mais des personnes ont fait de sa lecture sa mise en pratique.* » C'est-à-dire : *Certaines personnes se sont plus préoccupées et souciées du moyen que du véritable dessein pour lequel le Noble Coran a été descendu et révélé, à savoir : sa mise en application.* »[3]

Sous cet angle, nous comprenons mieux la parole d'Allah ﷻ : **﴿[Voici] Un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent !﴾** (Sâd, 38 : 29). En commentaire de ce verset, Al Hasan Al Basrî ﷺ a dit : « *Par Allah ! La méditation des versets du Coran est uniquement par son suivi. Cela n'est pas la mémorisation de ses lettres et dans le même temps la perte de ses limites sacrées !* » Ensuite, il a mentionné les lecteurs du Coran (*Al Qurâ'*) de son époque et a dit : « L'un d'eux m'a [même] dit : « *J'ai lu* [et mémorisé] *en entier le Coran et je n'ai pas fait chuter une seule lettre !* » Il s'est alors exclamé : « *Par Allah ! Il a fait chuter le Coran en entier ! On ne voit rien du Coran qui transparaît sur lui, ni dans un comportement ni dans une œuvre !* » Ensuite, celui-ci a conclu en disant : « *Si les lecteurs* [du Coran] *sont comme ceux-là, alors qu'Allah ne multiplie pas de telles personnes parmi les gens ! Ces gens ne sont pas des lecteurs ni des savants et encore moins des gens scrupuleux !* »[4]

---

ibn Al Khattâb -. Bien au contraire ! La lenteur dans la mémorisation de cette sourate est due au fait qu' 'Umar apprenait en même temps toutes les obligations, tous les verdicts et tout ce qui s'y rattache et ensuite il mettait le tout en pratique. »

1 Passage tiré d'une assise de cheikh 'Abd Ar-Razzâq Al Badr (qu'Allah le préserve) concernant l'explication du livre : *Fadâ'il Al Qu'rân* de Muhammad ibn 'Abd Al Wahhâb ﷺ.

2 Ibid. Note de bas de page : n°30..

3 *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (1/187), d'Ibn Al Qayyim.

4 *Tafsîr Sa'îd Ibn Mansûr* (p : 135). Pour plus de détails voir le livre intitulé : *Hâl As-Salaf Ma'a Al Qu'rân*, de Badr ibn Nâsir Al Badr.

Par conséquent, la finalité de la révélation de ce Noble Coran est la compréhension, la méditation et la réflexion sur ses significations en vue de son application et pas uniquement la mémorisation de ses lettres, mots et expressions. Jundub ibn 'AbdiLlah ﷺ, 'AbdaLlah ibn 'Umar ﷺ, et d'autres parmi les Compagnons ﷺ disaient : « *Nous avons d'abord appris la foi puis nous avons appris le Coran et cela nous a augmenté la foi. Quant à vous, vous apprenez d'abord le Coran puis vous apprenez la foi !* » [1]

En effet, il ne fait aucun doute que la réflexion (*At-Tafakkur*) et la méditation (*At-Tadabbur*) doivent produire des effets dans le cœur [du croyant] et ainsi transparaître dans ses actes. Mâlik ibn Dînâr ﷺ disait à juste titre : « *Ô gens du Coran ! Qu'est-ce que la foi a ensemencé dans vos cœurs ? Le Coran est le printemps*[2] *du croyant de la même manière que l'averse est le printemps de la terre ! Ô vous qui portez le Coran* [dans vos poitrines], *qu'est-ce que le Coran a semé dans vos cœurs ? Où sont les gens qui apprennent*[3] *une sourate, deux sourates ? Qu'avez-vous mis en œuvre de ce qu'elles contiennent ?* »[4]

Ainsi, lire soigneusement le Coran en le psalmodiant, en le comprenant, en le méditant et en le mettant en pratique est meilleur que de le lire souvent, de manière rapide, sans le comprendre ni le mettre en pratique. Un jour, Abû Jamrah a dit à Ibn 'Abbâs ﷺ : « *Je lis rapidement. Parfois, je peux même lire le Coran deux fois* [en entier] *au cours d'une seule nuit !* » Ibn 'Abbâs lui répondit : « *Je préfère lire une seule sourate* [lentement et attentivement] *que de faire ce que*

---

1 Hadith rapporté par Ibn Mâjah dans son *Sunan* d'après Jundub ibn 'AbdiLlah. Et Al Albânî l'a authentifié dans : *Sahîh Ibn Mâjah* (n° 52)..

2 Le Coran est le « *Printemps du cœur* » du croyant comme précisé dans l'invocation en cas de soucis et de tristesse. Cette invocation a été rapportée de manière authentique par Ahmad dans son *Musnad* (6/246/3712) ; Ibn Hibbân dans son *Sahîh* (3/253/972) ; Al Hâkim dans : *Al Mustadrak* (1/690/1877) ; At-Tabarânî dans : *Al Kabîr* (10/169/10352) ; Abû Ya'lâ dans son *Musnad* (9/198/5297) et Ibn 'Âsim dans : *Al Âhâd Wal Mathânî* (276). Sa formulation est la suivante : « *Ô Seigneur ! Certes, je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur et fils de Ta servante, mon toupet est dans Ta main. Ton jugement s'accomplit sur moi, Ton décret sur moi est juste. Par les noms qui T'appartiennent avec lesquels Tu T'es nommé ou que Tu as révélé dans Ton Livre ou que Tu as enseigné à l'une de Tes créatures ou bien que Tu as gardé secret dans Ta science de l'Inconnu, je Te demande de faire du Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, la dissipation de ma tristesse et la fin de mes soucis.* » Ibn Hajar a déclaré bon ce hadith et Al Albânî l'a authentifié dans : *Silsilah Al Ahâdith as-Sahîhah* (n° 199) et *Sahîh Al Kalim at-Tayyib* (n° 102).

3 On pourrait rajouter : « ... retiennent, comprennent, méditent, appliquent et transmettent ce qu'ils ont appris de ce Noble Coran. »

4 *Hilyah Al Awliyâ'* (2/358-359) d'Abû Nu'aym.

tu accomplis. Mais si tu ne peux faire autrement, alors lis de manière à entendre ce que tu récites et à retenir ce que tu lis. »[1]

Pour aider à la compréhension des versets du Coran, les livres d'exégèse constituent un des meilleurs moyens, qui plus est lorsqu'ils font office de référence et ont l'acceptation auprès de la communauté. Ils nourrissent la réflexion du lecteur sur les significations de ces versets et ils incitent à la méditation sur les finalités de la Parole d'Allah ﷻ. Pour cela, la personne doit choisir des livres corrigés et révisés en commençant d'abord par des livres résumés et simplifiés puis aller crescendo.[2]

Bien évidemment, cela ne signifie pas que la personne doit se passer des Gens de Science... au contraire même. De tout temps, et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'Allah enlève des poitrines Ce Livre béni, les savants ont été, sont, et seront toujours cette précieuse passerelle dans la transmission du savoir. Que cela concerne aussi bien la transmission orale de la lecture du Coran et ses diverses variantes par le biais des lecteurs (*Al Qurâ'*) ou [que cela concerne] l'explication et la signification de ses mots et ses termes par le biais des exégètes (*Al Mufassirûn*).[3]

---

1 Rapporté par Al Bayhaqî dans : *Sunan Al Kubrâ* (n° 4491).

2 Une bonne méthodologie consiste d'abord à lire des livres expliquant les mots et les expressions du Coran, comme : *Kalimât Al Qu'rân*, de Makhlûf; *As-Sirâj fî Bayân Gharîb Al Qu'rân*, d'Al Khuḏayrî ; etc. Ensuite, lire des livres d'exégèse succincte comme : *Al Mukhtasar fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm*, d'un comité de savants (présidé par cheikh S̱âliẖ ibn Ḫumayd) ; *Tafsîr Al Muyyassar*, d'un comité de savants (préfacé par cheikh S̱âliẖ Âl Cheikh) ; etc. Puis, lire des livres plus détaillés, mais encore simple d'accès, comme : *Zubdah at -Tafsîr Min Fatẖ Al Qadîr*, de Muẖammad Sulaymân Al Achqar ; *Taysîr Al Karîm ar-Raẖmân fî Tafsîr Kalâm Al Mannân*, de cheikh Sa'dî ; etc. Enfin, lire des livres plus volumineux, comme : *Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm*, d'Ibn 'Uthaymîn ; *'Umdah At-Tafsîr*, d'Aẖmed Châkir ; *Tafsîr Al Manâr*, de Rachid Riḏâ ; *Maẖâsin At-Ta'wîl*, d'Al Qâsimî ; *At-Taẖrîr wat-Tanwîr*, d'Ibn Achûr ; *Aḏwâ Al Bayân*, de Chanqiṯî ; *Fatẖ Al Bayân*, de S̱iddîq Ḫasan Khân ; *Rûẖ Al Ma'ânî*, d'Al Alûsî ; *Fatẖ Al Qadîr*, de Chawkânî ; *Dur Al Manthûr*, de Suyuṯî ; *Tafsîr Al Qur'ân Al 'Azîm*, d'Ibn Kathîr ; *Zâd Al Masîr*, d'Ibn Al Jawzî ; *Jâmi' Li Aẖkâm Al Qu'rân*, d'Al Qurṯubî ; *Aẖkâm Al Qu'rân*, d'Ibn Al 'Arabî ; *Al Muẖarar Al Wajîz*, d'Ibn 'Aṯiyyah ; *Ma'âlim At-Tanzîl*, d'Al Baghawî ; *Jâmi' Al Bayân*, d' Ibn Jarîr At-Ṯabarî. Nous aurions pu citer encore d'autres livres d'exégèses coraniques, notamment certaines compilations contemporaines qui ont vu le jour ces dernières années, comme celle d'Ibn Taymiyyah ou de son élève Ibn Al Qayyim. Toutefois, nous avons préféré ne retenir que quelques ouvrages qui nous ont paru les plus significatifs. Leur ordre de citation est purement chronologique, allant du plus récent au plus ancien. Bien entendu, cette sélection est personnelle, mais elle répond peu ou prou à la méthodologie dans l'acquisition du savoir.

3 Nous conseillons vivement la lecture de l'épître de Cheikh Al Islâm ibn Taymiyyah intitulée : *Muqaddimah fî Uṣûl at-Tafsîr*, avec les explications de cheikh Sâlih ibn 'Uthaymîn (qu'Allah leur fasse miséricorde à tous les deux). Il s'y trouve de nombreuses et précieuses informations sur tout ce qui concerne les fondements, les principes et les ramifications de l'exégèse coranique.

En effet, comme il a judicieusement été dit en arabe :

« *La science est dans les poitrines et non dans les lignes.* »

(العلم في الصدور لا في السطور)

Et c'est ainsi que, de prime abord, elle a toujours été transmise, et cela dès la Révélation…

Ibn Sîrîn ﷺ disait : « *Cette science est une religion, regardez donc bien auprès de qui vous prenez votre religion.* »

(إن هذا العلم دين فانظروا عمن تأخذون دينكم)

Cheikh Al Islâm ibn Taymiyyah ﷺ disait : « *Quiconque a mémorisé les textes, alors il a maîtrisé les arts.* »

(من حفظ المتون حاز الفنون)

L'imam Ar-Rahabî ﷺ a dit : « *Mémorise ! En effet, tout mémorisateur est un imam.* »

(احفظ فكل حافظ إمام)

Le traducteur



Réflexion personnelle

Dans Son Livre, à maintes reprises, Allah ﷻ a mentionné le Coran par des attributs positifs et des qualificatifs mélioratifs.

Voici donc une pensée personnelle, ou plutôt une réflexion sous forme de méditation, sur la faveur et la grâce du Coran. Quiconque, ou quoique ce soit, est touché par la grâce du Coran sera amené à être inévitablement « un seigneur » même si la personne ou la chose ne chercherait pas à l'être. Cette gratification provient uniquement du Créateur et non du serviteur. Ce dernier n'en possède aucune part, car cette grâce émane de la miséricorde d'Allah et Il est Celui qui accorde la réussite à Son serviteur. Le Coran est la parole incréée d'Allah. Allah ﷻ dit : **﴾Si nous avions fait descendre ce Coran sur une montagne, alors tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah.﴿** (Le Rassemblement, 59 : 21). De même, Il ﷻ a dit : **﴾Et s'il y avait un Coran qui mettrait les montagnes en marche, fendrait la Terre et parlerait aux morts, alors ce serait celui-ci.﴿** (Le Tonnerre, 13 : 31). Ainsi, aussi imposante et solide soit la montagne, celle-ci aurait été réduite en poussière si le Coran était descendu sur elle...

À côté de cela, il y a le fils d'Adam, un être insignifiant et chétif au regard de cette majestueuse et volumineuse créature qu'est une montagne. Pourtant, le cœur du fils d'Adam peut parfois s'endurcir de sorte qu'il devienne encore plus dur que la pierre, constituant et matériau principal dont sont faites les montagnes qui se briseraient de crainte devant ce Coran s'il descendrait sur elles. Néanmoins, le cœur du fils d'Adam peut aussi s'adoucir, se ramollir et finir par se recueillir devant ce majestueux Coran qui contient la vérité, car il est la parole du Seigneur, Celui qui est la Vérité. Ainsi, se parant de cet attribut de la crainte ajouté à celui de l'humilité le serviteur deviendra lui aussi le seigneur d'un empire qu'Allah lui a promis, car quiconque fait partie des Gens du Coran (*Ahl Al Qu'rân*), alors il fait partie des « Gens d'Allah et de Lui spécifiquement »

(*Ahl Allah Wa Khâssah*), comme l'a dit notre Messager ﷺ.[1] Et à ce titre, il sera un seigneur parmi ses semblables, que ceux-ci appartiennent au monde céleste ou terrestre, qu'il soit un élu ou une personne quelconque, une créature animée ou inanimée, tout simplement n'importe quel être vivant ou non.

Que dire de Gabriel عليه السلام ! N'est-il pas le digne de confiance de la Révélation (*Al Amîn 'Alâ Al Wahyî*) ? N'est-il pas descendu avec le Coran ? N'est-il pas le Seigneur des Anges qui lui demandent : « *Qu'a dit notre Seigneur ?* »

Que dire de La Mecque ! N'a-t-elle pas été le berceau de la Révélation coranique ? N'est-elle pas la Mère des cités (*Umm Al Qurâ*) ? N'est-elle pas le lieu de naissance de notre Prophète Muhammad ﷺ ?

Que dire de ce noble Messager ﷺ ! N'a-t-il pas reçu le Coran, et non un autre Livre divin parmi les Feuillets, les Psaumes, la Torah ou l'Évangile donnés respectivement à Abraham, David, Moïse et Jésus (paix sur eux tous) ? Mohammed n'est-il pas, malgré ces grands Prophètes et Messagers, le Seigneur des Messagers (*Sayyîd Al Mursalîn*) dont il se targue et cela sans aucune vanité ?

Que dire de Médine ! N'est-elle pas le second lieu de la Révélation coranique ? N'a-t-elle pas eu le privilège d'accueillir sur son sol les nobles pas du Messager d'Allah ? N'a-t-elle pas obtenu une double bénédiction grâce à l'invocation du Prophète ? N'est-elle pas la ville qui supplante toutes les autres villes ?

Que dire du mois de Ramadân ! N'a-t-il pas vu en son mois la descente du Coran ? N'est-il pas le Seigneur des mois dont il se targue auprès des autres mois comme l'a si bien mentionné Ibn Rajab ?[2]

Que dire de « *La Nuit du Destin* » (*Laylah Al Qadr*) ! N'a-t-elle pas eu le privilège de voir la descente du Coran durant sa nuit ? N'est-elle pas la « *Reine des nuits* » dont sa seule nuit est meilleure que 1000 mois ?

Que dire encore de tant d'autres choses en lien avec le noble Coran... !?

Quelle cause a fait qu'un Ange, un lieu, une terre, un homme, un mois, une nuit, etc. occupe un tel rang ? Plutôt, nous devrions nous interroger : Quelle est cette faveur, cette grâce, etc. qui a permis une telle distinction ? Ou plus simplement encore : Quel est le bienfait dont « ces choses » ont été comblées pour posséder une telle gratification ?

---

1 Hadith rapporté par Ibn Mâjah (n° 215) et Ahmad (n° 11870), d'après Anas Ibn Mâlik رضي الله عنه. Ce hadith a été authentifié par Al Albânî dans : *Sahîh At-Targhîb Wat-Tarhîb* (n° 1432). Pour plus de détails concernant l'explication de sublime hadith, voir : *Fayd Al Qadîr* (3/87), d'Al Manâwî ; *Akhlâq Hamalah Al Qu'rân* (p : 27), d'Al Hâfiz Al Âjûrî.

2 Voir : *Latâ'if Al Ma'ârif*, d'Ibn Rajab Al Hanbalî.

Bien évidemment, nous connaissons tous la réponse à ces diverses questions qui ont toutes un dénominateur commun : le Coran. Celui-ci est la cause et la raison de cette distinction et de cette gratification, car il est une bénédiction pour quiconque montre des dispositions envers lui en lui accordant une pleine attention. En effet, le Coran n'est ni plus ni moins la Parole du Créateur, le Seigneur des mondes ! Toutefois, cela ne peut se concrétiser que par le biais d'une sincère intention, un effort de mémorisation, une saine compréhension, une profonde réflexion, une sublime méditation, une régulière mise en application et enfin une fidèle transmission afin de faire sortir l'Humanité de la perdition dans laquelle celle-ci se trouve — excepté celui à qui Dieu a fait miséricorde — afin de la guider vers le droit chemin et les voies de la Satisfaction du Seigneur de la Création.

Puissions-nous tous être des gens du Coran et surtout nous montrer dignes de Lui afin de devenir de nobles seigneurs dans la grandeur d'âme en tant que serviteurs du Généreux et du Miséricordieux et non de vils leurres aux yeux de tout observateur judicieux et tendancieux.

Amîn.

Le traducteur



Biographie[1]
Cheikh Sa'dî

(1307-1376 AH/1889-1956 AG)

Nom : 'Abd ar -Rahman ibn Nâsir ibn 'AbdiLlah ibn Nâsir ibn Hamad Âl Sa'dî at-Tamîmî (de la tribu des Bâni Tamîm) — Abû 'Abdillah -.

Naissance : Il est né le 12 du mois sacré de Muharram en 1307 de l'Hégire [en 1886 AG] à 'Unayza, dans la région de Qasîm, en Arabie Saoudite.

Vie : Sa mère décéda lorsqu'il avait seulement quatre ans. Trois ans plus tard, à l'âge de sept ans, il perdit son père. Cheikh Sa'dî a donc grandi orphelin. Il fut élevé par la dernière épouse de son père qui s'occupa de lui avec attention et compassion. Très tôt, les personnes de son entourage remarquèrent sa sagacité et son vif intérêt pour les sciences [religieuses]. Après le décès de son père, il commença à apprendre le Coran et il le mémorisa en entier, par cœur, en maîtrisant la science de la récitation. À ce moment-là, il n'avait que 11 ans et n'était pas encore pubère.

À l'adolescence, il emménagea dans la maison de son frère aîné, Hamad, où il fut éduqué dans une atmosphère religieuse. Il décida alors de s'asseoir auprès des savants de sa ville et de sa région à la recherche de la science. Il déploya de nombreux efforts dans l'apprentissage qui finirent par payer et il finit par acquérir de vastes connaissances dans quasiment toutes les disciplines et matières.

---

1 Cette biographie succincte est extraite du livre : *Taysîr al Karîm ar-Rahmân fî Tafsîr Kalâm al Mannân*. Quelques rajouts, issus du fruit de mes lectures personnelles de la vie de cheikh Sa'dî, ont été faits. Quiconque souhaite mieux connaître la vie de cet éminent savant, qu'il revienne alors sur le livre intitulé : *Mawâqif Ijtimâ'iya min Hayât Chaykh al 'Allâmat 'Abd ar -Rahman ibn Nâsir as-Sa'dî* de Muhammad ibn 'Abd ar -Rahman ibn Nâsir as-Sa'dî — son fils — et Musâ'ad ibn 'AbdaLlah ibn Sulaymân as-Sa'dî - son petit-fils. Il y trouvera un portrait détaillé de cheikh, notamment dans sa vie conjugale et familiale. Ce livre ayant été rédigé par des personnes de sa famille, on y trouve de touchantes histoires et de nombreuses anecdotes.

À l'âge de 20 ans, cheikh Sa'dî possédait déjà un bagage scientifique conséquent. En toute logique, et tout en continuant à étudier, il commença à enseigner aux gens de sa ville. Il n'avait que 23 ans lorsqu'il décida de se consacrer entièrement à l'apprentissage et à l'enseignement. Il étudiait et enseignait ce qu'il avait appris. Il passait tout son temps dans cette activité. En fait, ses journées étaient consacrées à l'enseignement et à être disponible pour les gens. Le soir venu, il consacrait son temps à sa famille et passait d'agréables moments en leur compagnie. Quant à ses nuits, il les divisait en trois parties : dans la première partie, il révisait ses connaissances acquises puis il étudiait et apprenait de nouveaux savoirs. Dans la seconde partie, il donnait les droits à son corps en dormant et en se reposant. Enfin, la dernière partie de la nuit était dédiée à son Seigneur qu'il invoquait et implorait au cours de ses veillées nocturnes consacrées au rappel et à la prière.

En 1350 AH, à l'âge de 43 ans, cheikh Sa'dî devint « La » référence de sa ville et de sa région au niveau religieux. Il était une autorité reconnue parmi les gens et une sommité pour l'ensemble de ses étudiants. Sans conteste, une de ses plus grandes qualités parmi les innombrables qu'il possédait était ses bonnes manières et ses nobles caractères. En effet, cheikh Sa'dî était une personne très humble et très modeste avec tout le monde, et plus particulièrement avec les enfants, les étudiants et surtout les personnes âgées. Parfois de simples réunions ordinaires se transformèrent en assemblées religieuses extraordinaires faisant de ces instants des moments de pure adoration.

Ses assises de science étaient aussi des instants de pures relations sociales placées sous le signe de la convivialité grâce à des rencontres entre personnes venant de toute la ville, voire de la région. Cheikh Sa'dî échangeait avec tout le monde et chacun pouvait s'exprimer à sa guise. Il s'adressait à chacun d'entre eux exactement de la manière qui lui seyait, selon son niveau de compréhension et ce qui lui était bénéfique tant dans sa vie mondaine que religieuse. Cheikh Sa'dî était un pédagogue hors-pair qui savait transmettre son savoir aux gens afin que ceux-ci puissent mettre en application ce qu'ils avaient compris de ses cours. Il faisait participer tout le monde, n'hésitant pas à lancer des débats contradictoires afin d'aiguiser l'esprit de ses élèves et de voir leur réaction face à des personnes qui les contredisent. En fait, par ce biais, il leur apprenait à confronter leurs idées et ainsi à s'éduquer lorsqu'on débat avec d'autres personnes. Il savait aussi rétribuer les étudiants assidus et sérieux. Notamment, ceux qui apprenaient par cœur certains livres, poèmes, etc. se voyaient récompensés en nature ou sous forme de dons (livres, prix, etc.). Un autre trait de caractère de cheikh Sa'dî, tout

aussi révélateur, concerne son souci de toujours consulter les gens… même ses propres élèves ! En effet, quand bien même il était leur professeur, celui qui leur enseignait, il n'hésitait pas à les consulter en leur demandant leur avis sur tel ou tel livre à étudier, lequel serait le meilleur, etc. ! Enfin, cheikh Sa'dî attachait une très grande importance au bien-être de ses étudiants au cours de ses assises. Dès qu'il percevait les premiers signes de lassitude, il faisait en sorte de ne pas prolonger outre mesure son cours ni de trop s'étendre. Ceci est une des raisons pour laquelle de nombreuses personnes assistaient à ses cours et qu'il eut un grand nombre d'élèves.

Lorsqu'il était amené à devoir trancher des litiges ou des situations conflictuelles entre les gens, il n'hésitait pas à prendre sur lui afin de trouver un accord à l'amiable qui satisfasse les deux parties. Il se montrait particulièrement compatissant envers les pauvres, les nécessiteux et les étrangers. Il les aidait financièrement et matériellement, selon sa capacité. S'il ne pouvait les aider alors il faisait en sorte de sensibiliser les gens à leur situation afin que des bienfaiteurs aisés puissent les dépanner et les sortir de leur mauvaise passe. Cheikh Sa'dî était une personne chaste et digne, mais déterminée et résolue lorsqu'il œuvrait. Il était détaché des choses de ce bas monde et indifférent aux tentations de la vie mondaine. Il n'avait que faire du rang social, du pouvoir et de la gloire.

Cheikh Sa'dî fut à la fois un exégète, un juriste, un grammairien, mais aussi un homme reconnu pour la richesse de ses vers de poèmes. Il composa certains d'entre eux alors qu'il avait moins de 25 ans… En les lisant, on réalise toute la maturité de cet homme et combien déjà ses aspirations étaient hautes alors qu'il n'était encore qu'un jeune homme…[1] Toutefois, il s'est distingué dans deux domaines bien distincts : l'exégèse coranique et les fondements de la jurisprudence. Il possédait une connaissance complète de ces deux disciplines. Au début de son apprentissage, et durant un certain temps, cheikh Sa'dî était attaché à l'école hanbalite suivant en cela ses enseignants et ses professeurs qui l'avaient précédé. Il avait appris par cœur certains textes incontournables de même qu'il avait étudié les « livres mères » de la jurisprudence hanbalite. Notamment, il avait composé environ 400 vers de poème ayant trait à la jurisprudence selon le rite hanbalite. Ensuite, il avait expliqué chacun de ces vers de poème de manière succincte. Mais, finalement, il préféra ne pas éditer son livre et le propager parmi les gens, car entre-temps, il avait changé sa manière de voir les choses préférant donner l'avis le plus prépondérant et qui semblait le plus vraisemblable à ses

1 C'est le cas notamment de son magnifique poème : *As-Sayr IlâLlah wa Dâr al Âkhirat.*

yeux quitte à ce que cet avis diverge de celui de son école et de l'avis des savants hanbalites.

Cheikh Sa'dî décida alors de se consacrer assidûment à l'étude des livres d'Ibn Taymiyyah et surtout d'Ibn Al Qayyim. Ses connaissances, déjà importantes, s'accrurent considérablement notamment dans les domaines de l'exégèse coranique, de la jurisprudence et de ses fondements et bien entendu de l'Unicité Divine. À la lumière de ces nouvelles connaissances, cheikh Sa'dî décida de s'affranchir du « cadre » de son école de droit (*Al Madhab Al Hanbalî*) pour aller chercher la preuve textuelle là où elle se trouve sans aucune restriction liée à telle ou telle école de jurisprudence.

C'est ainsi que dans certains de ses livres, comme : *Minhâj as-Sâlikîn fî Tawdîh al Fiqh fî Dîn*, cheikh présente les différents avis donnés, puis il précise celui de son école (« *Qâla al Madhab* », c'est-à-dire : L'école dit...) et enfin, il donne son avis personnel, celui qu'il pense le plus probant et le plus vraisemblable quitte à diverger de celui de son école. Le tout sans critiquer aucune école ni aucun savant qui l'ont précédé à la différence de certains qui — malheureusement — émettent parfois des critiques acerbes envers certains savants qui n'appartiennent pas à leur école de droit. Qu'Allah nous guide vers la vérité et la droiture et qu'Il nous éclaire sur le droit chemin.

Tout comme Ibn al Qayyim, cheikh Sa'dî laisse derrière lui des livres et des ouvrages d'une très grande richesse spirituelle qui constituent pour tout itinérant une nourriture exquise dans le cheminement spirituel vers les sentiers de la paix qui mènent à l'agrément et la satisfaction du Très-Doux. Son exégèse coranique est une référence incontournable dont le contenu est remarquable. Il l'a rédigée en moins de 3 ans, à l'âge de... 36 ans ! Et comme il le dit lui-même en guise de préambule : « *Sache que la voie que j'ai suivie dans cette explication du Coran a été de rappeler à chaque verset auprès duquel je passais toutes les significations qui me venaient à l'esprit...* »

Ses professeurs : Cheikh Sa'dî étudia les sciences religieuses auprès des savants de sa ville et de sa région, à commencer par : Cheikh Ibrâhîm ibn Ahmed ibn Jâsir qui est considéré comme son premier enseignant et avec lequel il débuta son apprentissage. Cheikh Sa'dî décrit son cheikh comme une personne connaissant et maîtrisant de très nombreux hadiths. C'était un homme intègre et très scrupuleux qui aimait beaucoup les pauvres et les nécessiteux. Il était souvent en leur compagnie et plusieurs fois par jour des personnes dans le besoin venaient le voir pour lui demander de l'aide. On voyait alors le cheikh ôter son habit et en revêtir le pauvre alors que lui-même était parfois aussi dans

le besoin ! En fait, il préférait devancer son prochain sur lui-même. Parmi ses professeurs, citons aussi : Cheikh Muhammad ibn 'Abd al Karîm ach-Chibl auprès de qui il étudia la jurisprudence (*Al Fiqh*), la langue arabe (*Al-Lughah Al 'Arabiya*) et d'autres disciplines. Citons encore : Cheikh Sâlih ibn 'Uthmân, le juge d'Unayza, auprès duquel il apprit l'Unicité divine (*At-Tawhîd*), l'Exégèse (*At-Tafsîr*), les Fondements de la Jurisprudence et ses ramifications (*Usûl Al Fiqh*), la Jurisprudence (*Al Fiqh*), la Langue arabe (*Al-Lughah Al 'Arabiya*), etc. Cheikh Chibl est l'enseignant auquel cheikh Sa'dî s'est le plus attaché en le fréquentant assidûment. C'est simple, cheikh Sa'dî est resté avec son cheikh jusqu'à son décès... ! Enfin, nous pouvons citer d'autres professeurs comme : Cheikh 'AbdaLlah ibn 'Âyid, cheikh Sa'b al Qawîjrî, cheikh Alî as-Sinânî, cheikh 'Alî an -Nâsir Abû Wâdî auprès duquel il étudia la science du hadith (*Al Hadîth*) et apprit de sa bouche les « 6 livres mères » (*Al Ummahât as-Sit*)[1] ainsi que d'autres recueils de hadiths. Cheikh 'Alî a donné l'autorisation à cheikh Sa'dî de pouvoir enseigner chacun de ces livres. Il y a encore : Cheikh Muhammad ibn cheikh 'Abd al 'Azîz al Muhammad al Mâni' auprès duquel cheikh Sa'dî étudia lorsqu'il était encore à 'Unayza. Et bien entendu, l'éminent savant mauritanien, l'érudit cheikh Muhammad Amîn ach-Chanqîtî, auteur de la célèbre explication du Coran : *Adwâ Al Bayân*, lorsque celui-ci est venu s'installer dans la région de 'Unayza pour enseigner. Cheikh Sa'dî apprit de lui l'exégèse du Coran (*At-Tafsîr*), le Hadîth et ses sciences (*Al Hadîth wa Mustalahu*) et la langue arabe (*Al-Lughah Al 'Arabiya*), notamment la grammaire (*An-Nahû*) et la conjugaison (*As-Sarf*).

Enfin, pour terminer cette liste d'enseignants et de professeurs, n'oublions pas deux éminents savants que cheikh Sa'dî considérait comme deux de ses plus grands enseignants : Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyyah et son remarquable élève Ibn Qayyim Al Jawziyah. En effet, à plusieurs reprises, cheikh Sa'dî s'affilie à eux et exprime clairement qu'ils font partie de ses enseignants, même s'ils ne l'ont pas été « physiquement parlant ».

Ses élèves : De son vivant, cheikh Sa'dî eut de très nombreux élèves et après sa mort, il influença encore beaucoup d'autres personnes.[2] Alors qu'il était encore un simple étudiant, ces compagnons d'études constatèrent rapidement qu'il les surpassait en science et ils lui demandèrent donc de leur donner des

---

1 Ces « six livres mères » dans le Hadîth correspondent aux deux recueils authentiques (*As-Sahîhayn*) : *Sahîh Al Bukhârî* et *Sahîh Muslim* plus les quatre recueils des Traditionnistes (*As-Sunan Al Arba'*) : *Sunan Abû Dawûd, Sunan Tirmidhî, Sunan Nasâ'î* et *Sunan Ibn Mâjah.*
2 Au rang desquels figure l'auteur de ces lignes. Qu'Allah nous ressuscite avec ceux que nous aimons. *Amîn.*

cours ! Ainsi, dès son adolescence, et à l'instar d'un certain Ibn 'Uthaymîn qui deviendra plus tard un de ses plus éminents élèves, cheikh Sa'dî s'est retrouvé très tôt à devoir enseigner aux gens avec les responsabilités que cela induit. En fait, cheikh Sa'dî passera quasiment sa vie entière à enseigner tout en continuant son propre apprentissage. On dénombre près de 150 élèves, dont une quarantaine qui ont marqué leur époque et ont occupé de très hautes fonctions religieuses.

À titre d'exemple, et sans être exhaustif, nous pouvons citer : Cheikh Muhammad Ibn Sâlih Al 'Uthaymîn, peut-être son plus célèbre élève et celui qui lui ressembla le plus dans ses caractères et sa manière d'être et surtout son aura auprès des gens. Le très respecté et honorable cheikh 'AbdaLlah ibn Al 'Azîz Al 'Aqîl, décédé il y a quelques années à l'âge d'environ... 100 ans ! Comment ne pas parler de l'éminent savant cheikh 'AbdaLlah ibn 'Abd ar -Rahmân Al Bassâm, auteur de : *Tawdîh Al Ahkâm* et *Taysîr Al 'Allâm*, probablement les deux livres explicatifs les plus célèbres de ces dernières années. En effet, l'un est l'explication du livre : *Bulûgh Al Marâm*, d'Ibn Hajar Al Asqalânî et l'autre est l'explication du livre : *'Umdat Al Ahkâm* d'Ibn Qudâmah Al Maqdisî. Et tant d'autres que nous ne pouvons tous citer tellement ils sont nombreux. Qu'Allah accorde Sa miséricorde à tous ceux qui sont décédés et qu'Il préserve tous ceux qui sont encore en vie. Notamment, dans ces quelques lignes, nous aimerions souligner les nombreux et précieux efforts déployés par cheikh 'Abd ar -Razzâq Al Badr (qu'Allah le préserve) dans la revivification des ouvrages de cheikh Sa'dî. Il lui a consacré sa thèse de doctorat intitulée : *Chaykh 'Abd ar -Rahman ibn Sa'dî wa Juhûduh fî Tawdîh al 'Aqîda*, mais aussi il a commenté et expliqué nombre de ses ouvrages, tous consultables et téléchargeables gratuitement sur son site : http://al-badr.net.

Éloges : Cheikh 'AbdaLlah Al Bassâm a dit de lui : « *Une fois que les horizons de la science (religieuse) se sont ouverts devant lui, il s'est détaché de ce qui était « la tradition » et qui consistait à ne suivre que le rite hanbalite pour se consacrer à la lecture des livres d'exégèse du Coran, des recueils de hadiths et des livres traitant de l'Unicité Divine. Ensuite, il se mit à lire assidûment les ouvrages de Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyyah et ceux de son élève Ibn Al Qayyim. Alors, son esprit s'est ouvert et il est sorti du cadre de l'imitation des savants qui l'ont précédé (At-Taqlîd) pour rentrer dans le cadre de l'effort de recherche (Al Ijtihâd) basé sur le Coran et la Sunnah. Ainsi, il s'est mis à donner l'avis qui lui semblait prépondérant entre les différents avis en se basant pour cela sur les preuves textuelles.* »

Quant à cheikh 'AbdaLlah Al 'Aqîl, en guise de témoignage, il nous dit que : « *La personnalité de notre enseignant, et j'ai eu l'occasion de le côtoyer de*

près, est la marque de ce qui fait les grands savants : Le sérieux avec la simplicité, l'étendue de la science avec l'humilité, la maîtrise, l'indulgence, la bienveillance, la générosité et le comportement exemplaire. »

Mort : Cheikh Sa'dî est décédé le 23 Jumâdâ II de l'an 1376 de l'Hégire à l'âge de 69 ans laissant derrière lui de nombreux enfants et petits-enfants qui ont fait perdurer son héritage et propager son patrimoine. Cheikh consacra toute sa vie à la science et sa mise en application et surtout sa transmission aux gens. Lors de ses funérailles, toute la population de 'Unayza suivit son cortège funèbre. Les habitants étaient conscients d'avoir perdu plus qu'un simple savant. En effet, cheikh Sa'dî était leur cheikh, leur imam, leur mufti, mais en plus il était leur confident, leur conseiller, leur prêcheur. Pendant près de 50 ans, il avait été pour eux un modèle de piété et un exemple de bonté. Son savoir encyclopédique, son comportement exemplaire, ses relations sociales avec les gens firent qu'il gagna l'unanimité des personnes en sa faveur. Il récolta l'agrément de tous, aussi bien des jeunes enfants que des personnes âgées, des pauvres que des riches, des étudiants que des savants, des gens communs que des notables, etc.

Principaux ouvrages : Avant toute chose, il faut savoir que l'objectif de cheikh Sa'dî à travers ses écrits et ses ouvrages a été de propager la science et de transmettre cet héritage prophétique en appelant les gens à la vérité. De son vivant, il n'a jamais recherché à vivre de sa science et de ses écrits et encore moins il courait après la célébrité et la gloire. Il dispensait son enseignement gratuitement et il distribuait ses livres aux gens. Son intention première a toujours été de propager le bien et de le diffuser partout. Il laisse derrière lui de nombreux livres qui ne cessent d'être réédités. Il y a quelques années, en novembre 2011, l'ensemble de son œuvre a été réédité par l'organisation caritative de la princesse Al 'Anûd en presque 30 volumes. Il s'y trouve des ouvrages inédits. Bien évidemment, son ouvrage le plus connu reste sans conteste son exégèse coranique : *Taysîr al Karîm ar -Rahmân fî Tafsîr Kalâm al Mannân.* Dans le droit musulman, son livre : *Minhâj as -Sâlikîn* est un classique que l'on étudie dans les écoles et les mosquées en Arabie Saoudite jusqu'à aujourd'hui. Dans le domaine du hadith, il a laissé un livre incontournable : *Bahjat Qulûb al Abrâr*[1] qui est une compilation de 99 hadiths avec un commentaire concis de trois ou quatre pages par hadith. Et tant d'autres livres tous plus intéressants les uns que les autres.

Nous espérons pouvoir traduire ce riche patrimoine et mettre ainsi à la disposition de nos chères sœurs et chers frères ces trésors de science laissés par

1 Ce livre a été traduit par notre bien-aimé frère en Allah, Sa'îd Boumazza (qu'Allah le préserve), sous le titre : *L'explication de 99 hadiths concis,* aux éditions Anas.

cet éminent savant qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur par l'ensemble des musulmans. Qu'Allah nous facilite dans cette noble entreprise et qu'il suscite des aspirations et des vocations chez certaines de nos sœurs ou certains de nos frères afin de contribuer à la propagation de la religion d'Allah.

À titre indicatif, voici donc une liste non exhaustive[1] :

1. *Ad-Durrah Al Fakhirah.*
2. *Ad-Durrah Al Mukhtasarah fî Mahâsin ad -Dîn Al Islâmî.*
3. *Al Ahâdîth Al Mukhtârat Fîl Usûl wal Ahkâm wal Âdâb wa Ghayrihâ.*
4. *Al Fatâwâ as-Sa'dîyah.*
5. *Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Yûsuf* عليه السلام.
6. *Al Haqq Al Wâdîh Al Mubîn.*
7. *Al Qawâ'id Al Hisân Li Tafsîr Al Qu'rân.*
8. *Al Qawâ'id wal Usûl Al Jâmi'ah wal Furûq wat-Taqâsim Al Badi'ah an-Nâfi'ah.*
9. *Al Qawl as-Sadîd fî Maqâsid at-Tawhîd bi Charh Kitâb at-Tawhîd.*
10. *Ar-Riyâd an-Nâdirah.*
11. *As-Sayr ilâ Llah wad-Dâr Al Âkhirah.*
12. *Bahjah Qulûb Al Abrâr.*
13. *Charh Asmâ' Allah Al Husnâ.*
14. *Fâ'idah Tachtamil Alâ'Nubdhah Min Âdâb Al Mu'allimîn wal Muta'allimîn.*
15. *Hâchiyah Fiqhiyyah.*
16. *Husn Al Khuluq.*
17. *Irchâd Ûlîl Basâ'ir wal Albâb Li Ma'rifat Al Fiqh bi Aqrab at-Turuq wa Aysar Al Asbâb.*
18. *Majmû' Al Fawâ'id Wa Iqtinâs Al Awâbid.*
19. *Majmû Khutab ach-Cheikh as-Sa'dî.*
20. *Minhâj Al Haqq.*
21. *Minhâj as-Sâlikîn fî Tawdîh Al Fiqh fî Dîn.*

---

1 Nombre de ces livres ont été traduits aux éditions Sabil et Dar Al Muslim. D'autres l'ont été aux éditions Anas ou Ibn Hazm. En ce qui nous concerne, nous avons personnellement traduit une dizaine de livres qui figurent dans cette liste. Qu'Allah récompense chacune de nos sœurs et tous nos frères pour leur inestimable travail et leur précieuse contribution dans ce devoir de propagation du savoir en direction de nos sœurs et frères francophones n'ayant pas encore accès à la langue arabe.

22. *Mukhtasar fî Usûl Al Fiqh.*
23. *Nubdhah Mukhtasarah Ijmâliyya 'Anil Islâm wal Ichârat Ilâ Muhimmât Mahâsinih.*
24. *Qasas Al Anbiyâ' fil Qu'rân.*
25. *Risâlah ad-Da'wah Ilâd-Dîn Al Islâmî.*
26. *Risâlah 'Alâ Hath Ijtimâ' Al Muslimîn wadh-Dhamm 'Alâ at-Tafarruqih.*
27. *Su'âl wa Jawâb fî Ahamm Al Muhimmât.*
28. *Tanzîh ad-Dîn wa Hamalatuh wa Rijâluh.*
29. *Tarîq Al Wusûl Ilâ Al 'Ilm Al Mâ'mûl Bi Ma'rifah Al Qawâ'id wad-Dawâbit wal Usûl.*
30. *Taysîr Al Karîm ar-Rahmân fi Tafsîr Kalâm Al Mannân.*
31. *Taysîr Al-Latîf Al Mannân fi Khulâsah Tafsîr Al Qur'ân.*
32. *Tawdîh Al Kâfiyah ach -Chafiyah Bi Charh an-Nuniyah.*
33. *Wujûb at-Ta'âwun Bayna Al Muslimîn.*
34. Etc.

Qu'Allah fasse miséricorde à cheikh Sa'dî, qu'Il le ressuscite en compagnie des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux et qu'Il lui accorde une place élevée au *Firdaws Al A'lâ.*

Amîn.

Le traducteur



Préambule de Cheikh Sa'dî[1]

Sache que la voie que j'ai suivie dans cette explication du Coran a été de rappeler à chaque verset auprès duquel je passais toutes les significations qui me venaient à l'esprit[2], sans me contenter de ne rappeler que ce qui avait trait aux sujets précédents, mais aussi à lier aux sujets suivants. En effet, Allah a décrit ce livre comme se répétant (*Mathânî*), car les récits, les histoires, les décrets ainsi que tous les endroits et sujets bénéfiques à un décret sont immenses et majestueux. De même, Il a ordonné de le méditer en entier du fait des autres sciences et connaissances qui s'y trouvent ainsi que la réforme extérieure et intérieure ajouté la réforme de toutes les affaires.



1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm al Manân* (page : 18).

2 Nous rappelons que cheikh Sa'dî a commencé son exégèse en 1342 alors qu'il n'avait que 35 ans et il l'a terminé 2 ans plus tard à l'âge de 37 ans. Louange à Celui qui accorde et répand Sa science à qui Il veut parmi Ses serviteurs.

Introduction de Cheikh Sa‘dî[1]

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

Louange à Allah ﷻ qui a fait descendre sur son serviteur Le Discernement afin de séparer entre le licite et l'illicite, les bienheureux et les malheureux, la vérité et le faux. Par Sa miséricorde, Il a fait de ce Discernement une guidée pour les hommes en général, et plus particulièrement pour les pieux, une guidée contre l'égarement, l'impiété, les désobéissances et l'ignorance, une guidée vers la lumière de la foi, de la piété et de la science. Il y a fait descendre la guérison des poitrines contre les maladies des plaisirs et désirs, ainsi que des ambiguïtés. Par ce Livre, le serviteur acquiert la certitude et la science dans les hautes aspirations, la guérison des corps à l'égard de ses maladies, de ses causes, ses douleurs et ses poisons.

Allah ﷻ a informé qu'il n'y a aucun doute à avoir sur ce Livre ni une quelconque suspicion, car celui-ci contient pleinement la majestueuse vérité dans ses informations, ses ordres et ses interdictions. Ce Livre est descendu de manière bénie, il s'y trouve le bien de manière immense, la science en abondance, des secrets merveilleux, et des hautes aspirations. Par conséquent, la cause de toute bénédiction, tout bonheur obtenu sur cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà s'obtient par le suivi de ce Livre et de le prendre comme guide. Allah ﷻ nous a informés que ce Livre est véridique, déclare véridiques les autres livres ainsi qu'il confirme les livres précédents tout en prévalant sur eux. Donc, ce que ce Livre témoigne est vérité, ce qu'il réfute est à rejeter, car ce Livre a englobé les livres précédents et a, en plus, rajouté. Allah ﷻ dit : **﴾À travers ce Livre, Allah guide celui qui suit Sa satisfaction vers les sentiers de la paix.﴿** (La Table, 5 : 16).

Ainsi, ce Livre guide vers la demeure de la paix, clarifie la voie qui y mène, incite les gens à prendre cette voie tout en dévoilant le chemin qui mène à la demeure des souffrances et des maux en avertissant les gens. Concernant ce livre,

1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm al Manân* (page : 19).

Allah ﷻ dit : ❴**Alif, Lâm, Râ. Un Livre dont les versets ont été décrétés puis explicités par Celui qui est Le Sage, Le bien Informé.**❵ (Houd, 11 : 1).

Il a explicité Ses versets de la meilleure explicitation qui soit, les a parfaits, et quelle perfection ! Ensuite, Il y a détaillé de la manière la plus claire qui soit, sans aucune ambiguïté, la vérité du faux, la guidée de l'égarement, car ce Coran émane d'un Seigneur Sage, Bien Informé, donc ce que ce Coran informe n'est que véracité, vérité et certitude. De même, il n'ordonne que la justice, la vertu et la bonté et il interdit tout ce qui porte préjudice, qu'il soit mondain ou spirituel.

Allah ﷻ a juré par le Coran et Il l'a décrit comme étant majestueux. La magnificence correspond à des attributs immenses et majestueux, ceci du fait de l'immensité des significations du Coran et de leur caractère sublime. Allah ﷻ l'a aussi décrit comme étant un Livre de rappel, à savoir le rappel des sciences divines, des beaux caractères et des œuvres pieuses desquelles tirent exhortation ceux qui craignent.

Allah ﷻ dit : ❴**Certes, Nous avons fait descendre un Coran en langue arabe afin que vous raisonniez.**❵ (Joseph, 12 : 2). Allah ﷻ a fait descendre ce Coran dans cette langue afin que nous raisonnions et que nous le comprenions. Il nous a ordonné de le méditer et de poser notre réflexion dessus, et d'en extraire ses sciences, car en effet, la méditation est la clé de tout bien, celle qui permet d'obtenir les sciences et les secrets.

Que la louange, le remerciement et les éloges soient à Allah, Celui qui a fait de Son Livre une guidée et une guérison, une miséricorde et une lumière, un éclaircissement et un rappel, une bénédiction, une guidée et une bonne nouvelle pour les musulmans.

Lorsqu'on sait cela, alors toute personne responsable sait le besoin de connaître les significations du Coran et de le prendre comme guide. Vraiment, le serviteur se doit de déployer ses efforts, de se libérer afin de se consacrer à son apprentissage, sa compréhension, de la voie la plus proche qui mène à cela.

Assurément, les livres d'explications du Livre d'Allah par les imams — qu'Allah leur fasse miséricorde — sont nombreux. Certains sont imposants, mais dont les recherches sortent de l'objectif. D'autres plus courts ne se contentent que d'expliquer les expressions linguistiques sans poser le regard sur l'objectif.

Ce qu'il convient de faire est de se centrer sur la signification qui est l'objectif. Quant à l'expression, elle est le moyen qui mène à cette signification. Donc, on doit regarder le contexte de La parole et pourquoi ce contexte a été établi. On doit regarder entre tel et tel verset qui se ressemble, mais à un autre

endroit, et ainsi on sait que ce contexte a été établi afin de guider toutes les créatures, savant ou ignorant, citadin ou bédouin. Donc, le regard du contexte des versets ajoutés à la science des situations du Messager ﷺ, de sa biographie et sa vie avec ses Compagnons, mais aussi ses ennemis lors de la descente (du Coran) est parmi le moyen le plus immense afin d'aider le serviteur à connaître le Coran et à comprendre son propos, particulièrement lorsque cela englobe la connaissance des sciences de la langue arabe aussi diverses soient elles.

Celui à qui la réussite est accordée dans cela, alors il ne lui restera plus qu'à se tourner vers ce Coran avec méditation, compréhension, et à arrêter sa réflexion sur ses expressions, ses significations et ses corollaires, ce qu'il induit et ce qu'il prouve explicitement et implicitement. Si le serviteur se consacre à cette tâche et le Seigneur est bien plus généreux que le serviteur, alors Allah ﷻ se doit de lui ouvrir des portes de sciences dont les affaires ne rentrent dans aucun acquis.

Après que Celui qui donne un commencement à toute chose (*Al Barî'*) m'ait accordé ainsi qu'à mes frères de se préoccuper de son éminent Livre selon la situation que nous rencontrions, j'ai souhaité composer un livre d'explication du Livre d'Allah de ce qu'il m'était possible de faire et de ce qu'Allah ﷻ nous avait accordé afin que cet ouvrage soit un rappel pour ceux désirant la gratification, un outil pour ceux qui désirent être clairvoyants et une assistance aux itinérants. Je n'ai pas mis de restriction par crainte de manque, et ce afin que mon objectif soit dans (la compréhension de) la signification et sans s'occuper des expressions ou des termes par rapport à ce que j'ai rappelé plus haut, et aussi parce que ceux qui ont expliqué précédemment le Livre d'Allah ont déjà suffisamment étayé ses sens pour les générations futures, qu'Allah les récompense pleinement pour ce qu'ils ont avancé de bien pour les musulmans.

C'est auprès d'Allah ﷻ qu'est mon espoir, je me repose sur Lui afin de faciliter ce que j'ai eu comme objectif. Qu'Il m'aplanisse (le sentier de) ce que je désire accomplir, car s'Il ne me facilite pas, alors il n'y a aucune voie à l'obtention de tout cela ; de même, s'Il ne m'assiste pas, alors il n'y a aucune voie au serviteur pour qu'il obtienne ce qu'il espère.

Je demande à Allah ﷻ qu'Il fasse que ce livre soit sincèrement pour Lui et Son noble Visage et qu'Il soit un bénéfice pour tous, car Il est Le Généreux, Le Noble. Ô Allah ! Que la paix et le salut soient pleinement sur Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Définitions de mots et termes récurrents dans le Coran[1]

Dans ces brèves lignes concises, nous voudrions préciser quelques définitions usuelles de certains mots et certaines expressions qui sont présents dans le Noble Coran et qui reviennent de manière récurrente. Cheikh Sa'dî a défini ces mots et ces expressions dans son *Tafsîr*, nous avons alors décidé d'en faire la traduction afin de porter à la connaissance de nos lectrices et lecteurs la signification de ces divers termes pour bien appréhender leur sens, comprendre leur nuance et mesurer leur portée.

Par souci d'organisation, et à la différence de cheikh Sa'dî dans son *Tafsîr*, nous avons classé ces termes par ordre alphabétique :

« *Ach-Chukr* » : **Le remerciement**

Allah a loué le remerciement et Il a mentionné la récompense des gens reconnaissants en informant qu'ils sont les personnes les plus élevées de Sa création en ce bas monde et dans l'au-delà. La réalité du remerciement est de reconnaître l'ensemble des bienfaits d'Allah ﷻ, de Le louer pour ceci et de tirer assistance de Ses bienfaits dans l'obéissance à Celui qui nous les a pourvus.

« *Aḏ-Ḏalâl* » : **L'égarement**

L'égarement est le contraire de la bonne direction (*Al Hudâ*).

« *Ad-Da'wah* » : **La prédication/** « *Ad-Du'â* » : **L'invocation**

La prédication et l'invocation englobent l'invocation dans l'adoration (*Du'â Al 'Ibâdah*) et l'invocation dans la demande (*Du'â Al Mas'âlah*). Toute adoration qu'Allah a ordonnée ainsi que Son Messager est induite dans ce sens.

1 *Taysîr Al Karîm Ar-Raḫman fî Tafsîr Kalâm Al Manân* (page : 990 à 992).

Quant à l'invocation de la demande, c'est de demander à Allah qu'Il nous accorde des bienfaits et repousse de nous des méfaits.

« *Adh-Dhikr* » : L'évocation/Le rappel

Dans l'absolu, le rappel ordonné par Allah et pour lequel Il a loué ses gens en mentionnant leur récompense — tôt ou tard — désigne tout ce qui englobe et rapproche d'Allah comme : croyance, réflexion bénéfique, noble caractère, œuvre du cœur ou des membres, louange d'Allah, glorification ou autre, apprentissage des décrets fondamentaux ou annexes de la Législation, ou tout ce qui y aide. En fait, tout ceci rentre dans la notion de Rappel.

« *Al 'Adl* » : La justice

La justice est de s'acquitter des droits d'Allah et des droits des serviteurs.

« *Al 'Amal As-Sâlih* » : L'œuvre vertueuse

L'œuvre vertueuse est l'accomplissement des droits d'Allah et des droits de Ses serviteurs.

« *Al 'Aql* » : La raison

La raison louée par Allah ainsi que ses gens, correspond à ceux qui tirent bénéfice des versets d'Allah. Cela consiste à comprendre, à raisonner et à réfléchir sur les réalités bénéfiques puis à œuvrer sur celles-ci. La personne réfléchit aussi sur les affaires préjudiciables. Voilà pourquoi, on a utilisé les termes : lucide (*Al Hijr*), perspicace (*Al-Lubb*), intelligent (*An-Nuhâ*), etc. En effet, la personne se montre lucide, puis elle s'interdit de commettre ce qui lui sera préjudiciable.

« *Al 'Uqûd* » : Les contrats/« *Al 'Uhûd* » : Les engagements

Les contrats et les engagements impliquent non seulement tout ce qu'il y a entre le serviteur et Allah, à savoir accomplir sincèrement l'adoration pour Allah, mais aussi entre la personne et les serviteurs d'Allah parmi les relations, les transactions et tout ce qui y ressemble.

« *Al Amânah* » : La loyauté/Le dépôt

Le dépôt concerne toutes les affaires confiées au serviteur. Il englobe l'accomplissement des droits d'Allah, notamment ceux cachés ainsi que les droits de Ses créatures.

« *Al Birr* » : La bonté

La bonté est un nom désignant l'accomplissement de toutes les voies du bien. Dans le Coran, lorsque la bonté est séparée de la piété, alors chacun englobe la définition de l'autre.

« *Al Bukhl* » : L'avarice/ « *At-Taqtîr* » : La retenue

L'avarice et la retenue désignent un manque dans les dépenses obligatoires.

« *Al Fasâd* » : La corruption

La corruption est le contraire de la réforme (*Al Islâh*). Allah a interdit la corruption et Il a blâmé les corrupteurs. Il a rappelé leurs diverses punitions et Il nous a informés qu'Il ne réformerait ni leurs œuvres pies ni celles profanes.

« *Al Hikmah* » : La sagesse/ « *Al Qiwâm* » : La justesse

La sagesse et la justesse sont de faire ce qu'il convient de la manière qui sied.

« *Al Hudâ* » : la bonne direction

En maints endroits, Allah a évoqué la recherche de la bonne direction et Il a loué ceux qui sont bien guidés. Il a informé que la bonne direction est dans Sa main, Il nous a ordonné de la rechercher et de la demander auprès de Lui en s'efforçant et en déployant toute cause afin de l'obtenir. Ceci englobe tant la bonne direction dans la science que dans celle de l'œuvre. Le bien guidé est celui qui a connu la vérité et a œuvré selon elle.

« *Al Hudûd* » : Les limites [sacrées]

Les limites [sacrées] d'Allah sont Ses injonctions sacrées pour lesquelles Allah ﷻ a dit : **﴾Voici les limites d'Allah, ne les approchez pas !﴿** (La Vache, 2 : 187). Ceci concerne ce qu'Allah a autorisé, a rendu licite, a décrété et a imposé. Il ﷻ a aussi dit : **﴾Voici les limites d'Allah, ne les transgressez pas !﴿** (La Vache, 2 : 229).

« *Al Ihsân* » : La bienfaisance/La vertu

Allah ﷻ a ordonné la bienfaisance (la vertu) et Il a loué les bienfaisants (les vertueux). Il a rappelé leurs diverses récompenses dans de nombreux versets. La véritable bienfaisance est que « *tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si*

tu ne Le vois pas, Lui te voit »[1] et à la suite de cela tu déploies — à ta capacité — tout ce que tu peux apporter de bénéfice aux créatures par tes biens, ta personne et tes paroles.

« *Al Ikhlâṣ* » : **La sincérité**

Allah ﷻ a ordonné la sincérité, Il a loué les gens sincères et Il nous a informés qu'Il n'acceptait que l'œuvre sincère. La réalité de la sincérité est que la personne a pour objectif dans son œuvre la recherche du visage d'Allah ﷻ, Seul, et Sa récompense.

« *Al 'Ilm* » : **La science/Le savoir**

La science [ou le savoir] est la connaissance de la bonne direction par sa preuve. C'est la connaissance des sujets et des affaires bénéfiques qui sont recherchés ainsi que la connaissance de ses preuves et de ses voies qui mènent à être guidé vers ces affaires. Ainsi, la science bénéfique est la science de la vérité et sa mise en pratique.

« *Al Îmân* » : **La foi**

La foi est la confirmation véridique et catégorique de ce qu'Allah et Son Messager ont ordonné en les déclarant véridiques et en englobant les œuvres des membres.

« *Al Inâbah* » : **Le retour [à Allah]**

En de nombreux endroits du Coran, Allah ﷻ a évoqué le retour à Lui, Il a loué ceux qui reviennent à Lui et Il a ordonné de revenir à Lui. La réalité de ce retour à Allah est de diriger son cœur vers Allah en toute situation, en revenant à son Seigneur par le remerciement lors des bienfaits, par l'humilité lors des adversités, par l'invocation concernant toutes ses demandes lors des nombreuses quêtes de l'âme et en cherchant refuge auprès de Lui par Son rappel à chaque instant. Revenir à Allah signifie aussi retourner vers Lui en se repentant de tous les actes de désobéissances, de même, que de revenir à Lui pour toutes ses œuvres et ses paroles. C'est-à-dire : le serviteur présente son œuvre selon le Livre d'Allah et la Tradition de Son Messager ﷺ, ainsi ses actes et ses paroles sont pesés selon la balance de la Législation.

1 Partie d'un hadith authentique rapporté par Bukhârî et Muslim.

« *Al Islâh* » : **La réforme**

Allah ﷻ a ordonné la réforme et a loué les réformateurs. Il a informé qu'Il ne ferait pas perdre leur récompense et leur rétribution. La réforme consiste à s'efforcer de réformer les croyances des gens, leurs caractères et toutes leurs situations à condition que le but soit selon la capacité de chacun dans ce que la personne peut réformer. La réforme englobe autant la réforme spirituelle (religieuse) que matérielle (mondaine), celle des individus que celle des groupes.

« *Al Isrâf* » : **Le gâchis/** « *At-Tabdhîr* » : **Le gaspillage**

Le gâchis et le gaspillage consistent à outrepasser la limite dans la dépense.

« *Al Istiqâmah* » : **La droiture/La rectitude**

La droiture consiste à s'attacher en tout temps et à chaque instant à l'obéissance d'Allah ﷻ et à celle de Son Messager ﷺ.

« *Al Istiwâ* » : **L'établissement**

Dans le Coran, l'établissement ou le fait de s'être établi possède trois sens :

1. Si le terme « *Istawâ* » est suivi par la préposition « sur » (*'Alâ*), son sens est : ce qui est élevé, haut, comme dans Sa parole ﷻ : **﴾Puis, Il s'est établi sur le Trône.﴿** (Les Remparts/Al A'râf, 7 : 54) ; et aussi dans Sa parole ﷻ : **﴾Afin que vous vous établissiez sur leurs dos.﴿** (L'Ornement, 43 : 13).
2. Si le terme : « *Istawâ* » est suivie par la préposition « vers » (*Ilâ*), son sens est : l'objectif, comme dans Sa parole ﷻ : **﴾Puis, Il s'est orienté vers le ciel et en fît sept cieux.﴿** (La Vache, 2 : 29).
3. Si le terme : « *Istawâ* » n'est pas délimité/restreint par quelque chose, alors sa signification est : ce qui est parfait (*Kamula*), comme dans Sa parole ﷻ : **﴾Lorsqu'il eut atteint sa pleine maturité et sa pleine formation.﴿** (Le Récit, 28 : 14).

« *Al Jahl* » : **L'ignorance**

L'ignorance est le contraire de la science (*Al 'Ilm*).

« *Al Kadhib* » : **Le mensonge**

Le mensonge est le contraire de la véracité.

« *Al Khabîth* » **: La souillure**

La souillure désigne l'inverse de ce qui est bon et pur (*At-Tayyib*). Ce terme peut aussi désigner les choses viles.

« *Al Khachyah* » **: La crainte/** « *Al Khawf* » **: La peur**

Allah ﷻ a mentionné ces deux termes dans de nombreux versets. Il a ordonné la crainte et la peur, Il a loué ses gens et a rappelé leur récompense. Ils sont ceux qui tirent bénéfice des versets et qui délaissent les interdictions. La réalité de la crainte et de la peur est que le serviteur craigne sa comparution devant son Seigneur, Allah, et qu'il se tienne devant Lui. Ainsi, à travers cette crainte et cette peur, il s'interdit tout ce qu'Allah lui a rendu illicite.

« *Al Kibr* » **: L'orgueil**

Allah a blâmé l'orgueil et les orgueilleux et Il nous a informés de leur punition, tôt ou tard.

« *Al Ma'iyah* » **: La compagnie/** « *Al Qurb* » **: la proximité [d'Allah]**

La compagnie/la proximité [d'Allah] comme mentionnée dans le Livre est de deux types :

1. Une proximité dans la science et l'embrassement [des choses] qui est la proximité générale, à savoir : Allah est avec Ses serviteurs où qu'ils soient.
2. Une proximité particulière qui est celle accordée à Ses créatures spécifiques par le secours, la douceur et l'assistance.

« *Al Ma'rûf* » **: Le convenable/** « *Al Munkar* » **: Le blâmable**

Le convenable est un nom global désignant tout ce qui est connu comme étant bon, bénéfique tant par la raison que par La Législation tandis que le blâmable est son exact opposé.

« *Al Ummah* » **: La communauté**

Dans le Coran, l'expression : « la communauté » revêt quatre sens :

1. Un groupe de personnes, et c'est souvent le sens premier.
2. La période de temps (*Al Muddah*).
3. La Religion et la voie à suivre (*Al Millah*).
4. Le guide dans le bien (*Al Imâm*).

« *Al Yaqîn* » : **La certitude**

Allah ﷻ a loué la certitude et les gens doués de conviction. Ils sont ceux qui tirent bénéfice des versets du Coran comme des signes dans les cieux et la Terre. La certitude est plus spécifique que la science (*Al 'Ilm*). En fait, elle désigne la science enracinée, celle qui fait fructifier les œuvres et accorde la sérénité (*At-Tu'manînah*).

« *An-Nafaqât* » : **Les dépenses**

Les dépenses englobent autant celles obligatoires que celles recommandées. Parmi les premières, il y a l'aumône légale (*Az-Zakâh*), les expiations, les dépenses pour soi et sa famille, mais aussi tout ce que l'on possède. Quant aux secondes, elles concernent les dépenses entreprises dans toutes les voies du bien.

« *An-Nifâq* » : **L'hypocrisie**

L'hypocrisie consiste à manifester le bien, mais à cacher le mal. L'hypocrisie peut être dans la croyance ou dans les œuvres.

« *Ar-Rajâ'* » : **L'espoir/L'espérance**

L'espoir signifie que le serviteur espère la miséricorde globale d'Allah ainsi que celle plus spécifique accordée aux croyants. Il espère l'acceptation de ses actes d'obéissances par lesquels Allah l'élèvera en degrés. Il espère aussi le pardon de ses fautes après s'être repenti, et il attache son espoir à son Seigneur en toute situation. [Le contraire de l'espoir est le désespoir].

« *Ar-Riyâ'* » : **L'ostentation**

L'ostentation est le contraire de la sincérité (*Al Ikhlâs*). Cela correspond à œuvrer en vue de desseins personnels.

« *As-Sabr* » : **La patience**

Allah ﷻ a ordonné la patience et a loué les patients. Dans de nombreux versets, environ 90, Il a mentionné leur récompense, tôt ou tard. La patience est de trois types :

1. La patience dans l'obéissance à Allah jusqu'à s'en acquitter en tout point.
2. La patience vis-à-vis des désobéissances jusqu'à interdire son âme, incitatrice au mal.

3. La patience dans les décrets douloureux en les accueillant avec endurance et soumission sans se mettre en colère dans son cœur, son corps ou sa langue.

« *As-Sidq* » : **La véracité**

La véracité consiste à harmoniser et à mettre à l'unisson l'apparence et le for intérieur dans la droiture sur le droit chemin.

« *As-Sirât Al Mustaqîm* » : **Le droit chemin**

Le droit chemin est celui qu'Allah a ordonné de s'accrocher. Il a loué ceux qui s'y accrochent et s'y attachent. C'est le droit chemin, celui du juste milieu, qui mène à la satisfaction d'Allah et à Sa récompense. C'est le suivi conforme du Prophète ﷺ dans ses paroles, ses actes, et toutes ses situations.

« *At-Takabbûr* » : **L'arrogance**

Allah ﷻ a interdit de se montrer arrogant. Se montrer arrogant signifie rejeter la vérité et mépriser la créature.

« *At-Taqwâ* » : **La piété**

Allah ﷻ a ordonné la piété et Il a loué les pieux. Il a assigné à la piété l'obtention des agréments et la dissipation des désagréments. La piété complète est d'obéir et de mettre en pratique l'ordre d'Allah et de Son Messager ﷺ, de s'écarter de leurs interdits et de déclarer véridiques leurs informations. Lorsqu'Allah réunit la piété et la bonté, alors la piété est un nom désignant le fait de s'écarter de toutes les désobéissances.

« *At-Tawâdu'* » : **L'humilité/La modestie**

La modestie est le contraire de l'orgueil (*Al Kibr*). Allah a ordonné la modestie (l'humilité). Il a loué les gens humbles et Il a rappelé leur récompense. La modestie est d'accepter la vérité de qui que ce soit l'ayant prononcé et de ne pas mépriser la créature. Plutôt, c'est de voir leur mérite et d'aimer pour eux ce que l'on aime pour soi.

« *At-Tawakkul* » : **La confiance [en Allah]**/ « *Al Isti'ânah* » : **La recherche de l'assistance [auprès d'Allah]**

Allah ﷻ a ordonné de placer sa confiance en Lui et de chercher assistance auprès de Lui. Il a loué ces personnes dans de nombreux versets. La réalité de cela consiste à avoir un cœur ferme dans le fait de ne compter que sur Allah pour

l'octroi des choses bénéfiques et du repoussement des préjudices dans la religion et dans la vie mondaine. Le tout en ayant confiance en Allah dans leur obtention [ou leur éloignement].

« *At-Tawbah* » : **Le repentir**

L'obligation du repentir est venue à maintes reprises dans de nombreux versets. Allah a loué ceux qui se repentent et Il a vanté leur récompense. Le repentir consiste à revenir à Allah, en apparence et en secret, vis-à-vis de tout ce qu'Il répugne vers tout ce qu'Il aime.

« *At-Tayyibât* » : **Les bonnes choses [pures et licites]**

Les bonnes choses [pures et licites] désignent un nom global comprenant tout ce qui est bon et bénéfique parmi les croyances, les comportements, les œuvres, les nourritures, les boissons et les acquisitions. Ainsi donc, les bonnes choses désignent les meilleures choses. En effet, Allah ﷻ a dit : ﴾**Ô vous qui avez cru ! Dépensez des bonnes choses [licites] que vous avez acquises et que Nous vous avons fait sortir de terre.**﴿ (La Vache, 2 : 267).

« *Az-Zûlm* » : **L'injustice**

L'injustice est le contraire de la justice. Elle englobe autant l'injustice du serviteur envers lui-même à travers des actes de désobéissances que le polythéisme [à Allah] ou encore l'injustice à l'encontre des serviteurs dans leur sang, leurs biens et leur honneur.



Principes fondamentaux et généraux d'exégèse coranique[1]

Avant de commencer ce livre, nous souhaiterions rappeler au lecteur quelques principes fondamentaux et généraux liés à l'exégèse coranique que cheikh Sa'dî a mentionnés avant de commencer son *Tafsîr*. Il a bien précisé qu'aucun exégète ne pouvait se passer de connaître ces principes. Il a dit :

« *L'article indéfini dans le contexte de la négation, l'interdiction, l'exclamation ou la condition a un sens général, de même que le singulier annexé. Les exemples sont nombreux.*

Donc, dès lors où tu trouves un article indéfini après des évènements rappelés ou un singulier annexé à un article indéfini, alors cela confirme et atteste tout ce qui est englobé dans cette expression et ne te fie pas à la seule cause de révélation, car « la leçon à tirer est dans l'expression générale [du verset] *et non dans la spécificité de la cause* [de révélation]. »

Il convient que tu fasses descendre tous les évènements et les actions qui se sont déroulés et ceux qui ne cessent encore de se dérouler selon les généralités coraniques. Ainsi, tu sauras que le Coran est une explication à toute chose et que pas un évènement ne se passe ni une affaire ne se trouve sans que le Coran ne soit venu l'expliciter ou le clarifier.

Parmi ses fondements : *L'article défini par le « Alîf » et « Lâm » dans les attributs et les noms figurés induisent en profondeur toutes les significations comprises par ces noms.*

---

1 *Taysîr Al Karîm Ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm Al Manân* (page : 1111). Cheikh 'Abd ar -Razzâq Al Badr a consacré 10 assises à l'explication de ces fondements dans la mosquée Prophétique. De même, nous conseillons vivement le livre suivant : *At-Ta'lîq 'Alâ Al Qawâ'id Al Hisân Li Tafsîr Al Qu'rân*, de cheikh Sâlih ibn 'Uthaymîn, un des plus éminents élève de cheikh Sa'dî qui a annoté et commenté le livre original de son cheikh intitulé : *Al Qawâ'id Al Hisân Li Tafsîr Al Qu'rân.*

Parmi ses généralités : *Le Coran appelle à l'Unicité d'Allah, à Sa connaissance, au rappel de Ses noms, de Ses attributs, de Ses actes qui tous prouvent la singularisation de Son Unicité ainsi que les attributs parfaits et complets. Il est la Vérité, Son adoration est Vérité, tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux. Allah a expliqué en tout point les déficiences de tous ceux qui sont adorés en dehors de Lui.*

Il appelle à l'authenticité et à la véracité du Message apporté par Muhammad ﷺ. Il explicite ses décrets, ses portées finales, la véracité de toutes ses informations et ses décrets vertueux. Il explique sur quelle perfection humaine était le Messager ﷺ, perfection jamais atteinte par aucune créature passée ou présente. Il a défié les créatures à venir avec un Coran similaire s'ils étaient véridiques. Le Coran confirme cela par le témoignage d'Allah ﷻ, par Sa parole, Son acte et Son attestation en le déclarant véridique par des preuves et des évidences, mais aussi par le secours, le triomphe et le témoignage des gens de science en toute équité. Il confronte la vérité avec laquelle il ﷺ est venu dans ses informations et ses décrets avec le faux sur lequel ses ennemis et ceux qui le déclarent mensonger sont dans leurs informations mensongères et leurs vains décrets. De même, il confirme les divers miracles qui lui ont été accordés.

Allah ﷻ confirme l'au-delà par le rappel de Sa Toute Puissance à travers la création des cieux et de la Terre qui est bien plus grande que la création de l'homme. En effet, Celui qui a commencé la création une première fois est bien à même et capable de la renouveler, tout comme Celui qui est capable de faire revivre la terre après sa mort est capable de faire revivre les morts.

Le Coran mentionne les jours passés des communautés précédentes, les châtiments exemplaires que les gens ont subis sur cette vie d'ici-bas, qui ne sont que des exemples à titre de rétribution dans l'au-delà.

Le Coran rappelle à l'ensemble des négateurs parmi les impies, les polythéistes et les athées les vertus et mérites de la Religion. Il guide vers ce qu'il y a de plus droit dans ses croyances, ses comportements et ses œuvres. Il explique la majesté de la Seigneurie d'Allah ainsi que les immenses bienfaits. En effet, Celui qui se singularise par la perfection absolue, l'octroi de tous les bienfaits est Celui à qui revient de droit l'unique adoration. Si les négateurs distinguaient et réalisaient ce sur quoi ils sont, ils trouveraient que ce ne sont que faussetés et futilités dont les conséquences sont funestes.

Parmi les fondements de l'exégèse du Coran : *Lorsque tu as compris, de manière explicite et implicite, ce qu'indiquent les significations des nobles versets, alors sache que les corollaires de ces significations suivent ce sens, et elles ne peuvent*

se compléter que de cette manière, c'est-à-dire par ces conditions et ses conséquences. Ainsi, ce qui complète l'attribut suit cet attribut. De même, ce qui complète le décret suit ce décret.

Quant aux versets pour lesquels on pourrait comprendre qu'il y a une contradiction ou une opposition, en réalité, il n'y en a aucune. Plutôt, on se doit de considérer chacun de ces versets dans sa situation adéquate et qui lui sied.

Lorsqu'une chose qui est liée est élidée, que ce soit un complément ou autre, alors ceci indique une généralisation du sens. Ce point est un des plus grands enseignements de l'élision. Et il n'est pas permis d'élider ce qui indique le contexte phraséologique et la relation factuelle. Il en est de même en ce qui concerne les décrets liés à des conditions [spécifiques] *ou des caractéristiques* [précises]. *La précision de ces restrictions indique que celles-ci sont obligatoires pour confirmer le décret.*

Lorsqu'Allah ﷻ ordonne une chose alors son contraire est une interdiction ; et inversement lorsqu'Il interdit une chose, c'est qu'Il ordonne son contraire. Lorsqu'Il loue Sa personne par l'annulation d'une chose qui déprécie, cela correspond à la confirmation de la perfection, caractéristique qui annule cette dépréciation. De même, lorsqu'Il loue Ses messagers, Ses alliés, et Il les exempte de quoique ce soit qui peut les rabaisser, cela correspond à des éloges pour eux qui contredit cette dépréciation. Il en est de même de l'annulation des dépréciations dans la Demeure des Bienfaits, cela prouve la confirmation de son contraire.

Parmi les généralités : *Lorsque la vérité a été clarifiée et s'est manifestée clairement et nettement, alors il ne reste plus de voie à de vaines discussions scientifiques ou à des oppositions réactionnaires. Plutôt, les oppositions cessent et les discussions s'estompent.*

Ce que le Coran a annulé, soit cela n'existe pas ou soit cela existe, mais sans qu'il n'y ait d'utilité ou d'intérêt. Ce qui est supposé ne peut repousser ce qui est connu et ce qui est ignoré ne peut s'opposer à ce qui est réellement sûr. [Allah ﷻ dit :] **﴾Qu'y-a-t-il donc après la vérité si ce n'est l'égarement ?﴿** (Jonas, 10 : 32). »



Exégèse de la Sourate : L'Ouverture

« Al Fâtihah »
Sourate : Mecquoise
Nombre de versets : 7

بِسۡمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ﴿١﴾ ٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿٢﴾ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
﴿٣﴾ مَٰلِكِ يَوۡمِ ٱلدِّينِ ﴿٤﴾ إِيَّاكَ نَعۡبُدُ وَإِيَّاكَ نَسۡتَعِينُ ﴿٥﴾ ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ
ٱلۡمُسۡتَقِيمَ ﴿٦﴾ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ غَيۡرِ ٱلۡمَغۡضُوبِ عَلَيۡهِمۡ وَلَا
ٱلضَّآلِّينَ ﴿٧﴾

Traduction rapprochée

1. Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux.
2. Louange à Allah, Seigneur des mondes.
3. Le Clément, le Miséricordieux.
4. Souverain au Jour de la Rétribution.
5. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours.
6. Guide-nous [vers et] sur le droit chemin :
7. Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.

Exégèse

Il a commencé par tout nom appartenant à Allah ﷻ, car l'expression : « nom » (*Al Ism*) est un singulier annexé qui englobe tous les plus beaux noms d'Allah.

Allah ﷻ est La divinité adorée, Celui qui est Le Seul digne d'adoration du fait de S'être caractérisé de tous les attributs divins qui sont des attributs parfaits.

﴾**Le Clément, le Miséricordieux**﴿ sont deux noms qui prouvent qu'Allah ﷻ possède la vaste et immense miséricorde qui a embrassé toute chose et a englobé tout être vivant. Il l'a écrite pour les pieux, ceux qui suivent Ses Prophètes et Ses Messagers, ces gens-là ont la miséricorde absolue. En dehors d'eux, les gens n'en ont qu'une portion.

Sache que parmi les règles sur lesquelles les prédécesseurs de la communauté et leurs imams se sont accordés, il y a la foi dans les noms d'Allah et Ses attributs ainsi que les décrets les concernant et qui consiste à croire en : Allah, Le Clément, Le Miséricordieux, Celui qui possède la Miséricorde par laquelle Il s'est caractérisé et qui est liée à ceux à qui Il fait miséricorde. Tous les bienfaits ne sont qu'une trace parmi les traces de Sa Miséricorde. Et, il en est ainsi [de même] pour le reste des noms, c'est-à-dire : L'Omniscient, Celui qui est savant, qui possède Le savoir par lequel Il connaît toute chose. L'Omnipotent, c'est-à-dire : Celui qui est capable sur toute chose.

﴾**Louange à Allah**﴿ est un éloge d'Allah par Ses attributs parfaits, et Ses actes tournant entre la grâce et la justice. La pleine louange Lui revient en tout point.

﴾**Seigneur des mondes**﴿ **:** Le Seigneur [racine : « *Ra-Bba* »] est Celui qui a éduqué (*Al Murrabî*) l'ensemble de l'univers, et uniquement Lui. Il les a créés, leur a préparé tout bienfait pour eux et les a comblés d'immenses bienfaits. S'ils venaient à perdre ces bienfaits, ils ne pourraient continuer à vivre. Tout bienfait qu'ils possèdent provient d'Allah ﷻ.

L'éducation (*At-Tarbiyyah*) qu'Allah ﷻ accorde à Sa créature est de deux types : générale et spécifique.

1. Celle qui est **générale** correspond à la création des créatures, leur subsistance et leur bonne direction là où il y a leurs intérêts, c'est-à-dire : là où se situe la pérennité de leur vie sur Terre.
2. Celle qui est **spécifique** correspond à l'éducation de Ses alliés et amis intimes. Il les éduque par la foi, leur accorde la réussite, Il les complète et leur repousse les embûches et les obstacles pouvant se mettre entre eux et Lui.

La réalité de cette éducation consiste en une éducation de réussite à l'égard de tout bien et à une préservation de tout mal. Il se peut que cette signification-là

soit le secret de la plupart des invocations des Messagers par cette expression : « Seigneur » (*Rabb*). En effet, toutes leurs demandes sont comprises sous cette éducation spécifique.

Ainsi, Sa parole : ﴾**Seigneur des mondes**﴿ prouve qu'Il est Le Seul concernant la création, l'organisation, les bienfaits, Sa pleine richesse et que l'univers tout entier est pauvre et pleinement dans Son besoin en tout point et en toute situation.

﴾**Souverain au Jour de la Rétribution**﴿ Le souverain est celui qui est décrit par l'attribut de la royauté/la souveraineté dont les traces sont qu'Il ordonne et interdit. Il récompense et punit et Il fait alterner, dans Ses royaumes, tout type d'alternance. Dans ce verset, Sa souveraineté est annexée au Jour de la Rétribution. Ce jour est celui de la Résurrection, jour où les gens seront récompensés selon leurs œuvres, bonnes ou mauvaises. En effet, en ce jour, la création entière verra manifestement Sa totale souveraineté, Sa justice et Sa sagesse. Tout ce que possèdent les créatures s'estompera. En ce jour, les rois et leurs sujets, les gouvernants et les gouvernés, les esclaves et les personnes libres, seront égaux et identiques. Tous seront tête basse devant Sa Majesté, humiliés devant Sa Toute Puissance, dans l'attente de Sa rétribution, espérant Sa récompense et craignant Sa punition. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a particularisé l'évocation de Sa souveraineté en ce jour. Toutefois, même en dehors de ce jour, Il est Le Souverain de tous les jours.

Sa parole : ﴾**C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours**﴿ c'est-à-dire : « Nous te rendons à Toi Seul le culte et la recherche de l'assistance. » En effet, le devancement du *ma'mul* induit la restriction, c'est-à-dire la confirmation du décret précité et l'annulation de tout autre en dehors de celui-ci. C'est comme si on disait : « *Nous T'adorons, Nous n'adorons que Toi; nous cherchons assistance auprès de Toi, nous ne cherchons aucune autre assistance auprès de qui que ce soit.* »

L'adoration a été devancée sur la recherche de l'assistance. Ceci fait partie de la règle de devancer la généralité sur la spécificité et aussi du souci de devancer le droit d'Allah ﷻ [de Son adoration] sur le droit de Ses serviteurs [qui recherchent assistance auprès de Lui pour accomplir Son adoration]. L'adoration (*Al 'Ibâdah*) est un nom générique englobant tout ce qu'Allah aime et agrée parmi les œuvres et les paroles apparentes et cachées.

La recherche de l'assistance (*Al Isti'ânah*) est de se baser uniquement sur Allah ﷻ dans l'octroi des bienfaits et l'éloignement des méfaits tout en ayant confiance en Lui afin de les obtenir.

Accomplir l'adoration d'Allah et chercher assistance auprès de Lui sont les deux moyens du bonheur éternel et du secours contre tous maux. Il n'y a pas d'autre issue de secours si ce n'est d'accomplir ces deux actes. Quant à l'adoration, celle-ci n'est véritablement une adoration que si elle est issue du Messager d'Allah ﷺ et qu'elle vise uniquement la recherche du Visage [et de la satisfaction] d'Allah. Ces deux points [la conformité et la sincérité] définissent l'adoration. Allah a évoqué la recherche de l'assistance après l'adoration bien que celle-ci s'imbrique dans la première du fait du besoin du serviteur à être assisté par Allah dans toutes ses adorations. En effet, si Allah n'assiste pas Son serviteur, celui-ci n'obtiendra pas ce qu'Allah souhaite de lui parmi l'accomplissement des injonctions ou l'éloignement des interdictions.

Ensuite, Allah ﷻ a dit : **﴾Guide-nous [vers et] dans le droit chemin﴿** c'est-à-dire : « Indique-nous, dirige-nous et accorde-nous la réussite vers [sur et dans] le droit chemin. » Le droit chemin est le chemin clair menant à Allah et à Son Paradis. Ce chemin est la connaissance de la vérité et l'œuvre sur cette vérité. Guide-nous vers le droit chemin et guide-nous dans le droit chemin. La bonne direction vers le droit chemin est de s'attacher à la Religion musulmane, l'islam, et de délaisser toute autre religion en dehors d'elle. La bonne direction dans le droit chemin englobe la bonne direction dans l'ensemble des points religieux définis en science et en acte. Cette invocation fait partie des invocations les plus globales et les plus complètes, et elle est une des plus bénéfiques pour le serviteur. Voilà pourquoi, il a été ordonné d'invoquer Allah avec cette invocation dans chaque unité (*Raka'*) de ses prières, étant donné la nécessité éprouvée.

Ce droit chemin est : **﴾Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs﴿** parmi les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux **﴾autre que﴿** le chemin de ceux **﴾qui ont encouru Ta colère, ni des égarés﴿** c'est-à-dire : ceux qui ont connu la vérité et l'ont délaissée comme les juifs et ceux qui leur ressemblent. De même, non pas le chemin des **﴾égarés﴿**, ceux qui ont délaissé la vérité par ignorance et égarement comme les chrétiens et ceux qui leur ressemblent.

Malgré sa concision, cette sourate englobe ce qu'aucune autre sourate du Coran ne contient :

1. Elle englobe les trois types d'Unicité (*At-Tawhîd*) :

a. L'Unicité dans la Seigneurie (*Ar-Rubûbiyyah*) dans Sa parole suivante : **﴾Seigneur des mondes﴿**.

b. L'Unicité dans la Divinité (*Al-Ulûhiyyah*) qui consiste à consacrer l'adoration à Allah, Seul, issue de l'expression : ❮**à Allah**❯ et aussi : ❮**C'est Toi [Seul] que nous adorons**❯.

c. L'Unicité dans les Noms (*Al Asmâ'*) et Attributs (*As-Siffât*) à travers la confirmation des Attributs parfaits d'Allah qui ont été attestés par Lui-même sur Sa propre personne, mais aussi par Son Messager ﷺ sans annulation (*Ta'tîl*), sans représentation (*Tamthîl*) et sans comparaison (*Tachbîh*), tout cela indiqué par l'expression : ❮**Louange**❯.

2. Elle englobe la confirmation de la Prophétie (*An-Nubuwwah*) dans Sa parole : ❮**Guide-nous dans le droit chemin**❯. En effet, ceci ne peut pas se concevoir sans apostolat (*Ar-Risâlah*).

3. Elle englobe aussi la rétribution des œuvres à travers Sa parole : ❮**Souverain au Jour de la Rétribution**❯. Cette rétribution sera juste, car, en effet, la signification de la rétribution induit une récompense juste.

4. Elle englobe encore la confirmation du Destin où le serviteur est un sujet réellement actif, à la différence des Qadarites et des Jabrites. Bien plus, elle englobe une réfutation contre l'ensemble des innovateurs et des égarés à travers Sa parole : ❮**Guide-nous [vers et] dans le droit chemin**❯, car cela représente la connaissance de la vérité et sa mise en pratique. Tout innovateur et toute personne égarée divergent de cela.

5. Elle englobe enfin le fait d'être sincère (*Al Ikhlâs*) dans l'accomplissement de l'adoration pour Allah ﷻ, Seul, et de rechercher Son assistance à travers Sa parole : ❮**C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours**❯.

Que la louange revienne à Allah, Seigneur des mondes.



Description des « Serviteurs du Clément »[1]

Dans le Coran, il y a de nombreux passages où Allah ﷻ décrit les caractéristiques des croyants. Nous avons décidé d'en retenir six principaux du fait des sublimes qualités qui sont évoquées dans ces versets.

Dans les trois premières sourates retenues, Allah ﷻ évoque clairement ceux qu'Il nomme : Les croyants, les serviteurs du Clément (*'Ibâd ar-Rahman*) ou encore les fidèles.

1. Sourate : Les Croyants (23)/ Versets: 1 à 11 :

قَدْ أَفْلَحَ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ فِى صَلَاتِهِمْ خَٰشِعُونَ ﴿٢﴾ وَٱلَّذِينَ
هُمْ عَنِ ٱللَّغْوِ مُعْرِضُونَ ﴿٣﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِلزَّكَوٰةِ فَٰعِلُونَ ﴿٤﴾ وَٱلَّذِينَ
هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَٰفِظُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ
فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٦﴾ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ
﴿٧﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِأَمَٰنَٰتِهِمْ وَعَهْدِهِمْ رَٰعُونَ ﴿٨﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ عَلَىٰ صَلَوَٰتِهِمْ
يُحَافِظُونَ ﴿٩﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْوَٰرِثُونَ ﴿١٠﴾ ٱلَّذِينَ يَرِثُونَ ٱلْفِرْدَوْسَ هُمْ
فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١١﴾

Traduction approchée :

1. Certes, bienheureux sont les croyants,

2. ceux qui se recueillent dans leur prière,

1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fi Tafsîr Kalâm al Manân.*

3. ceux qui se détournent des futilités,
4. ceux qui s'acquittent de l'aumône,
5. et ceux qui préservent leurs sexes [de tout rapport illicite],
6. excepté avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, et là vraiment, ils ne sont pas blâmables.
7. Tandis que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs ;
8. et ceux qui respectent les dépôts qu'on leur a confiés et honorent leurs engagements,
9. et ceux qui observent strictement leur prière.
10. Ce sont eux les héritiers,
11. ceux qui hériteront du Paradis « *Al Firdaws* » pour y demeurer éternellement.

Exégèse :

Ces versets constituent un éloge de la part d'Allah. Il ﷻ évoque Ses serviteurs croyants, leur réussite et leur bonheur, et la manière dont ils y sont parvenus. Évidemment, il y a en cela une incitation à se parer de leurs qualités et un encouragement à les acquérir. Que le serviteur considère donc sa personne, ainsi que les autres, au regard de ces versets. Non seulement, il connaîtra ce qu'il possède de foi mais aussi ce que possèdent les autres, que cette foi augmente ou diminue, qu'elle abonde ou se raréfie.

Sa parole : ﴿**Certes, bienheureux sont les croyants**﴾ signifie : Ils ont réussi, ils ont joui du bonheur, ils sont parvenus au succès et ils ont obtenu et atteint tout ce que l'on peut souhaiter. Les croyants sont ceux qui ont cru en Allah et ont déclaré véridique les Messagers. Et parmi leurs parfaits attributs, ils sont : ﴿**Ceux qui se recueillent dans leurs prières.**﴾

Le recueillement dans la prière consiste à ce que le cœur soit présent lorsqu'il se tient devant Allah ﷻ en ayant à l'esprit Sa proximité. Ainsi, le cœur [du serviteur] se tranquillise, son âme s'apaise, ses mouvements deviennent calmes et ses gestes d'inattention diminuent. Il se tient décemment devant son Seigneur en ayant à l'esprit tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait durant sa prière, du début à la fin. De cette manière, il annihile toute insufflation et toute mauvaise pensée. Voilà l'essence même de la prière et son objectif. C'est ce qui est écrit au serviteur. Une prière qui n'a ni recueillement ni présence du cœur, quand bien même

le serviteur en serait récompensé et rétribué, est une prière dont la récompense sera en fonction de ce que le cœur en aura tiré réflexion.

﴾**Ceux qui [...] des futilités**﴿ C'est-à-dire : toute parole qui ne contient pas un bien ni un bénéfice. ﴾**Se détournent**﴿ en ne les recherchant pas, en s'en abstenant par élévation d'âme et en faisant fi de celles-ci. En fait, lorsqu'ils passent à côté de futilités, ils s'en détournent noblement. Et étant donné qu'ils se détournent des futilités, alors et à plus forte raison ils s'écartent des interdits qui méritent encore plus qu'on s'en détourne. Lorsque le serviteur maîtrise sa langue et la consacre uniquement au bien, alors il est souverain sur son affaire comme l'a dit le Prophète ﷺ à Mu'âdh ibn Jabal ﵁ lorsqu'il lui a fait ses recommandations. Il lui a dit : « *Ne souhaites-tu pas que je t'informe de ce qui contrôle tout cela ?* J'ai répondu : « Bien sûr, ô Messager d'Allah ! » Alors, il a pris sa langue et a dit : « *Retiens celle-ci !* »[1] Donc, une des qualités louables des croyants est qu'ils retiennent leurs langues vis-à-vis des futilités et des choses interdites.

﴾**Et ceux qui s'acquittent de l'aumône.**﴿ C'est-à-dire : ils s'acquittent de l'aumône sur leurs biens et cela quel que soit le type de bien [qu'ils possèdent]. Ils le font afin de purifier leurs personnes des caractères méprisables et des œuvres viles. En délaissant et en s'écartant de tels comportements, ces aumônes purifient les âmes. Ainsi donc, ces serviteurs se sont montrés vertueux non seulement dans l'adoration du Créateur à travers leur recueillement dans la prière, mais aussi envers Ses créatures en s'acquittant de l'aumône légale.

﴾**Et ceux qui préservent leurs sexes**﴿ de la fornication. En outre, éviter tout ce qui y incite comme le regard, le toucher, et tout ce qui y ressemble fait partie de la chasteté complète. Ils ont donc préservé leur sexe de tout rapport avec autrui ﴾**excepté avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent**﴿ parmi les servantes qu'ils possèdent ﴾**et là vraiment, ils ne sont pas blâmables.**﴿ du fait de leur proximité [et de leur rapprochement] car Allah ﷻ le leur a autorisé.

﴾**Alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites**﴿ autre que l'épouse ou la captive ﴾**sont des transgresseurs**﴿ ceux qui ont outrepassé ce qu'Allah leur a autorisé pour aller vers ce qu'Il a interdit. Ils ont enfreint les interdits d'Allah. Ces versets indiquent de manière générale et globale l'interdiction du mariage temporaire (*Nikâh Al Mut'ah*). En effet, la femme n'est pas à proprement parler une véritable épouse que l'on garderait ni même une personne que l'on possé-

1 Hadith authentique. Rapporté par Tirmidhî (n°2616) et Ibn Mâjah (n°3973). Voir : *Irwâ' Al Ghalîl* (2/139), d'Al Albânî ﵀.

derait. Voilà pourquoi, le mariage « de récupération »[1] (*Nikâh Al Muhallil*) est aussi interdit.

[...]

﴾Et ceux qui respectent les dépôts qu'on leur a confiés et honorent leurs engagements﴿ C'est-à-dire : Ils honorent leurs engagements, ils les respectent scrupuleusement, ils les préservent et ils s'attachent à les accomplir et à les exécuter fidèlement. Ceci concerne l'ensemble de tous les dépôts confiés [et toutes les responsabilités déléguées] qui ont trait au droit d'Allah ou au droit des serviteurs. Allah ﷻ dit : **﴾Certes, Nous avons proposé aux cieux, à la Terre et aux montagnes la responsabilité du dépôt. Ils ont refusé de la porter et en ont ressenti une appréhension tandis que l'homme, lui, s'en est chargé.﴿** (Les Coalisés, 33 : 72). Donc, l'ensemble de tout ce qu'Allah a imposé à Son serviteur constitue un dépôt [et une responsabilité]. Le serviteur doit préserver ce dépôt en s'en acquittant pleinement. De même, tous les autres dépôts [et responsabilités] en relation avec les humains sont aussi englobés. Cela peut concerner les dépôts financiers, les secrets confiés et tout ce qui y ressemble. Le serviteur doit donc bien s'attacher à respecter ces deux points et à s'acquitter de ces deux dépôts. Allah ﷻ dit : **﴾Certes, Allah vous ordonne de vous acquitter des dépôts et de les rendre à leurs ayant-droits.﴿** (Les Femmes, 4 : 58). Il en est de même en ce qui concerne l'engagement. Cet engagement concerne aussi bien celui qui les lie avec leur Seigneur que celui qui les lie avec les serviteurs [d'Allah]. Ce sont toutes les choses auxquelles ils doivent s'attacher, et notamment tous les contrats que le serviteur a contractés. Celui-ci doit bien veiller à les respecter et à s'en acquitter comme il se doit. Tout laxisme et toute négligence à l'égard de ces contrats lui est formellement interdit.

﴾Et ceux qui observent strictement leur prière﴿ C'est-à-dire : Ils sont assidus dans leurs prières en respectant bien les délais impartis, leurs limites, leurs conditions, leurs piliers, etc. Allah les a loués [précédemment] pour leur recueillement dans leurs prières et [là] Il les loue pour leur assiduité. En effet, leur affaire ne peut être parfaite que grâce à ses deux points [le recueillement et l'assiduité]. Quiconque persiste à prier sans recueillement ou prie avec recueillement mais ne se montre pas assidu dans ses prières alors cette personne est à blâmer car elle a des manques.

1 Ce mariage consiste à ce qu'une personne conclue un acte de mariage avec une femme répudiée trois fois dont la période de viduité a pris fin et qu'ensuite après consommation du dit mariage, la personne répudie la femme en vue de la rendre licite au premier mari.

❮**Ce sont**❯ ceux qui ont été décrits avec ces caractéristiques [et ces qualités]. ❮**Eux, les héritiers, ceux qui hériteront du Paradis « Al-Firdaws »**❯ qui est le plus haut et le meilleur niveau du Paradis mais aussi son milieu. En effet, ces personnes se sont parées de ces attributs [et de ces caractéristiques] du bien qui sont les plus hauts qui soit et qui en constituent l'épine dorsale. Ce terme [*Jannat Al Firdaws*] peut aussi signifier l'ensemble du Paradis et ainsi cela concerne tous les croyants en général, quel que soit leur degré et leur rang. Chacun occupant une position en fonction de sa situation. ❮**Pour y demeurer éternellement**❯ Ils n'en seront pas coupés et ils ne désireront aucun changement du fait qu'ils y jouiront du bienfait le plus complet, le meilleur et le plus parfait qui soit. Sans aucune aspérité ni altérité.



2. Sourate: Le Discernement (25)/ Verset: 63 à 76 :

وَعِبَادُ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلَّذِينَ يَمۡشُونَ عَلَى ٱلۡأَرۡضِ هَوۡنٗا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ ٱلۡجَٰهِلُونَ
قَالُواْ سَلَٰمٗا ﴿٦٣﴾ وَٱلَّذِينَ يَبِيتُونَ لِرَبِّهِمۡ سُجَّدٗا وَقِيَٰمٗا ﴿٦٤﴾ وَٱلَّذِينَ
يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱصۡرِفۡ عَنَّا عَذَابَ جَهَنَّمَۖ إِنَّ عَذَابَهَا كَانَ غَرَامًا ﴿٦٥﴾
إِنَّهَا سَآءَتۡ مُسۡتَقَرّٗا وَمُقَامٗا ﴿٦٦﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَنفَقُواْ لَمۡ يُسۡرِفُواْ وَلَمۡ
يَقۡتُرُواْ وَكَانَ بَيۡنَ ذَٰلِكَ قَوَامٗا ﴿٦٧﴾ وَٱلَّذِينَ لَا يَدۡعُونَ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا
ءَاخَرَ وَلَا يَقۡتُلُونَ ٱلنَّفۡسَ ٱلَّتِي حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلۡحَقِّ وَلَا يَزۡنُونَۚ
وَمَن يَفۡعَلۡ ذَٰلِكَ يَلۡقَ أَثَامٗا ﴿٦٨﴾ يُضَٰعَفۡ لَهُ ٱلۡعَذَابُ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ
وَيَخۡلُدۡ فِيهِۦ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ عَمَلٗا صَٰلِحٗا
فَأُوْلَٰٓئِكَ يُبَدِّلُ ٱللَّهُ سَيِّـَٔاتِهِمۡ حَسَنَٰتٖۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ﴿٧٠﴾
وَمَن تَابَ وَعَمِلَ صَٰلِحٗا فَإِنَّهُۥ يَتُوبُ إِلَى ٱللَّهِ مَتَابٗا ﴿٧١﴾ وَٱلَّذِينَ لَا
يَشۡهَدُونَ ٱلزُّورَ وَإِذَا مَرُّواْ بِٱللَّغۡوِ مَرُّواْ كِرَامٗا ﴿٧٢﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِّرُواْ
بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمۡ لَمۡ يَخِرُّواْ عَلَيۡهَا صُمّٗا وَعُمۡيَانٗا ﴿٧٣﴾ وَٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا

هَبۡ لَنَا مِنۡ أَزۡوَٰجِنَا وَذُرِّيَّٰتِنَا قُرَّةَ أَعۡيُنٖ وَٱجۡعَلۡنَا لِلۡمُتَّقِينَ إِمَامًا
٧٤ أُوْلَٰٓئِكَ يُجۡزَوۡنَ ٱلۡغُرۡفَةَ بِمَا صَبَرُواْ وَيُلَقَّوۡنَ فِيهَا تَحِيَّةٗ وَسَلَٰمًا ٧٥
خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ حَسُنَتۡ مُسۡتَقَرّٗا وَمُقَامٗا ٧٦

Traduction rapprochée :

63. Et les serviteurs du Clément (Miséricordieux) sont ceux qui marchent humblement sur Terre, et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, ils disent : « *Paix !* »

64. Ceux qui passent leurs nuits prosternés et debout devant leur Seigneur.

65. Ceux qui disent : « *Notre Seigneur ! Écarte de nous le châtiment de l'Enfer.* » En effet, son châtiment est permanent.

66. Quel mauvais gîte et lieu de séjour !

67. Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares mais plutôt ils adoptent le juste milieu.

68. Ceux qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à juste titre ; et qui ne commettent pas la fornication — car quiconque fait cela encourt une punition.

69. Le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie ;

70. excepté quiconque s'est repenti, a cru et a accompli une œuvre vertueuse. Ceux-là, Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur, Clément.

71. Et quiconque s'est repenti et a œuvré vertueusement, alors c'est vers Allah qu'aboutira son retour.

72. Ceux qui ne fabriquent pas de faux témoignages ; et qui, lorsqu'ils passent près d'une frivolité / futilité s'en écartent noblement.

73. Ceux qui, lorsque les versets de leur Seigneur leur sont rappelés ne deviennent ni sourds ni aveugles.

74. Et ceux qui disent : « *Notre Seigneur ! Accorde-nous, de nos épouses et de nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux.* »

75. Ceux-là auront pour récompense un lieu élevé [au Paradis] pour avoir patienté et ils y seront accueillis avec le salut et la paix,

76. pour y demeurer éternellement. Quel beau gîte et lieu de séjour !

Exégèse :

[Dans ces versets] Allah ﷻ évoque un panel de Ses nombreux bienfaits, notamment ceux qu'Il a octroyés à Ses vertueux serviteurs en leur accordant la réussite dans l'accomplissement des œuvres pieuses qui leur ont permis d'atteindre les hautes demeures et les lieux élevés du Paradis.

﴾Et les serviteurs du Clément (Miséricordieux)﴿ La servitude (*Al 'Ubûdiyyah*) pour Allah est de deux types :

1. Une servitude vis-à-vis de Sa Seigneurie dans laquelle s'associe toute la création : les musulmans comme les impies, les vertueux comme les pervers, etc. Tous sont des esclaves d'Allah, possédés et façonnés. Allah ﷻ dit : **﴾Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la Terre se rendront auprès du Clément en tant que serviteur.﴿** (Marie, 19 : 93).
2. Une servitude vis-à-vis de Sa divinité, de Son adoration et de Sa miséricorde. Cette servitude est spécifique à celle de Ses prophètes et de Ses élus.

Ici, dans ce verset, c'est ce second sens qui est voulu. Voilà pourquoi, Allah a annexé cette servitude à Son nom : « Le Clément (Le Miséricordieux) » afin d'indiquer que ces serviteurs ont abouti à ce résultat [et ont atteint ce degré] grâce à Sa miséricorde. Il a évoqué leurs attributs et a précisé que ceux-ci étaient les plus parfaits. Quant à leurs caractéristiques, celles-ci étaient les meilleures qui soient. Il les a décrites de la manière suivante :

﴾Ceux qui marchent humblement sur terre﴿ C'est-à-dire : paisiblement et modestement par égard envers Allah et envers les créatures. Voilà une de leur caractéristique : la dignité, la tranquillité et l'humilité devant Allah et Ses serviteurs. **﴾Et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux﴿** C'est-à-dire : un discours vil. En effet, ceci est indiqué par le verbe qui est rattaché [à son sujet] donc l'un va de pair avec l'autre. **﴾Ils disent : « Paix ! »﴿** C'est-à-dire : Ils s'adressent à eux de manière à se préserver de tout péché. Ils les saluent et se préservent de l'ignorance de leur interlocuteur et de ce qui pourrait émaner de lui. Ceci est un éloge en leur faveur. Cela indique leur immense mansuétude et le fait qu'ils répondent à la personne malveillante par la bienfaisance et à l'ignorant par l'indulgence. Leur acuité d'esprit leur a permis d'aboutir à cette situation.

﴾Ceux qui passent leurs nuits prosternés et debout devant leur Seigneur﴿ C'est-à-dire : Ils prient abondamment la nuit et y sont assidus. Ils sont sincères dans leurs prières en consacrant celles-ci uniquement à leur Seigneur. En

outre, ils sont pleins d'humilité devant Lui. Ils sont comme Allah ﷻ l'a dit : ❮**Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par crainte et espoir et ils font largesse de ce que Nous leur avons attribué. Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !**❯ (La Prosternation, 32 : 16-17).

❮**Ceux qui disent : « Notre Seigneur ! Écarte de nous le châtiment de l'Enfer. »**❯ C'est-à-dire : Préserve-nous-en, en nous prémunissant des causes qui y mènent et en nous pardonnant nos travers et tout ce qui implique le châtiment. ❮**En effet, son châtiment est permanent.**❯ C'est-à-dire : Les personnes châtiées seront attachées à leur châtiment de la même manière que le débiteur est attaché à son créancier.

❮**Quel mauvais gîte et lieu de séjour !**❯ Cette parole émane d'eux et cela démontre leur brisure devant leur Seigneur. Cela nous clarifie aussi leur vif besoin de leur Seigneur [à cet instant-là] car, en effet, ils savent qu'ils n'auront pas la capacité de pouvoir supporter ce châtiment. C'est aussi un moyen de se rappeler la faveur d'Allah sur eux. En effet, le point est d'être écarté de la difficulté. Plus celle-ci sera accentuée et intense, plus son arrivée sera considérable, et plus le besoin d'en être délivré sera important.

❮**Ceux qui, lorsqu'ils dépensent**❯ dans les dépenses obligatoires et recommandées ❮**ne sont ni prodigues**❯ en ne dépassant pas la limite. Ainsi, ils ne rentrent pas dans la catégorie de ceux qui gaspillent ni dans celle de ceux qui négligent les devoirs obligatoires. ❮**Ni avares**❯ en se montrant radins et pingres. ❮**Mais plutôt**❯ leurs dépenses ❮**[montrent qu'] ils adoptent le juste milieu**❯ entre l'excès et l'avarice. Ils dépensent généreusement dans les obligations parmi les aumônes, les expiations, les dépenses obligatoires et tout ce qu'il convient de la manière dont cela convient sans mal ni méfait. Cette attitude montre leur équité et leur modération.

❮**Ceux qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah**❯ Plutôt, ils L'adorent Seul, sincèrement, en Lui vouant un culte exclusif, en se tournant vers Lui et en se détournant de tout autre chose. ❮**Et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée**❯ qui correspond à la vie du musulman et à celle de l'impie avec lequel il y a un engagement. [...] ❮**Et qui ne commettent pas la fornication**❯ Plutôt, ils préservent leurs parties intimes ❮**excepté avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent.**❯ (Les Croyants, 23 : 6).

❮**Et quiconque fait cela**❯ C'est-à-dire : associe quoi que ce soit à Allah ou tue une personne dont Allah a rendu la vie sacrée — sauf à juste titre — ou encore fornique, alors la personne s'expose ❮**à encourir une punition.**❯ Allah a

expliqué cette punition dans Sa parole ﷻ : ﴾**Le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement**﴿ C'est-à-dire : dans le châtiment ﴾**couvert d'ignominie**﴿. Donc, la menace d'être châtié éternellement pèse sur quiconque accomplit tous ces péchés. Cette menace est attestée, il n'y a aucun doute dessus. Il en est de même pour quiconque associe quoi que ce soit à Allah, la personne s'expose à la menace d'un terrible châtiment. En fait, pour chacun des trois péchés, la menace plane au-dessus de la personne. Ces péchés sont soit [une forme] du polythéisme ; ou soit, ils font partie des péchés majeurs les plus graves.

Toutefois, le tueur et le fornicateur ne seront pas éternellement châtiés [et ne resteront pas éternellement en Enfer]. En effet, les Textes Coraniques et la Tradition Prophétique indiquent que l'ensemble des croyants sortiront [tôt ou tard] du Feu [de l'Enfer]. Aucun croyant n'y restera éternellement et cela quel que soit l'acte de désobéissance accompli. Si Allah ﷻ a évoqué ces trois cas, c'est parce qu'ils font partie des péchés majeurs les plus graves. En effet, le polythéisme (*Ach-Chirk*) corrompt les religions [monothéistes], le meurtre (*Al Qatl*) corrompt les corps et la fornication (*Az-Zinah*) corrompt les honneurs.

﴾**Excepté quiconque s'est repenti**﴿ de ces actes de désobéissances ainsi que des autres. Pour cela, il doit y renoncer au moment de l'acte, il doit regretter ce qu'il a accompli précédemment et il doit être résolument décidé à ne plus les reproduire. ﴾**Et a cru**﴿ en Allah avec une foi authentique qui implique le délaissement des actes de désobéissance et l'accomplissement des actes d'obéissance. ﴾**Et a accompli une œuvre vertueuse**﴿ qui a été prescrite par le Législateur et dès lors où celle-ci vise le Visage [et la Satisfaction] d'Allah.

﴾**Ceux-là, Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes**﴿ C'est-à-dire : leurs actes et leurs paroles seront remplacés. Ces actes et paroles qui étaient recensés comme de mauvaises actions seront remplacés par de bonnes actions. Leur polythéisme sera remplacé par la foi, leur désobéissance [sera remplacée] par l'obéissance et même leurs mauvaises actions qu'ils avaient accomplies seront remplacées. Ensuite, pour chaque péché commis, ils accompliront un repentir, un retour [vers Allah] et une obéissance qui remplacera le tout en bonnes actions. C'est ce qui est manifeste de ce verset. Un hadith a été rapporté à ce sujet. Il concerne l'homme qui a été retenu par Allah à cause de certains péchés, Il les a tous recensés [et les lui a fait tous reconnaitre], puis Il lui a remplacé chaque mauvaise action en bonne action. Alors, cette personne

s'est exclamée : « *Ô Seigneur ! J'ai commis des mauvaises actions que je ne vois pas ici !?* »[1] Et Allah sait mieux.

﴾**Et Allah est Pardonneur...**﴿ envers quiconque se repent et Il pardonne les immenses péchés. ﴾**... et Il est Clément**﴿ envers Ses serviteurs étant donné qu'Il les appelle à se repentir après avoir commis des choses graves, puis Il leur accorde la réussite de pouvoir se repentir et enfin Il accepte ce repentir de leur part.

﴾**Et quiconque s'est repenti et a œuvré vertueusement, alors c'est vers Allah qu'aboutira son retour**﴿ C'est-à-dire : Que la personne sache que son repentir est vraiment le signe de la perfection car cela traduit le retour vers le chemin qui mène à Allah. Celui-ci est le bonheur même du serviteur et sa réussite. Par conséquent, que la personne soit sincère dans ce repentir et qu'il le purifie de toute aspérité parmi des intérêts corrompus. L'objectif de cela est d'inciter à parfaire le repentir et de l'accomplir de la meilleure manière et la plus sublime qui soit afin de le présenter à Celui pour qui il se repent de telle sorte que Celui-ci le récompensera pleinement en fonction de la perfection qu'il aura mis dans ce repentir.

﴾**Ceux qui ne fabriquent pas de faux témoignages**﴿ C'est-à-dire : Ils ne présentent pas de faux témoignages, qui désignent des paroles et des actes interdits. Par conséquent, ils évitent l'ensemble des assises qui contiennent des paroles interdites, des actes prohibés, etc. Notamment, c'est le fait de ne pas ergoter sur les versets d'Allah, polémiquer dans le faux, calomnier, diffamer, insulter, entacher la réputation, se moquer, chanter, consommer de l'alcool, porter de la soie, représenter [des formes], et tout ce qui y ressemble. Ainsi, dès lors où ils n'assistent pas à tout ce qui constitue un faux témoignage ou un mensonge, alors ils sont bien plus dignes et en droit de ne pas le dire et encore moins de le commettre. Fabriquer un faux témoignage est inclus dans le fait de proférer un mensonge. Cela entre même de manière prioritaire dans ce verset.

﴾**Et qui, lorsqu'ils passent près d'une frivolité / futilité**﴿ C'est la parole dans laquelle il n'y a pas de bien ni de bénéfice religieux ou mondain, comme les paroles des simples d'esprit et ceux qui leur ressemblent. ﴾**Ils s'en écartent noblement**﴿ C'est-à-dire : Ils prémunissent leur personne de s'enfoncer dans de telles discussions et ils ennoblissent leur âme. Ils considèrent le fait de s'enfoncer dans cela comme de la sottise et une déficience dans leur humanité et leur virilité, et cela même s'il n'y a pas de péché en tant que tel. En fait, ils préfèrent s'en écarter tout simplement. En outre, lorsqu'Allah ﷻ dit : ﴾**Et qui, lorsqu'ils**

1 Muslim (n°468) et Ahmed (n°21393).

passent près d'une frivolité❳, il y a une [subtile] indication qui concerne le fait qu'ils n'ont pas eu l'intention d'assister à cela ni de l'écouter. Ceci s'est produit à l'improviste sans aucune intention de leur part, et pourtant ils s'en écartent noblement en n'y assistant pas [et encore moins en y restant].

❲Et ceux qui lorsque les versets de leur Seigneur leur sont rappelés❳ Les versets qu'on leur a ordonnés d'écouter et de suivre en tant que guidée. **❲Ils ne deviennent ni sourds ni aveugles❳** C'est-à-dire : Ils n'accueillent pas ces versets en s'en écartant, en ne les écoutant pas et en détournant leur regard et leur cœur comme le fait celui qui ne croit pas en ces versets ni ne les déclare véridique. Plutôt, lorsque ces versets leur parviennent et qu'ils les écoutent, leur situation est comme celle décrite par Allah ﷻ : **❲Seuls croient en Nos versets ceux qui, lorsqu'on les leur rappelle, tombent prosternés et, par des louanges à leur Seigneur, célèbrent Sa gloire et ne s'enflent pas d'orgueil.❳** (La Prosternation, 32 : 15). Ainsi, ils accueillent ces versets en acceptant ceux-ci, en en étant dans le besoin, en s'y pliant et en s'y soumettant [pleinement]. On trouve chez ces personnes des oreilles attentives et des cœurs réceptifs de telle sorte que, grâce à ces versets, leur foi augmente et leur certitude se parfait, mais aussi ils deviennent actifs et s'en réjouissent avec joie et béatitude.

❲Et ceux qui disent : « Notre Seigneur ! Accorde-nous, de nos épouses et de nos descendants...❳ C'est-à-dire : nos conjointes parmi nos compagnes et les conjoints de nos épouses. **❲... la joie des yeux.❳** C'est-à-dire : Réjouis nos yeux à travers eux. Si nous avons bien examiné la situation et les caractéristiques de ces gens, alors nous avons su que parmi leurs aspirations et leurs hautes positions, ils ne pourront vraiment se réjouir que lorsqu'ils verront leurs descendants être obéissants à leur Seigneur en étant des savants pratiquants. Cette invocation en faveur de leurs épouses et de leurs descendants afin qu'ils soient vertueux est en fait une invocation pour eux-mêmes car leur bien et leur vertu reviennent [tout simplement] à eux. Voilà pourquoi, ils ont fait de tout cela un don qui leur a été accordé et ils ont dit : **❲Accorde-nous...❳** En effet, l'invocation [spécifique] des croyants en faveur de leurs épouses et de leurs descendants est en fait une invocation [générale] en faveur de tous les musulmans car le bénéfice de cette invocation revient pour tous. Toute personne qui gravite autour de ceux qui ont été évoqués dans cette invocation et qui ont un lien avec eux tirent profit de leur droiture et de leur intégrité. Ces personnes peuvent même être la cause de leur réforme [personnelle] et ainsi de leur [future] droiture.

❲« Et fais de nous un guide pour les pieux ! »❳ C'est-à-dire : « Ô Seigneur ! Fais-nous parvenir à ce haut degré, le degré des véridiques et des per-

sonnes qui se sont parfaits parmi les serviteurs vertueux. » Ce degré est celui de l'imamat dans la religion de telle sorte que ces gens soient des exemples et des modèles pour les vertueux aussi bien dans leurs paroles que dans leurs actes. On imite leurs actes, on se tranquillise à leurs paroles et les gens de bien cheminent derrière eux. Ils guident les gens et les gens les prennent comme guide. En outre, il est bien connu que l'invocation pour atteindre une chose est une invocation qui permet d'atteindre cette chose uniquement à travers elle. Ce degré, c'est-à-dire : celui de l'imamat dans la religion (*Al Imâmah Fî Dîn*), ne peut se parfaire [ni être atteint] que grâce à la patience (*As-Sabr*) et la certitude (*Al Yaqîn*), comme Allah ﷻ dit : ﴾**Et Nous avons établi parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils patientaient et croyaient avec certitude en Nos versets.**﴿ (La Prosternation, 32 : 24). Cette invocation implique nécessairement l'accomplissement des œuvres mais aussi la patience dans les actes d'obéissance à Allah, [la patience] vis-à-vis des actes de désobéissance [afin de ne pas en commettre] et la patience lors des décrets douloureux. Cette invocation induit aussi la science complète qui permet à la personne d'atteindre le degré de la certitude. Il résulte de cela un bien immense et un octroi abondant [de la part d'Allah] qui conduit la personne vers les plus hautes sphères possibles de la Création et les degrés les plus hauts après les Messagers. Ainsi, dès lors où leurs aspirations et leurs desseins sont élevés, alors la récompense est en fonction de l'œuvre. Voilà pourquoi, Allah les rétribuera par les hautes demeures [du Paradis]. [1]

﴾**Ceux-là auront pour récompense un lieu élevé [au Paradis] pour avoir patienté.**﴿ C'est-à-dire : des positions élevées et des résidences sublimes qui rassemblent tout ce que les yeux désirent et dont ils se réjouissent. Et cela grâce à leur endurance (et leur patience). Ils ont obtenu ce qu'ils ont obtenu, comme Allah ﷻ a dit : ﴾**Et de chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : « Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré (et patienté) ! Comme est bonne votre demeure finale ! »**﴿ (Le Tonnerre, 13 : 23-24). Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit ici : ﴾**Et ils y seront accueillis avec le salut et la paix**﴿ [de la part]

---

1 Dans ce verset, Allah ﷻ mentionne l'invocation de Ses serviteurs qui L'implorent en disant : ﴾**« Notre Seigneur ! Donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la prunelle des yeux, et fais de nous** (*Aj'alnâ*) **un guide** (*Imâm*) **pour les pieux** (*Al Muttaqîn*) **! »**﴿ Quelques sourates plus loin, donc, dans ce verset 24 de la sourate : la Prosternation (32), Allah mentionne cette fois-ci l'exaucement de leur invocation lorsqu'Il dit : ﴾**Et Nous avons fait d'eux** (*Ja'alnâ*) **des imams** (*A'immah*) **qui guidaient [les gens] par Notre ordre aussi longtemps qu'ils patientaient** (*Lammâ Sabarû*) **et avaient la certitude** (*Yûqinûn*) **en Nos versets.**﴿.

de leur Seigneur, de Ses nobles Anges et [de la part] des uns les autres. [Là] Ils seront préservés de l'ensemble des troubles et des tracas.

En bref, Allah les a décrits par la dignité, la sérénité et l'humilité envers Lui et envers Ses serviteurs. Ils font preuve de bonne moralité, de sollicitude, d'un [noble] comportement vaste, d'indulgence à l'égard des ignorants en se détournant d'eux et en répondant à leur méchanceté par la bienfaisance. Ils prient la nuit en étant sincères [et véridiques] dans cet acte, ils redoutent l'Enfer en suppliant leur Seigneur de les délivrer de celui-ci. Ils s'acquittent des dépenses obligatoires et surérogatoires tout en faisant preuve de modération dans cela. En effet, dès lors où ils ont fait preuve de modération dans leurs dépenses, alors que l'habitude qui a court est plutôt soit l'excès ou le laxisme, alors leur modération et leur juste milieu en dehors de cela est plus en droit et plus à même. Ils se préservent des grands péchés et se caractérisent en étant sincères pour Allah dans Son adoration. Ils s'abstiennent de verser le sang et de s'attaquer à l'honneur d'autrui et s'il doit émaner quoi que soit de cela, alors ils se repentent. Ils n'assistent (et ne sont pas présents) dans des assemblées (et des assises) où il y a le blâmable et la perversité tant en paroles qu'en actes car eux-mêmes n'accomplissent pas ces choses-là. Ils s'abstiennent (et sont exempts) de toute futilité et d'actes vils dans lesquels il n'y a aucun bien et ainsi cela induit leur esprit chevaleresque, leur humanisme, leur perfection et l'élévation de leur personne au-dessus de toute bassesse en parole et acte. [À l'inverse] Ils accueillent les versets d'Allah en les acceptant, en comprenant leurs significations, en les appliquant et en s'efforçant d'exécuter [au mieux] leurs décrets. Ils invoquent Allah d'une invocation complète et parfaite, une invocation dont ils tirent eux-mêmes bénéfice mais aussi dont tirent bénéfice ceux qui leur sont rattaché sans oublier les musulmans parmi leurs épouses et leurs descendants qui ont été vertueux. Et parmi les implications de cela, ils s'efforcent aussi de leur enseigner, les exhorter et les conseiller sincèrement car en effet quiconque veille à une chose et y appelle les gens à Allah, alors il doit lui-même s'affilier à cette chose. En fait, ils ont invoqué Allah afin qu'ils puissent parvenir aux plus hauts degrés possibles qui correspond [tout simplement] au degré de l'imamat et de la véridicité. Par Allah ! Quels immenses attributs, quelles hautes aspirations, quelles sublimes ambitions, quelles âmes purifiées, quels cœurs purs, quelle crème que cette élite et quels vertueux que ces seigneurs-là !! Par Allah ! C'est une grâce d'Allah en leur faveur, Son bienfait sur eux, Sa miséricorde qu'Il a déversée sur eux et Sa douce bonté qui leur a permis d'aboutir et de parvenir à ces positions.

Assurément, Allah a fait une faveur à Ses serviteurs en leur montrant les attributs de Ses véritables serviteurs et en leur décrivant les qualités dont ils se sont parés. Il leur a montré quelles sont leurs aspirations et Il leur a clarifié quelles sont leurs récompenses afin qu'eux-mêmes aspirent ardemment à se parer des mêmes caractéristiques que les leurs et qu'ils déploient ainsi tous leurs efforts en vue de les acquérir. Ils demandent ainsi à Celui qui leur a accordé cette faveur et qui a été généreux avec eux, Celui qui accorde le mérite à chaque époque et en chaque lieu, à chaque moment et chaque instant, de les guider tout comme Il les a guidés et qu'Il se charge d'eux afin de les éduquer de Son éducation spécifique tout comme Il s'est chargé d'eux.

Ô Allah ! La louange T'appartient et c'est à Toi que s'adresse la plainte. Tu es Celui à qui on demande assistance et auprès de Qui on recherche le secours. Il n'y a nulle force ni puissance excepté à travers Toi. Nous ne possédons pour nous-mêmes ni bénéfice ni préjudice et nous sommes incapables d'accomplir le poids d'un grain de bien si Tu ne nous facilites pas cela. Nous sommes faibles et impuissants, et cela sous toute optique.

Nous attestons que si Tu nous laisses à nous-mêmes ne serait-ce l'instant d'un clin d'œil, alors Tu nous auras laissé à une faiblesse, une impuissance et une erreur. Par conséquent, ô notre Seigneur, nous n'avons confiance qu'en Ta miséricorde par le biais de laquelle Tu nous as créés, Tu nous as pourvus, Tu nous as gratifiés de ce que Tu as gratifié comme bienfaits apparents et cachés et Tu as écarté de nous les méfaits. Fais-nous donc miséricorde d'une miséricorde qui nous permet de nous passer d'une quelconque autre miséricorde en dehors de la Tienne. En effet, quiconque Te demande et place son espoir en Toi ne sera jamais déçu.



3. Sourate: Les Voies d'ascension (70)/ Versets: 22 à 35 :

إِلَّا ٱلۡمُصَلِّينَ ﴿٢٢﴾ ٱلَّذِينَ هُمۡ عَلَىٰ صَلَاتِهِمۡ دَآئِمُونَ ﴿٢٣﴾ وَٱلَّذِينَ فِيٓ أَمۡوَٰلِهِمۡ
حَقّٞ مَّعۡلُومٞ ﴿٢٤﴾ لِّلسَّآئِلِ وَٱلۡمَحۡرُومِ ﴿٢٥﴾ وَٱلَّذِينَ يُصَدِّقُونَ بِيَوۡمِ ٱلدِّينِ
﴿٢٦﴾ وَٱلَّذِينَ هُم مِّنۡ عَذَابِ رَبِّهِم مُّشۡفِقُونَ ﴿٢٧﴾ إِنَّ عَذَابَ رَبِّهِمۡ غَيۡرُ
مَأۡمُونٖ ﴿٢٨﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ لِفُرُوجِهِمۡ حَٰفِظُونَ ﴿٢٩﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزۡوَٰجِهِمۡ أَوۡ مَا

مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٣٠﴾ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ ﴿٣١﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِأَمَٰنَٰتِهِمْ وَعَهْدِهِمْ رَٰعُونَ ﴿٣٢﴾
وَٱلَّذِينَ هُم بِشَهَٰدَٰتِهِمْ قَآئِمُونَ ﴿٣٣﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ
﴿٣٤﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ فِى جَنَّٰتٍ مُّكْرَمُونَ ﴿٣٥﴾

Traduction rapprochée :

22. Excepté ceux qui accomplissent la prière,

23. ceux qui sont assidus dans leurs prières,

24. et ceux sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [l'aumône]

25. pour le mendiant et le démuni ;

26. et ceux qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution,

27. et ceux qui craignent le châtiment de leur Seigneur.

28. En effet, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur Seigneur ;

29. et ceux qui restent chastes [littéralement : qui préservent leur sexe]

30. excepté [qu'ils ont des rapports uniquement] avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, alors, dans ce cas, ils ne sont pas blâmables,

31. et quiconque recherche [son plaisir] en dehors de cela, alors ils sont des transgresseurs ;

32. et ceux qui gardent les dépôts qu'on leur a confiés, et respectent scrupuleusement leurs engagements.

33. et ceux qui témoignent de la stricte vérité,

34. et ceux qui sont assidus et réguliers dans leur prière.

35. Ceux-là seront honorés dans des jardins.

Exégèse :

Voilà la caractéristique première de l'homme, à savoir sa caractérisation naturelle et originelle [par laquelle il est décrit] est qu'il est instable et cette instabilité a été interprétée par le fait que : ﴾**Lorsqu'un mal le touche, il est anxieux.**﴿ En effet, il est inquiet lorsqu'il est atteint de pauvreté ou d'une maladie ou par la perte de quelque chose aimée (et chère) comme un bien, un parent ou un enfant. Il ne se montre pas patient ni satisfait de ce qu'Allah a prédestiné et décrété. ﴾**Et lorsqu'un bien le touche, il est parcimonieux.**﴿ En

effet, il ne dépense pas de ce qu'Allah lui a donné et Il ne Le remercie pas pour Ses bienfaits et Sa bonté. Ainsi, il s'inquiète en cas d'adversité et il retient en cas d'aisance. **﴾Excepté ceux qui effectuent la prière﴿** Ceux qui sont décrits par ces descriptions sont ceux qui lorsqu'un bien les touche, alors ils remercient Allah et dépensent de ce qu'Il leur a attribué et lorsqu'un mal les touche, alors ils patientent et escomptent la récompense auprès d'Allah.

Sa parole [dans leur description] : **﴾Ceux qui sont assidus et réguliers dans leurs prières﴿** C'est-à-dire : ils sont assidus à leurs prières dans leurs horaires (et leurs temps impartis) avec leurs conditions et leurs critères de perfection. Ils ne sont pas comme ceux qui ne les font pas, ou qui les font de temps en temps, ou qui les font de manière déficiente.

﴾Et ceux sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [l'aumône]﴿ Parmi l'aumône légale obligatoire et l'aumône surérogatoire **﴾pour le mendiant﴿**, celui qui s'expose à la mendicité **﴾et le démuni﴿**, le pauvre, celui qui ne demande pas aux gens afin qu'ils lui donnent et dont on ne devine pas sa situation de sorte qu'on dépense en sa faveur.

﴾Et ceux qui déclarent véridique le Jour de la Rétribution.﴿ C'est-à-dire : ils croient en ce qu'Allah et Ses Messagers ont informé comme rétribution et ressuscitation et ils en ont la certitude, ainsi ils se préparent à l'au-delà et s'y efforcent activement. Et le fait de déclarer véridique le Jour de la Rétribution implique de déclarer véridique les Messagers et [tout] ce avec quoi ils sont venus comme Livres [révélés].

﴾Et ceux qui craignent le châtiment de leur Seigneur.﴿ C'est-à-dire : ils ont peur et redoutent [celui-ci]. Et pour cela, ils délaissent tout ce qui les rapproche du châtiment d'Allah. **﴾En effet, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur Seigneur.﴿** C'est-à-dire : c'est le châtiment que l'on craint et dont on prend garde.

﴾Et ceux qui restent chastes [littéralement : qui préservent leur sexe]﴿ Ils n'ont pas de rapport sexuel interdit, parmi : la fornication (ou l'adultère), ou l'homosexualité, ou un rapport anal [c'est-à-dire : la sodomie], ou un rapport au cours des règles, et ce qui y ressemble. Ils se préservent aussi de les regarder et de les toucher, notamment avec qui cela n'est pas permis. En outre, ils délaissent aussi les moyens interdits qui incitent à accomplir la perversité.

﴾Excepté [qu'ils ont des rapports uniquement] avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent...﴿ C'est-à-dire : leurs servantes. **﴾... alors, dans ce cas, ils ne sont pas blâmables﴿** dans leur rapport sexuel dans le lieu qui correspond au lieu de labour. **﴾Et quiconque recherche [son plaisir] en dehors de**

cela...❵ C'est-à-dire : autre qu'auprès de son épouse ou de son esclave. **❴... alors ils sont des transgresseurs.❵** C'est-à-dire : ceux qui outrepassent ce qu'Allah a permis au détriment de ce qu'Allah a interdit. Ce verset indique l'interdiction du mariage [temporaire] de jouissance (*Nikâh Al Mut'ah*) du fait que celui-ci ne vise pas en tant que tel [la recherche d'] une épouse [légitime] ni une esclave [légale].

❴Et ceux qui gardent les dépôts qu'on leur a confiés et respectent scrupuleusement leurs engagements.❵ C'est-à-dire : Ils tiennent leurs engagements, ils les préservent et ils s'efforcent de s'en acquitter et de les respecter. Et ceci englobe l'ensemble des dépôts qu'il y a entre le serviteur et son Seigneur, comme les charges (et responsabilités) secrètes dont seul Allah est au courant ; les dépôts entre le serviteur et la création à propos des biens, des secrets, etc. Cela concerne aussi l'engagement, c'est-à-dire : cela englobe tout engagement qu'Allah a demandé de tenir vis-à-vis de Lui mais aussi tout engagement pris envers les créatures. En effet, le serviteur sera interrogé à propos de l'engagement : A-t-il tenu son engagement et l'a-t-il respecté ? Ou l'a-t-il rejeté, trahi et ne l'a pas tenu ?

❴Et ceux qui s'en tiennent à leur témoignage [impartial].❵ C'est-à-dire : Ils ne témoignent que de ce qu'ils connaissent sans ajout ni diminution ou dissimulation et sans complaisance à l'égard d'un proche ou d'un ami ou ce qui y ressemble. En fait, l'objectif est [uniquement] le Visage d'Allah. Allah ﷻ dit : **❴Et acquittez-vous du témoignage envers Allah !❵** (Le Divorce, 65 : 2). Et : **❴Ô vous qui avez cru ! Observez strictement la justice et soyez des témoins [véridiques] vis-à-vis d'Allah, fût-ce contre vous-mêmes, ou [contre] vos parents, ou [contre] vos proches parents.❵** (Les Femmes, 4 : 135).

❴Et ceux...❵ C'est-à-dire : ceux qui sont décrits par ces caractéristiques. **❴... qui sont assidus et réguliers dans leur prière❵** en étant assidus à leurs prières de la plus parfaite des manières qui soit. **❴Ceux-là seront honorés dans des jardins.❵** C'est-à-dire : Allah leur a octroyé et fait parvenir des marques d'honneur et un bonheur durable que les âmes convoitent et dont les yeux se réjouissent, et ils y resteront là éternellement.

En bref, il résulte de tout cela qu'Allah ﷻ a décrit les gens du bonheur et du bien par des caractéristiques parfaites et des comportements émérites, notamment à travers : des adorations physiques, comme la prière et son assiduité ; des œuvres du cœur, comme la crainte d'Allah qui incite à [entreprendre] tout bien ; des adorations liées aux biens [matériels] ; des croyances bénéfiques ; des caractères émérites ; etc. Ces personnes ont une relation avec Allah, [l'en-

semble de] Sa création, et avec elles-mêmes sur la base de la piété et l'équité. Il y a aussi la préservation de leurs engagements et des secrets qu'on leur a confiés ; la chasteté totale en préservant leurs parties intimes de commettre quoi que ce soit qu'Allah ﷻ répugne ; etc.



Sublimes exhortations divines[1]

Voici trois passages dans lesquels Allah ﷻ exhorte les croyants à se parer de sublimes qualités.

1. Sourate : Les Bestiaux (6)/ Versets : 150 à 153 :

قُلۡ هَلُمَّ شُهَدَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ يَشۡهَدُونَ أَنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَ هَٰذَاۖ فَإِن شَهِدُواْ
فَلَا تَشۡهَدۡ مَعَهُمۡۚ وَلَا تَتَّبِعۡ أَهۡوَآءَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا وَٱلَّذِينَ لَا
يُؤۡمِنُونَ بِٱلۡأٓخِرَةِ وَهُم بِرَبِّهِمۡ يَعۡدِلُونَ ١٥٠ ۞ قُلۡ تَعَالَوۡاْ أَتۡلُ مَا حَرَّمَ
رَبُّكُمۡ عَلَيۡكُمۡۖ أَلَّا تُشۡرِكُواْ بِهِۦ شَيۡـٔٗاۖ وَبِٱلۡوَٰلِدَيۡنِ إِحۡسَٰنٗاۖ وَلَا تَقۡتُلُوٓاْ
أَوۡلَٰدَكُم مِّنۡ إِمۡلَٰقٖ نَّحۡنُ نَرۡزُقُكُمۡ وَإِيَّاهُمۡۖ وَلَا تَقۡرَبُواْ ٱلۡفَوَٰحِشَ مَا
ظَهَرَ مِنۡهَا وَمَا بَطَنَۖ وَلَا تَقۡتُلُواْ ٱلنَّفۡسَ ٱلَّتِي حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلۡحَقِّۚ
ذَٰلِكُمۡ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تَعۡقِلُونَ ١٥١ وَلَا تَقۡرَبُواْ مَالَ ٱلۡيَتِيمِ إِلَّا
بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُ حَتَّىٰ يَبۡلُغَ أَشُدَّهُۥۚ وَأَوۡفُواْ ٱلۡكَيۡلَ وَٱلۡمِيزَانَ بِٱلۡقِسۡطِۖ
لَا نُكَلِّفُ نَفۡسًا إِلَّا وُسۡعَهَاۖ وَإِذَا قُلۡتُمۡ فَٱعۡدِلُواْ وَلَوۡ كَانَ ذَا قُرۡبَىٰۖ
وَبِعَهۡدِ ٱللَّهِ أَوۡفُواْۚ ذَٰلِكُمۡ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تَذَكَّرُونَ ١٥٢ وَأَنَّ
هَٰذَا صِرَٰطِي مُسۡتَقِيمٗا فَٱتَّبِعُوهُۖ وَلَا تَتَّبِعُواْ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمۡ عَن
سَبِيلِهِۦۚ ذَٰلِكُمۡ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ١٥٣

1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fi Tafsîr Kalâm al Manân.*

Traduction rapprochée :

150. Dis : « Amenez vos témoins qui attestent qu'Allah a interdit cela. » Et s'ils témoignent, alors ne témoigne pas avec eux et ne suis pas les passions de ceux qui ont traité de mensonges Nos signes (versets) et ceux qui ne croient pas à l'au-delà, tandis qu'ils donnent des égaux à leur Seigneur.

151. Dis : « Venez ! Je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien et soyez bienfaisants envers vos parents. Et ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. Et n'approchez pas des turpitudes, apparentes ou cachées. Et ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a rendue sacrée. Voilà ce qu'Allah vous a recommandé [de faire]. Peut-être raisonnerez-vous ?

152. Et ne vous approchez pas des biens de l'orphelin si ce n'est de la plus belle des manières, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute équité. Et Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et lorsque vous parlez, alors soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous a recommandé [de faire]. Peut-être vous rappellerez-vous ?

153. Voici Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie ! » Voilà ce qu'Il vous a recommandé [de faire]. Peut-être serez-vous pieux ?

Exégèse :

Allah ﷻ dit à Son Prophète ﷺ : ﴾**Dis**﴿ à ceux-là qui se sont interdit ce qu'Allah a autorisé : ﴾**« Venez ! Je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit**﴿ d'une interdiction générale et globale pour quiconque, et qui comprend le reste de tous les interdits parmi les aliments, les boissons, les paroles et les actes. ﴾**Ne Lui associez rien !**﴿ C'est-à-dire : ni de manière infime ni de manière significative. Et la réalité du polythéisme (et de l'association) à Allah est d'adorer une créature de la même manière qu'on adore Allah, ou de la vénérer comme on vénère Allah, ou encore de lui vouer certaines spécificités liées à la Seigneurie et à la Divinité. Ainsi, lorsque le serviteur a délaissé tout le polythéisme, il est devenu monothéiste et dévoué sincèrement à Allah dans l'ensemble de ses états et situations. Ceci est le droit d'Allah sur Ses serviteurs : ils doivent L'adorer et ne rien Lui associer.

Ensuite, Il a commencé par le plus ferme des droits après Son droit : ﴾**Et soyez bienfaisants envers vos parents !**﴿ Notamment, à travers de belles paroles

nobles et de beaux actes plaisants. Ainsi, toute parole et tout acte grâce auxquels il résulte un avantage pour les parents ou qui les contente, alors ceci fait partie de la bienfaisance. Et si la bienfaisance est présente, alors la désobéissance [filiale] cesse et disparaît.

﴾**Ne tuez pas vos enfants**﴿ garçon ou fille ﴾**pour cause de pauvreté**﴿ C'est-à-dire : à cause de la pauvreté et de votre restriction dans leur subsistance comme ceci était présent durant la période préislamique (*Al Jâhiliyyah*) cruelle et inique. Ainsi donc, s'il leur est interdit de les tuer dans cette situation alors qu'ils sont leurs enfants, alors l'interdiction de les tuer pour ce qui n'est pas obligatoire, ou de tuer des enfants autres que les leurs, est encore plus en droit et prioritaire.

﴾**Nous vous nourrissons tout comme eux**﴿ C'est-à-dire : Nous nous sommes chargés de subvenir à l'ensemble. Vous n'êtes pas ceux qui subviennent à vos enfants. Plutôt, vous ne subvenez même pas à vous-mêmes, alors ceux-ci ne sont pas pour vous une cause de restriction. ﴾**Et n'approchez pas des turpitudes**﴿ qui sont : les immenses péchés exécrés ﴾**apparentes ou cachées**﴿ C'est-à-dire : N'approchez pas celles en apparence et celles en secret, ou celles qui sont liées à elles en extérieur et celles qui sont liées au cœur et au for intérieur. Et le fait que l'interdiction porte [précisément] sur le fait de ne pas s'approcher des turpitudes est plus éloquent que la simple interdiction [en tant que telle] de commettre ces turpitudes. En effet, l'interdiction de s'en approcher implique non seulement l'interdiction de ses préliminaires, mais aussi l'interdiction de tous les moyens qui mènent à ces turpitudes.

﴾**Et ne tuez pas... la vie qu'Allah a rendue sacrée**﴿ C'est l'âme musulmane : homme ou femme, jeune ou âgé, vertueux ou pervers et l'âme impie qui a été protégée (de manière inviolable) par le biais d'un engagement et d'un pacte. [...]

﴾**Voilà...**﴿ ce qui a été évoqué [précédemment] ﴾**... ce qu'Allah vous a recommandé [de faire]. Peut-être raisonnerez-vous ?**﴿ À propos d'Allah et de Sa recommandation, ensuite vous la retiendrez, puis vous la considérerez [comme il se doit] et enfin vous l'appliquerez. Ce verset indique (et prouve) qu'en fonction de la raison du serviteur, celui-ci accomplira plus ou moins ce qu'Allah lui a ordonné d'accomplir.

﴾**Et ne vous approchez pas des biens de l'orphelin...**﴿ C'est-à-dire : en les consommant, ou en guise de contrepartie par favoritisme envers vos personnes, ou en les prenant sans aucune raison ﴾**... si ce n'est de la plus belle des manières...**﴿ C'est-à-dire : excepté de la manière qui convient à leurs biens

et par laquelle ils en tirent bénéfice. Ceci indique donc qu'il n'est pas permis d'approcher les biens des orphelins et d'agir avec d'une manière qui leur cause un préjudice, ou d'une manière dans laquelle il n'y a ni préjudice ni intérêt. ❮**... jusqu'à ce qu'il**❯ : l'orphelin ❮**atteigne sa majorité**❯ C'est-à-dire : jusqu'à ce qu'il soit pubère et majeur et qu'il sache en disposer. Ainsi, dès qu'il atteint sa majorité on lui donne alors à ce moment-là son argent (ses biens) et il agit avec à sa guise. Et dans ce verset, il y a une indication que l'orphelin reste « sous tutelle » jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. [Durant tout ce temps] C'est son tuteur qui gère son argent et ses biens à sa place. Cette « tutelle » se termine lors de l'atteinte de sa majorité.

❮**Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute équité**❯ C'est-à-dire : en toute justice et par engagement plein. Et ainsi, lorsque vous vous efforcez [pleinement] dans cela alors ❮**Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité**❯ C'est-à-dire : en fonction de ce qu'elle s'efforce [de faire] et sans [aucune] gêne. Par conséquent, quiconque veille à donner la [juste] mesure et le [bon] poids, et ensuite, il en résulte un manque de sa part pour lequel il ne s'est pas montré laxiste ni il ne l'a su, alors Allah est Indulgent et Pardonneur. Les savants du fondement de Religion (*Al Usûliyûn*) ont déduit de ce verset, et de ceux qui y ressemblent, qu'Allah n'impose à personne ce qu'il ne peut supporter. La personne doit faire en sorte de craindre Allah dans ce qu'Il lui ordonne et de s'efforcer autant que possible d'accomplir ce qu'il est capable de faire. Après cela, alors nulle gêne ni tort sur lui.

❮**Et lorsque vous parlez...**❯ [Et prononcez] une parole par laquelle vous juger entre les gens, vous tranchez la discussion entre eux et vous vous exprimez sur des propos et des situations, alors ❮**soyez équitables...**❯ dans votre parole par égard à la véracité (*As-Sidq*), que cela concerne quiconque vous aimez ou quiconque vous répugnez, au fait d'être juste et de ne pas dissimuler ce qui doit être montré. En effet, le fait de pencher [un tant soit peu] à parler sur celui que tu répugnes, ou à propos de ses dires fait partie de l'injustice interdite. Plutôt même, lorsque le savant parle à propos des dires des Gens de l'Innovation (*Ahl Al Bida'*), alors il se doit de rendre le droit à chacun qui a un droit et de montrer où se situe la vérité et où se situe le faux en considérant ce qui est proche de la vérité et ce qui en est éloigné. Les jurisconsultes ont rappelé que le juge (*Al Qâdî*) doit obligatoirement faire preuve de justice et d'équité entre deux opposants, aussi bien dans son observation que dans son expression.

❮**Et remplissez votre engagement envers Allah**❯ Ceci englobe l'engagement qu'Allah a pris des serviteurs dans l'accomplissement de Ses droits et

le fait de s'en acquitter, mais aussi l'engagement qui résulte de l'engagement mutuel entre la création. Tous ensembles doivent remplir l'engagement et il est interdit qu'ils le rompent et l'enfreignent. ﴾**Voilà...**﴿ les décrets évoqués [précédemment] ﴾**... ce qu'Il vous a recommandé [de faire]. Peut-être vous rappellerez-vous ?**﴿ Ce qu'Il vous a [expliqué et] montré comme décrets et à travers lesquels vous accomplissez pleinement la recommandation d'Allah qu'Il vous a enjoint et ainsi vous connaissez ce qu'ils recèlent de sagesses et de jugements.

Et lorsqu'Il a montré de nombreuses injonctions majeures et de prescriptions importantes, Il les a mentionnées tout en indiquant ce qui est [encore] plus général. En effet, Il a dit : ﴾**Voici Mon chemin dans toute sa rectitude**﴿ C'est-à-dire : ces décrets et ceux qui leur ressemblent qu'Allah a [expliqué et] montré dans Son Livre et qu'Il a clarifié pour Ses serviteurs est le chemin d'Allah qui mène à Lui et à la Demeure de Sa générosité. Ce chemin est le chemin du juste milieu, il est simple et précis. ﴾**Suivez-le donc...**﴿ afin d'obtenir la réussite et le succès et d'atteindre les espoirs [placés] et les joies [espérées] ﴾**... et ne suivez pas les sentiers...**﴿ C'est-à-dire : les voies qui divergent de cette voie ﴾**... qui vous écartent de Sa voie !**﴿ C'est-à-dire : qui vous égarent de lui et vous séparent à droite et à gauche. En effet, si vous vous égarez du chemin droit, alors vous n'aboutirez qu'à des voies qui mènent à la Fournaise.

﴾**Voilà ce qu'Il vous a recommandé [de faire]. Peut-être serez-vous pieux ?**﴿ En effet, si vous accomplissez ce qu'Allah vous a [expliqué et] montré en science et en œuvre, alors vous deviendrez des pieux et des serviteurs d'Allah couronnés de succès. Et Allah a singularisé le chemin et l'a annexé à Lui car c'est un chemin unique et le seul qui mène à Lui. Et Allah est Celui qui assiste les itinérants dans l'emprunt de ce chemin.



2. Sourate : Le Voyage Nocturne (17)/ versets : 22 à 39 :

لَّا تَجْعَلْ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتَقْعُدَ مَذْمُومًا مَّخْذُولًا ﴿٢٢﴾ ۞ وَقَضَىٰ
رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ
أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا
كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا كَمَا

رَبَّيَانِي صَغِيرٗا ﴿٢٤﴾ رَّبُّكُمۡ أَعۡلَمُ بِمَا فِي نُفُوسِكُمۡۚ إِن تَكُونُواْ صَٰلِحِينَ
فَإِنَّهُۥ كَانَ لِلۡأَوَّٰبِينَ غَفُورٗا ﴿٢٥﴾ وَءَاتِ ذَا ٱلۡقُرۡبَىٰ حَقَّهُۥ وَٱلۡمِسۡكِينَ وَٱبۡنَ
ٱلسَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرۡ تَبۡذِيرًا ﴿٢٦﴾ إِنَّ ٱلۡمُبَذِّرِينَ كَانُوٓاْ إِخۡوَٰنَ ٱلشَّيَٰطِينِۖ وَكَانَ
ٱلشَّيۡطَٰنُ لِرَبِّهِۦ كَفُورٗا ﴿٢٧﴾ وَإِمَّا تُعۡرِضَنَّ عَنۡهُمُ ٱبۡتِغَآءَ رَحۡمَةٖ مِّن
رَّبِّكَ تَرۡجُوهَا فَقُل لَّهُمۡ قَوۡلٗا مَّيۡسُورٗا ﴿٢٨﴾ وَلَا تَجۡعَلۡ يَدَكَ مَغۡلُولَةً
إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبۡسُطۡهَا كُلَّ ٱلۡبَسۡطِ فَتَقۡعُدَ مَلُومٗا مَّحۡسُورًا ﴿٢٩﴾ إِنَّ رَبَّكَ
يَبۡسُطُ ٱلرِّزۡقَ لِمَن يَشَآءُ وَيَقۡدِرُۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِعِبَادِهِۦ خَبِيرَۢا بَصِيرٗا ﴿٣٠﴾
وَلَا تَقۡتُلُوٓاْ أَوۡلَٰدَكُمۡ خَشۡيَةَ إِمۡلَٰقٖۖ نَّحۡنُ نَرۡزُقُهُمۡ وَإِيَّاكُمۡۚ إِنَّ قَتۡلَهُمۡ
كَانَ خِطۡـٔٗا كَبِيرٗا ﴿٣١﴾ وَلَا تَقۡرَبُواْ ٱلزِّنَىٰٓۖ إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةٗ وَسَآءَ سَبِيلٗا
﴿٣٢﴾ وَلَا تَقۡتُلُواْ ٱلنَّفۡسَ ٱلَّتِي حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلۡحَقِّۗ وَمَن قُتِلَ مَظۡلُومٗا
فَقَدۡ جَعَلۡنَا لِوَلِيِّهِۦ سُلۡطَٰنٗا فَلَا يُسۡرِف فِّي ٱلۡقَتۡلِۖ إِنَّهُۥ كَانَ مَنصُورٗا
﴿٣٣﴾ وَلَا تَقۡرَبُواْ مَالَ ٱلۡيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُ حَتَّىٰ يَبۡلُغَ أَشُدَّهُۥۚ
وَأَوۡفُواْ بِٱلۡعَهۡدِۖ إِنَّ ٱلۡعَهۡدَ كَانَ مَسۡـُٔولٗا ﴿٣٤﴾ وَأَوۡفُواْ ٱلۡكَيۡلَ إِذَا كِلۡتُمۡ وَزِنُواْ
بِٱلۡقِسۡطَاسِ ٱلۡمُسۡتَقِيمِۚ ذَٰلِكَ خَيۡرٞ وَأَحۡسَنُ تَأۡوِيلٗا ﴿٣٥﴾ وَلَا تَقۡفُ مَا
لَيۡسَ لَكَ بِهِۦ عِلۡمٌۚ إِنَّ ٱلسَّمۡعَ وَٱلۡبَصَرَ وَٱلۡفُؤَادَ كُلُّ أُوْلَٰٓئِكَ كَانَ عَنۡهُ
مَسۡـُٔولٗا ﴿٣٦﴾ وَلَا تَمۡشِ فِي ٱلۡأَرۡضِ مَرَحًاۖ إِنَّكَ لَن تَخۡرِقَ ٱلۡأَرۡضَ وَلَن
تَبۡلُغَ ٱلۡجِبَالَ طُولٗا ﴿٣٧﴾ كُلُّ ذَٰلِكَ كَانَ سَيِّئُهُۥ عِندَ رَبِّكَ مَكۡرُوهٗا ﴿٣٨﴾
ذَٰلِكَ مِمَّآ أَوۡحَىٰٓ إِلَيۡكَ رَبُّكَ مِنَ ٱلۡحِكۡمَةِۗ وَلَا تَجۡعَلۡ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا
ءَاخَرَ فَتُلۡقَىٰ فِي جَهَنَّمَ مَلُومٗا مَّدۡحُورًا ﴿٣٩﴾

Traduction rapprochée :

22. N'assigne pas à Allah d'autre divinité ! Sinon, tu te trouveras blâmé et abandonné.

23. Et Ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui et faites preuve de bienfaisance envers les parents : Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la

vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Pfff ! » Et ne les brusque pas, mais adresse-leur [plutôt] des paroles affectueuses.

24. Et, par miséricorde, abaisse sur eux l'aile de l'humilité et dis : « Ô Seigneur ! Fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit. »

25. Votre Seigneur connaît mieux ce qu'il y a dans vos âmes. Si vous êtes vertueux, Il est certes Pardonneur pour ceux qui reviennent vers Lui repentants.

26. « Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur [en détresse]. Et ne gaspille pas indûment ;

27. certes, les gaspilleurs sont les frères des démons, et Satan est très ingrat envers son Seigneur.

28. Et si tu dois t'écarter d'eux à la recherche d'une miséricorde de ton Seigneur que tu espères, alors adresse-leur une parole bienveillante.

29. Et ne porte pas ta main enchaînée à ton cou [par avarice], et ne l'étends pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné.

30. En vérité, ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'Il veut et Il les accorde avec parcimonie. En effet, Il est, sur Ses serviteurs, parfaitement Informé, Clairvoyant.

31. Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est Nous qui subvenons à leurs besoins tout comme aux vôtres. Les tuer, c'est vraiment, un grand péché.

32. Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais sentier !

33. Et ne tuez pas sans raison la vie (littéralement : l'âme) qu'Allah a rendue sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Mais que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté [par la Loi].

34. Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la meilleure façon, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Et remplissez l'engagement ! En effet, on sera interrogé au sujet des engagements.

35. Et donnez la pleine mesure lorsque vous mesurez, et pesez avec une balance exacte. C'est mieux [pour vous] et le résultat en sera meilleur.

36. Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. En effet, l'ouïe, la vue et le cœur, sur tout cela, on sera interrogé.

37. Et ne foule pas la Terre avec orgueil ! Tu ne pourras jamais fendre la Terre ni atteindre la hauteur des montagnes !

38. Ce qui est mauvais en tout cela est détesté de ton Seigneur.

39. Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la sagesse. N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté en Enfer, blâmé et repoussé.

Exégèse :

﴾**N'assigne pas à Allah d'autre divinité !**﴿ Ne crois pas qu'il y a quelqu'un, parmi les créatures, qui mérite quoi que ce soit comme adoration et n'associe personne parmi elles à Allah. En effet, cela appelle au blâme et à l'abandon [d'Allah]. Allah, Ses Anges et Ses Messagers ont interdit le polythéisme et ont blâmé d'un sévère blâme quiconque le commet. Ils ont rattaché le fautif à des noms blâmés et des caractéristiques viles qui l'ont dépeint. Ce fautif est la créature la plus abominable dans sa caractérisation et la plus laide dans sa qualification. Elle sera abandonnée dans son affaire religieuse et mondaine selon ce qu'elle aura délaissé dans l'attachement à son Seigneur. En effet, quiconque s'attache à autre qu'à Lui est abandonné et avili. Ce fautif a été laissé à celui à qui il s'est attaché et personne parmi la création ne peut être bénéfique à quelqu'un si ce n'est par la permission d'Allah. Et, tout comme quiconque assignerait une autre divinité à Allah serait blâmé et avili ; de même, quiconque Le rendrait unique et serait sincère dans son culte à Allah en s'attachant à Lui en dehors de quiconque autre, alors il serait loué dans l'ensemble de ses situations.

Donc, après qu'Il ait interdit qu'on Lui associe quoi que ce soit, Il a ordonné l'Unicité en disant : ﴾**Et Ton Seigneur a décrété**﴿ un décret religieux et Il a ordonné un ordre légal ﴾**« N'adorez...**﴿ personne parmi les gens de la Terre et des cieux, autant les vivants que les morts, autre ﴾**... que Lui**﴿**,** car il est l'Un, l'Unique, le Seul et l'Absolu, Celui qui possède tout attribut de perfection ; et parmi ces attributs, Il possède le plus immense [et le plus majestueux] de sorte que personne, parmi Sa création, ne Lui ressemble. Il est Celui qui gratifie de bienfaits apparents et cachés, Celui qui repousse l'ensemble des méfaits, le Créateur, le Pourvoyeur, l'Agenceur de l'ensemble des affaires. Il est donc le Seul qui se singularise par tout cela et tout autre que Lui ne possède rien de tout cela.

Ensuite, après Son droit, Il a évoqué l'accomplissement du droit des parents. Il a dit : ﴾**Et faites preuve de bienfaisance envers les parents**﴿ C'est-à-dire : soyez bienfaisants à leur égard, et cela dans l'ensemble de toutes les optiques de la bienfaisance tant en paroles qu'en actes. En effet, ils sont la cause de l'existence du serviteur [en ce bas monde] et ils ont un amour pour

leur enfant, une bienfaisance envers lui et une proximité avec lui qui implique l'insistance de ce droit envers eux et l'obligation de se montrer bon avec eux.

﴿**Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi**﴾ C'est-à-dire : si tous les deux parviennent à cet âge-là, celui où leur force diminue et où ils ont besoin d'attention et de bienveillance qui est bien connu ﴿**alors ne leur dis point : « Pff ! »**﴾ et ceci est le moindre des degrés du tort sur lequel Allah attire l'attention en dehors des autres. La signification désigne ici : Ne leur cause pas le moindre des torts. ﴿**Et ne les brusque pas**﴾ C'est-à-dire : ne les bouscule pas et ne leur parle pas en employant des mots rudes. ﴿**Mais adresse-leur [plutôt] des paroles affectueuses**﴾ en utilisant des expressions qu'ils aiment, de l'éducation, de la bonté, des paroles douces et belles qui plaisent à leurs cœurs et apaisent leurs âmes. Et ceci diffère selon les différences de situations, de coutumes et d'époques.

﴿**Et, par miséricorde, abaisse sur eux l'aile de l'humilité**﴾ C'est-à-dire : sois humble envers eux, par humilité et miséricorde à leur égard et en escomptant la récompense [d'Allah], et non pas par crainte d'eux, ou par espoir de ce qu'ils possèdent, ou de ce qui y ressemble parmi des finalités pour lesquelles le serviteur n'est pas récompensé.

﴿**Et dis : « Ô Seigneur ! Fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit. »**﴾ C'est-à-dire : Invoque la miséricorde [d'Allah] en leur faveur, de leur vivant et après leur mort, en guise de rétribution pour l'éducation qu'ils t'ont donnée en étant petit. On comprend de ce verset que plus une éducation est dispensée plus le droit [de l'éducateur] augmente. Il en est de même concernant quiconque se charge d'éduquer l'homme — autre que ses parents — religieusement ou matériellement, en lui donnant une éducation vertueuse. En raison de l'éducation dispensée, la personne possède alors le droit lié à celui de l'éducateur.

﴿**Votre Seigneur connaît mieux ce qu'il y a dans vos âmes.**﴾ C'est-à-dire : Votre Seigneur ﷻ est au courant de ce qui est dissimulé dans vos fors intérieurs comme bien et mal, et par conséquent Il ne regarde pas vos œuvres et vos corps, mais il regarde plutôt vos cœurs et ce qui s'y trouve de bien et de mal. ﴿**Si vous êtes vertueux**﴾ à savoir, vos volontés et vos finalités tournent [toujours] autour de la satisfaction d'Allah, votre vif désir est dans le fait de [sans cesse] vous rapprocher de Lui et dans vos cœurs il n'y a aucune autre volonté fixée sur un autre qu'Allah. ﴿**Il est certes... pour quiconque revient vers Lui repentant.**﴾ C'est-à-dire : ceux qui reviennent à Lui à chaque instant ﴿**... Pardonneur...**﴾ En effet, quiconque Allah est au courant de son cœur et Il sait qu'il n'y a en lui que

du retour vers Lui, son amour pour Lui et l'amour de ce qui le rapproche de Lui, alors quand bien même émanerait de lui — à certains instants — ce qui implique et à trait aux natures humaines, alors Allah se montrerait indulgent envers lui et Il lui pardonnerait ces affaires qui le traversent, mais ne sont pas fixes.

Allah ﷻ dit : **﴾Et donne au proche parent ce qui lui est dû﴿** comme bonté et générosité, obligations et marques d'attention, etc. Et ce droit diffère selon les différences de situations, des proches, du besoin ou non, et des époques. **﴾Ainsi qu'au pauvre﴿** donne-lui son droit concernant l'aumône légale, ou autre, afin que tu dissipes sa pauvreté **﴾et au voyageur [en détresse].﴿** C'est l'étranger qui est coupé de son pays. On donne à l'ensemble de ces personnes une somme, mais de sorte que celle-ci ne porte pas préjudice au donateur ni qu'elle soit excédentaire à la somme qui convient, car cela serait dans ce cas-là du gaspillage (*At-Tabdhîr*). En effet, Allah a interdit cela et [nous] a informé que : **﴾les gaspilleurs sont, certes, les frères des démons et Satan est très ingrat envers son Seigneur﴿**, car Satan n'appelle qu'à toute bribe blâmable et ainsi il appelle l'homme à l'avarice et à la retenue. Mais, s'il lui désobéit, alors il l'appelle au gâchis et au gaspillage. Quant à Allah, Il n'ordonne que les affaires les plus justes et les plus équitables et Il en fait le compliment, comme à propos des pieux serviteurs du Clément, lorsqu'Il ﷻ a dit : **﴾Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares, mais se tiennent au juste milieu.﴿** (Le Discernement, 25 : 67).

Et, ici, Il ﷻ a dit : **﴾Et ne porte pas ta main enchaînée à ton cou [par avarice]﴿** par allusion à l'extrême retenue et l'avarice ; **﴾Et ne l'étend pas non plus trop largement﴿** en dépensant dans ce qui ne convient pas ou [en dépensant] plus qu'il ne convient **﴾sinon tu te trouveras﴿** si tu fais cela **﴾blâmé﴿** C'est-à-dire : on te blâmera pour ce que tu as fait [et tu seras] **﴾chagriné﴿** C'est-à-dire : consterné, les mains vides, et ainsi tu n'auras plus d'argent entre les mains ni même de compliment ou d'éloge à sa suite. Cet ordre de donner aux proches parents concerne le fait d'en avoir la capacité et la richesse. Quant au fait de ne pas avoir, ou si dépenser en l'état présent est difficile, alors Il a ordonné de refuser gentiment. En effet, Il ﷻ a dit : **﴾Et si tu dois t'écarter d'eux à la recherche d'une miséricorde de ton Seigneur que tu espères﴿** C'est-à-dire : tu te détournes de leur donner afin de le faire à un autre moment dans l'espoir qu'Allah te facilitera cette affaire **﴾alors adresse-leur une parole bienveillante.﴿** C'est-à-dire : affectueusement avec douceur, en leur faisant une belle promesse [de les aider] au moment où se présentera l'occasion et en t'excusant de ne pouvoir le faire au moment présent. Ainsi, ils changeront vis-à-vis de toi

et nourriront des bonnes pensées à ton égard, comme Il ﷻ a dit : ❰**Une parole agréable et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort.**❱ (La Vache, 2 : 263). Et ceci fait partie de la douce bonté (*Al-Lutf*) d'Allah envers les serviteurs. Il leur a ordonné d'attendre la miséricorde et la subsistance de Sa part, car l'attente de cela est une adoration. De même, leur promesse de dépenser en aumône et d'être bon dans la facilité est une adoration dans l'instant présent, car l'aspiration d'accomplir une bonne action est en soit une bonne action. Voilà pourquoi, il convient que l'homme accomplisse [toujours] le bien dans ce qu'il est capable et qu'il ait [toujours] l'intention de l'accomplir même s'il n'en est pas capable afin qu'il soit rétribué pour cela. Et ainsi, peut-être Allah lui facilitera [en raison de son espoir qu'il porte en Lui].

Ensuite, Il a informé qu'Il dispense largement Sa subsistance à qui Il veut parmi Ses serviteurs et Il l'accorde avec parcimonie et la restreint à qui Il veut par sagesse de Sa part. ❰**En effet, Il est, sur Ses serviteurs, parfaitement Informé, Clairvoyant.**❱ Il les récompense de ce qu'Il connaît d'eux et de ce qui émane vertueusement de leur part et Il les gère selon Sa douce bonté et sa générosité.

❰**Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est Nous qui subvenons à leurs besoins tout comme aux vôtres. Les tuer, c'est vraiment, un grand pêché.**❱ Ceci fait partie de Sa miséricorde envers Ses serviteurs de sorte qu'Il est plus miséricordieux envers eux que leur propre parent. Ainsi, Il a interdit aux parents de tuer leurs enfants par crainte de la pauvreté et du manque à venir, car Il s'est chargé de pourvoir et subvenir à l'ensemble. Il a informé que le fait de les tuer était un grand péché, c'est-à-dire : parmi le plus grave des grands péchés du fait de la disparition de la miséricorde du cœur, l'immense rupture qu'il en résulte et le fait d'attenter à la vie d'enfants, des êtres qui n'ont commis aucun péché ni aucune désobéissance.

❰**Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais sentier !**❱ L'interdiction de s'en approcher est plus éloquente que la simple interdiction de la commettre, car ceci englobe l'interdiction de l'ensemble de ses préliminaires, mais aussi des facteurs qui y incitent. En effet : « *Quiconque s'aventure autour d'une propriété interdite risque* [tôt ou tard] *d'y pénétrer.* »[1] Et plus particulièrement à propos de cette affaire pour laquelle de nombreuses âmes sont fortement attirées par cela. Et Allah a décrit la fornication et sa laideur comme étant : ❰**une turpitude**❱ C'est-à-dire : un péché qui est considéré comme exécrable par la Loi, la raison et la disposition naturelle

---

1 Bukhârî (n° 5051), Muslim (n° 4094) et A<u>h</u>med (n° 18368). D'après un hadith de Nu'mân ibn Bachîr ﷺ.

étant donné qu'elle englobe le fait de porter atteinte à la sacralité vis-à-vis du droit d'Allah, du droit de la femme, du droit de sa famille, du droit de son mari, mais aussi la corruption du lit conjugal et le mélange des lignées sans parler des autres corruptions possibles. Et Sa parole ﷻ : **﴾et quel mauvais sentier !﴿** C'est-à-dire : quel vil sentier, le sentier de quiconque commet cet immense péché.

﴾Et ne tuez pas sans raison la vie (littéralement : l'âme)﴿ Cela englobe toute âme, toute vie **﴾qu'Allah a rendue sacrée﴿** une personne jeune comme une personne âgée, un homme comme une femme, une personne libre comme un esclave, un musulman comme un impie bénéficiant d'un engagement, etc. [...] **﴾Et quiconque est tué injustement﴿** C'est-à-dire : sans raison **﴾alors Nous avons donné... à son proche [parent]﴿** c'est son plus proche parent et héritier **﴾... pouvoir...﴿** C'est-à-dire : un argument évident en cas de talion à l'encontre du meurtrier et Nous lui avons aussi donné une autorité certaine en vue de cela. Bien évidemment, dès lors où les conditions qui induisent le talion sont réunies comme la préméditation [de l'acte], la transgression et la compensation. **﴾Mais, que celui-ci...﴿** le responsable légal **﴾ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté [par la Loi].﴿** L'excès est le dépassement de la limite, soit en mutilant le meurtrier, ou soit en le tuant différemment de la manière dont il a tué, ou soit encore en tuant quelqu'un d'autre que le meurtrier Et dans ce verset, il y a une preuve que le droit du sang (suite à un meurtre) appartient au responsable légal (le tuteur). Par conséquent, on ne peut appliquer le talion sans sa permission. Et s'il décide de pardonner [au coupable] alors il n'y a plus de talion à appliquer [et celui-ci n'a plus raison d'être]. De même, Allah assiste le responsable légal de celui qui a été tué contre le meurtrier et quiconque l'assiste jusqu'à ce qu'il ait la capacité et la possibilité de le tuer [en contrepartie].

﴾Et n'approchez les biens de l'orphelin...﴿ Cela fait partie de Sa douce bonté et Sa miséricorde ﷻ envers l'orphelin, celui qui a perdu son père en bas âge [quand il était petit], qui ne connaît pas son propre intérêt ni ne peut s'en charger lui-même. Allah a ordonné à ses responsables légaux (les tuteurs) de le protéger, de protéger ses biens, de les gérer au mieux et de ne pas s'en approcher **﴾si ce n'est de la meilleure façon﴿** en commerçant raisonnablement avec, en ne les exposant pas à des risques et périls, et en veillant à les faire fructifier. Et ceci est valable **﴾jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité.﴿** C'est-à-dire : sa puberté, sa raison et sa majorité. Et lorsqu'il a atteint sa majorité, alors la tutelle sur lui disparaît, il devient responsable de lui-même et on lui restitue ses biens comme Il ﷻ a dit : **﴾Et si vous voyez qu'ils ont atteint la majorité, alors remettez-leur leurs biens.﴿** (Les Femmes, 4 : 6) ; **﴾Et remplissez l'engagement﴿** auquel vous

vous êtes engagés avec Allah, mais aussi (vous vous êtes engagés) vis-à-vis de la créature. ❴**En effet, on sera interrogé au sujet des engagements.**❵ C'est-à-dire : responsables en ce qui concerne son respect ou non. Si vous les avez respectés, alors vous serez rétribués pleinement, mais si vous ne les avez pas respectés, alors vous en subirez l'immense péché.

❴**Et donnez la pleine mesure lorsque vous mesurez et pesez avec une balance exacte !**❵ C'est une injonction à être juste et à respecter les mesures et les balances en toute équité sans dépréciation ni diminution. On tire de la signification générale de ce verset l'interdiction de toute fraude dans le prix, le produit ou ce qui a été contracté. De même, il y a une injonction à être sincère et véridique dans les relations et les transactions. ❴**C'est mieux [pour vous]**❵ que rien ❴**et le résultat en sera meilleur.**❵ C'est-à-dire : la meilleure issue finale. Grâce à cela, le serviteur se préserve des conséquences et la bénédiction descend.

❴**Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.**❵ C'est-à-dire : Ne poursuis pas ce dont tu n'as pas de science. Plutôt, vérifie tout ce que tu dis et ce que tu fais. Et ne pense pas que cela disparaîtra ni en ta faveur ni en ta défaveur. ❴**En effet, l'ouïe, la vue et le cœur, sur tout cela, on sera interrogé.**❵ Par conséquent, il est du devoir du serviteur qui sait qu'il est responsable de ce qu'il dit et de ce qu'il fait, et de la manière dont il utilise ses membres qu'Allah a créés pour Son adoration, qu'il se prépare à être questionné et à devoir répondre. Et ceci ne peut se faire qu'en utilisant [tous] ses membres dans la dévotion d'Allah, en Lui rendant le culte exclusif et en s'abstenant [de commettre] tout ce qu'Allah désapprouve.

❴**Et ne foule pas la Terre avec orgueil !**❵ C'est-à-dire : par orgueil, gloriole, dédain et hautaineté vis-à-vis de la vérité et en te croyant supérieur à la création ❴**Tu ne pourras**❵ à travers ton acte ❴**jamais fendre la Terre ni tu atteindras jamais la hauteur des montagnes !**❵ dans ton orgueil. Plutôt, tu seras méprisé auprès d'Allah et méprisable auprès des créatures. Tu seras détesté et vilipendé, car tu auras acquis le pire des caractères et tu te seras paré du plus vil qui soit, et cela sans atteindre ne serait-ce qu'un peu de ce que tu convoitais.

❴**... en tout cela...**❵ Ce qui a été évoqué précédemment dans ce qu'Allah a interdit depuis Sa parole ﷻ : ❴**N'assigne pas à Allah d'autre divinité !**❵ (Le Voyage Nocturne, 17 : 22). Ainsi que d'acte de désobéissance aux parents et tout ce qui suit cela. En effet, ❴**ce qui est mauvais... est détesté de Ton Seigneur.**❵ C'est-à-dire : tout cela est mauvais pour ceux qui l'accomplissent et ça leur porte préjudice. En outre, Allah désapprouve et répugne cela. ❴**Tout cela...**❵ Tout ce que nous avons montré et clarifié de ces sublimes décrets ❴**fait partie de ce que**

ton Seigneur t'a révélé de la sagesse﴿ En effet, la sagesse est l'injonction aux œuvres émérites et louables ainsi qu'aux nobles caractères et l'interdiction des vils caractères et des mauvaises œuvres.

Toutes ces œuvres évoquées dans ces versets font partie de la haute sagesse que le Seigneur des mondes a révélée au seigneur des Envoyés dans le plus honorable Livre afin qu'il l'ordonne à la plus émérite des communautés. Ainsi, cela fait partie de la sagesse qui si elle est donnée à quelqu'un alors c'est un immense bien qui lui a été donné. Finalement, et tout comme Il avait commencé [ce groupe de versets], Allah a conclu par l'interdiction de vouer une adoration à autre que Lui. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté en Enfer﴿** C'est-à-dire : Tu y resteras continuellement et éternellement. En effet, quiconque associe [qui que ce soit ou quoi que ce soit] à Allah, alors Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera l'Enfer. Il [y] sera **﴾blâmé et repoussé﴿** C'est-à-dire : tu récolteras le blâme, la malédiction et la réprimande de la part d'Allah, de Ses Anges et de l'ensemble des hommes.

Enfin, dans le dernier passage choisi, le vertueux Luqmân s'adresse à son tendre fils et il lui enjoint de sages conseils.[1]



3. Sourate : Luqmân (31) / Versets : 12 à 19 :

وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا لُقْمَـٰنَ ٱلْحِكْمَةَ أَنِ ٱشْكُرْ لِلَّهِ ۚ وَمَن يَشْكُرْ فَإِنَّمَا يَشْكُرُ
لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ حَمِيدٌ ﴿١٢﴾ وَإِذْ قَالَ لُقْمَـٰنُ لِٱبْنِهِۦ
وَهُوَ يَعِظُهُۥ يَـٰبُنَىَّ لَا تُشْرِكْ بِٱللَّهِ ۖ إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ ﴿١٣﴾ وَوَصَّيْنَا
ٱلْإِنسَـٰنَ بِوَٰلِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُۥ وَهْنًا عَلَىٰ وَهْنٍ وَفِصَـٰلُهُۥ فِى عَامَيْنِ أَنِ
ٱشْكُرْ لِى وَلِوَٰلِدَيْكَ إِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٤﴾ وَإِن جَـٰهَدَاكَ عَلَىٰٓ أَن تُشْرِكَ بِى مَا

1 Cheikh 'Abd ar -Razzâq Al Badr (qu'Allah le préserve) a fait l'exégèse de cette sourate et en a tiré un certain nombre d'enseignements dans un livre intitulé : *Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Luqmân Al Hakîm.* Cet ouvrage a été traduit en français par notre frère en Allah Habîb Rahmânî (qu'Allah le préserve) sous le titre : *Les enseignements tirés du récit de Luqman le Sage.* S'y référer pour plus de détails.

لَيْسَ لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبْهُمَا فِى ٱلدُّنْيَا مَعْرُوفًا ۖ وَٱتَّبِعْ
سَبِيلَ مَنْ أَنَابَ إِلَىَّ ۚ ثُمَّ إِلَىَّ مَرْجِعُكُمْ فَأُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ
﴿١٥﴾ يَٰبُنَىَّ إِنَّهَآ إِن تَكُ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ فَتَكُن فِى صَخْرَةٍ أَوْ
فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ أَوْ فِى ٱلْأَرْضِ يَأْتِ بِهَا ٱللَّهُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٌ ﴿١٦﴾ يَٰبُنَىَّ
أَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ وَأْمُرْ بِٱلْمَعْرُوفِ وَٱنْهَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَٱصْبِرْ عَلَىٰ مَآ أَصَابَكَ ۖ
إِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ ٱلْأُمُورِ ﴿١٧﴾ وَلَا تُصَعِّرْ خَدَّكَ لِلنَّاسِ وَلَا تَمْشِ فِى
ٱلْأَرْضِ مَرَحًا ۖ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخْتَالٍ فَخُورٍ ﴿١٨﴾ وَٱقْصِدْ فِى مَشْيِكَ
وَٱغْضُضْ مِن صَوْتِكَ ۚ إِنَّ أَنكَرَ ٱلْأَصْوَٰتِ لَصَوْتُ ٱلْحَمِيرِ ﴿١٩﴾

Traduction rapprochée :

12. Et Nous avons effectivement donné à Luqmân la sagesse : « Sois reconnaissant envers Allah ! En effet, quiconque est reconnaissant, n'est reconnaissant que pour soi-même ; quant à celui qui est ingrat, alors en vérité, Allah se dispense de tout, et Il est digne de louange. »

13. Et lorsque Luqmân a dit à son fils tout en l'exhortant : « Ô mon tendre fils ! Ne donne pas d'associé à Allah ! En effet, l'association à [Allah] est vraiment une immense injustice. »

14. Et Nous avons enjoint à l'homme [la bienfaisance envers] ses parents. Sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine et son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination.

15. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune science, alors ne leur obéis pas, mais accompagne-les ici-bas de façon convenable. Et suis [plutôt] le sentier de quiconque se tourne vers Moi. Ensuite, vers Moi est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous accomplissiez. »

16. « Ô mon tendre enfant ! Fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la Terre, Allah le fera venir. Certes, Allah est infiniment subtil [littéralement : d'une bonté douce], parfaitement Informé.

17. Ô Mon tendre enfant ! Accomplis la prière, ordonne le convenable, interdis le blâmable et patience sur ce qui t'atteint. Telle est la plus immense résolution à prendre dans toute entreprise !

18. Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la Terre avec arrogance ; certes, Allah n'aime pas tout présomptueux plein de gloriole.

19. Et sois modeste dans ta démarche et baisse ta voix ! Certes, la plus répugnée des voix, c'est bien la voix des ânes ! »

Exégèse :

Des versets 12 à 19 jusqu'à la fin de l'histoire, Allah nous informe qu'Il a gracieusement accordé la sagesse à Son serviteur émérite Luqmân. La sagesse est la science selon ce qu'elle est et selon sa sagesse. C'est la science des décrets (et des jugements) et la connaissance de ce qu'elle contient comme secrets et décisions. En effet, il se peut qu'une personne soit savante (*'Âlim*), mais qu'elle ne soit pas sage (*Hakîm*). Ainsi donc, la sagesse implique nécessairement la science, plutôt même les œuvres aussi [tandis que la science n'implique pas nécessairement la sagesse]. Voilà pourquoi, la sagesse a aussi été expliquée comme étant la science bénéfique et les œuvres vertueuses.

Donc, lorsqu'Allah lui a donné cette immense faveur, Il lui a ordonné de Le remercier pour ce qu'Il lui avait donné afin qu'Il lui en accorde la bénédiction et qu'Il lui rajoute de Sa grâce. Il l'a informé que le bénéfice du remerciement (*Ach-Chukr*) des gens reconnaissants revient en fait à eux-mêmes. Quant à ceux qui sont ingrats et ne remercient pas Allah, alors cela se retourne contre eux et ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes. En outre, Allah se passe de ce remerciement. Il est digne de louange dans ce qu'Il accorde avec mesure ou ce qu'Il retient même vis-à-vis de celui qui diverge de Son ordre. Sa richesse fait partie des implications nécessaires de Son Essence intrinsèque et le fait qu'Il est digne de louange dans Ses attributs de perfections ainsi qu'Il est loué pour Son bel ouvrage fait aussi partie des implications nécessaires de Son Essence intrinsèque. Et chacune des deux caractéristiques [la richesse et la louange] désigne un attribut de perfection et le fait que l'un se réunit dans l'autre signifie alors un rajout de perfection à la perfection.

Les exégètes ont divergé sur le fait de savoir si Luqmân était un prophète ou un serviteur vertueux ? Et, en ce qui le concerne, Allah évoque uniquement le fait de lui avoir donné la sagesse ainsi que certaines indications de sa sagesse dans son exhortation [adressée] à son fils. Il a donc évoqué les fondements de la sagesse et ses grandes règles. Il ﷻ a dit : **﴾Et lorsque Luqmân dit à son fils**

tout en l'exhortant❳ ou il lui a dit une parole qui l'exhorte à l'injonction ou à l'interdiction et qui est liée à l'incitation ou l'appréhension. Il lui a donc ordonné la sincérité et lui a interdit le polythéisme tout en lui montrant la cause de cela. Il ﷻ a dit : **❲Ne donne pas d'associé à Allah ! En effet, l'association à [Allah] est vraiment une immense injustice ! »❳** Le polythéisme constitue une chose grave. Il n'y a pas plus affreux ni hideux que quelqu'un qui met sur un même pied d'égalité une créature issue de terre et le Souverain des esclaves [littéralement : des encolures] ; celui qui ne possède rien de l'ordre de Celui qui possède tout l'Ordre ; celui qui est déficient et indigent et cela sous toutes les facettes de Celui qui est le Seigneur Parfait, le Riche sous toutes Ses facettes ; celui qui ne peut gratifier [parmi les bienfaits] ne serait-ce le poids d'un grain de Celui qui a gratifié la création de tout bienfait mondain que cela concerne : leur religion, leur bas monde, leur au-delà, leur cœur ou encore leur corps. Tout émane et provient uniquement de Lui, et Lui seul écarte le mal et le méfait. Par conséquent, existe-t-il quelque chose de pire que cette injustice !? Existe-t-il une injustice pire que celui qui a été créé par Allah pour Son adoration et Son unicité, et ensuite — avec cette noble âme — il s'en va [la rabaisser au plus vil des rangs et] la mettre au service de l'adoration de quelqu'un qui ne vaut rien ? Une telle personne s'est faite une profonde injustice à elle-même !

Lorsqu'Il a ordonné d'établir Son droit en délaissant le polythéisme, dont les implications nécessaires induisent l'établissement de l'Unicité, Il a [ensuite] ordonné d'établir le droit des parents et a donc dit : **❲Et Nous avons enjoint à l'homme❳** C'est-à-dire : Nous avons pris un engagement de lui et Nous en avons fait une recommandation pour lui et Nous l'interrogerons à propos de son accomplissement [ou non], à savoir : l'a-t-il préservé ou non ? Nous lui avons donc enjoint : **❲[la bienfaisance envers] ses parents❳** et Nous lui avons dit : **❲Sois reconnaissant envers Moi❳** en M'étant dévoué, en t'acquittant de Mes droits et en ne recherchant pas assistance auprès de Mes bienfaits afin de Me désobéir. **❲Ainsi qu'envers tes parents❳** en te montrant bienfaisant à leur égard par le biais de propos doux, de paroles amicales, de beaux actes, en faisant preuve d'humilité à leur égard [en étant généreux avec eux], en les honorant, en subvenant à leurs besoins, en évitant de leur faire du tort et cela sous toute optique, que ce soit en paroles ou en actes.

Nous lui avons donc enjoint cette recommandation et Nous l'avons informé que : **❲Vers Moi est la destination❳** C'est-à-dire : Ô homme ! Tu reviendras vers Celui qui t'a enjoint et chargé de ces devoirs et Il t'interrogera à propos de cela : T'en es-tu acquitté ? Auquel cas Il te rétribuera d'une

rétribution abondante. Ou les as-tu négligés ? Auquel cas Il te punira d'une punition préjudiciable.

Ensuite, Il a évoqué la raison qui oblige à être bienfaisant envers ses parents et notamment en ce qui concerne la mère pour laquelle Il ﷻ a dit : **﴾Sa mère l'a porté [subissant pour Lui] peine sur peine﴿** C'est-à-dire : pénibilité sur pénibilité. Et elle n'a jamais cessé de rencontrer des peines dès le moment où il était une goutte de sperme à travers les envies, la maladie, la faiblesse, la grossesse, les changements d'état (physiologiques, psychologiques, etc.), ensuite les douleurs de l'enfantement [les contractions], et cela constitue de grandes douleurs.

Puis : **﴾son sevrage a lieu à deux ans﴿**, ceci est nécessaire concernant le fait que sa mère le nourrisse, le prenne en charge et l'allaite. Ainsi, ne sied-il pas envers celle qui supporte toutes ces difficultés pour son fils, tout en éprouvant un amour [maternel] ardent, de bien insister sur ce point vis-à-vis de son enfant et d'enjoindre à ce dernier de se montrer pleinement bienfaisant envers elle ? **﴾Et si tous deux te forcent﴿** C'est-à-dire : si tes deux parents s'efforcent **﴾à M'associer ce dont tu n'as aucune science, alors ne leur obéis pas﴿** et ne pense pas que cela fait partie de la bienfaisance envers eux, car le droit d'Allah passe avant et prédomine sur le droit de chacun d'entre eux et : « *Il n'y a pas d'obéissance à la créature dans une désobéissance au Créateur.* »[1] Et Il n'a pas dit : « Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune science, alors romps avec eux ! » Plutôt, il a dit : **﴾alors ne leur obéis pas﴿** C'est-à-dire : dans le polythéisme. Quant à la piété filiale envers eux, alors continue-la. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾mais accompagne-les ici-bas de façon convenable﴿** C'est-à-dire : une compagnie de bienfaisance à leur égard de façon convenable. Quant à les suivre tandis qu'ils sont dans une situation d'impiété et de désobéissance, alors ne les suis pas [dans cela]. **﴾Et suis [plutôt] le sentier de quiconque se tourne vers Moi﴿** Ce sont les croyants en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres et en Ses Messagers, ceux qui se soumettent à leur Seigneur et reviennent [repentants] à Lui. Le fait de suivre leur sentier est d'emprunter leur itinéraire dans la manière de revenir à Allah qui est de stimuler les facteurs incitatifs du cœur et de le tourner vers Allah, et ensuite que l'effort du corps suive cela dans ce qui agrée Allah et permet de se rapprocher de Lui. **﴾Ensuite, vers Moi est votre retour﴿** aussi bien la personne obéissante que désobéissante ou celle qui revient [repentant] ainsi que d'autre **﴾alors Je vous informerai de ce que vous accom-**

1 [Hadith authentique] Rapporté par Ahmed (n° 20653), d'après un hadith d'Imrân Ibn Husayn ﷺ dont la chaine est authentique. Bukhârî (n° 7257) l'a rapporté à peu près de manière similaire ainsi que Muslim (n° 4765) et Ahmed (n° 724) d'après un hadith d'Alî ﷺ.

plissiez﴿ En effet, rien de vos œuvres — aussi discrètes soient-elles — n'échappe à Allah.

﴾« Ô mon tendre enfant ! Fût-ce le poids d'un grain de moutarde﴿ qui est la plus infime et minime des choses, mais aussi la plus méprisable. **﴾Au fond d'un rocher﴿** C'est-à-dire : au milieu de celui-ci **﴾ou dans les cieux ou dans la Terre﴿** dans n'importe laquelle de leur direction. **﴾Allah le fera venir﴿** du fait de Sa vaste science, Sa perception parfaite et Sa pleine Omnipotence. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾Certes, Allah est infiniment subtil [littéralement : d'une bonté douce], parfaitement Informé.﴿** C'est-à-dire : Il est subtil dans Sa science et Sa perception de sorte qu'Il est au courant des fors intérieurs et des secrets ainsi que ce qu'il y a dans les tréfonds des sols et des mers. Et l'objectif de cela est l'incitation à se sentir observé par Allah [en étant sous Sa surveillance] et a œuvré ainsi dans Son obéissance autant que possible tout en appréhendant toute œuvre vile, minime ou conséquente.

﴾Ô Mon tendre enfant ! Accomplis la prière﴿ Il a incité à celle-ci et Il l'a bien spécifié, car elle est la plus grande des adorations physiques. **﴾Ordonne le convenable, interdis le blâmable﴿** Et cela implique nécessairement la connaissance de ce qui est convenable afin de pouvoir l'ordonner et la connaissance de ce qui est blâmable afin de pouvoir l'interdire. Cela induit [aussi] l'injonction de ce qui permet de compléter l'ordonnance du convenable et l'interdiction du blâmable, notamment en se montrant doux et patient. Et c'est ce qu'il a clairement déclaré dans sa parole ﷻ : **﴾Et endure ce qui t'atteint avec patience﴿** du fait que lui aussi accomplit ce qu'il ordonne et s'abstient de ce qu'il interdit. Ainsi donc, cela englobe le fait de se perfectionner soi-même en accomplissant le bien et en délaissant le mal, mais aussi le fait de perfectionner autrui en lui ordonnant ceci et en lui interdisant cela. Et dès lors où il a su qu'il sera inévitablement éprouvé lorsqu'il ordonnera ceci ou interdira cela, et que dans l'injonction et l'interdiction, il y a inéluctablement une pénibilité pour les âmes, alors il lui a ordonné de patienter sur cela et Il a donc dit : **﴾Et endure ce qui t'atteint avec patience. Telle est...﴿** Ce dont Luqmân a exhorté son fils **﴾... la plus immense résolution à prendre dans toute entreprise !﴿** C'est-à-dire : parmi les affaires vis-à-vis desquelles on doit être déterminé et résolu et auxquelles on doit porter attention. En effet, seules les personnes déterminées et résolues se voient accorder la réussite de les accomplir.

﴾Et ne détourne pas ton visage des hommes﴿ C'est-à-dire : ne fais pas preuve de lassitude et n'adopte pas un visage renfrogné à l'égard des gens en te montrant orgueilleux vis-à-vis d'eux et en te croyant au-dessus d'eux. **﴾Et ne**

foule pas la Terre avec arrogance❳ C'est-à-dire : en méprisant [les gens], en te pavanant des bienfaits, en oubliant le Bienfaiteur et en étant imbu de ta propre personne. **❲Certes, Allah n'aime pas tout présomptueux❳** dans sa personne, son aspect et son caractère hautain et aussi **❲plein de gloriole❳** dans sa parole.

❲Et sois modeste dans ta démarche❳ C'est-à-dire : marche humblement et tranquillement et n'adopte pas une démarche d'insolence et d'arrogance ni une démarche d'outrecuidance. **❲Et baisse ta voix !❳** Par éducation avec les gens et avec Allah. **❲Certes, la plus répugnée des voix❳** C'est-à-dire : la plus affreuse et la plus hideuse. **❲C'est bien la voix des ânes !❳** En effet, s'il y avait eu dans l'élévation de la voix un quelconque bénéfice et intérêt, Il n'aurait pas spécifié cela par [l'image de] l'âne dont on connaît bien sa bassesse et son abrutissement.

Ces recommandations que Luqmân a enjointes à son fils rassemblent des « sagesses mères » qui impliquent ce qui n'a pas été évoqué par elles. Et chaque recommandation est accompagnée avec ce qui incite à son accomplissement si celle-ci est une injonction, ou à son délaissement si celle-ci est une interdiction. Ceci indique ce que nous avons évoqué dans l'interprétation [du terme] de la sagesse (*Al Hikmah*), à savoir qu'elle désigne la science des décrets, leurs sagesses [contenues] et leurs adéquations. Il a donc ordonné le fondement de la religion qui est le monothéisme (*At-Tawhîd*) et il a interdit le polythéisme (*Ach-Chirk*), et il lui a montré ce qu'impliquait obligatoirement son délaissement. Il lui a ordonné la piété filiale (*Birr Al Wâlidayn*) et il lui a montré la cause qu'impliquait cette piété envers eux. Il lui a ordonné de remercier Allah et de remercier ses parents. Ensuite, il a émis une réserve concernant la place de cette piété envers eux qui est d'obéir à leurs ordres tant qu'ils n'ordonnent pas une désobéissance, et quand bien même ils le feraient, il ne doit pas rompre avec eux. Plutôt, il doit se montrer bienfaisant envers eux. De même, il ne doit pas leur obéir s'ils le forcent à faire de l'association ou du polythéisme. Il lui a ordonné de se sentir observé et surveillé par Allah et il lui a fait peur en évoquant qu'il se présentera [tôt ou tard] à Lui. En effet, rien de petit ou de grand comme bien [accompli] ou mal [commis] ne sera laissé en l'état sans qu'Allah ne l'amène. Il lui a interdit l'arrogance et il lui a ordonné la modestie. Il lui a interdit l'insolence, la malfaisance et l'impudence. Il lui a ordonné la tranquillité dans les mouvements et les propos [littéralement : les bruits, les sons, les voix, etc.] et [à l'inverse] il lui a interdit le contraire de cela. Il lui a ordonné d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable, d'accomplir la prière et de patienter. [En effet] Ces

deux recommandations [la prière et la patience] facilitent toute affaire comme Allah ﷻ l'a dit.[1]

Par conséquent, quiconque enjoint de telles recommandations est digne (et mérite) d'être caractérisé (spécifiquement) par la sagesse et d'être célèbre (et connu) par elle. Voilà pourquoi, et ceci comme faveur d'Allah sur Luqmân, et cela sur le reste de Ses serviteurs, Allah leur a raconté certains pans de sa sagesse qui constituent pour eux — à travers lui — un bel exemple et un beau modèle [de piété et de vertu].



1 En effet, dans le Coran, Allah ﷻ dit : ﴿**Et cherchez assistance dans la patience et la prière.**﴾ (La Vache, 2 : 45).

Paraboles coraniques[1]

En guise de préambule et avant d'aborder en détail l'exégèse des paraboles contenues dans le Coran, nous souhaitons porter à l'attention du lecteur l'explication de trois versets dans lesquels Allah ﷻ nous explique les raisons de citer certaines paraboles :

— Allah ﷻ dit : ﴾**Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens. Cependant, seuls les savants les comprennent.**﴿ (L'Araignée, 29 : 43).

Cela signifie : Ces paraboles sont citées aux gens à titre d'enseignement et afin qu'ils en tirent bénéfice. En effet, elles constituent des optiques qui clarifient les sciences, car elles permettent de mieux cerner les affaires rationnelles en comparant celles-ci à des choses concrètes et tangibles. Ainsi, grâce à ces paraboles, la signification de ce qui est recherché se clarifie. En fait, ces paraboles sont une opportunité pour toutes les personnes. Toutefois, seuls les véritables savants — les détenteurs du savoir — les comprennent, les méditent, les considèrent sous l'angle pour lequel elles ont été citées et surtout parviennent à cerner vraiment leur sens profond. La science que possèdent ces gens-là a vraiment pénétré leur cœur. Ce verset est un éloge en faveur des paraboles qu'Allah cite dans Son Livre. Il a encouragé à les méditer, à les comprendre et Il a loué ceux qui les comprennent comme il se doit. En fait, la bonne compréhension de ces paraboles fait entrer la personne dans le cercle des gens de science. Et à l'inverse, ceux qui ne les comprennent pas ne font pas partie des savants.[2]

1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm al Manân*, de Cheikh Sa'dî. Pour plus de détails, voir aussi le magnifique livre qu'Ibn Al Qayyim ﷺ a consacré à ce sujet et intitulé en arabe : *Al Amthâl Fîl Qu'rân Al Karîm*. Ce livre a été traduit sous le titre : *Les explications des paraboles dans le Noble Coran* par notre émérite frère Abû Luqmân Rachid Ouzzi (qu'Allah le préserve) aux éditions Dar al Muslim.

2 Voilà pourquoi, lorsque certains pieux prédécesseurs lisaient les paraboles du Coran et ne les comprenaient pas, ils pleuraient sur eux-mêmes et disaient : « *Je ne fais pas partie des savants !* »

La cause de cela réside dans le fait que les paraboles citées par Allah dans le Coran concernent des affaires importantes, des desseins grandioses et des sujets admirables. Quant aux gens de science, ces derniers savent pertinemment que ces paraboles sont plus importantes que n'importe quel autre sujet, car Allah Lui-même y a accordé une attention particulière. Voilà pourquoi, Il a encouragé Ses serviteurs à les comprendre, à les méditer et à déployer tous leurs efforts afin de les cerner comme il se doit. Quant à celui qui ne les comprend pas malgré leur importance, alors ceci est une indication que cette personne ne fait pas partie des gens de science. En effet, si celle-ci ne connaît même pas les sujets importants et majeurs alors que dire des sujets moindres ! Ceci est la logique même. Voilà pourquoi, Allah a cité de nombreuses paraboles en ce qui concerne les fondements de religion et tout ce qui s'y rapproche.

— Allah ﷻ dit : ﴾**Dans ce Coran, Nous avons cité pour les gens des exemples de toutes sortes afin qu'ils se rappellent.**﴿ (Les Groupes, 39 : 27).

Cela signifie : Dans ce Coran, Allah ﷻ nous informe qu'Il a cité de nombreuses paraboles : des paraboles à propos des gens de bien et des paraboles à propos des gens mauvais ; des paraboles à propos du monothéisme et d'autres à propos du polythéisme ; etc. Chaque parabole est là pour mieux cerner les réalités des choses. La sagesse derrière ces paraboles réside dans Sa parole ﷻ : ﴾**Afin qu'ils se rappellent.**﴿ au moment où Nous leur clarifions la vérité et ainsi ils la connaissent et la mettent en pratique.

— Dans le Coran, Allah ﷻ dit : ﴾**Si nous avions fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah. Et ces paraboles, Nous les citons aux gens afin qu'ils réfléchissent.**﴿ (L'Exode, 59 : 21).

Cela signifie : Dans Son Livre, Allah nous informe qu'Il cite des paraboles aux gens afin de clarifier à Ses serviteurs le licite de l'illicite et cela pour qu'ils réfléchissent sur Ses signes et Ses versets et qu'ils les méditent comme il se doit. En effet, la réflexion sur Ses signes et Ses versets permet au serviteur d'ouvrir les trésors du savoir, de voir clairement les voies du bien et les voies du mal, d'essayer de se parer des nobles caractères, d'adopter de bons comportements et de se refréner des vils caractères. En fait, il n'y a rien de plus bénéfique pour le serviteur que la réflexion (*At-Tafakkur*) et la méditation (*At-Tadabbur*) sur le Coran et ses significations.[1]

---

1 Dans son sublime livre : *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (1/553), Ibn Al Qayyim a dit : « *Lorsque le serviteur lit le Coran avec réflexion et qu'il passe par un verset dont il a besoin pour la guérison de son cœur, alors il le répète même cent fois, même une nuit entière ! En effet, sa lecture d'un verset avec*

1. Sourate : La Vache (2)/ Versets : 17 à 20 :

مَثَلُهُمۡ كَمَثَلِ ٱلَّذِي ٱسۡتَوۡقَدَ نَارٗا فَلَمَّآ أَضَآءَتۡ مَا حَوۡلَهُۥ ذَهَبَ ٱللَّهُ
بِنُورِهِمۡ وَتَرَكَهُمۡ فِي ظُلُمَٰتٖ لَّا يُبۡصِرُونَ ﴿١٧﴾ صُمُّۢ بُكۡمٌ عُمۡيٞ فَهُمۡ
لَا يَرۡجِعُونَ ﴿١٨﴾ أَوۡ كَصَيِّبٖ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فِيهِ ظُلُمَٰتٞ وَرَعۡدٞ وَبَرۡقٞ
يَجۡعَلُونَ أَصَٰبِعَهُمۡ فِيٓ ءَاذَانِهِم مِّنَ ٱلصَّوَٰعِقِ حَذَرَ ٱلۡمَوۡتِۚ وَٱللَّهُ مُحِيطُۢ
بِٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿١٩﴾ يَكَادُ ٱلۡبَرۡقُ يَخۡطَفُ أَبۡصَٰرَهُمۡۖ كُلَّمَآ أَضَآءَ لَهُم مَّشَوۡاْ
فِيهِ وَإِذَآ أَظۡلَمَ عَلَيۡهِمۡ قَامُواْۚ وَلَوۡ شَآءَ ٱللَّهُ لَذَهَبَ بِسَمۡعِهِمۡ وَأَبۡصَٰرِهِمۡۚ
إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ﴿٢٠﴾

Traduction rapprochée :

17. Leur exemple est comme celui de quelqu'un qui a allumé un feu, puis quand le feu a illuminé tous les alentours, Allah a fait disparaître leur lumière et les a abandonnés dans les ténèbres où ils ne voient plus rien.

18. Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement).

19. [On peut encore comparer ces gens à :] Ou comme une ondée qui tombe du ciel, chargée de ténèbres, de tonnerre et d'éclairs, ils se mettent les doigts dans les oreilles, terrorisés par le fracas de la foudre et craignant la mort. Et Allah encercle de tous côtés les impies.

20. Peu s'en faut que l'éclair leur emporte la vue : Chaque fois qu'Il leur donne de la lumière, ils avancent; mais dès qu'il fait obscur, ils s'arrêtent. Et si Allah l'avait voulu, certes, Il leur aurait enlevé l'ouïe et la vue. Certes, Allah est Omnipotent sur toute chose.

Exégèse :

Les versets 17 à 20 : C'est-à-dire : leur exemple qui correspond à ce sur quoi les hypocrites étaient [dans leur situation] est comme celui qui a allumé un feu, c'est-à-dire : il était dans une immense obscurité et dans le besoin d'un feu

---

réflexion et compréhension est meilleure que de lire [en entier] *le Coran jusqu'à la fin sans méditation ni compréhension. La première chose est plus bénéfique pour le cœur du serviteur et plus à même d'obtenir la foi et de goûter au délice du Coran.* » (Fin de citation).

ardent, alors quelqu'un en alluma un pour lui, car il n'avait pas de combustible. Plutôt, cela était hors de sa portée. Et quand le feu illumina [tout] ce qu'il y avait autour de lui et qu'il regarda l'endroit dans lequel il était, avec ce qu'il y avait comme appréhension et sécurité, alors il bénéficia de ce feu, ses yeux s'en réjouirent et il pensa qu'il était maître de celui-ci. Donc, pendant qu'il était ainsi, [subitement] Allah dissipa la lumière de ce feu et dissipa par là-même la lumière dans laquelle il était et la joie qui l'accompagnait. Il retourna à l'immense obscurité première et le feu éteint. Ainsi, tout ce qui était illuminé disparut et tout ce qui fut consumé resta. Quant à lui, il demeura dans plusieurs obscurités : obscurité de la nuit, obscurité des nuages, obscurité de la pluie et l'obscurité de celle qui résulte après la lumière. Par conséquent, dans quel état et dans quelle situation doit se retrouver une telle personne décrite ainsi ? Il en est de même de ces hypocrites ! Ils ont allumé le feu de la foi à partir des croyants alors que cela n'était pas leur caractéristique. Ils en ont bénéficié et grâce à cela ils ont empêché leur sang de couler et protéger leurs biens, et ainsi ils ont obtenu une sorte de sécurité en ce bas monde. Et pendant qu'ils étaient ainsi, [subitement] la mort les a emportés et le bénéfice de cette lumière leur a été enlevé et ils ont récolté tout souci, anxiété et châtiment. Ils ont récolté l'obscurité de la tombe, l'obscurité de l'incroyance, l'obscurité de l'hypocrisie, ajouté à l'injustice des désobéissances et cela sous [toute] la différence de leurs genres. Ensuite, après cela, il y aura l'obscurité de l'Enfer [et quel mauvais lieu de résidence]. Voilà pourquoi, à propos d'eux, Allah ﷻ a dit : ﴾**Sourds**﴿ C'est-à-dire : à l'écoute du bien ; ﴾**muets**﴿ [C'est-à-dire] : à la prononciation du bien ; ﴾**aveugles**﴿ à la vision de la vérité. ﴾**Ils ne peuvent donc pas revenir [de leur égarement]**﴿**,** car ils ont délaissé la vérité après l'avoir connue, ainsi ils ne peuvent plus y revenir à la différence de quiconque a délaissé la vérité par ignorance et égarement. En effet, celui-ci ne raisonne pas et donc il est plus proche qu'eux afin d'y revenir.

Ensuite, Il ﷻ a dit : ﴾**[On peut encore comparer ces gens à :] Ou comme une ondée en nuées qui tombe du ciel**﴿ Cela signifie : ou leur exemple est comme une ondée en nuées, c'est-à-dire : comme des nuages pluvieux du ciel, qui désigne la pluie qui se déverse, c'est-à-dire : elle tombe en trombes. ﴾**Chargée de ténèbres**﴿ : ténèbres de la nuit, ténèbres des nuages et ténèbres de la pluie ; ﴾**de tonnerre**﴿ : c'est le son qu'on entend des nuages ; ﴾**et d'éclairs**﴿ : c'est la lueur [éclatante et étincelante] qu'on voit avec les nuages. ﴾**Chaque fois qu'Il leur donne de la lumière**﴿ par le biais des éclairs dans ces ténèbres. ﴾**Ils avancent, mais dès qu'il fait obscur, ils s'arrêtent**﴿ c'est-à-dire : ils s'immobilisent. La voilà la situation des hypocrites ! Lorsqu'ils entendent le Coran avec ses injonctions et ses interdictions, mais aussi ses promesses et ses menaces, ils

se mettent les doigts dans les oreilles et ils se détournent de ce qu'il contient comme : injonctions, interdictions, promesses et menaces de sorte que Ses promesses les effraient et Ses menaces les agacent. Ainsi, ils s'en détournent autant qu'ils peuvent et ils les répugnent de la même répugnance que la personne qui assiste à l'ondée, qui entend le tonnerre et qui met ses doigts dans ses oreilles par peur de la mort. Celui-ci, à la rigueur, il peut avoir le salut. Quant aux hypocrites, comment pourraient-ils avoir le salut alors qu'Allah les cerne entièrement, tant par Son omnipotence que par Sa science. Ils ne peuvent Lui échapper ni Le réduire à l'impuissance. Plutôt, Il enregistre leurs œuvres et Il les rétribuera pour celles-ci de la plus complète et parfaite rétribution.

Et dès lors où ils ont été éprouvés par la surdité, le mutisme et la cécité de manière abstraite, alors les voies de la foi leur ont été bouchées. Il ﷻ a dit : ﴿**Et si Allah l'avait voulu, certes, Il leur aurait enlevé l'ouïe et la vue**﴾ C'est-à-dire : de manière concrète. Il y a donc ici une mise en garde à leur encontre et la crainte d'un châtiment terrestre brandi à leur encontre afin qu'ils soient avertis et qu'ainsi ils s'abstiennent de [commettre] certain de leur mal et de leur hypocrisie. ﴿**En effet, Allah est Omnipotent sur toute chose**﴾ Rien ne Le réduit à l'impuissance et parmi Son omnipotence, lorsqu'Il souhaite une chose, Il la fait sans aucun empêchement ni aucune opposition.

Et dans ce verset, et ceux qui lui ressemblent, il y a une réfutation des Qadarites qui disent que leurs actes ne sont pas inclus dans l'Omnipotence d'Allah ﷻ, car leurs actes font partie de l'ensemble des choses qui sont inclues dans Sa parole ﷻ : ﴿**En effet, Allah est Omnipotent sur toute chose.**﴾



2. Sourate : La Vache (2)/ Verset : 26 :

۞إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَسۡتَحۡيِۦٓ أَن يَضۡرِبَ مَثَلٗا مَّا بَعُوضَةٗ فَمَا فَوۡقَهَاۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ فَيَعۡلَمُونَ أَنَّهُ ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّهِمۡۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ فَيَقُولُونَ
مَاذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِهَٰذَا مَثَلٗاۘ يُضِلُّ بِهِۦ كَثِيرٗا وَيَهۡدِي بِهِۦ كَثِيرٗاۚ وَمَا
يُضِلُّ بِهِۦٓ إِلَّا ٱلۡفَٰسِقِينَ ٢٦

Traduction rapprochée :

26. Certes, Allah ne se gêne point de citer n'importe quoi en exemple : un moustique ou quoi que ce soit au-dessus. Quant à ceux qui ont cru, ils savent bien qu'il s'agit de la vérité venant de la part de leur Seigneur ; quant à ceux qui ont mécru, alors ils disent : « Qu'a voulu dire Allah par un tel exemple ? » Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide. Mais, Il n'égare par cela que les pervers.

Exégèse :

Allah cite n'importe quel exemple dans le Coran. Même : ﴾**Un moustique ou quoi que ce soit au-dessus**﴿. En effet, les exemples et les paraboles contiennent une sagesse [exemplaire] et une clarification de la vérité. Et Allah ne se gêne point de dire la vérité. C'est comme si ce verset constituait une réponse à ceux qui désapprouvent le fait de citer des exemples ou des paraboles à propos de choses insignifiantes et en faisaient ainsi le reproche à Allah. Non ! Ceci ne doit pas être une chose dont on doit s'écarter. Plutôt, c'est un enseignement qu'Allah dispense à Ses serviteurs. En fait, c'est même une marque de miséricorde en leur faveur. Il convient donc de considérer cela comme il se doit, de l'accepter et de remercier Allah [de nous avoir cité cet exemple]. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : ﴾**Quant à ceux qui ont cru, ils savent bien qu'il s'agit de la vérité venant de la part de leur Seigneur.**﴿ Ils arrivent à comprendre la citation de cet exemple et ils réfléchissent alors dessus.

S'ils parviennent à cerner — de manière détaillée — tout ce que contient cet exemple, alors cela se rajoute à leur science et à leur foi. S'ils n'y parviennent pas, alors ils savent au moins que c'est la vérité [provenant de leur Seigneur] et que cet exemple ne contient que la vérité. Et quand bien même, ils n'arriveraient pas à cerner où se situe la vérité dans cet exemple, alors ils savent pertinemment que cela provient d'Allah et que Celui-ci ne cite pas d'exemple en vain. Bien au contraire, il y a toujours une sagesse exemplaire et un bienfait abondant derrière.

﴾**Quant à ceux qui ont mécru, ils disent : « Qu'a voulu dire Allah par un tel exemple ? »**﴿ Ils s'en détournent, ils errent en vain et cela ne leur rajoute que de l'impiété à leur impiété initiale tout comme les croyants voyaient, eux, leur foi croître. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : ﴾**Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide.**﴿.

Voilà la situation des croyants et des impies au moment de la révélation des versets coraniques. Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand une sourate est révélée, il en**

est parmi eux qui disent : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? » Quant à ceux qui ont cru, alors certes, elle fait croître leur foi, et ils s'en réjouissent. Quant à ceux qui ont une maladie dans leurs cœurs, alors elle ajoute une souillure à leur souillure et ils meurent en étant impies.﴿ (Le Repentir, 9 : 124-125). Par conséquent, il n'y a pas de bienfait plus immense pour les serviteurs que la révélation des versets coraniques. Et pourtant, dans le même temps, ces mêmes versets constituent pour certaines personnes une épreuve, une perplexité [et un égarement] et un rajout de mal à leur mal [déjà présent]. À l'inverse, pour d'autres personnes, ces versets sont un don [et une miséricorde] et un rajout de bien à leur bien [déjà présent].

Gloire à Celui qui a établi des différences entre Ses serviteurs et qui s'est singularisé dans [la gratification de] la bonne direction (*Al Hidâyah*) et [l'induction de] l'égarement (*Al Idlâl*) [parmi Ses serviteurs].

Enfin, Allah a rappelé Sa sagesse en égarant celui qu'Il égare. En fait, ce n'est que justice de Sa part, comme Il ﷻ a dit : **﴾Mais, Il n'égare par cela que les pervers.﴿** C'est-à-dire : Ceux qui sortent [délibérément] de l'obéissance à Allah, ceux qui rejettent les Messagers d'Allah, ceux dont la perversité est une de leurs caractéristiques et qui ne cherchent pas à changer. Dans Sa sagesse, Allah a donc décrété de les égarer, car la bonne direction ne leur convenait pas. Tout simplement, ils n'étaient pas réceptifs à celle-ci. À l'inverse, et toujours dans Sa sagesse et par grâce aussi, Allah a décrété de guider ceux qui s'étaient parés de la foi et l'avaient embelli par les œuvres pieuses.

Concernant la perversité (*Al Fisq*), celle-ci est de deux types : **1-** L'une fait sortir de la Religion, c'est celle qui implique de sortir [des préceptes] de la foi comme évoqué dans ce verset. **2-** L'autre ne fait pas sortir [des préceptes] de la foi comme dans Sa parole ﷻ : **﴾Ô vous qui avez cru ! Lorsqu'un pervers vient vous annoncer une nouvelle, alors vérifiez-en la teneur.﴿** (Les Appartements, 49 : 6).



3. Sourate : La Vache (2)/Verset : 171 :

وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ كَمَثَلِ ٱلَّذِى يَنْعِقُ بِمَا لَا يَسْمَعُ إِلَّا دُعَآءً وَنِدَآءًۚ
صُمٌّۢ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٧١﴾

Traduction rapprochée :

171. L'exemple de ceux qui ont mécru est comme celui [du bétail] auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point.

Exégèse :

Lorsqu'Allah a expliqué que les impies ne se soumettraient pas à ce que les Messagers ont apporté, Il les a réfutés en blâmant leur imitation aveugle. Dès lors, il était clair qu'ils n'accepteraient jamais la vérité ni ils y répondraient positivement. Au contraire, chacun a pu réaliser qu'ils ne cesseraient de rester sur leur position de rejet. Alors, Allah nous a informés que leur exemple lorsqu'un prêcheur les appelle à la foi est semblable à des bêtes de somme que leur berger appelle en criant. Ces personnes ne savent strictement rien de ce que dit ce prêcheur ou la personne qui les appelle. Ils n'entendent que des voix qui constituent en fait des preuves contre eux. Ils ne comprennent pas les paroles qu'on leur adresse et ils n'en tirent aucun bénéfice. Voilà pourquoi, ils sont devenus sourds, sourds à l'appel de la vérité. Ils n'ont rien compris ni accepté quoi que ce soit. Ils sont aveugles, ils ne regardent pas les choses en essayant d'en tirer des leçons. Ils sont muets, ils n'arrivent pas à prononcer ce qui leur serait pourtant un bien et un bénéfice. La cause de tout cela est qu'ils n'ont pas une raison saine. Plutôt, ils sont les plus faibles d'esprit qui soient et les personnes les plus ignorantes qui soient.

Une personne sensée peut-elle s'étonner de quelqu'un qu'on appelle à la droiture, qu'on incite à s'écarter de la corruption, qu'on enjoint de se prémunir du châtiment incandescent et qu'on ordonne d'aller rechercher son intérêt là où se situent son bonheur, sa réussite et son bien ; et pourtant, malgré tout cela, cette personne désobéit à celui qui la conseille, se détourne des injonctions de son Seigneur, devance le Feu sur la clairvoyance, suit le faux et rejette la vérité !? Une telle personne n'a même pas une parcelle de raison, et si en plus, elle se caractérise par la ruse, la tromperie et la petitesse alors celle-ci fait vraiment partie des personnes les plus sottes qui soient !

4. Sourate : La Vache (2)/ Verset : 261 :

مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتْ سَبْعَ
سَنَابِلَ فِى كُلِّ سُنۢبُلَةٍ مِّاْئَةُ حَبَّةٍ ۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ
عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾

Traduction rapprochée :

261. L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah est comme l'exemple d'un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Et Allah multiplie [la récompense] à qui Il souhaite, et Allah est Immense [dans Sa grâce], Omniscient [dans Son savoir].

Exégèse :

Voilà l'explication du décuplement [de la rétribution] qu'Allah a évoqué précédemment dans Sa parole ﷻ : ﴾**Quiconque fait généreusement un prêt à Allah, alors Il le lui décuplera encore plus.**﴿ (La Vache, 2 : 245). Ici, Allah ﷻ a dit : ﴾**L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah.**﴿. C'est-à-dire : dans Son obéissance et Sa satisfaction. Notamment, la première dépense concerne celle dans la lutte dans Sa voie. ﴾**C'est comme l'exemple d'un grain d'où naissent sept épis, chaque épi donnant cent grains.**﴿ Ceci est pour se faire une idée concrète du décuplement donné dans cet exemple. En effet, le serviteur peut voir et attester lui-même de ce point et ainsi il peut alors attester de ce décuplement en toute clairvoyance [et en connaissance de cause]. Ainsi donc, le témoin de la foi se renforce avec le témoin de la vue et l'âme se soumet alors docilement à faire des dépenses et à être bienveillante, car elle espère cet abondant décuplement et cette sublime faveur. ﴾**Allah multiplie [la récompense]**﴿ de ce décuplement ﴾**à qui Il souhaite**﴿. C'est-à-dire : Selon la situation de celui qui dépense, sa sincérité, sa véracité, mais aussi selon la dépense effectuée, son caractère licite, son bénéfice engendré et dans quoi on l'a investi et placé. Il se peut aussi qu' : ﴾**Allah multiplie [la récompense]**﴿ de ce décuplement encore plus qu'on ne peut l'imaginer. ﴾**Allah est Immense [dans Sa grâce]...**﴿ ainsi que dans Ses faveurs. Il donne sans compter, Il ne diminue en rien la personne à qui Il donne et Il ne lèse pas celui qui Lui demande. Par conséquent, que la personne qui dépense ne se méprenne pas sur ce décuplement. Il n'y a aucune exagération. En effet, que le don soit infime ou conséquent, cela ne

Le fait pas grandir pour autant et encore moins ça ne Le fait diminuer. En outre, Allah est ﴿... Omniscient [dans Son savoir]﴾, c'est-à-dire : Il sait qui mérite d'avoir ce décuplement et qui ne le mérite pas. En fait, Il place ce décuplement là où il doit être placé du fait de Son savoir absolu et de Sa sagesse exemplaire.



5. Sourate : La famille d'Imrân (3)/ Verset : 117 :

مَثَلُ مَا يُنفِقُونَ فِي هَٰذِهِ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَثَلِ رِيحٍ فِيهَا صِرٌّ أَصَابَتْ حَرْثَ قَوْمٍ ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَأَهْلَكَتْهُ ۚ وَمَا ظَلَمَهُمُ ٱللَّهُ وَلَٰكِنْ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١١٧﴾

Traduction rapprochée :

117. L'exemple de ce qu'ils dépensent dans cette vie présente est comme l'exemple d'un vent glacial qui s'est abattu sur un champ appartenant à des gens qui se sont lésés eux-mêmes et l'a détruit. En effet, Allah ne leur a pas fait d'injustice, mais ils se sont fait à eux-mêmes de l'injustice.

Exégèse :

Allah a proposé en parabole ce que les impies dépensent de leur argent et de leurs biens par le biais duquel ils obstruent le sentier d'Allah et ils s'en servent pour éteindre la lumière d'Allah afin de l'annuler et l'anéantir. C'est comme quelqu'un qui sème une semence en espérant sa récolte et dont il attend [de percevoir] son profit. Et pendant qu'il est ainsi, subitement, un vent glacial s'abat sur sa culture, c'est-à-dire : un froid si intense qui brûle et détruit sa culture. Et ainsi, il n'aura récolté que de la fatigue, de la peine et que plus d'affliction. Il en est donc de même de ces impies dont Allah ﷻ a dit les concernant : ﴿**Certes, ceux qui ont mécru dépensent leurs biens pour obstruer [les gens] du sentier d'Allah. Et [assurément] ils les dépenseront, mais ensuite, cela sera pour eux une source de regret. Puis, ils seront vaincus.**﴾ (Les Prises de Guerre, 8 : 36). ﴿**En effet, Allah ne leur a pas fait d'injustice**﴾ en annulant leurs œuvres ﴿**mais**﴾ ils étaient ﴿**injustes envers eux-mêmes**﴾ du fait qu'ils ont mécru dans les signes (et les versets) d'Allah, ils ont déclaré mensonger Son Messager et ils se sont efforcés activement à [vouloir] éteindre la lumière d'Allah. Et [en fait] ce

sont ces affaires qui ont [annulé et] rendu vaines leurs œuvres et ont fait disparaître leurs biens.[1]



6. Sourate : Al A'râf (7) / Verset : 176 :

وَلَوْ شِئْنَا لَرَفَعْنَٰهُ بِهَا وَلَٰكِنَّهُۥٓ أَخْلَدَ إِلَى ٱلْأَرْضِ وَٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ ۚ فَمَثَلُهُۥ
كَمَثَلِ ٱلْكَلْبِ إِن تَحْمِلْ عَلَيْهِ يَلْهَثْ أَوْ تَتْرُكْهُ يَلْهَث ۚ ذَّٰلِكَ مَثَلُ
ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا ۚ فَٱقْصُصِ ٱلْقَصَصَ لَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ ﴿١٧٦﴾

Traduction rapprochée :

176. Et si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements, mais il s'inclina vers la Terre et suivit sa propre passion. Son exemple est comme l'exemple d'un chien qui halète, que tu l'attaques ou que tu le laisses, il halète toujours. Tel est l'exemple des gens qui ont traité de mensonges Nos signes (Nos versets). Alors, raconte donc le récit ! Peut-être réfléchiront-ils !?

Exégèse :

Il ﷻ a dit : ﴾**Et si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements**﴿ en lui ayant accordé la réussite en accomplissant ces œuvres de sorte qu'il s'élève en ce bas monde et dans l'au-delà et qu'il se protège de ses ennemis. ﴾**Mais il s'inclina vers la Terre**﴿ en ayant accompli ce qui implique l'abandon et alors il est demeuré vers cette Terre, c'est-à-dire : vers des passions basses et des finalités mondaines ﴾**et suivit sa propre passion**﴿ et délaissa l'obéissance à son Seigneur. ﴾**Son exemple est**﴿ en ce qui concerne

1 À la fin de notre édition, il y a une partie « Annexes » dans laquelle certaines précisions ont été apportées à propos de l'exégèse de certains versets dans lesquels il y a une différence entre les manuscrits. Étant donné que ce verset y figure, nous avons estimé utile de traduire la partie annexe de ce verset : « Leur exemple est ﴾**comme l'exemple**﴿ d'une culture qui a été atteinte ﴾**par un vent**﴿ fort ﴾**glacial**﴿, c'est-à-dire : un froid intense ou un feu incandescent qui a anéanti cette culture. Et cela à cause de leur injustice. En effet, Allah ne leur a pas fait d'injustice ni Il ne les a punis pour un péché non commis. En fait, ils se sont fait de l'injustice envers eux-mêmes. Et ceci est comme Sa parole ﷻ : ﴾**Certes, ceux qui ont mécru dépensent leurs biens pour obstruer [les gens] du sentier d'Allah. Et [assurément] ils les dépenseront, mais ensuite, cela sera pour eux une source de regret. Puis, ils seront vaincus.**﴿ (Les Prises de Guerre, 8 : 36). »

sa forte avidité de ce bas monde et la rupture de son cœur vers elle ﴾**comme l'exemple d'un chien qui halète, que tu l'attaques ou que tu le laisses, il halète toujours.**﴿ C'est-à-dire : il ne cesse d'haleter en toutes circonstances. De même, cette personne ne cesse de se montrer avide d'une avidité qui brise son cœur et rien de ce bas monde ne peut combler son manque. ﴾**Tel est l'exemple des gens qui ont traité de mensonges Nos signes (Nos versets).**﴿ Après qu'Allah leur ait présenté Ses signes. Mais, ils ne se sont pas soumis à Ses signes. Plutôt, ils les ont traités de mensonges et les ont rejetés du fait de leur dédain vis-à-vis d'Allah et de leur suivi de leurs passions sans aucune bonne direction de la part d'Allah. ﴾**Alors, raconte donc le récit ! Peut-être réfléchiront-ils !?**﴿ Aux paraboles qui sont proposées et aux enseignements et signes qu'elles contiennent. En effet, s'ils réfléchissent ils sauront ; et s'ils savent, alors ils œuvreront.



7. Sourate : Jonas (10) / Verset : 24 :

إِنَّمَا مَثَلُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَآءٍ أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ بِهِۦ
نَبَاتُ ٱلْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ ٱلنَّاسُ وَٱلْأَنْعَٰمُ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَخَذَتِ ٱلْأَرْضُ
زُخْرُفَهَا وَٱزَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَآ أَنَّهُمْ قَٰدِرُونَ عَلَيْهَآ أَتَىٰهَآ أَمْرُنَا لَيْلًا
أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَٰهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَ بِٱلْأَمْسِ ۚ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ
ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾

Traduction rapprochée :

24. Certes, l'exemple de la vie d'ici-bas est comme une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre dont se nourrissent les hommes et les bêtes. Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit, et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition, Notre ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille. Ainsi exposons-Nous les signes pour des gens qui réfléchissent.

Exégèse :

﴾**Certes, l'exemple de la vie d'ici-bas est...**﴿ Cette parabole est une des plus belles paraboles et celle-ci correspond [exactement] à la situation de ce bas monde. En effet, ses délices, ses plaisirs, ses honneurs, et ce qui y ressemble, brillent pour son bénéficiaire quand bien même cela brillerait pour un bref instant. Mais lorsque cela se parfait et se complète, alors tout s'en va et disparaît des mains de son bénéficiaire, ou c'est le bénéficiaire lui-même qui disparaît, alors celui-ci se retrouve les mains vides et le cœur empli de soucis, de tristesse et d'affliction [suite à leur perte]. Ceci est ﴾**comme une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre**﴿ C'est-à-dire : toutes sortes de variétés et de catégories de couples poussent à sa surface ﴾**dont se nourrissent les hommes**﴿ comme les granulés et les fruits ﴾**et**﴿ dont mangent [aussi] ﴾**les bêtes**﴿ comme types d'herbes et de fourrages de catégories diverses. ﴾**Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit**﴿ C'est-à-dire : elle s'embellit lorsqu'on pose le regard sur elle et elle revêt sa parure, alors elle devient une gaieté pour les observateurs, une promenade agréable pour les spectateurs et un signe pour les personnes clairvoyantes. Devenue ainsi, celle-ci laisse entrevoir d'elle une étonnante vue entre le vert, le jaune, le blanc et autre couleur. ﴾**Et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition**﴿ C'est-à-dire : ils nourrissent l'ambition que cela va perdurer et se prolonger du fait que leur volonté s'arrête [uniquement] à cela et leurs desiderata aboutissent [uniquement] à ce qui s'y trouve. Et tandis qu'ils sont dans cette situation ﴾**Notre ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille**﴿ C'est-à-dire : comme si elle n'avait jamais été. Voici la situation de ce bas monde, trait pour trait. ﴾**Ainsi exposons-Nous les signes**﴿ C'est-à-dire : Nous les montrons et Nous les clarifions afin de rapprocher leurs significations aux esprits des personnes d'où la citation de paraboles ﴾**pour des gens qui réfléchissent.**﴿ C'est-à-dire : ils font travailler leurs réflexions dans ce qui leur est bénéfique. Quant à l'insouciant qui se détourne, alors les signes ne lui sont d'aucun bénéfice et même l'explication évidente ne lui dissipe pas ses doutes. Et lorsqu'Allah a évoqué la situation de ce bas monde et l'obtention de ses bienfaits, alors Il a suscité l'envie de la Demeure durable et Il ﷻ a dit : ﴾**Allah appelle à la Demeure de la paix et Il guide qui Il veut vers un droit chemin.**﴿



8. Sourate : Houd (11)/Verset : 24 :

۞مَثَلُ ٱلْفَرِيقَيْنِ كَٱلْأَعْمَىٰ وَٱلْأَصَمِّ وَٱلْبَصِيرِ وَٱلسَّمِيعِ ۚ هَلْ يَسْتَوِيَانِ
مَثَلًا ۚ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾

Traduction rapprochée :

24. L'exemple de ces deux groupes est comme l'un aveugle et sourd tandis que l'autre est clairvoyant et entendant. Est-ce que l'exemple de ces deux groupes est-il égal (et équivalent) ? Ne vous souvenez-vous donc pas ?

Exégèse :

﴾**L'exemple de ces deux groupes**﴿ C'est-à-dire : le groupe des malheureux et le groupe des bienheureux ﴾**est comme l'un aveugle et sourd**﴿ voilà les malheureux ; ﴾**tandis que l'autre est clairvoyant et entendant**﴿ voilà les bienheureux. ﴾**Est-ce que l'exemple de ces deux groupes est-il égal (et équivalent ?**﴿ Ils ne sont pas égaux (ni équivalent) dans cet exemple. Plutôt, entre les deux, il y a une différence qu'on ne peut même pas décrire. ﴾**Ne vous souvenez-vous donc pas ?**﴿ Des œuvres qui vous sont bénéfiques de sorte que vous les accomplissiez et des œuvres qui vous sont préjudiciables de sorte que vous les délaissiez.



9. Sourate : Le Tonnerre (13)/ Verset : 18 :

لِلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِرَبِّهِمُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ وَٱلَّذِينَ لَمْ يَسْتَجِيبُوا۟ لَهُۥ لَوْ أَنَّ لَهُم مَّا
فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُۥ مَعَهُۥ لَٱفْتَدَوْا۟ بِهِۦٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ سُوٓءُ ٱلْحِسَابِ
وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٨﴾

Traduction rapprochée :

18. Ceux qui ont répondu à [l'appel de] leur Seigneur, la meilleure fin leur est réservée. Et quant à ceux qui ne Lui ont pas répondu, s'ils avaient tout ce qui est sur la Terre, et autant encore, ils l'offriraient en compensation. Ceux-là

auront un détestable compte à rendre et l’Enfer sera leur refuge. Et quel détestable lit de repos !

Exégèse :

Lorsqu’Allah a montré la vérité et le faux, Il a évoqué le fait que les hommes se divisent en deux groupes : ceux qui répondent à leur Seigneur, Il a alors évoqué leur rétribution ; et ceux qui ne Lui répondent pas, et là Il a évoqué leur punition. Il ﷾ a donc dit : ﴾**Ceux qui ont répondu à [l’appel de] leur Seigneur.**﴿ C’est-à-dire : leurs cœurs se sont soumis à la science et à la foi, et leurs membres se sont pliés à l’injonction et à l’interdiction. Ainsi, ils se sont conformés à [la volonté de] leur Seigneur dans ce qu’Il veut d’eux. Et pour cela ﴾**la meilleure fin leur est réservée**﴿ C’est-à-dire : la bonne situation et la bonne rétribution. Ils possèdent donc les caractéristiques les plus sublimes, les hauts faits les plus émérites et la rétribution présente et à venir de ce qu’aucun œil n’a jamais vu, aucune oreille n’a entendu et qui ne traverse même pas l’esprit ni le cœur d’un être humain. ﴾**Et quant à ceux qui ne Lui ont pas répondu**﴿ après leur avoir proposé des paraboles et leur avoir montré la vérité, alors ils auront une situation qui ne sera pas bonne et ﴾**s’ils avaient tout ce qui est sur la Terre**﴿ comme or, argent, ou quoi que ce soit d’autre ﴾**et autant encore, ils l’offriraient en compensation**﴿ du châtiment au Jour de la Résurrection. Mais, on n’acceptera rien de leur part. Et comment cela leur serait-il possible !? ﴾**Ceux-là auront un détestable compte à rendre**﴿ C’est le compte à rendre pour tout ce qu’ils auront commis précédemment comme viles œuvres et de ce qu’ils auront négligé comme droits d’Allah et droits de Ses serviteurs. Tout ceci a été écrit et on leur a tout consigné. Voilà pourquoi, ils diront : ﴾**« Malheur à nous ! Qu’a donc ce livre à n’omettre de mentionner ni péché véniel ni péché capital ? » Et ils trouveront devant eux tout ce qu’ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait d’injustice à personne.**﴿ (La Caverne, 18 : 49). ﴾**Et**﴿ après ce mauvais jugement des comptes ﴾**l’Enfer sera leur refuge**﴿ celui qui regroupe tout châtiment, parmi : la faim tenace, la soif douloureuse, le feu ardent, [l’arbre d’] *Az-Zaqqûm*, le froid intense, les épines [empoisonnées], et l’ensemble de ce qu’Allah a évoqué comme catégories et types de châtiments. ﴾**Et quel détestable lit de repos !**﴿ C’est-à-dire : leur lieu de fixation et de résidence dans lequel ils résideront.



10. Sourate : Abraham (14) / Versets : 24 à 27 :

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا
ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِى ٱلسَّمَآءِ ﴿٢٤﴾ تُؤْتِىٓ أُكُلَهَا كُلَّ حِينٍۭ بِإِذْنِ رَبِّهَا ۗ
وَيَضْرِبُ ٱللَّهُ ٱلْأَمْثَالَ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٢٥﴾ وَمَثَلُ كَلِمَةٍ خَبِيثَةٍ
كَشَجَرَةٍ خَبِيثَةٍ ٱجْتُثَّتْ مِن فَوْقِ ٱلْأَرْضِ مَا لَهَا مِن قَرَارٍ ﴿٢٦﴾ يُثَبِّتُ
ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ
ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾

Traduction rapprochée :

24. N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élance dans le ciel ?

25. Il [cet arbre] donne ses fruits à tout instant par la permission de son Seigneur. Et Allah propose des paraboles aux hommes afin qu'ils se souviennent.

26. Et l'exemple d'une mauvaise parole est comme un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre et qui n'a point de stabilité.

27. Allah affermit ceux qui ont cru par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà, et Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il souhaite.

Exégèse :

Allah ﷻ dit : ❪**N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole**❫ C'est l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et ses ramifications. ❪**Pareille à un bel arbre**❫ c'est le palmier-dattier ❪**dont la racine est ferme**❫ dans la terre ❪**et la ramure**❫ s'étend ❪**dans le ciel**❫ et il procure continuellement de nombreux avantages. ❪**Il [cet arbre] donne ses fruits**❫ C'est-à-dire : ses fruits ❪**à tout instant par la permission de son Seigneur.**❫ Il en est de même de l'arbre de la foi[1] dont la racine est ferme dans le cœur du croyant, tant en science qu'en croyance. Sa ramure correspond à de bonnes paroles, des œuvres vertueuses, des caractères agrées et de belles attitudes qui s'élancent toujours dans le ciel et s'élèvent vers Allah à

1 Cheikh Sa'dî a intitulé un de ses livres : *At-Tawdîh Wal Bayân Li Chajarah Al Îmân* qui signifie en français : *La clarification et l'explication de l'arbre de la foi.* Nous conseillons vivement la lecture de ce livre.

travers des actes et des paroles [émanant de Lui] qui jaillissent de cet arbre de la foi. Grâce à cela, non seulement le croyant en tire bénéfice mais aussi il en fait bénéficier son prochain. **﴾Et Allah propose des paraboles aux hommes afin qu'ils se souviennent﴿** de ce qui leur a ordonné d'accomplir et qu'Il leur a interdit de commettre. En effet, dans le fait de proposer des paraboles, il y a un rapprochement des significations compréhensibles à travers des paraboles tangibles et ainsi la signification qu'Allah a voulu montrer se manifeste véritablement et se clarifie parfaitement. Et ceci fait partie de Sa miséricorde et de Son bon enseignement. C'est à Allah qu'appartient la louange la plus parfaite, la plus complète et la plus globale. Ceci est la description de la parole d'Unicité (*Kalimah at-Tawhîd*) dans le cœur du croyant et sa fermeté (*Ath-Thabât*).

Ensuite, Il a évoqué son contraire qui est la parole d'impiété et ses ramifications. Il ﷻ a alors dit : **﴾Et l'exemple d'une mauvaise parole est comme un mauvais arbre﴿** en consommation et en saveur. C'est l'arbre de la coloquinte et ce qui y ressemble. **﴾Déraciné﴿** est cet arbre **﴾de la surface de la terre et qui n'a point de stabilité.﴿** C'est-à-dire : ni d'affermissement. En effet, il n'a pas de racines qui le retiennent ni de bons fruits qui en résultent. Plutôt, s'il s'y trouve des fruits, ce sont alors des mauvais fruits. Il en est de même de la parole d'impiété et des désobéissances [à Allah], elles n'ont pas d'affermissement bénéfique dans le cœur et elles ne donnent pas de fruits, excepté toute parole vile et œuvre vile que la personne agite, mais dont elle ne tire pas bénéfice. Aucune œuvre vertueuse émanant d'elle ne monte à Allah, elle n'en tire aucun bénéfice [pour elle-même] et personne d'autre n'en tire profit.

Le verset 27 : ﴾Allah affermit ceux qui ont cru par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà.﴿ Allah nous informe qu'Il affermit Ses serviteurs croyants, c'est-à-dire : ceux qui ont accompli ce qu'induit obligatoirement la foi d'un cœur parfait, qui implique [nécessairement] les œuvres des membres et les fait fructifier. Ainsi, Allah les affermit dans la vie d'ici-bas au moment d'apparition d'ambiguïtés en les guidant vers la certitude et au moment d'incitations aux plaisirs en s'armant d'une volonté déterminée (et résolue) afin de devancer ce qu'Allah aime sur la passion de l'âme et ses desiderata. [Il les affermit aussi] Dans l'au-delà, au moment de la mort, en les affermissant sur la religion islamique et en leur accordant la bonne fin ; dans la tombe, au moment de l'interrogatoire par les deux Anges afin de répondre correctement lorsqu'on demande au défunt : « *Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ?* » Allah les guide vers la réponse correcte de sorte que le croyant dit : « *Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'islam et Muhammad est*

mon prophète. »[1] ❮**Et Il égare les injustes**❯ de ce qui est exact et juste en ce bas monde et dans l'au-delà. Et Allah ne leur a pas fait d'injustice, mais ils se sont fait à eux-mêmes de l'injustice. Et dans ce verset, il y a une indication à propos de l'épreuve de la tombe, son châtiment et son bonheur comme cela a été rapporté, de manière ininterrompue, dans de nombreux textes remontant au Prophète ﷺ à propos de l'épreuve de la tombe (*Fitnah Al Qabr*) et sa description, mais aussi de son délice (*An-Na'îm*) ou de son supplice (*Al 'Adhâb*). ❮**Et Allah fait ce qu'Il souhaite.**❯



11. Sourate : Les Abeilles (16)/ Versets : 75-76 :

۞ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا عَبۡدٗا مَّمۡلُوكٗا لَّا يَقۡدِرُ عَلَىٰ شَيۡءٖ وَمَن رَّزَقۡنَٰهُ مِنَّا
رِزۡقًا حَسَنٗا فَهُوَ يُنفِقُ مِنۡهُ سِرّٗا وَجَهۡرًاۖ هَلۡ يَسۡتَوُۥنَۚ ٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِۚ بَلۡ
أَكۡثَرُهُمۡ لَا يَعۡلَمُونَ ٧٥ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلٗا رَّجُلَيۡنِ أَحَدُهُمَآ أَبۡكَمُ لَا
يَقۡدِرُ عَلَىٰ شَيۡءٖ وَهُوَ كَلٌّ عَلَىٰ مَوۡلَىٰهُ أَيۡنَمَا يُوَجِّههُّ لَا يَأۡتِ بِخَيۡرٍ هَلۡ
يَسۡتَوِي هُوَ وَمَن يَأۡمُرُ بِٱلۡعَدۡلِ وَهُوَ عَلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ٧٦

Traduction rapprochée :

75. Allah propose en parabole un esclave appartenant [à son maître], dépourvu de tout pouvoir, et un homme à qui Nous avons accordé de Notre part une bonne attribution dont il dépense en secret et en public. [Ces deux hommes] sont-ils égaux ? Louange à Allah ! Plutôt, la plupart d'entre eux ne savent pas.

76. Et Allah propose en parabole deux hommes : l'un d'eux est muet, dépourvu de tout pouvoir et totalement à la charge de son maître ; quel que soit le lieu où celui-ci l'envoie, il ne rapporte rien de bon. Serait-il l'égal de celui qui ordonne la justice et qui est sur le droit chemin ?

1 Bukhârî (n° 1369), Muslim (n° 7219), Abû Dâwud (n° 4753) et Ahmed (n° 18063 - n° 18575), d'après un hadith d'Al Barâ' Ibn 'Âzib ﵁. Voir : *Sahîh Al Jâmi'* (n° 1676), d'Al Albânî.

Exégèse :

Dans le verset précédent (n° 74), Allah ﷻ dit : **﴾N'attribuez donc pas à Allah des semblables﴿** qui inclurait une égalité entre Lui et Sa création. **﴾Certes, Allah sait tandis que vous, vous ne savez pas.﴿** Nous ne devons pas parler sur Lui sans science et nous devons [bien] écouter [et prêter attention] aux paraboles que l'Omniscient propose. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : **﴾Allah propose en parabole un esclave appartenant [à son maître], dépourvu de tout pouvoir, et un homme à qui Nous avons accordé de Notre part une bonne attribution dont il dépense en secret et en public. [Ces deux hommes] sont-ils égaux ?﴿** Il propose donc deux exemples de Lui et de quiconque est adoré en dehors de Lui. L'un d'eux est un serviteur possédé [par un maître], c'est-à-dire : un esclave qui n'est pas maître de lui-même et qui ne possède aucun bien ni rien de ce bas monde. Le second est libre et riche, Allah a bien subvenu à sa personne en lui attribuant une bonne subsistance, et cela de l'ensemble de toutes les catégories de bien. Il se montre généreux, aime la bienfaisance, et il dépense de ces biens en secret et en public. Est-ce que celui-ci et celui-là sont-ils égaux !? Ils ne sont [aucunement] égaux même si tous les deux sont deux créatures [identiques]. Pourtant, c'est impossible que tous les deux soient égaux. Dès lors donc où ces deux personnes ne sont pas égales, comment alors le serviteur créé — celui qui ne possède ni royauté ni capacité et ni possibilité, plutôt il est pauvre sous tous les angles — peut-il être l'égal du Seigneur, le Créateur, le Roi de l'ensemble des royaumes et l'Omnipotent sur toute chose !?

Voilà pourquoi, Allah a loué Sa personne et a spécifié les divers types de louange. Il ﷻ a dit : **﴾Louange à Allah !﴿** C'est comme s'il a été dit : Si l'affaire était comme cela, alors pourquoi les polythéistes mettent-ils sur un pied d'égalité leurs divinités et Allah ? Il ﷻ a alors dit : **﴾Plutôt, la plupart d'entre eux ne savent pas.﴿** En effet, s'ils avaient su d'une véritable science, ils n'auraient pas laissé libre cours à l'abjection du polythéisme.

Quant au second exemple, c'est l'exemple de : **﴾deux hommes : l'un d'eux est muet﴿** Il n'entend pas et ne s'exprime pas. Il est **﴾dépourvu de tout pouvoir﴿** peu ou prou **﴾et totalement à la charge de son maître﴿** C'est-à-dire : Il est au service de son maître et ne peut même pas être à son propre service. Il est donc diminué sous toutes les optiques. Par conséquent, est-ce que celui-ci est l'égal de celui-là qui ordonne la justice et qui est sur le droit chemin, et dont les paroles sont [synonymes de] justice et ses actes sont intègres. Ainsi, tout comme ils ne sont pas égaux de même n'est pas égal [à Allah] quiconque est adoré en dehors d'Allah alors qu'il n'est même pas capable de subvenir à ses propres

intérêts. En effet, si ce n'était Allah qui s'occupe de ses affaires, il ne pourrait rien faire. Par conséquent, ce dernier n'est ni égal ni équivalent à Celui qui ne dit que la Vérité et qui ne fait que ce qui entraîne Sa louange.



12. Sourate : La Caverne (18) / Verset : 45 :

وَٱضْرِبْ لَهُم مَّثَلَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَآءٍ أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ
بِهِۦ نَبَاتُ ٱلْأَرْضِ فَأَصْبَحَ هَشِيمًا تَذْرُوهُ ٱلرِّيَٰحُ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
مُّقْتَدِرًا ﴿٤٥﴾

Traduction rapprochée :

45. Et propose-leur la parabole [littéralement : l'exemple] de la vie d'ici-bas. Elle est semblable à une eau que Nous faisons descendre du ciel et dont la végétation de la terre se mélange à elle. Elle devient alors de l'herbe desséchée que les vents dispersent. Et certes, Allah est Puissant sur toute chose !

Exégèse :

Allah ﷻ dit de prime abord à Son Prophète ﷺ et ensuite par extension à quiconque se charge de son héritage : Propose en parabole aux gens l'exemple de cette vie d'ici-bas pour qu'ils se la représentent bien, qu'ils connaissent son aspect apparent mais aussi son aspect caché et qu'ils comparent bien entre celle-ci et la demeure qui perdure afin qu'ils devancent celle des deux qui est la plus en droit d'être devancée. L'exemple de cette vie d'ici-bas est comme l'exemple de la pluie. Elle tombe sur la terre et se mélange à sa végétation, alors elle fait pousser tout couple de végétaux constituant son ornement et sa parure qui égayent les observateurs, qui réjouissent les spectateurs et qui ravissent les yeux des insouciants. Et alors, elle devient de l'herbe desséchée que les vents dispersent ; cette végétation éclatante, ces fleurs florissantes et cette vision radieuse s'en vont et disparaissent. La terre devient alors poussiéreuse et terreuse, la vision ne se porte plus sur elle, le regard se détourne d'elle et le cœur ne s'égaye plus. Il en est de même de cette vie. La personne se pavane de sa jeunesse, elle rivalise avec ses semblables et ses congénères, elle amasse ses dirhams et ses dinars, elle récolte de ses délices florissants, elle s'enfonce dans les désirs et les plaisirs dans

l'ensemble de ses moments et elle pense que cela perdurera le reste de ses jours. C'est alors que la mort l'atteint ou ses biens disparaissent et sa joie s'en va alors de lui. Ses délices et ses plaisirs disparaissent aussi et son cœur ressent douleurs et souffrances. Sa jeunesse, sa force, son argent le quittent et la personne se retrouve seule avec ses œuvres vertueuses ou ses mauvaises œuvres. C'est à ce moment-là que la personne injuste se mord les doigts, au moment où elle connait la réalité de la situation dans laquelle elle est. Elle souhaite alors revenir ici-bas, non pas pour compléter ses désirs et plaisirs inassouvis mais plutôt pour récupérer ce sur quoi elle a été négligente en termes d'insouciances et réparer tout cela par le repentir et les œuvres vertueuses. Ainsi donc, la personne douée de raison, déterminée et à qui la réussite a été accordée expose sa personne à cette situation et se dit à elle-même : « Estime le fait que tu puisses mourir et obligatoirement tu vas mourir, alors laquelle des deux situations choisirais-tu ? Le fait d'être leurré par l'ornement de cette demeure et la jouissance de celle-ci comme les bêtes de somme en jouissent ? Ou alors œuvrer en vue d'une demeure dont les délices perdureront, où il y aura ombrage et où il y aura ce que toutes les âmes désirent et dont les yeux se délectent ? » C'est ainsi que l'on connait la réussite du serviteur ou son échec, son profit ou sa perte.

13. Sourate : Le Pèlerinage (22)/ Verset : 73 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٞ فَٱسۡتَمِعُواْ لَهُۥٓۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِ
ٱللَّهِ لَن يَخۡلُقُواْ ذُبَابٗا وَلَوِ ٱجۡتَمَعُواْ لَهُۥۖ وَإِن يَسۡلُبۡهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيۡـٔٗا لَّا
يَسۡتَنقِذُوهُ مِنۡهُۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلۡمَطۡلُوبُ ٧٣

Traduction rapprochée :

73. Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la ! « Certes, ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand bien même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient la lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre ! »

Exégèse :

﴾**Ô hommes !**﴿ Ceci est une adresse aux croyants et aux impies afin que cela rajoute aux croyants de la science et de la clairvoyance, et que la preuve soit dressée contre les impies. ﴾**Une parabole vous est proposée, écoutez-la !**﴿

C'est-à-dire : Prêtez-y bien attention et efforcez-vous de comprendre ce qu'elle contient. Ne l'accueillez pas avec des cœurs distraits et des oreilles réfractaires. Plutôt, prêtez-y attention avec le cœur et l'ouïe. La voici : ﴾« **Certes, ceux que vous invoquez en dehors d'Allah**﴿ Cela englobe tout ce qui est invoqué en dehors d'Allah. ﴾**[Ils] ne sauraient même pas créer une mouche**﴿ qui est un des plus insignifiantes créatures et des plus basses. Ils n'ont même pas la capacité de créer cette faible créature, alors que dire de [créer] ce qui est au-dessus d'elle. ﴾**Quand bien même ils s'uniraient pour cela.**﴿ Plutôt, et encore plus significatif que cela. ﴾**Si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient la lui reprendre.**﴿ Ceci est le summum de ce que peut être l'impuissance (et l'incapacité). ﴾**Le solliciteur**﴿ Celui qui est adoré en dehors d'Allah ﴾**et le sollicité**﴿ Ce qui désigne la mouche ﴾**sont aussi faibles l'un que l'autre ! »**﴿ Chacun des deux sont faibles. Mais il y a plus faible encore qu'eux deux : quiconque s'attache à cette faible créature et la place en position du Seigneur de l'Univers.

Ainsi, cette personne n'a pas estimé ﴾**Allah à sa juste valeur**﴿ étant donné qu'elle a mis sur un pied d'égalité le pauvre, l'impuissant, sous toutes les facettes avec le Riche, le Fort, sous toutes les optiques. Elle a mis sur un pied d'égalité celui qui ne possède ni sa propre personne ni celle de quiconque autre, qui ne lui procure ni avantage ni préjudice, qui n'est pas maître de la mort, la vie et la résurrection avec Celui qui procure avantage, qui peut causer un préjudice, le Donateur, Celui qui prive, le Roi des rois et Celui qui agit au sein de l'ensemble de Son royaume par divers agissements.



14. Sourate : La Lumière (24)/ Versets : 35 :[1]

﴿ٱللَّهُ نُورُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ مَثَلُ نُورِهِۦ كَمِشْكَوٰةٍ فِيهَا مِصْبَاحٌ ۖ
ٱلْمِصْبَاحُ فِى زُجَاجَةٍ ۖ ٱلزُّجَاجَةُ كَأَنَّهَا كَوْكَبٌ دُرِّىٌّ يُوقَدُ مِن شَجَرَةٍ
مُّبَٰرَكَةٍ زَيْتُونَةٍ لَّا شَرْقِيَّةٍ وَلَا غَرْبِيَّةٍ يَكَادُ زَيْتُهَا يُضِىٓءُ وَلَوْ لَمْ

---

1 Pour de plus amples explications et significations concernant cette magnifique parabole, se référer au livre d'Ibn Al Qayyim رحمه الله : *Al Wâbil as-Sayyib Min Al Kalim at-Tayyib*. Cet ouvrage a été traduit en français par l'auteur de ces lignes sous le titre : *L'averse providentielle de paroles salutaires*, aux éditions Sabil.

تَمۡسَسۡهُ نَارٞۚ نُّورٌ عَلَىٰ نُورٖۚ يَهۡدِي ٱللَّهُ لِنُورِهِۦ مَن يَشَآءُۚ وَيَضۡرِبُ ٱللَّهُ
ٱلۡأَمۡثَٰلَ لِلنَّاسِۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَيۡءٍ عَلِيمٞ ٣٥

Traduction rapprochée :

35. Allah est la Lumière des cieux et de la Terre. L'exemple de Sa lumière est comme une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un (récipient de) cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat. Son combustible vient d'un arbre béni : un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il souhaite. Et Allah propose des paraboles aux hommes et Allah est Omniscient de toute chose.

Exégèse :

﴾**Allah est la Lumière des cieux et de la Terre.**﴿ De manière concrète et abstraite. En effet, [de manière concrète] Allah ﷻ est — dans Son Essence Intrinsèque — lumière ; Son voile - si ce n'était Sa douce bonté aurait brûlé tout ce que les rayons de Son visage atteignent, là où Son regard porte sur Sa création - est lumière ; Son visage est lumière ; etc. À travers cela, Il illumine le Trône (*Al 'Arch*), le « Marchepied » (*Al Kursî*), le soleil, la lune, la lumière et bien entendu le Paradis. De même, la lumière abstraite revient elle aussi à Allah : Son Livre est lumière ; Sa Législation est lumière ; la foi et la connaissance dans les cœurs de Ses Messagers et de Ses serviteurs croyants sont lumière ; etc. S'il n'y avait pas Sa lumière ﷻ, les ténèbres s'amoncelleraient. Voilà pourquoi, tout endroit qui est privé de Sa lumière laisse place à l'obscurité et l'anxiété.

﴾**L'exemple de Sa lumière**﴿, celle qui guide à Lui et qui est la lumière de la foi (*Nûr Al Îmân*) et du Coran (*Al Qu'rân*) dans les cœurs des croyants ﴾**est comme une niche**﴿ C'est-à-dire : une lucarne ﴾**où se trouve une lampe**﴿**,** car la lucarne permet de rassembler la lumière de la lampe de sorte qu'elle ne se disperse pas (et ne se sépare pas de cela). ﴾**La lampe est dans un (récipient de) cristal**﴿ constitué de pureté et luminosité ﴾**et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat.**﴿ C'est-à-dire : qui illumine de la lueur d'un astre (brillant). ﴾**Son combustible**﴿ de cette lampe qui est dans ce [récipient de] cristal brillant ﴾**vient d'un arbre béni : un olivier**﴿ C'est-à-dire : il s'allume grâce à l'huile d'un olivier dont le feu est le plus lumineux qui soit. ﴾**Ni oriental**﴿ seulement, de sorte que le soleil ne l'atteint pas en fin de journée. ﴾**Ni occidental**﴿ seulement, de sorte que le soleil ne l'atteint pas en début de journée. Et dès lors où les deux

affaires sont annulées, alors cela signifie que cet arbre occupe une place médiane à la surface de la Terre, comme l'olivier du Cham baigné par le soleil en début de journée et en fin de journée. Ainsi, il se parfait et devient bon et cela permet que son huile soit la plus pure qui soit. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **❮dont l'huile❯** dont la pureté **❮semble éclairer sans même que le feu la touche.❯** Et lorsque le feu la touche, alors elle illumine d'une luminosité étincelante. **❮Lumière sur lumière.❯** C'est-à-dire : la lumière du feu sur la lumière de l'huile.

L'optique de cette parabole qu'Allah a proposée et son application à la situation du croyant désigne la lumière d'Allah dans son cœur et sa disposition naturelle (*Al Fiṯrah*) sur laquelle Il l'a créé à l'image de cette huile pure. En effet, sa disposition naturelle est pure et prête [à accueillir] les enseignements divins et [appliquer] les œuvres prescrites. Et lorsque la science et la foi lui parviennent, alors cette lumière s'allume dans son cœur de la même manière que le feu s'allume dans la mèche de cette lampe. Le cœur du croyant est donc pur [et exempt] de tout mauvais objectif et de toute mauvaise compréhension vis-à-vis d'Allah. Et lorsque la foi parvient à ce cœur, elle l'illumine d'une immense luminosité du fait de sa pureté vierge de toute souillure, et cela à la manière de la pureté d'un cristal brillant. Ainsi, la lumière de la disposition naturelle, la lumière de la foi et la lumière de la science se rassemblent dans son cœur avec la pureté de la connaissance, le tout donnant une lumière à sa lumière.

Et dès lors où cette lumière provient d'Allah et que tout un chacun n'est pas apte à [recevoir] cette lumière, Il ﷻ a dit : **❮Allah guide vers Sa lumière qui Il souhaite❯** et dont Il connaît sa limpidité et sa pureté en le purifiant avec lui et en le faisant croître. **❮Et Allah propose des paraboles aux hommes❯** afin de réfléchir sur ces paraboles et de les comprendre, et cela par douce bonté à leur égard et bienfaisance envers eux pour clarifier la vérité du faux. En effet, les paraboles permettent de rapprocher de manière tangible les significations compréhensibles. Ainsi, Allah enseigne ces paraboles aux serviteurs d'une science claire. **❮Et Allah est Omniscient de toute chose.❯** Sa science embrasse l'ensemble des choses. Sachez donc que la proposition de paraboles par Allah émane de Celui qui connaît les réalités des choses et leurs détails et que celles-ci visent l'intérêt des serviteurs. Par conséquent, préoccupez-vous de les méditer et de les comprendre et non de les récuser ni de les contrecarrer. En effet, Il connaît tandis que vous, vous ne connaissez pas.

Et dès lors où la plupart des causes de la lumière de la foi et du Coran se trouve dans les mosquées, alors [on comprend pourquoi] Allah les a évoquées en mettant l'accent sur elles en disant : **❮Dans des maisons [des mosquées]**

qu'Allah a permis que l'on élève et où Son Nom est évoqué. On y proclame Sa gloire en début et en fin de journée›.



15. Sourate : La Lumière (24)/ Versets : 39-40 :

وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ أَعۡمَٰلُهُمۡ كَسَرَابِۭ بِقِيعَةٖ يَحۡسَبُهُ ٱلظَّمۡـَٔانُ مَآءً حَتَّىٰٓ
إِذَا جَآءَهُۥ لَمۡ يَجِدۡهُ شَيۡـٔٗا وَوَجَدَ ٱللَّهَ عِندَهُۥ فَوَفَّىٰهُ حِسَابَهُۥۗ وَٱللَّهُ
سَرِيعُ ٱلۡحِسَابِ ٣٩ أَوۡ كَظُلُمَٰتٖ فِي بَحۡرٖ لُّجِّيّٖ يَغۡشَىٰهُ مَوۡجٞ مِّن فَوۡقِهِۦ
مَوۡجٞ مِّن فَوۡقِهِۦ سَحَابٞۚ ظُلُمَٰتُۢ بَعۡضُهَا فَوۡقَ بَعۡضٍ إِذَآ أَخۡرَجَ يَدَهُۥ
لَمۡ يَكَدۡ يَرَىٰهَاۗ وَمَن لَّمۡ يَجۡعَلِ ٱللَّهُ لَهُۥ نُورٗا فَمَا لَهُۥ مِن نُّورٍ ٤٠

Traduction rapprochée :

39. Quant à ceux qui ont mécru, leurs œuvres sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis, lorsqu'il y arrive, il n'y trouve rien. En fait, il y trouve seulement Allah qui lui règle son compte en entier. Et, Allah est prompt à faire les comptes.

40. Ou elles [les œuvres des impies] sont [encore] comme des ténèbres dans une mer profonde : des vagues la recouvrent, [vagues] au-dessus desquelles s'élèvent des [autres] vagues, sur lesquelles il y a des [épais] nuages. Ténèbres [entassées] les unes au-dessus des autres. Si quelqu'un étend sa main, il ne la distingue presque pas. Et quiconque Allah prive de lumière, alors il n'a aucune lumière.

Exégèse :

Voilà deux paraboles qu'Allah propose concernant le caractère vain des œuvres des impies et leur disparition en pure perte de telle sorte que leurs auteurs en soupireront de regrets. Il ﷻ a donc dit : **‹Quant à ceux qui ont mécru›** en leur Seigneur et ont traité de menteurs Ses Messagers. **‹Leurs œuvres sont comme un mirage dans une plaine désertique›** C'est-à-dire : des contrées dans lesquelles il n'y a ni arbre ni plante. **‹Que l'assoiffé prend pour de l'eau.›** Celui qui éprouve une soif intense et qui se méprend là où un autre ne se

méprendrait pas. La cause de cette méprise est la soif qu'il éprouve. Ceci est une impression fausse et il se dirige vers elle afin d'étancher sa soif. **﴾Puis, lorsqu'il y arrive, il n'y trouve rien.﴿** [Au contraire] Il en nourrit alors de profonds regrets et la soif qu'il éprouvait n'a fait qu'augmenter du fait que son espoir s'est brisé. Il en est de même des œuvres des impies : elles sont comme un mirage. L'ignorant qui ne connaît pas les affaires considère que ces œuvres sont bénéfiques, mais en fait il ne fait que se leurrer sur leurs aspects et leurs formes. Du fait de sa passion, il pense aussi qu'elles sont des œuvres bénéfiques, mais là encore il se leurre. Et pourtant, il est dans le besoin de ces œuvres, plutôt il est même dans la nécessité de ces œuvres de la même manière que cette personne assoiffée est dans le besoin d'eau [et s'est efforcée d'aller combler son besoin en œuvrant à cela]. Et le Jour de la Résurrection, lorsqu'il avancera ses œuvres, il les trouvera perdues. Il sera désemparé, car il ne trouvera rien. En fait, la situation est qu'elles n'auront pas disparu, elles ne seront même pas en sa faveur ou en sa défaveur, car elles n'auront été qu'un mirage. Plutôt, **﴾il y trouvera seulement Allah qui lui réglera son compte en entier.﴿** Rien de son œuvre n'a échappé à Allah, ni une chose infime ni même une simple pellicule. Il ne lui a rien réduit à néant, petit ou grand. **﴾Et, Allah est prompt à faire les comptes.﴿** Que les ignorants ne trouvent pas cette promesse lente à venir. En effet, celle-ci viendra inéluctablement et Allah l'a représenté sous la forme d'un mirage dans une plaine désertique, c'est-à-dire : une contrée où il n'y a ni arbre ni plante. Et ceci est l'exemple de leurs cœurs, il ne s'y trouve ni bien ni bonté que des œuvres [pieuses] pourraient purifier. Et la cause de l'empêchement de cela est l'impiété et l'incroyance (*Al Kufr*).

Le second exemple pour décrire le caractère vain des œuvres des impies est : **﴾comme des ténèbres dans une mer profonde﴿** dont le fond est profond et l'étendue lointaine. **﴾Des vagues la recouvrent, [vagues] au-dessus desquelles s'élèvent des [autres] vagues, sur lesquelles il y a des [épais] nuages. Ténèbres [entassées] les unes au-dessus des autres.﴿** L'obscurité de la mer profonde, puis au-dessus l'obscurité de vagues amoncelées, puis au-dessus de cela l'obscurité de nuages entassés, puis encore au-dessus de cela l'obscurité de la nuit sombre. L'obscurité est tellement sombre que dans cette situation n'importe quel être **﴾s'il étend sa main, il ne la distingue presque pas.﴿** Et cela bien qu'elle soit près de lui. Que dire alors de quelqu'un d'autre ! Il en est de même des impies dont des ténèbres se sont amoncelées dans leurs cœurs : ténèbres de la nature première (*At-Tabî'ah*) qui ne contient aucun bien ; au-dessus d'elle, ténèbres de l'incroyance ; au-dessus de cela, ténèbres de l'ignorance ; au-dessus de cela encore, ténèbres des œuvres émanant [et découlant] de ce qui a été évoqué [précédemment]. Ainsi donc, ils demeurent dans les ténèbres où

ils errent, dans leur confusion où ils sont aveugles, tournant le dos au chemin droit et allant et venant dans les voies du fourvoiement et de l'égarement. Et cela parce qu'Allah ﷻ les a abandonnés et ne leur a pas donné de Sa lumière. **«Et quiconque Allah prive de lumière, alors il n'a aucune lumière.»** En effet, sa personne est injuste et ignorante. Il ne s'y trouve pas de bien ni de lumière excepté ce que lui a donné son Maître et lui a accordé son Seigneur. Ces deux paraboles laissent penser que cela concerne les œuvres de l'ensemble des impies. Chacune d'entre elles correspond à elles. Allah les a dénombrés du fait de la variété des caractéristiques. Toutefois, on peut aussi penser que chaque parabole correspond à un groupe et une faction parmi eux. En effet, la première parabole correspond aux leaders tandis que la seconde parabole correspond aux suiveurs. Et Allah sait mieux.



16. Sourate : L'araignée (29)/ Verset : 41 :

مَثَلُ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَوْلِيَآءَ كَمَثَلِ ٱلْعَنكَبُوتِ ٱتَّخَذَتْ بَيْتًا ۖ
وَإِنَّ أَوْهَنَ ٱلْبُيُوتِ لَبَيْتُ ٱلْعَنكَبُوتِ ۖ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾

Traduction rapprochée :

41. L'exemple de ceux qui ont pris des protecteurs (littéralement : des alliés) en dehors d'Allah sont comme l'araignée qui s'est bâtie une demeure. Or, la plus fragile des demeures est celle de l'araignée [qui prend sa toile comme demeure]. Si seulement ils savaient !

Exégèse :

«L'exemple de ceux qui ont pris des protecteurs (littéralement : des alliés) en dehors d'Allah sont comme l'araignée qui s'est bâti une maison.» Allah a proposé cette parabole pour quiconque adore avec Lui quoi que ce soit d'autre et par lequel la personne vise la puissance, le renforcement et le bénéfice. Toutefois, l'affaire est différente de son objectif. En effet, son exemple est comme l'exemple de l'araignée qui s'est bâti une maison pour la protéger du chaud, du froid et des préjudices. **«Or, la plus fragile des maisons»**, la plus faible et la plus frêle **«est la maison de l'araignée.»** L'araignée fait partie des animaux faibles et

sa maison est une des plus faibles qui soit. Et le fait qu'elle vive dans sa toile ne fait que rajouter de la faiblesse. Il en est de même de ceux qui ont pris des protecteurs (des alliés) en dehors d'Allah. Ils sont pauvres et impuissants sous tous les angles. Et dès lors où ces gens ont pris des protecteurs (des alliés) en dehors d'Allah à travers lesquels ils recherchent la puissance et le secours, alors cela n'a fait que leur rajouter de la faiblesse à leur faiblesse [initiale] et de l'abattement à leur abattement.

En effet, dans nombre de leurs intérêts, ils ne se sont reposés que sur eux et se sont abandonnés à eux afin que ceux-ci se chargent de leurs intérêts. Mais, ils les ont abandonnés et ils n'ont obtenu aucun profit de leur part ni ils n'ont obtenu d'eux la moindre de leur assistance. **﴾Si seulement ils savaient !﴿** En effet, si seulement ils savaient d'une science certaine leur situation et la situation de ces protecteurs qu'ils ont pris [en dehors d'Allah], ils ne les auraient pas pris, ils se seraient désavoués d'eux et ils se seraient tournés vers le Seigneur, l'Omnipotent et le Miséricordieux ; Celui qui lorsque Son serviteur se tourne vers Lui et place sa confiance en Lui, alors Il lui suffit en ce qui concerne son affaire religieuse et mondaine ; et Il lui ajoute alors dans son cœur, son corps, son état et ses œuvres une force à sa force.

Et dès lors où Allah a montré la finalité de la faiblesse des divinités des polythéistes, Il est passé de cette situation à ce qui est plus significatif que cela encore, à savoir que ces fausses divinités ne sont en fait rien du tout ! En fait, elles ne sont que de simples noms qu'ils ont dénommés et des conjectures auxquelles ils croient. Et après vérification, leur fausseté et leur néant apparaît de manière évidente à la personne douée de raison. Voilà pourquoi, dans le verset suivant, Il ﷻ a dit : **﴾Certes, Allah sait que ce vous invoquez en dehors de Lui n'est rien du tout.﴿**



17. Sourate : Les Byzantins (30)/ Verset : 28 :

ضَرَبَ لَكُم مَّثَلًا مِّنْ أَنفُسِكُمْ هَل لَّكُم مِّن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُم
مِّن شُرَكَآءَ فِى مَا رَزَقْنَٰكُمْ فَأَنتُمْ فِيهِ سَوَآءٌ تَخَافُونَهُمْ كَخِيفَتِكُمْ
أَنفُسَكُمْ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٢٨﴾

Traduction rapprochée :

28. Il vous a proposé une parabole de vous-mêmes : Avez-vous associé vos esclaves à ce que Nous vous avons attribué de sorte que vous soyez tous égaux [en droit de propriété] et vous les craignez comme vous vous craignez mutuellement ? C'est ainsi que Nous détaillons Nos signes (versets) pour des gens qui raisonnent.

Exégèse :

﴾**Il vous a proposé une parabole de vous-mêmes**﴿ Ceci est une parabole qu'Allah a proposée pour désigner la laideur du polythéisme et son aversion. Une parabole issue de vous-mêmes qui n'a pas besoin d'aller et venir ici et là ni d'employer de longues phrases. ﴾**Avez-vous associé vos esclaves à ce que Nous vous avons attribué**﴿ C'est-à-dire : Est-ce que l'un de vos esclaves ou une de vos servantes s'associent-ils à vous dans votre subsistance et vous considérez que vous êtes, eux et vous, sur la même échelle ? ﴾**De sorte que vous soyez tous égaux [en droit de propriété]**﴿. Et ﴾**vous les craignez comme vous vous craignez mutuellement ?**﴿ C'est-à-dire : comme des libres associés, en réalité, ceux dont on craint la répartition et la spécification de toute chose en fonction de la situation de chacun ? L'affaire n'est pas comme cela. En effet, personne parmi ceux que vous possédez n'est votre associé dans ce qu'Allah vous a attribué. Cela étant, ce n'est pas vous qui les avez créés ni qui avez subvenu à leurs besoins. En fait, ils sont comme vous aussi : des esclaves. Par conséquent, comment pouvez-vous agréer d'attribuer un associé à Allah parmi Sa création et vous le placez sur la même position que Lui, similairement à Lui dans l'adoration ? Et pourtant, vous n'agréez pas que vos esclaves soient mis sur le même pied d'égalité que vous ?

Ceci est parmi la plus étonnante des choses et la plus indicative qui soit pour montrer la stupidité de quiconque a pris un associé avec Allah et que ce qu'il a pris est vain et voué à disparaître. Il n'est pas égal à Allah et aucune adoration ne lui revient. ﴾**C'est ainsi que Nous détaillons Nos signes (versets)**﴿ en les clarifiant à travers leurs paraboles ﴾**pour des gens qui raisonnent**﴿ sur les réalités et qui connaissent. Quant à quiconque ne raisonne pas, même si les versets lui étaient détaillés et que les preuves évidentes lui étaient montrées, ils n'auraient pas de raison afin d'être clairvoyant sur ce qui lui est montré ni d'esprit afin de raisonner sur ce qui lui est clarifié. Ainsi, les gens doués de raison et intelligents sont ceux vers qui se dirige la parole et à qui s'adresse le discours.

Et lorsqu'on a su de cette parabole que quiconque a pris un associé en dehors d'Allah qu'il adore et auprès de qui il place sa confiance pour ses affaires,

alors celui-ci ne possède avec lui aucun pan de vérité. Par conséquent, quelle raison l'a poussé à s'avancer dans une affaire fausse et vaine dont la fausseté a été rendue claire et sa preuve évidente s'est manifestée ? [Certes] Ce qui les a poussés à cela est uniquement le suivi de la passion. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit [dans le verset qui suit] : ﴾**Plutôt, ceux qui ont été injustes ont suivi leurs passions sans aucune science.**﴿



18. Sourate : Les Groupes (39)/ Verset : 27 à 29 :

وَلَقَدْ ضَرَبْنَا لِلنَّاسِ فِي هَٰذَا ٱلْقُرْءَانِ مِن كُلِّ مَثَلٍ لَّعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ
﴿٢٧﴾ قُرْءَانًا عَرَبِيًّا غَيْرَ ذِي عِوَجٍ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٢٨﴾ ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا
رَّجُلًا فِيهِ شُرَكَآءُ مُتَشَٰكِسُونَ وَرَجُلًا سَلَمًا لِّرَجُلٍ هَلْ يَسْتَوِيَانِ مَثَلًا ۚ
ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ۚ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٢٩﴾

Traduction rapprochée :

27. Et, assurément, dans ce Coran, Nous avons proposé aux gens toute sorte de paraboles afin que peut-être ils se souviennent.

28. Un Coran en [langue] arabe, dénué de tortuosité, afin qu'ils soient pieux !

29. Allah a proposé comme parabole un homme appartenant à des associés qui se querellent à son sujet et un [autre] homme qui appartient à un seul homme : est-ce que tous les deux sont égaux en exemple ? Louange à Allah ! Plutôt, la plupart d'entre eux ne savent pas.

Exégèse :

Allah nous informe que dans le Coran, Il a proposé [aux gens] un ensemble de paraboles : des paraboles à propos des gens de bien, à propos des gens du mal, des paroles concernant le monothéisme et [des paraboles concernant] le polythéisme, etc. Et chaque parabole est là pour rapprocher les réalités des choses et la sagesse réside dans le fait que ﴾**peut-être ils se souviennent**﴿ au moment où la vérité leur est clarifiée de sorte qu'ils connaissent et œuvrent.

﴾**Un Coran en [langue] arabe**﴿ C'est-à-dire : Nous en avons fait un Coran en [langue] arabe, aux expressions claires et aux significations faciles, notamment pour les Arabes. ﴾**Dénué de tortuosité**﴿ C'est-à-dire : il ne contient ni défectuosité ni déficience, et cela sous n'importe laquelle des optiques, ni dans ses expressions et ni dans ses significations. Cela implique la perfection de son intégrité et de sa droiture, comme Il ﷻ a dit : ﴾**Louange à Allah qui a fait descendre, sur Son serviteur (Muhammad), le Livre, et n'y a point introduit de tortuosité (ambiguïté) ! [Un livre] d'une parfaite droiture.**﴿ (La Caverne, 18 : 1-2). Et cela : ﴾**Afin qu'ils soient pieux !**﴿

Allah a proposé une parabole du polythéisme (*Ach-Chirk*) et du monothéisme (*At-Tawhîd*) en disant : ﴾**Allah a cité comme parabole un homme**﴿ C'est-à-dire : un esclave ﴾**appartenant à des associés qui se querellent à son sujet**﴿ Ils sont donc plusieurs et ils ne sont pas d'accord à propos d'une affaire parmi d'autres et d'une situation parmi d'autres afin que cette personne acquière son repos. Plutôt, ils se querellent à son sujet et se disputent. Chacun d'entre eux a une requête à son égard qu'il souhaite qu'il exécute tandis qu'un autre souhaite autre chose. Que penses-tu de la situation d'une telle personne avec ces associés-là qui se querellent ? ﴾**Et un [autre] homme qui appartient à un seul homme**﴿ C'est-à-dire : dévoué sincèrement à lui. Il connaît le dessein de son maître et ainsi il obtient le repos total. ﴾**Est-ce que tous les deux sont égaux**﴿ C'est-à-dire : ces deux personnes ﴾**en exemple ?**﴿ Ils ne sont pas égaux.

Il en est de même du polythéiste. Il possède des associés qui se querellent : il invoque ceci puis il invoque cela. Tu le vois, il n'a aucune stabilité et son cœur ne s'apaise pas dans un quelconque endroit tandis que le monothéiste se dévoue sincèrement pour son Seigneur et Allah l'a délivré de toute forme de polythéisme à autre que Lui. Ainsi donc, il est dans le repos le plus parfait et la sérénité la plus complète. Par conséquent : ﴾**Est-ce que tous les deux sont égaux en exemple ? Louange à Allah !**﴿ Dans le fait d'avoir montré la vérité du faux et d'avoir orienté l'ignorant. Toutefois : ﴾**la plupart d'entre eux ne savent pas.**﴿



19. Sourate : Le Vendredi (62)/ Verset : 5 :

مَثَلُ ٱلَّذِينَ حُمِّلُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ ثُمَّ لَمْ يَحْمِلُوهَا كَمَثَلِ ٱلْحِمَارِ يَحْمِلُ
أَسْفَارًۢا ۚ بِئْسَ مَثَلُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ ۚ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى
ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥﴾

Traduction rapprochée :

5. L'exemple de ceux qui ont été chargés de la Torah puis ont failli à cette charge est comme l'exemple de l'âne qui porte des livres. Quel mauvais exemple de gens que ceux qui ont traité de mensonges les signes (et les versets) d'Allah, et Allah ne guide pas les gens injustes.

Exégèse :

﴾**L'exemple de ceux qui ont été chargés de la Torah puis ont failli à cette charge est comme l'exemple de l'âne qui porte des livres.**﴿ Ici, Allah a évoqué ceux qui ont été chargés de la Torah parmi les juifs, ainsi que les chrétiens, et à qui Il avait ordonné de l'apprendre et de mettre en pratique ce qui se trouvait à l'intérieur. Mais, la réalité est qu'ils ont failli à leur charge et ils n'ont pas accompli ce dont on les avait chargés. Ils ne possèdent donc pas de mérite et leur exemple est comme l'exemple d'un âne qui porte au-dessus de son dos des ouvrages issus de livres de science. Est-ce que cet âne tire profit de ces livres qui sont au-dessus de son dos ? En retire-t-il un mérite en raison de cela ? Ou la part qu'il en retire n'est-elle pas seulement de les porter [sur son dos] ? Voici l'exemple des savants juifs, ceux qui n'ont pas œuvré selon ce que contenait la Torah, et notamment le plus sublime et le plus immense : l'ordre de suivre Muhammad ﷺ, la bonne nouvelle de son annonce et la foi en ce avec quoi il est venu issu du Coran. Par conséquent, quel bénéfice a tiré celui qui est ainsi décrit dans la Torah si ce n'est la perte, la ruine et le fait que la preuve a été dressée contre lui ? Voilà donc un exemple qui concorde parfaitement avec leurs situations. Et ﴾**quel mauvais exemple de gens que ceux qui ont traité de mensonges les signes (et les versets) d'Allah**﴿ qui indiquent la véracité de Notre Messager et la véracité de ce qu'il a apporté.

﴾**Et Allah ne guide pas les gens injustes.**﴿ C'est-à-dire : Il ne les oriente pas vers leurs intérêts aussi longtemps que l'injustice est leur caractéristique et que le reniement est leur qualificatif. Et parmi l'injustice et le reniement des

juifs, il y a le fait qu'ils savent qu'ils sont sur le faux tandis qu'ils prétendent être sur la vérité et qu'ils sont les alliés de Dieu en dehors des gens. Voilà pourquoi [dans le verset suivant], Allah a ordonné à Son Messager de leur dire : « Si vous êtes véridiques dans votre prétention que vous êtes sur la vérité et les alliés de Dieu ﴿**alors souhaitez la mort !**﴾ Ceci est une affaire légère. En effet, si vous savez que vous êtes sur la vérité, ce défi — qu'Allah a mis comme indication de votre véracité — ne devrait pas vous arrêter. »



20. Sourate : L'Interdiction (66)/ Versets : 10 à 12 :

ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلٗا لِّلَّذِينَ كَفَرُواْ ٱمۡرَأَتَ نُوحٖ وَٱمۡرَأَتَ لُوطٖۖ كَانَتَا تَحۡتَ
عَبۡدَيۡنِ مِنۡ عِبَادِنَا صَٰلِحَيۡنِ فَخَانَتَاهُمَا فَلَمۡ يُغۡنِيَا عَنۡهُمَا مِنَ ٱللَّهِ
شَيۡـٔٗا وَقِيلَ ٱدۡخُلَا ٱلنَّارَ مَعَ ٱلدَّٰخِلِينَ ﴿١٠﴾ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلٗا لِّلَّذِينَ
ءَامَنُواْ ٱمۡرَأَتَ فِرۡعَوۡنَ إِذۡ قَالَتۡ رَبِّ ٱبۡنِ لِي عِندَكَ بَيۡتٗا فِي ٱلۡجَنَّةِ
وَنَجِّنِي مِن فِرۡعَوۡنَ وَعَمَلِهِۦ وَنَجِّنِي مِنَ ٱلۡقَوۡمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١١﴾ وَمَرۡيَمَ
ٱبۡنَتَ عِمۡرَٰنَ ٱلَّتِيٓ أَحۡصَنَتۡ فَرۡجَهَا فَنَفَخۡنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا وَصَدَّقَتۡ
بِكَلِمَٰتِ رَبِّهَا وَكُتُبِهِۦ وَكَانَتۡ مِنَ ٱلۡقَٰنِتِينَ ﴿١٢﴾

Traduction rapprochée :

10. Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient sous l'autorité de deux serviteurs parmi Nos serviteurs vertueux. Toutes deux les trahirent et ils ne leur furent d'aucune aide [pour ces deux femmes] vis-à-vis d'Allah. Et il [leur] fut dit : « Entrez au Feu, toutes les deux, avec ceux qui y entrent. »

11. Et Allah a cité en parabole pour ceux qui ont cru la femme de Pharaon, lorsqu'elle a dit : « Seigneur ! Construis-moi auprès de Toi une maison au Paradis, et délivre-moi de Pharaon et de son œuvre. Et délivre-moi des gens injustes. »

12. De même, Marie, la fille d'Imrân, celle qui avait préservé sa virginité. Nous y insufflâmes alors de Notre Esprit. Elle avait déclaré véridique les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres, et elle fut parmi les dévoués.

Exégèse :

Ces deux paraboles qu'Allah a proposées aux croyants et aux impies servent à montrer que la liaison (et la proximité) que l'impie a avec le croyant ne lui est d'aucune utilité et qu'à l'inverse la liaison que le croyant a avec l'impie ne lui causera aucun préjudice dès lors où il accomplit son obligation envers lui. Il y a donc dans cela une indication et une mise en garde pour les épouses du Prophète ﷺ à ne pas désobéir et que leur relation avec lui ne leur sera d'aucun bénéfice si elles agissent mal.

Donc, Il ﷻ a dit : ﴿**Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru la femme de Noé et la femme de Lot. Elles étaient**﴾ C'est-à-dire : ces deux femmes. ﴿**Sous l'autorité de deux serviteurs parmi nos serviteurs vertueux.**﴾ Qui sont Noé et Lot (paix sur eux deux). ﴿**Toutes deux les trahirent**﴾ Dans la religion en n'étant pas sur la religion de leurs maris respectifs. Voilà, ici, le sens voulu du mot : trahison (*Khiyânah*). Ce n'est pas la trahison dans l'affiliation et la couche. En effet, jamais la femme d'un Prophète n'a transgressé [en trompant son mari]. Du reste, jamais Allah n'aura fait que la femme d'un de Ses prophètes soit quelqu'un qui transgresse. ﴿**Et ils ne leur furent d'aucune aide**﴾ C'est-à-dire : Noé et Lot. ﴿**[Pour ces deux femmes]**﴾ C'est-à-dire : leurs deux femmes. ﴿**Vis-à-vis d'Allah. Et il [leur] fut dit**﴾ à toutes les deux : ﴿« **Entrez au feu, toutes les deux, avec ceux qui y entrent.** »﴾

﴿**Et Allah a cité en parabole pour ceux qui ont cru la femme de Pharaon**﴾ C'est Âssia bint Muzâhim (ﷺ) : ﴿**Lorsqu'elle a dit : « Seigneur ! Construis-moi auprès de Toi une maison au Paradis, et délivre-moi de Pharaon et de son œuvre. Et délivre-moi des gens injustes.** »﴾ Allah l'a décrite par la foi et l'humble soumission envers son Seigneur. Et sa demande à son Seigneur est la plus sublime des requêtes : l'entrée au Paradis et le voisinage du Seigneur, le Noble. Elle a [aussi] demandé à Allah qu'Il la délivre de la tentation de Pharaon et de ses mauvaises œuvres ainsi que de la tentation de toute personne injuste et inique. Allah l'a alors exaucée et elle a vécu dans une foi complète, une fermeté totale et en étant délivré des tentations. Voilà pourquoi, le Prophète ﷺ a dit : « *Beaucoup d'hommes ont atteint la perfection, mais parmi les femmes seules Maryam bint Imrân, Âssia bint Muzâhim et Khadîja bint Khuwalayd l'ont atteinte. Et le mérite d'Aïcha par rapport aux autres femmes est comme le mérite du tharîd*[1] *par rapport au reste des autres mets.* »[2]

---

1 Le « *tharîd* » est un met savoureux composé d'un mélange de pain, de soupe et de viande.

2 Bukhârî (n° 3411), Muslim (n° 6272) et Ahmad (n° 19523). D'après un hadith d'Abû Mûsâ Al Ach'arî ؓ, sans l'évocation [du nom] de Khadîja. Toutefois, son nom a été évoqué dans la version

[Sa parole] ﴾**De même, Marie, la fille d'Imrân, celle qui avait préservé sa virginité.**﴿ C'est-à-dire : Elle l'avait protégée et préservée de la perversité du fait de sa parfaite religiosité, chasteté et abstinence. ﴾**Nous y insufflâmes alors de Notre Esprit.**﴿ Gabriel (*Jibrîl*) عليه السلام a insufflé dans la fente de sa robe de sorte que son insufflation est parvenue à Marie et de là est venu Jésus, fils de Marie, le noble Messager et le chef majestueux عليه السلام. ﴾**Elle avait déclaré véridique les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres**﴿ Ceci est la caractéristique par laquelle elle a été décrite : la science et la connaissance. En effet, le fait de déclarer véridique les paroles d'Allah englobe Ses paroles religieuses et Ses paroles décrétées. Quant au fait de déclarer Ses Livres, alors cela implique la connaissance qui permet d'obtenir cette véridicité (*As̱-S̱iddîqiyyah*) ; et ceci ne peut être que grâce à la science et la mise en œuvre. [Voilà pourquoi, Il تعالى a dit :] ﴾**Et elle fut parmi les dévoués.**﴿ C'est-à-dire : elle fut parmi les personnes obéissantes à Allah, celles qui persévèrent dans Son obéissance avec crainte et recueillement. Et là c'est une autre caractéristique par laquelle elle a été décrite : la perfection de l'œuvre. Et, en effet, elle عليها السلام était une véridique. Et la véridicité désigne la perfection de la science et de l'œuvre.



---

de Ṯabarî dans son exégèse (3/263).

Enseignements tirés des récits des Messagers et des Prophètes[1]

En ce qui concerne Ses Messagers et Ses Prophètes, Allah ﷻ dit : ﴾**Voilà ceux qu'Allah a guidés...**﴿ : Les personnes [bien] guidées sont celles qu'Allah a précédemment mentionnées et qui correspond à Sa parole ﷻ : ﴾**Et quiconque obéit à Allah et au Messager, alors voilà ceux qui seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, parmi : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !**﴿ (Les Femmes, 4 : 69). Ensuite, Allah ﷻ ordonne au Messager ﷺ : .﴾**Suis donc leur direction et imite-les !**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 90). C'est-à-dire : « Ô noble Messager ! Marche derrière ces prophètes élus et suis leur voie ! » Et, assurément, le Messager d'Allah ﷺ a appliqué cette injonction. Il a suivi la bonne direction des messagers avant lui et il a réuni en lui toute perfection qu'il y avait en chacun d'eux. Ainsi, il a réuni des qualités et des spécificités grâce auxquelles il a surpassé l'ensemble [des créatures] de l'univers. Il fut le maître des Envoyés et l'imam des pieux, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui et l'ensemble des messagers et prophètes de Dieu. Voilà pourquoi, suite à ce constat, certains Compagnons رضي الله عنهم ont tiré argument de ce verset pour dire que le Messager d'Allah ﷺ est le meilleur de tous les messagers.

Allah ﷻ dit aussi : ﴾**Dans leurs récits [les Prophètes], il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence. Ce n'est point là un récit fabriqué. Au contraire, c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens**

1 Les cinq références principales pour cette partie sont : *Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Yûsuf* عليه السلام, de cheikh Sa'dî qui est une épître traitant uniquement de l'histoire du prophète Joseph عليه السلام et des divers enseignements qu'elle contient ; *Masâbîh Ad-Diyâ'*, d'Îssâ ibn Muhammad Al Qar'ânî ; *Qasas Al Anbiyâ' fîl Qu'rân*, de cheikh Sa'dî ; *Taysîr Al Karîm Ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm Al Mannân*, de cheikh Sa'dî ; *Taysîr Al-Latîf Al Mannân Khulâsah Tafsîr Al Qu'rân*, d'Abd As-Salâm ibn 'Abd Al Karîm ; et dans une moindre mesure : *Al Mukhtasar Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm*, d'un comité de savants (présidé par cheikh Sâlih ibn Humayd (qu'Allah le préserve).

qui croient.﴿ (Joseph, 12 : 111). C'est-à-dire : dans les récits des prophètes et des messagers avec leurs peuples [respectifs] **﴾il y a, certes, une leçon pour les gens doués d'intelligence.﴿** C'est-à-dire : Ils tirent leçons de ces récits concernant les gens de bien et les gens de mal. Et quiconque fait ce qu'ils ont fait, alors il obtiendra ce qu'ils ont obtenu comme honorabilité et respectabilité ou comme avilissement et rabaissement. Ils tirent aussi des leçons de ce qu'Allah possède comme Attributs parfaits et de Sagesse immense ; et de là, il ne convient pas de vouer une adoration à quiconque autre que Lui ; en fait, le culte ne revient qu'à Lui, Seul et sans associé. **﴾Ce n'est point là un récit fabriqué.﴿** C'est-à-dire : ce Coran dont Allah vous en fait le récit, notamment en ce qui concerne les nouvelles de l'Inconnaissable et l'Invisible ne sont pas des récits mensongers et controversés. **﴾Au contraire﴿** Plutôt, **﴾c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui…﴿** parmi les précédents Livres [divins]. Il (le Coran) est en accord avec eux et il témoigne de leur authenticité car c'est **﴾un exposé détaillé de toute chose﴿** dont les serviteurs ont besoin dans les fondements de religion et ses ramifications, mais aussi les indications et les preuves évidentes [contenues]. Il est aussi **﴾un guide et une miséricorde pour des gens qui croient.﴿** En effet, grâce à ce qu'ils obtiennent à travers lui comme science de la vérité et son devancement (sur tout), alors ils obtiennent la bonne direction ; et, de même aussi, en raison de ce qu'ils obtiennent comme rétribution présente et à venir, ils obtiennent alors la miséricorde divine.

Dans l'introduction de sa correction au livre de cheikh Sa'dî intitulé : *Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Yûsuf* عليه السلام, Abû Achraf ibn 'Abd Al Maqsûd a dit : « Dans les histoires des Messagers et des Prophètes, il y a :

1. Des leçons pour ceux qui réfléchissent et des significations pour les pieux.
2. Une explication de la [bonne] fin qui est réservée à la sincérité et la véracité ; et le soulagement après la grande angoisse.
3. Un modèle et un exemple pour : les croyants véridiques qu'Allah a rendu sincères ; les personnes éprouvées qui patientent ; les prêcheurs réformateurs et conseillers sincères ; les gouvernants justes et équitables ; les jeunes chastes et obéissants ; etc. »

En effet, dans Son Livre, Allah nous a raconté de belles histoires issues des informations de Ses prophètes. Il les a décrites comme étant les meilleures histoires et cette description d'Allah, le Majestueux, indique qu'elles sont les plus véridiques, les plus éloquentes et les plus bénéfiques pour les serviteurs. Et parmi les bénéfices les plus importants de ces histoires est que grâce à elles la

foi aux prophètes (paix sur eux tous) se complète et se parfait. En effet, au-delà d'avoir foi en l'ensemble des Prophètes — de manière générale et globale — nous devons avoir foi en eux de manière détaillée. Allah a décrit Ses Prophètes comme étant pleinement véridiques et possédant des caractéristiques complètes qui constituent les plus hautes qualités sans oublier ce qu'ils ont comme mérite, préséance et bienfaisance sur l'ensemble des hommes. Bien plus, leur bienfaisance est même parvenue à l'ensemble des animaux du fait qu'ils ont montré aux personnes responsables le fait de bien s'en occuper et de s'acquitter de leurs droits. Ainsi, les enseignements tirés de leurs histoires mènent le serviteur à avoir foi en eux de manière détaillée ce qui le conduit à la foi complète, et ceci est une provision permettant l'augmentation de la foi. En outre, dans leurs histoires, il y a notamment :

— La déclaration de la foi en Allah et en Son Unicité ; la sincérité lorsqu'on œuvre pour Lui ; la foi au Jour Dernier ; l'explication de la beauté du monothéisme et son obligation ; la laideur du polythéisme et le fait qu'il est la cause de la destruction ici-bas et dans l'au-delà.

— Une leçon à tirer pour les croyants afin de les imiter dans l'ensemble des pans de la religion, notamment en ce qui concerne : le monothéisme ; l'établissement de la dévotion ; les manières de prêcher ; la patience et la fermeté au moment des calamités angoissantes et le fait d'y faire face avec calme, tranquillité et surtout fermeté totale ; la véracité et la sincérité envers Allah, et cela dans l'ensemble des mouvements et des « immobilismes », tout en escomptant la récompense et la rétribution de la part d'Allah sans demander aux gens une quelconque récompense, rétribution ou reconnaissance, excepté en ce qui concerne des affaires bénéfiques pour les créatures.

— Un enseignement à propos de leur unanimité sur une seule et même religion ainsi que des fondements communs. En outre, ils appellent à se parer de tout beau comportement et à œuvrer vertueusement en vue de réformer les choses. Et, à l'inverse, ils ont réprimandé et réprimé tout ce qui va à l'encontre de cela.

— Une quantité de bénéfices en termes de jurisprudence, de décrets religieux et de secrets issus des préceptes dont aucun étudiant en science ne peut se passer.

— Une exhortation, un rappel, une incitation et une menace ; la délivrance après l'adversité ; la facilité des affaires après leur difficulté ; les bonnes issues finales observées en ce bas monde ; le bel éloge et l'amour dans

les cœurs de la création ; une provision pour les pieux ; une joie pour les dévots ; une consolation pour les tristes ; et des exhortations pour les croyants.

Sache aussi que dans Son Livre, Allah a répété plusieurs fois leurs histoires en employant à chaque fois des styles adéquats selon leurs situations respectives. Il se peut qu'à tel endroit il y ait des ajouts et des bénéfices qu'il n'y a pas à d'autres endroits ; ou qu'Il emploie des expressions qui ne sont pas employées à tel autre endroit ; ou qu'Il utilise des significations similaires ou proches ; etc. Sois donc particulièrement vigilant et veille bien à ce qui est indiqué par les expressions du Livre dans leur contexte, et cela du début à la fin. Médite chaque histoire qu'Allah a racontée avec les bénéfices fondamentaux et annexes qu'elle contient ainsi que les nobles comportements et les bonnes manières qui y sont contenus aux divers endroits. »

(Fin de citation).



1. Adam عليه السلام, le Père de l'Humanité[1] :

Dans Son Noble Livre, Allah سبحانه وتعالى a mentionné Adam عليه السلام en maints endroits et Il nous a raconté son histoire à de nombreuses reprises. Cette histoire fait partie des histoires les plus importantes et les plus majestueuses sur laquelle les Livres divins révélés ont été unanimes et les messagers et les prophètes ont été en accord. En outre, l'ensemble de leurs disciples et partisans, des premières générations jusqu'aux dernières générations, y ont cru. De manière générale, il en a été ainsi jusqu'à notre époque, où l'essor inexorable de la science ainsi que de nouvelles catégories de personnes — aussi bien non-musulmanes que [malheureusement aussi] musulmanes — ont désapprouvé, voire rejeté, en partie ou l'ensemble de ce que les messagers et les prophètes ont rapporté. Ces personnes ont même été jusqu'à nier définitivement et renier totalement l'existence du Créateur pour ne considérer les évènements et les faits qu'à travers le prisme et le regard de la science et de ses branches même si leurs connaissances et leurs savoirs étaient limités et temporels. Voilà pourquoi cheikh Al Albânî رحمه الله a dit à propos de la science moderne au regard de la science religieuse :

---

1 Adam عليه السلام est le premier homme et le premier prophète de Dieu. Il n'était pas un messager comme l'a précisé Ibn Kathîr رحمه الله dans son livre intitulé : *Qaṣas Al Anbiyâ'*. Dans le Coran, l'occurrence du nom Adam revient 25 fois et son histoire est évoquée en maints endroits du Coran.

« Certes, nous possédons une science dont nous connaissons la provenance et son authenticité et nous ne la délaisserons pas au gré de leurs avancées scientifiques où un jour les scientifiques disent une chose et le lendemain son contraire. Allons-nous donc tourner le dos à notre religion (et notre science) et sans cesse nous retourner à chaque fois que ces gens viennent avec une nouvelle découverte ? »[1]

Ainsi donc, ces personnes ont rejeté l'histoire d'Adam et d'Ève (paix sur eux deux). Pourtant, leur attitude et leur démarche sont non seulement les plus éloignées de la réalité tant religieuse que rationnelle mais aussi de ce qu'Allah ﷻ et Son Messager ﷺ ont évoqué dans Son Livre. Ils ont prétendu que l'homme descendait du singe, voire ressemblait à un singe et qu'ensuite d'étape en étape, d'évolution en évolution, il est parvenu à ce stade final de l'existence, qui pour certains se poursuit même encore de nos jours et évoluera encore dans le futur ! En fait, ces gens ont été leurrés par leurs théories erronées, notamment et principalement celle de l'évolution de Charles Darwin dont lui-même, et de son vivant, pointait déjà ses limites. En effet, ces diverses théories sont souvent basées sur des spéculations et des suppositions dont les fondements sont parfois biaisés, souvent corrompus, voire tout simplement faux. Et au motif de ces fondements, ces personnes ont délaissé l'ensemble des sciences authentiques, conciliant à la fois la raison et la foi, et ce que les Messagers et les Prophètes ont apporté à l'Humanité de la part de leur Seigneur ﷻ.

La réalité est que ces personnes ont réalisé à leur encontre la parole du Très-Haut lorsqu'Il les a mentionnés dans le verset suivant en disant : **﴿Et lorsque leurs messagers venaient à eux avec les preuves évidentes, ils exultaient et se prévalaient de la science qu'ils détenaient.**[2] **Et ce dont ils se moquaient s'abattit sur eux.﴾** (Le Pardonneur, 40 : 83). Ce verset est d'autant plus significatif lorsque nous le mettons en relief avec celui qui le précède dans lequel Allah précise au début : **﴿Ne parcourent-ils donc pas la Terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui étaient avant eux ? Ils étaient [pourtant] plus nombreux qu'eux et bien plus puissants et ils avaient [laissé] sur Terre beaucoup plus de vestiges.﴾** Et à la fin, Il ﷻ dit : **﴿Mais ce qu'ils ont acquis ne leur a servi à rien !﴾** (Le Pardonneur, 40 : 82). En effet, rien de ce qu'ils ont acquis ne leur a servi que ce soit leur fortune, leur position, leur proches, etc. et bien évidem-

1 Extrait d'une cassette audio issue de : *Silsilah Al Hudâ wan-Nûr*. Toutefois, j'ai rapporté cette parole selon son sens et non de manière littérale.

2 La richesse de la langue et la diversité de lecture du Coran liée à la science des variantes de lecture (*'Ilm Al Qirâ'ât*) fait que ce verset en arabe peut même être traduit de la manière suivante : **﴿Lorsque leurs Envoyés vinrent les trouver avec des preuves, ils [les Envoyés] se réjouirent de la science qu'ils possédaient...﴾**. Voir : *Le Coran*, traduction d'AbdaLlah Penot aux éditions Alif.

ment leur science étant donné qu'ils n'ont pas pu, ni su, ou ni voulu, reconnaître le Créateur à travers les signes qu'Il leur a montré dans Sa création, mais aussi en eux-mêmes.

Ainsi donc, l'affaire de ces gens-là est claire et manifeste pour l'ensemble des musulmans et l'ensemble de ceux qui attestent et confirment l'existence du Créateur. Ils savent que ces gens-là font partie des factions les plus égarées qui soit, mais certains musulmans sont parfois leurrés par cette faction naturaliste[1], panthéiste[2] et scientifique moderne. En effet, certains d'entre eux — parmi les musulmans contemporains — interprètent la prosternation des Anges devant Adam comme étant la signification de la soumission de la Nature et de ce monde devant les fils d'Adam et que les matériaux terrestres, les minerais, et tout ce qui y ressemble ont été soumis par Dieu aux fils d'Adam. Et ceci est donc la véritable signification de la prosternation des Anges ! Il ne fait aucun doute pour tout croyant en Dieu et au Jour Dernier qu'une telle interprétation émane d'une opinion biaisée et que c'est une dénaturation du Livre d'Allah. Il n'y a aucune différence entre une telle dénaturation et celle des Batinites[3] ou des Qarmates[4].

---

1 En philosophie, le naturalisme est la conception d'après laquelle tout ce qui existe — objets et événements — peut être expliqué par des causes ou des principes naturels. Le naturalisme écarte toute forme de transcendance et conçoit l'activité philosophique dans le prolongement de l'activité scientifique. En fait, dans son sens propre, le naturalisme peut être défini comme une doctrine athée qui ne reconnaît d'autres principes que les lois ou forces de la Nature.

2 Le panthéisme est une doctrine philosophique selon laquelle Dieu est tout. Elle se distingue du monothéisme en considérant que Dieu n'est pas un être personnel distinct du monde, mais qu'il est l'intégralité du monde. Cette conception est appelée l'immanence par opposition au principe de transcendance du Dieu créateur monothéiste. Nous devons ici souligner l'influence d'une personne comme Baruch Spinoza sur nombre de ses successeurs comme Hegel, Nietzsche, Deleuze, etc. Et notamment, en ce qui nous concerne nous devons savoir que le panthéisme de Spinoza a été rapproché et comparé avec la fameuse théorie en islam de l'Unicité de l'Existence [de l'Être] (*Wahdah Al Wujûd*) présentée à la fin du XIIe siècle par Sadr ad -Dîn Al Qûnawî, le disciple et beau-fils d'Ibn Arabî, le célèbre philosophe arabe andalou.

3 Les Batinites sont une secte athée en islam. Cette secte considère que les textes de la Législation ont un sens apparent et un sens caché. Le sens apparent est connu de tous tandis que le sens caché n'est connu que d'une infime partie de personnes. En outre, selon eux, chaque sens apparent a un sens caché et à chaque révélation correspond une interprétation. Cette pensée a convaincu certains groupes, notamment : les chiites, les soufis, ainsi que d'autres.

4 Les Qarmates sont une secte dissidente du chiisme ismaélien. Hamdân ibn Al Ach'ath est le fondateur de cette secte ; il était du Khouzistan, d'Ahvaz, ensuite il voyagea à Koufa. Cette secte date du IX ème siècle et se fonde sur une organisation militaire secrète. Ce qui est apparent concernant celle-ci est qu'elle a fait scission en faveur de la famille du Prophète et qu'elle s'affilie à Muhammad ibn Ismâ'îl ibn Ja'far As-Sâdiq. La réalité de cette secte est l'athéisme, la permissivité, la destruction des caractères et l'éradication de la communauté musulmane. De même, les Qarmates altèrent et dénaturent les textes scripturaires en les remplaçant par des interprétations et des significations

Sourate : La Vache (2) / Versets : 30 à 39 :

وَإِذۡ قَالَ رَبُّكَ لِلۡمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّي جَاعِلٞ فِي ٱلۡأَرۡضِ خَلِيفَةٗۖ قَالُوٓاْ أَتَجۡعَلُ فِيهَا
مَن يُفۡسِدُ فِيهَا وَيَسۡفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحۡنُ نُسَبِّحُ بِحَمۡدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَۖ
قَالَ إِنِّيٓ أَعۡلَمُ مَا لَا تَعۡلَمُونَ ٣٠ وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلۡأَسۡمَآءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمۡ
عَلَى ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ فَقَالَ أَنۢبِـُٔونِي بِأَسۡمَآءِ هَٰٓؤُلَآءِ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ٣١
قَالُواْ سُبۡحَٰنَكَ لَا عِلۡمَ لَنَآ إِلَّا مَا عَلَّمۡتَنَآۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلۡعَلِيمُ ٱلۡحَكِيمُ
٣٢ قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ أَنۢبِئۡهُم بِأَسۡمَآئِهِمۡۖ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسۡمَآئِهِمۡ قَالَ أَلَمۡ أَقُل
لَّكُمۡ إِنِّيٓ أَعۡلَمُ غَيۡبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَأَعۡلَمُ مَا تُبۡدُونَ وَمَا كُنتُمۡ
تَكۡتُمُونَ ٣٣ وَإِذۡ قُلۡنَا لِلۡمَلَٰٓئِكَةِ ٱسۡجُدُواْ لِأٓدَمَ فَسَجَدُوٓاْ إِلَّآ إِبۡلِيسَ أَبَىٰ
وَٱسۡتَكۡبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٣٤ وَقُلۡنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسۡكُنۡ أَنتَ وَزَوۡجُكَ
ٱلۡجَنَّةَ وَكُلَا مِنۡهَا رَغَدًا حَيۡثُ شِئۡتُمَا وَلَا تَقۡرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا
مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ٣٥ فَأَزَلَّهُمَا ٱلشَّيۡطَٰنُ عَنۡهَا فَأَخۡرَجَهُمَا مِمَّا كَانَا فِيهِۖ
وَقُلۡنَا ٱهۡبِطُواْ بَعۡضُكُمۡ لِبَعۡضٍ عَدُوّٞۖ وَلَكُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ مُسۡتَقَرّٞ
وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٖ ٣٦ فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٖ فَتَابَ عَلَيۡهِۚ إِنَّهُۥ
هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ٣٧ قُلۡنَا ٱهۡبِطُواْ مِنۡهَا جَمِيعٗاۖ فَإِمَّا يَأۡتِيَنَّكُم مِّنِّي
هُدٗى فَمَن تَبِعَ هُدَايَ فَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ٣٨ وَٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ وَكَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَآ أُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِۖ هُمۡ فِيهَا خَٰلِدُونَ ٣٩

Traduction rapprochée :

30. Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : « Je vais établir sur la Terre un vicaire ! » Ils dirent : « Vas-Tu y placer quelqu'un qui y mettra le désordre et

---

fausses, que cela concerne une dénaturation de l'expression ou une dénaturation de la signification, ou des deux en même temps. Lorsque les Qarmates ont interprété les textes abordant les Attributs de Dieu, ils les ont sortis de leurs significations authentiques, celles qui ont été rapportées les concernant. À l'inverse, ils leur ont établi des significations erronées venant de leur propre chef. Un de leur célèbre et cruel fait dans l'Histoire fut la mise à sac de La Mecque et Médine ainsi que le vol de la Pierre Noire, en l'an 930 AH. Celle-ci ne fut rendue que vingt ans plus tard, en l'an 950 AH.

répandra le sang, alors que nous, nous sommes là à Te glorifier par Ta louange et à Te sanctifier ? » Il répondit : « En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas ! »

31. Et Il apprit à Adam tous les noms, puis Il les présenta aux Anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! »

32. Ils répondirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage »

33. Il dit : « Ô Adam ! Informe-les de ces noms. » Quand celui-ci les eut informés de ces noms, Il [Allah] a dit : « Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la Terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ? »

34. Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les impies.

35. Et Nous dîmes : « Ô Adam ! Habite le Paradis, toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise. Mais n'approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous serez du nombre des injustes. »

36. Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous avons dit : « Descendez (du Paradis), ennemis les uns des autres. Et pour vous, il y aura une demeure sur la Terre et une jouissance pour un temps. »

37. Alors, Adam reçut [de la part] de son Seigneur des paroles[1] ; Allah accueillit (et accepta) alors son repentir, car certes, c'est Lui le Repentant, le Miséricordieux.

38. - Nous dîmes : « Descendez d'ici, vous tous ![2] Toutes les fois que Je vous enverrai un guide (de Ma part), alors quiconque suivra Ma guidée, alors nulle peur ne les affligera et ils ne seront point attristés. »

39. Et ceux qui ont mécru (en Nos messagers) et ont traité de mensonge Nos signes (versets), ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.

---

1 Les paroles qu'Adam « reçut de la part de son Seigneur » afin qu'il se repente à Lui furent une invocation qu'Allah lui inspira et qui correspond à Sa parole ﷻ : ❮**Tous les deux dirent : « Notre Seigneur ! Nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, alors nous serons très certainement du nombre des perdants.** »❯ (Les Remparts, Al A'râf, 7 : 23).

2 C'est-à-dire : Adam, Ève et Iblîs d'où l'emploi d'une tournure au pluriel.

Enseignements à tirer :

1. La confirmation de la Parole d'Allah.[1] Allah n'a jamais cessé de parler. Il dit ce qu' Il veut et Il parle de ce qu' Il veut. Allah ﷻ a dit ﴿**Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges**﴾ (2/30). Il nous informe aussi qu' : ﴿**Adam reçut de son Seigneur des paroles.**﴾ (2/37).
2. La sollicitude d'Allah à l'égard des anges et Sa bienfaisance envers eux en leur enseignant ce qu'ils ignoraient et en les avertissant de ce qu'ils ne connaissaient pas. Allah ﷻ leur a dit : ﴿« **En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !** »﴾ (2/30).
3. Allah a fait connaître aux anges la supériorité d'Adam ﷺ [sur eux] par le biais du savoir (la science).[2] Cette qualité est la meilleure que le serviteur puisse posséder. Allah ﷻ dit : ﴿**Et Il enseigna à Adam tous les noms.**﴾ (2/31) puis Il ﷻ a dit : ﴿« **Ô Adam ! Informe-les de ces noms.** »﴾ (2/33).
4. L'attribution de la science, toute entière, à Allah. Les anges ont dit : ﴿« **Gloire à Toi ! Nous ne possédons aucune science excepté celle que Tu nous as enseignée.** »﴾ (2/32).
5. Allah est Omniscient et Sage. Lorsque le serviteur ne cerne pas la sagesse de Dieu à propos de certaines créatures (vivantes) ou injonctions (divines), alors il doit se soumettre, « incriminer sa raison » et attester qu'Allah est le Sage.[3] Les anges eux-mêmes ont dit : ﴿« **Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage.** »﴾ (2/32).

---

1 Notamment, dans la sourate Ṯâ-Hâ (20), des versets 11 à 46, nous assistons à un véritable dialogue entre Allah et Son serviteur Moïse ﷺ dans lequel nous observons les divers types de discours : l'adresse à haute voix, la confidence proche, l'exclamation, l'injonction, l'interrogation, etc. De même, Allah confirme cela dans Sa parole ﷻ : ﴿**Et Allah a véritablement parlé à Moïse** (*Wa Kallama Allah Mûsâ Taklîman*).﴾ (Les Femmes, 4 : 164). Dans ce verset, en arabe, nous devons souligner la pertinence de l'emploi d'un *Maf'ûl Mutlaq*, un complément du verbe construit sur la même racine morphologique du verbe, ici le verbe : « *Ka-La-Ma* » qui signifie : parler. En effet, dans la langue arabe, une des utilités du *Maf'ûl Mutlaq* est l'emphase, une mise en relief d'un constituant, d'un mot de la phrase afin de bien insister sur une chose (et de la souligner), en l'occurrence ici, la parole d'Allah.

2 Dès lors où les anges ont réalisé la supériorité d'Adam ﷺ sur eux par le biais de la science qu'Allah lui avait enseignée, alors ils ont su à travers cela sa perfection et le fait qu'il méritait considération et respect.

3 Si les anges eux-mêmes, des êtres créés de lumière qui obéissent à Allah et accomplissent ce qu'on leur ordonne et dont certains sont parmi les rapprochés d'Allah, proclament : ﴿« **Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage.** »﴾ (La Vache, 2 : 32), alors que dire de notre attitude à adopter en pareille situation !?

6. Allah s'est fait connaître à Ses anges par Sa science et Sa sagesse. Comme Il تعالى a dit : ﴿« **Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la Terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?** »﴾ (2/33).
7. Allah a ordonné aux Anges de se prosterner devant Adam عليه السلام par égard envers lui du fait de la science qu'il portait en lui. Allah تعالى a dit : ﴿**Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, alors ils se prosternèrent...**﴾ (2/34).
8. Le danger et les méfaits de l'avidité, l'envie, la jalousie et l'orgueil. Allah تعالى a dit : ﴿**... à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les impies.**﴾ (2/34).
9. La reconnaissance des bienfaits d'Allah et Le remercier pour ceux-ci. Allah تعالى a dit à Adam عليه السلام : ﴿« **Ô Adam ! Habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise.**﴾ (2/35).
10. L'épreuve à travers d'autres [personnes]. Parfois, les personnes sont impuissantes à traverser des épreuves [mais elles ne le savent pas]. Par la suite, elles viennent à connaître cela et alors celles qui se montrent émérites deviennent meilleures par rapport à ce qu'elles étaient au début [de leur épreuve]. Allah تعالى dit : ﴿« **Mais n'approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous serez du nombre des injustes.** »﴾ (2/35).
11. La leçon à tirer de la situation des deux pères originels des humains [Adam] et des djinns [Iblîs]. Le mérite d'Adam عليه السلام est explicite. Allah l'a préféré [à Iblîs]. À la suite de cela, Iblîs lui a voué une inimitié farouche. Allah تعالى dit : ﴿**Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous avons dit : « Descendez (du Paradis), ennemis les uns des autres. »**﴾ (2/36).
12. S'empresser de se repentir et de revenir vers Allah après un péché commis comme le firent Adam et Ève (paix sur eux deux). Allah تعالى nous informe : ﴿**Et Allah agréa son repentir ; certes, c'est Lui l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.**﴾ (2/37).
13. Les djinns sont comme les hommes en termes de responsabilité. Tous les deux seront rétribués pour le bien accompli et châtiés pour le mal commis. Parmi eux, il y aura donc les bienheureux et les malheureux. Tout sera en fonction de la manière dont ils se seront acquittés de cette responsabilité qu'Allah leur a confiée. Il تعالى a dit : ﴿« **Toutes les**

fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ils ne seront point attristés. » Quant à ceux qui n'auront pas cru (en nos messagers) et auront traité de mensonge Nos signes, ceux-là seront les gens du Feu où ils y demeureront éternellement.❯ (2/38-39).

14. Le serviteur croyant doit confirmer tous les noms et attributs d'Allah sans comparaison (*Tachbîh*), dénaturation (*Tahrîf*), infirmation (*Ta'tîl*) et représentation (*Tamthîl*).[1]
15. Ne pas parler sans science et rester silencieux si on ne sait pas.[2]



2. Noé (Nûh) ﷺ, le Patriarche des Prophètes[3] :

— Sourate : Noé (71) / Versets : 1 à 28 :

Enseignements à tirer

1. Du premier messager de Dieu (Noé) au dernier d'entre eux (Mohammed), le message fondamental a toujours été le même : adorer Dieu en Lui vouant un culte exclusif.[4]
2. La prédication de l'ensemble des prophètes et messagers est une et universelle.[5]

---

1 Notamment, en parlant de la création d'Adam, Allah ﷻ dit à Satan : ❮« **Ô Iblîs ! Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ?** »❯ (Sâd, 38 : 75).

2 Dans un autre endroit du Coran, Allah ﷻ dit : ❮**Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune science.**❯ (Le Voyage Nocturne, 17 : 36).

3 Noé ﷺ est considéré comme le premier messager de Dieu d'où son surnom de patriarche dans la Bible. Dans le Coran, le nom de Noé ﷺ est mentionné 43 fois et son histoire revient souvent, notamment dans les sourates : 6, 7, 10, 11, 17, 19, 21 et 23. Il existe même une sourate — la sourate n° 71 — qui non seulement porte le nom de Noé, mais aussi est entièrement consacrée à lui, notamment sa prédication à son peuple.

4 Allah ﷻ dit : ❮**Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il a dit : « Ô mon peuple ! Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité autre que Lui. »**❯ (Al A'raf, 7 : 59).

5 Allah ﷻ dit : ❮**Le peuple de Noé traita les Messagers de menteurs.**❯ (Les Poètes, 26 : 105). Pourtant, Noé ﷺ fut le premier des Messagers et aucun messager ne l'a précédé. Pourquoi Allah a-t-Il donc employé le pluriel ? La raison est que quiconque traite un messager de menteur c'est comme s'il avait traité l'ensemble des Messagers de menteurs en déclarant mensonger la vérité avec laquelle ils sont venus qui elle est unique et commune à chacun d'entre eux. En effet, cette vérité

3. Noé ﷺ fait partie des messagers doués de détermination et de résolution.[1]
4. Le prédicateur doit se consacrer entièrement à sa prédication, patienter dans sa mission et endurer les désagréments et les difficultés qu'il va nécessairement rencontrer et subir de la part de ses détracteurs et opposants.[2]
5. Le refus (et le rejet) du message divin est souvent dû à l'arrogance et l'orgueil.[3]
6. Les prophètes et les messagers (paix et salut sur eux tous) furent les personnes les plus sincères et les plus désintéressées dans leur prédication à Allah. Par conséquent quiconque chemine sur leurs traces doit les imiter dans ces deux qualités.[4]

---

provient de leur Seigneur, Celui qui les a envoyés afin qu'ils appellent les hommes à L'adorer, Seul, sans Lui associer quoi que ce soit.

1 Allah ﷻ dit : **﴾Patiente donc (ô Mohammed) comme ont patienté les messagers doués de résolution.﴿** Et ces messagers doués de détermination et de résolution sont au nombre de cinq. Ils ont été mentionnés dans le verset suivant : **﴾Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t' (Mohammed) avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : « Établissez la religion et n'en faites pas un sujet de division ! »﴿** (La Consultation 42 : 13).

2 Noé ﷺ a appelé son peuple par tous les moyens : en les exhortant et en les intimidant ; en les interpellant et en les menaçant ; etc. Il n'a jamais relâché ses efforts en les appelant tout le temps : de jour comme de nuit ; de toutes les manières : en public comme en secret. Il leur promettait des récompenses matérielles et des rétributions divines. Il en fut ainsi durant... 950 ans ! Mais rien n'y fit ; son peuple ne crut pas en lui excepté un petit nombre d'entre eux et même son propre fils ne le suivit pas ! En effet, Seul Allah guide les cœurs.

3 Dans la sourate Houd (n° 11), des versets 25 à 48, Allah nous raconte l'histoire de Noé et notamment au verset 27, Il ﷻ dit : **﴾Alors, les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : « Nous ne voyons en toi qu'un homme comme nous ; et nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir ; et nous ne voyons en vous aucune supériorité sur nous. Plutôt, nous pensons que vous êtes des menteurs ! »﴿**

4 Lorsque le peuple de Noé mit en cause ses véritables intentions, celui-ci leur répondit : **﴾« Ô mon peuple ! Je ne vous demande pas de richesse en retour. Certes, mon salaire (littéralement : ma récompense) n'incombe qu'à Allah. »﴿** (Houd, 11 : 29). Chaque prophète et messager a répondu de la même manière à son peuple lorsque celui-ci mettait en cause la véritable intention de son appel. Noé, Houd, Sâlih, Lot, Chuayb, etc. Ils (paix sur eux tous) ont tous fourni la même et inlassable réponse : **﴾« Et je ne vous demande pas de salaire pour cela ; en effet, mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'Univers. »﴿** (Les Poètes, 26 : 109-127-145-164-180). Et Allah a préparé et réservé pour Ses Prophètes et Messagers — et quiconque les suit de la même manière dans cette attitude de désintéressement mondain dans la prédication — une élévation en ce bas monde et dans l'au-delà bien plus grande et majestueuse que celle pour laquelle se concurrencent ceux qui recherchent frénétiquement ce bas monde éphémère et sa parure temporaire.

7. La pauvreté ou la richesse n'est pas une indication de la position ou du rang du serviteur auprès de Dieu. En effet, Allah dispense Sa subsistance ou la restreint à qui Il souhaite, selon Sa sagesse, que la personne soit croyante ou impie.[1]

8. Le serviteur doit toujours chercher assistance (*Al Isti'ânah*) auprès d'Allah et mentionner (*Adh-Dhikr*) Son nom lorsqu'il monte dans n'importe quel moyen de transport ou en descend. En fait, il est recommandé de prononcer Son nom (dire : *BismiLlah*) avant tout acte, mouvement, propos, etc. et de Le louer (dire : *Al Hamduli Llah*) à la fin, que cela soit dans l'aisance et plus encore dans l'adversité.[2]

9. L'accomplissement des obligations de la foi et la piété sont les meilleures causes entreprises pour obtenir en ce bas monde tout bien matériel ou mondain, quel qu'il soit : force physique, fortune, multitude d'enfants, subsistance, etc. et bien évidemment pour récolter tout bien dans l'au-delà.[3]

10. La délivrance vis-à-vis des punitions générales mondaines est pour les Prophètes et les Messagers ainsi que pour leurs disciples et partisans tandis que les punitions mondaines générales sont propres aux criminels et à leurs suiveurs parmi leur descendance et cheptel, quand bien même ces deux dernières catégories seraient vierges de tout péché.[4] Enfin, la bonne issue finale — ici-bas et dans l'au-delà

---

1 Dans sa réponse à son peuple, Noé ﷺ dit : ﴿« **Et je ne dis pas non plus aux gens, que vos yeux méprisent, qu'Allah ne leur accordera aucune faveur. Allah connaît mieux ce qu'il y a dans leurs âmes.** »﴾ (Houd, 11 : 31).

2 Une fois l'arche achevée et la venue imminente du déluge, Noé ﷺ a dit : ﴿« **Montez dedans ! Que sa course et son mouillage soient au nom d'Allah. Certes, mon Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux.** »﴾ (Houd, 11 : 41). De même, Allah a enjoint à Son serviteur Noé : ﴿**Et lorsque tu seras installé — toi et ceux qui sont avec toi — dans l'arche, alors dis : « Louange à Allah qui nous a sauvés du peuple des injustes. » Et dis : « Seigneur ! Fais-moi débarquer d'un débarquement béni. Tu es Celui qui procure le meilleur débarquement.** »﴾ (Les Croyants, 23 : 28-29). Dans ce dernier verset, il y a aussi la recommandation de toujours demander la bénédiction, de manière générale et particulière, car c'est la meilleure chose qui puisse accompagner le serviteur dans l'ensemble de toutes ses situations : matérielles et spirituelles ; mondaines et religieuses ; etc. comme le fut Jésus fils de Marie ﷺ : ﴿« **Et Il m'a rendu béni où que je sois.** »﴾ (Sourate : Marie, 19 : 31).

3 Allah ﷻ dit ﴿« **Et prenez vos provisions ! Et certes, la meilleure provision est la piété.** »﴾ (La Vache, 2 : 197) ; et aussi Sa parole ﷻ : ﴿**Et le vêtement de la piété voilà qui est meilleur.**﴾ (Al A'râf, 7 : 26).

4 Allah ﷻ dit : ﴿**Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes parmi vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition.**﴾ (Les Prises de Guerre, 8 : 25).

— sera toujours réservée aux croyants comme Allah l'a précisé à de nombreuses reprises dans Son Livre.[1]



3. Houd (Hûd) ﷺ[2] :

— Diverses sourates :

Enseignements à tirer :

1. On trouve dans l'histoire de Houd ﷺ des enseignements généraux communs à toute autre histoire qui concernerait celle d'autres Messagers et Prophètes. Par conséquent, les enseignements mentionnés dans l'histoire de Noé ﷺ sont aussi valables pour celle de Houd.
2. Allah a envoyé un Prophète ou un Messager à chaque communauté.[3]
3. La proximité favorise l'affinité, notamment dans la transmission du message divin.[4]
4. Édifier et résider des édifices imposants (c'est-à-dire : des châteaux, des forteresses, des grandes villas, etc.) par luxure, orgueil, vanité, etc. fait partie des affaires blâmables héritées des communautés passées outrancières et rebelles.[5]

---

1 Notamment, en ce qui concerne Noé, Allah ﷻ a dit : ﴾« **Ô Noé ! Débarque avec Notre sécurité et Nos bénédictions sur toi et sur des communautés [issues] de ceux qui sont avec toi.** »﴿ (Houd, 11 : 48).

2 Dans le Coran, le nom de Houd ﷺ est mentionné plusieurs fois et son histoire revient à diverses reprises, notamment dans les sourates : 7, 11, 23, 26, 41 et 46.

3 Allah ﷻ dit : ﴾**Et certes, Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tyran ! »**﴿ (Les Abeilles, 16 : 36).

4 Houd ﷺ était un prophète issu des Arabes. Son envoi aux Arabes était donc pertinent à la fois culturellement, linguistiquement, socialement, etc. afin que le bénéfice soit plus grand. Et il en a toujours été ainsi dans la sagesse de l'envoi des prophètes et messagers à leurs peuples respectifs. Ceci est plus proche de toucher leur raison, de considérer leur situation, de pénétrer leur perception, etc. dans le but les appeler de la manière la plus adéquate et la plus compréhensive qui soit pour que l'acceptation et le bénéfice soit maximum.

5 Houd ﷺ a reproché aux gens de son peuple, les 'Âd, une telle attitude lorsqu'il leur a dit : ﴾« **Bâtissez-vous sur chaque colline un monument par frivolité ? Et édifiez-vous des châteaux comme si vous deviez demeurer éternellement ?** »﴿ (Les Poètes, 26 : 128-129). Concernant le sujet de la construction de tels édifices, cheikh Sa'dî évoque trois cas : **1-** Ce qui est permis, notamment en cas de besoin, et qui grâce à une bonne intention peut amener au bien. **2-** Ce qui est recommandé, voire obligatoire, notamment afin de prendre ses précautions et de se prémunir des

5. La puissance matérielle n'est bénéfique et utile que si elle est liée à la foi en Dieu et en Ses Messagers. Il se peut qu'une personne renie les versets d'Allah et déclare mensonger Ses Messagers et pourtant elle se voit gratifiée de faveurs et de grâces, mais ceci est un stratagème d'égarement et d'enfoncement progressif (*Istidrâj*) de la part d'Allah. Son issue finale sera funeste comme cela s'est produit avec d'autres communautés ou personnes passées qui étaient outrancières et rebelles.[1]



4. Salah (Sâlih) عليه السلام[2] :

— Diverses sourates :

Enseignements à tirer :

1. La prédication de l'ensemble des Prophètes et Messagers est une et universelle.[3]

---

méfaits de ses ennemis, de protéger le pays et sa population, etc. Sous cette optique, cela fait même partie du combat dans la voie de Dieu. **3**- Ce qui est blâmable et désapprouvé, notamment si cela est par gloriole et vanité, ou pour assujettir et dominer les serviteurs, ou encore par dilapidation et gaspillage des biens.

1 Dans le Coran, Allah nous informe qu'Il a gratifié le peuple de Houd — les 'Âd — de Ses bienfaits : ❮**Et certes, Nous les avions consolidés dans des positions que Nous ne vous avons pas données. Et Nous leur avions assigné une ouïe, des yeux et des cœurs, mais ni leur ouïe, ni leurs yeux, ni leurs cœurs ne leur ont profité en quoi que ce soit étant donné qu'ils reniaient les signes d'Allah. Et ce dont ils se moquaient leur tomba dessus.**❯ (Les Dunes / *Al Ahqâf*, 46 : 26). En effet, les 'Âd ont rejeté eux-mêmes leur prophète Houd comme Allah ﷻ a dit : ❮**Et Nous ne leur avons fait aucun tort. Mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes. Leurs divinités qu'ils invoquaient en dehors d'Allah ne leur ont servi à rien quand l'Ordre (le châtiment) de ton Seigneur fut venu. Elles n'ont fait qu'accroître leur perte.**❯ (Houd, 11 : 101). Allah souligne souvent ce point de ne pas être leurré par les bienfaits qu'Il accorde, notamment aux personnes désobéissantes, outrancières et rebelles. Il ﷻ a dit : ❮**Et lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (c'est-à-dire : l'abondance) ; et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudainement et les voilà désespérés. Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers !**❯ (Les Bestiaux, 6 : 44-45).

2 Dans le Coran, le nom de Sâlih عليه السلام est mentionné 9 fois, notamment son histoire avec son peuple — les Thamûd — qui polémiquait sans cesse avec lui revient plusieurs fois comme dans les sourates : 7, 11, 15, 26, 27, 41, 51, 54, 69 et 91.

3 Allah ﷻ dit : ❮**Les Thamûd traitèrent les Messagers de menteurs.**❯ (Les Poètes, 26 : 141). Là encore, comme précédemment évoqué avec Noé عليه السلام, Allah emploie le pluriel alors que les Thamûd

2. Déclarer les Messagers de menteurs, mécroire en Allah et renier Ses signes entraînent — tôt ou tard — la venue du châtiment et la destruction.
3. L'héritage des ancêtres et le poids des traditions ancestrales font partie des plus grands freins et obstacles à l'acceptation de la vérité et à la soumission devant elle.[1]
4. La voie des Messagers et Prophètes (paix et salut sur eux tous) est la voie de la guidée et de la vérité. Qu'y-a-t-il donc après la guidée si ce n'est l'égarement ? Qu'y-a-t-il donc après la vérité si ce n'est le Faux ?[2]



5. Abraham (Ibrâhîm) ﷺ, l'Intime du Miséricordieux ***(Khalîl ar-Rahman)***[3] **:**

— Diverses sourates :

Enseignements généraux à tirer de la vie d'Abraham ﷺ :

1. Allah nous a ordonné de suivre la voie d'Abraham ﷺ dans le monothéisme, les fondements, les dogmes, les caractères et l'ensemble de

ont reçu un seul messager : Sâlih ﷺ. Il en est de même des ‘Âd qui ont uniquement reçu Houd. L'explication est la même que celle mentionnée précédemment. Voir : note de bas de page n° 91.

1 Le peuple de Sâlih répondit à son messager : ﴾**« Ô Sâlih ! Certes, auparavant, tu étais un espoir pour nous. Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? »**﴿ (Houd, 11 : 62). Et de manière générale, la réponse de l'ensemble des communautés — qui traitèrent leurs prophètes de menteurs et rejetèrent l'appel de leurs messagers — fut inlassablement et ostensiblement la même : ﴾**« Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion (une voie) et nous nous guidons sur leurs traces. » Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur dans une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Certes, nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion (une voie) et nous suivons (littéralement : nous imitons) leurs traces. »**﴿ (L'Ornement, 43 : 22-23).

2 Allah ﷻ dit : ﴾**Qu'y-a-t-il donc après la vérité si ce n'est l'égarement ?**﴿ (Jonas, 10 : 32).

3 Dans le Coran, le nom d'Abraham ﷺ est mentionné 69 fois. La sourate n° 14 porte même le nom d'Abraham. Le Coran nous raconte plusieurs récits d'Abraham au cours de sa vie : **1-** La polémique avec son père et son peuple à propos des idoles (7 : 74 à 84 ; 19 : 41 à 50 ; 21 : 51 à 73 ; 26 : 69 à 89 ; 29 : 16 à 27 ; 37 : 83 à 98). **2-** La rencontre avec les anges (11 : 69 à 77 ; 15 : 51 à 60 ; 29 : 31 à 35 ; 51 : 24 à 37). **3-** L'arrivée à La Mecque (14 : 35 à 41 ; 22 : 26 à 29). **4-** La construction de la Ka'bah avec son fils Ismaël (2 : 124 à 131). **5-** La vision du sacrifice de son fils Ismaël (37 : 99 à 113). **6-** La rencontre avec le roi Nemrod (2 : 258 à 260).

ce sur quoi était Abraham[1] excepté ce qu'Allah a mentionné comme exception.[2]

2. Allah a pris Abraham ﷺ comme ami intime (*Khalîl*). L'intimité (*Al Khullah*) est le plus haut des degrés de l'amour (*Al Mahabbah*). Deux créatures ont uniquement atteint ce degré : Abraham ﷺ et Mohammed ﷺ.
3. Allah a gratifié Abraham ﷺ de diverses gratifications bénies.[3]
4. Allah a élevé Abraham ﷺ en science et en certitude.[4]
5. La récompense d'une œuvre est en fonction de son intention première et de la résolution d'avoir voulu l'accomplir même si on n'a pas pu l'accomplir ni l'achever.[5]
6. De manière générale, durant toute la polémique qui opposa Abraham ﷺ à son père et son peuple, on peut observer les bonnes manières d'Abraham ﷺ dans la façon de s'adresser à eux, les

1 Comme dans les versets suivants : ﴾**Puis Nous t'avons révélé : « Suis la religion (la voie) d'Abraham qui était exclusivement dévoué à Allah et n'était point du nombre des polythéistes. »**﴿ (Les Abeilles, 16 : 123) ; ﴾**C'est Lui qui vous a élus et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés : « Musulmans » avant [ce Livre] et dans ce Livre.**﴿ (Le Pèlerinage, 22 : 178) ; ﴾**Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui lorsqu'ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. »**﴿ (L'Éprouvée, 60 : 4).

2 Notamment, lorsqu'Allah ﷻ dit : ﴾**... excepté la parole d'Abraham [adressée] à son père : « Certes, j'implorerai le pardon [d'Allah] en ta faveur. »**﴿ (L'Éprouvée, 60 : 4). C'est-à-dire : n'imitez pas Abraham dans cette situation où il a imploré le pardon en faveur d'une personne polythéiste. En effet, la raison pour laquelle Abraham a imploré le pardon [d'Allah] en faveur de son père était due à une promesse qu'il lui avait faite précédemment et qu'il voulait respecter mais Allah a repris son « *Khalîl* » sur cette imploration du pardon inadéquate.

3 On peut notamment mentionner : **1-** L'octroi du Livre et de la Prophétie parmi sa descendance. **2-** L'octroi d'enfants dans son vieil âge, à savoir : Ismaël et Isaac. **3-** Les deux meilleures communautés de l'Humanité issues de ces deux enfants : les Arabes et les Enfants d'Israël. **4-** La construction de Sa demeure (la Ka'bah) avec son fils Ismaël. **5-** La mention de son nom et son souvenir jusqu'à la fin des temps. **6-** L'amour mis dans le cœur des gens à son égard, toute religion confondue, et son éloge. Etc.

4 Allah ﷻ dit : ﴾**Ainsi avons-Nous montré à Abraham le royaume des cieux et de la Terre afin qu'il fût parmi de ceux qui croient avec certitude (et conviction).**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 75) ; et : ﴾**Tel est l'argument que Nous inspirâmes à Abraham contre son peuple. Nous élevons à de hauts degrés qui Nous voulons. Certes, ton Seigneur est Sage, Omniscient.**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 83).

5 Ceci est le cas lors du récit du sacrifice. Lorsqu'Abraham et Ismaël (paix et salut sur eux deux) se soumirent pleinement à l'ordre divin et Abraham s'apprêta à sacrifier son fils, Allah remplaça ce sacrifice humain par un sacrifice animal, à savoir un bélier, tout en leur accordant la récompense d'ici-bas et celle de l'au-delà pour ce sacrifice non réellement effectué.

interpeller, les confondre, leur expliquer, leur répondre, etc. Il en appelle à leur prédisposition naturelle, à leur raison saine, etc. afin de les amener à reconnaître les choses. En cas d'acceptation, il aura bien orienté les personnes qui cherchent la guidée... En cas de rejet, il aura au moins dressé les arguments contre les personnes qui s'obstinent dans le reniement.

7. De manière spécifique, Abraham ﷺ montre le summum de la piété filiale en s'adressant toujours à son père selon la formule : « *Ô mon tendre père !* »[1]
8. Parmi les bienfaits d'Allah sur Son serviteur, il y a le fait de lui accorder des enfants pieux et vertueux pour lesquels le serviteur doit remercier son Seigneur et invoquer Allah en leur faveur comme l'a fait Abraham.[2]
9. Les préceptes et les endroits des rites du pèlerinage évoquent tous le souvenir et les hauts faits d'Abraham ﷺ et des gens de sa demeure (notamment : Hajar, Ismaël, etc.) dans les adorations consacrées à leur Seigneur. Voilà pourquoi, Allah nous a incités à tous les imiter dans toutes leurs situations religieuses.[3]
10. L'injonction à purifier la Mosquée Sacrée de La Mecque de toute impureté et souillure, mais aussi de ne pas y commettre de sacrilège

1 En arabe : « *Yâ Abati !* ». Notamment, dans les versets n° 42 à n° 45 de la sourate Maryam (n° 19), Abraham s'adresse tout le temps ainsi à son père malgré son refus et son rejet. Abraham emploie même spécifiquement le nom du « Clément » (*Ar-Rahman*) malgré le polythéisme majeur de son père afin de l'attendrir et de le faire revenir à Allah et à Son infinie miséricorde. En effet, dès lors où la personne revient repentante à Allah, alors Il accepte son repentir, l'accueille dans Sa miséricorde et Il change ses mauvaises actions en bonnes actions.

2 Abraham ﷺ a dit : ❪**« Louange à Allah qui m'a accordé, malgré la vieillesse, Ismaël et Isaac. Certes, mon Seigneur entend bien l'invocation. »**❫ (Abraham, 14 : 39). Dans un autre verset, Allah ﷻ dit : ❪**Ensuite, lorsqu'il eut atteint sa pleine maturité et parvint à quarante ans, il a dit : « Seigneur ! Inspire-moi afin de Te remercier pour Ton bienfait dont Tu m'as gratifié ainsi qu'à mes père et mère, et afin que j'œuvre vertueusement de la manière que Tu agrées. Et réforme-moi ma descendance. Certes, je me repens à Toi et je suis du nombre des musulmans (des soumis). »**❫ (Les Dunes, 46 : 15). Dans un hadith authentique, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Lorsque l'homme meurt, alors son œuvre cesse excepté pour trois cas : une aumône qui perdure ; une science dont on tire bénéfice ; et un enfant vertueux qui invoque en sa faveur.* » Muslim (n° 1631).

3 Allah ﷻ dit : ❪**Et prenez la Station d'Abraham comme lieu de prière.**❫ (La Vache, 2 : 125). Ceci concerne Abraham, nous devons donc accomplir deux unités de prière surérogatoire après avoir terminé la circumambulation (*At-Tawâf*) autour de la Ka'bah. Concernant Hajar, nous devons effectuer une partie du va-et-vient (*As-Sa'î*) en courant comme elle-même le fit dans sa recherche frénétique d'eau afin d'abreuver son fils. Enfin, concernant Ismaël, nous devons procéder à un sacrifice (*Al Ud'iyah*) le 10ème jour de Dhûl Hijjah.

que ce soit à travers des paroles et des actes de désobéissance.[1] Tout ceci par considération vis-à-vis de cette Demeure et du Seigneur de celle-ci.[2]

11. La meilleure recommandation est celle d'Abraham ﷺ faite à ses enfants.[3] C'est une recommandation qui vise à établir la Religion, à craindre Allah et à se réunir sur cela. En fait, c'est la recommandation d'Allah aux premières générations comme aux dernières. Cette recommandation procure le bonheur éternel et préserve de tout mal (et méfait) en ce bas monde et dans l'au-delà.

12. Il est demandé au serviteur de s'efforcer, au maximum, de parfaire et perfectionner son œuvre en l'accomplissant de la manière la plus complète qui soit. Et tout en agissant ainsi, il doit être dans la crainte du rejet de celle-ci tout en ayant espoir de son acceptation. Voilà pourquoi, le serviteur doit docilement se soumettre devant son Seigneur afin qu'Il l'accepte et escompter Son pardon vis-à-vis des défauts et des manques dans son œuvre. C'est ainsi qu'Abraham et Ismaël (paix sur eux deux) ont agi lors de la construction des fondations de la Demeure Sacrée.[4]

13. Invoquer Allah en réunissant les intérêts mondains et les intérêts religieux fait partie de la voie des Prophètes de Dieu. Il en est de même de chercher et de s'efforcer à les obtenir. La Religion est la base et la finalité pour laquelle la création a été créée. Quant à ce bas monde, il n'est qu'un moyen et un soutien afin d'aboutir à cette finalité première. Ceci apparaît clairement dans l'invocation d'Abraham en faveur des habitants de La Mecque où se situe la Demeure Sacrée.[5]

---

1 Allah ﷻ dit : ﴿« **Et purifie Ma Demeure pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent.** »﴾ (Le Pèlerinage, 22 : 26).

2 Il en va de même de tout lieu de prière où l'on se consacre à l'évocation et l'invocation du Seigneur ﷻ comme Allah ﷻ dit : ﴿**Des maisons (des mosquées) dans lesquelles Allah a autorisé qu'on L'élève et où Son Nom est mentionné.**﴾ (La Lumière, 24 : 36).

3 Cette recommandation est contenue dans le verset suivant : ﴿**Et Abraham recommanda à ses fils, de même que Jacob : « Ô mes fils ! Certes, Allah vous a choisi la Religion ; alors ne mourrez qu'en étant soumis [à Allah] ! »**﴾ (La Vache, 2 : 132).

4 En effet, comme Allah ﷻ l'a mentionné : ﴿**Et lorsqu'Abraham et Ismaël élevaient les fondations de la Demeure : « Nôtre Seigneur ! Accepte ceci de notre part ! Certes, c'est Toi l'Oyant, l'Omniscient. »**﴾ (La Vache, 2 : 127).

5 Allah rapporte l'invocation d'Abraham lorsqu'il ﷺ a dit : ﴿« **Notre Seigneur ! Certes, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Demeure Sacrée (la Ka'bah). Notre Seigneur ! Afin qu'ils accomplissent la prière. Fais donc que penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens et nourris-les de fruits, peut-être seront-ils**

14. Allah a promis à toute personne vertueuse dans Son adoration et bienfaisante envers Ses serviteurs qu'Il le rétribuerait par un bel hommage et l'invocation en sa faveur de la part de l'univers pour prix de sa bienfaisance. Ceci est la rétribution déjà présente avant celle à venir. En fait, c'est la bonne nouvelle en ce bas monde avant celle de l'au-delà et c'est un des signes du bonheur.[1]



6. Abraham عليه السلام et ses nobles invités envoyés au peuple de Lot عليه السلام[2] :

— Sourate : Ceux qui éparpillent (51) / Versets : 24 à 37 :

هَلْ أَتَىٰكَ حَدِيثُ ضَيْفِ إِبْرَٰهِيمَ ٱلْمُكْرَمِينَ ﴿٢٤﴾ إِذْ دَخَلُوا۟ عَلَيْهِ
فَقَالُوا۟ سَلَٰمًا ۖ قَالَ سَلَٰمٌ قَوْمٌ مُّنكَرُونَ ﴿٢٥﴾ فَرَاغَ إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦ فَجَآءَ
بِعِجْلٍ سَمِينٍ ﴿٢٦﴾ فَقَرَّبَهُۥٓ إِلَيْهِمْ قَالَ أَلَا تَأْكُلُونَ ﴿٢٧﴾ فَأَوْجَسَ مِنْهُمْ
خِيفَةً ۖ قَالُوا۟ لَا تَخَفْ ۖ وَبَشَّرُوهُ بِغُلَٰمٍ عَلِيمٍ ﴿٢٨﴾ فَأَقْبَلَتِ ٱمْرَأَتُهُۥ فِى صَرَّةٍ
فَصَكَّتْ وَجْهَهَا وَقَالَتْ عَجُوزٌ عَقِيمٌ ﴿٢٩﴾ قَالُوا۟ كَذَٰلِكِ قَالَ رَبُّكِ ۖ
إِنَّهُۥ هُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٣٠﴾ ۞ قَالَ فَمَا خَطْبُكُمْ أَيُّهَا ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٣١﴾
قَالُوٓا۟ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمٍ مُّجْرِمِينَ ﴿٣٢﴾ لِنُرْسِلَ عَلَيْهِمْ حِجَارَةً مِّن طِينٍ

---

reconnaissants ? »❫ (Abraham, 14 : 37). On constate bien dans cette invocation que la raison de celle-ci est son lien évident entre des affaires mondaines — à savoir : les moyens de subsistance — qui constituent un moyen vers des affaires religieuses - à savoir : la reconnaissance et le remerciement des bienfaits d'Allah.

1 Dans la sourate : Les Rangées (37), Allah mentionne : Noé (verset : 79) ; Abraham (verset : 109) ; Moïse et Aaron (verset : 120) ; et Elie (verset : 130) et à chaque fois Il ﷻ dit : **❪Paix sur Noé... Paix sur Abraham... Paix sur Moïse et Aaron... Paix sur Elie...❫**. Ensuite, le verset qui revient à chaque fois directement à la suite est : **❪C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants.❫**

2 Ibn Al Qayyim رحمه الله a consacré un chapitre entier à l'explication de cette histoire dans son livre : *Ar-Risâlah At-Tabûkiyah.* Son explication est tout simplement magistrale et sublime. Il s'y trouve encore plus de leçons et de subtilités que nous avons mentionnées ici. Si ce n'était par crainte de trop alourdir cette note de bas de page, nous aurions rapporté ici — en entier — les 8 pages de ce chapitre extraites de notre manuscrit traduit de ce livre. Qu'Allah facilite l'achèvement de cette traduction et l'impression prochaine de celle-ci. *Amîn.*

﴿٣٣﴾ مُّسَوَّمَةً عِندَ رَبِّكَ لِلْمُسْرِفِينَ ﴿٣٤﴾ فَأَخْرَجْنَا مَن كَانَ فِيهَا مِنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٣٥﴾ فَمَا وَجَدْنَا فِيهَا غَيْرَ بَيْتٍ مِّنَ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿٣٦﴾ وَتَرَكْنَا
فِيهَآ ءَايَةً لِّلَّذِينَ يَخَافُونَ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٣٧﴾

Traduction rapprochée :

24. T'est-il parvenu le récit des hôtes honorés d'Abraham ?

25. Lorsqu'ils entrèrent chez lui et dirent : « Paix ! » Il leur répondit : « Paix, gens inconnus. »

26. Il alla alors discrètement [et rapidement] auprès de sa famille et apporta un veau gras.

27. Ensuite, il l'approcha d'eux et les interpella : « Quoi ! Ne mangez-vous pas ? »

28. Alors, il ressentit de la peur vis-à-vis d'eux. Mais, ils lui dirent : « N'aie pas peur ! ». Et, ils lui annoncèrent [la naissance d'] un garçon plein de savoir.

29. Sa femme s'avança alors en criant, se frappa le visage et dit : « Une vieille femme stérile ! »

30. Ils répondirent : « Ainsi l'a décrété Ton Seigneur. Certes, c'est Lui le Sage, l'Omniscient. »

31. Il demanda : « Quelle est donc votre mission, ô envoyés ? »

32. Ils répondirent : « Certes, Nous avons été envoyés vers des gens criminels,

33. pour leur envoyer des pierres de glaise,

34. marquées auprès de ton Seigneur à l'intention des outranciers. »

35. Alors, Nous avons fait sortir d'elle (la cité) ce qu'il y avait comme croyants,

36. mais Nous n'y avons trouvé qu'une seule maison de gens soumis.

37. Et Nous y avons laissé un signe pour ceux qui redoutent le douloureux châtiment.

Enseignements à tirer :

1. La sagesse d'Allah implique qu'Il a raconté à Ses serviteurs les récits des vertueux et des pervers afin de tirer leçon de leurs situations respectives et où ils sont parvenus.

2. Le mérite d'Abraham ﷺ, l'ami intime, étant donné qu'Allah a débuté son récit en soulignant l'importance et l'attention qu'Il lui portait.[1]
3. La légitimité de l'hospitalité (littéralement : l'invitation) et le fait que celle-ci fait partie des traditions d'Abraham, l'ami intime. Voilà pourquoi, Allah a ordonné à Son Messager ﷺ et sa communauté de faire perdurer ce précepte en suivant la voie d'Abraham, notamment dans ce passage dans lequel Allah a complimenté Abraham et a dressé son éloge.
4. L'invité doit être honoré par diverses formes de générosité, en paroles et en actes, car Allah a décrit les hôtes d'Abraham comme étant honorés, c'est-à-dire : Abraham ﷺ les a honorés (en les accueillant généreusement). En effet, Allah a décrit la manière dont Abraham ﷺ leur a accordé l'hospitalité, en paroles et en actes, comme étant honorable.[2] En outre, ils sont honorables et honorés auprès d'Allah.
5. La demeure d'Abraham était un refuge pour ceux qui passaient et étaient des hôtes car les anges sont entrés chez lui sans autorisation. En fait, ils ont emprunté la voie de la bienséance en le saluant en premier et Abraham ﷺ leur a répondu par un salut meilleur et plus complet que leur salut initial car il a employé une phrase à la forme nominale qui indique la persistance et l'observance [tandis que les anges ont employé une phrase à la forme verbale qui indique la répétition et l'occasion.][3]

---

1 Dans le Coran, Allah dresse toujours un portrait mélioratif et positif d'Abraham qui constitue un modèle à suivre comme Il le dit dans les passages suivants : 3 : 67-68 ; 16 : 120 à 123 ; 22 : 77-78. En effet, Abraham ﷺ fut avant tout un homme au cœur sain et vierge comme dans la sourate 26 : 88-89 et la sourate 37 : 83-84. C'est-à-dire : Il était exempt de commettre tout mal et tout méfait ou d'en entreprendre ne serait-ce les causes ; exempt de toute ambiguïté qui déprécierait la science et la certitude ; exempt de toute passion qui s'interposerait entre le serviteur et sa perfection ; exempt de tout vil caractère comme : l'envie, l'hypocrisie, l'orgueil, l'ostentation, la rancœur, la rancune, la vanité, etc. En fait, Abraham était tout l'inverse : un véritable monothéiste, bienfaisant, bon, généreux, sincère, véridique, etc. Il était dévoué au Créateur et modeste devant les créatures ; il était humble devant la vérité et sans cesse il aspirait à être utile aux serviteurs de Dieu ; etc.

2 D'après Abû Saïd Al Khudrî ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier qu'il honore son invité.* » Il répéta cela 3 fois. Un homme demanda : « Qu'est-ce qu'honorer l'invité, ô Messager d'Allah ? » Le Messager d'Allah ﷺ répondit : « *Trois jours, et ce qui est ajouté à cela, alors c'est une aumône.* » Rapporté par Bukhârî et Muslim. Voir : *Sahîh At-Targhîb Wat-Tarhîb* (n°2594), d'Al Albânî.

3 La personne qui salue en premier est celle qu'on croise, qui entre, etc. comme c'est le cas ici où les anges ont salué Abraham en premier et ensuite il a répondu à leur salutation, car répondre au salut est une obligation.

6. La légitimité de se présenter lorsqu'on rend visite à quelqu'un ou qu'on entre en contact avec une personne. Il y a dans cela de nombreux avantages.
7. La politesse et la douceur d'Abraham dans ses propos à travers sa parole : **﴿...gens inconnus...﴾**. En effet, il n'a pas dit : « *Je ne vous connais pas.* » ou : « *Vous m'êtes inconnus.* » [Et la différence entre les deux expressions est flagrante.]
8. S'empresser et se dépêcher d'accorder l'hospitalité. En effet, « *la meilleure bonté est la plus rapide effectuée* ».[1]
9. La bête qui a été sacrifiée et qu'on a déjà préparée — pour un hôte, un invité non présent — et qu'on lui propose ensuite n'est pas considérée comme un quelconque rabaissement de sa personne. Plutôt, cela fait partie de la générosité. C'est ce qu'a fait Abraham عليه السلام. En effet, malgré cela, Allah nous a informés qu'Abraham avait honoré ses hôtes.[2]
10. Allah a gratifié Son ami intime Abraham عليه السلام en étant très généreux avec lui de sorte qu'il avait déjà tout à disposition chez lui et déjà prêt sans avoir besoin d'aller au marché [et de le ramener] ni de demander à son voisin ni quoi que ce soit d'autre.[3]
11. Abraham عليه السلام s'est lui-même occupé de ses invités. Quand bien même ils étaient des anges envoyés de la part de leur Seigneur, il n'en était pas moins l'ami intime d'Allah ! Mais comme il a été dit : « *Même si ses deux invités furent grands, celui qui s'est occupé d'eux fut plus grand encore !* »[4]

---

1 Dans le verset 26, en arabe, le verbe utilisé est : « راغ » qui signifie : partir en vitesse, s'esquiver, etc. mais de manière discrète. Ainsi, dans ce verset, Abraham عليه السلام s'est empressé d'accueillir généreusement ses hôtes tout en étant discret. Ensuite, il s'est rendu auprès de sa femme afin d'apporter le plat et de le présenter à ses hôtes.

2 En outre, ici, il a bien été précisé qu'Abraham عليه السلام a apporté un veau gras. Et dans la description de ce veau comme étant gras, il y a deux subtilités : **1-** Abraham عليه السلام a apporté une bête entière et non une partie ou quelques morceaux de viande. Cela afin que ses hôtes puissent choisir les meilleurs morceaux [de viande] et prendre ceux qu'ils désirent. **2-** Abraham عليه السلام a sacrifié un veau bien gras et non maigrelet. Ceci démontre qu'il a donné le meilleur de ce qu'il possédait, cela afin que ses hôtes s'étonnent de sa générosité.

3 Étant donné qu'Abraham عليه السلام a fait preuve de générosité avec ses hôtes, alors Allah lui a facilité le sacrifice de cette bête, sa cuisson et de pouvoir ensuite l'offrir. Allah ﷻ dit : **﴿Y-a-t-il d'autre récompense à la bienfaisance que la bienfaisance ?﴾** (Le Miséricordieux, 55 : 60). Et comme il a été dit : « *La récompense est en fonction même de l'œuvre.* » (*Al Jazâ' Min Jins Al 'Amal*).

4 Abraham عليه السلام s'est personnellement occupé de ses hôtes et il ne leur a pas envoyé quelqu'un pour les servir. Plutôt, c'est lui-même qui a fait le service.

12. Abraham ﷺ a rapproché (et présenté) le plat là où ses invités étaient. Il ne l'a pas posé à un endroit et ensuite il leur a dit : « *Allez, venez !* » ou : « *Approchez-vous du plat !* ». Ceci est plus simple pour eux et meilleur.

13. Abraham ﷺ s'est vraiment montré prévenant avec ses invités, notamment en leur adressant des paroles douces, et plus particulièrement au moment de présenter le plat. En effet, Abraham leur a proposé de manger de la manière la plus courtoise qui soit. Il ﷺ a dit : ﴾« **Quoi ! Ne mangez-vous pas !?** »﴿. Il n'a pas dit : « *Mangez !* » ou une formule semblable [par exemple : « *Allez-y !* » ; « *Servez-vous !* » ; etc.]. Plutôt, il a employé une particule de proposition en disant : ﴾« **Quoi ! Ne mangez-vous pas !?** »﴿. Par conséquent, il convient à quiconque souhaite imiter Abraham ﷺ d'utiliser de belles formules qui sont adéquates et conviennent à la situation, comme le fait de dire à ses invités : « *Ne mangez-vous pas !?* » ou : « *Ne voulez-vous pas nous devancer et nous faire honneur en vous montrant bienfaisants envers nous !?* »

14. Quiconque a peur d'une personne pour une raison ou une autre, alors on doit lui dissiper cette peur en lui évoquant ce qui pourrait le rassurer et le tranquilliser dans ce qu'il éprouve comme appréhension et crainte. C'est ce que firent les anges lorsqu'ils virent qu'Abraham eut peur d'eux. Ils lui ont dit : ﴾« **N'aie pas peur !** »﴿ Ils l'informèrent alors de cette joyeuse bonne nouvelle radieuse après avoir ressenti de la peur vis-à-vis d'eux.

15. L'immense joie de Sarah, la femme d'Abraham, à l'annonce de la naissance d'un enfant de sorte qu'il se produisit ce qui se produisit : elle s'écria et se frappa le visage d'une manière inhabituelle.[1]

16. Allah s'est montré généreux envers Abraham ﷺ et Sarah en leur annonçant la bonne nouvelle [de la part des anges] d'un enfant plein de savoir (*Ghulâm 'Alîm*).[2]

---

1 Sarah, la femme d'Abraham, n'a pas pu se retenir. Elle s'est empressée de crier, de se faire des marques et de se frapper le visage à l'annonce de cette nouvelle. Cela traduit un manque de fermeté et un emportement des émotions sur la raison.

2 Cet enfant « plein de savoir » (*Ghulâm 'Alîm*) est Isaac ﷺ et non Ismaël ﷺ qui, lui, est décrit dans le Coran comme un enfant « plein de mansuétude » (*Ghulâm Halîm*). La mère d'Ismaël était Hajar, la servante de Sarah. Ismaël est le premier enfant d'Abraham et c'est lui l'aîné. Il est aussi « l'enfant sacrifice » (*Dhabî'Llah*) et non Isaac.

7. Lot (Lûṯ) ﷺ[1] :

— Diverses sourates :

Enseignements à tirer :

1. Le caractère contre nature de l'homosexualité et sa réprobation de la part du Prophète Lot ﷺ.[2]
2. Il est permis de rester vague et de faire allusion tant en paroles qu'en actes. Par exemple, la personne dit ou accomplit une chose dans laquelle il n'y a aucune gêne et l'interlocuteur se méprend en entendant ou voyant autre chose. Cela afin de ramener un bénéfice ou de repousser un préjudice.[3]
3. La personne raisonnable (*Ar-Rajul Ar-Rachîd*) est celle qui a la justesse dans ses propos et ses actes, notamment en secourant les opprimés des injustices, en délivrant les angoissés des angoisses, en ordonnant le bien, en interdisant le mal, etc. Voilà la véritable personne raisonnable.[4]

---

1 Dans le Coran, le nom de Lot ﷺ est mentionné 27 fois et son histoire est évoquée dans divers passages du Coran, notamment : 11 : 70 à 83 ; 15 : 58 à 77 ; 26 : 160 à 175 ; 29 : 26 à 35.

2 Durant tout le récit de Lot avec les gens de son peuple, Lot n'a jamais cessé de les interpeller et de s'adresser à eux de manière courtoise sans être grossier ni vulgaire malgré la répugnance qu'il éprouvait face à leurs agissements. Il les interpellait posément et non avec virulence dans ses propos. Lot ﷺ leur disait : ﴾**« Vous livrez-vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien des gens outranciers. »**﴿ (Al A'râf, 7 : 80-81) ; ﴾**« Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde et vous délaissez les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Vous êtes bien des gens transgresseurs.** »﴿ (Les Poètes, 26 : 165-166) ; ﴾**« Vous livrez-vous à la turpitude (l'homosexualité) alors que vous êtes clairvoyants ? Allez-vous aux hommes au lieu des femmes pour assouvir votre désir ? Vous êtes bien des gens ignorants.** »﴿ (Les Fourmis, 27 : 54-55) ; etc. Et, à la fin, une fois qu'il sut que son peuple ne changerait pas, il ne s'est pas départi de cette bonne manière de s'exprimer lorsqu'il a invoqué Allah : ﴾**« Seigneur ! Secours-moi contre les gens corrupteurs ! »**﴿ (L'Araignée, 29 : 30). Quant au peuple de Lot, leur réponse fut toujours la même : ﴾**« Expulsez-les de votre cité ! Certes, ce sont des gens qui veulent rester purs !** »﴿ (Al A'râf, 7 : 82) ou : ﴾**« Expulsez la famille de Lot de votre cité ! Certes, ce sont des gens qui veulent rester purs !** »﴿ (Les Fourmis, 27 : 56).

3 Comme Abraham ﷺ lorsqu'il interpella son peuple puis : ﴾**Il jeta alors un regard attentif aux étoiles et déclara : « Je suis malade. » Ils lui tournèrent alors le dos et s'en allèrent.**﴿ (Les Rangées, 37 : 88 à 90) ou Lot lorsqu'il a dit : ﴾**« Voici mes filles ! Elles sont plus pures pour vous. »**﴿ (Houd, 11 : 78).

4 Voilà pourquoi Lot ﷺ a dit : ﴾**« Ô mon peuple ! Voici mes filles ! Elles sont plus pures pour vous. Craignez donc Allah ! Et ne me déshonorez pas vis-à-vis de mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? »**﴿ (Houd, 11 : 78).

4. L'incitation à s'efforcer d'avoir des soutiens dans l'accomplissement des bonnes affaires et le repoussement de ce qui est mal[1] et cela quand bien même la personne auprès de laquelle on chercherait du soutien ferait partie des gens mauvais. En effet, Allah soutient cette religion même par le biais d'un homme pervers ou de peuples qui n'ont aucune part auprès de Lui.[2]
5. Le souci d'Allah pour son ami intime Abraham ﵇ et pour Lot ﵇ qui était un de ses partisans et peut ainsi être considéré comme « son élève ». Les anges ont d'abord annoncé à Abraham ﵇ la bonne nouvelle d'un enfant à venir ; ensuite, ils ont informé Lot ﵇ que son peuple serait anéanti à cause de leur transgression. En outre, ils l'ont averti du moment auquel aurait lieu l'anéantissement.[3]
6. La bienveillance et la sollicitude d'Abraham ﵇ envers Lot ﵇ à l'annonce de la venue du châtiment divin qui allait toucher son peuple.[4]

1 Lot ﵇ a dit : ﴾« **[Ah !] Si seulement j'avais de la force pour vous résister ! Ou bien si je trouvais un appui solide !** »﴿ (Houd, 11 : 80). De même, à propos de Chu'ayb, Allah nous informe que son peuple lui a dit : ﴾« **Ô Chu'ayb ! Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis ; et vraiment nous te considérons comme faible parmi nous. Si ce n'est ton clan, nous t'aurions certainement lapidé. Et rien ne nous empêche de t'atteindre.** »﴿ (Houd, 11 : 80). Quant au Messager d'Allah ﷺ, sa tribu : les Bani Hâchim et — plus particulièrement — son oncle Abû Tâlib l'ont protégé des autres tribus Quraychites de sorte que lorsqu'ils décidèrent de le tuer, ils s'entendirent à ce qu'une personne de chaque tribu participe à l'assassinat du Prophète ﷺ.

2 Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Et certes, Allah assiste cette religion par l'homme pervers !* » Rapporté par Bukhârî (n°2925). Et dans une autre version : « *Certes, Allah assistera cette religion par des gens qui n'ont aucune part auprès de Lui.* » « *Hadith sahîh li ghayrih.* » Rapporté par Ahmed dans son *Musnad* (n°20454) et Tabarânî dans son *Mu'jam.* Ces deux hadiths ne contredisent pas le hadith rapporté par Muslim dans lequel le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Certes, nous ne cherchons pas assistance auprès d'un polythéiste.* » En effet, d'une part un polythéiste est différent d'un homme pervers ce que peut être un musulman ; d'autre part, l'histoire du Prophète Muhammad ﷺ et de Safwân Ibn Umayyah auprès de qui il chercha assistance lors de la bataille de Hunayn a bien été expliquée. Voir : *Fath Al Bârî*, d'Ibn Hajar et *Fayd Al Qâdir*, d'Al Munâwî.

3 Allah ﷻ dit : ﴾« **Certes, leur rendez-vous [où leur anéantissement] sera [s'accomplira] à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ?** »﴿ (Houd, 11 : 81).

4 Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand Nos anges vinrent à Abraham avec la bonne annonce, ils dirent : « Nous allons anéantir les habitants de cette cité. En effet, ses habitants ont été injustes. » Il rétorqua : « Mais Lot s'y trouve ! » Ils répondirent : « Nous savons parfaitement qui s'y trouve ; certainement, nous le sauverons — lui et sa famille — excepté sa femme qui sera parmi ceux qui périront.** »﴿ (L'Araignée, 29 : 31-32).

7. La compassion et la tristesse de Lot ﷺ pour sa femme et son peuple à l'annonce de la venue inéluctable du châtiment divin qui allait les anéantir.[1]
8. Lorsqu'Allah souhaite anéantir une cité, alors leur mal et leur transgression augmentent. Et lorsqu'ils atteignent le summum, alors à ce moment-là, les châtiments que les gens de cette cité méritent leur sont infligés.[2]



8. Jacob (Ya'qûb) ﷺ[3] et Joseph (Yûsuf) ﷺ[4] :

Dans le Coran, Allah nous a exposé en détail l'histoire du prophète Joseph ﷺ. Dès les premiers versets, au tout début, Il ﷻ dit : ﴾**Nous te racontons le meilleur récit...**﴿ du fait de sa véracité, de la clarté de ses expressions et de la portée de ses significations. ﴾**...grâce à la révélation que Nous te faisons dans le Coran...**﴿ C'est-à-dire : ce qu'englobe ce Coran que Nous t'avons révélé et grâce auquel Nous t'avons accordé la prééminence sur le reste des prophètes. Et ceci est une pure grâce de la part d'Allah et une bienfaisance ﴾**...même si tu étais auparavant du nombre des insouciants (à ces récits).**﴿ (Joseph, 12 : 3). C'est-à-dire : Tu ne savais pas ce qu'était le Livre ni la foi avant qu'Allah te fasse une Révélation, mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons à travers elle qui Nous souhaitons parmi Nos serviteurs.

Ensuite, un peu plus loin, Allah ﷻ dit : ﴾**Certes, dans l'histoire de Joseph et de ses frères, il y a des signes...**﴿ C'est-à-dire : des leçons à tirer (en arabe, pluriel : *'Ibar* / singulier : *'Ibrah*) et des preuves à propos de belles exigences ﴾**...pour ceux qui interrogent.**﴿ (Joseph, 12 : 7) C'est-à-dire : pour qui-

1 Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand Nos Anges vinrent à Lot, il fut affligé pour eux, et se sentit incapable de les protéger. Ils lui dirent : « Ne crains rien et ne t'attriste pas... Nous te sauverons ainsi que ta famille, excepté ta femme qui sera parmi ceux qui périront. »**﴿ (L'Araignée, 29 : 33).

2 Allah ﷻ dit : ﴾**Et lorsque Nous souhaitons anéantir une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents [d'obéir à Nos prescriptions] mais (au contraire) ils se livrent à la perversité. Alors, la Parole prononcée contre elle se réalise et Nous l'anéantissons entièrement.**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 16).

3 Dans le Coran, le nom de Jacob ﷺ est mentionné 16 fois.

4 Dans le Coran, le nom de Joseph ﷺ est mentionné 27 fois, répartis principalement entre la sourate éponyme, celle qui porte son nom (n°12) et les sourates : les Bestiaux (n°6) et le Pardonneur (n°40).

conque demande après elles de manière suggérée ou exprimée. En effet, ceux qui interrogent sont ceux qui tirent bénéfice des signes et des leçons à tirer. Quant à ceux qui se détournent, alors ils ne tirent pas bénéfice des signes ni des récits ni des preuves évidentes. En arabe, il faut savoir que le terme : « *'Ibrah* » signifie : un enseignement que l'on déduit, une leçon que l'on tire, etc. C'est-à-dire : une chose de laquelle on tire des compréhensions, des indications, des orientations, des significations, etc. dans les voies du bien mais aussi des avertissements concernant ce qui cause du tort, est néfaste et préjudiciable, etc. Toutes les histoires des Messagers et des Prophètes contiennent donc des enseignements et des leçons à tirer.

Voilà pourquoi, à la fin de cette sublime histoire, Allah ﷻ a conclu celle-ci en précisant bien : ﴾**Dans leurs récits [les Prophètes], il y a certes une leçon pour les gens doués d'intelligence. Ce n'est point là un récit fabriqué. Au contraire, c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant Lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient.**﴿ (Joseph, 12 : 111). C'est-à-dire : dans les récits des Prophètes et des Messagers avec leurs peuples [respectifs] ﴾**il y a, certes, une leçon pour les gens doués d'intelligence.**﴿ C'est-à-dire : Ils tirent leçons de ces récits concernant les gens de bien et les gens de mal. Et quiconque fait ce qu'ils ont fait, alors il obtiendra ce qu'ils ont obtenu comme honorabilité et respectabilité ou comme avilissement et rabaissement. Ils tirent aussi des leçons de ce qu'Allah possède comme Attributs parfaits et de Sagesse immense ; et de là, il ne convient pas de vouer une adoration à quiconque autre que Lui ; en fait, le culte ne revient qu'à Lui, Seul et sans associé. ﴾**Ce n'est point là un récit fabriqué.**﴿ C'est-à-dire : ce Coran dont Allah vous en fait le récit, notamment en ce qui concerne les nouvelles de l'Inconnaissable et l'Invisible ne sont pas des récits mensongers et controversés. ﴾**Au contraire**﴿ Plutôt, ﴾**c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui...**﴿ parmi les précédents Livres [divins]. Il (le Coran) est en accord avec eux et il témoigne de leur authenticité car c'est ﴾**un exposé détaillé de toute chose**﴿ dont les serviteurs ont besoin dans les fondements de religion et ses ramifications, mais aussi les indications et les preuves évidentes [contenues]. Il est aussi ﴾**un guide et une miséricorde pour des gens qui croient.**﴿ En effet, grâce à ce qu'ils obtiennent à travers lui comme science de la vérité et son devancement (sur tout), alors ils obtiennent la bonne direction ; et, de même aussi, en raison de ce qu'ils obtiennent comme rétribution présente et à venir, ils obtiennent alors la miséricorde divine.

En effet, il y a dans cette magnifique histoire du prophète Joseph ﷺ des enseignements divers, des leçons variées, des signes révélateurs, etc. pour quiconque interroge et désire la guidée et la bonne orientation.

Cette histoire va d'étapes en étapes ; de situations en situations ; d'épreuves en épreuves ; d'une difficulté rencontrée à une facilité octroyée ; d'un préjudice en apparence pour aboutir en réalité à un bénéfice immense ; d'un abandon dans un puits ténébreux pour mieux en ressortir à la lumière ; d'une séparation familiale douloureuse à des retrouvailles radieuses ; d'un asservissement et d'une servitude à l'obtention du commandement et de la plénitude ; de la privation de liberté à une libération pleine de dignité ; de l'étroitesse d'une prison à une largesse de pouvoir se rendre partout ; d'une situation d'aisance à une situation d'adversité ; d'une période de prospérité et de richesse à une période de calamité et de sécheresse ; d'une période de famine éprouvante à une période de bonne mine réjouissante ; et tant d'autres parallèles que nous pourrions faire. Cette sublime histoire renferme des significations magistrales et des nuances subtiles qu'on ne peut recenser dans leur entièreté mais seulement les entrapercevoir ici et là. Que soit loué Celui qui nous l'a raconté, expliqué et clarifié en détail afin que ne subsiste aucune ambiguïté ni doute mais qui plutôt laisse place à la clarté et la certitude. Ainsi, le serviteur sortira raffermi et renforcé dans sa foi après une telle lecture contemplative et méditative comme il sied à ce plus beau récit narré dans cette sourate consacrée entièrement au prophète Joseph ﷺ et à ses tribulations, de son plus jeune âge jusqu'à sa pleine maturité. Voilà pourquoi, à la fin, conscient que tout est entre les Mains d'Allah, Joseph ﷺ implore son Seigneur de lui accorder la meilleure issue finale lorsqu'il sera au crépuscule de sa vie. Il ﷺ L'implore alors en disant : ﴿ **« Seigneur ! Assurément, Tu m'as donné du pouvoir et Tu m'as enseigné l'interprétation des rêves. Créateur des cieux et de la Terre, Tu es mon allié ici-bas et dans l'au-delà. Fais-moi mourir en parfaite soumission (musulman) et fait moi rejoindre les vertueux. »** ﴾ (Joseph, 12 : 101).

En mentionnant l'histoire de Joseph ﷺ, l'éminent lexicologue Al Fayrûzâbâdî ﷺ a dit : « *Le prophète de Dieu Joseph ﷺ a été éprouvé par dix difficultés et épreuves de la part d'Allah et Il lui a accordé dix facilités et issues. Ensuite, Il nous en a fait le récit.* »[1] (Fin de citation).

Voici donc plusieurs enseignements contenus dans cette extraordinaire histoire de Joseph ﷺ ainsi que des leçons à tirer de celle-ci. Pour mener à bien notre travail, nous avons principalement utilisé deux supports pour tous les

1 *Basâ'ir Dhûwit Tamyîz* (6/49).

rassembler.[1] Nous tenons aussi à préciser qu'il s'y trouve quelques enseignements issus de notre effort personnel, fruits de notre compréhension et réflexion. Nous les avons mentionnés car ceux-ci nous ont paru opportuns et utiles.[2] Ainsi, en tout, nous avons rapporté plus de cent enseignements et leçons à tirer concernant cette histoire.

De même, dans cette partie, nous tenons à signaler que la plupart des notes de bas de pages explicatives sont celles de cheikh Sa'dî lui-même issues des deux livres cités auparavant. Nous les avons traduites parfois entièrement, parfois partiellement avec quelques modifications sans pour autant affecter la signification générale ni dénaturer la pensée de l'auteur.[3]



— Sourate : Joseph (12) / Versets : 1 à 111 :

Enseignements à tirer[4] :

I- Versets 1 à 3 : Introduction :

1. La légitimité du message et de la prophétie de Mu<u>h</u>ammad ﷺ à travers ce majestueux récit. En effet, Allah ﷻ a dit : **﴾Nous te racontons le meilleur des récits de ce que Nous t'avons révélé dans ce Coran tandis qu'auparavant tu étais parmi ceux qui n'en avaient pas connaissance.﴿** (12/3).[5]

1 Le premier support est l'exégèse de cheikh Sa'dî dans laquelle il y a environ une cinquantaine d'enseignements. Le second est l'épître : *Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Yûsuf.* Cette épître a été traduite par l'auteur de ces lignes et éditée aux éditions Sabil sous le titre : *Bénéfices et utilités extraits de l'histoire de Joseph.* Celle-ci contient aussi environ une cinquantaine d'enseignements et nous pouvons remarquer des différences, des nuances et des similitudes entre eux.

2 Ces enseignements personnels représentent environ une quinzaine parmi l'ensemble des enseignements mentionnés et ils sont signalés par un astérisque à la fin de chacun d'eux de la manière suivante : *

3 Sur la centaine de notes de bas de pages, environ un cinquième — soit environ une vingtaine — correspond à nos notes personnelles. Nous les avons indiquées ainsi : (NdT). Cet acronyme signifie : Note du Traducteur.

4 Pour plus d'harmonie et d'homogénéité, nous avons décidé de mentionner les divers enseignements contenus dans cette sourate de manière chronologique en suivant la trame du récit. (NdT)

5 Le Messager d'Allah ﷺ a rapporté cette longue histoire de la part de son Seigneur de manière chronologique alors qu'il n'avait rien lu des livres précédemment révélés. Il ne s'est pas assis avec

2. Allah a évoqué ce récit dans cette sourate et Il l'a raconté en détail, notamment Il a mentionné [tout] ce qui s'est produit. Par conséquent, on sait que cette histoire est entière, complète et belle. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : ﴾**Nous te racontons le meilleur des récits...**﴿ (12/3).
3. ﴾**...de ce que Nous t'avons révélé dans ce Coran...**﴿ (12/3). Quiconque souhaiterait compléter ou embellir cette histoire en mentionnant certaines anecdotes israélites dont on ne connait ni la chaine, ni le transmetteur et qui - le plus souvent - sont uniquement des mensonges, alors c'est comme s'il rectifiait Allah et parachevait une chose en prétendant qu'il y a une déficience !
4. La sagesse des récits coraniques vise à affermir le cœur du Prophète ﷺ et exhorter les croyants.*

II- Versets 4 à 18 : 1er rêve (celui de Joseph) + Conseils paternels + 1ère épreuve (le stratagème des frères de Joseph) + 1ère Affliction de Jacob (la perte de Joseph) :

5. L'établissement du fondement de l'interprétation des rêves.[1]
6. La diversité des types de rêves.[2]

---

quelqu'un ayant connaissance de ce récit par le menu détail ni il ne l'a apprise auprès de quiconque. Tout simplement, il était illettré, il ne savait pas lire ni écrire. En fait, ce n'est qu'une révélation émanant d'Allah comme Il ﷻ l'a dit Lui-même : ﴾**Voilà quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons, tu ne les savais pas, ni toi ni ton peuple, avant cela.**﴿ (Houd, 11 : 49). En effet, les mystères (ou « nouvelles de l'Inconnaissable ») sont de deux types : **1**- Des affaires passées qui ont disparues mais qu'Allah a enseignées et rapportées en guise de Révélation. **2**- Des affaires futures qu'Allah a révélées avant qu'elles ne se passent puis elles se sont réalisées. Ainsi, les choses ne cessent de se réaliser les unes après les autres, successivement, comme Allah l'a informé dans Son livre et dans la Tradition de Son Messager ﷺ. Et tout ceci constitue des preuves évidentes du message du Prophète ﷺ.

1 La science de l'interprétation des rêves est une science majestueuse et importante fondée sur la bonne compréhension et la déduction des expressions, des significations, des sens ou de ce qui s'y réfère selon la situation de celui qui a fait le rêve, mais aussi d'après le temps et la situation liés au rêve. Allah a fait l'éloge de Joseph, notamment de sa science de l'interprétation des rêves et des évènements, interprétation des évènements par les décrets de la législation et des évènements qui ont lieu d'après la compréhension des rêves. Allah a accordé à Joseph une science qui lui permettait de distinguer entre les opinions authentiques et fausses, et la vérité et le faux qui s'y trouvaient.

2 On distingue le rêve authentique du rêve imaginaire, à savoir que le second n'est que vaines chimères sans interprétation. Souvent, ce que l'on voit en rêve correspond à ce que l'on a réfléchi pendant l'éveil. Ce type de rêve, le plus généralement rencontré, n'est qu'un amas de chimères, sans aucune déduction à comprendre. Il y a un autre type de rêve : celui que Satan insuffle à l'âme de quiconque dort. Il est fait de visions mensongères, de significations confuses, etc. Là aussi, il n'y a pas de déduction à faire et il ne convient pas à la personne sensée d'occuper sa réflexion avec cela.

7. Allah a gratifié Joseph de nombreuses grâces et qualités : la science, la mansuétude, les nobles caractères, la prédication à son Seigneur et à Sa religion, l'indulgence, l'immense piété filiale envers ses parents, la bienveillance vis-à-vis de ses frères, la bienfaisance à l'égard de toutes les créatures, et tant d'autres grâces et qualités dont seul un prophète peut être gratifié.[1]
8. La bonne nouvelle pour Jacob[2], la mère de Joseph[3] et ses frères[4] de l'obtention de l'élévation, la piété et le bien.[5]

Plutôt, il doit mettre de côté cela et s'en écarter. Enfin, il y a le rêve véridique qui correspond à des inspirations qu'Allah inspire à l'âme lorsque celle-ci se sépare du corps au moment du sommeil. Parfois, ce sont des exemples ou des paraboles provenant de l'ange de la personne afin que ce dernier comprenne ce qu'il lui sied. En effet, on peut voir quelque chose dans la réalité et sa compréhension résider dans ce que l'on a vu en rêve.

1 Notamment, à la fin de cette histoire, Joseph a pardonné à ses frères fautifs d'un pardon prompt et sans condition de sorte qu'il ne leur a adressé aucun blâme ni reproche comme lui-même ﷺ l'a dit : ﴿**« Pas de récrimination contre vous aujourd'hui ! Qu'Allah vous pardonne. Et c'est Lui Le plus Miséricordieux des Miséricordieux. »**﴾ (Joseph, 12 : 92). On peut observer une nuance entre l'attitude de Joseph et celle de son père Jacob dans la façon de pardonner et les noms d'Allah que chacun d'eux a utilisé. En effet, quelques versets plus loin, confronté à la même situation voici comment s'exprime Jacob ﷺ après l'imploration de ses fils : ﴿**« Ô notre père ! Implore pour nous le pardon de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs. » Il (Jacob) répondit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. Certes, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. »**﴾ (Joseph, 12 : 97-98). L'un pardonne tout de suite en employant un verbe au présent tandis que le second précise qu'il leur pardonnera... mais plus tard en employant un verbe au futur avec une particule indiquant même un futur lointain (*Sawfa*). De même, Joseph utilise le nom du plus Miséricordieux des Miséricordieux tandis que Jacob emploie les noms de Pardonneur et de Miséricordieux. Là encore, la différence entre ces deux formulations est subtile. (NdT)

2 Dans le rêve de Joseph, la lune personnifie son père Jacob. En arabe, le terme : la lune (*Al Qamar*) est du genre masculin.

3 Dans le rêve de Joseph, le soleil personnifie sa mère. En arabe, le terme : le soleil (*Ach-Chams*) est du genre féminin.

4 Dans le rêve de Joseph, les astres personnifient ses frères. En arabe, le terme : les astres (*Al Kawâkib*) est du genre masculin. Allah a mentionné les frères de Joseph dans Sa parole ﷻ : ﴿**« Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a fait descendre, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus...**﴾ (La Vache, 2 : 136). Ici, les Tribus — en arabe : « *Al Asbâṯ* » — désignent les enfants de Jacob. Voilà pourquoi, il a été dit — selon l'avis le plus authentique — que les frères de Joseph étaient des prophètes. En effet, dans son rêve, Joseph a vu ses frères en tant que onze astres lumineux. Et les astres sont synonymes de lumière et de guidée comme le sont les prophètes. Et même s'ils ne sont pas des prophètes, ils sont au moins des savants guides.

5 Suite aux trois précédentes notes de bas de pages (n°156 à n°158), nous déduisons que les lumières émises par tous ces astres sont la parure du ciel et son embellissement. Il s'y trouve des avantages et bienfaits qu'on ne peut dénombrer. Il en est de même des prophètes et des savants ; ces personnes sont la parure de la Terre et son embellissement. Tout comme les astres éclairent le ciel et permettent

9. La haute position de Joseph auprès d'Allah à travers Sa parole ﷻ : ﴿« **Ô mon père ! J'ai vu [en songe] onze étoiles, le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi.** »﴾ (12/4).[1]

10. La recommandation de s'éloigner des causes du mal, de dissimuler ce dont on craint son méfait et de se préserver de ce dont on craint le préjudice. Jacob ﷺ a dit à son fils : ﴿« **Ô mon tendre fils ! Ne raconte pas ta vision à tes frères...** »﴾ (12/5).

11. La permission de mentionner ce qu'on désapprouve et répugne dès lors où cela constitue un conseil pour autrui. Jacob ﷺ a dit à Joseph : ﴿« **...car ils ruseraient contre toi.** »﴾ (12/5).

12. Les mérites de la science et de ses délicieux fruits, tôt ou tard, ne peuvent être dénombrés ni recensés.[2] Tout au début de ce récit, Jacob ﷺ a dit à son fils Joseph : ﴿« **Ainsi, ton Seigneur te choisira et t'enseignera l'interprétation des rêves.** »﴾ (12/6).[3] Et à la fin Joseph ﷺ a reconnu : ﴿« **Ô Mon Seigneur ! Tu m'as donné du pouvoir et m'a enseigné l'interprétation des rêves. C'est Toi Le Créateur des cieux et de la Terre, Tu es mon Allié ici-bas et dans l'au-delà, fais-moi mourir en pleine soumission et fais-moi rejoindre les vertueux.** »﴾ (12/101).

---

de se guider, de même les messagers et les savants éclairent la Terre en permettant aux hommes de se guider dans les ténèbres du Faux.

1 Dans son rêve, Joseph a vu onze astres, le soleil et la lune se prosterner devant lui. Ceci correspond bien évidemment à tous les membres de sa famille, sans exception. Par ailleurs, quiconque se prosterne devant quelqu'un alors cela indique l'estime et la grandeur qui sont portées à la personne devant laquelle on se prosterne. Par conséquent, ceci prouve que Joseph est plus considéré et respecté auprès de ses parents et de ses frères.

2 De manière générale, la science est une cause d'élévation ici-bas et dans l'au-delà ainsi qu'une cause de réforme des affaires mondaines et religieuses. Notamment, nous pouvons mentionner que : **1**- Tout ce que Joseph a obtenu et eu fut grâce à la science. **2**- Durant son séjour chez l'intendant d'Égypte, Joseph a pu se consacrer à la science et devenir vertueux. **3**- Joseph est sorti de prison dans une situation de puissance et de noblesse grâce à la science. **4**- Joseph a eu la considération du roi d'Égypte et ce dernier l'a élu pour lui-même après s'être entretenu avec lui et avoir remarqué qu'il possédait une science que d'autres n'avaient pas. **5**- Joseph a géré et pris en main la situation des créatures (animales, humaines, végétales, etc.) dans toutes les contrées égyptiennes en réformant leur vie d'ici-bas grâce sa bonne gestion et organisation, non seulement dans la préservation des ressources agricoles mais aussi grâce à une bonne distribution et répartition de celles-ci en parfaite connaissance de cause. Etc.

3 L'élection et la prééminence de Joseph s'est notamment traduite dans son savoir et ses qualités intrinsèques.

13. Le bienfait d'Allah sur le serviteur concerne aussi tous ceux qui lui sont rattachés parmi les membres de sa famille, ses proches et ses compagnons. Il se peut même que cela les englobe tous et ils obtiennent grâce à lui ce qu'il a obtenu.[1] Cela correspond à la parole de Jacob ﷺ : ❬« **Il parachèvera Son bienfait sur toi et sur la famille de Jacob, tout comme Il l'a parfait auparavant sur tes deux ancêtres : Abraham et Isaac.**❭ (12/6).

14. La science d'Allah embrasse toute chose, notamment ce que contiennent les consciences des serviteurs, les bons comme les autres. Ainsi, Il donne à chacun ce que Sa sagesse et Sa louange impliquent. Il est Sage, Il met les choses à l'endroit où elles doivent être et Il fait descendre chaque chose à sa [juste] place. Et ceci correspond à Sa parole ﷻ : ❬« **Certes, ton Seigneur est Omniscient, Sage.** »❭ (12/6).

15. Quiconque demande / recherche la bonne direction et dont l'objectif est la connaissance de la vérité et son suivi, alors cette personne bénéficiera des signes d'Allah.[2] C'est comme Il ﷻ a dit : ❬**Assurément, il y avait dans Joseph et ses frères des signes pour ceux qui interrogent.**❭ (12/7).

16. La personne doit être juste avec ses enfants.[3] Il convient de cacher, selon sa capacité, l'amour que l'on peut porter à un enfant plus qu'à un autre et de ne pas le favoriser par une chose du fait de cet amour.[4] Ceci est plus proche de la réforme envers les enfants, leur bonté à leur encontre et leur union mutuelle. Les frères de Joseph ont dit : ❬« **Joseph et son frère sont plus aimés de nôtre père que nous,**

---

1 Dès lors où Allah a parfait Son bienfait sur Joseph, alors il en a résulté de même sur la famille de Jacob en termes de puissance et de domination sur Terre mais aussi comme joie et béatitude, tout cela par le biais de Joseph.

2 À l'inverse, les personnes insouciantes, inattentives, obstinées, têtues, etc. ne tirent pas bénéfice des signes de Dieu comme Il ﷻ le dit dans la parole suivante : ❬**Ceux contre qui la parole de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux.**❭ (Jonas, 10 : 96-97).

3 La justice est requise dans toutes les affaires, autant du gouvernant avec ses gouvernés que du père avec ses enfants, et cela même dans l'amour, l'altruisme, ou autre. Un manque à cela entraînera un manque dans l'affaire et les situations s'en trouveront alors altérées. Voilà pourquoi, lorsque Jacob devança Joseph dans l'amour qu'il lui portait et le préféra à ses frères, alors il se produisit ce qui se produisit de leur part vis-à-vis de leur père et de leur frère.

4 Pencher dans l'amour vers un des enfants entraine l'inimitié, la jalousie et le ressentiment des autres.

alors que nous sommes un groupe bien fort. Notre père est vraiment dans un tort évident. Tuez Joseph ou bien éloignez-le dans n'importe quel pays, afin que le visage de votre père se tourne exclusivement vers vous, et que vous soyez après cela des gens de bien. »❳ (12/8-9).

17. Il n'est pas permis pour le serviteur de tomber dans le péché quelle que soit la situation même s'il sous-entend qu'il s'en repentira après. On se doit d'éviter le péché ; mais, s'il est commis alors s'en repentir est obligatoire.

18. Certains maux sont moindres que d'autres. On doit repousser le pire mal par le moindre [si on ne peut faire autrement]. En effet, parfois, commettre le moindre des deux maux prédomine sur le fait de commettre le plus grave des deux.[1] Lorsque les frères s'accordèrent pour séparer Joseph ﷺ de son père et que la majorité d'entre eux réalisèrent que son assassinat entraînerait l'éloignement à jamais, l'un d'entre eux proposa alors de ne pas tuer Joseph mais plutôt de le jeter dans le puits. Ce frère fut donc celui qui eut le meilleur avis à propos de Joseph et il fut aussi le plus bon et le plus pieux lors de cette affaire, comme il a dit : ❲**« Ne tuez pas Joseph, mais jetez-le — si vous êtes disposés à agir — au fonds du puits afin que quelque caravane le recueille. »**❳ (12/10).[2]

19. La consultation est bénéfique dans toute chose, même pour alléger un mal comme dans la parole suivante : ❲**« ...si vous êtes disposés à agir... »**❳ (12/10).[3] ; ou celle-ci : ❲**Puis, lorsqu'ils eurent perdu tout espoir [de ramener Benjamin] ils se concertèrent en secret.**❳ (12/80).[4]

---

1 C'est en accord avec la célèbre règle de jurisprudence : « *Entre deux maux, on commet le moindre des deux* » *ou :* « *Commettre le moindre des maux est prioritaire à celui qui est plus grave.* »

2 La parole de ce frère de Joseph fut la meilleure d'entre toutes les paroles et la moins grave. Grâce à lui, le grand péché commis par ses frères fut atténué.

3 Les frères de Joseph se sont consultés concernant son affaire : le tuer ou le jeter, puis ils ont arrêté leurs avis sur celui qui leur avait indiqué de le jeter au fond d'un puits afin qu'une caravane le récupère.

4 Lorsque Joseph décida de prendre celui chez qui on trouva la coupe, ses frères traitèrent avec lui la possibilité de le remplacer car ils connaissaient la peine de leur père, mais il refusa de répondre à leur demande. Alors, ils se consultèrent et s'arrêtèrent à l'idée de leur aîné, à savoir que ce dernier resterait en Égypte pour observer la situation de son frère. Quant aux autres, ils repartiraient approvisionner leur famille et informer leur père de la situation en détail. Il ne fait aucun doute que le maintien de l'aîné en Égypte allégea la peine de Jacob et lui donna plus d'espoir pour obtenir ce qu'il désirait, et

20. Malgré ce que Joseph va rencontrer comme difficultés, épreuves, péripéties et tribulations, Allah l'a informé qu'il connaîtra tout à la fin une bonne issue finale louable.[1] En effet, Allah ﷻ dit : ﴾**Et Nous lui révélâmes : « Tu les informeras sûrement de cette affaire sans qu'ils ne s'en rendent compte. »**﴿ (12/15).

21. La légitimité de ne pas croire une personne lorsqu'on sait qu'elle ment sciemment comme Jacob lorsqu'il n'a pas cru ses fils quand ils lui ont dit : ﴾**« Ô notre père ! Nous sommes allés faire une course et nous avons laissé Joseph auprès de nos effets ; et le loup l'a dévoré. Et tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité. »**﴿ (12/17).[2]

22. Allah est Celui auprès duquel on cherche toujours assistance. Jacob lui-même عليه السلام a dit : ﴾**« Plutôt vos âmes vous ont suggéré quelque chose ! Il ne me reste donc plus qu'une belle patience et c'est auprès d'Allah qu'on recherche assistance contre ce que vous racontez. »**﴿ (12/18).[3] De même, sa parole au moment où l'affaire empira et que son dernier fils fut retenu (en Égypte), il عليه السلام a dit : ﴾**« Plutôt vos âmes vous ont inspiré d'entreprendre quelque**

---

ceci fut une forme de réconfort non seulement pour Jacob mais aussi pour lui-même vis-à-vis de la situation de ses deux frères : Joseph et Benjamin.

1 En effet, quiconque sait que les désagréments et les difficultés conduisent au bien et au soulagement, alors ces difficultés sont allégées et facilitées lors de leur rencontre et venue. Il y a donc de la bienveillance, une consolation et un allègement de l'épreuve qui constituent un des plus immenses bienfaits d'Allah sur le serviteur. Voilà pourquoi, par cette belle signification, Allah rappelle à Ses serviteurs au moment des difficultés et des affaires contrariantes la récompense, le bien et l'espoir qui en résulte. Comme Il ﷻ le dit : ﴾**Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas.**﴿ (Les Femmes, 4 : 104).

2 À travers le rêve de son fils, Jacob pressentait déjà la situation et il ne s'est pas laissé tromper par les paroles de ses enfants ni par de simples indices formels comme : le sang, la tunique déchirée, etc. Dans son livre : *At-Turuq Al Hâkimiyyah* (1/16), Ibn Al Qayyim رحمه الله rapporte l'anecdote suivante : Lorsqu'une femme s'est présentée au Cadi Churayh avec son opposante, elle avait les yeux remplis de larmes ; certaines personnes, présentes dans l'assistance, dirent alors à Churayh : « *Je pense que cette personne affligée ne peut être que celle opprimée.* » Churayh répondit : « *N'avez-vous pas écouté l'histoire des frères de Joseph lorsqu'ils sont venus, le soir, à leur père en pleurant. Étaient-ils les opprimés ou les oppresseurs ?* » Combien de tromperie et de renversement de réalités ont résulté par de tels camouflages ! Voilà pourquoi les personnes intelligentes ont mis toutes les hypothèses contre leur situation et ont regardé les affaires sous tous leurs angles et côtés.

3 Dans cette parole, il y a une preuve que lorsque les élus d'Allah sont atteints et éprouvés par des calamités et des malheurs, alors ils les accueillent dès le début avec patience et en cherchant assistance auprès du Seigneur ; et au moment où la difficulté atteint son paroxysme, alors ils les accueillent avec patience et espoir de la délivrance en restant tout le temps optimistes. Ainsi, Allah leur accorde la réussite dans l'accomplissement de Son adoration tant dans l'aisance que dans l'adversité.

chose ! Belle patience, il se peut qu'Allah me les ramènera tous. Car c'est Lui L'Omniscient, Le Sage. » ﴿ (12/83).

III- Versets 19 à 22 : 2nde épreuve (l'asservissement de Joseph) :

23. La leçon à retenir, concernant la situation du serviteur, est selon la perfection finale et non l'imperfection initiale.[1]

24. La vertu dans l'adoration d'Allah et la bienfaisance envers les serviteurs est une cause d'obtention de la science à travers laquelle on obtient les bienfaits ici-bas et dans l'au-delà. Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand il (Joseph) eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que Nous récompensons les vertueux.**﴿ (12/22). De même, Il ﷻ a dit : ﴾**Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons et Nous ne faisons pas perdre aux bienfaisants la récompense de leurs œuvres ; et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui ont cru et ont été pieux.**﴿ (12/56-57).

IV- Versets 23 à 32 : 3ème épreuve (la tentation de la fornication) :

25. L'avertissement et la mise en garde de ne pas rester seul avec une femme, plus particulièrement celle dont on redoute de sa part une tentation [du fait de sa beauté]. Il en est de même de l'amour [ardent] dont on redoute son méfait. Allah ﷻ a dit : ﴾**Or, celle (c'est-à-dire : la femme d'Al 'Azîz) qui l'avait reçu dans sa maison essaya de le séduire. Et elle ferma bien les portes puis dit : « Je suis prête pour toi ! »**﴿ (12/23).

26. Le délaissement d'un péché pour Allah fait partie de ce qui rapproche davantage d'Allah. Joseph عليه السلام a dit : ﴾**« Qu'Allah me protège ! C'est mon maître qui m'a accordé un bon asile. »**﴿ (12/23).[2]

---

1 Les enfants de Jacob ont commis ce qu'ils ont commis au tout début et cela a constitué une des plus grandes causes de diminution et de reproche, mais leur affaire s'est terminée par un repentir sincère. Ils ont demandé l'indulgence à leur frère Joseph et ont imploré le pardon à leur père. Ils ont obtenu la pleine mansuétude de leur frère et ce dernier implora le pardon et la miséricorde d'Allah en leur faveur. Et lorsque le serviteur se désiste de son droit alors Allah est le meilleur des Miséricordieux. Ainsi, à la fin, tout le monde a atteint la perfection finale qui convenait à chacun malgré l'imperfection de la situation initiale.

2 En effet, Joseph fut tenté par la femme d'Al 'Azîz du fait que l'âme charnelle est très incitatrice au mal, et ceci est généralement la nature de la majeure partie des gens. Toutefois, Joseph fit face à cette situation en mettant entre lui et la tentation l'amour d'Allah et Sa crainte ; et, évidemment, cet amour et cette crainte terrassèrent l'incitation de l'âme et la passion. Ainsi, Joseph fut parmi ceux qu'Allah ﷻ a décrit : ﴾**Et quiconque aura redouté la comparution devant son Seigneur**

27. Le serviteur doit s'éloigner et fuir les causes des troubles et les lieux de tentation lorsqu'il s'y trouve. C'est ce que fit Joseph lorsque la femme d'Al 'Azîz tenta de le séduire.[1] Allah ﷻ dit : ❮**Et, elle le désira. Et il l'aurait désiré...**❯ (12/24). Mais Joseph a fui et s'est enfui.[2]

28. Le parachèvement du serviteur est dans le parachèvement de tous les degrés de la patience.[3] Cette patience peut être de force[4] ou elle peut être de gré.[5] C'est comme Allah ﷻ a dit : ❮**... n'eut été ce qu'il vit comme preuve évidente de Son Seigneur...**❯ (12/24). C'est-à-dire : la preuve évidente de la foi, celle qui terrasse toutes les forces (incitatrices) de l'âme.

---

et réprimé son âme de la passion❯ (Ceux qui arrachent, 79 : 40). De même, il sera parmi les sept qu'Allah ombragera sous l'ombre de Son Trône, le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Un homme qu'une femme de rang et de beauté a sollicité et il a dit : Je crains Allah !* » Rapporté par Bukhârî (n°630) et Muslim (n°1031). En effet, le désir pour lequel le serviteur est à blâmer est celui vers lequel il penche, puis celui-ci devient une résolution et à la fin il se peut que cela soit suivi d'un acte.

1 Plus précisément, dès lors où le serviteur entraperçoit une situation de tentation et des causes de désobéissance, alors il doit fuir et s'enfuir autant que faire se peut afin d'avoir la capacité et la possibilité d'être délivré d'un acte de désobéissance. Lorsque celle qui était dans la demeure se proposa à Joseph, celui-ci s'est sauvé en s'enfuyant ; pour cela, il s'est tout de suite dirigé vers la porte afin de se délivrer de son mal.

2 Le Messager d'Allah a dit ﷺ : « *Quiconque a eu l'intention de commettre un pêché mais ne l'a pas accompli, Allah lui inscrit une pleine récompense car il l'a délaissé pour Moi.* » Rapporté par Bukharî (n°7501) et Muslim (n°129). Et dans une version : « *En effet, il l'a délaissé pour Ma cause.* » C'est-à-dire : « *pour Moi* ». La personne a délaissé le péché pour la cause d'Allah, par crainte de Sa punition et par espoir de Sa récompense, et ceci fait partie des plus grandes adorations. Ceci est la parole de l'imam Nawawî dans : *Charh Sahîh Muslim* (2/150).

3 Dans le livre : *'Idah ('Uddah) As-Sâbirîn* (p : 13-14), Ibn Al Qayyim رحمه الله dit : « La patience est de deux types : une patience physique et une patience psychique. Chacune des deux se subdivise en patience de gré ou de force, ce qui fait quatre catégories : **1-** La patience physique de gré, comme le fait de se consacrer à des œuvres pénibles pour le corps par choix et désir. **2-** La patience physique de force, comme la patience sur la douleur du coup, de la maladie, des blessures, du froid, de la chaleur, etc. **3-** La patience psychique de gré, comme la patience morale de ne pas accomplir d'acte immoral issu de la législation et de la raison. **4-** La patience psychique de force, comme la patience vis-à-vis des êtres aimés au moment de la séparation. » (Fin de citation).

4 La patience de force est la patience subie, celle qui nous est imposée, comme Joseph qui a dû patienter sur la jalousie de ses frères, et tout ce qui en a découlé à la suite comme mal, notamment : l'éloignement d'avec ses parents, son achat, son exil, son asservissement, en fait tout ce qui est venu à la suite de cette situation initiale d'envie vis-à-vis de lui.

5 La patience de gré est la patience voulue, celle qu'on décide d'affronter, comme ici face à l'envie de sa maîtresse, la femme de l'intendant, malgré les puissants motifs incitateurs comme sa beauté, sa haute position, et qu'elle l'a désiré en fermant les portes alors qu'il était dans la pleine fleur de sa jeunesse, ajouté au fait qu'il n'avait aucun de ses proches ni des connaissances, de son giron, près de lui.

29. Quiconque dont la foi pénètre dans son cœur et est sincère avec Allah dans toutes ses affaires, alors Allah se charge de repousser de lui tout mal, toute turpitude et toutes les causes de désobéissance du fait de la preuve évidente de sa foi et la véridicité de sa sincérité. Ceci est en rétribution de sa foi et de sa sincérité. Allah ﷻ a dit : ﴿**Ainsi, Nous avons détourné de lui le mal et la turpitude.**﴾ (12/24).

30. Les Messagers et les Prophètes sont infaillibles. Allah les a préservés et protégés en faisant en sorte de ne pas tomber dans le mal et la turpitude. Allah ﷻ dit : ﴿**Certes, il était un de Nos serviteurs (que Nous avions) élus.**[1]﴾ (12/24).

31. L'importance de la précision dans le choix des mots. La femme d'Al 'Azîz a bien dit : ﴿« **Quelle sera la punition de quiconque a voulu du mal ?** »﴾ (12/25). En effet, et à juste titre, elle n'a pas dit : « *Quelle sera la punition de quiconque a fait du mal ?* »

32. La légitimité et la recevabilité d'un témoignage même en cas de non présence physique lors d'un forfait commis, dès lors où tout est réuni pour déterminer la réalité d'une situation comme Allah ﷻ a dit : ﴿**Et un témoin de la famille de celle-ci témoigna...**﴾ (12/26).[2]

33. La permission de raisonner et d'agir par faisceaux de présomption en cas de témoignage contradictoire entre des personnes lors d'une confrontation orale.[3] Afin de savoir qui disait la vérité et qui mentait,

---

1 Dans d'autres variantes de lectures, comme mentionné dans le livre : *Mu'jâm Al Qirâ'ât* (2/438), notamment celles d'Abû 'Amrû, d'Ibn 'Amir, d'Ibn Kathîr et de Ya'qûb, on lit le terme avec la marque du « i » (*Mukhlisîn*) au lieu du « a » (*Mukhlasîn*), c'est-à-dire : ceux qui ont été élu par Allah (ceux qu'Il a rendu sincère) par le rappel de la demeure dernière, car tous deux vont de pairs. En effet, Allah les a élus du fait de leur sincérité envers Lui, car quiconque est sincère pour Allah dans son œuvre, alors Allah le rend sincère et l'élit auprès de Lui en le délivrant de tous les maux, notamment le mal en tant que tel mais aussi la turpitude. Ainsi donc, la foi et la sincérité sont parmi les plus grandes causes pour obtenir tout bien et se prémunir de tout mal.

2 Dans ce verset, Allah a bien appelé cette personne un témoin (*Châhid*) comme si elle avait été présente au moment des faits de sorte qu'elle a fait office de juge dans cette affaire et a permis d'aboutir à la vérité. En effet, bien que non présente au moment de cet évènement entre la femme d'Al 'Azîz et Joseph, le raisonnement de cette personne s'est avéré d'une logique imparable et implacable. Grâce à ce raisonnement, elle a pu déterminer qui disait la vérité de qui mentait et ainsi savoir qui était le coupable et qui était la victime dans cette affaire.

3 Notamment, en cas de dispute entre un homme et une femme à propos de mobiliers ou d'ustensiles de la maison, alors ce qui sied à l'homme revient à l'homme et ce qui sied à la femme revient à la femme dès lors où il n'y a aucune évidence. Il en est de même, par exemple, en cas de dispute entre un menuisier et ferronnier en ce qui concerne des outils, chaque outil revient à la spécialité de chacun. Voir : *Ighâthah Al-Lihfân* (2/66) et : *Badâ'i' Al Fawâ'id* (4/820) dans lesquels Ibn Al

une personne de l'assistance a dit : ❁« **Si sa tenue est déchirée par devant alors c'est elle qui dit la vérité tandis qu'il est du nombre des menteurs. Mais si sa tunique est déchirée par derrière alors c'est elle qui ment et c'est lui qui est du nombre des véridiques.** »❁ (12/26-27).[1]

34. L'avertissement vis-à-vis de l'amour ardent et d'être épris d'amour dont il en résulterait un préjudice. En ville, lorsque les femmes évoquèrent la femme de l'intendant, elles s'exclamèrent : ❁« **La femme d'Al 'Azîz essaye de séduire son valet ! Il l'a vraiment rendue folle d'amour. Certes, nous la trouvons dans un égarement évident.** »❁ (12/30).[2]

35. La beauté physique apparente est une tentation réelle et peut faire chavirer le cœur d'une personne jusqu'à tomber éperdument amoureux de la personne en question. Lorsque les femmes virent Joseph, elles l'admirèrent et s'exclamèrent : ❁« **À Allah ne plaise ! Ce n'est pas un être humain, ce n'est qu'un ange noble !** »❁ (12/31).

36. Joseph était doté de la beauté extérieure[3] et de la beauté intérieure[4] comme le reconnurent les femmes : ❁« **À Allah ne plaise ! Ce n'est pas un être humain, ce n'est qu'un ange noble !** »❁ (12/31)

Qayyim ﷺ dit : « *Le raisonnement et l'agissement d'après des faisceaux de présomption et des indices sont nécessaires tant par la législation, la raison et l'usage.* » (Fin de citation).

1 C'est ainsi que procéda le témoin dans l'assistance et ceci fut conforme à la réalité de ce qui s'était passé ! En effet, elle l'a désiré, alors il s'est enfui et s'est sauvé ; elle tenta de le rattraper, déchira sa tunique par derrière et ainsi il fut prouvé aux yeux de tous qu'elle était la séductrice dans cette situation. Par conséquent, Joseph fut innocenté mais après avoir choisi quand même d'aller en prison. Plus tard, Joseph a agi de même à propos de la disparition de la coupe du roi. De par la présence de celle-ci dans les bagages de son jeune frère, il a accusé Benjamin de vol. Pourtant, il n'avait aucune preuve évidente à fournir en guise de témoignage ni aucun aveu recueilli. Voilà pourquoi, si celui qui a subi un vol trouve l'objet volé dans les mains du voleur, alors on juge ce dernier comme coupable de vol. Et ceci est encore plus renforcé si cette personne est connue comme ayant commis auparavant d'autres vols.

2 La femme d'Al 'Azîz (Zulîkhah) commit ce qu'elle commit à cause de son vif amour pour Joseph de sorte qu'elle finit par se proposer à lui en ayant au préalable bien veillé à fermer les portes. Mais, Joseph se refusa à elle et s'enfuit. Alors, elle mentit contre lui et à cause d'elle il fut emprisonné. Cela dura une longue période jusqu'à ce que la vérité finisse par éclater, alors il fut innocenté de toute accusation et libéré de prison.

3 Concernant la beauté extérieure de Joseph, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Il a été donné à Joseph la moitié de la beauté.* » Rapporté par Ibn Abî Chaybah et authentifié par Al Albânî dans : *As-Silsilah As-Sahîhah* (n°1481). (NdT)

4 Concernant la beauté intérieure de Joseph, celle-ci s'est notamment caractérisée par son immense chasteté en n'ayant commis aucun acte de désobéissance malgré la présence abondante de tous les

V- Versets 33 à 42 : 4ème épreuve (l'emprisonnement) + 2nd rêve (celui des prisonniers) + Libération d'un des deux prisonniers :

37. La patience de gré est supérieure à la patience de force. Joseph ﷺ a invoqué Allah en disant : ﴿« **Ô Seigneur ! La prison m'est préférable à ce à quoi elles m'invitent.** »﴾ (12/33).[1]

38. La science (*Al 'Ilm*) et la raison (*Al 'Aql*) poussent la personne vers le bien et la refrènent du mal.[2] À l'inverse, l'ignorance (*Al Jahl*) incite la personne à se conformer et suivre la passion de l'âme quand bien même cela serait une désobéissance préjudiciable pour la personne. Voilà pourquoi, Joseph ﷺ a dit : ﴿« **Ô Seigneur ! La prison m'est préférable à ce à quoi elles m'invitent. Et si Tu n'écartes pas de moi leur ruse, je pencherais vers elles et je serais du nombre des ignorants.** »﴾ (12/33).

39. Le serviteur doit se réfugier en Allah et chercher Sa protection lorsque des causes menant à des actes de désobéissance se présentent à lui et il craint de les commettre ou de pécher. Le serviteur doit alors s'en remettre entièrement à Allah et ce faisant il n'a plus de force ni de puissance. C'est ce que fit Joseph lorsqu'il implora son Seigneur ﷻ. Il ﷺ a dit : ﴿« **Et si Tu n'écartes pas de moi leur ruse, je pencherais vers elles et je serais du nombre des ignorants.** »﴾ (12/33)[3]

---

facteurs incitatifs à en commettre et tomber dans la désobéissance. Par ailleurs, la femme d'Al 'Azîz a témoigné elle-même de l'innocence de Joseph ainsi que les femmes de la ville. Allah ﷻ dit : ﴿**Alors, il [le roi leur] demanda : « Qu'est-ce donc qui vous a poussées à essayer de séduire Joseph ? » Elles répondirent : « À Allah ne plaise ! Nous ne connaissons rien de mauvais contre lui. » Et la femme d'Al 'Azîz dit : « Maintenant la vérité s'est manifestée. C'est moi qui ai voulu le séduire. Et c'est lui, vraiment, qui est du nombre des véridiques ! »**﴾ (Joseph, 12 : 51).

1 Joseph a choisi la prison à la désobéissance. Et c'est ainsi que le serviteur doit agir lorsqu'il est éprouvé entre deux affaires : soit, commettre un acte de désobéissance ; ou soit, subir une punition [corporelle] en ce bas monde. Il doit choisir la punition en ce bas monde plutôt que de tomber dans un péché pour lequel il sera durement puni, non seulement en ce bas monde mais aussi dans l'au-delà. Voilà pourquoi, parmi les signes de la foi : « *Le serviteur répugne à revenir à l'impiété après qu'Allah l'en ait délivrée de la même manière qu'il répugnerait être jeté en Enfer.* » Partie d'un hadith authentique rapporté par Bukhârî (n°21) et Muslim (n°43).

2 Il a été dit : « *Le doué de raison n'est pas celui qui distingue le bien du mal ; plutôt, le doué de raison est celui qui reconnaît le meilleur entre deux biens et le pire entre deux maux.* » La personne doit toujours devancer le plus avantageux entre deux biens et repousser le plus préjudiciable entre deux maux. En fait, la personne doit toujours préférer ce dont la fin est la plus louable. (NdT)

3 Malgré ce choix volontaire de choisir la prison à la tentation, Joseph ne s'en est pas remis à lui-même ; plutôt, il a cherché assistance et secours auprès de son Seigneur afin d'écarter de lui leur mal . Son Seigneur l'a alors exaucé et a écarté leur ruse car Il est est Celui qui entend et exauce .

40. Dans ce récit, le terme : « ignorance » désigne le manque de science, le manque de mansuétude, l'accomplissement de péchés, etc.[1] Joseph عليه السلام a dit : ﴾« **Et si Tu n'écartes pas de moi leur ruse, je pencherai vers elle et serai du nombre des ignorants.** »﴿ (12/33).[2]

41. La bonne manière de s'adresser au détenteur d'une science, qui plus est lorsqu'il vertueux : les deux prisonniers ont dit : ﴾« **Certes, je me voyais...** »﴿ (12/36).

42. La dévotion ou servitude (*Al 'Ubûdiyyah*) du serviteur pour son Seigneur doit être en toute situation, aussi bien dans l'aisance que dans l'adversité à l'image de Joseph. Peu importe le lieu où il était, le moment de la journée, la situation qu'il traversait, etc. Joseph ne s'est jamais départi de sa dévotion. Toutes les personnes attestèrent de cela et lui reconnurent cette qualité comme ses deux compagnons de détention qui lui ont dit : ﴾« **Certes, nous te voyons du nombre des bienfaisants.** »﴿ (12/36).[3]

43. La perspicacité, la sagacité, la sincérité et la véracité de Joseph عليه السلام : ﴾« **Il n'est pas une nourriture qui vous viendra et que vous consommerez sans que je vous informe de son interprétation avant qu'elle ne vous vienne.** »﴿ (12/37).

---

1 Ici, le sens n'est pas l'absence de science mais plutôt l'absence de l'œuvre en adéquation avec cette science et la méprise des pêchés. Notamment, Moïse عليه السلام a dit : ﴾« **Qu'Allah me garde d'être du nombre des ignorants !** »﴿ (La Vache, 2 : 67) ; ou encore la parole d'Allah ﷻ : ﴾**Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent.**﴿ (Les Femmes, 4 : 17). Ainsi donc, quiconque désobéit à Allah est ignorant au regard de l'inadéquation entre l'œuvre et la science, car la véritable science est celle qui dissipe l'ignorance et induit l'œuvre.

2 Ce verset est à rapprocher du verset 89 de la même sourate dans lequel Joseph utilise encore ce terme d'ignorance lorsqu'il caractérise ses frères et leur agissement à son encontre lorsqu'il était plus jeune et qu'il عليه السلام leur a demandé : ﴾« **Savez-vous ce que vous avez fait de Joseph et de son frère alors que vous étiez ignorants.** »﴿ (Joseph, 12 : 89). (NdT)

3 Lorsque les deux compagnons de cellule considérèrent Joseph comme une personne bienfaisante, ils le sollicitèrent. Il vit alors une opportunité pour les appeler à Allah, au pur monothéisme et leur interdire le polythéisme. Il fit cela avant même d'interpréter leurs rêves qui les préoccupaient et les souciaient afin que son objectif n'en soit que mieux réalisé et son but recherché atteint. En effet, à ce moment-là, il avait toute leur attention du fait qu'ils attendaient son interprétation. En premier, il leur a expliqué que ce qui l'a conduit à la situation dans laquelle ses compagnons le voyaient n'était dû qu'à sa foi et son monothéisme et qui constituait pour lui un état de perfection et de science. Pour cela, il avait délaissé la religion et la voie d'un peuple qui ne croyait ni en Allah ni au Jour Dernier. Ainsi, Joseph s'est adressé à eux en dépeignant sa situation et son état (*Lisân Al Hâl*) ; ensuite, il leur a parlé plus verbalement (*Lisân Al Maqâl*) d'Allah en leur montrant la réalité du monothéisme et la vilenie du polythéisme, chacun avec leurs preuves évidentes (rationnelles et scripturaires).

44. Appeler les gens à ce qui est le plus important avant le moins important.[1] En effet, appeler à Allah est bien plus important que d'interpréter un rêve. Dans leurs situations respectives, cela leur était bien meilleur notamment pour l'un d'entre eux qui devait mourir. D'où le fait que Joseph ﷺ leur a dit : ﴿« **Certes, j'ai délaissé un peuple qui ne croit pas en Allah et sont impies en l'au-delà.** »﴾ (12/37).

45. L'obligation de suivre la religion et la voie d'Abraham en vouant un culte exclusif à Allah et en s'innocentant de toute forme de polythéisme et de ses adeptes. Joseph ﷺ déclara : ﴿« **J'ai suivi la religion (littéralement : la voie)[2] de mes pères Abraham, Isaac et Jacob. Il ne nous appartient pas d'associer à Allah quoi que ce soit.** »﴾ (12/38). *

46. L'obligation de reconnaître les bienfaits d'Allah tant spirituels que matériels.[3] Joseph ﷺ affirme : ﴿« **Ceci est une grâce d'Allah sur nous et sur tout le monde.** »﴾ (12/38).

47. S'adresser et se comporter de la meilleure manière lorsqu'on appelle les gens à Dieu comme le fit Joseph ﷺ avec ses codétenus : ﴿« **Ô mes deux compagnons de prison ! Qui est Le Meilleur ? Des**

---

1 Il convient de [toujours] commencer par ce qui est le plus important pour aller vers ce qui est moindre. Lorsque le mufti est interrogé et qu'il remarque que le questionneur est dans un besoin encore plus important que la question qu'il a posée alors le mufti doit lui apprendre ce dont il a besoin avant même de répondre à sa question. Ceci est vraiment le signe de la sincérité et de la perspicacité de l'enseignant ainsi que sa bonne orientation et son enseignement correct. C'est ce qu'a fait Joseph lorsque ces deux jeunes personnes l'ont interrogé à propos de leurs rêves respectifs. Avant de leur donner l'interprétation de leurs rêves, il les a appelés à Allah, Seul et sans associé [et ensuite il a répondu à leur attente].

2 En arabe : « *Al Millah* » signifie : la voie. Ici, cela désigne la religion comme les exégètes l'ont expliqué. Voir : *Al Mukhtaṣar Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm.* (NdT)

3 Allah est Celui qui octroie la préservation et la subsistance et tout ce qui en découle. De même, Il est Celui qui accorde le bienfait de l'islam, de la foi, de l'obéissance et tout ce qui en découle. Il incombe donc au serviteur de reconnaître ces bienfaits avec son cœur, de les proclamer, et de chercher à travers eux assistance auprès d'Allah dans l'obéissance à Celui qui les lui a pourvus.

seigneurs éparpillés ou Allah[1], L'Unique[2], Le Dominateur Suprême.[3] »❳ (12/39).

48. L'utilisation de preuves rationnelles et scripturaires dans la prédication comme Joseph ﷺ l'a dit : **❲« Des seigneurs éparpillés sont-ils meilleurs qu'Allah L'Unique, Le Dominateur ? »❳** (12/39).

49. La religion droite, sur laquelle étaient tous les Messagers et les Prophètes ainsi que leurs disciples, est l'adoration d'Allah, Seul et sans associé.[4] Allah ﷻ dit : **❲Le pouvoir n'appartient qu'à Allah, Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite.❳** (12/40).

50. La certitude d'une affaire doit conduire à son acceptation, sa soumission et sa satisfaction : **❲« L'affaire sur laquelle vous me demandez un verdict est déjà décidée. »❳** (12/41). *

51. La science de l'interprétation des rêves fait partie des sciences religieuses pour laquelle la personne sera rétribuée pour son apprentissage et son enseignement. De même, l'interprétation du rêve par l'interprétateur fait partie du verdict juridique (*Al Fatwâ*).[5] Joseph a dit à celui qui l'avait interrogé et demandait son verdict : **❲« L'affaire**

---

1 Allah est Celui qui a les plus beaux Noms et les Attributs les plus élevés. Tous les bienfaits proviennent de Lui, par conséquent Il mérite qu'Il soit La Divinité, la Seule, pour les gens de la Terre et des cieux ; tout simplement, La véritable Divinité dans les cieux et sur Terre.

2 L'Unique est Celui qui se singularise par tous les attributs parfaits. Tous les qualificatifs de beauté et de magnificence, et pour lesquels Il n'a aucun associé en quoi que ce soit dans les actes, Lui reviennent entièrement et uniquement.

3 Le Dominateur Suprême (sur toutes choses) signifie que le monde des cieux et de la Terre Lui appartient. Tous sont dominés par Sa Domination Suprême, humiliés devant Sa Majesté et Immensité, abaissés devant Sa Toute Puissance et Son pouvoir absolu. Celui qui possède tous ces attributs immenses mérite l'adoration, Seul, sans aucun associé.

4 La religion droite est celle qui réforme et rectifie les dogmes, les comportements et les œuvres ; celle par qui se réforme, uniquement, toutes les affaires de la religion et celles de ce bas monde.

5 Dans cette sourate, à chaque fois que Joseph a été interrogé concernant l'interprétation de rêves, le terme arabe employé était la racine : « *Fa-T-Wâ* ». Au verset 41, le mot employé en arabe est : « *Tastaftiyân* », Joseph dit : **❲« L'affaire sur laquelle vous me demandez un verdict est déjà décidée. »❳**. Au verset 43, le mot employé en arabe est : « *Aftûnî* », le souverain dit : **❲« Ô notables ! Informez-moi de l'interprétation de (littéralement : Donnez-moi un verdict concernant) mon rêve, si vous savez interpréter les rêves. »❳**. Enfin, au verset 46, le mot employé en arabe est : « *Aftinâ* », le souverain dit encore : **❲« Joseph ! Ô toi le véridique ! Informe-nous de l'interprétation (littéralement : Donne-nous le verdict) au sujet de sept vaches grasses que mangent sept maigres...❳**. Par conséquent, il n'est pas permis de s'avancer dans l'interprétation des rêves sans science. (NdT)

sur laquelle vous me demandez un verdict est déjà décidée. »﴾ (12/41).

52. Il n'y a aucune gêne à chercher assistance auprès d'une créature dans des affaires courantes dès lors où celle-ci possède une capacité d'action par son acte, sa parole ou sa position.[1] Joseph عليه السلام a dit à son camarade d'infortune en prison : ﴿« **Mentionne-moi auprès de ton maître.** »﴾ (12/42).

VI- Versets 43 à 54 : 3ème rêve (celui du souverain) + Libération et Disculpation de Joseph :

53. On doit s'en retourner aux gens compétents si on ne maîtrise pas une affaire. C'est ce que fit le souverain lorsqu'il s'adressa à ses conseillers : ﴿« **Ô notables ! Informez-moi de l'interprétation de (littéralement : Donnez-moi un verdict concernant) mon rêve, si vous savez interpréter les rêves.** »﴾ (12/43). *

54. Le bon comportement dans la manière de s'adresser à une personne de science pour un avis juridique : ﴿« **Joseph ! Ô toi le Véridique ! Éclaire-nous au sujet de...** »﴾ (12/46). *

55. L'enseignant doit faire preuve d'une sincérité complète dans son enseignement. Il doit faire en sorte que son enseignement ne constitue pas un moyen afin de recevoir de la part de quelqu'un une quelconque indemnité : de l'espèce, une position, un avantage, etc. De même, il ne doit empêcher personne d'assister à son enseignement ni priver les gens de son conseil sincère.[2] : ﴿**Alors, il (Joseph) répondit : « Vous sèmerez...** »﴾ (12/47).

---

1 Il en est de même concernant le fait d'informer les gens sur sa situation. Ceci n'est pas considéré comme le fait de se plaindre auprès des créatures. Au contraire, cela fait partie des affaires courantes et habituelles qui se produisent et pour lesquelles les gens s'assistent et s'entraident les uns les autres. Voilà pourquoi, Joseph a sollicité parmi ses deux compagnons de cellule celui dont il pensait qu'il serait libéré.

2 Joseph a interprété les rêves de ses compagnons de geôle et il a demandé à celui dont il pensait qu'il allait être libéré de le mentionner auprès de son maître. Toutefois, ce prisonnier qui a été libéré a oublié de mentionner Joseph auprès de son maître. Malgré cela, plus tard, lorsqu'il est revenu interroger Joseph concernant le rêve du souverain pour lequel il cherchait une interprétation, Joseph lui a répondu. Il ne l'a pas rudoyé, il ne l'a pas blâmé ni même il ne s'est comporté avec lui de mauvaise manière car il avait oublié de le mentionner auprès de son maître. En fait, Joseph n'a même pas évoqué son oubli ! Plutôt, il a simplement répondu à sa question de la manière la plus complète qui soit et ce sous tous les angles.

56. La responsabilité de celui à qui on soumet une interrogation, une question, etc. consiste à donner une réponse claire, fournir la bonne explication et préciser la manière correcte d'agir afin que les gens puissent œuvrer de la meilleure des façons pour le cas mentionné. Joseph a clairement précisé ce que le souverain et ses responsables devaient faire.[1] Il عليه السلام a dit : ﴿« **Vous sèmerez pendant sept années consécutives. Tout ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épi, sauf le peu que vous consommerez. Viendront ensuite sept années de disette qui consommeront tout ce que vous aurez amassé pour elles sauf le peu que vous aurez réservé [comme semence]. Puis, viendra après cela une année où les gens seront secourus [par la pluie] et iront au pressoir.** »﴾ (12/47 à 49).

57. En cas d'accusation infondée, il est légitime que la personne qui se sait innocente entreprenne tout ce qui est en son pouvoir comme causes, moyens et recours afin de prouver son innocence aux gens à l'image de Joseph lorsque, malgré sa convocation, il عليه السلام a dit à l'émissaire du roi : ﴿« **Retourne auprès de ton maître et demande-lui : « Quelle fut la raison pour laquelle les femmes se tailladèrent les mains ? Certes, mon Seigneur connaît bien leur stratagème.** »﴾ (12/50).[2]

58. Parmi la perfection dans l'attitude et le comportement de Joseph, il a seulement mentionné l'agissement des femmes et non celui de la femme d'Al 'Azîz qui avait déjà imploré le pardon d'Allah à la suite de son agissement.[3] Joseph عليه السلام a dit : ﴿« **Quelle fut la raison pour laquelle les femmes se tailladèrent les mains ?** »﴾ (12/50).

---

1 La personne qui répond à une question doit orienter le questionneur vers la voie qui lui sera bénéfique dans sa religion et sa vie mondaine. Ceci fait partie de la perspicacité, la parfaite sincérité et la bonne orientation du savant. En effet, Joseph ne s'est pas contenté d'interpréter le rêve du souverain, plutôt il leur a indiqué ce qu'ils devaient faire durant ces sept années consécutives de récoltes avec ces abondantes moissons.

2 Cheikh Sa'dî précise même : « *Plutôt, la personne doit même être louée pour une telle attitude. Joseph a refusé de sortir de prison jusqu'à ce que son innocence soit manifeste aux yeux de tous à propos de l'événement lors duquel les femmes se sont tailladé les mains.* » Suite à cette attitude ferme et intransigeante de la part de Joseph, son innocence fut prouvée et sa situation complètement clarifiée auprès de tous, sans équivoque. Ainsi donc, Il est sorti de prison pour aller à la rencontre du roi uniquement en situation d'innocence complète, de prestige, d'élévation et de majesté auprès des gens et cela fut le fruit de son mérite, sa pureté morale et surtout sa science. (NdT)

3 En s'adressant à Joseph, Al 'Azîz a dit : ﴿« **Joseph, ne pense plus à cela !** »﴾ Et à sa femme, il a dit : ﴿« **Et toi (la femme d'Al 'Azîz), implore le pardon pour ton péché car tu es fautive.** »﴾ (Joseph, 12 : 29). (NdT)

59. Un bienfait apparent peut se révéler être une épreuve cachée.[1]

60. Le mérite de dire la vérité et d'être véridique même contre sa propre personne. Il en est de même concernant le fait de reconnaître ses fautes et ses torts comme le fit la femme d'Al 'Azîz : ﴿**« Maintenant, la vérité s'est manifestée. C'est moi qui ai voulu le séduire. Et c'est lui, vraiment, qui est du nombre des véridiques ! Cela afin qu'il sache que je ne l'ai pas trahi en son absence, et qu'en vérité Allah ne guide pas le stratagème des traîtres. »**﴾ (12/51-52).

61. La nature profonde de l'âme (charnelle) penche vers le mal et celle-ci est un des plus grands ennemis du croyant comme l'a reconnu la femme d'Al 'Azîz. Celle-ci a dit : ﴿**« Toutefois, je ne m'innocente pas. En effet, l'âme est très incitatrice au mal, excepté si mon Seigneur fait preuve de miséricorde. »**﴾ (12/53).[2]

62. Le mérite de l'agriculture et son apprentissage (ensemencement, labourage, récolte, etc.). *

63. Allah ne laisse jamais perdre la récompense des bienfaisants et des vertueux, même en prison.[3]

---

1 Joseph a été éprouvé à cause de sa beauté apparente qui faisait chavirer le cœur des femmes. Il a été faussement accusé, injustement emprisonné et a dû prouver son innocence. Et la principale cause de sa délivrance fut sa science et non sa beauté. Grâce à cette science, il a pu être libéré et il a pu obtenir le pouvoir, l'élévation et la domination sur Terre. Ainsi, cette histoire renferme le mérite de la science, et plus particulièrement la science des décrets et jugements liés à la législation. Il y a aussi le mérite de la science de l'interprétation des rêves, la science de la gestion des choses, la science de l'éducation, etc. En fait, tout bien en ce bas monde et dans l'au-delà sont les fruits et les traces de la science ainsi que ses implications.

2 L'âme est intrinsèquement injuste et ignorante et ces deux caractéristiques n'entraînent que des maux. Si Allah fait miséricorde au serviteur en lui accordant un savoir bénéfique et un comportement empreint d'équité dans ses caractères et ses œuvres, alors le serviteur sortira de ces qualificatifs blâmables et deviendra une âme apaisée dans l'obéissance à Allah et à Son évocation. Il incombe donc au serviteur de s'efforcer de réformer et de purifier son âme et de l'extraire de cette description péjorative. Ceci ne peut se concrétiser que par un effort continu et régulier en se parant des plus beaux caractères et en invoquant souvent Allah, notamment en disant : « *Ô Allah ! Guide-moi vers les meilleures œuvres et caractères car nul autre que Toi ne guide vers eux ; et écarte-moi des viles œuvres et caractères car nul autre que Toi ne les écarte de moi.* » Partie d'un hadith rapporté par Muslim (n° 201 et n°771). Ou encore, toujours rapportée par Muslim, l'invocation suivante : « *Ô Allah ! Accorde à mon âme sa piété et purifie-la, car Tu es le Meilleur qui puisse la purifier ; Tu es son allié et son maître.* »

3 Cette leçon bénéfique et majestueuse est quasiment présente tout au long de cette histoire, notamment à travers son personnage principal : Joseph ﷺ. Dans le Coran, Allah ﷻ dit : ﴿**Et patiente. Certes, Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaisants (vertueux).**﴾ (Houd, 11 : 115). (NdT)

VII- Versets 55 à 67 : L'intendance de Joseph + 1er voyage de la fratrie en Égypte :

64. Le mérite de l'équité, l'intégrité, la justice et la loyauté dans les relations avec les gens qu'ils soient des gouvernants ou des gouvernés. *

65. Dès lors où il y a un intérêt dans une affaire et qu'une personne possède un savoir ou une compétence, alors il n'y a pas de gêne à ce que cette personne s'avance pour assumer la responsabilité de cette affaire, d'autant plus si elle ne vise pas l'ostentation ou la vanité et est exempte du mensonge.[1] Joseph ﷺ a dit : ﴾**« Assigne-moi les dépôts du territoire, certes je suis bon gardien et connaisseur. »**﴿ (12/55).

66. Quiconque est investi d'un commandement — petit ou grand — doit être impartial dans son autorité et sa responsabilité concernant les affaires du pouvoir.[2] Après avoir été valorisé par le roi, Joseph ﷺ lui demanda : ﴾**« Assigne-moi les dépôts du territoire, certes je suis bon gardien et connaisseur. »**﴿ (12/55).

67. La justesse et la justice dans la distribution et la répartition des ressources, qui plus est en période de disette et de sécheresse comme Joseph ﷺ en a fait preuve. *

68. L'autorité et le pouvoir ne sont pas à blâmer dès lors où la personne en charge accomplit sa tâche du mieux possible en s'acquittant des droits d'Allah et des droits de Ses serviteurs. *

---

1 Et ceci est encore plus accentué s'il n'y a personne d'autre excepté elle qui puisse s'acquitter de cette responsabilité du fait qu'elle en est la plus apte et la plus digne. En effet, ce qui est blâmable, c'est si la personne prend la responsabilité alors qu'elle n'est pas compétente ou qu'il y a quelqu'un d'aussi compétent voire plus compétent.

2 Lorsque le roi s'adressa à Joseph, il remarqua tout de suite sa science, sa connaissance des affaires et sa bonne vision. Il décida alors de se le réserver pour lui-même et dit : ﴾**« Dès aujourd'hui, tu es auprès de nous dans une position d'autorité et de confiance. »**﴿ (Joseph, 12 : 54). Quant à Joseph, il demanda d'être en charge des dépôts de tout le territoire. Il justifia cette décision par sa parfaite gestion de ce qu'il avait entre les mains ainsi que sa répartition. Il connaissait les manières de les distribuer, les partager, etc. ainsi que la bonne organisation à adopter. Ceci n'était pas un début à la recherche du pouvoir comme beaucoup de gens de science l'ont dit et se sont mépris. Plutôt, lorsque le roi le vit, il se le réserva et lui donna autorité sur les affaires et toutes ces affaires étaient sous son gré et son organisation. Toutefois, Joseph ne demanda au roi que de lui assigner les dépôts de la terre car c'était ce qui était le plus important et parce qu'il savait que son autorité sur ce domaine serait le plus bénéfique pour le roi et les créatures. Et une telle attitude de sa part montre son degré de sincérité et de véridicité.

69. La réunion des bienfaits matériels (mondains) et des bienfaits spirituels (religieux) pour les vertueux est un signe de miséricorde d'Allah envers eux. Allah ﷻ dit : ﴾**Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons et Nous ne faisons pas perdre la récompense des personnes bienfaisantes. Et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui ont cru et craignaient (Allah).**﴿ (12/56-57).

70. La récompense de l'au-delà est bien meilleure et plus durable.[1] Allah ﷻ dit : ﴾**Et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui ont cru et qui craignaient (Allah).**﴿ (12/57).

71. La bonne gestion des dépôts du territoire de la part de Joseph comme Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand il leur eut fourni leur provision...**﴿ (12/59). [2]

72. Il n'y a aucune gêne à collecter des moyens de subsistance dès lors où l'on vise à faire preuve de largesse pour les gens sans que cela ne leur soit préjudiciable.[3] Joseph ﷺ a dit : ﴾« **Ne voyez-vous pas que je donne la pleine mesure...** »﴿ (12/59).

73. La légitimité de l'invitation qui est une tradition des Prophètes et Messagers.[4] Joseph a répondu à ses frères venus d'Égypte : ﴾« **Ne voyez-vous pas [...] que je suis le meilleur des hôtes.** »﴿ (12/59).

---

1 Allah est prodigue et généreux et Il dispense à Son serviteur tout bien de ce bas monde et de l'au-delà. Toutefois, le bien de l'au-delà a deux causes : la foi et la piété. De même, ce bien est meilleur que la rétribution et la possession de ce bas monde. Il convient donc au serviteur d'inciter sa personne à la rétribution d'Allah et de la désirer ardemment. Il ne doit pas la délaisser ni s'attrister à la vue des personnes mondaines et de leurs délices mondains. Plutôt, il doit se consoler avec la rétribution d'Allah dans l'au-delà ainsi que Son immense grâce comme cela a été mentionné dans le verset.

2 Joseph gérait tellement bien les dépôts du territoire que les gens de toutes les contrées environnantes venaient en Égypte afin de s'approvisionner auprès de lui car ils savaient qu'il donnait la pleine mesure à chacun de manière équitable et juste. En effet, il donnait à chaque personne exactement ce dont elle avait besoin, ni plus ni moins, notamment il ne dépassait pas la charge d'un chameau par personne.

3 Une fois intendant et responsable des dépôts, Joseph a ordonné de collecter les moyens de subsistance et les récoltes des années fastes afin de se préparer aux années de disette. En outre, ceci n'annule pas la confiance en Allah. Plutôt, le serviteur place sa confiance en Allah et accomplit les causes qui lui sont bénéfiques dans sa religion et sa vie mondaine.

4 Précédemment, nous avons vu la manière dont Abraham ﷺ avait accueilli ses hôtes-anges lors de leur venue chez lui. Voir : Partie : Enseignements tirés des récits des Messagers et des Prophètes **6.** Abraham et ses nobles invités envoyés au peuple de Lot. (NdT)

74. La mauvaise pensée (la méfiance, le soupçon, etc.) sont légitimes en cas de présomptions liées à des indices avérés.[1] Jacob ﷺ a dit à ses enfants : ❬**Il dit : « Vais-je vous le confier comme, auparavant, je vous ai confié son frère ? »**❭ (12/64).[2]

75. Cela fait partie de la sagesse que le serviteur regarde l'acte qu'il désire accomplir sous tous ses angles et qu'il envisage ensuite toutes les hypothèses possibles comme dans l'attitude de Jacob à travers le verset précédent : n°64.

76. La permission, voire la recommandation, de prendre ses précautions et d'utiliser les causes protectrices contre le mauvais œil, ou toute autre situation, afin de s'en prémunir ou de s'en débarrasser si on en est atteint.[3] Ceci est l'injonction de Jacob ﷺ : ❬**« Ô mes fils ! N'entrez pas par une seule porte, mais entrez par des portes séparées. Je ne peux cependant vous être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah. La décision n'appartient qu'à Allah, et en Lui je place ma confiance. »**❭ (12/67).[4]

---

1 Al Hasan Al Basrî ﷺ a dit : « *Méfiez-vous des gens par la muraille de la pensée.* » Rapporté par Ibn Sa'd dans : *At-Tabaqât* (2/177) avec une chaîne authentique mais qui ne remonte pas au Prophète ﷺ. Voir : *Silsilah Al Ahâdîth Ad-Da'îfah* (1/186), d'Al Albânî.

2 Dans une telle situation, comme celle dans laquelle était Jacob, adopter une telle attitude n'est pas interdite ni illicite. Au contraire même, elle est légitime. En effet, par le passé, il leur avait interdit de prendre avec eux Joseph et lorsqu'ils revinrent le soir, ils prétendirent que le loup l'avait mangé mais Jacob ﷺ leur répondit : ❬**« Plutôt, vos âmes vous ont suggéré quelque chose ! »**❭ (Joseph, 12 : 18). Ainsi donc, lorsque ses enfants lui demandèrent cette fois-ci de prendre avec eux Benjamin, Jacob ﷺ leur a dit : ❬**« Vais-je vous le confier comme, auparavant, je vous ai confié son frère ? »**❭ (Joseph, 12 : 64). Alors, lorsque Joseph retint auprès de lui son frère cadet, Benjamin, et qu'ils revinrent auprès de leur père et dirent : ❬**« Ô notre père ! Ton fils a volé... »**❭ (Joseph, 12 : 81), Jacob ﷺ leur répondit de nouveau : ❬**« Plutôt, vos âmes plutôt vous suggéré quelque chose ! »**❭ (Joseph, 12 : 83). Ainsi donc, quand bien même ils ne commirent aucune négligence ni transgression envers leur dernier frère, Benjamin, il s'était produit — par le passé — avec Joseph ce qui légitimait l'attitude de leur père et les paroles qu'il leur a dites sans que cela constitue un péché de sa part ni un grief à son encontre. Jacob n'est donc pas à blâmer lorsqu'il a eu cette « mauvaise pensée », cette méfiance légitime et ce soupçon contre eux.

3 Cette attitude est d'autant plus légitime et recommandée si la personne a déjà connu un précédent comme l'a connu Jacob ﷺ. Voilà pourquoi, le Prophète ﷺ a dit : « *Le croyant ne se fait pas piquer deux fois au même trou.* » Rapporté par Bukhâri et Muslim. (NdT)

4 Pourtant, malgré cette injonction et malgré le fait qu'ils ont suivi la recommandation de leur père, cela ne leur a servi à rien contre le Décret et la Prédestinée d'Allah. En effet, les causes entreprises font elles aussi partie du Décret et de la Prédestinée. En fait, ce n'était qu'une précaution que Jacob avait jugé bonne de leur recommander ainsi qu'une recommandation issue de la sollicitude d'un père envers ses enfants. Le Prophète ﷺ a dit : « *Sois assidu à ce qui t'est bénéfique et cherche assistance auprès d'Allah.* » Muslim (n°2664).

VIII- Versets 68 à 87 : 2nd voyage de la fratrie en Égypte avec Benjamin + 2nde Affliction de Jacob (La retenue de Benjamin) :

77. L'autorisation d'utiliser des astuces et des subterfuges grâce auxquelles on parvient à l'obtention d'un droit parmi les droits obligatoires, recommandés ou permis. Joseph a utilisé ce procédé en mettant la coupe dans le sac de son frère Benjamin puis une personne a proclamé : ﴾**« Ô caravaniers ! Vous êtes des voleurs. » Ils se retournèrent en disant : « Qu'avez-vous perdu ? » Ils répondirent : « Nous cherchons la coupe du roi. La charge d'un chameau à qui l'apportera et j'en suis garant. » Ils répondirent : « Par Allah ! Certes, vous savez que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur le territoire et que nous ne sommes pas des voleurs. » Ils dirent : « Quelle sera donc la sanction si vous êtes des menteurs ? » Ils répondirent : « La sanction infligée à celui dont les bagages de qui la coupe sera retrouvée est qu'il soit livré lui-même à titre d'esclave à la victime du vol et c'est ainsi que nous punissons les malfaiteurs. » Joseph commença par les sacs des autres avant celui de son frère ; ensuite, il la fit sortir du sac de son frère. C'est ainsi que Nous rusâmes en faveur de Joseph. Car il ne pouvait se saisir de son frère, selon la justice du roi...**﴿ (12/70 à 76).[1]

78. La légitimité de la caution[2], l'indemnité[3] et de la garantie[4] à travers la parole d'Allah ﷻ : ﴾**« La charge d'un chameau à qui l'apportera et j'en suis garant. »**﴿ (12/72).

79. Le vol fait partie du fait de semer la corruption sur la Terre.[5] Ceci d'après la parole suivante : ﴾**« Par Allah ! Certes, vous savez**

1 Il n'y a aucune gêne pour ce type de ruse. En fait, ce qui est interdit, ce sont les astuces et les stratagèmes qui induisent l'abandon d'un acte obligatoire ou l'accomplissement d'un acte illicite.

2 Ou encore le gage.

3 La parole d'Allah ﷻ : ﴾**« La charge d'un chameau à qui l'apportera. »**﴿ concerne l'indemnité, c'est-à-dire : Il indemnise quelque chose de connu (ou se rapprochant de cela) par autre chose comme, ici, la charge d'un chameau, car cet animal est couramment utilisé par celui qui travaille avec.

4 La parole d'Allah ﷻ : ﴾**« Et j'en suis garant. »**﴿ Cela signifie : Il se porte garant et cautionne cela. Tout ceci fait partie des actes d'engagement envers des droits qui sont complétés par le développement des relations et des transactions et leurs intérêts qui en découlent.

5 De manière générale et globale, tout acte de désobéissance et toute divergence aux Messagers et Prophètes de Dieu provoquent la corruption sur Terre. À l'inverse, le suivi des Messagers et des Prophètes constitue la réforme absolue : la réforme de la religion et celle de ce bas monde.

que nous ne sommes pas venus pour semer la corruption sur le territoire et que nous ne sommes pas des voleurs. »❯ (12/73).

80. La présence d'un objet volé dans la main du voleur est un indice et une preuve comme quoi il est le voleur, comme il a été dit concernant la situation dans laquelle Benjamin s'est retrouvée : ❮**Ensuite, il la fit sortir du sac de son frère.**❯ (12/76).

81. Quiconque souhaite induire une personne en erreur à propos d'une affaire dont il ne souhaite pas qu'elle soit au courant, alors il peut utiliser des insinuations, en paroles et en actes, qui sont des alternatives au mensonge.[1] Allah ﷻ dit : ❮**Ensuite, il l'a fit sortir du sac de son frère.**❯ (12/76).[2]

82. Le mérite de l'humilité et de la modestie. En effet, quelle que soit la grandeur et la hauteur à laquelle le serviteur peut s'élever dans sa religion et sa position mondaine, tout le bienfait et le mérite reviennent à Allah. Il ﷻ a dit : ❮**Nous élevons en rang qui Nous voulons. Et au-dessus de tout homme détenant une science il y a un savant [plus docte que lui].**❯ (12/76).

83. Joseph ﷺ était doté de toutes les bribes du bon comportement (*Husn Al Khuluq*) jusque même dans le fait de se contrôler, garder le silence et passer outre devant une accusation mensongère et une diffamation manifeste en direct. En effet, ses frères ont dit : ❮**« S'il a commis un vol, alors assurément un frère à lui a aussi volé auparavant. » Mais Joseph garda sa pensée secrète en lui-même et ne la leur dévoila pas.**❯ (12/77).

---

1 C'est ce que fit Joseph lorsqu'il plaça la coupe dans les bagages de son frère. Ensuite, il la sortit en le faisant passer pour un voleur. Il ne fit cela que pour induire en erreur ses frères. Voilà pourquoi, Joseph عليه السلام a bien précisé : ❮**« Qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé le bien ! »**❯ (Joseph, 12 : 79). Il n'a pas dit : « *... celui qui a volé notre bien...* » De même, il n'a pas dit : « *...nous avons trouvé notre bien dans ses bagages...* » Plutôt, il a employé une parole générale qui convienne à sa situation et à autrui. Et il n'y a aucun interdit à cela. En fait, il a sous-entendu qu'il était le voleur mais il ne l'a pas dit explicitement afin qu'il parvienne à l'objectif fixé qui était que son frère reste auprès de lui. Quelqu'un pourrait objecter que Joseph a sciemment accusé un innocent. Oui, en effet ! Toutefois, il a accompli cela en ayant l'autorisation et l'agrément de son frère en l'ayant informé au préalable. Et là où il y a l'agrément alors l'interdit n'a plus raison d'être.

2 Il en est de même dans le verset suivant où Joseph عليه السلام a dit : ❮**« Qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé notre bien ! »**❯ (Joseph, 12 : 79).

84. Joseph عليه السلام a fait preuve d'une extrême précaution dans le choix de ses mots afin de ne pas mentir. Il عليه السلام a dit : ﴾« **Qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé le bien !** »﴿ (12/79). En effet, et à juste titre, il عليه السلام n'a pas dit : « *Qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui qui a volé le bien !* »

85. La bienfaisance / la vertu est liée à l'équité et la justice. La parole des frères de Joseph : ﴾« **Nous serions alors vraiment injustes.** »﴿ (12/79) prouve que si la bienfaisance implique le délaissement de la justice, alors c'est une injustice et donc ce n'est plus de la bienfaisance.[1]

86. L'homme ne peut attester que ce dont il embrasse de science et dont il est sûr, soit par le biais d'une vision certaine ; ou soit par le biais d'une information reçue de la part d'une personne en qui il a confiance et auprès de qui l'âme s'apaise, comme dans la parole des frères de Joseph : ﴾« **Et nous n'attestons que ce que nous savons.** »﴿ (12/81).

87. Dans le Coran, l'expression : « Il se peut que… » (*'Asâ*) signifie la certitude d'une chose qui va arriver. Cela est comme dans la parole de Jacob عليه السلام : ﴾« **Il se peut qu'Allah me les ramène tous.** »﴿[2] (12/83).

88. La séparation familiale est une épreuve douloureuse. Elle fut l'immense épreuve par laquelle Allah a éprouvé son prophète et élu Jacob عليه السلام.[3] Ce dernier عليه السلام a dit : ﴾« **Que mon chagrin est grand**

---

1 Les frères de Joseph lui ont demandé d'être bienfaisant envers eux en laissant ce frère retourner auprès de son père et en prenant un autre à sa place mais il s'est abstenu de faire cela et il عليه السلام a dit : ﴾« **Qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé le bien !** »﴿ (Joseph, 12 : 79). En effet, personne ne peut être tenu responsable des fautes d'une autre personne. Ainsi donc, la bienfaisance n'est réellement et véritablement bienfaisante que si elle ne contient pas d'acte interdit ou de délaissement d'une obligation. Voilà pourquoi, préférer certains enfants sur d'autres, certaines femmes sur d'autres — même si cela constitue un acte de bienfaisance envers la personne concernée — il n'en reste pas moins que cet acte n'est pas permis car il y a le délaissement de l'équité et de la justice.

2 Et c'est ce qui est arrivé dans ce récit. À la fin, Allah a réuni toute la famille. (NdT)

3 Allah a décrété une longue et douloureuse séparation entre Jacob et son fils Joseph. Le récit laisse penser que cette période a duré environ trente ans, voire plus. Au début, Joseph est resté dans la demeure de l'intendant un certain temps. Ensuite, il a été emprisonné, probablement entre sept et dix ans. Puis, après la libération de son camarade de geôle, il est resté encore quelques années en prison — entre trois et neufs années — à cause de l'oubli de l'ex-détenu, probablement sept ans. Ensuite, il a été libéré et il y a eu sept années fertiles. Puis, il y a eu sept années de disette. Ensuite, il y a eu une année de pluies torrentielles. Durant tout ce temps, les frères de Joseph ont effectué

pour Joseph ! » Et ses yeux blanchirent d'affliction. Et il était accablé.﴿ (12/84).

89. La doléance à Allah (*Ach-Chakwâ*) et le fait de se plaindre à Lui (de sa situation) n'annulent pas la patience (*As-Sabr*). En effet, ce qui annule la patience c'est de se plaindre auprès des créatures. Voilà pourquoi, Jacob ﷺ a bien dit : ﴾**« Je ne me plains de mon déchirement et de mon chagrin qu'à Allah. »﴿** (12/86).

90. Quelle que soit la situation et sa gravité, il faut toujours avoir la bonne pensée sur Allah et être optimiste comme le fut Jacob ﷺ qui a dit à ses enfants : ﴾« **Ô mes fils ! Partez et enquérez-vous de Joseph et de son frère.** »﴿ (12/87).

91. [Cela fait partie des traditions d'Allah (*Sunan Allah*) que] La délivrance accompagne toujours l'angoisse et la facilité vient toujours avec la difficulté.[1] Jacob ﷺ a dit : ﴾« **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Certes, seuls les gens impies désespèrent de la miséricorde d'Allah.** »﴿ (12/87).

92. Allah éprouve Ses Prophètes et Ses élus dans l'aisance et l'adversité, par les joies et les tristesses, à travers les facilités et les difficultés, etc. afin qu'Il extrait d'eux Sa pure adoration dans les deux situations, c'est-à-dire : la reconnaissance dans l'aisance et la facilité et la patience dans l'adversité et la difficulté. *

IX- Versets 88 à 93 : Dévoilement de Joseph à ses frères + 3ème voyage de la fratrie avec la tunique de Joseph :

93. Il est permis à l'homme d'informer de sa situation et de ce qu'il éprouve et ressent comme maladie, pauvreté, ou ce qui y ressemble,

plusieurs allers-retours en Égypte. Enfin, en dernier lieu, il y a eu la rencontre finale au cours de laquelle eurent lieu les retrouvailles familiales en Égypte. Donc, la période avoisine trente ans ou presque. Durant toute cette période, la tristesse de Jacob ne s'est pas départie de son cœur, il était constamment en train de pleurer jusqu'à ce que ses yeux blanchirent d'affliction à en perdre la vue. Toutefois, il était patient sur l'ordre d'Allah, espérant Sa récompense car il s'était engagé sur lui-même à patienter d'une belle patience, et il ne fait aucun doute qu'il a tenu son engagement.

1 Lorsque la tristesse de Jacob se prolongea et que celle-ci finit par atteindre son paroxysme jusqu'à ce que la famille de Jacob fut angoissée et accablée par l'adversité, alors à ce moment-là Allah autorisa la délivrance et la rencontre (et les retrouvailles) se produisit au moment où le besoin se faisait le plus sentir. Ainsi, la récompense fut complète et la joie à son comble. De cela, on comprend qu'Allah éprouve Ses alliés dans l'aisance et l'adversité, la facilité et la difficulté afin de tester leur patience et leur remerciement et grâce à cela Il augmente leur foi, leur certitude et leur connaissance.

sans être courroucé ni montrer de mécontentement. Les frères de Joseph ont dit : ﴾« **Ô Al 'Azîz ! La famine nous a touchés, nous et notre famille...** »﴿ (12/88).[1]

94. La permission de demander à la créature, et plus particulièrement aux souverains, en cas de nécessité.[2] Notamment, à travers la parole des frères de Joseph : ﴾« **Ô Al 'Azîz ! La famine nous a touchés, nous et notre famille, et nous venons avec une marchandise sans grande valeur. Donne-nous une pleine mesure et fais-nous la charité, certes, Allah récompense les gens charitables.** »﴿ (12/88).

95. Le mérite de la piété (*At-Taqwâ*) et de la patience (*As-Sabr*). Tout bien en ce bas monde et dans l'au-delà provient de leurs traces et la meilleure des issues finales est réservée aux patients et aux bienfaisants. Joseph عليه السلام a dit : ﴾« **Assurément, Allah nous a favorisés. Certes, quiconque craint et patiente, alors Allah ne fait pas perdre la récompense des bienfaisants.** »﴿ (12/90).

96. Lorsque la personne s'excuse, elle doit nécessairement remplir trois conditions pour être véridique.[3] Les frères de Joseph ont dit : ﴾« **Par Allah ! Vraiment Allah t'a préféré à nous et nous avons été fautifs.** »﴿ (12/91-92).

97. L'acceptation des excuses de la personne fautive, l'abandon de la vengeance[4] et le non ressassement de ce qui s'est produit par le passé. Joseph عليه السلام a dit à ses frères : ﴾« **Pas de récrimination contre vous aujourd'hui !** »﴿ (12/91-92). *

98. Le mérite de la clémence, de l'indulgence et du pardon envers les personnes fautives. Après que les frères de Joseph ont sincèrement reconnu leur tort et avoué leur faute, Joseph عليه السلام leur a dit : ﴾« **Qu'Allah vous pardonne ! Et c'est Lui Le Plus Miséricordieux des Miséricordieux.** »﴿ (12/91-92).

---

1 Joseph n'a pas désapprouvé cela d'eux ni il ne leur a fait un quelconque reproche.

2 Les frères de Joseph ont demandé la complaisance dans la transaction et la charité sans contrepartie. Concernant les souverains, cheikh Sa'dî précise même : « *On ne leur demande pas leur argent personnel. Plutôt, on demande une aide financière auprès du Trésor Public qui, lui, vise aux intérêts communs. Et un des plus grands intérêts est de subvenir à la nécessité des indigents.* »

3 Ces trois conditions sont liées à trois droits fondamentaux : **1-** Le droit d'Allah en se repentant à Lui. **2-** Le droit de l'âme en reconnaissant sa faute. **3-** Le droit d'autrui en demandant pardon à la personne lésée.

4 Cette attitude est d'autant plus louable et noble si la personne a la capacité et la possibilité de laisser libre cours à sa vengeance et de l'assouvir. (NdT)

99. La guérison des maladies peut se faire aussi bien par des remèdes profanes que par des causes divines.[1] Joseph ﷺ a dit : ﴾« **Emportez ma tunique que voici et appliquez-la sur le visage de mon père : il recouvrera [aussitôt] la vue. Et amenez-moi toute votre famille.** »﴿ (12/93).[2]

X- Versets 94 à 98 : Retour de la fratrie auprès de leur père + Recouvrement de la vue de Jacob :

100. L'importance de toujours rester optimiste et de garder l'espoir, comme le montre l'attitude de Jacob ﷺ durant toutes ces années de séparation. Allah ﷻ dit : ﴾**Puis, quand arriva le porteur de bonne annonce, il l'appliqua (la tunique) sur le visage de Jacob. Celui-ci recouvra [aussitôt] la vue et a alors dit : « Ne vous ai-je pas dit que je connais de la part d'Allah ce que vous ne connaissez pas ? »**﴿ (12/96). C'est-à-dire : J'ai toujours gardé l'espoir de retrouver Joseph et j'ai toujours attendu la dissipation du souci, de l'angoisse et de la tristesse.

101. L'avertissement à l'égard des péchés, notamment un péché qui en entraînerait à sa suite de multiples autres et dont leurs maux s'enchaîneraient les uns à la suite des autres dans la perte des droits respectifs.[3] Voilà pourquoi, les frères de Joseph ont imploré leur père

---

1 Toutefois, les causes divines amènent et procurent les meilleures guérisons, celles qu'on ne peut obtenir avec d'autres. Notamment, ici, les yeux de Jacob ont tellement été blanchis par l'affliction qu'il en a perdu la vue. Et Allah a fait que sa guérison et son recouvrement de la vue se fassent par la tunique de Joseph lorsqu'elle lui fût mise sur le visage. Il recouvra la vue du fait qu'il s'y trouvait l'odeur de Joseph et qui était synonyme qu'il était bien vivant. Ainsi donc, sa seule guérison fut dans la tunique que son fils porta et qu'un autre lui rapporta. À ce propos, dans le Coran, le meilleur exemple de guérison divine est Job dont la maladie et les maux ont atteint un degré tel qu'il n'y avait aucun remède et les médecins étaient impuissants. Mais, au moment où Allah voulut sa guérison, Il lui a dit de frapper la terre avec son pied et une source en a jailli. Alors, il lui a ordonné d'en boire et de se laver avec et ainsi Allah fit partir ces maux visibles et cachés et il recouvra la santé. Allah ﷻ a dit : ﴾« **Frappe la terre de ton pied, voici une eau fraîche pour te laver et voici de quoi boire.** »﴿ (Sâd, 38 : 42). Ainsi donc, Allah guérit Ses serviteurs par des remèdes et des causes profanes concrètes mais aussi par des causes divines abstraites, comme Il ﷻ a dit : ﴾**Et si Allah fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever.**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 17).

2 Concernant l'histoire de la tunique de Joseph ﷺ et ce qui a été dit à son sujet, voir le chapitre que cheikh Sa'dî a consacré à ce propos dans : *Majmû' Al Fawâ'id Wa Iqtinâṣ Al Awâbid.* (NdT)

3 C'est ce qui s'est produit avec les frères de Joseph avec leur petit frère : ils ont transgressé dans le droit d'Allah, le droit de leurs parents, le droit de leurs proches, et surtout le droit de Joseph. En effet, dès lors où ils ont voulu séparer Joseph de leur père, ils ont déployé toutes sortes de ruses ; ils ont menti plusieurs fois ; ils ont trompé leur père concernant la tunique ensanglantée de Joseph ; ils

de se montrer indulgent avec eux : ❮« **Ô notre père ! Implore pour nous le pardon de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs.** »❯ (12/97). En effet, ils ont commis à son égard ce qu'ils ont commis.

102. Jacob ﷺ a dit : ❮« **J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. Certes, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux.** »❯ (12/98). Ici, il a été dit que Jacob a retardé l'imploration du pardon en faveur de ses fils au moment de l'aube du fait de son temps émérite et afin que cette imploration du pardon soit plus complète et plus à même d'être exaucée.

XI- Versets 99 à 100 : 4ème voyage en Égypte (celui de toute la famille) + Retrouvailles familiales + Réalisation du 1er rêve :

103. L'importance de bien accueillir ses parents. Allah ﷻ dit : ❮**Lorsqu'ils entrèrent auprès de Joseph, celui-ci accueillit ses père et mère, et [leur] a dit : « Entrez en Égypte, en toute sécurité, si Allah le souhaite ! »**❯ (12/99). Dans son accueil réservé à sa famille, et plus particulièrement à ses parents, Joseph ﷺ a fait preuve de bonté et de piété filiale, de considération et d'égard, mais aussi de générosité et de majestuosité à un niveau sans précédent.

104. Honorer et élever ses parents fait partie de la piété filiale qui est une obligation en toute circonstance.[1] Allah ﷻ a dit : ❮**Et il éleva ses parents sur le trône.**❯ (12/100).

105. La perspicacité et la sagacité de Jacob ﷺ dans l'interprétation et la compréhension des rêves. En effet, Joseph ﷺ a dit : ❮« **Ô mon père ! Voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Allah l'a bel et bien réalisé.** »❯[2] *

---

sont revenus le soir éplorés ; etc. Ne sois donc pas étonné de la longue recherche durant toute cette durée jusqu'à ce qu'ils retrouvent Joseph après tant d'années et soient enfin tous réunis. Tout ceci est la conséquence funeste du péché et son impact, présent ou à venir.

1 Quelle que soit la confession, la croyance, la religion, etc. des parents, la piété filiale est une obligation. Dans le Coran, Allah a ordonné de faire preuve de bonté envers ses parents même si ces derniers seraient polythéistes, impies, etc. Il ﷻ a dit : ❮**Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui ! Et faites preuve de bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Pff! » Et ne les brusque pas ! Adresse-leur plutôt des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité. Et dis : « Ô Seigneur ! Fais-leur à tous deux miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit.** »❯ (Le Voyage Nocturne, 17 : 23-24). (NdT)

2 Dès le début, Jacob ﷺ avait parfaitement compris le rêve de son fils Joseph et ce qui risquait d'arriver s'il le dévoilait à ses frères, d'où la raison de lui avoir demandé de taire ce rêve. (NdT)

106. Quiconque a été gratifié par Allah d'un bienfait après une période de difficulté, de pauvreté, une mauvaise passe, etc. alors il doit pleinement reconnaître ce bienfait d'Allah sur lui et ne jamais cesser de se souvenir de sa situation première (dans laquelle il était au début) afin de toujours faire naître un remerciement de sa part à chaque fois qu'il se rappelle de cette situation première. Joseph ﷺ a dit : ❬« **Et Il m'a certainement accordé un bien quand Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait venir de la campagne du désert.** »❭ (12/100).

107. L'indulgence et la grandeur du pardon de Joseph à l'égard de ses frères, notamment en faisant revenir le mal à Satan et non à ses frères. Il ﷺ a dit : ❬« **Après que Satan eut suscité la discorde entre mes frères et moi.** »❭ (12/100).[1]

108. La reconnaissance de la douce bonté d'Allah et de Sa miséricorde de la part de Joseph malgré le flot d'épreuves qu'il a subi.[2] Il ﷺ a dit : ❬« **Et certes, Mon Seigneur est Doux envers qui Il veut.** »❭ (12/100).

XII- Versets 101 à 111 : Conclusion : Remerciement de Joseph + Bonne issue finale accordée aux vertueux + Leçons à tirer :

109. Le serviteur doit continuellement implorer et invoquer Allah afin qu'Il lui raffermisse sa foi tout en entreprenant lui-même les causes qui impliquent ce raffermissement.[3] Joseph ﷺ a dit : ❬« **Seigneur ! Assurément, Tu m'as donné une part de souveraineté et Tu m'as enseigné une part de l'interprétation des rêves. [C'est Toi le] Créateur des cieux et de la Terre, Tu es mon allié ici-bas et dans l'au-delà. Fais-moi mourir en parfaite soumission et fais-moi rejoindre les vertueux.** »❭ (12/101).

110. L'importance de nouer une alliance avec Allah et de Lui demander la bonne fin ici-bas, la plénitude du bienfait et la bonne issue finale

1 En effet, Joseph ﷺ n'a pas dit : « *Après qu'ils eurent suscité* ». Plutôt, il a annexé le verbe à Satan, c'est-à-dire : il est celui qui a provoqué la séparation entre lui et ses frères et cela montre sa pleine noblesse de caractère ainsi que son esprit chevaleresque.

2 Allah a fait traverser des étapes à Joseph en le conduisant de difficultés en épreuves afin de le faire parvenir au plus haut des objectifs et au plus élevé des degrés.

3 Le Messager d'Allah ﷺ répétait souvent l'invocation suivante : « « *Ô Toi qui fais tourner les cœurs ! Affermis mon cœur sur Ta religion.* » Rapporté par Tirmidhî (n°2140) et authentifié par Al Albânî. (NdT)

dans l'au-delà. Joseph ﷺ a dit : ﴾« **Tu es mon allié ici-bas et dans l'au-delà. Fais-moi mourir en parfaite soumission et fais-moi rejoindre les vertueux.** »﴿ (12/101).[1]

111. La plupart des gens ne font pas partie des bien-guidés. Allah ﷻ a dit : ﴾**Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent.**﴿ (12/103) ; et Sa parole ﷻ : ﴾**Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en lui donnant des associés.**﴿ (12/106).[2] *

112. Le mérite de la prédication à Allah. Joseph ﷺ a dit : ﴾**Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion d'] Allah, moi et ceux qui me suivent, en étant sur une preuve évidente (littéralement : une clairvoyance). Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs.** »﴿ (12/108).

113. Le mérite de la foi complète, de la certitude et de la sérénité en Allah est à travers Son évocation et Son invocation comme l'a si bien personnifié Joseph dans ce récit.[3] *

114. Les récits des Envoyés constituent des enseignements. Allah ﷻ a dit : ﴾**Certes, dans leurs récits, il y a une leçon à tirer pour les gens doués d'intelligence.**﴿ (12/111).

---

1 Cette invocation n'est pas un souhait de la mort de la part de Joseph comme certains pourraient le penser. Plutôt, c'est une invocation à Allah afin qu'Il lui accorde une bonne fin et qu'Il le fasse mourir sur l'islam. En fait, c'est ce que tout bon serviteur demande à Son Seigneur à chaque instant, en tout temps et en tout lieu.

2 Dans le Coran, de manière générale, Allah a blâmé le grand nombre et loué le petit nombre. D'un côté, Il ﷻ a dit : ﴾**Et si tu obéis à la plupart de ceux qui sont sur la Terre, ils t'égareront du sentier d'Allah.**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 116) ; ﴾**Mais la plupart des gens ne croient pas.**﴿ Le Pardonneur, 40 : 59) ; ﴾**Mais la plupart d'entre eux ne remercient pas.**﴿ (Jonas, 10 : 60 ; Les Fourmis, 27 : 73 ; etc.). Et d'un autre côté, Il ﷻ a dit : ﴾**Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux.**﴿ (Houd, 11 : 40) ; ﴾**Et parmi Mes serviteurs peu sont reconnaissants.**﴿ (Saba, 34 : 13) ; ﴾**Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, excepté ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres mais ils sont peu.**﴿ (Sâd, 38 : 24) ; etc. (NdT)

3 Allah ﷻ dit : ﴾**Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs ?**﴿ (Le Tonnerre, 13 : 28). Durant toutes ces années de séparations et de tribulations, il est remarquable de constater que Joseph ﷺ a toujours eu une âme sereine, un cœur apaisé, une poitrine épanouie, un esprit vif et alerte, les idées claires, etc. et cela malgré l'incessant flot d'épreuves qui s'est abattu sur lui et son entourage. Tout au long, il a fait preuve de patience et s'est montré vertueux de sorte à accepter pleinement et agréer ce qu'Allah lui avait décrété. Grâce à cette piété et servitude de tous les instants, il a bénéficié de l'assistance et du soutien d'Allah, et cela est parmi les plus beaux fruits de la foi et ses délices. (NdT)

115. Après nous avoir raconté en détail cette histoire extraordinaire et sublime, Allah ﷻ dit : ﴾**Ce n'est point là un récit fabriqué. Au contraire, c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toutes choses, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient.**﴿ (12/111). Ainsi donc, ce noble Coran est :

a. Une confirmation des Livres [divins] précédents.[1]

b. Un exposé clair.[2]

c. Un guide et une miséricorde pour les croyants.[3]



1 En mentionnant le Coran et Son Messager ﷺ, Allah ﷻ dit : ﴾**Plutôt, il est venu avec la vérité et il a confirmé les messages précédents.**﴿ (Les Rangés, 37 : 37). Donc, ce Coran est la vérité et Muhammad est véridique dans ses informations sur Allah, Ses Anges, le Jour Dernier et tout ce qui concerne l'Inconnaissable ou l'Invisible, passé ou futur. Les décrets du Coran sont justes, ses informations sont véridiques, ses injonctions sont sages, etc.

2 Le Coran est un exposé détaillé de toute chose, c'est-à-dire : il englobe tout ce dont les créatures ont besoin : croyances, comportements, œuvres, états spirituels, etc. que cela concerne leur religion ou leur vie d'ici-bas. Allah y a expliqué et détaillé le monothéisme, le message, la récompense, les réalités de la foi, etc. Il a incité à se parer des nobles caractères, à se purifier des comportements vils, etc. Il a expliqué la voie et les causes qui amènent à cette noblesse de caractère et la manière de se protéger des vils caractères. Il a aussi détaillé les législations apparentes, les œuvres pieuses, le licite et l'illicite, le bien et le mal. Il a détaillé tous les objectifs et les buts bénéfiques, qu'ils soient spirituels ou matériels, et les moyens d'y parvenir. Il a détaillé les preuves évidentes issues de la raison comme celles issues de la tradition (à travers les révélations). Et tant d'autres choses qu'on ne peut recenser.

3 Le Coran est un guide et une miséricorde pour les croyants. Par ce Coran, Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément comme Il ﷻ a dit : ﴾**Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit.**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 9) C'est-à-dire : Vers toute situation droite et chemin de droiture. Il guide vers les meilleures œuvres et les nobles comportements, vers tous les biens de la religion et les bénéfices de cette vie d'ici-bas sur lesquels la religion se base et le bonheur se réalise. La différence entre la bonne direction et la miséricorde est que la bonne direction constitue les moyens et les voies qui mènent aux bienfaits sur cette vie d'ici-bas et dans celle de l'au-delà tandis que la miséricorde, elle, représente les bienfaits et les récompenses — tôt ou tard — en tant que tel. Ainsi, le bonheur en ce bas monde et dans l'au-delà repose sur le suivi de ce Coran en science et en œuvre. Allah a caractérisé, plus spécifiquement, les croyants par la bonne direction et la miséricorde car ils en sont réellement les bénéficiaires. En effet, du fait de leur foi, ils ont été guidés et Allah leur a rajouté bonne direction et miséricorde. Ainsi, pour les hommes, ce Coran constitue une source de clarté pour les éclairer sur tout ce dont ils ont besoin. Il n'est pas resté un bien sans qu'il ne leur ait été indiqué ni un mal dont Il les ait averti. Ainsi donc, la preuve s'est dressée contre chaque individu.

9. Chu‘ayb عليه السلام[1], le Discoureur des Prophètes (*Khatîb Al Anbiyâ’*)[2]

— Sourate : Houd (11) / Versets : 84 à 95 :

۞وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ
غَيْرُهُۥ ۖ وَلَا تَنقُصُوا۟ ٱلْمِكْيَالَ وَٱلْمِيزَانَ ۚ إِنِّىٓ أَرَىٰكُم بِخَيْرٍ وَإِنِّىٓ أَخَافُ
عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ مُّحِيطٍ ﴿٨٤﴾ وَيَٰقَوْمِ أَوْفُوا۟ ٱلْمِكْيَالَ وَٱلْمِيزَانَ
بِٱلْقِسْطِ ۖ وَلَا تَبْخَسُوا۟ ٱلنَّاسَ أَشْيَآءَهُمْ وَلَا تَعْثَوْا۟ فِى ٱلْأَرْضِ مُفْسِدِينَ
﴿٨٥﴾ بَقِيَّتُ ٱللَّهِ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ
﴿٨٦﴾ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ أَوْ أَن
نَّفْعَلَ فِىٓ أَمْوَٰلِنَا مَا نَشَٰٓؤُا۟ ۖ إِنَّكَ لَأَنتَ ٱلْحَلِيمُ ٱلرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ
أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَرَزَقَنِى مِنْهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَمَآ
أُرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَآ أَنْهَىٰكُمْ عَنْهُ ۚ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ مَا
ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِىٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾ وَيَٰقَوْمِ
لَا يَجْرِمَنَّكُمْ شِقَاقِىٓ أَن يُصِيبَكُم مِّثْلُ مَآ أَصَابَ قَوْمَ نُوحٍ أَوْ قَوْمَ
هُودٍ أَوْ قَوْمَ صَٰلِحٍ ۚ وَمَا قَوْمُ لُوطٍ مِّنكُم بِبَعِيدٍ ﴿٨٩﴾ وَٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ
ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ ۚ إِنَّ رَبِّى رَحِيمٌ وَدُودٌ ﴿٩٠﴾ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ مَا نَفْقَهُ كَثِيرًا
مِّمَّا تَقُولُ وَإِنَّا لَنَرَىٰكَ فِينَا ضَعِيفًا ۖ وَلَوْلَا رَهْطُكَ لَرَجَمْنَٰكَ ۖ وَمَآ أَنتَ
عَلَيْنَا بِعَزِيزٍ ﴿٩١﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَهْطِىٓ أَعَزُّ عَلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَٱتَّخَذْتُمُوهُ
وَرَآءَكُمْ ظِهْرِيًّا ۖ إِنَّ رَبِّى بِمَا تَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٩٢﴾ وَيَٰقَوْمِ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ
مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ سَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ وَمَنْ

---

1 Dans le Coran, le nom de Chu‘ayb عليه السلام est mentionné 10 fois et son histoire est évoquée dans les sourates : 7 : 85 à 93 ; 26 : 176 à 190 ; 29 : 36-37 ; ainsi que dans d’autres passages.

2 Chu‘ayb fut ainsi appelé du fait de sa belle élocution et sa grande éloquence dans la manière de s’adresser à son peuple. Notamment, ci-dessous, le verset n° 88 est une réponse magistrale face aux questions ironiques et remarques sarcastiques de la part de son peuple au verset précédent (n° 87). À titre purement informatif, Ibn Al Qayyim رحمه الله a magnifiquement expliqué ce verset. Voir : *Badâ’i ‘At-Tafsîr*.

هُـوَ كَـٰذِبٌۖ وَٱرۡتَقِبُـوٓاْ إِنِّي مَعَكُـمۡ رَقِيـبٞ ٩٣ وَلَمَّـا جَـآءَ أَمۡرُنَـا نَجَّيۡنَـا
شُـعَيۡبٗا وَٱلَّذِيـنَ ءَامَنُـواْ مَعَـهُۥ بِرَحۡمَـةٖ مِّنَّـا وَأَخَـذَتِ ٱلَّذِيـنَ ظَلَمُـواْ ٱلصَّيۡحَـةُ
فَأَصۡبَحُـواْ فِي دِيَٰرِهِـمۡ جَٰثِمِـينَ ٩٤ كَأَن لَّـمۡ يَغۡنَـوۡاْ فِيهَـآۗ أَلَا بُعۡـدٗا لِّمَدۡيَـنَ
كَمَـا بَعِـدَتۡ ثَمُـودُ ٩٥

Traduction rapprochée :

84. Et (Nous avons envoyé) aux gens de Madyân, leur frère Chu'ayb qui leur a dit : « Ô Mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez point de divinité en dehors Lui. Et ne diminuez pas les mesures et les pesées. Je vous vois dans l'aisance, et je crains pour vous [si vous ne croyez pas] le châtiment d'un jour qui enveloppera tout.

85. Ô Mon peuple ! Donnez équitablement la pleine mesure et pesée, et ne dépréciez pas aux gens leurs valeurs et ne semez pas la corruption sur Terre.

86. Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous si vous êtes croyants ! Et, je ne suis pas un gardien pour vous. »

87. Ils dirent : « Ô Chu'ayb ! Est-ce que ta prière t'ordonne de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres, ou de ne plus faire de nos biens (littéralement : notre argent) ce que nous voulons ? Est-ce-toi l'indulgent, le droit ? »

88. Il répondit : « Ô Mon peuple ! Voyez-vous si je me base sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur, et s'Il m'attribue de Sa part une excellente grâce ? Je ne veux nullement enfreindre ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le peux. Et, ma réussite ne dépend que d'Allah. Je place ma confiance en Lui, et c'est vers Lui que je reviens repentant.

89. Ô mon peuple ! Que votre répugnance et votre hostilité à mon égard ne vous entraînent pas à encourir les mêmes châtiments qui ont atteint le peuple de Noé, le peuple de Hûd, ou le peuple de Sâlih et le peuple de Lût n'est pas éloigné de vous.

90. Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Certes, mon Seigneur est Miséricordieux et Affectueux. »

91. Ils dirent : « Ô Chu'ayb ! Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis et vraiment nous te considérons comme faible parmi nous. Ne fût-ce ton clan, nous t'aurions certainement lapidé. Et rien ne peut nous empêcher de t'atteindre. »

92. Il leur répondit : « Ô mon peuple ! À vos yeux, mon clan est-il plus puissant qu'Allah à qui vous tournez ouvertement le dos ? Mon Seigneur embrasse (de Sa science) tout ce que vous œuvrez.

93. Ô mon peuple ! Agissez comme vous voulez. Moi aussi j'agis. Bientôt, vous saurez qui sera atteint d'un châtiment déshonorant, et lequel d'entre nous est l'imposteur. Et attendez (la conséquence de vos actes) ! Moi aussi j'attends avec vous ».

94. Puis, lorsque vint Notre ordre, Nous avons sauvé, par une miséricorde de Notre part, Chuʿayb et ceux qui avaient cru avec Lui. Et les injustes furent saisis par un grondement terrifiant. [Le lendemain] Ils gisaient inertes dans leurs demeures,

95. comme s'ils n'y avaient jamais vécu. Que les Madyân soient éloignés [de la miséricorde d'Allah] comme les Thamûd en ont été éloignés.

Enseignements à tirer de la vie de Chuʿayb ﷺ :

1. Le prêcheur à Allah a besoin de bon comportement, de mansuétude et de se montrer indulgent en répondant aux paroles et aux actes des gens malfaisants par des paroles bienveillantes et des actes bienfaisants. Le tort subi ne doit pas faire obstacle à sa prédication. Les Messagers et les Prophètes sont parvenus à la perfection dans le bon comportement, comme nous le voyons ici avec Chuʿayb ﷺ.[1]
2. Diminuer les mesures et les pesées fait partie des péchés majeurs pour lesquels on craint la punition instantanée pour quiconque outrepasse cela. Cela est aussi considéré comme étant du vol des biens des gens. Par conséquent, si le fait de les voler dans les mesures et les pesées implique une menace alors à plus forte raison le fait de les voler sous la contrainte et la force implique une menace encore plus grande. Chuʿayb ﷺ a dit : ﴾« **Et ne diminuez pas les mesures et les pesées.** »﴿ (11/84).
3. La récompense est en fonction de l'œuvre. Par conséquent, quiconque déprécie les biens des gens afin d'augmenter sa propre fortune, alors il sera puni par l'inverse de cela et ceci sera une cause de la dissipation du

1 Ce bon comportement s'est traduit à la fois en paroles et en actes mais aussi en attitudes et bonnes manières. Il a diversifié sa façon de les appeler à Allah, il a patienté sur leurs vils actes, il a supporté leurs paroles sarcastiques, etc. Malgré cela, il se montrait indulgent envers eux, il leur pardonnait, il passait outre, etc. En fait, il n'a jamais cessé de bien se comporter avec eux et d'être bienfaisant et bienveillant vis-à-vis d'eux.

bien de la subsistance qu'il possède. Chu'ayb عليه السلام a dit : ﴾« **Certes, je vous vois dans l'aisance.** »﴿ (11/84).

4. L'appel à l'islam des non musulmans concerne aussi bien ses fondements que ses préceptes ou ses ramifications. Chu'ayb عليه السلام a non seulement appelé son peuple au monothéisme mais aussi à donner la pleine mesure et pesée. En outre, il a lié la menace divine à l'ensemble de cela. Chu'ayb عليه السلام a dit : ﴾« **Je crains pour vous [si vous ne croyez pas] le châtiment d'un jour qui enveloppera tout.** »﴿ (11/84).

5. L'honnêteté est une obligation dans toute transaction. On ne doit ni diminuer ni déprécier les mesures et les pesées.[1] Chu'ayb عليه السلام a dit : ﴾« **Ô Mon peuple ! Donnez équitablement la pleine mesure et le plein poids, ne dépréciez pas aux gens leurs valeurs...** »﴿ (11/85).

6. L'interdiction de semer la corruption sur la Terre comme l'a dit Chu'ayb عليه السلام : ﴾« **... et ne semez pas la corruption sur Terre.** »﴿ (11/85).[2]

7. Le serviteur doit se contenter et se satisfaire de ce qu'Allah lui a donné en se contentant du licite aux dépens de l'illicite, des acquis permis aux dépens des acquis interdits, etc.[3] Ceci est bien meilleur pour lui.[4] C'est comme Allah تعالى a dit : ﴾« **Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous...** »﴿ (11/86).

8. Le contentement du serviteur fait partie des implications de la foi et de ses traces. En effet, Allah a lié cette œuvre à la présence de la foi. Par conséquent, cela indique que si l'œuvre n'est pas présente, alors la foi est déficiente voire absente. Voilà pourquoi, Chu'ayb عليه السلام a précisé : ﴾« **... si vous êtes croyants !** »﴿ (11/86).

---

1 Dans cette première partie du verset, Allah ordonne la sacralité des biens.

2 Dans le contexte de ce verset, la corruption désigne le meurtre. Ainsi, dans cette seconde partie du verset, Allah ordonne la sacralité « du sang » après avoir ordonné en premier celle des biens. La corruption signifie le fait d'outrepasser la modération. Cheikh Sa'dî explique que « *la perduration sur des actes de désobéissances corrompt non seulement les croyances et les dogmes mais aussi la religion et le bas monde. De même, elle détruit les récoltes et le bétail.* » Allah تعالى dit : ﴾**Et dès qu'il tourne le dos, il parcourt la Terre pour y semer la corruption et détruire les récoltes et le bétail. Et Allah n'aime pas la corruption.**﴿ (La Vache, 2 : 205).

3 De même, son regard doit se poser sur ce qu'il possède et non sur ce que les gens possèdent.

4 En effet, dans cela, il y a une bénédiction et un rajout de subsistance qu'il n'y a pas dans une recherche effrénée de subsistances utilisant des causes interdites « d'extinction » qui sont le contraire de la bénédiction.

9. La prière n'a jamais cessé d'être prescrite aux Prophètes précédents et elle fait partie des œuvres les plus émérites de sorte que son mérite est même attesté de la part des impies. La prière prédomine sur le reste des œuvres ; elle prémunit de la turpitude et du blâmable[1] ; et elle est la balance de la foi et de ses préceptes. Son accomplissement parfait les situations du serviteur et à l'inverse son inaccomplissement rend défectueux les affaires religieuses du serviteur. Le peuple de Chu'ayb l'a interpellé en lui disant : ❨**« Ô Chu'ayb ! Est-ce que ta prière t'ordonne de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres... »**❩ (11/87).

10. L'homme n'est pas libre d'agir à sa guise[2] avec l'argent qu'Allah lui a attribué.[3] Les gens du peuple ont dit à Chu'ayb : ❨**« ... ou de ne plus faire de nos biens (littéralement : de notre argent) ce que nous voulons ?[4] »**❩ (11/87).

1 Dans la sourate : L'Araignée, 29 : 45, Allah ﷻ dit : ❨**Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la prière. Certes, la prière prémunit de la turpitude et du blâmable.**❩

2 Dans cette déduction, il y a bien évidemment une réfutation au libéralisme, qu'il soit économique, politique ou théologique. En économie, le libéralisme désigne une théorie économique prônant la liberté des échanges commerciaux et le « non-interventionnisme » de l'État. En politique, le libéralisme désigne une doctrine politique pour laquelle la liberté individuelle ne doit pas être entravée par l'État. Parmi les grands noms du libéralisme depuis le 16ème siècle jusqu'à nos jours, nous pouvons citer : J.Locke, Montesquieu, A.Smith, J.B.Say, A.de Tocqueville, J.S.Mill, J.M.Keynes, K.Popper, R.Aron, M.Friedman, etc. Enfin, de manière globale et notamment théologique, le libéralisme désigne une attitude d'ouverture d'esprit et de tolérance qui peut aller même jusqu'à autoriser ce qui n'est pas permis par l'orthodoxie ou encore déclarer licite ce qui est considéré comme illicite par le consensus de la communauté. Dans les faits, cela peut se traduire par des attitudes, des positions et des pratiques hétérodoxes en opposition avec la Religion (*Ad-Dîn*) dans ses valeurs universelles, la disposition naturelle (*Al Fitrah*) humaine, la Législation (*Ach-Char'*) prescrite, la raison (*Al 'Aql*) saine, etc.

3 Allah ﷻ dit : ❨**Et donnez-leur du bien d'Allah (littéralement : l'argent d'Allah) qu'Il vous a accordé.**❩ (La Lumière, 24 : 33). En effet, l'argent, les biens, etc. sont une responsabilité entre les mains du serviteur à travers laquelle Allah éprouve celui-ci pour voir de quelle manière il va agir avec : sera-t-il reconnaissant ou se montrera-t-il ingrat ? Établira-t-il le droit du Seigneur et celui de Ses serviteurs en s'acquittant de ce qui lui incombe comme devoirs et droits ou sera-t-il négligent ? S'interdira-t-il les acquis qu'Allah et Son Messager ont interdit ou outrepassera-t-il les limites ?

4 Cette question du peuple de Chu'ayb adressée à leur prophète nous indique qu'ils reprochèrent à Chu'ayb de s'immiscer dans leurs agissements, relations, transactions, etc. Notamment, lorsque Chu'ayb leur a interdit de commettre des transactions injustes, ils lui ont opposé leur liberté d'action, c'est-à-dire : ils étaient libres de faire ce qu'ils souhaitaient avec leurs biens et Chu'ayb n'avait pas à interférer dans cette liberté qui était la leur, peu importe si celle-ci était en accord avec le jugement de Dieu ou si elle en divergeait. Cette attitude libérale du peuple de Chu'ayb est manifestement à rapprocher du libéralisme que nous avons évoqué précédemment.

11. Le prédicateur doit être la première personne à montrer l'exemple en s'empressant de mettre en pratique ce qu'il ordonne et en se refrénant de ce qu'il interdit afin de devenir un modèle pour les gens en paroles et en actes mais aussi en comportements et états.[1] Comme Chu'ayb عليه السلام a dit : ❮« **Je ne veux nullement enfreindre ce que je vous interdis.** »❯ (11/88).

12. La fonction, la tradition et la religion des Messagers (et des Prophètes) consistent à vouloir la réforme selon la capacité et la possibilité.[2] Ils sont donc chargés d'amener les intérêts et de les parfaire ou tout au moins d'apporter ce qu'il est possible comme bénéfices et de repousser ou diminuer ce qu'il est possible comme préjudices. En fait, ils se soucient et tiennent compte des intérêts généraux et des intérêts particuliers. Chu'ayb عليه السلام a dit : ❮« **Je ne veux que la réforme**[3]**...** »❯ (11/88).

13. Il appartient au serviteur de craindre Dieu autant qu'il le peut et de s'efforcer au maximum de sa capacité.[4] Quant au résultat et à la réussite, tout ceci dépend d'Allah.[5] Chu'ayb عليه السلام a dit :❮« **... autant que je le peux et ma réussite ne dépend que d'Allah.** »❯ (11/88).

14. On ne doit pas blâmer ni faire de reproche à la personne qui s'est efforcée d'accomplir ce qu'il lui était possible de faire en termes de réforme et de vertu, notamment si elle n'a pas pu accomplir ce qu'elle ne pouvait pas faire. Par conséquent, ce qu'il incombe au serviteur est d'essayer de personnellement s'améliorer et de réformer autrui autant qu'il le peut.

---

1 Allah ﷻ dit : ❮**Ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas !**❯ (Le Rang, 61 : 2-3).

2 L'ensemble des Messagers et des Prophètes ont été envoyés pour apporter la réforme (*Al Iṣlâẖ*) et le bien-être (*Aṣ-Ṣalâẖ*) et interdire la corruption (*Al Fasad*) et le mal (*Ach-Charr*). Ainsi, toute réforme et bien-être religieux et mondain font partie de la religion et de la voie des Messagers et Prophètes, et plus particulièrement leur imam et leur sceau : Mohammed ﷺ. Celui-ci n'a fait que recommencer et répéter ce fondement en mettant à la disposition des créatures des fondements bénéfiques sur lesquels les affaires courantes mondaines ainsi que les affaires religieuses tournent autour.

3 La réalité de la réforme consiste à réformer les situations des serviteurs et à redresser leurs affaires religieuses et mondaines.

4 La responsabilité du serviteur est de s'attacher et de s'efforcer autant que possible dans l'accomplissement de la réforme et de la vertu.

5 En effet, le serviteur n'a aucune part dans cela. Plutôt, il lui incombe de toujours rechercher l'assistance de son Seigneur dans son effort tout en sachant qu'il ne possède aucune force ni puissance si ce n'est en Allah. Sans Lui, il serait incapable d'accomplir son œuvre ni la parfaire comme l'a souligné ici Chu'ayb.

15. Le serviteur ne doit pas se reposer sur lui-même, ne serait-ce l'instant d'un clin d'œil.[1] Plutôt, il doit sans cesse chercher assistance auprès de son Seigneur, placer sa confiance en Lui et Lui demander la réussite. Et s'il doit obtenir une quelconque réussite, alors il doit l'attribuer à son Maître et Celui qui lui a permis de réussir et ne pas se pavaner de cette réussite ni se vanter de sa personne. Chu'ayb ﷷ a dit : ❮« **En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant.** »❯ (11/88).

16. La menace à propos des saisies des communautés passées et ce qui leur est arrivé. Tout comme le serviteur doit se rappeler leurs récits dans lesquels il y a la survenue des punitions à l'encontre des criminels en guise d'exhortation et d'intimidation, de même il doit se rappeler la manière dont Allah a gratifié les personnes pieuses à travers l'incitation et l'encouragement à la piété. Chu'ayb ﷷ a dit : ❮« **Ô mon peuple ! Que votre répugnance et votre hostilité à mon égard ne vous entraînent pas à encourir les mêmes châtiments qui atteignirent le peuple de Noé, le peuple de Houd, ou le peuple de Salih et le peuple de Lot n'est pas éloigné de vous.** »❯ (11/89).

17. Quiconque se repent de son péché, alors Allah lui excuse son péché et lui pardonne. Plutôt, Allah l'aime et se montre affectueux avec lui et on ne doit accorder aucun crédit à la parole suivante : « *Lorsque le fautif se repent, alors sa part n'est que le pardon et le retour de la clémence. Quant au retour de l'affection et l'amour de Dieu, alors ils ne reviennent pas.* » En effet, Allah ﷻ a dit : ❮**Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui.**❯ (11/90).

18. ❮**Certes, mon Seigneur est [infiniment] Miséricordieux, [vraiment] Affectueux.**❯ (11/90). Pour quiconque se repent et revient [vers Lui]. Il lui fait alors miséricorde, Il lui pardonne, Il accepte son repentir et Il l'aime. Le terme : l'Affectueux (*Al Wadûd*) est un des noms d'Allah ; il signifie qu'Allah aime Ses serviteurs croyants et eux aussi L'aiment. Ce nom est construit sur le schème verbal : « *Fa'ûl* » ayant la signification [du schème] : « *Fâ'il* » ou encore celle [du schème] : « *Maf'ûl* ».

---

1 Le Messager d'Allah ﷺ disait, matin et soir, l'invocation suivante : « *Ô Toi le Vivant ! Ô Toi qui subsiste par Toi-même et par qui tout subsiste ! J'implore secours auprès de Ta miséricorde. Améliore ma situation toute entière et ne me laisse pas à mon propre sort ne serait-ce l'instant d'un clin d'œil.* » *Sahîh At-Targhîb Wat-Tarhîb* (n° 661) d'Al Albânî.

19. Allah défend les croyants par de nombreuses causes : ils en connaissent certaines, ils en ignorent d'autres, et parfois même il se peut qu'Allah les défende par leur tribu ou les habitants non musulmans des pays dans lesquels ils résident ! Allah a défendu Chu'ayb contre son peuple grâce à son clan en empêchant qu'il soit lapidé. Il n'y a aucun grief à s'efforcer vers de tels liens grâce auxquels il en résulte une défense de l'islam et des musulmans comme cela s'est produit ici [et aussi du vivant du Messager d'Allah ﷺ].[1] Il se peut même que ces liens puissent constituer un soutien car la réforme est requise selon la capacité et la possibilité. On comprend de cela que si les musulmans pouvaient aider ceux qui sont sous l'autorité des impies et œuvrer à établir une « autorité républicaine » dans laquelle les individus et les peuples bénéficieraient de leurs droits religieux et profanes, alors cela serait bien meilleur que de se soumettre à un État qui les prive de leurs droits religieux et profanes et qui s'attache à faire perdurer cela en faisant d'eux leur main d'œuvre et leurs domestiques ! [2] Le peuple de Chu'ayb a rétorqué à son Prophète : ﴿**« Ô Chu'ayb ! Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis et vraiment nous te considérons comme faible parmi nous. Ne fût-ce ton clan, nous t'aurions certainement lapidé. Et rien ne peut nous empêcher de t'atteindre. »**﴾ (11/91).



10. Job (Ayyûb) عليه السلام[3]

---

1 Nous savons tous que lors de son appel à l'islam, le Messager d'Allah ﷺ a bénéficié de la protection et du soutien de son oncle paternel Abû Ṯâlib en toute circonstance et cela jusqu'à la fin de sa vie. Celui-ci faisait partie des notables de La Mecque et appartenait à la respectée tribu des Quraychites. Pourtant, ce dernier ne s'est jamais converti à l'islam. Même sur son lit de mort, le Prophète ﷺ continua à l'inviter à embrasser l'islam mais il refusa et mourut en restant sur la religion de ses ancêtres.

2 En effet, s'il est possible que l'État appartienne aux musulmans et qu'ils en soient les dirigeants, alors c'est à cela qu'ils sont invités. Mais en cas d'impossibilité à parvenir à cette position, alors on doit devancer la position qui consiste en la défense et la prévention de la religion et de ce bas monde.

3 Dans le Coran, le nom de Job عليه السلام est mentionné 4 fois. Job a été éprouvé durant une longue période jusqu'à ce que l'épreuve atteigne son paroxysme : d'abord la perte des membres de sa famille,

— **Sourate : Les Prophètes (21) / Versets : 83-84.**

۞وَأَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّى مَسَّنِىَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٨٣﴾
فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ فَكَشَفْنَا مَا بِهِۦ مِن ضُرٍّ وَءَاتَيْنَٰهُ أَهْلَهُۥ وَمِثْلَهُم مَّعَهُمْ
رَحْمَةً مِّنْ عِندِنَا وَذِكْرَىٰ لِلْعَٰبِدِينَ ﴿٨٤﴾

Traduction rapprochée :

83. Et Job, lorsqu'il implora son Seigneur : « Certes, le mal m'a touché, mais Tu es le plus Miséricordieux des Miséricordieux ! »

84. Donc, Nous l'exauçâmes, enlevâmes le mal qu'il avait, lui rendîmes les siens et autant qu'eux avec eux, en tant que miséricorde de Notre part et en tant que rappel aux adorateurs.

Enseignements à tirer :

1. La permission de s'adresser à Allah et de se rapprocher de Lui en L'informant de la situation que l'on traverse et ressent (*Lisân Al Hâl*) et en l'implorant de vive voix (*Lisân Al Maqâl*). C'est ce que fit Job lorsqu'il عليه السلام a dit : ﴿**« Certes, le mal m'a touché, mais Tu es le plus Miséricordieux des Miséricordieux ! »**﴾ (21/83).
2. La recommandation de chercher refuge auprès d'Allah au moment des coups durs et de la venue des détresses et des catastrophes. Lorsque sa grave maladie se prolongea, Job finit par perdre ses compagnons et ses amis intimes et fut oublié. Mais lui implorait toujours son Seigneur, Celui qui entend et exauce les invocations de Son serviteur. Il عليه السلام a dit : ﴿**« Tu es le plus Miséricordieux des Miséricordieux ! »**﴾ (21/83).
3. Les adorateurs tirent bénéfice des enseignements et leçons contenus dans les histoires et récits prophétiques. Allah ﷻ dit : ﴿**Donc, Nous l'exauçâmes, enlevâmes le mal qu'il avait, lui rendîmes les siens et autant qu'eux avec eux, en tant que miséricorde de Notre part et en tant que rappel aux adorateurs.**﴾ (21/84).

— **Sourate : Sâd (38) / Versets : 41 à 44.**

ensuite la perte de ses biens, enfin la perte de sa santé. Finalement, la délivrance est venue et Job a retrouvé sa santé, sa famille et ses biens, et plus encore.

وَٱذْكُرْ عَبْدَنَآ أَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّى مَسَّنِىَ ٱلشَّيْطَٰنُ بِنُصْبٍ
وَعَذَابٍ ﴿٤١﴾ ٱرْكُضْ بِرِجْلِكَ ۖ هَٰذَا مُغْتَسَلٌۢ بَارِدٌ وَشَرَابٌ ﴿٤٢﴾ وَوَهَبْنَا
لَهُۥٓ أَهْلَهُۥ وَمِثْلَهُم مَّعَهُمْ رَحْمَةً مِّنَّا وَذِكْرَىٰ لِأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٤٣﴾ وَخُذْ
بِيَدِكَ ضِغْثًا فَٱضْرِب بِّهِۦ وَلَا تَحْنَثْ ۗ إِنَّا وَجَدْنَٰهُ صَابِرًا ۚ نِّعْمَ ٱلْعَبْدُ
إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ ﴿٤٤﴾

Traduction rapprochée :

41. Et rappelle-toi Job, Notre serviteur, lorsqu'il implora son Seigneur : « Le Diable m'a infligé détresse et souffrance. »

42. Frappe [la terre] de ton pied : voici une eau fraîche pour te laver et voici de quoi boire.

43. Et Nous lui rendîmes sa famille et la fîmes deux fois plus nombreuse, en tant que miséricorde de Notre part et en tant que rappel pour les gens doués d'intelligence.

44. « Et prends dans ta main un faisceau de brindilles, puis frappe avec cela. Et ne viole pas ton serment. » Certes, Nous l'avons trouvé patient. Quel bon serviteur ! Il se repentait sans cesse.

Enseignements à tirer :

1. Attribuer le mal et le faire revenir au Diable fait partie du bon comportement du serviteur envers son Seigneur. Job ﷺ a dit : ﴾**Et rappelle-toi Job, Notre serviteur, lorsqu'il implora son Seigneur : « Le Diable m'a infligé détresse et souffrance. »**﴿ (38/41).
2. L'obligation d'entreprendre les causes en toute circonstance. Alors que Job était malade, Allah ﷻ lui a ordonné : ﴾**Frappe [la terre] de ton pied : voici une eau fraîche pour te laver et voici de quoi boire.**﴿[1] (38/42).

1 Cette injonction d'Allah à Son serviteur Job ﷺ est à rapprocher de celle faite à Marie dans la sourate éponyme. En effet, alors que Marie était enceinte et subissait les douleurs des contractions, Allah ﷻ lui a enjoint : ﴾**Secoue vers toi le tronc du palmier ! Il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres. Mange donc et bois, et que ton œil se réjouisse !**﴿ (Marie, 19 : 25-26).

3. « *Quiconque délaisse une chose pour Allah, Allah la lui compensera en bien meilleur.* »[1] Allah ﷻ dit à propos de Job : ❮**Et Nous lui rendîmes sa famille et la fîmes deux fois plus nombreuse, en tant que miséricorde de Notre part et en tant que rappel pour les gens doués d'intelligence.**❯ (38/43).
4. L'obligation de respecter son engagement, sa promesse, son serment, etc. Allah ﷻ dit : ❮**Et ne viole pas ton serment.**❯[2] (38/44).
5. Allah a mentionné Job dans Son Livre et Il a dressé son éloge en le décrivant — de manière générale — par des qualités louables et en le qualifiant — plus particulièrement — de serviteur patient[3] et repentant. Allah ﷻ dit : ❮**Certes, Nous l'avons trouvé patient. Quel bon serviteur ! Il se repentait sans cesse.**❯ (38/44).
6. Quiconque ne peut supporter l'application d'une peine prescrite à cause d'une faiblesse, ou autre, alors on doit l'ajourner et l'appliquer au moment où la personne pourra la supporter. En effet, ce qui est visé est d'infliger une punition et non de détruire et d'anéantir.

---

1 Cette règle est bien connue en islam. L'ensemble de la sourate : Sâd (38) en fait l'apologie et divers exemples sont mentionnés, notamment à travers le récit de Salomon ﷺ. Ibn Al Qayyim ﷺ a traité ce sujet de long en large dans son sublime livre : *Idah ('Uddah) As-Sâbirîn Wa Dhakhîrah Ach-Châkirîn*. S'y référer pour plus de détails.

2 Au cours de sa maladie, durant un moment de colère, Job jura de frapper son épouse de cent coups suite à un différend. Pourtant, la femme de Job fut la seule à demeurer auprès de son époux et à rester à ses côtés jusqu'au bout pour s'occuper de lui et le soutenir. Elle était un modèle d'attention désintéressée et de bonté miséricordieuse. Lorsque Job recouvra la santé, Allah lui rappela de respecter son engagement et de ne pas le violer. Toutefois, par miséricorde envers la femme de Job, Allah demanda à Son prophète de prendre dans sa main un petit faisceau de cent brindilles et de la frapper une seule fois avec cela au lieu de cent coups. Évidemment, cela ne fut pas en guise de punition, mais plutôt en guise d'éducation ; de même, cette frappe ne fut ni forte ni violente, mais légère et qui effleure. Allah voulut que Job respecte son engagement, mais sans causer de tort à son épouse attentionnée et dévouée. Plus tard, lorsque le Prophète ﷺ fut envoyé, il nous a enseigné de ne pas respecter un engagement, un serment ou un vœu dès lors où celui-ci constitue un acte de désobéissance à Dieu. Et quand bien même nous aurions voué un vœu en ce sens, alors la législation islamique est venue avec des expiations afin de se délier de son juron, serment ou vœu. Ces expiations n'existaient pas dans les législations précédentes, c'est-à-dire : une fois qu'un vœu était fait, alors la personne devait obligatoirement le respecter en s'en acquittant. L'islam et sa législation sont venus abroger cela.

3 Malgré son état de santé, Job n'a jamais cessé de persévérer dans l'obéissance d'Allah, de s'abstenir de Lui désobéir et de patienter sur le douloureux décret qu'Allah lui avait prédestiné. Il fut éprouvé dans sa descendance, puis dans sa famille, ensuite dans ses biens, et enfin dans son corps. Personne n'a été éprouvé comme l'a été Job : rien ne lui a été épargné. Pourtant, comme nous l'avons dit, il n'a jamais cessé de patienter sur l'ordre d'Allah et de toujours revenir repentant à son Seigneur.

7. L'issue finale de la patience est toujours louable comme le montre l'histoire de Job. Au-delà des bénédictions et gratifications divines dont a bénéficié Job à la fin, la plus grande faveur qu'Allah lui a accordée est qu'Il a fait de lui un exemple et un modèle pour les patients, un apaisement et une consolation pour les éprouvés et une leçon à tirer pour ceux qui réfléchissent.



11. Moïse (Mûsâ) [1] et Aaron (Hârûn)[2] avec Pharaon (Fir'aûn)[3] (Partie 1) :

— Sourate : Tâ-Hâ (20) / Versets : 9 à 99 :

Enseignements à tirer :

1. Être bien guidé est parmi le plus immense des bienfaits. C'est ce que Moïse recherchait : la lumière et la guidée tangible. Il trouva cette lumière, mais en plus il trouva la lumière abstraite, celle de la Révélation divine grâce à laquelle les âmes et les cœurs s'illuminent. Ainsi, il trouva la véritable guidée, la guidée vers le droit chemin, celle qui mène aux Jardins des Délices. Finalement, Moïse ﷺ obtint ce qu'il

1 Dans le Coran, le nom qui est le plus mentionné est celui de Moïse ﷺ : 136 fois. La vie de ce dernier est racontée en détail, de sa naissance à son âge adulte : sa jeunesse et sa vie passées auprès de Pharaon ; sa fuite d'Égypte suite à sa bagarre au cours de laquelle il tua une personne ; son refuge auprès de Chu'ayb et son mariage avec l'une de ses filles ; sa rencontre avec Dieu dans la vallée sacrée de Ṯûwâ ; son retour en Égypte afin de prêcher Pharaon et toutes les épreuves et péripéties qui en découlèrent : accentuation de l'asservissement des fils d'Israël, confrontation avec les magiciens, durcissement de la position de Pharaon, envoi des dix plaies par Dieu sur l'Égypte, fléchissement de la position de Pharaon, libération et sortie des fils d'Israël d'Égypte sous la conduite de Moïse ; traversée de la mer et destruction de Pharaon et de son armée ; installation de Moïse et son peuple dans la nouvelle terre ; ascension et séjour de Moïse sur le mont Ṯûr durant 40 nuits ; réception des Tables de la Loi par Moïse et déviation de son peuple en son absence ; retour de Moïse auprès de son peuple et sa réprobation à l'adresse de son frère, du Samirî et de son peuple ; voyage en compagnie de son disciple Josué afin d'aller à la rencontre d'Al Khaḏir au confluent des deux mers ; etc. De nombreuses sourates évoquent cette vie riche en évènements, mais encore plus en enseignements et leçons à tirer. Toutefois, les sourates : Ṯâ-Hâ (20) et le Récit (28) sont les deux sourates les plus complètes d'où leur mention ici avec certains de leurs enseignements.

2 Dans le Coran, le nom de Aaron ﷺ est mentionné 24 fois.

3 Dans le Coran, le nom de Pharaon est mentionné 74 fois. Son histoire avec le Prophète Moïse ﷺ revient très souvent dans le Coran, avec des nuances et des subtilités ici et là.

n'avait pas imaginé et qui ne lui avait pas traversé l'esprit. Allah ﷻ dit : ﴿**Lorsqu'il [Moïse] vit du feu, il dit à sa famille : « Restez ici ! Je vois du feu de loin ; peut-être vous en apporterai-je un tison, ou trouverai-je auprès du feu de quoi me guider ? »**﴾ (20/10).

2. L'importance de respecter la sacralité des endroits et des lieux sacrés, mais aussi la position et le rang de son interlocuteur. Notamment, après l'avoir appelé et s'être présenté, Allah a ordonné à Moïse de se préparer, se tenir prêt à Son adresse confidentielle et d'y prêter attention. Et la première chose qu'Il lui a ordonnée est de se déchausser, car il était dans la vallée sacrée, la vallée purifiée et grandement considérée. Et quand bien même cela ne serait pas lié à son caractère sacré, le simple fait qu'Allah a choisi Moïse comme son interlocuteur pour s'adresser à lui de manière confidentielle, alors cela est amplement suffisant. Allah ﷻ dit : ﴿**« Ô Moïse ! Certes, je suis ton Seigneur ! Enlève-donc tes sandales ! Certes, tu es dans la vallée sacrée Tûwâ. »**﴾ (20/11-12).
3. La primauté de l'ouïe sur la vue dans la perception, la réception et l'acceptation de certaines informations qui lui parviennent.[1] Allah ﷻ dit à Moïse : ﴿**« Écoute donc ce qui va être révélé. »**﴾ (20/13).
4. ﴿**« Certes, c'est Moi Allah ! Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Moi ! »**﴾ (20/14). Ce type de monothéisme est celui qu'on appelle : le monothéisme de la divinité (*At-Tawhîd Al Ulûhiyyah*) ou le monothéisme de l'adoration (*At-Tawhîd Al 'Ibâdah*). En effet, la

---

1 L'ouïe est le meilleur sens pour la réception des connaissances grâce auxquelles la raison se complète et se parfait. En effet, la vue est plus imparfaite et plus sujette à certaines approximations et méprises ce dont l'ouïe en est exempte. Nous pensons entre autre à toutes les illusions d'optique perçues par l'œil, que le cerveau ne parvient pas à analyser, et ainsi la personne est induite en erreur. L'ouïe est aussi la première voie de la réception de la révélation céleste et la guidée des Prophètes. Elle est encore le moyen de la transmission de la prédication aux gens afin qu'ils la saisissent. Cette transmission auditive est plus complète et parfaite que sa transmission par l'intermédiaire de la vue si le sens de l'ouïe a été perdu. L'ouïe perçoit les sons dans les six directions sans avoir besoin de se retourner à la différence de la vue où on a besoin de se retourner et de se diriger. L'ouïe et la vue sont les deux sens les plus importants et les outils les plus puissants pour percevoir et saisir les choses. Voilà pourquoi, dans le Coran, ces deux sens ont presque toujours été mentionnés avant le cœur et ce dernier après eux deux. En effet, le cœur est le réceptacle de la perception toute entière et c'est vers lui qu'aboutit tout ce que les sens perçoivent. Ibn Al Qayyim ﷺ a consacré un chapitre concernant la raison du devancement de l'ouïe sur la vue dans le Coran lorsqu'il a fait l'exégèse du verset : 36 de la sourate : Le Voyage Nocturne (17). Voir : *Badâ'i At-Tafsîr Al Jâmi' Limâ Fassarah Al Imâm Ibn Al Qayyim*. Pour de plus amples détails, voir aussi : *Rûh Al Ma'ânî*, d'Al Alûsî et *At-Tahrîr Wat-Tanwîr*, d'Ibn 'Achûr.

divinité est Sa description tandis que la dévotion est la description de Son serviteur.

5. L'accomplissement de la prière vise à ce que le serviteur se souvienne de son Seigneur, car se souvenir d'Allah est la plus sublime des finalités; c'est la servitude du cœur dans laquelle réside son bonheur. En effet, un cœur déconnecté du rappel d'Allah est un cœur déconnecté de tout bien et qui a tout ruiné. Ainsi, Allah a prescrit aux serviteurs divers actes d'adoration — notamment et spécifiquement la prière — dont l'objectif est de se souvenir de Lui. Voilà pourquoi Allah ﷻ a dit : ❮**« Adore-moi donc et accomplis la prière en Mon souvenir. »**❯ (20/14). Quelques versets plus loin, Allah nous indique comment Moïse répondit positivement et résolument à cette injonction divine. Il ﷺ a dit : ❮**« Afin que nous Te glorifions beaucoup et que nous nous souvenions beaucoup de Toi. »**❯ (20/33-34) Ce à quoi Allah ﷻ répondit : ❮**« Et Je t'ai assigné à Moi-Même. Pars-donc, toi et ton frère, avec Mes prodiges et ne fléchissez pas dans Mon rappel ! »**❯ (20/41-42)

6. ❮**Que quiconque n'y croit pas et qui suit sa propre passion ne t'en détourne pas, sinon tu périras !**❯ (20/16). Dans ce verset, il y a une annonce et une indication, à savoir : le croyant doit être alerte et averti vis-à-vis de tout prêcheur au faux qui bouche et obstrue [le chemin à] la foi obligatoire, ou à ce qui la complète, ou qui distille des ambiguïtés dans le cœur, ou encore de regarder des livres qui englobent ceci, etc. Voilà pourquoi, la foi en Allah, Son adoration et la foi dans le Jour Dernier ont été évoquées dans ce verset, car ces trois points constituent les fondements de la foi et le pilier de la Religion. Si ces trois fondements se complètent, alors l'affaire de la Religion se complète aussi. Et selon sa déficience, ou sa perte, alors ils seront déficients ou certaines parties d'entre eux seront déficientes.

7. Interroger quelqu'un et le questionner font partie des meilleures méthodologies d'apprentissage et d'enseignement même si l'enseignant connait la réponse. En effet, bien qu'Allah soit parfaitement connaisseur de ce que Moïse avait dans sa main et l'utilisation qu'il faisait de son bâton, Il lui a quand même posé la question afin de bien attirer et capter son attention au sujet de ce qui allait suivre.[1] Voilà

1 Le point souligné ici est bien évidemment à rapprocher du célèbre hadith dit de Gabriel ﷺ lorsque celui-ci s'est présenté au Messager d'Allah ﷺ. Ce jour-là, il a utilisé la méthodologie de ques-

pourquoi, Allah a utilisé la forme interrogative en disant : ﴿**« Et qu'est-ce qu'il y a dans ta main droite, ô Moïse ? »**﴾ (20/17).

8. Moïse a principalement mentionné deux utilités de son bâton : la première, personnelle, mais aussi générale aux fils d'Adam, qui est celle de s'appuyer dessus lorsqu'il se tient debout ou quand il marche, ainsi donc ce bâton faisait office d'assistance et de soutien ; la seconde, plus particulière, qui est celle — en tant que berger — de l'aider lorsqu'il faisait paître son troupeau, ici et là, soit en faisant tomber les feuilles des arbres soit en le dirigeant à l'aide de son bâton. Voilà pourquoi, il ﷺ répondit à Allah : ﴿**« C'est mon bâton sur lequel je m'appuie, qui me sert à effeuiller [les arbres] pour mes moutons et j'en fais d'autres usages. »**﴾ (20/18). Cette réponse de Moïse nous montre tout son bon comportement que ce soit avec son Seigneur en lui répondant de la manière qui sied ; envers sa propre personne, en étant à l'écoute de son corps et en lui rendant son droit à être soutenu par un bâton en cas de besoin ; envers son troupeau, en lui facilitant son pâturage en effeuillant les arbres pour qu'il mange plus aisément, mais aussi en le dirigeant par le biais de simples indications de son bâton sans le frapper ni le rabrouer. Une personne faisant preuve d'autant de bienfaisance envers des animaux et de simples bêtes, alors — à plus forte raison — elle fera preuve de bienfaisance et bienveillance envers les êtres humains, ses coreligionnaires, et toute personne éprouvée et opprimée. Voilà pourquoi, Allah a été attentionné envers Moïse et l'a élu ; et cette attention particulière implique Sa miséricorde et Sa sagesse.

9. La réalité des miracles et des prodiges des alliés d'Allah. Le bâton de Moïse s'est changé, par la volonté d'Allah, en immense serpent de telle sorte que Moïse s'est sauvé apeuré et ne s'est pas retourné. Allah a bien précisé que ce serpent rampait et Il ﷻ a dit : ﴿**Et le voici un serpent qui rampait.**﴾ (20/20). Cette précision vise à dissiper la méprise qui pourrait survenir dans l'esprit de certaines personnes concernant l'existence [réelle] de ce serpent. En fait, certains auraient pu penser que cela n'était qu'un tour de passe-passe, fruit de l'imagination, sans

---

tions/réponses avec le Prophète ﷺ afin de lui enseigner les principaux préceptes de la religion, mais aussi à toute personne présente avec lui, et par extension toutes celles qui viendraient à leur suite au cours des siècles. Parmi ces préceptes, il y avait notamment : les piliers de l'islam, les fondements de la foi, et la bienfaisance ou vertu.

réalité tangible. Ainsi donc, le fait que ce serpent rampait permet de dissiper cette méprise possible.

10. Un des plus grands bienfaits spirituels en ce bas monde est d'avoir une « poitrine élargie », apaisée et soulagée.[1] Moïse ﷺ implora Allah : ﴾**« Seigneur ! Élargis [et soulage] ma poitrine [afin de supporter le tort des gens] et facilite-moi mon affaire ! »**﴿ (20/25-26).

11. L'éloquence et la clarté du propos facilitent l'enseignement et la transmission de la prédication. C'est pourquoi Moïse demanda à son Seigneur de lui dénouer un nœud qu'il avait sur sa langue afin que les gens comprennent ses propos. Moïse a bien précisé cela lorsqu'Il ﷻ a dit : ﴾**« Et dénoue un nœud en ma langue afin qu'ils comprennent mon propos. »**﴿ (20/27-28) Ainsi que Sa parole : ﴾**« Mais Aaron, mon frère, est plus éloquent que moi. Envoie-le donc avec moi comme auxiliaire afin qu'il me déclare véridique. »**﴿ (28/34). Toutefois, le bégaiement ne constitue pas un défaut dès lors où les paroles sont comprises et saisies. Dans ce verset, nous pouvons relever la perfection des bonnes manières de Moïse avec son Seigneur, à savoir qu'il ne Lui a pas demandé de lui ôter en entier son bégaiement, mais simplement une partie de sorte que ses propos soient compréhensibles et qu'il parvienne à son but.

---

1 Allah ﷻ dit : ﴾**Et quiconque Allah veut guider, Il lui élargit la poitrine à l'islam ; et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel.**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 125) ; ﴾**Est-ce que celui dont Allah a élargi sa poitrine à l'islam et qui détient ainsi une lumière de la part de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis au rappel d'Allah !**﴿ (Les Groupes, 39 : 22) ; ﴾**N'avons-Nous pas élargi pour toi ta poitrine ? Et ne t'avons-Nous pas déchargé du fardeau qui accablait ton dos ?**﴿ (L'Ouverture, 94 : 1 à 3). Et parmi les plus immenses causes d'élargissement de la poitrine, il y a : le monothéisme, en fonction de sa perfection et sa force ; la lumière de la foi dans le cœur du serviteur qui l'égaye et le réjouit ; le savoir, notamment celui hérité du Messager d'Allah ﷺ et qui n'est autre que la science bénéfique ; le fait de revenir vers Allah et toujours se tourner vers Lui ; se souvenir d'Allah, L'évoquer et L'invoquer en toute situation, en tout lieu et à chaque instant ; être bienfaisant et bienveillant envers l'ensemble des créatures : financièrement, moralement, physiquement, etc. Il existe encore d'autres causes, comme : s'acquitter des obligations et persévérer dessus ; lire et réciter le Coran avec réflexion et méditation ; avoir toujours la bonne pensée sur Allah ; faire son examen de conscience et se juger soi-même ; et tant d'autres œuvres du cœur et des membres. Pour plus de détails sur ce sujet, voir : *Zâd Al Ma'âd* (2/23-28), d'Ibn Al Qayyim ؒ ; *Inchirâh As-Sudûr Fî Tadabbur Sûrah An-Nûr*, du Dr.Sulaymân ibn Ibrâhîm ibn 'AbdiLlah Al-Lâhim (qu'Allah le préserve).

12. La meilleure forme de bonté est celle qui est liée à la famille : la piété filiale avec les parents[1] ; la relation conjugale avec l'épouse[2] ; la bienveillance envers les enfants[3] ; la bienfaisance envers les proches parents ; etc. Voilà pourquoi, Moïse ﷺ invoqua : ﴾**« Et assigne-moi un assistant de ma famille : Aaron, mon frère. »**﴿ (20/29-30). En effet, les proches parents sont les personnes les plus en droit de la bonté d'une personne. Et Allah a positivement répondu à la demande de Moïse lorsqu'Il ﷻ a dit : ﴾**« Nous allons fortifier ton bras, par ton frère, et Nous allons faire de vous deux une autorité irréfutable. »**﴿ ﴾28/35﴿.

13. La bienfaisance dont Moïse fit preuve envers son frère Aaron est l'une des meilleures qui fut, car il a demandé à Dieu que son frère l'assiste dans le bien et l'aide. Il ﷺ a dit : ﴾**« Et associe-le à mon affaire. »**﴿ (20/32). En fait, Moïse n'a ni plus ni moins demandé à Allah, de manière indirecte, qu'Aaron soit un prophète à part entière et Allah a répondu à sa demande.

14. La leçon à tirer des demandes de Moïse adressées à son Seigneur visent à L'adorer et à L'évoquer. En effet, l'axe de tous les actes d'adoration

---

1 Allah ﷻ dit : ﴾**Adorez Allah et soyez bienfaisants envers vos parents.**﴿ (La Vache, 2 : 83) ; ﴾**Adorez Allah, ne Lui associez rien et soyez bienfaisants envers vos parents.**﴿ (Les Femmes, 4 : 36) ; ﴾**Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui et Il a prescrit la bienfaisance à l'égard de vos parents. Et si l'un d'entre eux, ou tous les deux, atteint la vieillesse près de toi, alors ne leur dis pas : « Pff ! » Et ne les repousse pas ! Plutôt, adresse-leur des paroles respectueuses et incline, vers eux, l'aile de l'humilité par miséricorde et dis : « Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux, comme [ils l'ont été envers moi et] ils m'ont élevé quand j'étais un petit enfant. »**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 23-24) ; ﴾**Nous avons enjoint à l'Homme d'être bienfaisant envers ses parents.**﴿ (Les Dunes, 46 : 15). Et parmi les œuvres les plus aimées auprès de Dieu, le Messager ﷺ a dit : « *La piété filiale envers les parents.* » Rapporté par Bukhârî (n°527) et Muslim (n°85).

2 Dans le Coran, à chaque fois que la femme est mentionnée ainsi que tous les droits qui lui sont rattachés, alors Allah précise toujours que la relation à avoir avec elle doit être placée sous l'optique de la bienfaisance et la bienveillance, et cela à travers l'expression en arabe : « *Al Ma'rûf* » qui désigne ce qui est convenable. Notamment, dans les sourates : La Vache, 2 : 228 à 233 ; Les Femmes, 4 : 19 à 25 ; etc. Et le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Le meilleur d'entre vous est le meilleur avec sa famille et je suis le meilleur d'entre vous avec ma famille.* » De même, sa parole ﷺ : « *Les croyants ayant la foi la plus complète sont ceux qui ont le meilleur comportement, et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs envers leurs femmes.* » Ces deux hadiths sont rapportés dans : *As-Silsilah As-Sahîhah* (n°285), d'Al Albânî.

3 Dans un hadith, il est dit qu'un jour, un bédouin vint trouver le Prophète ﷺ et lui demanda : « Embrassez-vous vos enfants ? » Il ﷺ lui a alors répondu : « *Bien sûr !* » Le bédouin répondit lui par la négative, précisant même ne l'avoir jamais fait. Alors, le Messager d'Allah ﷺ lui a dit : « *Que puis-je pour toi, si Allah a ôté la miséricorde de ton cœur !* » Rapporté par Bukhârî et Muslim (n°2317).

et de la religion tourne autour de l'évocation d'Allah. Voilà pourquoi Moïse ﷺ a dit : ﴾« **Afin que nous Te glorifions beaucoup et que nous T'évoquions souvent.** »﴿ (20/33-34). Ainsi donc, sa demande d'être assisté par son frère Aaron visait à mutuellement s'assister et s'entraider dans le bien et la piété comme Allah ﷻ a dit : ﴾**Et entraidez-vous dans la bonté et la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.**﴿ (5/2).

15. Allah ﷻ a dit à Moïse : ﴾« **Certes, ta demande est exaucée, ô Moïse !** »﴿ (20/36). Des versets 25 à 35 de cette sourate, Moïse a invoqué Allah en demandant plusieurs choses. Cette demande de la part de Moïse indique sa complète connaissance d'Allah, sa fine perspicacité, sa connaissance des affaires et sa parfaite sincérité. En effet, le prêcheur à Allah, le guide des créatures — et plus particulièrement lorsqu'on prêche des personnes qui font partie des gens obstinés, orgueilleux et transgresseurs — alors le prêcheur a besoin de se montrer magnanime et indulgent vis-à-vis de ce qu'il va rencontrer comme nuisances et torts [de la part des gens]. En outre, il doit être éloquent afin de bien s'exprimer dans ce qu'il souhaite [dire] et ce qu'il vise [comme objectif]. Plutôt, une telle personne dans une telle position doit obligatoirement se montrer éloquent et s'exprimer parfaitement. En effet, elle devra faire face à de nombreuses discussions et controverses [de la part de ses opposants]. Par conséquent, elle se doit de bien présenter la Vérité (*Al Haqq*) et de l'embellir selon sa capacité afin de la faire aimer aux âmes et d'enlaidir le Faux (*Al Bâtil*) et de l'avilir.

16. La douceur et la pondération sont requises lorsqu'on s'adresse à de hauts dignitaires : rois, chefs, dirigeants, etc. S'adresser à eux, les exhorter, les prêcher, etc. requiert de la douceur dans les paroles afin de bien leur faire comprendre le propos sans les embrouiller ni les rabrouer. Ceci est requis dans tout propos, mais encore plus en présence de telles personnes. Le but est toujours de parvenir au dessein et à l'objectif. Et ici, le but était que soit Pharaon se souvienne ou soit qu'il craigne. Voilà pourquoi, Allah ﷻ dit : ﴾**Et adressez-lui des paroles douces [et bienveillantes]. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il ?**﴿ (20/44).

17. La crainte de Dieu doit être plus forte que n'importe quelle autre crainte, peu importe de qui elle émane[1], comme Moïse et Aaron (paix sur eux deux) ont dit : ❴**Ils dirent : « Notre Seigneur ! Nous craignons qu'il ne nous maltraite indûment ou qu'il transgresse. » Il répondit : « Ne craignez rien ! Je suis avec vous. J'entends et je vois. »**❵ (20/45-46). En effet, quiconque obéit à son Seigneur, recherche Son assistance, a confiance en Sa promesse, espère Sa rétribution, alors Celui-ci est avec lui. Et quiconque a Allah avec Lui, alors il n'a aucune crainte à avoir de qui que ce soit ou quoi que ce soit comme Il l'a dit. Allah lui suffit amplement à l'image de Sa parole ﷻ : ❴**Allah ne suffit-Il pas à Son serviteur ? Et ils te font peur avec ce qui est en dehors de Lui.**❵ (39/36). Voilà pourquoi, lorsque le Messager ﷺ était dans la grotte avec Abû Bakr ﷻ et que ce dernier était inquiet, il ﷺ lui a dit : ❴**« Ne t'attriste pas (Ne t'inquiète pas) ! Certes, Allah est avec nous. »**❵ (9/40). Quiconque bénéficie de l'attention du Créateur, de Sa compagnie et de Sa protection, qu'a-t-il à se soucier de Ses créatures et les craindre !?

18. Les raisons du châtiment peuvent se résumer et être restreintes à deux principales causes : déclarer mensonger et tourner le dos. Allah ﷻ dit : ❴**Assurément, il nous a été révélé que le châtiment concerne quiconque déclare mensonger [Allah et Son Messager] et tourne le dos.**❵ (20/48).

19. Les doués d'intelligence sont ceux qui tirent bénéfice des signes et des versets d'Allah. Ils les observent avec un regard attentif et en tirent leçon. Allah ﷻ dit : ❴**Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence !**❵(20/54) En dehors d'eux, les gens sont comme des bêtes vagabondes et du bétail errant qui ne regardent pas ces signes d'un œil alerte et dont leur clairvoyance ne leur permet pas d'en réaliser l'objectif. En fait, la portion qu'ils en tirent est celle des bêtes : ils mangent, ils boivent, leurs cœurs sont inattentifs et leurs corps sont rétifs. Allah ﷻ a dit : ❴**Et combien de signes dans les cieux et la Terre devant lesquels les gens passent, mais ils s'en détournent !**❵ (12/105).

20. Le croyant réfléchit sur les éléments qu'il côtoie et il médite sur l'environnement dans lequel il évolue afin d'en tirer des enseignements

1 Bien évidemment, à l'exception de la crainte naturelle innée à l'égard de tout ce qui constitue un danger avéré pour l'homme, comme : les animaux sauvages, les catastrophes naturelles, etc.

et des leçons. Le verset suivant contient notamment deux preuves rationnelles et claires qui prouvent la Résurrection : la sortie des végétaux de la terre et leur cycle de vie et de mort. Il en est de même des êtres humains qui ont été chargés d'une responsabilité dont ils doivent s'acquitter : ils sont venus à l'existence et après celle-ci, ils retourneront à la terre ; et de là, ils seront à nouveau ressuscités pour comparaître devant Allah. Il ﷻ dit : **﴾C'est d'elle [la terre] que Nous vous avons créés, c'est à elle que Nous vous ferons retourner, et c'est d'elle que Nous vous ferons à nouveau surgir.﴿** (20/55).

21. La sincérité du repentir est synonyme de renoncement au péché et la force de la foi est synonyme d'affermissement lors des grandes épreuves à l'image des magiciens de Pharaon qui ont dit : **﴾« Nous ne te préférerons jamais à ce qui nous est parvenu comme preuves évidentes. Par Celui qui nous a créés ! Décrète donc ce que tu as à décréter. Certes, ce que tu décrètes ne touche que cette vie d'ici-bas. Certes, nous avons cru en notre Seigneur, afin qu'Il nous pardonne nos fautes ainsi que la magie à laquelle tu nous as contraints. Et Allah est meilleur et plus durable. »﴿** (20/72-73).[1]

22. Le mérite de la nuit et de ses œuvres grâce à ses spécificités différentes du jour.[2] Allah ﷻ dit : **﴾Nous révélâmes à Moïse : « Pars [au début de] la nuit, à la tête de Mes serviteurs. »﴿** (20/77).[3]

23. Le mérite de la droite.[4] Allah ﷻ dit : **﴾« Ô Fils d'Israël ! Nous vous avons déjà délivrés de votre ennemi et Nous vous avons donné rendez-vous sur le flanc droit du Mont. »﴿** (20/80).

---

1 Concernant les magiciens de Pharaon, Ibn 'Abbâs ﵄ a dit : « *En début de journée, ils étaient des magiciens impies et en fin de journée ils furent des martyrs vertueux.* » Voir : *Jâmi' Al Bayân*, de Tabarî.

2 Voir : *Adwâ' Al Bayân*, de l'éminent savant Muhammad Al Amîn Ibn Muhammad Al Mukhtâr Ach-Chanqîtî.

3 Ce verset n'est pas sans rappeler le voyage nocturne du Messager d'Allah ﷺ mentionné dans la parole d'Allah ﷻ : **﴾Gloire à Celui qui, [en début] de nuit, fit voyager Son serviteur [*Muhammad*], de la Mosquée Sacrée (*Masjid Al Haram*) à la Mosquée lointaine (*Masjid Al Aqsâ*).﴿** (Le Voyage Nocturne, 17 : 1).

4 Le Jour de la Résurrection, les bienheureux recevront le Livre de leurs œuvres dans leur main droite (Le Voyage Nocturne, 17 : 71) ; Les gens de la Caverne étaient retournés sur le côté droit (La Caverne, 18 : 18) ; Moïse tenait son bâton dans sa main droite et l'a jeté de cette main (Tâ-Hâ, 20 : 17 et 69) ; Allah donna rendez-vous aux Fils d'Israël sur le flanc droit du Mont Sinaï (Tâ-Hâ, 20 : 82) ; L'incapacité du Messager à écrire de la main droite (L'Araignée, 29 : 48) ; Abraham frappa de la main droite (Les Rangés, 37 : 93) ; Le Jour de la Résurrection, Allah ploiera les cieux dans Sa Main droite (Les Groupes, 39 : 67) ; L'éloge et le mérite des gens de la droite (L'Événement, 56 :

24. Les causes pour obtenir le pardon d'Allah se résument en quatre points : le repentir[1], la foi[2], l'œuvre pie[3] et le suivi de la guidée. Allah ﷻ dit : **﴾Et certes, Je suis Grand Pardonneur envers quiconque s'est repenti, a cru, a œuvré vertueusement, et ensuite a suivi la bonne direction.﴿** (20/82).

25. Le caractère blâmable de la précipitation (*Al Isti'jâl*), de manière générale.[4] Allah ﷻ dit : **﴾« Pourquoi Moïse t'es-tu précipité de quitter ton peuple ? »﴿** (20/83).

8-27-38-90-91) ; Le bonheur et le succès pour quiconque recevra le Livre de ses œuvres dans sa main droite (La Royauté, 69 : 19) ; Si le Messager avait menti, Allah l'aurait saisi de Sa Main droite (La Royauté, 69 : 45) ; Toute âme est l'otage de ce qu'elle acquiert excepté les gens de la droite (Le Revêtu, 74 : 38-39) ; Le jugement sera facile pour quiconque recevra le Livre de ses œuvres dans sa main Droite (La Déchirure, 84 : 7-8) ; Les habitants du Paradis seront les gens de la droite (La Cité, 90 : 18) ; etc. De plus, dans le Coran, le terme rattaché à la droite précède toujours celui rattaché à la gauche : (Les Abeilles, 16 : 48) ; (La Caverne, 18 : 17) ; (Sabâ', 34 : 15) ; (Qâf, 50 : 17) ; (Les Voies d'Ascension, 70 : 37) ; etc. Et dans la Tradition, il y a de nombreux hadiths dans lesquels le Messager d'Allah ﷺ ordonne de manger, boire, prendre, etc. de la main droite ou de s'habiller, se chausser, etc. en commençant par le côté droit. Diverses raisons ont été avancées pour expliquer cette primauté de la droite et son attention particulière accordée dans l'islam, notamment : cela est synonyme de bénédiction et de force, mais aussi de conformité et de suivi du Prophète ﷺ ; c'est un précepte et un symbole de la religion ; c'est encore une divergence et une différence d'avec Iblîs ; etc. En fait, tout ceci peut être résumé en deux points : il s'y trouve simplement la satisfaction du Seigneur ﷻ et l'imitation de Son Messager ﷺ. Ainsi, en nous étant parés ici-bas de ces automatismes liés à la droite, alors nous espérons qu'Allah nous comptera et nous réunira parmi les Gens de la Droite. En effet, comme il a été dit : « Quiconque vit sur une chose, mourra sur celle-ci... » Et le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque meurt sur une chose, alors il sera ressuscité sur celle-ci.* » Rapporté par Muslim (n°2878), Ahmed (n°14373). Voir : *Sahîh Al Jâmi'* (n°6543), d'Al Albânî.

1 Les conditions du repentir sont au nombre de cinq, voire six : **1-** La sincérité du repentir pour Allah. **2-** Le regret de l'acte répréhensible commis. **3-** La cessation sur le champ, ou à l'avenir, de l'acte répréhensible. **4-** La détermination à ne plus réitérer l'acte répréhensible. **5-** Le délai imparti du repentir, à savoir : le repentir doit être accompli avant la survenue du châtiment, l'agonie de la mort ou le lever du soleil de son couchant, à la fin des temps. Certains savants ont ajouté une 6ème condition : L'acquittement du droit ou sa réparation lorsque cela concerne une injustice commise à l'encontre d'une créature ou un tort qu'elle a subi.

2 La foi se définit par trois caractéristiques principales : **1-** Une croyance du cœur. **2-** Une parole de la langue. **3-** Une œuvre des membres.

3 Les conditions de toute œuvre vertueuse sont au nombre de deux : **1-** La sincérité pour Allah ﷻ. **2-** La conformité au Messager d'Allah ﷺ.

4 L'empressement et la précipitation font partie de la nature de l'homme, comme Allah ﷻ a dit : **﴾Et l'Homme est très prompt.﴿** (Le Voyage Nocturne, 17 : 11) ; et : **﴾L'Homme a été créé prompt dans sa nature ; Je vais vous montrer Mes signes, ne vous empressez donc pas !﴿** (Les Prophètes, 21 : 37). Tout comme Allah a repris Moïse ﷺ dans ce verset, de même Il a repris Son Messager Muhammad ﷺ dans les versets suivants : **﴾« Ne te hâte pas [dans la récitation] du Coran avant que sa révélation ne te soit achevée. »﴿** (Tâ-Hâ, 20 : 114) ; et : **﴾« Ne remue pas ta langue pour**

26. Le caractère louable de l'empressement (*Al Isrâ'*), la hâte (*As-Sabq*) et la concurrence (*At-Tanafuss*) vers les voies du bien, de manière particulière.[1] En effet, Moïse ﷺ a répondu à Allah : ﴿**« Ils sont là sur mes traces. Et je me suis hâté vers Toi, Seigneur, afin que Tu sois satisfait. »**﴾ (20/84).

27. La réprobation du mal se fait autant par la main, la langue, mais aussi le cœur, notamment à travers le ressenti du for intérieur. Après avoir reçu les Tables de la Loi, Allah ﷻ nous informe que : ﴿**Moïse retourna donc vers son peuple, courroucé et chagriné.**﴾ (20/86).

28. La personne qui désapprouve le mal doit faire preuve de douceur et de fermeté et non de dureté et de sévérité.[2] Aaron ﷺ a dit : ﴿**« Ô mon peuple ! Vous êtes tombés dans la tentation (à cause du veau). Or, c'est le Tout Miséricordieux[3] qui est vraiment votre Seigneur. »**﴾ (20/90).

---

hâter sa récitation. »﴾ (La Résurrection, 75 : 16). Et dans la Tradition prophétique, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *La pondération émane d'Allah tandis que la précipitation provient de Satan.* » *Sunan Al Kubrâ* (n°20767), d'Al Bayhaqî ; *Sahîh Al Jâmi'As-Saghîr* (n°5322), d'Al Albânî.

1 Nombre de versets coraniques mentionnent le fait de s'empresser, se hâter et se concurrencer les uns les autres dans l'accomplissement du bien et ses diverses voies. Allah ﷻ dit : ﴿**Concourrez dans les voies du bien.**﴾ (La Vache, 2 : 148) ; ﴿**Ils s'empressaient dans les voies du bien et Ils Nous invoquaient ardemment et craintivement.**﴾ (Les Prophètes, 21 : 90) ; ﴿**Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur.**﴾ (Le Fer, 57 : 21) ; etc. De même, dans la Tradition, de nombreux hadiths prophétiques authentiques ont été rapportés dans lesquels le Messager d'Allah ﷺ a incité et recommandé de s'empresser dans l'accomplissement d'œuvres précises, notamment : l'accomplissement de la prière obligatoire dès son heure d'entrée ; l'enterrement du défunt ; la rupture du jeûne ; le mariage du jeune homme ou de la jeune fille ; le remboursement des dettes ; le repentir suite à un péché commis ; le retour auprès des siens après avoir réalisé le but de son voyage ; etc. En fait, l'affaire a été résumée dans sa parole : « *La circonspection est un bien en toute chose excepté ce qui à trait à l'au-delà.* » Rapporté par Abû Dâwud (n°4812) et déclaré bon par Al Albânî. Et comme le stipule le dicton arabe : « Il n'y a aucun bien dans la précipitation ; et il n'y a aucune précipitation dans le bien. »

2 Dans l'exégèse du verset : ﴿**Ensuite, après cela, vos cœurs s'endurciront jusqu'à devenir comme de la pierre ou plus durs encore.**﴾ (La Vache, 2 : 73). Ibn Taymiyyah a dit : « *La force du cœur, ce qui est louable, ne correspond pas à sa dureté, ce qui est blâmable. En effet, il convient que le cœur* [de la personne] *soit fort sans être sévère et doux sans être faible.* » Pour plus de détails sur l'ensemble des paroles d'Ibn Taymiyyah concernant l'exégèse coranique, nous orientons le lecteur vers le livre : *Tafsîr Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyyahh, Al Jâmi' Li Kalâm Al Imâm Ibn Taymiyyahh Fî Tafsîr*, d'Iyyâd ibn 'Abd Al-Latîf ibn Ibrâhîm Al Qîssî.

3 Ici, il est intéressant de noter qu'Aaron ﷺ a utilisé le nom du Tout Miséricordieux (*Ar-Rahman*) lorsqu'il s'est adressé aux Fils d'Israël afin qu'ils reviennent à Dieu et implore Sa miséricorde. Abraham ﷺ a exactement employé le même nom lorsqu'il s'est adressé à son père et l'a mis en garde contre l'adoration du Diable et le châtiment de Dieu. Il ﷺ a dit : ﴿**« Ô mon tendre père ! N'adore pas le Diable, certes le Diable est désobéissant au Tout Miséricordieux. Ô mon tendre**

29. Le port de la barbe est une tradition commune à l'ensemble des prophètes de Dieu (paix sur eux tous) et celle-ci a été confirmée par le dernier d'entre eux dans sa Sunnah.[1] Aaron ﷺ a dit à son frère : ﴾**« Ô fils de ma mère ! Ne me prends ni par la barbe ni par la tête. »**﴿ (20/94).

30. L'obligation d'accueillir et de recevoir le noble Coran avec acceptation, soumission, totale disposition et en le tenant en haute considération. En effet, le Coran est un rappel dans le sens où il mentionne des informations passées, mais aussi à venir ; il mentionne aussi Allah, à travers Ses plus beaux Noms et Ses plus hauts Attributs ; il mentionne encore les décrets et les jugements relatifs aux injonctions et interdictions, mais aussi ce qui à trait aux rétributions divines ici-bas ou dans l'au-delà. Ainsi, tout cela indique que le Coran contient et englobe les meilleures choses qui soient comme décrets, jugements, récits, etc. dont la disposition naturelle et la raison saine témoignent de leur caractère bon et parfait. Grâce à la lumière du Coran, le serviteur chemine vers et sur le droit chemin et il se tourne vers lui dans son apprentissage et son enseignement. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : ﴾**C'est ainsi que Nous te racontons les nouvelles de ce qui s'est passé. Voilà bien un rappel de Notre part que Nous t'avons apporté.**﴿ (20/99).



12. Moïse (Mûsâ) ﷺ et Aaron (Hârûn) ﷺ avec Pharaon (Fir'aûn) (Partie 2) :

— Sourate : Le récit (28) / Versets : 1 à 46 :

---

père ! Je crains qu'un châtiment venant du Tout-Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié du Diable. »﴿ (Marie, 19 : 44-45). En effet, le fait d'annexer la désobéissance au nom du Tout-Miséricordieux indique que les actes de désobéissance empêchent le serviteur d'obtenir la miséricorde d'Allah, à l'inverse des actes d'obéissance qui permettent de l'obtenir. De même, la mention de la crainte d'un châtiment de la part du Tout-Miséricordieux vise à refréner la personne de son mauvais agissement et la tourner vers le repentir en l'orientant vers la vision d'un Dieu enclin à la miséricorde et au pardon et non un Seigneur cruel et vengeur.

1 Dans un hadith parmi tant d'autres, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Différenciez-vous des polythéistes ! Laissez pousser la barbe et taillez la moustache.* » Rapporté par Bukhârî (n°5892) et Muslim (n°259).

Enseignements à tirer :

1. Le croyant tire bénéfice et s'illumine des signes d'Allah, Ses enseignements et Ses cycles concernant les communautés précédentes, et selon la foi du serviteur celui-ci en tirera un enseignement [et une leçon]. Ainsi, Allah cite ces histoires pour les enseignements qu'ils contiennent et à destination des croyants. En dehors d'eux, Allah ne se soucie pas des autres et ceux-ci n'en tirent ni lumière ni guidée. Allah ﷻ dit : ﴿**Nous te récitons, en toute vérité, des nouvelles de Moïse et de Pharaon pour des gens croyants.**﴾ (28/3).
2. Lorsqu'Allah ﷻ veut [réaliser] une affaire, Il en facilite ses causes et Il l'amène petit à petit de manière graduelle et non d'un trait comme Il ﷻ a dit : ﴿**Nous voulions faire une faveur à ceux qui étaient faibles sur Terre, Nous voulions qu'ils soient des imams et Nous voulions qu'ils soient les héritiers [de la Terre].**﴾ (28/5).
3. Certes, la communauté affaiblie — quel que soit le degré de faiblesse qui l'atteint — alors il ne lui convient pas d'être conquise par la fainéantise concernant le droit qui lui revient ni par le découragement ; cela afin de progresser vers les affaires les plus hautes, plus particulièrement, si ses gens sont opprimés. En effet, Allah a délivré la communauté des fils d'Israël, qui était la communauté faible, du joug de Pharaon et de ses notables et ensuite, Il les a consolidés sur Terre et leur a permis de posséder leur pays. Allah ﷻ dit : ﴿**Et Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur la Terre, en faire des dirigeants et les héritiers [de celle-ci], et [Nous voulions] les établir puissamment sur la Terre...**﴾ (28/5-6).
4. Les avertissements ne sont d'aucune utilité contre le Destin (*Al Qadar*) comme Allah ﷻ dit : ﴿**Et Nous révélâmes à la mère de Moïse : « Allaite-le. Et quand tu craindras pour lui, jette-le dans le flot. Et n'aie pas peur et ne t'attriste pas ! »**﴾ (28/7).
5. La douce bonté d'Allah envers la mère de Moïse ﷺ et l'allègement de son malheur en lui annonçant la bonne nouvelle qu'Allah lui rendrait son fils et le compterait parmi les Envoyés. Ainsi, l'annonce — à l'avance — de cette bonne nouvelle à la mère de Moïse ﷺ visait à la rassurer et la réconforter lors de son épreuve. Cette annonce fait donc partie des prémices du triomphe. Allah ﷻ dit : ﴿**Nous te le rendrons et il sera compté parmi les Envoyés !**﴾ (28/8).

6. Dans Sa tradition [immuable] qui a cours, Allah fait en sorte que les affaires se produisent graduellement, petit à petit, et elles ne viennent pas en un instant. Allah ﷻ dit : **﴾Les gens de Pharaon le recueillirent afin qu'il leur soit un ennemi et une source d'affliction !﴿** (28/8).
7. Aussi longtemps que la communauté est avilie et assujettie sans prendre son droit ni en parler, alors son affaire religieuse [et son affaire mondaine] ne s'établira pas et elle n'aura aucune fonction de guide et d'imamat.
8. La crainte naturelle éprouvée par la créature n'infirme pas la foi ni ne la dissipe comme cela s'est produit pour la mère de Moïse et Moïse lui-même au cours de ces peurs-là.
9. Dans la miséricorde d'Allah envers Son faible serviteur qu'Il veut honorer, Il lui fait voir Ses signes et Il lui montre Ses preuves évidentes pour augmenter sa foi, comme Allah a rendu Moïse à sa mère afin qu'elle sache que la promesse d'Allah est véridique. Allah ﷻ dit : **﴾Et le cœur de la mère de Moïse devint vide. Peu ne s'en fallut qu'elle révèle tout si Nous n'avions pas attaché son cœur afin qu'elle fasse partie des croyants.﴿** (28/10).
10. La foi augmente et diminue ; et parmi ce qui augmente le plus la foi et parfait la certitude, il y a la patience lors des gênes et des tracas ainsi que l'affermissement d'Allah lors des angoisses et des inquiétudes, comme Il ﷻ a dit : **﴾Si Nous n'avions pas attaché son cœur afin qu'elle fasse partie des croyants.﴿** (28/10). C'est-à-dire : Afin de lui augmenter la foi à travers cela et que son cœur se tranquillise.
11. Parmi le plus immense des bienfaits d'Allah sur le serviteur, celui qui constitue le plus immense soutien du serviteur pour ses affaires, il y a l'affermissement d'Allah et l'attachement du cœur du serviteur à Lui au moment des peurs et lors des affaires stupéfiantes. En effet, à ce moment-là, le serviteur est alors capable de parler et d'agir de manière juste à la différence de quiconque reste angoissé, anxieux, et inquiet. Une telle personne perd ses idées et en oublie sa raison de sorte qu'il ne tire pas bénéfice de sa personne au cours d'une telle situation.
12. Même si le serviteur sait que la prédestinée, le décret divin et la promesse d'Allah s'exécutent de manière inéluctable, il ne se montre pas pour autant négligent dans l'accomplissement des causes qui lui ont été ordonnées d'entreprendre. En outre, cela n'infirme pas non plus

sa foi de l'information d'Allah. En effet, Allah a promis à la mère de Moïse de le lui rendre et pourtant — malgré cela — elle s'est efforcée de le récupérer en envoyant sa sœur, en s'enquérant de lui et en le requérant [auprès de la famille d'accueil]. Allah ﷻ dit : ﴾**Elle dit à sa sœur : « Suis-le ! » Elle l'aperçut alors de loin sans qu'ils ne s'en rendent compte. [...] Elle (la sœur de Moïse) proposa donc : « Voulez-vous que je vous indique les gens d'une maison qui s'en chargeront pour vous tout en étant bienveillants à son égard ? »**﴿ (28/11-12).

13. Allah ﷻ dit : ﴾**Et Nous l'avions privé [de prendre le sein] des nourrices**﴿ (28/12). Une des formes de bienveillance de la part d'Allah envers Moïse عليه السلام est qu'il ne prenait le sein d'aucune nourrice afin que ce soit sa mère elle-même qui le lui donne. Ainsi, Moïse عليه السلام eut sa mère en tant que nourrice et celle-ci fut apaisée et resta sereine. Il en est ainsi dans la « tradition d'Allah », Il fait toujours en sorte que les épreuves pénibles et les obstacles difficiles constituent auprès de Lui la réalisation de hautes affaires et de desseins émérites.

14. La permission de toucher un salaire (ou de percevoir une indemnité) pour la garde des enfants et l'allaitement, mais aussi d'indiquer qui fait cela. C'est ce que fit la mère de Moïse après que l'aînée des deux filles a dit : ﴾**« Voulez-vous que je vous indique les gens d'une maison qui s'en chargeront pour vous tout en étant bienveillants à son égard ? »**﴿ (28/12). En effet, la législation de ceux qui nous ont précédés fait aussi partie de notre législation dès lors où rien n'abroge ou interdit cette pratique ancienne dans notre législation.

15. Allah décrète à Son serviteur certaines difficultés afin qu'il obtienne une joie plus immense que cela. Il peut aussi repousser de lui un plus grand mal encore que ce malheur. C'est ce qui s'est passé pour la mère de Moïse. En effet, Allah lui a décrété cette immense tristesse et cette profonde douleur qui étaient en fait un moyen afin de la faire parvenir à [retrouver] son fils de sorte qu'elle se tranquillise et se réjouisse de nouveau et que cela lui rajoute encore plus de félicité et de joie. Allah ﷻ dit : ﴾**Ainsi Nous le rendîmes à sa mère, afin que son œil se réjouisse, qu'elle ne s'affligeât pas et qu'elle sût que la promesse d'Allah est vraie.**﴿ (28/13).

16. Il n'est pas permis de tuer un impie qui a un engagement par contrat ou coutume. En effet, Moïse عليه السلام a considéré le fait d'avoir tué

la personne impie comme un péché et il a alors imploré le pardon d'Allah pour cet agissement. Allah ﷻ dit : ﴾**Moïse lui donna un coup de poing qui l'acheva. Alors, il a dit : « Ceci est l'œuvre du Diable. Certes, il est vraiment un ennemi, un égareur évident. » Il implora : « Seigneur ! Certes, je me suis fait du tort à moi-même, pardonne-moi donc. » Alors, Il lui pardonna. Certes, Il est vraiment le Pardonneur, le Miséricordieux !**﴿ (28/15-16).

17. Celui qui ôte injustement et sans droit des vies est compté parmi les tyrans, ceux qui sèment la corruption sur la Terre. Allah ﷻ dit : ﴾**Il (le coreligionnaire de Moïse) s'exclama : « Ô Moïse ! Veux-tu me tuer comme tu as tué un homme hier ? Ne veux-tu être qu'un tyran sur la Terre et tu ne veux pas être parmi les réformateurs. »**﴿ (28/19).

18. Quiconque ôte injustement et sans droit des vies et prétend vouloir la réforme sur la Terre ainsi que l'apeurement des gens désobéissants est menteur dans sa prétention. Plutôt, c'est un corrupteur comme Allah l'a raconté à travers la parole du protagoniste de Moïse : ﴾**« Ne veux-tu être qu'un tyran sur la Terre et tu ne veux pas être parmi les réformateurs. »**﴿ (28/19). Ceci a été dit en guise de confirmation de sa part et non en guise de réprobation.

19. Le fait qu'une personne s'informe d'une autre de ce qui se dit sur elle afin de la mettre en garde contre un mal qui pourrait lui arriver n'est pas considéré comme de la calomnie. Plutôt, il se peut que cela soit même un devoir obligatoire comme l'a fait cette personne en informant Moïse en guise de sincère conseil et de mise en garde. Allah ﷻ dit : ﴾**Et c'est alors qu'un homme vint du bout de la ville en courant et dit : « Ô Moïse ! Les notables sont en train de se concerter à ton sujet pour te tuer. Quitte [la ville] ! Certes, c'est le conseil que je te donne. »**﴿ (28/20).

20. Si quelqu'un craint d'être tué ou de perdre la vie dans son lieu de résidence sans [pour autant] se jeter à sa propre perte ni se résigner à cela, alors il se doit de quitter ce lieu comme l'a fait Moïse. Allah ﷻ dit : ﴾**Il (Moïse) sortit de là, craintif, regardant autour de lui. Il implora : « Seigneur ! Sauve-moi de ces gens injustes ! »**﴿ (28/21).

21. Lorsque deux préjudices se bousculent ensemble et qu'obligatoirement l'un des deux sera commis, alors on commet le moindre des deux et le plus sauf. C'est ce que fit Moïse عليه السلام lorsque son affaire

tourna autour du fait de : soit, rester en Égypte, mais il y serait tué ; soit, partir vers de lointaines contrées, mais il ne savait pas quelle route prendre et il n'avait aucun guide avec lui à l'exception de son Seigneur. Toutefois, cette dernière situation était plus proche de la préservation que la première, alors Moïse ﷺ suivit celle-ci. Allah ﷻ dit : ﴿**Il (Moïse) sortit de là, craintif, regardant autour de lui.**﴾ (28/21).

22. Lorsque quelqu'un se trouve confronté à deux opinions, deux situations, etc. dont il n'arrive pas à savoir laquelle est la plus vraisemblable, alors il doit chercher la guidée auprès de son Seigneur et Lui demander de le guider vers ce qui semble exact et juste entre ces deux avis, ces deux situations, etc. en ayant au préalable visé la vérité de tout son cœur et l'avoir recherchée. En effet, Allah n'abandonnera jamais quelqu'un étant dans une telle situation. C'est ainsi que Moïse sortit en direction de Madyan. Allah ﷻ dit : ﴿**Et lorsqu'il se dirigea vers Madyân, il dit : « Il se peut que mon Seigneur me guide sur la voie droite. »**﴾ (28/22).

23. La permission pour la femme de sortir pour [accomplir] ses besoins personnels et de parler à des hommes étrangers sans qu'il y ait d'interdit, comme cela eut lieu précédemment pour la sœur de Moïse, mais aussi ici concernant ces deux jeunes femmes lorsque Moïse ﷺ s'est adressé à elles : ﴿**« Que voulez-vous ? » Elles répondirent : « Nous n'abreuverons [nos bêtes / notre troupeau] que quand les bergers seront partis, et notre père est fort âgé ! ».**﴾ (28/23).

24. La miséricorde envers les créatures et la bienfaisance envers celui qu'on connait et celui qu'on ne connait pas font partie des caractères des Prophètes (paix sur eux tous). Et parmi [cette miséricorde et] cette bienfaisance, il y a le fait d'abreuver le bétail ou le troupeau et d'aider la personne incapable ou impotente. C'est ce que fit Moïse avec les deux jeunes filles de la personne de Madyan lorsqu'il leur tira de l'eau pour abreuver leur troupeau, car elles étaient incapables de le faire avant que les autres bergers aient terminé. Allah ﷻ dit : ﴿**Il abreuva alors [les bêtes] pour elles.**﴾ (28/24).

25. Le total désintéressement et la pure sincérité dans l'œuvre sans aucune recherche d'un quelconque bienfait mondain ou d'une contrepartie financière, notamment lorsque cela concerne des personnes dans le besoin ou étant dans une quelconque incapacité. C'est ce que fit

Moïse après avoir abreuvé le bétail des deux jeunes femmes. Il n'a rien demandé ni recherché quoi que ce soit.[1] Allah ﷻ dit : ﴾**Ensuite, il retourna à l'ombre.**﴿ (28/24)

26. La recommandation d'invoquer [Allah] en clarifiant sa situation et en l'expliquant même si Allah est parfaitement connaisseur de celle-ci. En effet, tout comme Allah aime de la part de celui qui L'invoque qu'il se dirige vers Lui par le biais de Ses noms, Ses attributs et Ses bienfaits généraux et particuliers ; de même, Allah aime que Son serviteur se dirige vers Lui par sa faiblesse, son impuissance, son indigence et son incapacité à obtenir ce qui constitue ses intérêts et à se prémunir des préjudices. Ainsi, Allah aime qu'on Le supplie et qu'on manifeste son humilité et son indigence, comme le fit Moïse عليه السلام dans cette situation de grand besoin : ﴾« **Seigneur ! Certes, je suis vraiment dans le besoin que Tu me fasses descendre un bien.** »﴿ (28/24).[2]

27. La pudeur fait partie des comportements louables, qui plus est lorsqu'elle émane des personnes nobles. Allah ﷻ a dit : ﴾**Et Il (Moïse) trouva deux femmes se tenant à l'écart.**﴿ (28/23) ; et Il ﷻ a dit : ﴾**Et l'une des deux revint à lui, elle marchait avec timidité.**﴿ (28/25).

28. L'indication que l'aînée des deux sœurs avait une noble morale et un bon comportement, car la pudeur [dont la timidité fait partie] est un des caractères émérites et louables, et plus particulièrement [lorsqu'il se trouve] chez les femmes. Allah ﷻ dit : ﴾**Et Il (Moïse) trouva deux femmes se tenant à l'écart et retenant [leurs bêtes]. Il demanda : « Que voulez-vous ? » Elles répondirent : « Nous n'abreuverons que quand les bergers seront partis, et notre père est fort âgé ! »**﴿ (28/23). Il ﷻ a aussi dit : ﴾**Et l'une des deux revint à lui, elle marchait avec timidité.**﴿ (28/25).

---

1 Cet acte de bienfaisance de la part de Moïse et son attitude désintéressée à la suite de celui-ci est à rapprocher des actes des vertueux mentionnés par Allah ﷻ dans la sourate : L'Homme (76) : ﴾**Ils respectent leurs vœux et ils craignent un jour dont le mal s'étendra partout ; et ils offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier.**﴿ (L'Homme, 76 : 7-8). Après ces actes, Allah nous précise alors la véritable intention de ces gens vertueux ainsi que leur désintérêt total de tout retour à travers leur parole : ﴾« **Certes, nous vous nourrissons pour le Visage d'Allah ; nous ne voulons de votre part ni récompense ni gratitude.** »﴿ (L'Homme, 76 : 9).

2 Ainsi donc, on comprend de ce verset que demander en fonction de sa situation (*Lisân Al Hâl*) est plus éloquent que demander simplement par la langue (*Lisân Al Maqâl*).

29. La contrepartie accordée à la suite d'un acte de bienfaisance a toujours fait partie des us et coutumes des communautés précédentes, comme l'a mentionné la jeune femme à travers Sa parole : ❰**« Mon père t'appelle pour te récompenser pour avoir abreuvé pour nous. »**❱ (28/25).

30. Lorsque le serviteur accomplit une œuvre pour Allah ﷻ et ensuite il obtient pour celle-ci une contrepartie sans l'avoir recherché, alors il n'est pas blâmé pour cela. En effet, Moïse a accepté la récompense de la personne de Madyan pour le bien qu'il a accompli. Pourtant, il n'en attendait rien et son cœur ne convoitait aucune reconnaissance ni contrepartie.

31. La légitimité du salariat et celui-ci est permis pour faire paître un troupeau, et ce qui y ressemble ; si la valeur du travail ne peut être estimée, alors cela revient à la coutume ayant cours (*Al 'Urf*). Allah ﷻ dit : ❰**L'une d'elles proposa : « Ô mon tendre père ! Engage-le [à ton service] moyennant salaire. »**❱ (28/26).

32. Moïse عليه السلام réunissait en lui la force (*Al Quwwah*) et la loyauté (*Al Amânah*). Et le meilleur salarié que l'on peut employer est celui qui réunit ces deux qualités. C'est-à-dire : la force et la capacité (*Al Qudrah*) à s'acquitter de son travail ainsi que la loyauté dans le travail, à savoir que la personne ne trahit pas ni ne trompe. On doit considérer ces deux caractéristiques pour toute personne que l'on souhaiterait embaucher en vue d'un travail à accomplir ou d'une tache à s'acquitter en contrepartie d'un salaire alloué. L'une des deux filles a dit : ❰**« Ô mon tendre père ! Engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager est celui qui est fort et digne de confiance ! »**❱ (28/26).

33. Le père n'est pas à blâmer s'il propose sa fille en mariage à un homme qu'il a choisi [et qu'elle agrée en donnant son consentement.]. Chu'ayb a dit à Moïse : ❰**« Je voudrais te marier à l'une de mes deux filles que voici. »**❱ (28/27).[1]

---

1 En effet, le consentement de la jeune fille, qui plus est si elle est pubère et vierge, est une des conditions de validité du mariage comme cela est attesté dans la jurisprudence islamique. Dans la Tradition Prophétique (*As-Sunnah*), des hadiths authentiques ont été rapportés concernant l'invalidité d'un mariage sans consentement de la future mariée. Notamment, d'après Abû Hurayrah رضي الله عنه, le Prophète ﷺ a dit : *« On ne marie pas la femme qui a déjà été mariée jusqu'à ce qu'elle donne son approbation et on ne marie pas la femme vierge jusqu'à ce qu'elle donne son consentement.* » Ils (c'est-à-dire : les Compagnons) demandèrent alors : « Ô Messager d'Allah ! Et quel est son consentement

34. Il est permis de verser un salaire sous forme d'avantage ou de bénéfice, même si l'avantage est une marchandise. Chu'ayb a dit à Moïse : ﴾**« Je voudrais te marier à l'une de mes deux filles que voici, à condition que tu travailles à mon service durant huit ans. »**﴿ (28/27).

35. Adopter un bon comportement avec son épouse, son enfant, son domestique, son salarié, et toute personne avec laquelle nous avons une relation fait partie du plus immense des nobles caractères. Et parmi cela, il y a le fait d'alléger le travail de l'ouvrier. Chu'ayb a dit à Moïse : ﴾**« Si tu achèves dix [années], ce sera de ton bon gré ; toutefois, je ne veux rien t'imposer d'excessif. Tu me trouveras, si Allah le souhaite, du nombre des vertueux. »**﴿ (28/27).

(littéralement : sa permission) » ? Il (c'est-à-dire : le Prophète) a dit : « *C'est* [le fait] *qu'elle reste silencieuse.* » Rapporté par Bukhârî (n°5136) et Muslim (n°1419) dans leur recueil authentique respectif. De même, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, une jeune fille vierge s'est rendue auprès du Prophète ﷺ et a mentionné [le fait] que son père l'avait mariée alors qu'elle répugnait cela. Le Prophète ﷺ lui donna alors le choix [entre l'annulation du mariage ou son approbation]. Rapporté par Abû Dâwud dans son *Sunan* (n°2096) et authentifié par Al Albânî. Dans son livre : *Majmû' Al Fatâwâ* (32/22), Ibn Taymiyyah ﷺ a dit : « *Concernant le mariage de la femme vierge et pubère tandis qu'elle répugne à se marier, alors cela diverge des fondements [de la religion] et de la raison. Par Allah ! Il n'a pas justifié que son tuteur la contraigne à effectuer une vente ou une location si ce n'est avec sa permission ; ni même à consommer une nourriture ou une boisson, ou encore à porter un habit qu'elle ne veut pas. Par conséquent, comment pourrait-il la contraindre à avoir des rapports et cohabiter avec quelqu'un dont elle répugne à avoir des rapports avec lui ainsi qu'à cohabiter avec lui !? Par Allah ! Celui-ci a placé entre les époux de l'affection (Al Mawaddah) et de la miséricorde (Ar-Rahmah). Ainsi donc, s'il ne résulte que de l'aversion et de la répulsion de sa part à son égard, quelle affection et miséricorde y-a-t-il dans cette relation !?* » (Fin de citation). Et dans un autre passage (32/52), Ibn Taymiyyah ﷺ dit encore : « *Il n'appartient pas au tuteur de la contraindre à se marier avec quelqu'un qu'elle n'approuve pas et à l'empêcher de se marier avec celui qu'elle approuve, d'autant plus s'il se charge d'elle, selon l'unanimité des imams. En effet, ce sont les gens du paganisme préislamique et de l'injustice qui contraignent ou empêchent et qui marient leurs femmes à ceux qu'ils ont choisi en vue d'un intérêt qui n'est pas celui de la femme. Ils lui imposent cela, voire ils la rendent honteuse jusqu'à ce qu'elle s'y plie. Et à l'inverse, ils l'empêchent de se marier avec celui qui peut se charger d'elle en raison d'une inimitié éprouvée ou d'un intérêt recherché. Tout ceci fait partie des œuvres du paganisme préislamique, de l'injustice et de la transgression ; et ceci a été interdit par Allah et Son Messager ﷺ, et les musulmans se sont unanimement accordés sur son interdiction. Plutôt, Allah a rendu obligatoire aux tuteurs des femmes de regarder l'intérêt de la femme et non celui de leurs propres passions.* » (Fin de citation). De là, on comprend aisément que « les mariages arrangés », et à plus forte raison « les mariages forcés », n'ont aucun fondement en islam et n'ont pas lieu d'être. En outre, si une des conditions du mariage s'oppose à la Tradition Prophétique bien établie par le Messager d'Allah ﷺ, alors celui-ci est encore invalide. Par conséquent, il est regrettable de voir pérenniser dans certains pays arabo-musulmans mais aussi certaines sociétés musulmanes africaines, voire asiatiques, la présence d'« un système patriarcal » qui s'inscrit parfois en porte-à-faux avec la jurisprudence et la législation musulmanes au profit de traditions ancestrales héritées qui n'ont rien à voir avec l'islam. Et Allah sait mieux.

36. La permission de nouer un contrat de travail définissant le salaire ainsi que d'autres contrats sans une quelconque attestation [écrite], mais simplement de manière orale. Moïse عليه السلام a dit : ﴾« **C'est (conclu) entre toi et moi, dit [Moïse]. Quel que soit celui des deux termes que je m'assigne, il n'y aura nulle pression sur moi. Et Allah est Garant de ce que nous disons.** »﴿ (28/28).

37. L'importance et le respect de la parole donnée. Allah تعالى dit : ﴾**Puis, lorsque Moïse eut accompli la période convenue.**﴿ (28/29).

38. La position émérite de Moïse عليه السلام auprès d'Allah de sorte qu'Il s'est adressé à lui de vive voix et sans intermédiaire. Allah تعالى dit : ﴾« **Ô Moïse ! C'est Moi Allah, le Seigneur de l'Univers.** »﴿ (28/30).

39. À travers Moïse, Allah a laissé libre cours à de nombreux signes évidents et des miracles manifestes, notamment : la transformation de son bâton en serpent ; la métamorphose de sa main devenue toute blanche, sans aucun mal ; l'ouverture de la mer lors la traversée de Moïse et son peuple ; la noyade de Pharaon et son armée ; ainsi que bien d'autres miracles du début jusqu'à la fin de la mission apostolique de Moïse. Allah تعالى dit : ﴾« **Jette ton bâton.** » **Puis, quand il le vit remuer comme si c'était un serpent, il tourna le dos sans même se retourner. « Ô Moïse ! Approche et n'aie pas peur ! Certes, tu es du nombre de ceux qui sont en sécurité. Et introduis ta main dans l'ouverture de ta tunique, elle sortira blanche sans aucun mal.** »﴿ (28/31-32).

40. Parmi les plus immenses punitions, il y a le fait que l'homme soit un imam dans le mal ; cela en fonction de son opposition aux signes et versets de Dieu ainsi que son exposé, comme Pharaon a dit : ﴾« **Ô notables ! Je ne connais pas de divinité pour vous, autre que moi.** »﴿ (28/38). Quelques versets plus loin, Allah تعالى dit : ﴾**Nous fîmes d'eux des dirigeants qui appellent les gens au Feu.**﴿ (28/41). Et à l'inverse, parmi le plus immense bienfait dont Allah peut gratifier Son serviteur, il y a le fait qu'Il fasse de lui un imam dans le bien, un guide qui guide les autres.

41. ﴾**Et, assurément, Nous avons donné le Livre à Moïse, après avoir fait périr les anciennes générations.**﴿ (28/43). Ces anciennes générations sont celles dont la fin dernière a été vouée à la destruction générale, notamment Pharaon et ses soldats. Ce verset est donc une preuve qu'après la révélation de la Torah [l'Ancien Testament], la

destruction générale a cessé et le combat armé contre les impies fut légiféré.

42. Ces versets constituent des indices à propos du message de Muhammad ﷺ, étant donné que cette histoire a été racontée de manière détaillée et homogène, mais aussi enracinée et concordante. Il l'a raconté par le menu détail, par son biais il a déclaré véridique les Envoyés et Allah l'a assisté par la vérité évidente. Tout cela sans qu'il soit présent durant tous ces évènements, ou qu'il ne voit un seul des endroits évoqués, ou qu'on ne lui récite une leçon dans laquelle y est mentionnée quoique ce soit de ces affaires, ou qu'il ne s'assoie avec une quelconque personne de science. Allah ﷻ dit : ﴾**Tu n'étais pas sur le versant ouest [du mont Sinaï], quand Nous avons décrété les commandements à Moïse et tu n'étais pas parmi les témoins. [...] Et tu n'étais pas [non plus] résident parmi les habitants de Madyan leur récitant Nos versets, mais c'est Nous qui envoyons les messagers. Et tu n'étais pas [encore] au flanc du Mont Tûr quand Nous avons appelé. Mais [tu es venu comme] une miséricorde de ton Seigneur, pour avertir un peuple à qui nul avertisseur avant toi n'est venu, afin qu'ils se souviennent.**﴿ (28/44 à 46). En fait, ceci n'est que le Message du Clément et du Très Miséricordieux et ce n'est qu'une révélation de la part du Noble et du Bienfaiteur qu'Il a fait descendre sur lui afin d'avertir des gens ignorants, mais aussi insouciants à l'égard des avertissements et des Messagers.



13. Moïse (Mûsâ) ﷺ et Al Khadir[1]

Bref rappel historique :

Cette histoire hors du commun contient de nombreux enseignements, décrets et règles. Notamment, le mérite de la science, le fait de voyager pour l'acquérir, se montrer patient lors de son apprentissage, etc. En effet, Moïse ﷺ n'a pas hésité à délaisser son peuple et parcourir une longue distance en vue de son acquisition. Il a rencontré de la fatigue et de la pénibilité au cours de ce voyage afin de revenir aux Fils d'Israël pour leur enseigner et les orienter au mieux. Ainsi donc, malgré son statut de prophète de Dieu, figurant même parmi les cinq grands Messagers doués de résolution (*Ulû Al 'Azmi Min Rusul*), Moïse ﷺ a choisi de voyager pour augmenter son savoir. La raison première de ce voyage trouve son origine dans une réponse de Moïse ﷺ adressée à son peuple à la suite d'un prêche qu'il leur adressa et à la fin duquel il fut interrogé concernant qui était le plus versé dans la science. Il répondit alors que c'était lui et il oublia de faire revenir cet attribut à Allah qui est l'Omniscient.[2] Alors, Allah le reprit et Il l'informa qu'il existait un serviteur au confluent des deux mers qui était plus connaisseur que lui.[3] Moïse ﷺ souhaita donc le rencontrer

1 En plus du texte coranique, comme dans la sourate : La Caverne (18), le récit de cette rencontre entre Moïse, et son disciple : Josué, avec Al Khadir a aussi été raconté de la bouche du Messager d'Allah ﷺ dans un hadith attesté et rapporté par Bukhârî (n°3401) et Muslim (n°2380) dans leurs recueils authentiques respectifs. Cheikh Ibn 'Uthaymîn ﷺ a consacré un ouvrage entier à l'explication de la sourate : La Caverne (18), notamment en détaillant les divers points utiles qui découlent de l'histoire de Moïse avec Al Khadir. Salîm Al Hilâlî (qu'Allah le préserve) a lui aussi écrit un livre sur ce sujet. S'y référer pour plus de détails.

2 Dans son recueil authentique, l'imam Al Bukhârî a ainsi intitulé un chapitre : « *Ce qu'il est recommandé que le savant dise lorsqu'il est interrogé concernant la personne la plus savante : il doit alors faire revenir la science à Allah.* » (Livre de la Science / Chapitre n°44).

3 En fait, comme divers savants l'ont expliqué et notamment Ibn Taymiyyah ﷺ dans : *Majmû' Al Fatâwâ*, Moïse était sur une science qu'Al Khadir ne possédait pas et inversement Al Khadir était lui aussi sur une science que Moïse ne possédait pas ; et chacun des deux était plus savant que l'autre dans son domaine : Moïse sur le plan législatif (*Tachrî'î*) et Al Khadir sur le plan constitutif (*Takwînî*). Toutefois, tous les deux étaient sur une science qu'Allah leur avait accordée sans que ni l'une ni l'autre ne contredise ou s'oppose à ce que l'autre possédait. Al Khadir agissait ainsi par inspiration divine et révélation de la part d'Allah de la même manière que Moïse dirigeait les Fils d'Israël par inspiration et révélation divines. C'est pourquoi dans le recueil authentique d'Al Bukhârî, Chapitre de la Science, Hadith n°122, Al Khadir a dit : « *Ô Moïse ! Certes, je suis sur une science qui fait partie de la science d'Allah qu'Il m'a enseignée et que tu ne connais pas ; et inversement, tu es sur une science de la part d'Allah qu'Il T'a enseignée et que je ne connais pas.* » Et quelques lignes plus loin, le hadith précise : [...] C'est alors qu'un moineau se posa sur le bord du bateau et il plongea son bec une ou deux fois dans la mer pour boire. Al Khadir a alors dit : « *Ô Moïse ! Ma science et la tienne au regard*

et demanda à Allah : « *Ô Seigneur ! Comment puis-je le rencontrer ?* » Alors, Allah lui répondit : « *Prends un poisson et mets-le dans un grand panier et tu le trouveras à l'endroit où tu perdras le poisson.* » Et c'est ainsi que démarra cette histoire étonnante et sublime…

(Note du traducteur).

— Sourate : La caverne (18) / Versets : 60 à 82 :

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِفَتَىٰهُ لَآ أَبْرَحُ حَتَّىٰٓ أَبْلُغَ مَجْمَعَ ٱلْبَحْرَيْنِ أَوْ أَمْضِىَ
حُقُبًا ﴿٦٠﴾ فَلَمَّا بَلَغَا مَجْمَعَ بَيْنِهِمَا نَسِيَا حُوتَهُمَا فَٱتَّخَذَ سَبِيلَهُۥ فِى
ٱلْبَحْرِ سَرَبًا ﴿٦١﴾ فَلَمَّا جَاوَزَا قَالَ لِفَتَىٰهُ ءَاتِنَا غَدَآءَنَا لَقَدْ لَقِينَا مِن
سَفَرِنَا هَٰذَا نَصَبًا ﴿٦٢﴾ قَالَ أَرَءَيْتَ إِذْ أَوَيْنَآ إِلَى ٱلصَّخْرَةِ فَإِنِّى نَسِيتُ
ٱلْحُوتَ وَمَآ أَنسَىٰنِيهُ إِلَّا ٱلشَّيْطَٰنُ أَنْ أَذْكُرَهُۥ ۚ وَٱتَّخَذَ سَبِيلَهُۥ فِى ٱلْبَحْرِ
عَجَبًا ﴿٦٣﴾ قَالَ ذَٰلِكَ مَا كُنَّا نَبْغِ ۚ فَٱرْتَدَّا عَلَىٰٓ ءَاثَارِهِمَا قَصَصًا ﴿٦٤﴾
فَوَجَدَا عَبْدًا مِّنْ عِبَادِنَآ ءَاتَيْنَٰهُ رَحْمَةً مِّنْ عِندِنَا وَعَلَّمْنَٰهُ مِن لَّدُنَّا
عِلْمًا ﴿٦٥﴾ قَالَ لَهُۥ مُوسَىٰ هَلْ أَتَّبِعُكَ عَلَىٰٓ أَن تُعَلِّمَنِ مِمَّا عُلِّمْتَ رُشْدًا
﴿٦٦﴾ قَالَ إِنَّكَ لَن تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٦٧﴾ وَكَيْفَ تَصْبِرُ عَلَىٰ مَا لَمْ
تُحِطْ بِهِۦ خُبْرًا ﴿٦٨﴾ قَالَ سَتَجِدُنِىٓ إِن شَآءَ ٱللَّهُ صَابِرًا وَلَآ أَعْصِى لَكَ
أَمْرًا ﴿٦٩﴾ قَالَ فَإِنِ ٱتَّبَعْتَنِى فَلَا تَسْـَٔلْنِى عَن شَىْءٍ حَتَّىٰٓ أُحْدِثَ لَكَ
مِنْهُ ذِكْرًا ﴿٧٠﴾ فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ إِذَا رَكِبَا فِى ٱلسَّفِينَةِ خَرَقَهَا ۖ قَالَ أَخَرَقْتَهَا
لِتُغْرِقَ أَهْلَهَا لَقَدْ جِئْتَ شَيْـًٔا إِمْرًا ﴿٧١﴾ قَالَ أَلَمْ أَقُلْ إِنَّكَ لَن
تَسْتَطِيعَ مَعِىَ صَبْرًا ﴿٧٢﴾ قَالَ لَا تُؤَاخِذْنِى بِمَا نَسِيتُ وَلَا تُرْهِقْنِى مِنْ
أَمْرِى عُسْرًا ﴿٧٣﴾ فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ إِذَا لَقِيَا غُلَٰمًا فَقَتَلَهُۥ قَالَ أَقَتَلْتَ
نَفْسًا زَكِيَّةًۢ بِغَيْرِ نَفْسٍ لَّقَدْ جِئْتَ شَيْـًٔا نُّكْرًا ﴿٧٤﴾ ۞ قَالَ أَلَمْ

---

de la science d'Allah n'ont en rien diminué celle-ci de la même manière que la gorgée de ce moineau n'a pas diminué l'eau de la mer. »

أَقُل لَّكَ إِنَّكَ لَن تَسۡتَطِيعَ مَعِيَ صَبۡرٗا ٧٥ قَالَ إِن سَأَلۡتُكَ عَن شَيۡءِۭ
بَعۡدَهَا فَلَا تُصَٰحِبۡنِيۖ قَدۡ بَلَغۡتَ مِن لَّدُنِّي عُذۡرٗا ٧٦ فَٱنطَلَقَا حَتَّىٰٓ
إِذَآ أَتَيَآ أَهۡلَ قَرۡيَةٍ ٱسۡتَطۡعَمَآ أَهۡلَهَا فَأَبَوۡاْ أَن يُضَيِّفُوهُمَا فَوَجَدَا فِيهَا
جِدَارٗا يُرِيدُ أَن يَنقَضَّ فَأَقَامَهُۥۖ قَالَ لَوۡ شِئۡتَ لَتَّخَذۡتَ عَلَيۡهِ أَجۡرٗا
٧٧ قَالَ هَٰذَا فِرَاقُ بَيۡنِي وَبَيۡنِكَۚ سَأُنَبِّئُكَ بِتَأۡوِيلِ مَا لَمۡ تَسۡتَطِع عَّلَيۡهِ
صَبۡرًا ٧٨ أَمَّا ٱلسَّفِينَةُ فَكَانَتۡ لِمَسَٰكِينَ يَعۡمَلُونَ فِي ٱلۡبَحۡرِ فَأَرَدتُّ أَنۡ
أَعِيبَهَا وَكَانَ وَرَآءَهُم مَّلِكٞ يَأۡخُذُ كُلَّ سَفِينَةٍ غَصۡبٗا ٧٩ وَأَمَّا ٱلۡغُلَٰمُ
فَكَانَ أَبَوَاهُ مُؤۡمِنَيۡنِ فَخَشِينَآ أَن يُرۡهِقَهُمَا طُغۡيَٰنٗا وَكُفۡرٗا ٨٠ فَأَرَدۡنَآ أَن
يُبۡدِلَهُمَا رَبُّهُمَا خَيۡرٗا مِّنۡهُ زَكَوٰةٗ وَأَقۡرَبَ رُحۡمٗا ٨١ وَأَمَّا ٱلۡجِدَارُ فَكَانَ
لِغُلَٰمَيۡنِ يَتِيمَيۡنِ فِي ٱلۡمَدِينَةِ وَكَانَ تَحۡتَهُۥ كَنزٞ لَّهُمَا وَكَانَ أَبُوهُمَا صَٰلِحٗا
فَأَرَادَ رَبُّكَ أَن يَبۡلُغَآ أَشُدَّهُمَا وَيَسۡتَخۡرِجَا كَنزَهُمَا رَحۡمَةٗ مِّن رَّبِّكَۚ
وَمَا فَعَلۡتُهُۥ عَنۡ أَمۡرِيۚ ذَٰلِكَ تَأۡوِيلُ مَا لَمۡ تَسۡطِع عَّلَيۡهِ صَبۡرٗا ٨٢

Traduction rapprochée :

60. Et lorsque Moïse dit à son valet[1] : « Je n'arrêterai pas avant d'avoir atteint le confluent des deux mers, même si je dois marcher de longues années. »

61. Et quand tous les deux eurent atteint le confluent, ils oublièrent leur poisson qui prit alors librement son chemin dans la mer.

62. Et quand tous les deux eurent dépassé [cet endroit], il a dit à son valet : « Apporte-nous notre déjeuner. Certes, nous avons rencontré de la fatigue dans notre présent voyage. »

63. Il (Le valet) a dit : « Lorsque nous avons pris refuge près du rocher, j'ai oublié le poisson — et seul le Diable m'a fait oublier de (te) le rappeler — et, curieusement, il a pris son chemin dans la mer. »

64. (Moïse) dit : « Voilà ce que nous cherchions. » Alors, ils retournèrent sur leurs pas, suivant leurs traces.

1 Josué fils de Noun, en arabe : Yûcha' Ibn Nûn.

65. Ils trouvèrent alors l'un de Nos serviteurs à qui Nous avions donné une miséricorde, de Notre part, et à qui Nous avions enseigné une science de Notre part.

66. Moïse lui demanda : « Puis-je te suivre afin que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris concernant une bonne direction ? »

67. Il (Al Khadir) répondit : « Vraiment, tu ne pourras jamais être patient avec moi.

68. Comment patienterais-tu sur des choses que tu n'embrasses pas par ta connaissance ? »

69. Il (Moïse) lui dit : « Si Allah le souhaite, tu me trouveras patient ; et je ne désobéirai à aucun de tes ordres. »

70. Il a alors dit : « Si tu me suis, alors ne m'interroge sur rien tant que je ne t'en aurai pas fait mention. »

71. Alors les deux partirent. Et après qu'ils furent montés sur un bateau, l'homme y fit une brèche. Il (Moïse) lui a dit : « Est-ce pour noyer ses occupants que tu l'as ébréché ? Assurément, tu as commis une chose monstrueuse ! »

72. Il (Al Khadir) répondit : « N'ai-je pas dit que tu ne pourrais pas rester patient avec moi ? »

73. Il (Moïse) répondit : « Ne t'en prend pas à moi pour un oubli de ma part ; et ne m'impose pas une grande difficulté dans mon affaire. »

74. Ils partirent tous les deux ; et lorsqu'ils eurent rencontré un enfant, il (Al Khadir) le tua. Alors, il (Moïse) lui a dit : « As-tu tué un être innocent qui n'a tué personne ? Assurément, tu as commis une chose affreuse ! »

75. Il (Al Khadir) répondit : « Ne t'ai-je pas dit que tu ne pourrais pas rester patient avec moi ? »

76. Il (Moïse) lui dit : « Si après cela, je t'interroge sur quoi que ce soit, alors ne m'accompagne plus. Tu seras alors excusé de te séparer de moi. »

77. Ils partirent donc tous les deux ; et lorsqu'ils furent arrivés à un village habité, ils demandèrent à manger à ses habitants ; mais ceux-ci refusèrent de leur donner l'hospitalité. Ils y trouvèrent alors un mur sur le point de s'écrouler. Il (Al Khadir) le redressa. Alors, il (Moïse) lui dit : « Si tu l'avais souhaité, tu aurais pu réclamer pour cela un salaire. »

78. Il (Al Khadir) a alors dit : « Ceci [marque] la séparation entre toi et moi. Je vais t'informer de l'interprétation [de ce] sur quoi tu n'as pas su patienter.

79. Pour ce qui est du bateau, il appartenait à des pauvres qui travaillaient en mer. J'ai donc voulu le rendre défectueux, car il y avait derrière eux un roi qui saisissait de force tout bateau.

80. Quant au garçon, ses père et mère étaient des croyants, alors nous avons craint qu'il ne leur impose de la rébellion et de l'incroyance.

81. Nous avons donc voulu que leur Seigneur leur en accorde en échange un meilleur que lui, plus pur et plus miséricordieux [envers eux].

82. Et quant au mur, il appartenait à deux garçons orphelins de la ville, et il y avait dessous un trésor à eux; et leur père était un homme vertueux. Ton Seigneur a donc voulu que tous les deux atteignent leur maturité et qu'ils extraient [eux-mêmes] leur trésor, par une miséricorde de ton Seigneur. D'ailleurs, je ne l'ai pas fait de mon propre chef. Voilà l'interprétation [de ce] sur quoi tu n'as pas su patienter. »

Enseignements à tirer :

1. Le fait de commencer par ce qui est le plus important et ainsi de suite. En effet, l'augmentation du savoir et le savoir de l'homme sont plus importants que leur délaissement ou le fait de se consacrer à l'enseignement sans acquérir plus de science. Toutefois, réunir ces deux affaires, c'est-à-dire : l'acquisition de la science et sa transmission, est ce qu'il y a de plus complet et parfait.
2. La permission de prendre un domestique (*Khâdim*) aussi bien chez soi qu'en voyage afin de subvenir aux divers besoins et de pouvoir se reposer. C'est ce que fit Moïse. Allah ﷻ dit : **﴾Et lorsque Moïse a dit à son valet.﴿** (18/60).
3. Le voyageur qui part à la recherche de la science, ou pour combattre, ou autre chose qui y ressemble peut informer de sa quête et de l'endroit où il se rend dès lors où cela implique un intérêt. Ceci est meilleur que de le cacher. En effet, en divulguant cela il s'y trouve divers bénéfices : la préparation des provisions du voyage; l'accomplissement de son affaire en étant clairvoyant; la manifestation de la noblesse de cette sublime adoration; etc.[1] Moïse عليه السلام a dit : **﴾« Je ne cesserai**

1 Le Prophète ﷺ fit exactement cela avec ses Compagnons lorsqu'il décida de mener l'expédition de Tabouk. Pourtant, il avait plutôt l'habitude de ne rien dire de ses expéditions et de rester évasif.. En fait, tout dépendait de l'intérêt recherché. Ici, cela permit aux Compagnons de mieux se préparer en vue de la grande distance qui les attendait..

de marcher jusqu'à ce que j'atteigne le confluent des deux mers, même si je dois marcher de longues années. »﴿ (18/60).

4. L'oubli fait partie de la nature intrinsèque de l'homme, peu importe sa position, son rang, etc. fut-il un prophète, comme Moïse عليه السلام, ou le disciple d'un Prophète, comme Josué عليه السلام. Allah سبحانه وتعالى dit : ﴾**Ils oublièrent leur poisson.**﴿ (18/61).

5. Il est recommandé que la personne nourrisse son domestique de ce qu'elle-même mange, mais aussi qu'elle mange avec lui, ensemble. C'est ce qui transparaît de la parole de Moïse lorsqu'il a dit à Josué : ﴾**« Apporte-nous notre déjeuner. »**﴿ (18/62). En effet, Moïse عليه السلام a employé le pronom personnel « nous » et l'adjectif possessif « notre » qui désignent l'ensemble, c'est-à-dire : lui et Josué ont mangé ensemble.

6. La permission pour la personne d'informer de ce qui fait partie de sa nature innée, que ce soit le fait d'être fatigué, affamé, assoiffé, etc. Bien évidemment, sans que cela ne soit dit en étant courroucé tout en étant véridique. C'est ce que Moïse عليه السلام a dit : ﴾**« Certes, nous avons rencontré de la fatigue dans notre présent voyage. »**﴿ (18/62).

7. Il est recommandé que le domestique de la personne soit quelqu'un d'intelligent, perspicace et sagace afin d'effectuer parfaitement les choses qui lui ont été assignées et ce que l'on veut de lui. Ainsi était Josué vis-à-vis de Moïse.

8. L'attribution du mal et de ses causes au Diable (Satan) en raison de la suggestion et de l'embellissement par ce dernier, même si tout ne se produit que par prédestination d'Allah et Son décret. Cela est indiqué dans la parole de Josué عليه السلام : ﴾**« Et seul le Diable (Satan) m'a fait oublier de (te) le rappeler. »**﴿ (18/63).

9. L'assistance divine (*Al Mu'awanah Al Ilahiyyah*) descend sur le serviteur en fonction de son accomplissement de ce qui lui est ordonné. Et quiconque se conforme à l'ordre d'Allah, alors il est assisté comme personne d'autre n'est assisté en raison de Sa parole سبحانه وتعالى : ﴾**« Voilà ce que nous cherchions. »**﴿ (18/64).

10. En aucune situation, le voyageur ne doit se séparer de la personne qui voyage avec lui, excepté si la personne elle-même autorise son compagnon de voyage à le quitter. En effet, tout au long de son voyage, Moïse n'a jamais quitté son compagnon de voyage qui était son disciple Josué fils de Noun, et cela jusqu'à parvenir à Al Kha<u>d</u>ir. Allah سبحانه وتعالى a dit : ﴾**Alors, ils retournèrent sur leurs pas, suivant leurs**

traces.﴿ (18/64). Il en fut de même d'Al Khadir envers Moïse lorsque ce dernier demanda à voyager avec lui afin d'apprendre auprès de lui. Al Khadir ne se sépara de lui que lorsqu'il vit que Moïse ne pourrait jamais patienter et que celui-ci lui avait dit au préalable : ﴾**« Si après cela, je t'interroge sur quoi que ce soit, alors ne m'accompagne plus. Tu seras alors excusé de te séparer de moi. »**﴿ (18/76). Voilà pourquoi, à la fin, Al Khadir a dit à Moïse : ﴾**« Ceci [marque] la séparation entre toi et moi. »**﴿ (18/78).

11. Ce serviteur que Moïse rencontra n'était pas un prophète; plutôt, c'était un serviteur vertueux, car Allah l'a décrit par l'attribut de la servitude (*Al 'Ubudiyyah*). De même, la grâce d'Allah a été mentionnée sur lui à travers la miséricorde et la science tandis que le message et la prophétie n'ont pas été mentionnés. Si Al Khadir avait été un prophète, alors cela aurait été mentionné de la même manière que ça l'a été pour d'autres. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : ﴾**Ils trouvèrent alors l'un de Nos serviteurs à qui Nous avions donné une miséricorde, de Notre part, et à qui Nous avions enseigné une science de Notre part.**﴿ (18/65). Toutefois, à la fin de cette histoire une ambiguïté peut être soulevée liée à la parole d'Al Khadir : ﴾**« D'ailleurs, je ne l'ai pas fait de mon propre chef. »**﴿ (18/82). Cependant, cette parole n'indique pas ni ne prouve qu'il était un prophète. En fait, elle indique simplement l'inspiration et l'information comme cela a été le cas pour d'autres personnes en dehors des Messagers et Prophètes, comme pour la mère de Moïse lorsqu'Allah ﷻ a dit : ﴾**Et Nous révélâmes à la mère de Moïse [ceci] : « Allaite-le. »**﴿ (Le Récit, 28 : 7); voire même pour des insectes, comme les abeilles lorsqu'Allah ﷻ a dit : ﴾**Et [voilà] ce que ton Seigneur révéla aux abeilles : « Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treillages que [les hommes] font. »**﴿ (Les Abeilles, 16 : 68).

12. La science qu'Allah enseigne [à Ses serviteurs] est de deux types : **1-** Une science acquise que le serviteur atteint et obtient par son ardeur et ses efforts. **2-** Une science innée qu'Allah octroie à qui Il souhaite gratifier parmi Ses serviteurs, comme dans Sa parole ﷻ : ﴾**Et à qui Nous avions enseigné une science de Notre part.**﴿ (18/65); ou encore la parole d'Al Khadir : ﴾**« Je ne l'ai d'ailleurs pas fait de mon propre chef! »**﴿ (18/82).

13. La modestie (*At-Tawâdu'*) de la personne plus émérite et supérieure vis-à-vis d'une autre qui lui est inférieure afin d'apprendre auprès de lui. En effet, et sans aucun doute, Moïse est plus émérite et supérieur à Al Khadir [et pourtant il est devenu comme un étudiant auprès de lui]. Voilà pourquoi, Moïse ﷺ a demandé : ﴾**« Puis-je te suivre... ? »**﴿ (18/66).

14. Le fait de faire revenir la science ainsi que les autres mérites à Allah, reconnaître cela et remercier Allah pour tout cela. Moïse ﷺ a dit : ﴾**« ... afin que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris... »**﴿ (18/66). C'est-à-dire : De ce qu'Allah t'a appris.

15. La science bénéfique est la science qui oriente vers le bien. Ainsi donc, toute science qui contient une bonne direction et une guidée vers les voies du bien et qui alerte aussi sur les voies du mal ou les moyens qui y mènent, alors ceci fait partie de la science bénéfique. En dehors de cela, soit cette science est préjudiciable ou soit elle ne contient pas de bénéfice. Ceci en raison de Sa parole ﷻ : ﴾**« ... concernant une bonne direction ? »**﴿ (18/66).

16. L'étudiant doit bien se comporter avec son enseignant et il doit s'adresser à lui de la plus douce des manières. En effet, Moïse ﷺ a dit : ﴾**« Puis-je te suivre afin que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris concernant une bonne direction ? »**﴿ (18/66). Ici, Moïse a parlé de manière courtoise et en le consultant, à savoir : « *Est-ce que tu m'autorises ou non à te suivre ?* » Il a attesté qu'il était là pour apprendre auprès de lui à la différence des personnes suffisantes ou arrogantes, celles qui ne montrent pas à l'enseignant qu'elles sont dans le besoin de sa science. Plutôt, elles prétendent collaborer avec lui, voire même lui enseigner alors qu'elles sont totalement ignorantes ! Ainsi donc, être humble devant l'enseignant et manifester le besoin vis-à-vis de son enseignement est la chose la plus bénéfique qui soit pour l'étudiant.

17. La possibilité de l'apprentissage par le savant émérite d'une science qu'il ne maîtrise pas auprès de quelqu'un qui la maîtrise même si ce dernier est inférieur à lui de beaucoup en science. En effet, Moïse ﷺ fait partie des Envoyés doués de résolution, ceux à qui Allah a octroyé et donné une science qu'Il n'a donnée à personne d'autre en dehors d'eux. Toutefois, dans cette science spécifique, Al Khadir possédait une connaissance que Moïse n'avait pas d'où le fait qu'il s'est montré

assidu à apprendre auprès de lui. Ainsi donc, si le jurisconsulte ou le savant du hadith a des lacunes en langue arabe, dans la morphologie, ou d'autres sciences similaires, alors il se doit d'apprendre avec quelqu'un qui maîtrise ces sciences même si ce dernier n'est pas un savant du hadith ni un jurisconsulte. Ceci correspond exactement à la parole de Moïse عليه السلام : ﴿« **Puis-je te suivre afin que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris concernant une bonne direction ?** »﴾ (18/66).

18. Quiconque ne possède pas la force de patienter en compagnie d'un savant ou de la science ni de se montrer ferme en cela, alors en fonction de son manque de patience il perdra son équivalent en science et plus encore. En effet, quiconque ne se montre pas patient n'acquiert pas la science. Inversement, quiconque fait preuve de patience et s'y attache, alors il acquerra chaque affaire pour laquelle il s'est efforcé. En effet, Al Khadir a lui-même excusé Moïse par avance en précisant bien que du fait de son impatience, il ne pourrait apprendre de lui. Il a dit : ﴿« **Vraiment, tu ne pourras jamais être patient avec moi.** »﴾ (18/67).

19. La grande cause pour que la personne parvienne à se montrer patient est qu'elle embrasse en science et en expérience l'affaire sur laquelle on lui ordonne de patienter. En effet, celui qui ne sait pas cela, ou ne sait pas son objectif ni son résultat, ou ne connait pas le bénéfice ni les fruits qu'elle récolte pour le prix de sa patience, alors elle ne possède pas cette raison première [qui l'incite] à patienter. Al Khadir a dit à Moïse : ﴿« **Comment patienterais-tu sur des choses que tu n'embrasses pas par ta connaissance ?** »﴾ (18/68). Ici, on constate bien qu'Al Khadir a expliqué à Moïse عليه السلام que son manque de patience serait dû au fait qu'il n'embrasserait pas de sa science les affaires qu'il allait voir.

20. Les affaires futures ayant trait aux actes des serviteurs doivent être liées à la Volonté d'Allah et la personne ne doit jamais dire : « *Certes, je vais faire cela dans le futur...* » sans qu'elle ajoute : « *... Si Allah le souhaite.* » Comme Moïse عليه السلام a dit : ﴿« **Si Allah le souhaite, tu me trouveras patient.** »﴾ (18/69).

21. La détermination et la résolution à accomplir une chose ne signifie pas nécessairement son action et son accomplissement. En effet, Moïse عليه السلام a bien dit : ﴿« **Si Allah le souhaite, tu me trouveras**

patient. »﴿ (18/69). C'est-à-dire : Il s'est préparé et s'est résolu à être patient pourtant il ne l'a pas été.

22. La bonne éducation de l'étudiant envers son enseignant de sorte qu'il l'écoute et met en application ce que ce dernier lui enjoint et recommande. Moïse ﷺ a dit à Al Khadir : ﴾« **Je ne désobéirai à aucun de tes ordres.** »﴿ (18/69).

23. Lorsque l'enseignant voit un intérêt à ce que l'étudiant délaisse de prime abord certaines questions concernant certaines choses, alors il doit simplement lui suggérer cela jusque ce que l'étudiant y parvienne par lui-même. En effet, l'intérêt doit suivre la situation. Il en est de même si l'étudiant est limité dans sa compréhension, ou si cela concerne des questions minutieuses interdites à poser, car il y en a d'autres qui sont plus importantes [à poser], ou que son intellect ne cerne pas les choses, ou qu'il pose des questions qui n'ont aucun rapport avec le sujet abordé. Tout ce qui précède est contenu dans la parole qu'Al Khadir a adressée à Moïse ﷺ lorsqu'il lui a enjoint : ﴾« **Si tu me suis, alors ne m'interroge sur rien tant que je ne t'en aurai pas fait mention.** »﴿ (18/70).

24. L'ordre d'être pondéré, de bien s'assurer des choses et de ne pas se précipiter à juger d'une chose jusqu'à ce que l'on connaisse « le pourquoi du comment » et son objectif. Ceci fut la condition préalable et la recommandation d'Al Khadir à Moïse ﷺ avant de partir en voyage avec lui. En effet, il lui a dit : ﴾« **Si tu me suis, alors ne m'interroge sur rien tant que je ne t'en aurai pas fait mention.** »﴿ (18/70).

25. La permission de prendre la mer lorsque les conditions sont bonnes et qu'on ne craint aucun danger. Allah ﷻ dit : ﴾**Alors les deux partirent. Et après qu'ils furent montés sur un bateau...**﴿ (18/70).

26. La nature de l'homme est à la précipitation et à l'émotion.[1] Malgré les recommandations préalables d'Al Khadir, Moïse ﷺ s'est exclamé : ﴾« **Est-ce pour noyer ses occupants que tu l'as ébréché ? Assurément, tu as commis une chose monstrueuse !** »﴿ (18/71).

27. Quiconque oublie n'est pas pris pour son oubli : ni en ce qui concerne le droit d'Allah ni [en ce qui concerne] les droits des serviteurs.

---

1 Par nature, l'homme est impatient et prompt. Allah ﷻ dit : ﴾**Certes l'homme est très hâtif.**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 11) ; et Il ﷻ a dit : ﴾**L'homme a été créé prompt dans sa nature.**﴿ (Les Prophètes, 21 : 37).

Moïse عليه السلام a dit : ﴾« **Ne m'en tiens pas rigueur pour un oubli de ma part !** »﴿ (18/73).

28. Il convient que la personne agisse avec les gens en se parant des caractères du pardon et de la bienveillance envers eux. Il ne doit pas les surcharger plus qu'ils ne peuvent, ni leur compliquer la tâche ni les opprimer.[1] En effet, tout ceci est propice à les faire fuir de lui et les décourager. Plutôt, il doit prendre avec eux la facilité afin de leur simplifier la tâche. C'est ce que Moïse عليه السلام a demandé à Al Khadir lorsqu'il lui a dit : ﴾« **Et ne m'impose pas une grande difficulté dans mon affaire.** »﴿ (18/73).

29. Les décrets et les jugements sur les affaires sont selon ce qui est manifeste et c'est en fonction de cela qu'en ce bas monde leurs décrets et jugements leur sont rattachés que cela concerne les biens, le sang, ou autre. En effet, Moïse عليه السلام a désapprouvé l'acte d'Al Khadir lorsqu'il a fait une brèche dans le bateau et il عليه السلام lui a dit : ﴾« **Est-ce pour noyer ses occupants que tu l'as ébréché ? Assurément, tu as commis une chose monstrueuse !** »﴿ (18/71). Il en est de même lorsqu'il a tué l'enfant, il عليه السلام lui a dit : ﴾« **As-tu tué un être innocent qui n'a tué personne ? Assurément, tu as commis une chose affreuse !** »﴿ (18/74). En apparence, et sans l'ombre d'un doute, ces actes sont condamnables et répréhensibles. Moïse عليه السلام ne pouvait pas se taire devant de tels actes même s'il était en compagnie d'Al Khadir. Voilà pourquoi, il s'est précipité et s'est empressé de [les condamner et] les juger au moment même de leur accomplissement, de manière générale. Il n'a pas pris en compte leur caractère fortuit qui lui impliquait de patienter et de ne pas s'empresser de désapprouver ces actes [qu'Al Khadir commettait].

30. [De manière implicite] On déduit du verset suivant qu'il est permis de tuer quelqu'un par talion. En effet, Moïse عليه السلام a dit : ﴾« **As-tu tué un être innocent qui n'a tué personne ?** »﴿ (18/74). Sous-entendu : s'il avait tué quelqu'un, alors il mériterait d'être aussi tué.

---

1 Ceci correspond tout simplement aux injonctions divines contenues dans les divers versets suivants : ﴾**Allah veut pour vous la facilité et Il ne veut pas pour vous la difficulté.**﴿ (La Vache, 2 : 185) ; ﴾**Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.**﴿ (La Vache, 2 : 286) ; ﴾**Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne.**﴿ (La Table Servie, 5 : 6).

31. Le meurtre est un des plus graves péchés comme Moïse عليه السلام l'a dit à Al Khadir : ﴿« **Assurément, tu as commis une chose affreuse !** »﴾ (18/74).

32. Être au service des gens vertueux ou de quiconque y est associé est parmi la meilleure chose qui soit. En effet, Al Khadir a redressé le mur qui appartenait à cet homme vertueux et Allah a fait en sorte que ses enfants puissent extraire des années plus tard le trésor qui était enfoui sous ce mur. Allah تعالى dit : ﴿**Ils y trouvèrent alors un mur sur le point de s'écrouler. Il [Al Khadir] le redressa.**﴾ (18/77).

33. Il se peut que le pauvre possède de l'argent, mais cela ne lui suffit pas à subvenir à ses besoins. Ainsi donc, malgré cela, il est quand même considéré comme pauvre et ne sort pas du cercle de la pauvreté (*Al Maskanah*). En effet, Allah nous a informés que ces pauvres possédaient un bateau [et ils travaillaient]. Al Khadir a dit : ﴿« **Pour ce qui est du bateau, il appartenait à des pauvres...** »﴾ (18/79).

34. Il est permis de travailler en mer autant que sur la Terre. Allah تعالى dit : ﴿**... qui travaillaient en mer.**﴾ (18/79). Le travail en mer de ces gens n'a pas été désapprouvé par Allah.

35. Les bonnes manières avec Allah dans la façon de s'exprimer sont recommandées en n'importe quelle situation. En effet, Al Khadir s'est attribué à lui-même le fait d'avoir rendu défectueux le bateau de ces gens. Il a dit : ﴿« **J'ai donc voulu le rendre défectueux...** »﴾ (18/79).

36. Il existe une règle importante qui stipule : « *Il est permis qu'une personne gère l'argent et les biens d'une autre personne, même sans son autorisation, dès lors où il y a un intérêt pour celle-ci. Il en est de même de la dissipation de toute dégradation même si pour cela il doit résulter de la gestion une quelconque perte d'argent ou de biens de la personne concernée.* » En effet, Al Khadir n'a pas hésité à faire une brèche dans le bateau afin de le rendre défecteux pour éviter que, plus loin, le roi tyran spolie le bateau de ces gens comme il l'a dit à Moïse عليه السلام : ﴿« **J'ai donc voulu le rendre défectueux, car il y avait, un peu plus loin, un roi qui saisissait de force tout bateau.** »﴾ (18/79). Ainsi donc, en cas d'incendie, d'inondation, ou quoi que ce soit d'autre qui toucherait la demeure ou les biens d'une personne et qu'une partie de ses biens devrait être perdue ou une partie de sa demeure devrait être détruite afin d'en préserver le reste, alors ceci est permis ; plutôt, cela

est même prescrit afin de préserver le bien en tant que tel. Il en est de même si un quelconque tyran veut s'approprier [injustement] les biens d'une personne et que cette dernière lui en concède une partie afin d'en garder le reste, alors ceci est permis même sans autorisation.

37. Il existe encore une autre grande et sublime règle de jurisprudence qui stipule : « *On repousse le plus grand mal en commettant le moindre* [mal] *; et on considère le plus grand des deux intérêts en délaissant le moindre* [des deux]. » Cette règle est déduite des versets suivants : ﴾« **Pour ce qui est du bateau, il appartenait à des pauvres gens qui travaillaient en mer. J'ai donc voulu le rendre défectueux, car il y avait, un peu plus loin, un roi qui saisissait de force tout bateau [et asservissait ensuite ses gens]. Quant au garçon, ses père et mère étaient des croyants, alors nous avons craint qu'il ne leur impose de la rébellion et de l'incroyance. Nous avons donc voulu que leur Seigneur leur en accorde en échange un meilleur que lui, plus pur et plus miséricordieux [envers eux].** »﴿ (18/79 à 81). Ici donc, la brèche tout comme le meurtre du garçon est [sans l'ombre d'un doute] un mal. Toutefois, si les choses étaient restées en l'état, il en aurait découlé un mal encore plus conséquent. En effet, à terme, cet enfant aurait constitué une épreuve pour ses parents dans leur religion et son mal en aurait été alors plus grand de son vivant. Le bien résida donc dans la préservation de la religion de ses parents et celle de leur foi qui est meilleure que cela, c'est pourquoi Al Khadir le tua. Et sous cette règle découlent de nombreux sujets annexes ainsi que des bénéfices qu'on ne peut recenser, notamment fait partie de cela l'accumulation des avantages et la diminution des inconvénients [concernant une seule et même situation donnée].

38. Toujours parmi les bonnes manières avec Allah dans la manière de s'exprimer, il y a le fait de Lui attribuer le bien et le faire revenir à Lui comme Al Khadir a dit : ﴾« **Ton Seigneur a donc voulu que tous les deux atteignent leur maturité et qu'ils extraient [eux-mêmes] leur trésor, par une miséricorde de ton Seigneur.** »﴿ (18/82). C'est comme Abraham عليه السلام a dit : ﴾« **Et quand je suis malade, c'est Lui qui me guérit.** »﴿ ﴾Les Poètes, 26 : 80﴿. Ou encore la parole des djinns : ﴾« **Et certes, nous ne savons pas si on veut du mal aux habitants de la Terre ou si leur Seigneur veut les mettre sur le**

droit chemin. »⟫ (Les Djinns, 72 : 10), sachant que tout ce qui se produit est par décret d'Allah et Sa prédestination.

39. Allah se charge de préserver le serviteur vertueux dans sa personne, sa descendance, ses biens, etc. Al Khadir a dit : **⟪« Et quant au mur, il appartenait à deux garçons orphelins de la ville, et il y avait dessous un trésor à eux ; et leur père était un homme vertueux. Ton Seigneur a donc voulu que tous les deux atteignent leur maturité et qu'ils extraient [eux-mêmes] leur trésor. »⟫** (18/82)

40. Lors de son périple avec Moïse, les actes et les agissements qu'Al Khadir a accomplis furent tous par inspiration divine. Il ne faisait que suivre ce que son Seigneur lui avait inspiré et révélé. Il n'a rien fait de lui-même comme il l'a dit à Moïse ﷺ à la fin : **⟪« D'ailleurs, je ne l'ai pas fait de mon propre chef. »⟫** (18/82).

41. Il ne faut pas se précipiter à juger les actes selon leurs apparences. Al Khadir a expliqué à Moïse ﷺ que derrière chacun de ces évènements et des actes qu'il a été amené à accomplir, il y avait un motif précis, une raison légitime et surtout une sagesse divine que Dieu lui avait inspirée.[1] C'est pourquoi, il lui a dit : **⟪« Voilà l'interprétation [de ce] sur quoi tu n'as pas su patienter. »⟫** (18/82).

---

1 Ces trois événements sur lesquels Moïse ﷺ n'a pu se montrer patient avec Al Khadir sont à rapprocher de trois autres évènements qui se sont produits durant la vie de Moïse. Dans son exégèse intitulée : *Al Bahr Al Madîd Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Majîd*, l'exégète soufi de Tétouan Ahmed Ibn 'Ajîbah (1162-1224 AH) souligne ces trois évènements ainsi que leur étonnant parallèle et rapprochement. Notamment : **1-** Lorsqu'Allah inspira à la mère de Moïse de le poser sur le fleuve et de le laisser aller au gré du courant. Elle a obéi à l'injonction divine et Allah s'est Lui-même chargé de le porter sur le flot et de le guider vers la maison de Pharaon et ainsi Moïse fut préservé de Pharaon le tyran. Allah ﷻ dit : **⟪Et Nous révélâmes à la mère de Moïse : « Allaite-le. Et lorsque tu craindras pour lui, alors jette-le dans le flot. Et n'aie pas peur et ne t'attriste pas. Nous te le rendrons et ferons de lui un Messager. » Les gens de Pharaon le recueillirent pour qu'il leur soit un ennemi et une source d'affliction !⟫** (Le Récit, 28 : 7-8). Ainsi, lorsqu'Al Khadir ébrécha le bateau des pauvres gens, lui aussi ne fit que suivre une injonction divine que Dieu lui avait inspiré afin de préserver ces personnes d'un roi tyran qui les attendait. **2-** Lorsque Moïse tua d'un coup de poing la jeune personne sans l'avoir voulu, il sut qu'il avait commis un grave péché condamnable dans la Loi divine comme Allah ﷻ le dit : **⟪Moïse lui donna un coup de poing qui l'acheva. Alors, il a dit : « Ceci est l'œuvre de Satan (le Diable). Il est vraiment un ennemi, un égareur évident. » Puis, il a dit : « Seigneur ! Certes, je me suis fait du tort à moi-même, alors pardonne-moi. » Et Il lui pardonna. C'est Lui vraiment le Pardonneur, le Miséricordieux !⟫** (Le Récit, 28 : 15-16). De la même manière, lorsqu'Al Khadir tua ce jeune enfant innocent, il sut aussi que c'était une chose grave, mais il ne faisait qu'obéir à Allah et il savait qu'Il était le plus Miséricordieux des Miséricordieux. **3-** Lorsque Moïse abreuva lui aussi gracieusement les bêtes des filles de Chu'ayb sans demander de salaire, il ne fit cela que par pure bonté face à la situation de ces deux jeunes femmes dans le besoin.

42. Le bienfait et le mérite de la patience.[1] Al Khadir a dit à Moïse : ﴾« **Voilà l'interprétation [de ce] sur quoi tu n'as pas su patienter.** »﴿ (18/82).

43. Il se peut qu'Allah décrète au serviteur des affaires qu'ils répugnent véritablement, mais qui pourtant constituent un bien pour lui dans sa religion comme dans le cas de cet enfant tué ; ou qui constituent un bien dans sa vie mondaine comme dans le cas de ce bateau ébréché ; ou qui constituent un bien dans les deux sphères (matérielle et spirituelle) comme dans le cas de ces deux orphelins et de leur trésor. Tout ceci fait partie de la Douce Bonté (*Al-Lutf*) et Générosité d'Allah envers Ses serviteurs afin qu'ils Le remercient et L'agréent pleinement même dans Ses décrets désagréables et douloureux [qui les touchent de plein fouet].



14. David (Dâwud) عليه السلام[2] et Goliath (Jâlût) :

— Sourate : Al Baqarah (2) / Versets : 246 à 252 :

أَلَمۡ تَرَ إِلَى ٱلۡمَلَإِ مِنۢ بَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ مِنۢ بَعۡدِ مُوسَىٰٓ إِذۡ قَالُواْ لِنَبِيّٖ
لَّهُمُ ٱبۡعَثۡ لَنَا مَلِكٗا نُّقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِۖ قَالَ هَلۡ عَسَيۡتُمۡ إِن كُتِبَ
عَلَيۡكُمُ ٱلۡقِتَالُ أَلَّا تُقَٰتِلُواْۖ قَالُواْ وَمَا لَنَآ أَلَّا نُقَٰتِلَ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ

Allah ﷻ dit : ﴾**Et quand il fut arrivé au point d'eau de Madyân, il y trouva un attroupement de gens abreuvant [leur bêtes] et il trouva aussi deux femmes se tenant à l'écart et retenant [leurs bêtes]. Il demanda : « Que voulez-vous ? » Elles répondirent : « Nous n'abreuverons que lorsque les bergers seront partis ; et notre père est fort âgé. » Il abreuva alors [les bêtes] pour elles, ensuite il retourna à l'ombre et dit : « Seigneur ! J'ai grand besoin du bien que tu feras descendre vers moi. »**﴿ (Le Récit, 28 : 23-24). Al Khadir fit aussi de même en ne demandant aucun salaire pour avoir redressé ce mur dont il savait qu'il appartenait à deux jeunes garçons orphelins et sous lequel il y avait un trésor leur appartenant. Quelles ressemblances et quelles similitudes entre ces évènements respectifs pourtant éloignés dans le temps ! Certes, comme Allah ﷻ le dit, il y a dans les récits des Prophètes et des Messagers des leçons à tirer pour les doués d'intelligence.

1 Dans le recueil authentique d'Al Bukhârî (n°4725), à la fin de la narration de ce récit, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Nous aurions souhaité que Moïse se montre patient afin qu'Allah nous raconte davantage leur histoire.* »

2 Dans le Coran, le nom de David عليه السلام est mentionné 16 fois.

وَقَدۡ أُخۡرِجۡنَا مِن دِيَٰرِنَا وَأَبۡنَآئِنَاۖ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيۡهِمُ ٱلۡقِتَالُ تَوَلَّوۡاْ
إِلَّا قَلِيلٗا مِّنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ عَلِيمُۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ٢٤٦ وَقَالَ لَهُمۡ نَبِيُّهُمۡ إِنَّ ٱللَّهَ قَدۡ
بَعَثَ لَكُمۡ طَالُوتَ مَلِكٗاۚ قَالُوٓاْ أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُ ٱلۡمُلۡكُ عَلَيۡنَا وَنَحۡنُ
أَحَقُّ بِٱلۡمُلۡكِ مِنۡهُ وَلَمۡ يُؤۡتَ سَعَةٗ مِّنَ ٱلۡمَالِۚ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصۡطَفَىٰهُ
عَلَيۡكُمۡ وَزَادَهُۥ بَسۡطَةٗ فِي ٱلۡعِلۡمِ وَٱلۡجِسۡمِۖ وَٱللَّهُ يُؤۡتِي مُلۡكَهُۥ مَن يَشَآءُۚ
وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٞ ٢٤٧ وَقَالَ لَهُمۡ نَبِيُّهُمۡ إِنَّ ءَايَةَ مُلۡكِهِۦٓ أَن يَأۡتِيَكُمُ
ٱلتَّابُوتُ فِيهِ سَكِينَةٞ مِّن رَّبِّكُمۡ وَبَقِيَّةٞ مِّمَّا تَرَكَ ءَالُ مُوسَىٰ وَءَالُ
هَٰرُونَ تَحۡمِلُهُ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةُۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَةٗ لَّكُمۡ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٤٨
فَلَمَّا فَصَلَ طَالُوتُ بِٱلۡجُنُودِ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ مُبۡتَلِيكُم بِنَهَرٖ فَمَن شَرِبَ
مِنۡهُ فَلَيۡسَ مِنِّي وَمَن لَّمۡ يَطۡعَمۡهُ فَإِنَّهُۥ مِنِّيٓ إِلَّا مَنِ ٱغۡتَرَفَ غُرۡفَةَۢ
بِيَدِهِۦۚ فَشَرِبُواْ مِنۡهُ إِلَّا قَلِيلٗا مِّنۡهُمۡۚ فَلَمَّا جَاوَزَهُۥ هُوَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ
مَعَهُۥ قَالُواْ لَا طَاقَةَ لَنَا ٱلۡيَوۡمَ بِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦۚ قَالَ ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ
أَنَّهُم مُّلَٰقُواْ ٱللَّهِ كَم مِّن فِئَةٖ قَلِيلَةٍ غَلَبَتۡ فِئَةٗ كَثِيرَةَۢ بِإِذۡنِ ٱللَّهِۗ
وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ٢٤٩ وَلَمَّا بَرَزُواْ لِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ قَالُواْ رَبَّنَآ أَفۡرِغۡ
عَلَيۡنَا صَبۡرٗا وَثَبِّتۡ أَقۡدَامَنَا وَٱنصُرۡنَا عَلَى ٱلۡقَوۡمِ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٢٥٠ فَهَزَمُوهُم
بِإِذۡنِ ٱللَّهِ وَقَتَلَ دَاوُۥدُ جَالُوتَ وَءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلۡمُلۡكَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَعَلَّمَهُۥ
مِمَّا يَشَآءُۗ وَلَوۡلَا دَفۡعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعۡضَهُم بِبَعۡضٖ لَّفَسَدَتِ ٱلۡأَرۡضُ
وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ ذُو فَضۡلٍ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ٢٥١ تِلۡكَ ءَايَٰتُ ٱللَّهِ نَتۡلُوهَا عَلَيۡكَ
بِٱلۡحَقِّۚ وَإِنَّكَ لَمِنَ ٱلۡمُرۡسَلِينَ ٢٥٢

Traduction rapprochée :

246. N'as-tu pas su l'histoire des notables, parmi les enfants d'Israël, lorsqu'après Moïse ils dirent à l'un de leur prophète : « Désigne-nous un roi pour que nous combattions dans le sentier d'Allah. » Il dit : « Et si vous ne combattez pas, quand le combat vous sera prescrit ? » Ils répondirent : « Et

qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'on nous a expulsés de nos demeures et qu'on a capturé nos enfants ? » Et quand le combat leur fut prescrit, ils tournèrent le dos, sauf un petit nombre parmi eux. Et Allah connaît bien les injustes.

247. Et leur Prophète leur dit : « Voici qu'Allah vous a envoyé Saül (Ṯâlût) pour roi. » Ils objectèrent : « Comment régnerait-il sur nous ? Nous avons plus de droit que lui à la royauté. On ne lui a même pas prodigué beaucoup de richesses ! » Il dit : « Certes, Allah l'a élu sur vous, et Il a accru sa part en science et en force physique. » Et Allah alloue Son pouvoir à qui Il veut. Allah détient la grâce immense et Il est Omniscient.

248. Et leur prophète leur dit : « Le signe de son investiture sera que le Coffre va vous revenir ; objet de quiétude inspiré par votre Seigneur, et contenant les reliques de ce que laissèrent la famille de Moïse et la famille d'Aaron. Les Anges le porteront. Voilà bien là un signe pour vous, si vous êtes croyants ! ».

249. Puis au moment de partir avec les troupes, Saûl (*Ṯ*âlût) dit : « Voici : Allah va vous éprouver par une rivière : quiconque y boira ne sera plus des miens et quiconque n'y goûtera pas sera des miens. Passe pour celui qui y puisera un peu dans le creux de sa main. » Ils en burent, sauf un petit nombre d'entre eux. Puis, lorsqu'ils l'eurent traversée, lui et ceux des croyants qui l'accompagnaient dirent : « Nous voilà sans force aujourd'hui contre Goliath et ses troupes ! » Ceux qui étaient convaincus qu'ils auraient à rencontrer Allah dirent : « Combien de fois, par la grâce d'Allah, une troupe peu nombreuse a vaincu une troupe beaucoup plus nombreuse ! Et Allah est avec les patients. »

250. Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils invoquèrent : « Seigneur ! Déverse sur nous de la patience, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple impie. »

251. Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah, et David tua Goliath. Allah lui donna la royauté et la sagesse, et Il lui enseigna ce qu'Il voulut. Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la Terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la Grâce pour les mondes.

252. Voilà les versets d'Allah que Nous te (Mohammed) récitons avec la vérité. Et certes, tu es parmi les Envoyés.

Enseignements à tirer :

1. Lorsque les gens de parole, les personnes résolues et ceux qui tiennent leurs engagements se réunissent et recherchent ensemble la voie qui

permettra la réforme et la droiture de leurs affaires puis ils la cernent bien et la mettent en pratique, alors ceci constitue la cause la plus importante pour y parvenir et ainsi atteindre leur objectif. C'est ce qui s'est passé avec ces notables lorsqu'ils revinrent vers leur prophète qui leur désigna leur roi afin qu'ils puissent unir leur parole et réunir ceux qui s'étaient séparés. Ainsi, ils obéirent à leur roi et le suivirent [et ils obtinrent la victoire]. Allah ﷻ dit : ﴾**N'as-tu pas su l'histoire des notables, parmi les enfants d'Israël, lorsqu'après Moïse ils dirent à l'un de leur prophète : « Désigne-nous un roi pour que nous combattions dans le sentier d'Allah. »**﴿ (2/246).

2. Placer tous ses espoirs en soi mène à l'échec et à l'humiliation à l'exemple des propos que ces gens adressèrent à leur prophète عَلَيْهِ السَّلَام : ﴾**« Et qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'on nous a expulsés de nos demeures et qu'on a capturé nos enfants ? »**﴿ (2/246). C'est comme si le résultat de leur attitude s'était traduit dans leur acte. En effet, lorsque le combat leur fut prescrit, ils tournèrent les talons.
3. Plus la vérité rencontre des ambiguïtés et y est confrontée, plus celle-ci devient claire et s'en distingue nettement afin que les personnes puissent atteindre la certitude absolue. Cela se passa ainsi avec ces personnes lorsqu'ils s'opposèrent à la légitimité de Saül (*Ṯâlûṯ*) en tant que roi. Leur prophète leur fit une réponse si convaincante qu'il dissipa tous leurs doutes et leurs ambiguïtés et ils furent totalement convaincus. En effet, il عَلَيْهِ السَّلَام leur a dit : ﴾**« Certes, Allah l'a élu sur vous tous. »**﴿ (2/247).
4. La science et la bonne opinion ajoutées à la force qui permet de les exécuter assoient la pleine autorité. En perdant ces deux qualités, ou l'une des deux, l'autorité diminuera voire vacillera. Le prophète عَلَيْهِ السَّلَام a répondu à son peuple : ﴾**« Et Il (Allah) a accru sa part en science et en force physique. »**﴿ (2/247).
5. Distinguer le bon du mauvais, le véridique du menteur, le patient du lâche, etc. Tout cela fait partie de la sagesse d'Allah. Allah ne laisse pas ainsi Ses serviteurs fréquenter qui que ce soit sans opérer de distinction entre les uns et les autres. Saül (Ṯâlût) a dit : ﴾**« Voici : Allah va vous éprouver par une rivière : quiconque y boira ne sera plus des miens et quiconque n'y goûtera pas sera des miens. Passe pour celui qui y puisera un peu dans le creux de sa main. »**﴿ (2/249).

6. L'affaire appartient à Allah selon Sa volonté et Son souhait. La personne puissante est celle qu'Allah a rendue puissante et la personne avilie est celle qu'Allah a avilie. Par conséquent, la quantité n'est d'aucune utilité si les gens sont humiliés et le faible nombre ne subira pas de méfait si Allah décide de les secourir. C'est ce qu'ont dit ces croyants emplis de certitude : ﴾« **Combien de fois, par la grâce d'Allah, une troupe peu nombreuse a vaincu une troupe beaucoup plus nombreuse ! Et Allah est avec les patients.** »﴿ (2/249).
7. Rechercher assistance auprès d'Allah, patienter et chercher refuge en Lui mènent au secours. Ceci est indiqué dans Sa parole ﷻ : ﴾**Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils invoquèrent : « Seigneur ! Déverse sur nous de la patience, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple impie. » Alors, ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah, et David tua Goliath.**﴿ (2/250-251).
8. Parmi la miséricorde d'Allah et Ses traditions qui ont court, Allah repousse les méfaits des impies et des hypocrites par les croyants combattants. S'il n'y avait pas cela, alors la Terre serait corrompue du fait de la domination [et du triomphe] de l'incroyance et de ses préceptes. Allah ﷻ dit : ﴾**Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la Terre serait certainement corrompue.**﴿ (2/251). [Les huit premiers points précédents figuraient dans l'édition de notre exégèse de cheikh Sa'dî. Les cinq autres points suivants figurent dans la partie « Annexes », à la fin de notre édition, en guise de compléments concernant certaines différences entre les manuscrits. Nous avons décidé de les retranscrire ici.]
9. Le mérite du combat dans le sentier d'Allah, ses bénéfices et ses fruits. Notamment, il est la seule cause qui permet de préserver la religion, les territoires, les personnes et les biens. Même si les combattants sont amenés à rencontrer des difficultés, leur issue finale est louable à l'inverse de ceux qui se sont appesantis. En effet, même s'ils ont connu un semblant de repos, ils connaîtront par la suite une très longue fatigue.
10. La délégation du pouvoir à quiconque en a l'aptitude et la compétence. Et cette aptitude et compétence reviennent à deux affaires : la science, qui correspond à la science de la politique et de la gestion ; et la force qui permet d'exécuter la vérité. Par conséquent, quiconque réunit ces deux affaires alors il est plus en droit que quiconque autre de se charger de cette responsabilité.

11. Au regard de cette histoire, les savants ont déduit et dit qu'il convient que le commandant de l'armée s'enquiert de son armée au moment de sa séparation en empêchant quiconque n'est pas apte au combat parmi les hommes, les chevaux, les montures, etc. du fait d'une faiblesse ou de sa faible patience, ou de sa [possible] défection, ou par crainte d'un préjudice de sa compagnie, etc. En effet, ce type de personne constitue un pur préjudice pour les autres hommes.

12. Lorsque survient l'adversité, il convient de renforcer les combattants, les encourager et de les inciter à la force de la foi en plaçant totalement leur confiance en Allah, en se reposant sur Lui et en Lui demandant l'affermissement, l'assistance à se montrer endurant (et patient) et [en implorant] le secours contre les ennemis.

13. La détermination et la résolution à la lutte et au combat ne correspondent pas [nécessairement] à sa réalité. En effet, l'homme peut être déterminé et résolu, mais lorsque le combat se présente, alors sa détermination et sa résolution se dissolvent. Voilà pourquoi, le Prophète ﷺ disait comme invocation : « *Ô Allah ! Je Te demande l'affermissement dans l'affaire et la détermination dans la droiture.* »[1] Ainsi, ceux-là qui ont été déterminés (et résolus) à la lutte (et au combat) et ont prononcé une parole qui indique (et prouve) une résolution déterminée, alors il se peut qu'une fois venu le moment [du combat], la plupart d'entre eux flanchent... Et ceci ressemble à sa parole ﷺ : « *... et je Te demande la satisfaction après le décret.* »[2] En effet, la satisfaction après la survenue du décret répugné aux âmes est la satisfaction réelle.



15. David (Dâwud) et Salomon (Sulaymân) عليهما السلام[3] avec les deux plaignants :

— Sourate : Sâd (38) / Versets : 17 à 26 :

1 Rapporté par Tirmidhî (n°3407), Nassâ'î (3/54) et A<u>h</u>med (n°17114) d'après Chaddâd ibn Aws رضي الله عنه. Ce hadith est bon par ses diverses voies [de transmission].

2 Rapporté par Tirmidhî (n°3407), Nassâ'î (3/54) et A<u>h</u>med (n°17114) d'après 'Ammâr ibn Yâsir رضي الله عنه. La chaine de ce hadith est forte.

3 Dans le Coran, le nom de Salomon عليه السلام est mentionné 17 fois.

ٱصۡبِرۡ عَلَىٰ مَا يَقُولُونَ وَٱذۡكُرۡ عَبۡدَنَا دَاوُۥدَ ذَا ٱلۡأَيۡدِۖ إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ ١٧ إِنَّا
سَخَّرۡنَا ٱلۡجِبَالَ مَعَهُۥ يُسَبِّحۡنَ بِٱلۡعَشِيِّ وَٱلۡإِشۡرَاقِ ١٨ وَٱلطَّيۡرَ مَحۡشُورَةٗۖ
كُلّٞ لَّهُۥٓ أَوَّابٞ ١٩ وَشَدَدۡنَا مُلۡكَهُۥ وَءَاتَيۡنَٰهُ ٱلۡحِكۡمَةَ وَفَصۡلَ ٱلۡخِطَابِ ٢٠
۞وَهَلۡ أَتَىٰكَ نَبَؤُاْ ٱلۡخَصۡمِ إِذۡ تَسَوَّرُواْ ٱلۡمِحۡرَابَ ٢١ إِذۡ دَخَلُواْ عَلَىٰ دَاوُۥدَ
فَفَزِعَ مِنۡهُمۡۖ قَالُواْ لَا تَخَفۡۖ خَصۡمَانِ بَغَىٰ بَعۡضُنَا عَلَىٰ بَعۡضٖ فَٱحۡكُم
بَيۡنَنَا بِٱلۡحَقِّ وَلَا تُشۡطِطۡ وَٱهۡدِنَآ إِلَىٰ سَوَآءِ ٱلصِّرَٰطِ ٢٢ إِنَّ هَٰذَآ أَخِي
لَهُۥ تِسۡعٞ وَتِسۡعُونَ نَعۡجَةٗ وَلِيَ نَعۡجَةٞ وَٰحِدَةٞ فَقَالَ أَكۡفِلۡنِيهَا وَعَزَّنِي
فِي ٱلۡخِطَابِ ٢٣ قَالَ لَقَدۡ ظَلَمَكَ بِسُؤَالِ نَعۡجَتِكَ إِلَىٰ نِعَاجِهِۦۖ وَإِنَّ
كَثِيرٗا مِّنَ ٱلۡخُلَطَآءِ لَيَبۡغِي بَعۡضُهُمۡ عَلَىٰ بَعۡضٍ إِلَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ
ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَقَلِيلٞ مَّا هُمۡۗ وَظَنَّ دَاوُۥدُ أَنَّمَا فَتَنَّٰهُ فَٱسۡتَغۡفَرَ رَبَّهُۥ وَخَرَّۤ
رَاكِعٗاۤ وَأَنَابَ ۩ ٢٤ فَغَفَرۡنَا لَهُۥ ذَٰلِكَۖ وَإِنَّ لَهُۥ عِندَنَا لَزُلۡفَىٰ وَحُسۡنَ مَـَٔابٖ
٢٥ يَٰدَاوُۥدُ إِنَّا جَعَلۡنَٰكَ خَلِيفَةٗ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَٱحۡكُم بَيۡنَ ٱلنَّاسِ بِٱلۡحَقِّ
وَلَا تَتَّبِعِ ٱلۡهَوَىٰ فَيُضِلَّكَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَضِلُّونَ عَن سَبِيلِ
ٱللَّهِ لَهُمۡ عَذَابٞ شَدِيدُۢ بِمَا نَسُواْ يَوۡمَ ٱلۡحِسَابِ ٢٦

Traduction rapprochée :

17. Patiente sur ce qu'ils disent et souviens-toi de Notre serviteur David, qui était doué de force [dans la religion et l'adoration], car il revenait pleinement repentant [à Allah].

18. Nous soumîmes les montagnes qui glorifiaient [leur Seigneur], soir et matin, en sa compagnie,

19. de même que les oiseaux assemblés en masse, tous étant soumis [à la volonté d'Allah].

20. Et Nous renforçâmes son royaume et lui donnâmes la sagesse et la faculté de juger et trancher les litiges.

21. Et est-ce que la nouvelle des disputeurs t'est-elle parvenue lorsqu'ils grimpèrent au mur du lieu de prière [de David] !

22. Lorsqu'ils entrèrent auprès de David, il en fut alors effrayé. Ils dirent : « N'aie pas peur ! Nous sommes tous deux en dispute ; l'un de nous a fait du tort à l'autre. Juge donc entre nous en toute équité (littéralement : vérité), ne sois pas injuste et guide-nous vers le chemin droit.

23. Certes, celui-ci est mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis. Alors, il m'a dit : « Confie-la-moi. ». Toutefois, au cours de la conversation, il a fait pression sur moi [et a eu le dessus]. »

24. Il (David) dit : « Assurément, il a été injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis. » Et beaucoup d'associés transgressent les uns vis-à-vis des autres, excepté ceux qui ont cru et accompli les bonnes œuvres - cependant, ils sont rares. - Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné (littéralement : incliné) et revint repentant [à son Seigneur].

25. Nous lui pardonnâmes donc cela. Et certes, auprès de Nous, Il occupe une place rapprochée et un beau refuge [dans l'au-delà].

26. « Ô David ! Nous avons fait de toi un calife sur la Terre. Juge donc entre les gens en toute équité et ne suis pas la passion ; sinon, elle t'égarera du sentier d'Allah. » Certes, ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour du Jugement. »

Enseignements à tirer :

1. ﴾**Il [David] revenait pleinement repentant [à Allah].**﴿ (38/17) ; ﴾**Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et revint repentant [à son Seigneur].**﴿ (38/24) ; ﴾**Et Nous fîmes don à David de Salomon. Quel bon serviteur ! Certes, il était [toujours] enclin à revenir repentant [à Allah].**﴿ (38/30). Le fait de revenir à Allah et de s'en retourner vers Lui [repentant] dans l'ensemble des affaires fait partie des caractéristiques des Prophètes d'Allah et de Ses élus parmi les créatures comme dans ces versets-ci où Allah a dressé l'éloge de David et Salomon (paix sur eux deux). Par conséquent, que ceux qui désirent les imiter en cela le fassent et que les itinérants qui désirent emprunter leur bonne direction la prennent, comme Allah ﷻ l'a dit : ﴾**Voilà ceux qu'Allah a guidés. Suis donc leur bonne direction [et imite-les].**﴿ (Les Bestiaux, 6 : 90).
2. ﴾**Patiente sur ce qu'ils disent [...] Il [David] revenait pleinement repentant [à Allah].**﴿ (38/17). À l'image de l'injonction d'Allah

adressée à Son Messager ﷺ, le serviteur doit patienter sur les torts qu'il peut subir de la part de son peuple, notamment leurs propos. Pour ce faire, il doit chercher assistance par le biais de l'adoration d'Allah. C'est comme dans un autre verset dans lequel Allah ﷻ a dit : **﴾Patiente donc sur ce qu'ils disent et glorifie ton Seigneur par Sa louange, avant le lever du soleil, avant son coucher et pendant la nuit ; et exalte Sa Gloire aux extrémités du jour. Peut-être auras-tu satisfaction ?﴿** (Ṯâ-Hâ, 20 : 130).

3. **﴾Et souviens-toi de Notre serviteur David qui était doué de force [dans la religion et l'adoration].﴿** (38/17). Se souvenir [de la vie] des pieux serviteurs — notamment à leur tête l'élite d'entre eux parmi les Prophètes et les Messagers, les véridiques, les martyrs et les vertueux — et les prendre comme exemple et modèle à suivre dans sa vie fait partie des meilleures et plus hautes résolutions.
4. **﴾Notre serviteur David qui était doué de force.﴿** (38/17). Allah aime et loue la force dans Son adoration et Son obéissance ainsi que la force du cœur et du corps.[1] En effet, on obtient des effets de la force dans l'obéissance, sa qualité et sa quantité ce qu'on n'obtient pas en étant atone et faible. C'est pourquoi le serviteur se doit d'entreprendre les causes et de ne pas se laisser aller à la paresse et à l'oisiveté exempte de vigueur qui affaiblit la personne.
5. **﴾Nous soumîmes les montagnes qui glorifiaient [leur Seigneur], soir et matin, en sa compagnie﴿** (38/18). Dans ce verset-ci, nous remarquons qu'Allah a spécifiquement cité les montagnes d'entre toutes les créatures.[2] Pourtant, chaque créature — peu importe à

1 D'après Abû Hurayrah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Le croyant fort est meilleur et plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible, et en chacun d'eux il y a du bien.* » Rapporté par Muslim (n°34). Et comme cela a été expliqué, « le croyant fort » signifie : le croyant qui est fort dans sa foi, son adoration, son obéissance, son caractère, etc. En fait, il est aussi fort dans ses œuvres du cœur que dans celles des membres, mais aussi physiquement, psychologiquement, spirituellement, etc.

2 Ce verset renferme une subtilité liée au verset qui le précède dans lequel Allah nous informe que Son prophète et serviteur David était doué de force. Le lien avec les montagnes est évident ; en effet, quoi de mieux que les montagnes pour symboliser la force, la solidité, etc. Lorsqu'Allah mentionne les montagnes dans le Coran, Il ﷻ nous informe : **﴾Et Il a implanté des montagnes immobiles dans la terre afin qu'elle ne branle pas en vous emportant avec elle.﴿** (Les Abeilles, 16 : 15) ; **﴾Et Nous y avons enfoncé fermement des montagnes.﴿** (Qâf, 50 : 7) ; **﴾Et [Nous avons placé] les montagnes comme des piquets ?﴿** (La Nouvelle, 78 : 7) ; **﴾Si Nous avions fait descendre ce Coran sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah.﴿** (Le Rassemblement, 59 : 21). Ainsi donc, dans la fermeté de sa foi, David était à l'image des montagnes :

quelle espèce et quel règne elle appartient — qu'elle soit animale, céleste, humaine, minérale, végétale, etc. glorifie le Seigneur et célèbre Sa louange selon ce qu'Allah lui a appris, comme Il ﷻ a dit : ﴾**Les sept cieux et la Terre et ceux qui s'y trouvent Le glorifient. Et il n'existe rien qui ne Le glorifie et célèbre Sa louange. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier.**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 44).

6. ﴾**De même que les oiseaux assemblés en masse, tous étant soumis [à la volonté d'Allah].**﴿ (38/19). Dans ce verset-là, cette fois-ci nous remarquons qu'Allah a spécifiquement cité les oiseaux d'entre toutes les créatures sachant que là encore toutes les créatures Le glorifient de manière générale.[1]

7. ﴾**Les montagnes qui glorifiaient [leur Seigneur], soir et matin, en sa compagnie, de même que les oiseaux assemblés en masse.**﴿ (38/18-19). Allah a gratifié Son prophète David ﷺ d'une belle voix

---

fort et solide. Toutefois, comme nous allons le voir dans la note de bas de page suivante, cette fermeté et solidité n'était pas synonyme de dureté ni de sévérité. Bien au contraire !

1 Encore une fois, ce verset recèle une fine subtilité qui réside dans la classe d'animaux qu'Allah a mentionnée. Il a précisément cité les oiseaux et pas un autre animal. Pourquoi plus particulièrement les oiseaux et non pas un autre animal parmi les innombrables autres qui existent ? En effet, ce n'est pas le choix qui manque. Si les oiseaux ont spécifiquement été mentionnés c'est parce qu'évidemment cela répond une fois de plus aux subtiles nuances que le Coran recèle. En effet, dans le verset précédent, Allah nous informe que Son prophète et serviteur David était plein de repentance ce qui traduit un cœur ferme et solide dans l'adoration de son Seigneur, doux et faible devant Son Créateur, mais aussi à l'écoute et attentionné envers Ses créatures. Quant aux oiseaux, nous connaissons tous leur nature fragile, leurs caractéristiques fines et leurs comportements craintifs. En outre, le Messager d'Allah ﷺ nous a informés les concernant à travers de nombreux hadiths authentiques. Notamment, dans le recueil authentique de Muslim (n°2840), d'après Abû Hurayrah ﷺ, il ﷺ a dit : « *Des gens, dont les cœurs sont semblables à ceux des oiseaux, entreront au Paradis !* » Dans ce hadith, le Prophète ﷺ nous informe d'une catégorie de gens qui entrera au Paradis : ils ont des cœurs fragiles et apeurés, de la même manière que l'oiseau s'effraie lui aussi. Cette peur symbolise l'effroi que les croyants ont de leur Seigneur. De même, lorsqu'il s'agit de combler leurs besoins, ces croyants sont aussi plus prompts à placer leur confiance en Allah à la manière dont les oiseaux le font lorsqu'ils s'envolent le matin, l'estomac vide, pour aller chercher leur subsistance et reviennent le soir l'estomac rempli, comme l'a stipulé le Messager d'Allah ﷺ dans un autre hadith authentique rapporté par Tirmidhî (n°2344) et Ibn Mâjah (n°4164). Ainsi donc, ces croyants « *dont les cœurs sont semblables à ceux des oiseaux* » se distinguent par la quintessence de leurs œuvres du cœur qui se traduisent sur leurs œuvres des membres, comme : la crainte et la peur de leur Seigneur ; la pleine confiance en Lui ; la pureté et la douceur de leur cœur ; leur miséricorde envers les créatures ; etc. Toutefois, nous devons préciser que la douceur ne signifie pas la faiblesse ; la fermeté ne signifie pas la dureté ; la force ne signifie pas la violence ; etc. Pour plus de détails sur l'explication de ce hadith, se référer aux divers livres explicatifs de hadiths prophétiques, comme : *Charh Sahîh Muslim*, de Nawawî ; *Ad-Dîbâj Charh Sahîh Muslim*, de Suyûtî ; *Fayd Al Qadîr*, d'Al Munâwî ; *Mirqât Al Mafâtîh Charh Michkât Al Masâbîh*, d'Alî Al Qârî ; etc.

mélodieuse de sorte que grâce à elle les montagnes inanimées et les oiseaux animés lui tenaient compagnie et lui faisaient écho lorsqu'il glorifiait Allah jusqu'à glorifier avec lui, matin et soir, leur Seigneur.[1]

8. **﴾Et Nous renforçâmes son royaume [celui de David] et Nous lui donnâmes la sagesse et la faculté de bien juger.﴿** (38/20). L'un des plus grands bienfaits qu'Allah puisse gratifier Son serviteur est de lui accorder la science bénéfique et de lui faire connaitre le jugement afin de trancher entrer les gens comme Il en a gratifié Son serviteur David ﷺ.
9. **﴾Est-ce que la nouvelle des disputeurs t'est-elle parvenue ?﴿** (38/21). Allah raconte à Son Prophète ﷺ les nouvelles de ceux qui sont venus avant lui afin d'affermir son cœur et d'apaiser son âme. Il lui rappelle leur adoration, leur immense patience et leur incessant retour à Lui. Cela afin de le stimuler à les concurrencer, à se rapprocher d'Allah comme eux-mêmes se sont rapprochés de Lui et à patienter sur le tort de son peuple. Voilà pourquoi, ici, Allah a précisément et spécifiquement mentionné Son serviteur David ﷺ afin que cela soit une consolation pour Son Messager ﷺ.
10. **﴾Lorsque les disputeurs grimpèrent au mur du lieu de prière [de David]﴿** (38/21). [Ce verset contient] La recommandation de se consacrer à l'adoration de Dieu. En effet, David ﷺ passait la majeure partie de son temps dans son mihrab (c'est-à-dire : son lieu de culte) afin d'être au service de son Seigneur et se consacrer à Lui. C'est pourquoi ces deux personnes en conflit grimpèrent au mur du mihrab, car ils savaient que lorsque David ﷺ s'y isolait à l'intérieur, alors personne ne venait le déranger. En effet, David ﷺ ne consacrait pas tout son temps aux gens malgré la quantité de requêtes qui lui étaient adressées et de jugements à prononcer. En fait, il se réservait un temps au cours duquel il s'isolait avec son Seigneur, il s'égayait en

1 D'après Abû Hurayrah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ est entré à la mosquée et a entendu la récitation d'un homme, alors il demanda : « *Qui est-ce ?* » Quelqu'un a répondu : « C'est 'AbdaLlah ibn Qays ﷺ. Alors le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Assurément, il a été donné à celui-là une voix* [littéralement : des flûtes] *de la famille de David.* » Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah dans son *Sunan* (n°1341). De même, d'après 'Aïcha ﷺ, un jour le Messager d'Allah ﷺ entendit la voix d'Abû Mûsâ Al Ach'arî ﷺ pendant qu'il récitait le Coran, alors il a dit : « *Certes, il a été accordé à Abû Mûsâ une voix mélodieuse comme celle accordée à David.* » Hadith authentique rapporté par l'imam Ahmed dans son *Musnad*.

se consacrant à Son adoration et cela l'aidait à être sincère et véridique dans l'ensemble de ses affaires [mondaines et religieuses].

11. ❬**Puis, ils pénétrèrent auprès de David, il en fut alors effrayé.**❭ (38/21). On se doit d'employer les bonnes manières lorsqu'on entre chez les dirigeants (gouvernants), mais aussi quiconque autre en dehors d'eux. En effet, lorsque les deux personnes en conflits sont entrés chez David ﷺ de manière inhabituelle et inopportune, qui plus est sans passer par la porte prévue à cet effet, alors celui-ci eut peur d'eux, il fut vraiment effrayé et il considéra que cela était totalement inconvenant.[1]

12. ❬**Toutefois, ils dirent : « N'aie pas peur ! »**❭ (38/22). L'obligation de rassurer tout de suite la personne lorsqu'on lui a fait peur, ou on l'a surprise, ou même dans n'importe quelle situation qui requiert que la personne soit rassurée.[2]

---

1 En ce qui concerne les bonnes manières d'entrer dans les demeures, Allah ﷻ a dit : ❬**Ô vous qui avez cru ! N'entrez pas dans des demeures autres que les vôtres avant de demander la permission et de saluer leurs habitants.**❭ (La Lumière, 24 : 27). De même, Il ﷻ a dit : ❬**Entrez donc dans les maisons par leurs portes.**❭ (La Vache, 2 : 189). Ainsi donc, il ne convient pas d'entrer ainsi chez les gens, qui plus est par ce qui ne constitue pas la porte d'entrée. En outre, on ne doit pas entrer chez eux de manière inopportune et encore moins sans leur autorisation de sorte à les surprendre voire pire leur faire peur. C'est ce qui s'est produit ici avec David ﷺ. En effet, ces deux étrangers ont escaladé le mur de son mihrab, puis ils se sont introduits à l'intérieur ; ils l'ont tellement surpris qu'il en fut effrayé. Par ailleurs, dans la Tradition prophétique, il existe de nombreux hadiths qui précisent les bonnes manières à adopter avant d'entrer dans une demeure, en entrant, en sortant, etc. Notamment, le hadith suivant d'après Thawbân ﷺ, dans lequel le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Il n'est pas permis à un individu musulman de regarder à l'intérieur d'une demeure jusqu'à ce qu'il en demande la permission ; en effet, s'il le fait alors c'est comme s'il était rentré.* » Hadith authentique rapporté par Al Bukhârî dans son livre : *Adab Al Mufrad* (n°1093). Et dans un autre hadith authentique, le Messager d'Allah ﷺ a même menacé de crever l'œil de celui qu'il surprendrait à regarder subrepticement dans sa demeure.

2 Dans le Coran, de nombreux versets indiquent cette obligation de rassurer la personne, notamment : les Anges à Abraham après avoir ressenti de l'appréhension vis-à-vis d'eux : ❬**« N'aie pas peur. Nous sommes envoyés au peuple de Lot. »**❭ (Houd, 11 : 70) et (Ceux qui éparpillent, 51 : 28) ; Allah à Moïse et Aaron après leur avoir demandé de se rendre auprès de Pharaon : ❬**« Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois. »**❭ (Ṯâ-Hâ, 20 : 45-46) ; Allah à Moïse après avoir vu la sorcellerie des magiciens : ❬**« N'aie pas peur, c'est toi qui auras le dessus. »**❭ (Ṯâ-Hâ, 20 : 67-68) ; Allah à Moïse suite à la transformation de son bâton dans la vallée bénie : ❬**« Ô Moïse ! N'aie pas peur. Les messagers n'ont point peur auprès de Moi. »**❭ (Les Fourmis, 27 : 10) et dans la sourate : Le Récit, 28 : 31, Allah précise même : ❬**« Ô Moïse ! Approche et n'aie pas peur. Certes, tu es du nombre de ceux qui sont en sécurité. »**❭ ; Allah à la mère de Moïse après lui avoir demandé de poser son bébé dans le flot : ❬**« Et n'aie pas peur et ne t'attriste pas : Nous te le rendrons et ferons de lui un messager. »**❭ (Le Récit, 28 : 7) ; Chu'ayb à Moïse après avoir écouté son histoire : ❬**« N'aie pas peur. Tu as échappé aux gens injustes. »**❭ (Le Récit, 28 : 25) ; Les Anges à

13. ﴾« **Nous sommes tous deux en dispute ; l'un de nous a fait du tort à l'autre.** »﴿ (38/22). Il est permis à la personne ayant subi ou subissant une injustice de s'adresser à celle qui l'opprime de la manière suivante : « Tu as été injuste envers moi » ; « Tu m'as opprimé » ; « Ô injuste ! » ; ou tout ce qui ressemble à ces expressions comme : « Il m'a fait du tort ». En effet, c'est ainsi qu'une des personnes en conflit à présenter l'affaire à David عليه السلام.

14. ﴾« **Juge donc entre nous...** »﴿ (38/22). Le dirigeant, celui qui juge, ne doit pas refuser de rendre le jugement de la vérité même si les personnes en conflit ont manqué de [bonne] conduite et n'ont pas agi de manière convenable.

15. ﴾« **...en toute équité (littéralement : en toute vérité) !** »﴿ (38/22). Les Prophètes (paix sur eux tous) sont exempts d'erreurs (littéralement : infaillibles) dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah. En effet, l'objectif du message [divin] ne peut être obtenu que grâce à cela [cette infaillibilité]. Toutefois, certains faux-pas émanant des implications de la nature humaine peuvent se produire et survenir de temps à autre, mais Allah se charge de les couvrir [de Sa miséricorde] et Il s'empresse de les recouvrir de Sa douce bonté.

16. ﴾« **Ne sois pas injuste et guide-nous vers le droit chemin !** »﴿ (38/22). Quiconque est exhorté et conseillé, même s'il est quelqu'un de grande valeur et possède une science considérable, dès lors où quelqu'un le conseille et l'exhorte, alors il ne doit pas se mettre en colère ni montrer de la réticence. Plutôt, il doit s'empresser d'accepter ce conseil et remercier celui qui l'a conseillé, comme l'a fait David عليه السلام. En effet, ce dernier n'a pas renâclé ni ne s'est mis en colère lorsque les deux opposants l'ont conseillé. De même, cela ne l'a pas détourné de la vérité ; plutôt, il a jugé en toute vérité et équité.

17. ﴾« **Toutefois, au cours de la conversation, il a fait pression sur moi [et a eu le dessus].** »﴿ (38/23). Parmi les conditions de validité dans les transactions, il y a le consentement mutuel (*At-Tarâdî*) et la miséricorde mutuelle (*At-Tarâhum*) entre les protagonistes (acheteur/vendeur) sans contrainte ni pression au cours de celles-ci.

Lot après lui avoir annoncé la venue du châtiment : ﴾« **N'aie pas peur et ne t'attriste pas. Certes, Nous allons te secourir ainsi que ta famille à l'exception de ta femme.** »﴿ (L'Araignée, 29 : 33) ; Etc.

18. ﴾**Il (David) dit : « Assurément, il a été injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis. »**﴿ (38/24). Malgré l'intrusion de ces deux personnes dans son mihrab et au moment où il se recueillait, David ﷺ a fait preuve d'une pleine mansuétude envers ces deux intrus en conflit. Il ne s'est pas du tout mis en colère pour être entré chez lui sans sa permission et de cette manière. Pourtant, il était le roi ! Non seulement, il ne les a même pas renvoyé ni blâmé, mais à l'inverse il les a écoutés tous les deux puis il a jugé leur différend.

19. ﴾**Et beaucoup d'associés transgressent les uns vis-à-vis des autres, excepté ceux qui ont cru et accompli les bonnes œuvres, cependant ils sont rares.**﴿ (38/24). Les fréquentations entre les proches et les compagnons ainsi que les nombreuses transactions financières mondaines entraînent [souvent] l'inimitié entre eux, mais aussi la transgression des uns envers les autres. La seule chose qui peut repousser cela est de faire preuve de piété vis-à-vis d'Allah [en Le craignant Lui avant les hommes] et de patienter sur les affaires en ayant la foi et en accomplissant de bonnes œuvres. Néanmoins, cela est ce qu'il y a de plus rare chez les gens.

20. ﴾**Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné (littéralement : incliné) et revint repentant [à son Seigneur]. Nous lui pardonnâmes donc cela.**﴿ (38/24-25). L'imploration du pardon (*Al Istighfâr*) et l'adoration (*Al 'Ibâdah*), et plus particulièrement la prière font partie des actes qui expient les péchés. En effet, ici, Allah a subordonné le pardon du péché de David ﷺ à son imploration du pardon et à sa prosternation.

21. ﴾**Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné (littéralement : incliné) et revint repentant [à son Seigneur]. Nous lui pardonnâmes donc cela.**﴿ (38/24-25) ; et : ﴾**Certes, Nous avions éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite, il revint repentant [à son Seigneur]. Il implora : « Seigneur ! Pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. Certes, Tu es le grand Pourvoyeur. »**﴿ (38/34-35). [Ce verset indique] L'attention d'Allah envers Ses Prophètes et Ses élus lorsqu'ils commettent certains écarts. Il décide

alors de les éprouver et les tester afin de les débarrasser de ces actes commis pour qu'ils reviennent plus complets et plus parfaits que lors de la première situation. C'est ce qui s'est produit pour David ﷺ après son erreur de jugement, mais aussi pour Salomon ﷺ après s'être complu devant ses biens.

22. **﴾Et certes, auprès de Nous, il occupe une place rapprochée et un beau refuge [dans l'au-delà].﴿** (38/25) et (38/40). Bénéficier de la proximité divine et du rapprochement d'Allah est la véritable réussite, celle de laquelle tout bien découle ici-bas et dans l'au-delà. La recherche de cette proximité avant toute chose est la marque de l'élite et le signe des hautes aspirations du serviteur en ce bas monde.[1]

23. **﴾Il occupe une place rapprochée et un beau refuge [dans l'au-delà].﴿** (38/25). Allah a honoré Ses deux serviteurs David et Salomon (paix sur eux deux) en les rapprochant de Lui et en leur accordant une belle rétribution. La personne ne doit pas penser que ce qui leur est arrivé diminue en quoi que ce soit leur degré auprès d'Allah ﷻ. Et ceci fait partie de Sa douce bonté envers Ses serviteurs élus. En effet, dès lors où Il a pardonné à Ses serviteurs et a dissipé les traces de leurs péchés, alors Il a fait disparaître toutes les traces de ce qui découlait de cela afin qu'il n'y ait rien dans les cœurs de Ses créatures

1 Parmi les subtilités du Coran dans ses constructions et tournures de phrases est qu'à maintes reprises Allah précise d'abord cette proximité avec Lui avant même Sa rétribution ou quoique ce soit d'autre comme récompense. En effet, comme l'a si bien expliqué Ibn Al Qayyim ﷺ dans nombre de ses livres, le simple et unique fait de bénéficier de cette proximité divine et de faire partie de Ses serviteurs rapprochés, alors cela implique tout ce qui suit derrière en termes de gratifications et rétributions divines. Voilà pourquoi, lorsqu'Assia — la femme de Pharaon — a invoqué Allah, elle a dit : **﴾« Seigneur ! Construis-moi, auprès de Toi, une demeure dans le Paradis ! »﴿** (L'Interdiction, 66 : 11). En guise de commentaire de ce verset, Ibn Al Qayyim ﷺ a dit : « *Elle a d'abord demandé que sa demeure soit auprès d'Allah avant de demander que celle-ci soit dans le Paradis. En effet, comme le dit l'adage* : « *Le voisin avant la demeure.* » Ainsi donc, on remarque bien qu'Assia a d'abord demandé à bénéficier de la proximité divine et d'être proche de son Seigneur avant même d'avoir une demeure au Paradis. Et — comme rapporté dans des hadiths — au moment où Pharaon la mettait à mort, Allah lui fit voir sa maison auprès de Lui au Paradis. De nombreux autres versets indiquent l'importance de cette proximité divine avant toute chose. En effet, quiconque réfléchit et médite sur la syntaxe arabe de certains versets observera cela de manière claire et manifeste, comme par exemple dans le verset suivant où Allah ﷻ dit : **﴾Ceux-là sont les véritables croyants, à eux des degrés [élevés] auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une subsistance généreuse.﴿** (Les Prises de Guerre, 8 : 4). On remarque qu'en premier Allah a bien précisé que ces gens sont de véritables croyants ; ensuite, ils bénéficient de hauts degrés auprès de Lui ; puis, un pardon de Sa part et une subsistance généreuse leur ont été accordés. Ainsi donc, l'octroi de la proximité divine précède l'octroi du pardon et de la subsistance.

vis-à-vis de ces serviteurs élus. En effet, lorsque les hommes ont appris certains de leurs péchés, alors il se peut que « la chute » de ces élus se soit produite dans leurs cœurs par rapport à leur premier degré initial. Ainsi donc, Allah a fait disparaître ces traces de ces péchés. Et ceci n'est pas difficile pour Celui qui est le Généreux, le Grand pardonneur.

24. **﴾« Ô David ! Nous avons fait de toi un calife sur la Terre. »﴿** (38/26). Ici, le calife signifie la personne qui va exécuter les affaires religieuses et mondaines sur la Terre parmi les hommes.[1]

25. **﴾« Juge donc entre les gens en toute équité. »﴿** (38/26). Le jugement entre les gens occupe un rang religieux. Le Messager d'Allah ﷺ s'en est chargé ainsi que les élus parmi les créatures d'Allah. Et la fonction et la mission de celui qui s'en charge est de juger en toute vérité en s'écartant de la passion. Ainsi donc, le jugement en toute vérité implique la connaissance des affaires légales, mais aussi la connaissance de l'aspect du cas jugé et comment introduire celui-ci dans le jugement légal religieux. Par conséquent, quiconque est ignorant d'une de ces deux affaires, alors il ne lui sied pas de juger et il ne lui est pas permis de s'avancer dans cela.

26. **﴾« Et ne suis pas la passion ; sinon, elle t'égarera du sentier d'Allah. »﴿** (38/26). Il convient que le juge soit alerte vis-à-vis de la passion et qu'il s'en soucie, car les âmes ne peuvent se soustraire à la passion. Ainsi, il doit s'efforcer de toujours avoir la vérité comme objectif. Par ailleurs, au moment de rendre son jugement, il doit se départir et mettre de côté tout amour ou toute haine à l'égard d'une des deux personnes en conflit.

27. **﴾Certes, ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour du Jugement.﴿** (38/26). Ceux qui volontairement s'écartent du sentier d'Allah — qui désigne le droit chemin — auront un douloureux châtiment pour avoir oublié le Jour de la Résurrection. En effet, s'ils s'étaient rappelés de ce Jour et que la crainte [d'Allah] avait imprégné leurs cœurs, alors ils n'auraient pas penché vers la passion tentatrice.



---

1 Dans le Coran, après avoir créé Adam عليه السلام, Allah informe les Anges qu'Il allait faire de lui un calife sur la Terre. Il ﷻ leur a dit : **﴾« Je vais établir sur la Terre un calife. »﴿** (La Vache, 2 : 30).

16. Salomon (Sulaymân) عليه السلام et l'épreuve des bienfaits :

— Sourate : Sâd (38) / Versets : 30 à 40 :

وَوَهَبْنَا لِدَاوُۥدَ سُلَيْمَـٰنَ ۚ نِعْمَ ٱلْعَبْدُ ۖ إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ ﴿٣٠﴾ إِذْ عُرِضَ عَلَيْهِ
بِٱلْعَشِىِّ ٱلصَّـٰفِنَـٰتُ ٱلْجِيَادُ ﴿٣١﴾ فَقَالَ إِنِّىٓ أَحْبَبْتُ حُبَّ ٱلْخَيْرِ عَن
ذِكْرِ رَبِّى حَتَّىٰ تَوَارَتْ بِٱلْحِجَابِ ﴿٣٢﴾ رُدُّوهَا عَلَىَّ ۖ فَطَفِقَ مَسْحًۢا بِٱلسُّوقِ
وَٱلْأَعْنَاقِ ﴿٣٣﴾ وَلَقَدْ فَتَنَّا سُلَيْمَـٰنَ وَأَلْقَيْنَا عَلَىٰ كُرْسِيِّهِۦ جَسَدًا ثُمَّ أَنَابَ
﴿٣٤﴾ قَالَ رَبِّ ٱغْفِرْ لِى وَهَبْ لِى مُلْكًا لَّا يَنۢبَغِى لِأَحَدٍ مِّنۢ بَعْدِىٓ ۖ إِنَّكَ
أَنتَ ٱلْوَهَّابُ ﴿٣٥﴾ فَسَخَّرْنَا لَهُ ٱلرِّيحَ تَجْرِى بِأَمْرِهِۦ رُخَآءً حَيْثُ أَصَابَ
﴿٣٦﴾ وَٱلشَّيَـٰطِينَ كُلَّ بَنَّآءٍ وَغَوَّاصٍ ﴿٣٧﴾ وَءَاخَرِينَ مُقَرَّنِينَ فِى ٱلْأَصْفَادِ ﴿٣٨﴾
هَـٰذَا عَطَآؤُنَا فَٱمْنُنْ أَوْ أَمْسِكْ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٣٩﴾ وَإِنَّ لَهُۥ عِندَنَا لَزُلْفَىٰ
وَحُسْنَ مَـَٔابٍ ﴿٤٠﴾

Traduction rapprochée :

30. Et à David nous fîmes don de Salomon. Quel bon serviteur ! Il était [toujours] enclin à revenir repentant [à Allah].

31. Lorsqu'un après-midi, on lui présenta de magnifiques chevaux de course.

32. Il dit : « Oui ! Je me suis complu à aimer les biens (de ce bas-monde) au point [d'oublier] le rappel de mon Seigneur jusqu'à ce que [le soleil] se soit caché derrière son voile.

33. Ramenez-les-moi. » Alors, il se mit à leur couper les pattes et les cous.

34. Et, certes, Nous avions éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite, il revint repentant [à son Seigneur].

35. Il implora : « Seigneur ! Pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. Certes, Tu es le grand Pourvoyeur. »

36. Nous lui assujettîmes alors le vent qui, par son Ordre, soufflait modérément partout où il voulait.

37. De même que les diables, bâtisseurs et plongeurs de toutes sortes.

38. Et d'autres encore, enchaînés à des chaînes.

39. « Voilà Notre don ! Distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte. »

40. Et certes, auprès de Nous, il occupe une place rapprochée et un beau refuge.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**Et à David nous fîmes don de Salomon.**﴿ (38/30). Salomon ﷺ fait partie des faveurs et des dons d'Allah à David ﷺ de sorte qu'Il lui a accordé un enfant. Et parmi les plus grands bienfaits d'Allah sur Son serviteur est qu'Il lui accorde un enfant pieux ; et si cet enfant est un savant, alors dans ce cas il est une lumière sur lumière.
2. ﴾**Quel bon serviteur ! Il était toujours [enclin] à revenir repentant [à Allah].**﴿ (38/30). Allah a dressé l'éloge de Salomon ﷺ et l'a complimenté.
3. ﴾**Il (Salomon) a dit : « Oui ! Je me suis complu à aimer les biens (de ce bas-monde) au point [d'oublier] le rappel de mon Seigneur jusqu'à ce que [le soleil] se soit caché derrière son voile. »**﴿ (38/32). Allah ﷻ gratifie Ses serviteurs de nombreux biens et fait preuve de bonté envers eux. Il leur accorde cela en raison des œuvres pieuses qu'ils accomplissent et des nobles caractères dont ils se parent. Ensuite, Il dresse leurs éloges pour être ainsi parés. Pourtant, Il est Celui qui leur a fait grâce de ces bienfaits et Il en est le Dispensateur.
4. ﴾**« Ramenez-les moi ! » Alors, il se mit à leur couper les pattes et les cous.**﴿ (38/33). On comprend de ce verset que tout ce qui distrait [et occupe] le serviteur d'Allah est néfaste et blâmé. Le serviteur doit s'en séparer et se diriger vers ce qui est plus bénéfique pour lui.
5. ﴾**Et, certes, Nous avions éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite, il revint repentant [à son Seigneur].**﴿ (38/34). Salomon ﷺ a été éprouvé en raison d'une malformation liée à la nature humaine propre. Il est alors revenu repentant vers Allah et Il a accepté son repentir. Cette attitude de Salomon ﷺ doit être celle de tout serviteur pour toute situation similaire.

6. **﴾Il implora : « Seigneur ! Pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume[1] tel que nul après moi n'aura de pareil.[2] Certes, Tu es le grand Pourvoyeur. » Nous lui assujettîmes alors le vent qui, par son Ordre, soufflait modérément partout où il voulait.﴿** (38/35-36). On déduit de ces deux versets la célèbre règle de jurisprudence qui stipule : « *Quiconque délaisse une chose pour Allah, alors Allah lui accordera en compensation une chose meilleure encore* [que la chose qu'il aura délaissée]. » En effet, Salomon ﷺ possédait de magnifiques chevaux de courses qu'il aimait tellement que cela le détourna de son Seigneur. Il décida alors de les sacrifier et de devancer l'amour d'Allah. Pour cet acte, Allah lui accorda en compensation meilleur que cela : Il lui soumit le vent qui soufflait modérément. Sous son ordre, ce vent allait là où il voulait et désirait, un mois à l'aller et un mois au retour.[3] Allah lui a aussi soumis les diables qui étaient capables d'effectuer des œuvres que les humains (littéralement : les fils d'Adam) étaient incapables d'accomplir.[4]

---

1 Dans l'exégèse de ce verset, Ibn 'Uthaymîn ﷺ a dit : « Ici, Salomon ﷺ a commencé par demander le pardon avant de demander un immense royaume. Ceci parce que la disparition des effets [néfastes] des péchés est ce qui permet d'atteindre n'importe quel objectif. En effet, les péchés s'amoncellent sur le cœur et ils l'empêchent de [parvenir à] nombre d'intérêts. Par conséquent, le croyant se doit de demander à son Seigneur d'être délivré des péchés [et de leurs effets néfastes] avant de demander quoique ce soit d'autre qu'il souhaite. » (Fin de citation). Par ailleurs, concernant ce royaume qui a été accordé à Salomon, Allah ﷻ dit : **﴾« Et Salomon hérita de David et dit : « Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux et on nous a donné part de toute chose. C'est là vraiment la grâce évidente. » Et pour Salomon, ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux furent rassemblées et placées en rangs.﴿** (Les Fourmis, 27 : 16-17).

2 Dans un hadith authentique, d'après AbdaLlah ibn 'Amrû Al 'Âs ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Lorsque Salomon a construit le temple de Jérusalem, il demanda à son Seigneur trois faveurs.* [D'abord] *Il lui demanda un jugement qui corresponde à Son jugement et Il le lui donna.* [Ensuite] *Il lui demanda un royaume tel que nul autre après lui n'aurait de pareil et Il le lui accorda.* [Enfin] *Il Lui demanda que chaque homme qui sort de chez lui avec l'intention d'aller faire sa prière dans cette mosquée-ci* [la mosquée d'Al Aqsâ] *soit purifié de ses péchés comme s'il venait tout juste de naître. Ainsi donc, Il lui en accorda deux; et j'espère que cette troisième faveur nous ait été accordée* [par Allah]. » Rapporté par Ibn Mâjah dans son *Sunan* (n°1408), An-Nassâ'î (n°693) et Ahmed (n°6644). Voir : *Sahîh Al Jâmi'* (n°2090), d'Al Albânî.

3 Dans d'autres versets, Allah ﷻ dit : **﴾« Et (Nous avons soumis) à Salomon le vent impétueux qui, par son ordre, se dirigea vers la terre que Nous avions bénie.﴿** (Les Prophètes, 21 : 81) ; **﴾Et (Nous avons soumis) à Salomon le vent, dont le parcours du matin équivalait à un mois et le parcours du soir, un mois aussi.﴿** (Sabâ', 34 : 12).

4 Dans d'autres versets, Allah ﷻ dit : **﴾Et parmi les diables, il en était qui plongeaient pour lui et faisaient d'autres travaux encore, et Nous les surveillions Nous-mêmes.﴿** (Les Prophètes, 21 : 82) ; **﴾Et parmi les djinns, il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son**

7. **﴾De même que les diables, bâtisseurs et plongeurs de toutes sortes. Et d'autres encore, enchaînés à des chaînes.﴿** (38/37-38). La soumission des diables n'a été accordée qu'à Salomon عليه السلام. Après lui, elle ne l'a plus été et ne le sera plus.
8. **﴾« Voilà Notre don ! Distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte. »﴿** (38/39). Salomon عليه السلام était un roi-prophète et il faisait ce qu'il voulait. Toutefois, il ne voulait que la justice. Ceci est différent du serviteur-messager dont la volonté est subordonnée à l'ordre d'Allah. En effet, celui-ci ne fait ou ne délaisse une chose que par ordre divin, comme cela fut la situation de notre Messager et Prophète Mu<u>h</u>ammad ﷺ. Et cette situation-là est la plus complète et la plus parfaite.



17. Salomon (Sulaymân) عليه السلام et la revue d'effectifs des armées :

— Sourate : Les Fourmis (27)/ Versets : 16 à 28 :

وَوَرِثَ سُلَيْمَٰنُ دَاوُۥدَ ۖ وَقَالَ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ عُلِّمْنَا مَنطِقَ ٱلطَّيْرِ وَأُوتِينَا
مِن كُلِّ شَىْءٍ ۖ إِنَّ هَٰذَا لَهُوَ ٱلْفَضْلُ ٱلْمُبِينُ ﴿١٦﴾ وَحُشِرَ لِسُلَيْمَٰنَ جُنُودُهُۥ
مِنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ وَٱلطَّيْرِ فَهُمْ يُوزَعُونَ ﴿١٧﴾ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَتَوْا۟ عَلَىٰ وَادِ
ٱلنَّمْلِ قَالَتْ نَمْلَةٌ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّمْلُ ٱدْخُلُوا۟ مَسَٰكِنَكُمْ لَا يَحْطِمَنَّكُمْ
سُلَيْمَٰنُ وَجُنُودُهُۥ وَهُمْ لَا يَشْعُرُونَ ﴿١٨﴾ فَتَبَسَّمَ ضَاحِكًا مِّن قَوْلِهَا وَقَالَ
رَبِّ أَوْزِعْنِىٓ أَنْ أَشْكُرَ نِعْمَتَكَ ٱلَّتِىٓ أَنْعَمْتَ عَلَىَّ وَعَلَىٰ وَٰلِدَىَّ وَأَنْ أَعْمَلَ
صَٰلِحًا تَرْضَىٰهُ وَأَدْخِلْنِى بِرَحْمَتِكَ فِى عِبَادِكَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٩﴾ وَتَفَقَّدَ
ٱلطَّيْرَ فَقَالَ مَا لِىَ لَآ أَرَى ٱلْهُدْهُدَ أَمْ كَانَ مِنَ ٱلْغَآئِبِينَ ﴿٢٠﴾ لَأُعَذِّبَنَّهُۥ
عَذَابًا شَدِيدًا أَوْ لَأَا۟ذْبَحَنَّهُۥٓ أَوْ لَيَأْتِيَنِّى بِسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿٢١﴾ فَمَكَثَ غَيْرَ

Seigneur. Cependant, quiconque parmi eux déviait de Notre ordre, Nous lui faisions alors goûter au châtiment de la Fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées.﴿ (Sabâ', 34 : 12).

بَعِيدٍ فَقَالَ أَحَطتُ بِمَا لَمْ تُحِطْ بِهِۦ وَجِئْتُكَ مِن سَبَإٍۭ بِنَبَإٍ يَقِينٍ ﴿٢٢﴾
إِنِّي وَجَدتُّ ٱمْرَأَةً تَمْلِكُهُمْ وَأُوتِيَتْ مِن كُلِّ شَيْءٍ وَلَهَا عَرْشٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾
وَجَدتُّهَا وَقَوْمَهَا يَسْجُدُونَ لِلشَّمْسِ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
أَعْمَٰلَهُمْ فَصَدَّهُمْ عَنِ ٱلسَّبِيلِ فَهُمْ لَا يَهْتَدُونَ ﴿٢٤﴾ أَلَّا يَسْجُدُوا۟ لِلَّهِ ٱلَّذِى
يُخْرِجُ ٱلْخَبْءَ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَيَعْلَمُ مَا تُخْفُونَ وَمَا تُعْلِنُونَ ﴿٢٥﴾
ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ رَبُّ ٱلْعَرْشِ ٱلْعَظِيمِ ۩ ﴿٢٦﴾ ۞ قَالَ سَنَنظُرُ أَصَدَقْتَ أَمْ
كُنتَ مِنَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٢٧﴾ ٱذْهَب بِّكِتَٰبِى هَٰذَا فَأَلْقِهْ إِلَيْهِمْ ثُمَّ تَوَلَّ
عَنْهُمْ فَٱنظُرْ مَاذَا يَرْجِعُونَ ﴿٢٨﴾

Traduction rapprochée :

16. Et Salomon hérita de David et dit : « Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux et on nous a donné part de toutes choses. Certes, ceci est vraiment la grâce évidente. »

17. Et furent rassemblées pour Salomon, ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux, et elles furent placées en rangs.

18. Quand ils arrivèrent à la Vallée des Fourmis, une fourmi a dit : « Ô fourmis ! Entrez dans vos demeures [de peur] que Salomon et ses armées ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans qu'ils ne s'en rendent compte ! »

19. Il sourit, amusé par sa parole et dit : « Seigneur ! Permets-moi d'être reconnaissant pour Ton bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère ; et que j'œuvre vertueusement de sorte que Tu l'agrées ; et fais-moi entrer, par Ta miséricorde, parmi Tes serviteurs vertueux. »

20. Il passa alors en revue les oiseaux et dit : « Pourquoi ne vois-je pas la huppe ? Est-elle parmi les absents ?

21. Assurément, je vais la châtier sévèrement ! Ou bien je vais l'égorger ! Ou alors elle m'apportera un argument explicite. »

22. Toutefois, elle ne resta absente que peu de temps et dit : « J'ai appris ce que tu n'as point appris et je viens te rapporter de Sabâ' une nouvelle sûre :

23. J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle possède un immense trône.

24. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs œuvres, et les a obstrués du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés.

25. Qu'ont-ils à ne pas se prosterner devant Allah, Celui qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la Terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ?

26. Allah ! Point de divinité à part Lui, le Seigneur du Trône Immense. »

27. Alors, Salomon dit : « Nous allons voir si tu as été véridique ou si tu fais partie des menteurs.

28. Pars avec ma lettre que voici ; puis, lance-la à eux ; ensuite, tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**Et Salomon hérita de David.**﴿ (27/16). L'héritage désigne, ici, celui de la science et de la prophétie.[1]
2. ﴾**« On nous a donné part de toute chose. »**﴿ (27/16). Cette reconnaissance de Salomon est l'exaucement de son invocation adressée à Allah : ﴾**« Fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. »**﴿ (38/35).
3. ﴾**Et furent rassemblées pour Salomon, ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux, et elles furent placées en rangs.**[2]﴿ (27/17). Tout ceci fait partie du don d'Allah comme Il ﷻ a dit : ﴾**« Voilà Notre don ; distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte. »**﴿ (38/39).
4. ﴾**« Ô fourmis ! Entrez dans vos demeures [de peur] que Salomon et ses armées ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans qu'ils ne s'en rendent compte ! »**﴿[3] (27/18). Cette fourmi conseilla à ses congénères

1 Précédemment, à travers l'histoire des deux orphelins dont Al Khadir redressa le mur afin qu'ils héritent du trésor de leur père, nous avons vu que les enfants héritaient souvent de la piété et de la vertu de leurs parents. Voilà pourquoi, Al Khadir avait bien précisé : ﴾**« Et leur père était un homme vertueux. »**﴿ (La Caverne, 18 : 82). C'est le cas ici entre David et Salomon.

2 Ce verset montre l'organisation et la discipline qui régnaient au sein des armées de Salomon malgré leur diversité et leur multitude. Et ceci doit être la marque de fabrique de n'importe quelle armée dans le monde.

3 Dans *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (2/150 à 152), Ibn Al Qayyim ﵀ explique magistralement ce verset en « passant au crible » la parole de cette fourmi adressée à ses congénères. Pour résumer, il a dit : « En parlant, cette fourmi a utilisé dix types de discours pour conseiller [les autres fourmis de son espèce] : **1-** L'interpellation (ou l'apostrophe). **2-** L'annonce. **3-** L'appellation. **4-** L'injonction. **5-**

de rentrer dans leurs demeures car Salomon ﷺ et ses armées venaient d'entrer dans leur vallée. Non seulement l'appel de cette fourmi fut entendu mais surtout il fut relayé dans toute la vallée. Le fait que la voix d'une seule fourmi remplisse entièrement la vallée est quelque chose de vraiment étonnant qui sort de l'ordinaire ! Il se peut aussi qu'elle ait simplement informée les fourmis autour d'elle qui ensuite ont relayé son appel les unes aux autres de sorte que l'ensemble des fourmis fut averti. Elle leur ordonna donc de faire attention et pour cela elle leur enjoignit de rentrer dans leurs demeures.

5. **﴾Il sourit, amusé par sa parole.﴿** (27/19) Après avoir entendu et compris le propos de cette fourmi, Salomon ﷺ a souri et ri de sa parole car il fut étonné de l'éloquence de cette fourmi, son sincère conseil et sa bonne élocution. Et ceci fait partie de la parfaite éthique des Prophètes (paix sur eux tous), notamment le fait de s'étonner et de sourire — et non de rire outre mesure — comme l'était le Messager d'Allah ﷺ qui souriait plus qu'il ne riait.[1] En effet, le rire outre mesure indique la légèreté d'être et une attitude impolie ; à l'inverse, ne pas sourire et s'amuser là où on doit s'amuser indiquent un comportement hargneux et tyrannique dont les Prophètes et les Messagers sont exempts de cela.

6. **﴾« Seigneur ! Permets-moi d'être reconnaissant pour Ton bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère. »﴿** (27/19). Le bienfait octroyé aux parents est en fait un bienfait octroyé aux enfants d'où l'invocation de Salomon qui a demandé à pouvoir être reconnaissant envers Son bienfait, religieux et mondain, et envers ses parents.[2]

Le récit. **6-** L'avertissement. **7-** La spécification. **8-** L'intelligibilité. **9-** La généralité. **10-** L'allégation. Malgré sa brièveté et sa concision, le conseil de cette fourmi a englobé ces dix types de discours différents. Voilà pourquoi Sulaymân ﷺ s'est étonné de sa parole. Il en a souri jusqu'à en rire. Et à la suite de cela, il a demandé à Allah de lui permettre de se montrer reconnaissant envers Ses bienfaits et de pouvoir Le remercier comme il se devait. Et tout ceci après avoir entendu cette petite fourmi s'adresser à ses congénères. [...] En outre, cette petit fourmi a conclu son propos en disant : **﴾« ... sans qu'ils ne s'en rendent compte ! »﴿** C'est comme si elle avait réuni ici entre le fait d'excuser Salomon et son armée pour leur acte mais aussi le blâme qu'elle adressait à sa communauté pour ne pas avoir pris leur précaution à l'avance en ayant regagné avant leurs demeures. Voilà pourquoi le Prophète d'Allah, Salomon ﷺ, a souri et a ri de la parole de cette fourmi. En effet, n'est-ce pas là une situation d'étonnement et d'amusement !? » (Fin de citation).

1 Ce comportement du Messager d'Allah ﷺ a été rapporté dans un hadith d'après Jâbir Ibn Samurah ﷺ. Voir : *Sahîh Muslim* (n° 1525) et *Al Musnad* (n° 20844), d'Ahmed ibn Hanbal.

2 Dans le Coran, Allah insiste bien sur cette recommandation de Le remercier, puis de remercier ensuite les parents. Notamment, Il ﷻ dit : **﴾« Sois donc reconnaissant envers Moi ainsi qu'en-**

[...] La source du bonheur du serviteur est d'être reconnaissant envers Allah et de Le remercier pour Ses bienfaits spirituels et matériels tout en se rappelant que l'ensemble des bienfaits qui lui parvient provient de son Seigneur. Par conséquent, il ne doit pas s'en glorifier ni s'en vanter.

7. **﴿« Et que j'œuvre vertueusement de sorte que Tu l'agrées. »﴾** (27/19). L'œuvre vertueuse est celle qui est conforme à l'ordre d'Allah [et de Son Messager ﷺ], elle est sincèrement accomplie pour Lui et elle est exempte de tout ce qui l'altère [dans sa manière] et la diminue [dans sa récompense].[1]
8. **﴿« Et fais-moi entrer, par Ta miséricorde, parmi Tes serviteurs vertueux. »﴾** (27/19). La miséricorde est chez les vertueux, quelle que soit la différence de leurs degrés et de leurs positions.
9. **﴿Il passa alors en revue les oiseaux.﴾** (27/20). [Ici, on constate que Salomon ﵇ s'est lui-même chargé de passer en revue les oiseaux, comme le reste de son armée]. Ceci indique sa parfaite résolution et détermination, sa bonne organisation de ses soldats et sa gestion personnelle des affaires, petites et grandes.[2]
10. **﴿« Pourquoi ne vois-je pas la huppe ? Est-elle parmi les absents ? »﴾** (27/20). [Malgré la diversité et la multitude de ses soldats au sein de son armée] L'absence de la huppe n'a pas échappé à Salomon ﵇.[3]

---

vers tes parents. »﴾ (Luqmân, 31 : 14). Il en est de même en ce qui concerne le fait de L'adorer ; sitôt ce devoir acquitté, Allah nous enjoint de faire preuve de bonté envers nos parents. Il ﷻ dit : **﴿Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui et faites preuve de bonté envers les père et mère. »﴾** (Le Voyage Nocturne, 17 : 23).

1 Dans une de ses célèbres et sublimes paroles, Ibn Al Qayyim ﵀ disait à juste titre : « *L'affaire n'est pas l'œuvre en tant que telle ! Non, l'affaire — plutôt toute l'affaire — est de préserver l'œuvre de tout ce qui peut la corrompre et la rendre vaine.* »

2 Faire et gérer les choses par soi-même est un des caractères auquel la personne ayant des responsabilités doit s'attacher et se parer qui plus est lorsque celle-ci occupe de hautes fonctions dont il lui incombe d'être au fait des affaires qui y sont rattachées.

3 En effet, malgré la diversité et la multitude des soldats de ses armées parmi les hommes, les djinns, les animaux, etc. Salomon ﵇ a remarqué l'absence d'un seul oiseau dans les rangs de son armée ! Quelle discipline et surtout quel sentiment de responsabilité de la part de Salomon à l'image de la parole de notre Messager ﷺ qui a dit : « *Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de votre troupeau. Le dirigeant est un berger sur les gens et il est responsable de son troupeau. L'homme est un berger sur les gens de sa famille et il est responsable d'eux. La femme est une bergère sur la demeure de son mari et de ses enfants, et elle est responsable d'eux. Le serviteur est un berger sur l'argent de son maître et il en est responsable. Ainsi donc, vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de votre troupeau.* » Rapporté par Al Bukhârî et Muslim. Dans sa volumineuse exégèse : *Al Jâmi' Li*

11. ❴« **Assurément, je vais la châtier sévèrement ! Ou bien je vais l'égorger ! Ou alors elle m'apportera un argument explicite.** »❵ (27/21). Cette parole montre le caractère scrupuleux de Salomon ﷺ et sa parfaite équité car il n'a pas juré de simplement lui infliger un châtiment ou de la tuer car cela ne résulterait alors que d'un péché commis ; en effet, il se peut que son absence soit due à une excuse valable, c'est pourquoi il a émis une exception qui prouve son scrupule et sa perspicacité.

12. ❴**Toutefois, elle ne resta absente que peu de temps**❵ (27/22). Ce verset indique la crainte révérencielle des soldats vis-à-vis de leur chef, Salomon ﷺ, et leur pleine obéissance à ses ordres de sorte que cette huppe n'a pas pu rester longtemps en retard [et encore moins se soustraire à l'autorité de Salomon].

13. ❴« **J'ai appris ce que tu n'as point appris.** »❵[1] (27/22). La huppe était sur une connaissance que ne possédait pas Salomon ﷺ malgré sa vaste science et son haut degré.

14. ❴« **Et je viens te rapporter de Sabâ' une nouvelle sûre.** »❵ (27/22). La huppe est venue rapporter à Salomon ﷺ une information [authentique] dont elle était certaine [et qui ne laissait place à aucun doute].[2]

Ahkâm Al Qu'rân (13/178), en commentaire de ce verset, l'imam Al Qurtubî ﷺ a dit : « *Qu'Allah fasse miséricorde à 'Umar ﷺ qui était sur la voie de Salomon lorsqu'il a dit : « Si une petite chèvre (un agneau, un chevreau, etc.) était sur le bord de l'Euphrate et que le loup l'attraperait, alors 'Umar serait interrogé pour cela ! » Qu'Allah agrée 'Umar et que lui-même soit agréé. En effet, il avait comme habitude de s'enquérir lui-même des situations de ses citoyens et d'inspecter lui-même ses gouverneurs.* » (Fin de citation).

1 Dans son exégèse : *Al Jâmi' Li Ahkâm Al Qu'rân* (13/181), en commentaire de ce verset, l'imam Al Qurtubî ﷺ a dit : « *Ceci constitue une réfutation à quiconque dit que les Prophètes connaissent l'Inconnaissable/l'Invisible.* » (Fin de citation). Dans *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (1/173), Ibn Al Qayyim ﷺ rapporte la célèbre anecdote suivante : « Un jour, une personne de science fut interrogée concernant un sujet et il a répondu qu'il ne le connaissait pas. Un de ses élèves présents a alors dit : « *Moi, je connais ce sujet.* » Le professeur s'est alors mis en colère et faillit s'en prendre à lui mais l'élève lui a alors dit : « *Ô professeur ! Vous n'êtes pas plus savant que Salomon fils de David même si vous avez atteint ce que vous avez atteint dans la science ; et moi je ne suis pas plus ignorant que la huppe. Pourtant, celle-ci a dit à Salomon : « J'ai appris ce que tu n'as point appris.* » Alors, le professeur ne le blâma pas ni ne le réprimanda.» (Fin de citation).

2 Toujours dans *Miftâh Dâr As-Sa'âdah* (1/173), Ibn Al Qayyim ﷺ explique que ce qui a permis à la huppe de s'adresser à Salomon ﷺ avec autant d'assurance et de confiance en elle fut « l'autorité de la science » car elle venait lui rapporter une information sûre et certaine. Cette information glanée était la raison de son absence (retard) au moment de la revue d'effectifs ; et celle-ci, après vérification

15. ❮« **J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle possède un immense trône.** »❯ (27/23). La grandeur du trône indique la grandeur du royaume, la force du pouvoir et la multitude des conseillers.
16. ❮« **Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah.** »❯ (27/24). [La huppe témoigne que] Ces gens sont des polythéistes qui adorent le soleil [en dehors d'Allah].
17. ❮« **Le Diable leur a embelli leurs œuvres et il les a obstrués du droit chemin ;** »❯ [Une des ruses de Satan est que] Le Diable embellit le Faux aux gens de sorte qu'ils le voient Vrai et qu'ils se considèrent ensuite sur la Vérité.
18. ❮« **Ils ne sont pas bien guidés.** »❯ (27/24). Comment quelqu'un pourrait-il être bien guidé s'il se considère déjà comme étant sur la Vérité ? On ne peut donc espérer pour lui qu'il soit guidé... à moins qu'il décide de changer sa croyance.
19. ❮« **Qu'ont-ils à ne pas se prosterner devant Allah, Celui qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la Terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ?** »❯ (27/25). La prosternation est un acte d'adoration à part entière et à ce titre elle ne doit être effectuée que pour Celui qui mérite cette adoration : Allah, le Seigneur de l'univers.
20. ❮« **Allah ! Point de divinité à part Lui.** »❯ (27/24). L'adoration, le fait de revenir repentant, l'humble soumission et l'amour ne conviennent qu'à Allah car Il est Celui qui est divinisé en raison de ce qu'Il possède comme attributs parfaits et bienfaits prodigués.
21. ❮« **Le Seigneur du Trône Immense.** »❯ (27/26). Le Trône d'Allah est le toit des créatures et il recouvre les cieux et la Terre. C'est donc plutôt à ce Souverain au pouvoir immense et à l'affaire importante qu'on doit s'humilier devant Lui, se soumettre, se prosterner et s'incliner ! Après avoir appris une telle nouvelle de la part de la huppe, Salomon عليه السلام s'étonna comment une telle chose avait-elle pu lui échapper !? Grâce à cette nouvelle, la huppe resta saine et sauve...

---

de la part de Salomon, a constitué une excuse valable auprès de lui grâce à laquelle elle a échappé au châtiment et surtout à l'égorgement. Ainsi donc, c'est littéralement la science qui l'a sauvée.

22. ❬« **Nous allons voir si tu as été véridique ou si tu fais partie des menteurs.** »❭[1] (27/27). Salomon ﷺ n'accepta pas d'emblée l'information de la huppe; plutôt, il décida d'en vérifier la teneur et de s'assurer que ceci était la vérité.[2] Cela indique donc son parfait entendement et son sérieux.

23. ❬« **Pars avec ma lettre que voici ; puis lance-la à eux ; ensuite tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse.** »❭ (27/28). La huppe est repartie avec la lettre de Salomon ﷺ et, arrivée auprès de la reine, elle lui a lancée cette lettre.[3]

---

1 Dans son exégèse : *Al Jâmi' Li A<u>h</u>kâm Al Qu'rân* (13/189), en commentaire de ce verset, l'imam Al Qur<u>t</u>ubî ﷺ a dit : « *Ici, il y a une preuve qu'il incombe à l'imam, au dirigeant, etc. d'accepter les excuses de ses citoyens et d'éloigner d'eux la punition concernant leurs situations apparentes au regard de leurs excuses cachées. Et 'Umar* ﷺ *accepta l'excuse de Nu'mân Ibn 'Adîy et ne l'a pas puni. Toutefois, l'imam, le dirigeant, etc. se doit de s'assurer de cela si un décret ou un jugement parmi les décrets ou jugements religieux légaux y est rattaché, comme l'a fait ici Salomon* ﷺ *avec la huppe. En effet, après avoir vérifié l'information, la véracité de ce qu'elle avait rapportée lui fut rendue manifeste et ainsi la huppe fut innocentée de tout mensonge.* » (Fin de citation).

2 Dans le Coran, de manière générale, Allah enjoint aux croyants d'adopter cette attitude de vérification des informations et de s'assurer de leur teneur véridique ; et ceci est encore plus recommandé lorsque l'information provient d'une personne désobéissante, non fiable, etc. et qui plus est si cela a trait à une affaire importante. Allah ﷻ dit : ❬« **Ô vous qui avez cru ! Si une personne désobéissante vous apporte une nouvelle, alors vérifiez-en la teneur !** »❭ (Les Appartements, 49 : 6). Al <u>H</u>asan Al Ba<u>s</u>rî ﷺ disait : « *Le croyant ne se prononce pas avant d'avoir vérifié* [les choses] *et de s'être assuré* [des choses]. »

3 Dans son exégèse : *Tafsîr Al Qu'rân Al 'A<u>z</u>îm* (6/169), Ibn Kathir ﷺ dit : « *Il se peut — et Allah sait mieux — que cette véracité et cette assiduité manifestées par la huppe dans l'appel au bien et à l'Unicité d'Allah mais aussi sa cause de la conversion à l'islam de Bilqîs, la reine de Sabâ', ainsi que son peuple ont été la raison de l'interdiction de tuer les membres de son espèce. En effet, dans un hadith rapporté d'après Ibn 'Abbâs* ﷺ, ce dernier *a dit* : « *Le Prophète* ﷺ *a interdit de tuer quatre bêtes : la fourmi, l'abeille, la huppe et la pie grièche.* » Authentifié par Al Albânî dans : <u>*Sa<u>h</u>î<u>h</u>*</u> *Al Jâmi'* (n° 6968). Les savants ont déduit de ce hadith une règle qui est la suivante : « *Tout ce que le Législateur a interdit de tuer alors cela est illicite.* » Il en est de même de ce qui nous a été ordonné de tuer, alors il nous est interdit de le consommer. Ceci fait partie des règles de jurisprudence dans le chapitre des aliments/nourritures. En effet, ce qui nous a été ordonné de tuer est plus éloquent que ce qui nous a été interdit de tuer car l'interdiction de tuer peut être due à l'honorabilité de la bête tandis que ce qui nous a été ordonné de tuer peut être dû à sa nuisibilité. En résumé, les consommer est interdit car les tuer est interdit. Toutefois, si cette bête [qu'on ne doit pas tuer pour son honorabilité] devient nuisible, alors l'interdiction est levée comme ceci est rapporté dans les deux recueils authentiques : Bukhârî (n° 3319) et Muslim (n° 2241).

Dans les lignes suivantes, nous souhaiterions rapporter la parole de Cheikh 'Atiyyah Muhammad Sâlim extraite de son complément à la célèbre exégèse de Muhammad Al Amîn Ach-Chanqitî رحمه الله intitulé : *Tatimmah Adwâ Al Bayân Fî Îdâh Al Qur'ân Bil Qur'ân* (8/8) : « Ce passage contient dix affaires dont la huppe a acquis la connaissance et qu'elle a divulgué à Salomon عليه السلام :

1. Sa perception qu'elle avait appris une chose que Salomon n'embrassait pas de sa science.
2. Sa connaissance personnelle [du royaume] de Sabâ' en dehors de quiconque autre et donc elle est revenue avec une nouvelle sûre et certaine sur laquelle il n'y avait aucun doute.
3. Sa connaissance qu'une femme [une reine] avait autorité sur son peuple tout en désapprouvant cela.
4. Sa perception de ce qui avait été donné au royaume de Sabâ' comme richesses mondaines de toute chose.
5. Sa connaissance que cette reine possédait un immense trône.
6. Sa perception comme quoi ces gens se prosternaient devant le soleil en dehors d'Allah.
7. Sa perception que ceci relevait de l'association à Allah et donc c'était du polythéisme.
8. L'acte de ces gens faisait partie de l'embellissement de leur œuvre par Satan.
9. Cet acte était un égarement vis-à-vis du droit chemin.
10. Ces gens n'étaient pas bien guidés. »

(Fin de citation de Cheikh 'Atiyyah Sâlim).



18. Salomon (Sulaymân) عليه السلام et Bilqîs, la reine de Saba :

— Sourate : Les Fourmis (27)/ Versets : 29 à 44 :

قَالَتۡ يَٰٓأَيُّهَا ٱلۡمَلَؤُاْ إِنِّيٓ أُلۡقِيَ إِلَيَّ كِتَٰبٞ كَرِيمٌ ٢٩ إِنَّهُۥ مِن سُلَيۡمَٰنَ
وَإِنَّهُۥ بِسۡمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ٣٠ أَلَّا تَعۡلُواْ عَلَيَّ وَأۡتُونِي مُسۡلِمِينَ ٣١

قَالَتۡ يَٰٓأَيُّهَا ٱلۡمَلَؤُاْ أَفۡتُونِي فِيٓ أَمۡرِي مَا كُنتُ قَاطِعَةً أَمۡرًا حَتَّىٰ
تَشۡهَدُونِ ﴿٣٢﴾ قَالُواْ نَحۡنُ أُوْلُواْ قُوَّةٖ وَأُوْلُواْ بَأۡسٖ شَدِيدٖ وَٱلۡأَمۡرُ إِلَيۡكِ
فَٱنظُرِي مَاذَا تَأۡمُرِينَ ﴿٣٣﴾ قَالَتۡ إِنَّ ٱلۡمُلُوكَ إِذَا دَخَلُواْ قَرۡيَةً أَفۡسَدُوهَا
وَجَعَلُوٓاْ أَعِزَّةَ أَهۡلِهَآ أَذِلَّةٗۚ وَكَذَٰلِكَ يَفۡعَلُونَ ﴿٣٤﴾ وَإِنِّي مُرۡسِلَةٌ إِلَيۡهِم بِهَدِيَّةٖ
فَنَاظِرَةُۢ بِمَ يَرۡجِعُ ٱلۡمُرۡسَلُونَ ﴿٣٥﴾ فَلَمَّا جَآءَ سُلَيۡمَٰنَ قَالَ أَتُمِدُّونَنِ بِمَالٖ
فَمَآ ءَاتَىٰنِۦَ ٱللَّهُ خَيۡرٞ مِّمَّآ ءَاتَىٰكُمۚ بَلۡ أَنتُم بِهَدِيَّتِكُمۡ تَفۡرَحُونَ ﴿٣٦﴾
ٱرۡجِعۡ إِلَيۡهِمۡ فَلَنَأۡتِيَنَّهُم بِجُنُودٖ لَّا قِبَلَ لَهُم بِهَا وَلَنُخۡرِجَنَّهُم مِّنۡهَآ أَذِلَّةٗ
وَهُمۡ صَٰغِرُونَ ﴿٣٧﴾ قَالَ يَٰٓأَيُّهَا ٱلۡمَلَؤُاْ أَيُّكُمۡ يَأۡتِينِي بِعَرۡشِهَا قَبۡلَ أَن
يَأۡتُونِي مُسۡلِمِينَ ﴿٣٨﴾ قَالَ عِفۡرِيتٞ مِّنَ ٱلۡجِنِّ أَنَا۠ ءَاتِيكَ بِهِۦ قَبۡلَ أَن
تَقُومَ مِن مَّقَامِكَۖ وَإِنِّي عَلَيۡهِ لَقَوِيٌّ أَمِينٞ ﴿٣٩﴾ قَالَ ٱلَّذِي عِندَهُۥ عِلۡمٞ
مِّنَ ٱلۡكِتَٰبِ أَنَا۠ ءَاتِيكَ بِهِۦ قَبۡلَ أَن يَرۡتَدَّ إِلَيۡكَ طَرۡفُكَۚ فَلَمَّا رَءَاهُ
مُسۡتَقِرًّا عِندَهُۥ قَالَ هَٰذَا مِن فَضۡلِ رَبِّي لِيَبۡلُوَنِيٓ ءَأَشۡكُرُ أَمۡ أَكۡفُرُۖ
وَمَن شَكَرَ فَإِنَّمَا يَشۡكُرُ لِنَفۡسِهِۦۖ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ رَبِّي غَنِيّٞ كَرِيمٞ
﴿٤٠﴾ قَالَ نَكِّرُواْ لَهَا عَرۡشَهَا نَنظُرۡ أَتَهۡتَدِيٓ أَمۡ تَكُونُ مِنَ ٱلَّذِينَ
لَا يَهۡتَدُونَ ﴿٤١﴾ فَلَمَّا جَآءَتۡ قِيلَ أَهَٰكَذَا عَرۡشُكِۖ قَالَتۡ كَأَنَّهُۥ هُوَۚ
وَأُوتِينَا ٱلۡعِلۡمَ مِن قَبۡلِهَا وَكُنَّا مُسۡلِمِينَ ﴿٤٢﴾ وَصَدَّهَا مَا كَانَت تَّعۡبُدُ
مِن دُونِ ٱللَّهِۖ إِنَّهَا كَانَتۡ مِن قَوۡمٖ كَٰفِرِينَ ﴿٤٣﴾ قِيلَ لَهَا ٱدۡخُلِي ٱلصَّرۡحَۖ
فَلَمَّا رَأَتۡهُ حَسِبَتۡهُ لُجَّةٗ وَكَشَفَتۡ عَن سَاقَيۡهَاۚ قَالَ إِنَّهُۥ صَرۡحٞ مُّمَرَّدٞ
مِّن قَوَارِيرَۗ قَالَتۡ رَبِّ إِنِّي ظَلَمۡتُ نَفۡسِي وَأَسۡلَمۡتُ مَعَ سُلَيۡمَٰنَ لِلَّهِ رَبِّ
ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿٤٤﴾

Traduction rapprochée :

29. Elle (La reine) a dit : « Ô notables ! Une noble lettre m'a été adressée (littéralement : lancée).

30. Elle vient de Salomon et elle débute par : « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

31. Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en étant [pleinement] soumis (littéralement : musulmans). »

32. Elle a dit : « Ô notables ! Donnez-moi votre avis sur mon affaire-ci ; je ne prendrai aucune décision sans que vous ne soyez présents. »

33. Ils dirent : « Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Cependant, le commandement t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner. »

34. Elle a dit : « En vérité, lorsque les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent.

35. Je vais leur envoyer un présent, ensuite je verrai ce que les envoyés ramèneront. »

36. Puis, lorsque [la délégation] arriva auprès de Salomon, celui-ci s'exclama : « Est-ce avec des biens que vous voulez m'amadouer ? [Sachez] Ce qu'Allah m'a octroyé est meilleur que ce qu'Il vous a octroyé. C'est plutôt vous qui vous réjouissez de votre cadeau.

37. Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance et nous les expulserons (de leur cité) humiliés et rabaissés. »

38. Il demanda : « Ô notables ! Lequel d'entre vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? »

39. Un djinn fort et redoutable a dit : « Moi, je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place ; et, pour cela, assurément je suis fort et digne de confiance. »

40. Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre intervint : « Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil. » Et quand Salomon vit le trône installé auprès de lui, il a dit : « Ceci est de la grâce de mon Seigneur afin de m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. Et quiconque est reconnaissant, alors il l'est [avant tout] pour lui-même ; et quiconque est ingrat, alors certes mon Seigneur Se suffit à Lui-même et Il est Généreux. »

41. Il a [encore] dit : « Rendez-lui son trône méconnaissable, nous verrons alors si elle sera [bien] guidée ou si elle sera du nombre de ceux qui ne sont pas guidés. »

42. Quand elle fut venue on lui demanda : « Est-ce que ton trône est ainsi ? » Elle répondit : « C'est comme si c'était celui-ci. » [Salomon a dit :] « Le savoir nous a été donné avant elle et nous étions déjà soumis (littéralement : musulmans). »

43. Or, ce qu'elle adorait en dehors d'Allah la détournait [de l'Unicité d'Allah], car elle faisait partie (d'un peuple) de gens impies.

44. On lui a dit : « Entre dans le palais. » Quand elle le vit, elle le prit pour de l'eau profonde et elle se découvrit les jambes. Il (Salomon) lui a dit : « C'est un palais pavé de cristal. » Elle a alors dit : « Seigneur ! Certes, je me suis fait du tort à moi-même ; et je me soumets avec Salomon à Allah, le Seigneur de l'univers. »

Enseignements à tirer :

1. **﴾Elle (la reine) a dit : « Ô notables ! Une noble lettre m'a été adressée. Elle vient de Salomon. »﴿** (27/29-30). Dans ce verset, il y a un enseignement qui concerne la recommandation de mettre en premier son nom au début de l'entête d'un écrit.
2. **﴾Et elle débute par : « Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux. »﴿** (27/29-30). De même, il y a la recommandation de commencer les livres [les épîtres, les lettres, les missives, etc.] par la formule complète de la « *BasmaLlah* »[1] car celle-ci est générale et globale.
3. **﴾« Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en étant [pleinement] soumis (littéralement : musulmans). »﴿** (27/31). Le discours de Salomon ﷺ à l'adresse de la reine de Sabâ' est le summum de la concision tout en étant parfaitement explicite.[2] En effet, il s'y trouve l'interdiction de se montrer hautain envers lui et de perdurer sur leur

1 Cela désigne le fait de dire : « *BismiLlah ar-Rahmân ar-Rahîm* » qui signifie : « *Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux* ». Dans la Tradition prophétique, il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ envoya des lettres aux divers empereurs et rois de son époque comme : Héraclius, l'empereur de Byzance. Voir : Bukhârî (n° 7) et Muslim (n° 1773) ; Chosroès, l'empereur de la Perse ; le Négus, roi d'Abyssinie ; Muqawqis, le gouverneur d'Égypte. Et dans ces lettres, il commençait à chaque fois par la « *BasmaLlah* ». Pour plus de détails, voir : *Zâd Al Ma'âd* (3/688 à 697), d'Ibn Qayyim Al Jawziyyah ﷺ.

2 Ceci n'est pas sans rappeler notre Messager ﷺ à qui il avait été donné la capacité de s'exprimer de manière concise, précise, et profonde comme cela a été rapporté dans un hadith dans lequel il ﷺ a dit : « *J'ai été envoyé avec la concision, la précision et la profondeur du propos* (*Jawâmi' Al Kalim*) [...]. » Rapporté par Bukhârî (n° 2977) et Muslim (n° 523).

situation sur laquelle ils sont. Il y a aussi le fait de se soumettre à lui, de se placer sous son autorité, de venir à lui et d'embrasser l'islam à la suite de son appel.

4. **﴾Elle a dit : « Ô notables ! Donnez-moi votre avis sur mon affaire-ci ; je ne prendrai aucune décision sans que vous ne soyez présents. »﴿** 27/32). Bilqîs était posée et sensée de sorte qu'elle a réuni les hauts dignitaires de son État et ses conseillers afin de les consulter et de leur demander leur avis avant de prendre n'importe quelle décision [qui l'engagerait ainsi que son royaume].[1]
5. **﴾Ils dirent : « Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. »﴿** (27/33). Dans ce verset, c'est comme si les conseillers ont penché vers le combat, cependant ils ne s'y sont pas résolus ; et si cela avait été le cas, alors on aurait assisté à leur anéantissement.
6. **﴾« Cependant, le commandement t'appartient. »﴿** (27/33). La décision finale appartient au dirigeant, en l'occurrence ici : Bilqîs. Les conseillers connaissaient le caractère posé de leur reine, sa détermination et l'intérêt qu'elle portait à son peuple et aux gens de sa cour.
7. **﴾« Regarde donc...﴿** (27/33). On doit poser un regard empreint de réflexion et de méditation pour toute affaire importante.
8. **﴾Elle a dit : « En vérité, lorsque les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent. »﴿** (27/34).[2] Cette parole de Bilqîs a été confirmée par Salomon ﷺ lui-même lorsqu'il a dit : **﴾« Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune**

---

1 Dans le Coran, Allah ﷻ enjoint à Son Messager ﷺ : **﴾Et consulte-les à propos des affaires ; et une fois que tu t'es décidé, alors place ta confiance en Allah. Certes, Allah aime ceux qui placent leur confiance [en Lui].﴿** (La Famille d'Imrân, 3 : 159). Il ﷻ a aussi dit en décrivant les croyants : **﴾Ils se consultent entre eux à propos de leurs affaires.﴿** (La Consultation, 42 : 38). En islam, il existe même une prière prescrite qui s'appelle : « La prière de la consultation. » (*Salât Al Istikhârah*) Elle est constituée de deux unités de prière que l'on effectue avant d'entreprendre une affaire. Après la salutation finale, on prononce une invocation spécifique dans laquelle on demande à Allah de nous éclairer sur cette affaire : Doit-on l'entreprendre ou non ? Contient-elle ou non un bien dans notre vie mondaine, religieuse, etc. ? Voir : Bukhârî (n° 1162).

2 Ibn Al Qayyim ﷺ a déduit de cette parole de Bilqîs l'acceptation de la parole d'une personne impie lorsqu'elle dit la vérité sans se soucier de son impiété ou quoi que ce soit d'autre dès lors où sa parole, son propos, son témoignage, etc. est véridique. En effet, à ce moment-là, Bilqîs n'était pas musulmane mais elle a dit une vérité générale qui se produisait à chaque fois à la fin de chaque conflit armé ; et ensuite, par sa parole, Salomon n'a fait que confirmer cet état de fait.

résistance et nous les expulserons (de leur cité) humiliés et rabaissés. »﴾ (27/37).

9. **﴾Puis, lorsque [la délégation] arriva auprès de Salomon, celui-ci s'exclama : « Est-ce avec des biens que vous voulez m'amadouer ? [Sachez] Ce qu'Allah m'a octroyé est meilleur que ce qu'Il vous a octroyé. C'est plutôt vous qui vous réjouissez de votre cadeau. »** (27/36). Salomon ﷺ a attesté et reconnu qu'Allah l'avait déjà plus enrichi que cela et Il avait déversé sur lui Ses bienfaits de sorte qu'il n'avait aucunement besoin de leurs présents. Ce que ces gens possédaient était insignifiant au regard de ce qu'Allah lui avait donné.[1]

10. **﴾« Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance et nous les expulserons (de leur cité) humiliés et rabaissés. »﴾** (27/37). Cette parole de Salomon ﷺ confirme donc celle prononcée juste auparavant par Bilqîs lorsqu'elle a dit : **﴾« En vérité, lorsque les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent.﴾** (27/34).

11. **﴾Un djinn fort et redoutable a dit : « Moi, je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place. »﴾** (27/39). À ce moment-là, ce qui est apparent est que Salomon ﷺ était au Châm tandis que Bilqîs était à Sabâ' ce qui fait une distance de quatre mois [de marche] : 2 mois aller et 2 mois retour. Et malgré la grandeur et la lourdeur de ce trône ainsi que son éloignement [géographique], ce djinn redoutable a dit à Salomon qu'il allait le lui apporter avant même qu'il ne se lève de l'assise dans laquelle il était !

12. **﴾« Et, pour cela, assurément je suis fort et digne de confiance. »﴾** (27/39). Ce redoutable djinn atteste qu'il est fort et loyal concernant la tâche qui lui sera assignée.[2]

---

1 Et c'est ainsi que le croyant se doit d'être et de réagir vis-à-vis de ce bas monde et de sa parure ainsi que des gens qui se concurrencent pour lui. Dans le Coran, Allah ﷻ a enjoint à Son Messager ﷺ : **﴾Et ne clignes pas tes yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme ornement de la vie présente, de sorte que Nous les éprouvons par cela. Et la subsistance de ton Seigneur est meilleure et plus durable.﴾** (Ṯâ-Hâ, 20 : 131).

2 Précédemment, dans l'histoire de la fuite de Moïse ﷺ d'Égypte, après avoir tué la personne, nous avons vu que celui-ci a trouvé refuge à Madyan et là il a rencontré deux jeunes femmes pour qui il a abreuvé les bêtes. En revenant chez elles, l'une des deux a dit à son père : **﴾« Ô mon tendre père ! Engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager est celui qui est fort et digne de confiance ! »﴾** (Le Récit, 28 : 26). Et la meilleure personne à qui on peut assigner une tâche est celui qui réunit ces deux qualités : la force (*Al Quwwah*) dans l'acquittement de la

13. ❴**Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre intervint : « Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil. »**❵ (27/40). Les exégètes ont dit que cet homme était un homme savant et vertueux qui faisait partie de la cour de Salomon ﷺ qu'on appelait : Âsif Ibn Barkhiyyah. Ce dernier connaissait le nom suprême d'Allah par lequel lorsqu'on [L'] invoque on est exaucé et lorsqu'on [Lui] demande on est gratifié.[1]

14. ❴**Et quand il [Salomon] vit le trône installé auprès de lui, il a dit : « Ceci fait partie de la grâce de mon Seigneur afin de m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. »**❵ (27/40). Salomon ﷺ ne s'est pas laissé leurrer par son royaume, son pouvoir et sa puissance comme c'est l'habitude chez les rois ignorants. Plutôt, il sut que cela était une [nouvelle] épreuve (et un test) de la part de son Seigneur et donc il a craint de ne pas se montrer reconnaissant vis-à-vis de ce bienfait.[2]

---

tâche et la loyauté (*Al Amânah*) dans son accomplissement, de sorte que la personne ne trahit pas ni ne trompe dans ce qu'on lui assigne. Voilà pourquoi, ce redoutable djinn a mentionné ces deux qualités à Salomon ﷺ.

1 Dans le Coran, Allah ﷻ a dit : ❴**C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le donc par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses noms.**❵ (Al A'râf, 7 : 180) ; et Il ﷻ a dit : ❴**Dis : « Invoquez Allah ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous L'appelez, Il a les plus beaux Noms.**❵ (Le Voyage Nocturne, 17 : 110). Un jour, le Messager d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer Allah en disant : « Ô Allah ! Certes, je T'implore du fait que je témoigne que vraiment, c'est Toi qui es Allah ; il n'y a de Dieu que Toi (*Lâ Ilaha Illa Anta*), l'Unique (*Al Ahad*), le Maître Absolu (*As-Samad*), Celui qui n'engendre pas (*Al-Ladhî Lam Yalid*) et qui n'a pas été engendré (*Wa Lam Yulad*) et qui n'a pas d'égal (*Wa Lam Yakun Lahu Kufuwan Ahad*)... » Et dans une version, cet homme a dit : « Ô Allah ! Certes, je T'implore par la louange qui T'appartient ; il n'y a de Dieu que Toi (*Lâ Ilaha Illa Anta*), le Grand Bienfaiteur (*Al Manân*), Formateur des cieux et de la Terre (*Badî' As-Samâwât Wal Ard*), Ô Détenteur de la Majesté et de la Munificence, (*Yâ Dhâl Jalâl Wal Ikrâm*), Ô Vivant (*Yâ Hayy*), Ô Celui qui subsiste par Toi-même et par Qui tout subsiste (*Yâ Qayyûm*)... » Alors, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Certes, Il a imploré Allah par Son Nom Suprême par lequel si on L'invoque, Il répond; et si on Lui demande, Il donne.* » Hadith rapporté par Abû Dâwud (n° 1495) ; Ibn Mâjah (n° 3858) ; Nassâ'î (n° 1300) ; et Ahmed (n° 12205). Ce hadith et cette version ont été authentifiés par Ibn Hibbân et Al Albânî dans : *Sahîh At-Targhîb Wat-Tarhîb* (n° 1640) et dans : *Takhrîj Michkât Al Masâbîh* (n° 2230).

2 La première fois, Salomon ﷺ s'est complu de l'amour de ces bienfaits comme il l'a reconnu lui-même : ❴**« Oui ! Je me suis complu à aimer les biens (de ce bas-monde) au point [d'oublier] le rappel de mon Seigneur jusqu'à ce que [le soleil] se soit caché derrière son voile. »**❵ (Sâd, 38 : 32). Cette fois-ci, dans ce verset-là, il n'a pas réitéré sa première attitude. De la même manière, c'est comme le Messager d'Allah ﷺ a décrit le croyant lorsqu'il a dit, d'après Abû Hurayrah ؓ : « *Le croyant ne se fait pas piquer deux fois depuis le même endroit.* » C'est-à-dire : Le croyant ne

15. **﴾« Et quiconque est reconnaissant, alors il l'est [avant tout] pour lui-même ; et quiconque est ingrat, alors certes mon Seigneur Se suffit à Lui-même et Il est Généreux. »﴿** (27/40). Salomon عليه السلام a expliqué qu'Allah ne tire pas [personnellement] bénéfice du remerciement [du serviteur] mais plutôt le bénéfice revient [avant tout] à celui qui remercie Allah.[1]

16. **﴾Il a [encore] dit : « Rendez-lui son trône méconnaissable, nous verrons alors si elle sera [bien] guidée ou si elle sera du nombre de ceux qui ne sont pas guidés. »﴿** (27/41). Ceci est un test de la part de Salomon عليه السلام afin d'évaluer l'intelligence de Bilqîs pour voir si elle devine ce qui est exact et juste ; cela prouvera son intelligence et sa perspicacité [deux qualités qui incombent à tout dirigeant], notamment en tant que reine.

17. **﴾Quand elle fut venue on lui demanda : « Est-ce que ton trône est ainsi ? »﴿** (27/42). Salomon عليه السلام montre ici à Bilqîs qu'il a su qu'elle possédait un immense trône [bien qu'il ne s'est jamais rendu dans son royaume].[2] Il lui demande donc si le trône qu'il lui présente devant elle est le même que celui qu'elle possède.

18. **﴾Elle répondit : « C'est comme s'il était ainsi. »﴿** (27/42). Ce verset indique toute l'intelligence et la perspicacité de la reine de Sabâ' lorsqu'elle fut interrogée à propos de son trône. En effet, elle n'a pas dit : « *C'est lui.* » car il s'y trouve quelque changement qui le rende méconnaissable ; de même, elle n'a pas dit que ce n'est pas son trône car elle l'a reconnu. Ainsi donc, elle a employé une expression, une formulation qui supportent les deux hypothèses et qui sont valables pour les deux cas.[3]

---

doit pas être inattentif et insouciant ; plutôt, il doit être alerte et clairvoyant afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Ainsi donc, le croyant est quelqu'un qui tire les leçons des choses. Et, ici, Salomon عليه السلام a parfaitement retenu la leçon de la première épreuve.

1 Dans le Coran, Allah ﷻ dit : **﴾Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, alors très certainement Je vous ajouterai [de Mes bienfaits] ; mais si vous êtes ingrats, alors Mon châtiment sera terrible ! »﴿** (Abraham, 14 : 7).

2 Cette parole de Salomon عليه السلام adressée à la reine de Sabâ' prouve qu'il a pleinement accepté le témoignage de la huppe et qu'il a utilisé ce témoignage véridique en guise d'argument dans sa discussion avec Bilqîs.

3 Cette réponse montre toute la sagesse de Bilqîs ; elle ne s'est pas avancée dans une réponse tranchée mais elle est restée pondérée.

19. **❮[Salomon a dit :] « Le savoir[1] nous a été donné avant elle et nous étions déjà soumis (littéralement : musulmans). »❯** (27/42). Salomon ﷺ a admiré sa guidance et son intelligence tout en remerciant Allah de lui avoir donné plus qu'elle ne possédait.

20. **❮Or, ce qu'elle adorait en dehors d'Allah la détournait [de l'islam], car elle faisait partie (d'un peuple) de gens impies.❯** (27/43). En effet, Bilqîs possédait une intelligence et une perspicacité qui lui permettait de distinguer la vérité du faux, mais les croyances fausses et vaines dissipent la clairvoyance du cœur [qui plus est lorsqu'on baigne dans un environnement d'impiété]. C'est pour cela, qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle soit restée dans l'incroyance [et le Faux]. [2]

21. **❮On lui a dit : « Entre dans le palais. »❯** (27/44). Bilqîs est entrée dans le palais après que Salomon ﷺ lui a [donné l'autorisation et] ordonné d'y pénétrer.

22. **❮Quand elle le vit, elle le prit pour de l'eau profonde et elle se découvrit les jambes.❯** (27/44). Ce verset indique la bienséance et la bonne éducation de Bilqîs. En effet, elle ne s'est pas abstenue d'entrer dans le lieu dans lequel on lui avait ordonné d'entrer car elle savait que cela n'était prétexte qu'à l'honorer. Salomon ﷺ avait construit et agencé son palais selon une sagesse [exemplaire]. Après avoir vu ce qu'elle avait vu, Bilqîs ne nourrissait dans son cœur aucun doute à propos de Salomon ﷺ concernant un quelconque mal qui pouvait lui arriver.

23. **❮Il (Salomon) lui a dit : « C'est un palais pavé de cristal. »❯** (27/44). C'est comme si Salomon ﷺ a dit à Bilqîs : « *Tu n'as pas besoin de te découvrir les jambes !* ». [À ce moment-là, Bilqîs comprit la réalité de la situation et la vérité se manifesta dans son cœur.]

---

1 Dans son exégèse, cheikh Sa'dî ﷺ explique qu'ici le savoir désigne : la guidée, la raison et la détermination.

2 Dans : *Majmû' Al Fatâwâ* (9/313), Ibn Taymiyyah ﷺ a dit : « *En dehors de la vérité, il n'y a que le Faux ; et si la personne ne met pas son cœur dans la Vérité, alors il ne lui restera que le Faux et le Faux ne constitue rien en soi.* » (Fin de citation). Et dans : *Minhâj As-Sunnah An-Nabawiyyah* (5/176), il ﷺ a dit : « *La personne qui suit sa passion est aveuglée par celle-ci et elle la rend sourde. Ainsi, elle ne se représente pas à l'esprit ce qu'Allah et Son Messager ont comme droit de Vérité ni il ne la recherche ; elle n'agrée pas dans l'agrément d'Allah et de Son Messager ; et elle ne se met pas en colère dans la colère d'Allah et de Son Messager. Plutôt, elle agrée lorsqu'il en résulte l'agrément de sa passion et elle se met en colère lorsqu'il en résulte une colère de sa passion.* » (Fin de citation).

24. **❮Elle a alors dit : « Seigneur ! Certes, j'ai été injuste envers moi-même et là je me soumets avec Salomon à Allah, le Seigneur de l'univers. »❯** (27/44). Bilqîs sut alors que Salomon ﷺ était un Prophète et un Messager d'Allah. Elle attesta de ce qu'elle a attesté. Elle s'est repentie et est revenue de l'incroyance dans laquelle elle était.



19. Jonas fils de Matâ (Yûnus Ibn Matâ) ﷺ ; aussi appelé : « L'Homme au Poisson » (Dhû-Nûn) ; ou : « Le Compagnon de la Baleine » (*Sâhib Al Hût*) : [1]

— Sourate : Jonas (10) / Versets : 98 :

فَلَوْلَا كَانَتْ قَرْيَةٌ ءَامَنَتْ فَنَفَعَهَآ إِيمَٰنُهَآ إِلَّا قَوْمَ يُونُسَ لَمَّآ ءَامَنُوا۟
كَشَفْنَا عَنْهُمْ عَذَابَ ٱلْخِزْىِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَمَتَّعْنَٰهُمْ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٩٨﴾

Traduction rapprochée :

98. Si seulement il y avait eu une cité qui eut cru et dont la foi fut bénéfique à ses habitants, comme celle du peuple de Jonas ! Lorsqu'ils crurent, Nous leur ôtâmes le châtiment d'ignominie en ce bas monde et Nous leur donnâmes jouissance pour un certain temps.

Enseignements à tirer :

La véritable foi, celle qui est bénéfique et profitable, est la foi volontaire et de plein gré à la différence de la foi contrainte qui n'est pas une foi authentique ni bénéfique. En effet, la foi qui émane à la suite de la vision du châtiment n'est profitable en rien à l'instar de Pharaon[2] et d'autres personnes qui furent vouées

1 Dans le Coran, Jonas ﷺ est mentionné en tout 6 fois : 4 fois par son nom, dans les sourates : les Femmes (4), les Bestiaux (6), Jonas (10) et les Rangées (37) ; et 2 fois par ses surnoms (*Dhû-Nûn* et *Sâhib Al Hût*) dans les sourates : les Prophètes (21) et la Plume (68). Son histoire est évoquée dans les sourates suivantes : Jonas, 10 : 98 ; les Prophètes, 21 : 87-88 ; les Rangées, 37 : 139 à 148 ; et la Plume, 68 : 48 à 50.

2 Allah ﷻ dit : **❮Et Nous fîmes traverser la mer aux Fils d'Israël, Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié jusqu'à ce que la noyade l'atteignit, il proclama : « Je crois qu'il n'y a aucun dieu [digne d'adoration] excepté Celui en qui ont cru les Fils d'Is-**

au châtiment.[1] Il ﷻ a dit : ﴾**Si seulement il y avait eu une cité qui eut cru et dont la foi fut bénéfique à ses habitants, comme celle du peuple de Jonas ! Lorsqu'ils crurent, Nous leur ôtâmes le châtiment d'ignominie en ce bas monde et Nous leur donnâmes jouissance pour un certain temps.**﴿ (10/98).

— Sourate : Les Prophètes (21)/ Versets : 87-88 :

وَذَا ٱلنُّونِ إِذ ذَّهَبَ مُغَٰضِبٗا فَظَنَّ أَن لَّن نَّقۡدِرَ عَلَيۡهِ فَنَادَىٰ فِي
ٱلظُّلُمَٰتِ أَن لَّآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنتَ سُبۡحَٰنَكَ إِنِّي كُنتُ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ٨٧
فَٱسۡتَجَبۡنَا لَهُۥ وَنَجَّيۡنَٰهُ مِنَ ٱلۡغَمِّۚ وَكَذَٰلِكَ نُـۨجِي ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٨٨

Traduction rapprochée :

87. Et Jonas (*Dhû-Nûn*) lorsqu'il partit, énervé. Il pensa que Nous n'allions pas l'éprouver. Alors, dans les ténèbres, il fit l'appel que voici : « Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Toi ! Gloire à Toi ! J'ai vraiment été du nombre des injustes ! »

88. Alors, Nous l'exauçâmes et le délivrâmes de l'angoisse. Et c'est ainsi que Nous délivrons les croyants.

Enseignements à tirer :

1. La formulation de l'invocation au moment de l'angoisse. Allah nous informe de la situation de Jonas et l'invocation qu'il a dit dans le ventre de la baleine : ﴾**Et Jonas (Dhû-Nûn) lorsqu'il partit, énervé. Il pensa que Nous n'allions pas l'éprouver. Alors, dans les ténèbres, il fit l'appel que voici : « Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Toi ! Gloire à Toi ! J'ai vraiment été du nombre des injustes ! »**[2]﴿ (21/87).

---

raël et je suis du nombre des soumis. » [Allah rétorqua :] « Maintenant ? Alors qu'auparavant tu désobéissais et tu étais du nombre des corrupteurs ! Aujourd'hui, Nous allons donc épargner ton corps afin que tu sois un signe à quiconque viendra après toi. »﴿ (Jonas, 10 : 90 à 92).

1 Allah ﷻ dit : ﴾**Lorsqu'ils virent Notre rigueur, ils s'exclamèrent : « Nous croyons en Allah, Seul, et nous mécroyons en ce que nous Lui donnions comme associés. » Mais, au moment où ils virent Notre rigueur, leur foi ne leur fut d'aucun bénéfice. Telle est la tradition d'Allah envers Ses serviteurs qui s'est [toujours] produite. Et c'est là que les impies furent perdants.**﴿ (Le Pardonneur, 40 : 84-85).

2 Dans un hadith authentique, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *L'invocation de mon frère Dhû-Nun lorsqu'il invoqua son Seigneur dans le ventre de la baleine : « Il n'y a aucune divinité* [digne d'adora-

2. Parmi le bienfait d'Allah est qu'Il exauce l'invocation de l'angoissé et y répond soit instantanément, soit ultérieurement. Allah ﷻ dit : **﴾Alors, Nous l'exauçâmes et le délivrâmes de l'angoisse.﴿** (21/88).
3. La foi délivre des affres et des difficultés comme Allah ﷻ a dit : **﴾Et c'est ainsi que Nous délivrons les croyants.﴿** (21/88).

— Sourate : Les Rangées (37)/ Versets : 139 à 148 :

وَإِنَّ يُونُسَ لَمِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿١٣٩﴾ إِذْ أَبَقَ إِلَى ٱلْفُلْكِ ٱلْمَشْحُونِ ﴿١٤٠﴾ فَسَاهَمَ
فَكَانَ مِنَ ٱلْمُدْحَضِينَ ﴿١٤١﴾ فَٱلْتَقَمَهُ ٱلْحُوتُ وَهُوَ مُلِيمٌ ﴿١٤٢﴾ فَلَوْلَآ أَنَّهُۥ
كَانَ مِنَ ٱلْمُسَبِّحِينَ ﴿١٤٣﴾ لَلَبِثَ فِى بَطْنِهِۦٓ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿١٤٤﴾ ۞ فَنَبَذْنَٰهُ
بِٱلْعَرَآءِ وَهُوَ سَقِيمٌ ﴿١٤٥﴾ وَأَنۢبَتْنَا عَلَيْهِ شَجَرَةً مِّن يَقْطِينٍ ﴿١٤٦﴾ وَأَرْسَلْنَٰهُ
إِلَىٰ مِا۟ئَةِ أَلْفٍ أَوْ يَزِيدُونَ ﴿١٤٧﴾ فَـَٔامَنُوا۟ فَمَتَّعْنَٰهُمْ إِلَىٰ حِينٍ ﴿١٤٨﴾

Traduction rapprochée :

139. Certes, Jonas était du nombre des Messagers.

140. Lorsqu'il s'enfuit vers le bateau comble,

141. Il prit part au tirage au sort qui le désigna pour être jeté [à la mer].

142. Alors, le poisson l'avala tandis qu'il était blâmable.

143. S'il n'avait pas été parmi ceux qui glorifient [Allah],

144. il serait demeuré dans son ventre jusqu'au Jour où l'on sera ressuscité.

145. Nous le jetâmes alors sur la terre, nu, indisposé qu'il était.

146. Et Nous fîmes pousser au-dessus de lui un plant de courge,

147. et Nous l'envoyâmes ensuite (comme prophète) vers cent mille hommes ou plus.

148. Ils crurent donc et Nous leur donnâmes alors jouissance de la vie pour un temps.

---

tion] *excepté Toi ! Gloire à Toi ! J'ai vraiment été du nombre des injustes !* » *Il n'est pas une personne angoissée qui invoque* [Allah] *par cette invocation sans qu'Allah ne le délivre de son angoisse.* » Ibn Taymiyyah ﷺ a consacré une épître entière à l'explication de cette invocation, celle-ci est intitulée : *Tafrîj Al Kurûb Charh Hadîth Da'wah Akhî Dhî Nûn.* S'y référer pour plus de détails.

Enseignements à tirer :

1. Lorsqu'Allah souhaite réaliser une affaire, alors Il facilite les causes de sa venue. En effet, Allah ﷻ précise : **﴾Lorsqu'il [Jonas] s'enfuit vers le bateau comble.﴿** (37/140).
2. La permission de l'utilisation du tirage au sort (*Al Qar'ah*).[1] Allah ﷻ dit : **﴾Il prit part au tirage au sort qui le désigna...﴿** (37/141).
3. Les personnes à bord du bateau ont du choisir entre deux maux : le naufrage du bateau et de tout ce qu'il y avait à bord ou le passage par-dessus bord de certaines personnes pour ne pas sombrer. Bien évidemment, ils ont choisi le moindre des maux : commettre un préjudice à une échelle individuelle pour en éviter un plus grand et plus grave à l'échelle collective. Jonas عليه السلام fut donc parmi ceux désignés **﴾... pour être jeté [à la mer].﴿** (37/141).
4. Plus la punition — pour un péché commis — en ce bas monde est grande, plus l'expiation de ce péché est immense et par extension la gratification divine s'en trouve aussi immense. Voilà pourquoi, Allah ﷻ décréta : **﴾Alors, le poisson l'avala...﴿** (37/142) et Jonas عليه السلام resta ainsi prisonnier dans le ventre de la baleine durant un temps...
5. La douceur d'Allah envers Ses serviteurs élus dans Sa manière de les blâmer sans mentionner leur agissement mais en restant vague et en cachant leur écart. En effet, Allah a simplement dit que Jonas était blâmable sans détailler ni pointer quoi que ce soit : **﴾... tandis qu'il était blâmable.﴿** (37/142).
6. La piété et la vertu passées du serviteur sauvent, tôt ou tard, ici-bas ou dans l'au-delà, celui-ci lorsqu'il fera face à des épreuves et des malheurs

1 Allah ﷻ dit : **﴾Et tu n'étais pas là lorsqu'ils jetaient leurs calames pour décider qui se chargerait de Marie !﴿** (La Famille d'Imrân, 3 : 44); et Il ﷻ a dit : **﴾Il (Jonas) prit part au tirage au sort qui le désigna pour être jeté [à la mer].﴿** (Les Rangées, 37 : 141). Il est attesté dans un hadith authentique, d'après 'Aïcha رضي الله عنها, que lorsque le Messager d'Allah ﷺ souhaitait partir en voyage, il procédait à un tirage au sort pour désigner laquelle de ses femmes l'accompagnerait. Dans son recueil authentique, à la fin du Livre des Témoignages, Al Bukhârî a intitulé le dernier chapitre de ce livre : « Chapitre du tirage aux sort en cas de problèmes. » De même, Sa'd ibn Abî Waqqâs رضي الله عنه procéda à un tirage au sort lors de la bataille d'Al Qâdissiyah pour désigner entre deux muezzins lequel ferait l'appel à la prière. Voilà pourquoi, Ibn Al Qayyim رحمه الله a dit : « *Le tirage au sort est bien attesté au regard de la législation ; il est le plus proche de la justice, le plus apaisant pour les cœurs, le plus loin de toute accusation d'un quelconque dessein et d'un penchant vers la passion.* [...] *Il fait partie des vertus de cette législation, de sa perfection et de la généralité de ses intérêts.* ». Voir aussi : *Al Jâmi' Li Aḫkâm Al Qu'rân* (8/64), d'Al Qurṯubî.

comme dans le cas et la situation de Jonas.[1] Allah ﷻ dit : **❮S'il n'avait pas été parmi ceux qui glorifient [Allah], il serait demeuré dans son ventre jusqu'au Jour où l'on sera ressuscité.❯** (37/143).

7. Parmi la douce bonté (*Al-Lutf*) d'Allah ﷻ envers Jonas ﵇, après avoir été rejeté sur le rivage par la baleine, Il lui a mis à disposition près de lui une plante potagère : la citrouille, connue pour ses bienfaits et vertus pour la santé mais aussi ses propriétés médicinales. Allah ﷻ dit : **❮Et Nous fîmes pousser au-dessus de lui un plant de courge.❯** (37/146).

8. Parmi l'immense miséricorde d'Allah, Il a détourné le châtiment du peuple de Jonas bien que toutes les causes de sa venue furent réunies. Toutefois, ils se repentirent et : **❮Ils crurent donc et Nous leur donnâmes alors jouissance de la vie pour un temps.❯** (37/148).

— Sourate : La Plume (68)/ Versets : 48 à 50 :

فَٱصْبِرْ لِحُكْمِ رَبِّكَ وَلَا تَكُن كَصَاحِبِ ٱلْحُوتِ إِذْ نَادَىٰ وَهُوَ
مَكْظُومٌ ﴿٤٨﴾ لَّوْلَآ أَن تَدَٰرَكَهُۥ نِعْمَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ لَنُبِذَ بِٱلْعَرَآءِ وَهُوَ مَذْمُومٌ
﴿٤٩﴾ فَٱجْتَبَٰهُ رَبُّهُۥ فَجَعَلَهُۥ مِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٥٠﴾

Traduction rapprochée :

48. Patiente donc sur le décret de ton Seigneur et ne soit pas comme l'homme au Poisson (*S<u>â</u>h<u>i</u>b Al <u>H</u>ût*) qui appela [Allah] alors qu'il était vraiment angoissé.

49. Si un bienfait de son Seigneur ne l'avait pas atteint, il aurait été rejeté honni sur une terre déserte.

50. Puis, son Seigneur l'a élu et l'a désigné au nombre des gens vertueux

Enseignements à tirer :

1. Les histoires des Messagers et des Prophètes contiennent des exhortations et des leçons à tirer pour les hommes en général et les croyants

[1] Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Sois obéissant et reconnaissant envers Allah dans l'aisance, Il sera conciliant et reconnaissant envers toi dans l'adversité.* » Hadith rapporté dans : <u>*Sahîh Al Jâmi'*</u> (n° 2961), d'Al Albânî. Pour plus de détails sur l'explication de ce hadith, voir aussi : *Jâmi' Al 'Ulûm Wal <u>H</u>ikam Char<u>h</u> Al Arba'în An-Nawawiyah* (hadith n° 19), d'Ibn Rajab Al <u>H</u>anbalî,

en particulier, au premier rang duquel le Messager d'Allah ﷺ qui fut le premier à recevoir la révélation divine. Voilà pourquoi, Allah ﷻ lui a dit : ﴿**Patiente donc sur le décret de ton Seigneur et ne soit pas comme l'homme au Poisson** (Sâhib Al Hût) **qui appela [Allah] alors qu'il était vraiment angoissé.**﴾ (68/48).

2. Tout bienfait d'Allah est un signe de Sa Générosité et surtout une trace de Sa Miséricorde. Allah ﷻ dit : ﴿**Si un bienfait de son Seigneur ne l'avait pas atteint, il aurait été rejeté honni sur une terre déserte.**﴾ (68/49).

3. Toute personne vertueuse est une personne dont les intentions, les œuvres, les paroles et les états spirituels se sont réformés de sorte qu'elle fait partie du groupe des vertueux, ici-bas et dans l'au-delà, à l'image ici de Jonas dont Allah ﷻ a dit : ﴿**Puis, son Seigneur l'a élu et l'a désigné parmi les gens vertueux.**﴾ (68/50). Et bien évidemment, le Messager d'Allah ﷺ fait partie de ces personnes car lui aussi n'a eu de cesse, dès lors où il reçut la Révélation, d'appliquer les injonctions divines une fois que celles-ci lui furent parvenues.



20. Les membres de la famille d'Imrân[1] : Imrân et son épouse Anne (Hannah) ; Zacharie (Zakariyâ)[2] et son fils Jean (Yahyâ)[3] (paix sur eux deux) ; Marie (Maryam)[4] et son fils Jésus ('Îssâ Ibn Maryam ﷺ)[5]

Mentionner tous les enseignements liés à la famille d'Imrân et à l'ensemble de ses membres évoqués dans le Coran serait un travail long et fastidieux pour lequel nous sommes conscients de nos capacités et limites. En outre, et au-delà de cela, nous craignons de trop nous disperser, ici et là, tellement le récit d'Imrân et sa femme, celui de Zacharie, sa femme et leur fils Jean-Baptiste, ainsi que celui de Marie et son fils Jésus, sont riches en évènements, hauts faits et prodiges. Ces récits foisonnent d'enseignements et ils fourmillent de leçons tellement les nuances et les subtilités sont quasiment présentes au détour de chaque expression, voire de chaque terme, tant dans leur signification première que leur signification contextuelle, notamment dans le champ sémantique des racines et schèmes de la langue arabe qui a comme effet premier la transmission d'une grande variété de significations ainsi que de leur profondeur. À terme, nous espérons donc que Dieu nous donne la possibilité et nous facilite l'accomplissement et l'achèvement d'un tel travail qui sans nul doute constituerait une

---

1 Voilà une famille bénie ! Une sourate, placée en 3ème position dans le Coran, porte le nom de cette famille et nous raconte par le menu détail les hauts faits de celle-ci. Quiconque réfléchit et médite sur cette famille, comme celle d'Abraham, et leur élection respective auprès de Dieu n'y verra que des signes pour des gens qui raisonnent. L'histoire des membres de cette famille pieuse et vertueuse est parsemée en divers endroits du Coran telle une trame que le croyant et sa famille ne doivent jamais perdre de vue s'ils cherchent des modèles de piété et de vertu au niveau individuel, familial et collectif.

2 Dans le Coran, le nom de Zacharie ﷺ est mentionné 7 fois, notamment son histoire est assez détaillée à deux reprises dans les sourates : La famille d'Imrân (3) et Marie (19).

3 Dans le Coran, le nom de Jean ﷺ est mentionné 5 fois, plus précisément dans les sourates : 3, 6, 19 et 21.

4 Dans le Coran, le nom de Marie ﷺ est mentionné 35 fois dont 24 fois accolé à son fils sous une des appellations suivantes : Jésus fils de Marie ; le Messie fils de Marie ; ou le Messie Jésus fils de Marie. La sourate n° 19 qui porte le nom de : « Marie » est encore une marque de respect et un vibrant hommage de la part de Dieu à cette famille d'Imrân qu'Il a élue, préférée et purifiée à d'innombrables autres familles à la surface de la Terre.

5 Dans le Coran, le nom de Jésus ﷺ est mentionné 35 fois : 27 fois par son nom et 8 fois par son statut de Messie. Par ailleurs, son histoire est évoquée dans plus de 13 sourates différentes. Coïncidence étonnante, Adam et Jésus (paix sur eux deux) sont tous les deux évoqués pour la 19ème fois chacun dans la sourate 19. Enfin, la seule fois où ces deux prophètes sont mentionnés ensemble est dans le passage suivant : ﴿« **Certes, pour Allah, Jésus est comme Adam qu'Il créa de poussière, puis Il lui a dit :** « Sois ! » **Et il fut.**﴾ (La Famille d'Imrân, 3 : 59). La sagesse de la mention côte à côte de ces deux prophètes de Dieu est ici évidente et manifeste pour quiconque médite et réfléchit sur le Coran et son harmonie.

inestimable passerelle dans le dialogue inter-religieux ainsi qu'un rétablissement de la véritable image de Jésus ﷺ telle qu'elle sied à ce grand prophète et sublime messager, loin de toute altération, déformation et dénaturation véhiculées par l'Église et ses diverses branches : Catholicisme (Europe du Sud, Amérique Centrale et Amérique du Sud, etc.), Christianisme Orthodoxe (Europe de l'Est, Grèce, Russie, etc.), Protestantisme (Afrique du Sud, Amérique du Nord, Europe du Nord, etc.) ainsi que leurs courants internes multiples et variés. Et cela aussi bien en Occident qu'en Orient au sein des diverses minorités : coptes (Égypte), maronites (Liban), etc.

Ainsi donc, dans cette partie, nous avons décidé de rapporter uniquement quelques enseignements brefs et généraux mentionnés soit par cheikh Sa'dî lui-même ﷺ dans son exégèse ; soit par 'Issâ ibn Muhammad Al Qar'ânî (qu'Allah le préserve) dans son épître intitulée : *Masâbîh Ad-Diyâ' Min Qasas Al Anbiyâ Min Tafsîr Al-Latîf Al Mannân Fî Khulâsah Tafsîr Al Qu'rân*.

(Note du traducteur).



— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/ Versets : 33 à 63 :

۞إِنَّ ٱللَّهَ ٱصۡطَفَىٰٓ ءَادَمَ وَنُوحٗا وَءَالَ إِبۡرَٰهِيمَ وَءَالَ عِمۡرَٰنَ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ٣٣
ذُرِّيَّةَۢ بَعۡضُهَا مِنۢ بَعۡضٖۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ٣٤ إِذۡ قَالَتِ ٱمۡرَأَتُ عِمۡرَٰنَ
رَبِّ إِنِّي نَذَرۡتُ لَكَ مَا فِي بَطۡنِي مُحَرَّرٗا فَتَقَبَّلۡ مِنِّيٓۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلۡعَلِيمُ ٣٥ فَلَمَّا وَضَعَتۡهَا قَالَتۡ رَبِّ إِنِّي وَضَعۡتُهَآ أُنثَىٰ وَٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِمَا
وَضَعَتۡ وَلَيۡسَ ٱلذَّكَرُ كَٱلۡأُنثَىٰۖ وَإِنِّي سَمَّيۡتُهَا مَرۡيَمَ وَإِنِّيٓ أُعِيذُهَا بِكَ
وَذُرِّيَّتَهَا مِنَ ٱلشَّيۡطَٰنِ ٱلرَّجِيمِ ٣٦ فَتَقَبَّلَهَا رَبُّهَا بِقَبُولٍ حَسَنٖ وَأَنۢبَتَهَا
نَبَاتًا حَسَنٗا وَكَفَّلَهَا زَكَرِيَّاۖ كُلَّمَا دَخَلَ عَلَيۡهَا زَكَرِيَّا ٱلۡمِحۡرَابَ وَجَدَ
عِندَهَا رِزۡقٗاۖ قَالَ يَٰمَرۡيَمُ أَنَّىٰ لَكِ هَٰذَاۖ قَالَتۡ هُوَ مِنۡ عِندِ ٱللَّهِۖ إِنَّ
ٱللَّهَ يَرۡزُقُ مَن يَشَآءُ بِغَيۡرِ حِسَابٍ ٣٧ هُنَالِكَ دَعَا زَكَرِيَّا رَبَّهُۥۖ قَالَ رَبِّ
هَبۡ لِي مِن لَّدُنكَ ذُرِّيَّةٗ طَيِّبَةًۖ إِنَّكَ سَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ ٣٨ فَنَادَتۡهُ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ

وَهُوَ قَآئِمٌ يُصَلِّي فِي ٱلْمِحْرَابِ أَنَّ ٱللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيَحْيَىٰ مُصَدِّقًۢا بِكَلِمَةٍ
مِّنَ ٱللَّهِ وَسَيِّدًا وَحَصُورًا وَنَبِيًّا مِّنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٣٩﴾ قَالَ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ
لِي غُلَٰمٌ وَقَدْ بَلَغَنِيَ ٱلْكِبَرُ وَٱمْرَأَتِي عَاقِرٌ ۖ قَالَ كَذَٰلِكَ ٱللَّهُ يَفْعَلُ مَا
يَشَآءُ ﴿٤٠﴾ قَالَ رَبِّ ٱجْعَل لِّيٓ ءَايَةً ۖ قَالَ ءَايَتُكَ أَلَّا تُكَلِّمَ ٱلنَّاسَ ثَلَٰثَةَ
أَيَّامٍ إِلَّا رَمْزًا ۗ وَٱذْكُر رَّبَّكَ كَثِيرًا وَسَبِّحْ بِٱلْعَشِيِّ وَٱلْإِبْكَٰرِ ﴿٤١﴾ وَإِذْ
قَالَتِ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَٰمَرْيَمُ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰكِ وَطَهَّرَكِ وَٱصْطَفَىٰكِ عَلَىٰ نِسَآءِ
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٢﴾ يَٰمَرْيَمُ ٱقْنُتِي لِرَبِّكِ وَٱسْجُدِي وَٱرْكَعِي مَعَ ٱلرَّٰكِعِينَ ﴿٤٣﴾
ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْغَيْبِ نُوحِيهِ إِلَيْكَ ۚ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يُلْقُونَ
أَقْلَٰمَهُمْ أَيُّهُمْ يَكْفُلُ مَرْيَمَ وَمَا كُنتَ لَدَيْهِمْ إِذْ يَخْتَصِمُونَ ﴿٤٤﴾ إِذْ قَالَتِ
ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَٰمَرْيَمُ إِنَّ ٱللَّهَ يُبَشِّرُكِ بِكَلِمَةٍ مِّنْهُ ٱسْمُهُ ٱلْمَسِيحُ عِيسَى
ٱبْنُ مَرْيَمَ وَجِيهًا فِي ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ وَمِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿٤٥﴾ وَيُكَلِّمُ
ٱلنَّاسَ فِي ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًا وَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٤٦﴾ قَالَتْ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ
لِي وَلَدٌ وَلَمْ يَمْسَسْنِي بَشَرٌ ۖ قَالَ كَذَٰلِكِ ٱللَّهُ يَخْلُقُ مَا يَشَآءُ ۚ إِذَا قَضَىٰٓ
أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٤٧﴾ وَيُعَلِّمُهُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ
وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ﴿٤٨﴾ وَرَسُولًا إِلَىٰ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنِّي قَدْ جِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ
مِّن رَّبِّكُمْ أَنِّيٓ أَخْلُقُ لَكُم مِّنَ ٱلطِّينِ كَهَيْـَٔةِ ٱلطَّيْرِ فَأَنفُخُ فِيهِ
فَيَكُونُ طَيْرًۢا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۖ وَأُبْرِئُ ٱلْأَكْمَهَ وَٱلْأَبْرَصَ وَأُحْيِ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ
ٱللَّهِ ۖ وَأُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدَّخِرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ ۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَءَايَةً لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٤٩﴾ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيَّ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ
وَلِأُحِلَّ لَكُم بَعْضَ ٱلَّذِي حُرِّمَ عَلَيْكُمْ ۚ وَجِئْتُكُم بِـَٔايَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ
فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُونِ ﴿٥٠﴾ إِنَّ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۗ هَٰذَا صِرَٰطٌ
مُّسْتَقِيمٌ ﴿٥١﴾ ۞ فَلَمَّآ أَحَسَّ عِيسَىٰ مِنْهُمُ ٱلْكُفْرَ قَالَ مَنْ أَنصَارِيٓ
إِلَى ٱللَّهِ ۖ قَالَ ٱلْحَوَارِيُّونَ نَحْنُ أَنصَارُ ٱللَّهِ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَٱشْهَدْ بِأَنَّا

مُسْلِمُونَ ﴿٥٢﴾ رَبَّنَآ ءَامَنَّا بِمَآ أَنزَلْتَ وَٱتَّبَعْنَا ٱلرَّسُولَ فَٱكْتُبْنَا مَعَ
ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿٥٣﴾ وَمَكَرُواْ وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَٰكِرِينَ ﴿٥٤﴾ إِذْ قَالَ ٱللَّهُ
يَٰعِيسَىٰٓ إِنِّى مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَىَّ وَمُطَهِّرُكَ مِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَجَاعِلُ
ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوكَ فَوْقَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۖ ثُمَّ إِلَىَّ مَرْجِعُكُمْ
فَأَحْكُمُ بَيْنَكُمْ فِيمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٥٥﴾ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ
فَأُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ وَمَا لَهُم مِّن نَّٰصِرِينَ
﴿٥٦﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَيُوَفِّيهِمْ أُجُورَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا
يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٥٧﴾ ذَٰلِكَ نَتْلُوهُ عَلَيْكَ مِنَ ٱلْءَايَٰتِ وَٱلذِّكْرِ ٱلْحَكِيمِ
﴿٥٨﴾ إِنَّ مَثَلَ عِيسَىٰ عِندَ ٱللَّهِ كَمَثَلِ ءَادَمَ ۖ خَلَقَهُۥ مِن تُرَابٍ ثُمَّ قَالَ
لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٥٩﴾ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٦٠﴾
فَمَنْ حَآجَّكَ فِيهِ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ فَقُلْ تَعَالَوْاْ نَدْعُ
أَبْنَآءَنَا وَأَبْنَآءَكُمْ وَنِسَآءَنَا وَنِسَآءَكُمْ وَأَنفُسَنَا وَأَنفُسَكُمْ ثُمَّ نَبْتَهِلْ
فَنَجْعَل لَّعْنَتَ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٦١﴾ إِنَّ هَٰذَا لَهُوَ ٱلْقَصَصُ ٱلْحَقُّ ۚ وَمَا
مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٦٢﴾ فَإِن تَوَلَّوْاْ فَإِنَّ ٱللَّهَ
عَلِيمٌۢ بِٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٦٣﴾

Traduction rapprochée :

33. Certes, Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'Imran au-dessus de tout le monde.

34. En tant que descendants les uns des autres, et Allah est Oyant, Omniscient.

35. Lorsque la femme d'Imran a dit : « Seigneur ! Je T'ai voué [en toute exclusivité] ce qui est dans mon ventre. Accepte-le donc de moi. Certes, c'est Toi l'Oyant, l'Omniscient. »

36. Puis, quand elle en eut accouché, elle a dit : « Seigneur ! Voilà que j'ai accouché d'une fille. » Or, Allah savait mieux ce dont elle avait accouché. Le garçon n'est pas comme la fille. « Et, certes, je l'ai nommée Marie ; et je la place,

ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni [de Ta miséricorde]. »

37. Alors, son Seigneur l'agréa d'un bon agrément et la fit croître en belle croissance. Et Il en confia la charge (garde) à Zacharie. Chaque fois que celui-ci entrait auprès d'elle dans le Sanctuaire, il trouvait auprès d'elle de la nourriture. Il demanda : « Ô Marie ! D'où te vient ceci ? » Elle répondit : « Cela vient d'Allah. Certes, Allah subvient à qui Il souhaite sans compter. »

38. À ce moment-là, Zacharie invoqua son Seigneur et dit : « Seigneur ! Accorde-moi, venant de Toi, une bonne descendance. Certes, Tu es Celui qui entend [bien] l'invocation. »

39. Alors, les Anges l'appelèrent pendant qu'il était debout en train de prier dans le Sanctuaire. « Voilà qu'Allah t'annonce la bonne nouvelle de la naissance de Jean (*Yaẖyâ*), confirmateur d'une parole d'Allah. Il sera un chef, un chaste et un Prophète parmi les vertueux. »

40. Il demanda : « Seigneur ! Comment aurais-je un garçon maintenant que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ? » Allah répondit : « Comme cela ! » Allah fait ce qu'Il souhaite.

41. Il (Zacharie) a dit : « Seigneur ! Donne-moi un signe. » Il (Allah) a dit : « Ton signe est que durant trois jours tu ne pourras parler aux gens que par gestes. Et évoque abondamment Ton Seigneur ; et glorifie-Le, en fin et en début de journée. »

42. Et lorsque les Anges dirent : « Ô Marie ! Certes, Allah t'a élue au-dessus des femmes des mondes.

43. « Ô Marie ! Tiens-toi longtemps debout devant Ton Seigneur, prosterne-toi, et incline-toi avec ceux qui s'inclinent. »

44. Ce sont là des nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu n'étais pas là auprès d'eux lorsqu'ils jetaient leurs calames pour savoir lequel d'entre eux se chargerait de Marie ! Et tu n'étais pas là non plus auprès d'eux lorsqu'ils se disputaient.

45. Lorsque les Anges dirent : « Ô Marie ! Certes, Allah t'annonce la bonne nouvelle d'une parole émanant de Lui dont le nom sera : Le Messie Jésus fils de Marie (*Al Masîẖ 'Isâ ibn Maryam*), illustre ici-bas et dans l'au-delà, et parmi les rapprochés d'Allah. »

46. Il parlera aux gens dans le berceau et en son âge mûr et il sera parmi les vertueux.

47. Elle demanda : « Seigneur ! Comment aurais-je un enfant tandis qu'aucun homme ne m'a touchée ? » Il répondit : « C'est ainsi ! » Allah crée ce qu'Il souhaite. Lorsqu'Il a décidé d'une affaire, alors Il lui dit seulement : « Sois ! » Et alors elle est [aussitôt].

48. Et Il (Allah) lui enseignera l'écriture (littéralement : le Livre), la sagesse, la Torah et l'Évangile ;

49. et Il sera un Messager aux Fils d'Israël : « Assurément, je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur. Pour vous, je forme de la glaise comme ayant l'aspect d'un oiseau, puis je souffle dedans et alors - par la permission d'Allah - cela devient un oiseau. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je redonne vie aux morts, par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et ce que vous entreposez dans vos maisons. Certes, dans cela, il y a un signe pour vous, si vous êtes croyants !

50. Et je confirme ce qu'il y a dans la Torah révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui vous avait été interdit. Et je vous ai [aussi] apporté un signe de votre Seigneur. Craignez donc Allah et obéissez-moi.

51. Certes, Allah est mon Seigneur et votre Seigneur. Adorez-Le donc ! Voilà le droit chemin. »

52. Et quand Jésus ressentit de l'incrédulité de leur part, il demanda : « Qui sont mes partisans dans la voie d'Allah ? » Les apôtres répondirent : « Nous sommes les partisans d'Allah. Nous avons cru en Allah. Et sois témoin que nous [Lui] sommes soumis.

53. Notre Seigneur ! Certes, nous avons cru en ce que Tu as fait descendre et nous avons suivi le Messager. Écris-nous donc parmi les témoins. »

54. Et ils [les autres] ourdirent un complot mais Allah en ourdit un aussi ; et Allah est le meilleur des comploteurs.

55. Lorsqu'Allah dit : Ô Jésus ! Certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre, t'élever vers Moi, te débarrasser de ceux qui ont mécru et placer ceux qui t'ont suivi au-dessus de ceux qui ont mécru, jusqu'au Jour de la Résurrection. Ensuite, c'est vers Moi que sera votre retour ; alors, Je jugerai entre vous sur ce en quoi vous divergiez.

56. Quant à ceux qui ont mécru, alors Je les châtierai d'un dur châtiment, ici-bas tout comme dans l'au-delà ; et pour eux pas de secoureurs.

57. Et quant à ceux qui ont cru et accompli les œuvres vertueuses, alors Il leur donnera pleinement leurs récompenses. Et Allah n'aime pas les injustes.

58. Voilà ce que Nous te récitons parmi les versets et le sage Rappel.

59. Certes, auprès d'Allah, l'exemple de Jésus est comme l'exemple d'Adam qu'Il créa de terre ; ensuite, Il lui a dit : « Sois ! » Et il fut.

60. Certes, voilà la vérité qui émane de ton Seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques !

61. Par conséquent, quiconque discute avec toi à son sujet après ce qui t'es venu de science, alors dis : « Venez ! Appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, ensuite nous adressons une supplique [à Allah] et nous proférons la malédiction d'Allah sur les menteurs. »

62. Certes, voilà le récit véridique. Et il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. Et, certes, Allah est le Puissant, le Sage.

63. Si donc ils tournent le dos... alors, Allah connaît bien les semeurs de corruption !

Enseignements à tirer :

1. **﴾Certes, Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'Imrân au-dessus de tout le monde en tant que descendants les uns des autres ; et Allah est Oyant, Omniscient.﴿** (3/33-34). [Dans ces deux versets, Allah nous informe qu'Il a élu Adam عليه السلام, Noé عليه السلام, la famille d'Abraham عليه السلام et la famille d'Imrân.] Allah connait parfaitement qui mérite d'être choisi et élu, alors Il décide de le choisir et de l'élire. De même, Il connait parfaitement qui ne mérite pas cette distinction, alors Il décide de le rabaisser et de l'avilir. Voilà pourquoi, ce verset indique que ces personnes qui ont été choisies par Allah le méritaient car Il connaissait parfaitement leurs états [spirituels] et leurs situations [personnelles] qui impliquaient cette distinction. Ceci est une faveur et une grâce de Sa part à leur égard d'où l'utilité et la sagesse de nous raconter les nouvelles de ces gens élus afin que nous les aimions et nous les imitions. Nous implorons Allah de nous accorder la même réussite qu'Il leur a accordée. Et nous ne devons pas cesser de mépriser nos personnes au regard de notre manque et retard vis-à-vis de ces gens-là et le fait que nous ne parvenons pas à nous parer de leurs [sublimes] caractéristiques et de leurs belles distinctions.
2. **﴾Lorsque la femme d'Imrân a dit : « Seigneur ! Je T'ai voué [en toute exclusivité] ce qui est dans mon ventre. Accepte-le donc, de moi. Certes, Tu es l'Oyant, l'Omniscient. »﴿** (La Famille d'Imrân, 3 : 35). Vouer une chose à Allah a toujours été quelque chose de prescrit chez les communautés précédentes et l'islam est venu confirmer cela

à travers le Messager d'Allah Muhammad ﷺ dans une parole concise, précise et de profonde portée dans laquelle il ﷺ a dit : « *Quiconque a fait le vœu d'obéir à Allah, alors qu'il Lui obéisse ; et quiconque a fait le vœu de désobéir à Allah, alors qu'il ne Lui désobéisse pas.* »[1]

3. ﴾**« Et, certes, je l'ai nommée Marie et je la place, ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni [de Ta miséricorde]. »**﴿ Ce verset contient divers enseignements : **a-** La permission de nommer le nouveau-né le jour de sa naissance. **b-** La permission que la mère puisse nommer elle-même l'enfant si le père ne désapprouve pas le nom. **c-** Ainsi que d'autres enseignements.[2]
4. Parmi le bienfait d'Allah sur le serviteur, il y a le fait que ce dernier soit en charge des meilleures personnes vertueuses à l'image de Zacharie عليه السلام qui s'est occupé de Marie. En effet, l'éducateur et le tuteur ont l'effet le plus immense dans la vie de celui dont ils ont la charge, comme ses caractères, ses bonnes manières, etc. C'est pourquoi, Allah a ordonné aux éducateurs de dispenser une bonne éducation contenant l'incitation aux beaux comportements et l'intimidation à l'égard des mauvais comportements. Allah ﷻ dit : ﴾**Alors, son Seigneur l'agréa d'un bon agrément, Il la fit croître d'une belle croissance et Il en confia la charge (garde) à Zacharie.**﴿ (3/37).
5. La confirmation des prodiges attribués aux alliés (*Al Awliyâ'*) d'Allah. Ces prodiges sont des choses qui sortent de l'ordinaire et ils ont été mentionnés dans des informations ininterrompues et unanimes abordant ce sujet.[3] Allah ﷻ a dit : ﴾**Chaque fois que celui-ci (Zacharie) entrait auprès d'elle (Marie) dans le Sanctuaire, il trouvait auprès d'elle de la nourriture (littéralement : une subsistance).**﴿ (3/37).
6. Zacharie عليه السلام ne s'est pas simplement contenter de demander à Allah d'avoir une simple descendance ; plutôt, il a demandé une descendance bonne et pure, pieuse et vertueuse qui hérite de lui et de sa famille.

---

1 Al Bukhârî (n° 6322) ; At-Tirmidhî (n° 1526) ; Abû Dâwud (n° 3289) ; et An-Nassâ'î (n° 3807). Tous d'après 'Aïcha رضي الله عنها.

2 Par exemple, à titre personnel, nous pourrions aussi ajouter les enseignements suivants : **1-** La recommandation de chercher la protection de Dieu contre Satan en faveur du nouveau-né. **2-** L'aversion de Satan à l'égard de l'être humain de sorte qu'il s'en prend même au nouveau-né. **3-** Le mérite de Marie et sa descendance, notamment son fils : Jésus عليه السلام. Ainsi que d'autres.

3 Les informations attestant des prodiges des alliés et dévots d'Allah ont été rapportées de manière unanime et discontinue. Voir : *Charh Usûl Al I'tiqâd*, d'Al-Lâlakâ'î.

Il ﷺ a dit : ﴾« **Seigneur ! Accorde-moi, venant de Toi, une descendance bonne et pure.** »﴿ (La Famille d'Imrân, 3 : 38).

7. Le serviteur ne doit jamais désespérer de la miséricorde d'Allah ni d'être privé de Sa grâce quand bien même tous les éléments et facteurs naturels vont à l'encontre. En effet, Allah est Omnipotent sur toute chose. Voilà pourquoi, Zacharie ﷺ s'est étonné et a dit : ﴾« **Seigneur ! Comment aurais-je un garçon maintenant que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ?** » **Allah répondit : « Comme cela ! » Allah fait ce qu'Il souhaite.**﴿ (3/40).[1]

8. ﴾**Il (Zacharie) a dit : « Seigneur ! Donne-moi un signe. » Il (Allah) a dit : « Ton signe est que durant trois jours tu ne pourras parler aux gens que par gestes.** »﴿ (3/41). [La subtilité réside dans le fait que] Zacharie ﷺ ne pouvait pas s'exprimer (ni parler) alors qu'il n'était pas atteint d'une quelconque déficience ou d'un mal. [Il avait les moyens de s'exprimer mais il ne le pouvait pas.] En fait, il ne pouvait s'exprimer que par indications et gestes. Voilà bien un signe immense que de ne pas pouvoir s'exprimer [alors qu'on a toujours pu le faire auparavant] ! En outre, ce fut au cours d'une occasion étonnante. Ainsi en est-il avec Allah. Il peut empêcher l'exécution des causes malgré leur présence ; Il peut réaliser l'exécution de celles-ci avec leur présence ; et, enfin, Il peut encore réaliser l'exécution de causes sans leur présence. En fait, toutes les causes sont sous [Sa volonté et] Sa Prédestinée et Son Décret divin.[2]

9. L'importance d'évoquer Allah, L'invoquer, Le glorifier et Le louer aux extrémités du jour ; et plus encore après l'octroi d'un de Ses bienfaits ou d'une de Ses faveurs ou grâces. Allah ﷻ dit : ﴾« **Et évoque abondamment ton Seigneur ; et glorifie-Le, en fin et en début de journée.** »﴿ (3/41).

10. Au-delà d'être un signe clair de sincérité, la prière est plus propice au recueillement et à la soumission humble devant Dieu. En fait, Marie n'a fait qu'appliquer l'injonction de son Seigneur ﷻ : ﴾« **Ô Marie !**

---

1 À titre d'exemple : Allah a créé Adam ﷺ sans père ni mère ; Il a créé Ève à partir d'Adam ; Il a créé Jésus ﷺ d'une mère (Marie) mais sans père ; et enfin Il a créé les êtres humains à partir d'une mère et d'un père.

2 Zacharie ﷺ était en pleine possession de ses moyens. En effet, il possédait toutes les capacités cognitives et physiques pour s'exprimer mais il ne pouvait le faire car Allah l'avait rendu aphone ! À l'inverse, sa femme qui était stérile n'était plus en pleine possession des moyens qui lui permettait de tomber enceinte et pourtant elle eut quand même un enfant. *SubhânaLlah.*

Tiens-toi longtemps debout devant Ton Seigneur, prosterne-toi, et incline-toi avec ceux qui s'inclinent. »❵ (3/43).

11. ❴**« Ô Marie ! Certes, Allah t'annonce la bonne nouvelle d'une Parole émanant de Lui dont le nom sera : le Messie Jésus fils de Marie (*Al Masîh 'Isâ ibn Maryam*). »**❵ (3/45). Allah nous informe que les Anges ont annoncé à Marie ﵂ une bonne nouvelle, la plus immense qui soit, qui est celle de : « La Parole d'Allah » [ou : « Le Verbe de Dieu »] (*Kalimah Allah*) : Son serviteur et Son Messager, Jésus fils de Marie (*'Isâ Ibn Maryam*). Il a ainsi été nommé car il est le résultat de la parole d'Allah lorsqu'Il ﷻ a dit : ❴**« Sois ! Et il fut.**❵ » En effet, la situation de Jésus (*'Isâ*) ﵇ sort de l'ordinaire et de toute cause ! Allah a fait de lui un de Ses signes et une de Ses créatures les plus étonnantes.

12. ❴**Elle demanda : « Seigneur ! Comment aurais-je un enfant tandis qu'aucun homme ne m'a touchée ? » Il répondit : « C'est ainsi ! » Allah crée ce qu'Il souhaite. Lorsqu'Il a décidé d'une affaire, Il lui dit seulement : « Sois ! » Et alors elle est [aussitôt].**❵ (3/47). Allah a informé Marie que cette affaire sortait de l'ordinaire. Jésus ﵇ a été créé par Celui qui dit à toute affaire qu'Il veut : « Sois ! » Et alors elle est. Par conséquent, quiconque a la certitude de cela, alors tout ce qui est bizarre et étonnant se dissipera de lui. Et parmi la sagesse du Créateur est qu'Il va de manière graduelle dans les informations qu'Il fournit à Ses serviteurs, en allant de ce qui est étrange à ce qui l'est plus encore. Ainsi, Il a mentionné la venue à l'existence de Jean, fils de Zacharie, à partir de deux parents : l'un étant âgé et l'autre stérile. Ensuite, Il a mentionné quelque chose de plus étrange et de plus étonnant encore, à savoir : la venue à l'existence de Jésus, fils de Marie, à partir d'une mère mais sans père ! Tout ceci afin de prouver à Ses serviteurs qu'Il est Celui qui fait ce qu'Il veut, ce qu'Il souhaite devient et est, et ce qu'Il ne souhaite pas ne devient pas et n'est pas.

13. ❴**Allah lui enseignera le Livre (littéralement : l'écriture).**❵ (3/48). C'est-à-dire : l'écriture. En effet, l'écriture est un des plus immenses bienfaits qu'Allah a attribué à Ses serviteurs. Voilà pourquoi, Allah a ensuite fait la faveur à Ses serviteurs de leur enseigner [ce qu'ils ne savaient pas] par le biais de la plume. Comme Il ﷻ le dit au début de la première sourate révélée : ❴**Lis ! Au nom de ton Seigneur qui a créé. Qui a créé l'Homme d'une adhérence. Lis ! Et ton Seigneur**

est le plus Généreux et Noble. Celui qui a enseigné [à l'Homme] par le biais de la plume.⟫ (L'Adhérence, 96 : 1 à 3).

14. **⟪... et la Sagesse.⟫** (3/48). La sagesse (*Al Hikmah*) désigne la connaissance des secrets de la Législation et le fait de placer les choses à leur juste place. Ainsi, tout ceci étaient des grâces sur Jésus ﷺ : l'enseignement de l'écriture, la science et la sagesse. Et cela fait partie de la perfection personnelle de l'homme. Ensuite, Allah a mentionné [dans les versets suivants] une autre partie de Sa perfection et une grâce supplémentaire en plus de celles dont Il l'a gratifié précédemment : celle d'avoir été envoyé par Allah en tant que Messager à ce peuple émérite [c'est-à-dire : le peuple juif] qui fut le meilleur de tout l'univers à son époque.

15. **⟪« Je [Moi, Jésus] confirme ce qu'il y a dans la Torah. »⟫** (3/50). Cela fait partie des traditions anciennes, de la sagesse divine et de la miséricorde du Seigneur envers Ses serviteurs étant donné que la personne véridique n'est aucunement comparable à la personne mensongère, qui plus est lorsqu'elle prétend la Prophétie. Et cela à la différence de certaines affaires annexes, où là, le véridique et le menteur peuvent avoir des similitudes.

16. **⟪« Je vous ai [aussi] apporté un signe[1] de votre Seigneur. »⟫** (3/50). Voilà [la véritable marque de] la Prophétie ! Il découle de celle-ci la bonne direction (*Al Hidâyah*) des créatures ou leur égarement (*Ad-Dalâl*), leur bonheur ou leur malheur, etc. Et il est bien connu que la personne véridique [dans sa prétention] possède le comportement le plus parfait tandis que le menteur [dans sa prétention] possède le comportement le plus vil. En fait, il est le plus menteur et le plus injuste. Par conséquent, dans Sa sagesse exemplaire et Son infinie miséricorde envers Ses serviteurs, Allah a voulu qu'il y ait entre ces deux situations des différences [et des nuances] qui permettent de distinguer clairement l'un de l'autre dès lors où la personne utilise un tant soit peu sa raison.

17. **⟪Certes, Allah est mon Seigneur et votre Seigneur. Adorez-Le donc !⟫** (3/51). Il [Jésus] ﷺ s'est basé sur le monothéisme de la Seigneurie avérée (*At-Tawhîd ar-Rubûbiyyah*) que chacun [parmi son peuple] reconnaissait (et confirmait) pour les amener au mono-

---

1 Ici, le terme : « signe » (*Ayah*) signifie un argument clair et une preuve évidente prouvant l'authenticité et la véracité du message de Jésus ﷺ.

théisme de la Divinité adorée (*At-Tawhîd Al Ulûhiyyah*) que les polythéistes désapprouvaient (et reniaient). Étant donné qu'Allah est Celui qui nous a créés, a pourvu à notre subsistance et nous a gratifiés de bienfaits apparents et cachés, qu'Il soit donc aussi Celui que nous adorons et que nous divinisons avec amour, crainte, espoir, en L'invoquant, en cherchant assistance auprès de Lui et en Lui consacrant l'ensemble de tous les types d'adoration. Dans ce verset, il y a donc une réfutation aux chrétiens qui disent que Jésus est un dieu ou qu'il est le fils de Dieu [Allah]. Ce témoignage, ou plutôt cet aveu, de sa part montre qu'il عليه السلام n'est qu'un serviteur façonné et créé comme Allah تعالى a dit : ﴿**« Certes, Je suis le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. »**﴾ (Marie, 19 : 30). De même, Il تعالى a dit : ﴿**Et [Rappelle-leur] lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ! » ? Il dira : « Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce qui ne me revient pas de droit ! Si je l'avais dit, assurément Tu l'aurais su. Tu sais ce qu'il y a en moi et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. En vérité, Tu es le Grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce Tu m'avais ordonné [de dire] : « Adorez Allah ! Mon Seigneur et votre Seigneur. » Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Mais quand Tu as fait cessé la durée de mon terme [auprès de mon peuple], c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose.**﴾ (La Table, 5 : 116-117).

18. L'importance d'avoir des disciples et des partisans, du vivant de la personne et après sa mort, qui constituent une aide et un soutien mais aussi qui permettent de diffuser l'appel à Dieu et de faire triompher Sa religion. Jésus عليه السلام demanda : ﴿**« Qui sont mes partisans dans la voie d'Allah ? » Les apôtres répondirent : « Nous sommes les partisans d'Allah. Nous avons cru en Allah. Et sois témoin que nous [Lui] sommes soumis. Notre Seigneur ! Certes, Nous avons cru en ce que Tu as fait descendre et nous avons suivi le Messager. Écris-nous donc parmi les témoins. »**﴾ (3/52-53).

19. ﴿**« Ô Jésus ! Certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever vers Moi. »**﴾ (3/55). Allah a élevé [au ciel] Son serviteur et Messager Jésus عليه السلام vers Lui et Il l'a remplacé par un sosie qui lui

ressemblait. Ce verset indique de manière réelle l'élévation d'Allah (*'Ulû Allah*) et Son établissement sur le Trône comme le prouvent les textes coraniques et les hadiths prophétiques (authentiques) qui ont [tous] été accueillis par les Gens de la Tradition avec acceptation, foi et soumission.[1]

20. **﴿Certes, auprès d'Allah, l'exemple de Jésus est comme l'exemple d'Adam qu'Il créa de terre ; ensuite, Il lui a dit : « Sois ! » Et il fut. Certes, voilà la vérité qui émane de ton Seigneur ! Ne sois donc pas du nombre des sceptiques !﴾** (3/59-60). Dans ce verset, et ceux qui suivent, il y a une preuve d'une illustre règle [de jurisprudence] qui est la suivante : « *Toutes les preuves qui établissent une chose comme étant la vérité, et que le serviteur reconnait catégoriquement parmi les sujets liés au dogme, ou autre, alors et de la même manière, il doit obligatoirement reconnaitre tout aussi catégoriquement que tout ce qui s'y oppose ou la contredit est faux.* » Ainsi, toute ambiguïté qui se présenterait ne pourrait être que fausse. Peu importe que le serviteur ait la capacité de rendre vaine cette ambiguïté, ou non. [...] En effet, tout ce qui diverge de la vérité ne peut être que faux et vain.

— Sourate : La Table (5)/ Versets : 46 :

وَقَفَّيْنَا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم بِعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ ۖ وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾

Traduction rapprochée :

46. Et Nous avons envoyé à leurs traces Jésus fils de Marie pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Et Nous lui avons donné l'Évangile dans lequel il y a une guidée et une lumière, et pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui, et une guidée et une exhortation pour les pieux.

1 Le célèbre historien et savant du hadith : l'imam Dhahabî ﷺ a spécifiquement consacré un livre à ce sujet intitulé : *Mukhtaṣar Al 'Ulu' Lil 'Alî Al 'Aẕîm*. S'y référer pour plus de détails.

Exégèse et enseignements à tirer :

1. **﴿Nous avons envoyé à leurs traces Jésus fils de Marie pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui.﴾** Allah a envoyé Jésus fils de Marie عليها السلام pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Ainsi, il عليه السلام est un témoin en faveur de Moïse عليه السلام et de ce qu'il a apporté dans la Torah comme vérité et véracité ; il est venu corroborer sa prédication et juger selon sa Loi ; et il s'accorde avec lui dans beaucoup d'affaires religieuses légales. Toutefois, Jésus عليه السلام était plus tolérant concernant certains jugements comme Allah عز وجل l'a dit de lui lorsqu'il a dit aux Fils d'Israël : **﴿Et je vous rends licite une partie de ce qui vous était interdit.﴾** (La Famille d'Imrân, 3 : 50).
2. **﴿Et Nous lui avons donné l'Évangile dans lequel il y a une guidée et une lumière, et pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui ;﴾** L'Évangile est le majestueux livre venu compléter la Torah ; il guide vers le droit chemin et il montre la vérité [en la distinguant] du faux en attestant et en témoignant en faveur de la Torah mais aussi en concordant avec elle.
3. **﴿Et une guidée et une exhortation pour les pieux.﴾** Les personnes pieuses sont celles qui tirent bénéfice de la guidée, profitent des exhortations et se retiennent de ce qui ne sied pas.

— Sourate : La Table (5)/ Versets : 72 :

لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ
يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ
حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ٧٢

Traduction rapprochée :

72. Assurément, ils ont mécru ceux qui ont dit : « Certes, Allah est le Messie, fils de Marie. » Pourtant, le Messie a dit : « Ô Fils d'Israël ! Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ! » En effet, quiconque associe à Allah [d'autres divinités], alors assurément Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !

Exégèse et enseignements à tirer :

1. ﴿**Assurément, ils ont mécru ceux qui ont dit : « Certes, Allah est le Messie, fils de Marie. »**﴾ Allah nous informe de l'infidélité des chrétiens suite à leur parole ci-dessus ; et la raison de cette parole est l'ambiguïté liée à la naissance du Messie ﷺ qui est né d'une mère mais sans père et donc sa naissance a été à l'encontre de l'habitude de la création divine. Mais, la réalité est que le Messie lui-même ﷺ les a déclarés menteurs dans leur prétention.
2. ﴿**Pourtant, le Messie a dit : « Ô Fils d'Israël ! Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ! »**﴾ Ici, Jésus ﷺ a confirmé son état de servitude complet et parfait [vis-à-vis de Dieu] et [dans le même temps] il ﷺ a attesté que son Seigneur possédait la Seigneurie qui englobe chaque créature.
3. ﴿**En effet, quiconque associe à Allah [d'autres divinités]...**﴾ N'importe qui ou n'importe quoi parmi les créatures, que ce soit Jésus ou quiconque autre.
4. ﴿**... Alors, assurément, Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu.**﴾ Parce que la personne aura mis sur un même pied d'égalité la créature au Créateur et parce qu'elle aura voué ce pour quoi elle a été créée, qui est l'adoration sincère et le culte exclusif, pour un autre qui pourtant appartient lui aussi à Allah. Ainsi donc, cette personne mérite de demeurer éternellement en Enfer.
5. ﴿**Et pour les injustes, pas de secoureurs !**﴾ Pour les délivrer du châtiment d'Allah ou pour repousser d'eux certaines choses qu'ils subiront.

— Sourate : La Table (5)/ Versets : 75 :

مَّا ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ وَأُمُّهُۥ
صِدِّيقَةٌ ۖ كَانَا يَأْكُلَانِ ٱلطَّعَامَ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُبَيِّنُ لَهُمُ ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ
ٱنظُرْ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٧٥﴾

Traduction rapprochée :

75. Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur exposons les signes ; ensuite, vois comme ils se détournent.

Exégèse et enseignements à tirer :

1. **﴾Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui.﴿** Voilà l'objectif du Messie عليه السلام et la finalité de son affaire, à savoir : il عليه السلام fait partie des Envoyés parmi les serviteurs d'Allah. Ces Envoyés ne possèdent rien de l'Ordre ni de la Légifération, excepté ce avec quoi Allah les a envoyés. Il عليه السلام est donc de la même espèce que les Messagers avant lui. Il عليه السلام ne possède aucun signe distinctif qui le différencie d'eux et qui le fait sortir du genre humain pour atteindre le rang de la Seigneurie.
2. **﴾Et sa mère était une véridique.﴿** Voilà encore la finalité de Marie. Celle-ci était parmi les véridiques, ceux qui ont le plus haut rang parmi les créatures, après les Prophètes. Le terme : « véracité, véridicité » (*As-Siddîqiyyah*) signifie : la science bénéfique qui engendre la certitude et l'œuvre pieuse. Ceci prouve donc que Marie n'était pas une « femme-prophète ». Plutôt, le plus haut rang auquel elle est parvenue est celui de véridique.[1] Et cela suffit amplement comme mérite et honneur. Et il en est ainsi des autres femmes : pas une d'entre elles n'a été une « femme-prophète », car Allah ﷻ a placé la Prophétie sur la plus complète des deux catégories, c'est-à-dire : les hommes, comme Il ﷻ a dit : **﴾Et, avant toi, Nous n'avons envoyé que des hommes à qui Nous avons fait une Révélation.﴿** (Joseph, 12 : 109). Par conséquent, dès lors où Jésus عليه السلام fait partie de la famille des Prophètes et des Messagers, comme ceux envoyés avant lui, et que sa mère [Marie] est une véridique, alors pour quelle raison les chrétiens les ont-ils pris tous les deux comme deux divinités au côté d'Allah ?
3. **﴾Et tous deux consommaient de la nourriture.﴿** Voici une preuve manifeste que Jésus et sa mère (paix sur eux deux) étaient deux serviteurs indigents dans le besoin, de la même manière que les Fils d'Adam sont dans le besoin de nourriture et de boisson. Si vraiment ils étaient deux divinités, alors ils se passeraient de nourriture et de boisson et ils n'auraient besoin de rien. En effet, Dieu est Riche [Il se passe de tout] et Il est Digne de louanges.

---

1 Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Beaucoup d'hommes ont atteint la perfection mais parmi les femmes il n'y a eu que : Marie, fille d'Imrân ; Âssia, fille de Muzâhim ; Khadîja, fille de Khuwaylid ; et le mérite de 'Âïcha' sur le reste des autres femmes est comme le mérite du tharîd sur le reste des autres plats.* » Bukhârî (n° 3411), Muslim (n° 6272) et Ahmad (n° 19523).

4. ﴾**Vois comme Nous leur exposons les signes ;**﴿ C'est-à-dire : des signes qui clarifient la vérité et qui révèlent la certitude. Et pourtant, cela ne leur est d'aucune utilité.
5. ﴾**Ensuite, vois comme ils se détournent.**﴿ En fait, ils ne cessent d'être dans leur fausse accusation, leur mensonge et leur calomnie.

— Sourate : La Table (5)/ Versets : 100 à 120 :

إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱذْكُرْ نِعْمَتِى عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَٰلِدَتِكَ إِذْ
أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ تُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِى ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًاۖ وَإِذْ عَلَّمْتُكَ
ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَۖ وَإِذْ تَخْلُقُ مِنَ ٱلطِّينِ كَهَيْـَٔةِ
ٱلطَّيْرِ بِإِذْنِى فَتَنفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًۢا بِإِذْنِىۖ وَتُبْرِئُ ٱلْأَكْمَهَ
وَٱلْأَبْرَصَ بِإِذْنِىۖ وَإِذْ تُخْرِجُ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِىۖ وَإِذْ كَفَفْتُ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ
عَنكَ إِذْ جِئْتَهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا
سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿١١٠﴾ وَإِذْ أَوْحَيْتُ إِلَى ٱلْحَوَارِيِّۦنَ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِى وَبِرَسُولِى قَالُوٓا۟
ءَامَنَّا وَٱشْهَدْ بِأَنَّنَا مُسْلِمُونَ ﴿١١١﴾ إِذْ قَالَ ٱلْحَوَارِيُّونَ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ
هَلْ يَسْتَطِيعُ رَبُّكَ أَن يُنَزِّلَ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِۖ قَالَ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾ قَالُوا۟ نُرِيدُ أَن نَّأْكُلَ مِنْهَا وَتَطْمَئِنَّ قُلُوبُنَا
وَنَعْلَمَ أَن قَدْ صَدَقْتَنَا وَنَكُونَ عَلَيْهَا مِنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿١١٣﴾ قَالَ عِيسَى
ٱبْنُ مَرْيَمَ ٱللَّهُمَّ رَبَّنَآ أَنزِلْ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ تَكُونُ لَنَا
عِيدًا لِّأَوَّلِنَا وَءَاخِرِنَا وَءَايَةً مِّنكَۖ وَٱرْزُقْنَا وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿١١٤﴾
قَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مُنَزِّلُهَا عَلَيْكُمْۖ فَمَن يَكْفُرْ بَعْدُ مِنكُمْ فَإِنِّىٓ أُعَذِّبُهُۥ
عَذَابًا لَّآ أُعَذِّبُهُۥٓ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١١٥﴾ وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ
مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِى وَأُمِّىَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِۖ قَالَ
سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِى بِحَقٍّۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ
فَقَدْ عَلِمْتَهُۥۚ تَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِى وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِى نَفْسِكَۚ إِنَّكَ أَنتَ

عَلَّٰمُ ٱلۡغُيُوبِ ١١٦ مَا قُلۡتُ لَهُمۡ إِلَّا مَآ أَمَرۡتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّي
وَرَبَّكُمۡۚ وَكُنتُ عَلَيۡهِمۡ شَهِيدٗا مَّا دُمۡتُ فِيهِمۡۖ فَلَمَّا تَوَفَّيۡتَنِي كُنتَ
أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيۡهِمۡۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ شَهِيدٌ ١١٧ إِن تُعَذِّبۡهُمۡ فَإِنَّهُمۡ
عِبَادُكَۖ وَإِن تَغۡفِرۡ لَهُمۡ فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡحَكِيمُ ١١٨ قَالَ ٱللَّهُ هَٰذَا
يَوۡمُ يَنفَعُ ٱلصَّٰدِقِينَ صِدۡقُهُمۡۚ لَهُمۡ جَنَّٰتٞ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ
خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدٗاۖ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنۡهُمۡ وَرَضُواْ عَنۡهُۚ ذَٰلِكَ ٱلۡفَوۡزُ ٱلۡعَظِيمُ
١١٩ لِلَّهِ مُلۡكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَمَا فِيهِنَّۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرُۢ ١٢٠

Traduction rapprochée :

110. Lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère lorsque Je t'ai fortifié du Saint-Esprit. Tu parlais [distinctement] aux gens dans le berceau et en ton âge mûr. Je t'ai enseigné l'écriture, la sagesse, la Torah et l'Évangile ! Tu façonnais avec de l'argile l'aspect d'un oiseau, par Ma permission ; ensuite, tu soufflais dedans et alors, par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais l'aveugle-né et le lépreux, par Ma permission. Et lorsque tu faisais revivre les morts, par Ma permission. Et lorsque Je t'ai protégé contre les Fils d'Israël après que tu leur as apporté les preuves évidentes. Alors, ceux qui ont mécru parmi eux ont dit : « Ceci n'est que de la magie évidente ! »

111. Et lorsque J'ai révélé aux Apôtres [ceci] : « Croyez en Moi et en Mon Messager (Jésus). » Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis. »

112. (Rappelle-toi) Lorsque les Apôtres demandèrent : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce que ton Seigneur pourrait nous faire descendre du ciel une table servie ? » Il (Jésus) leur répondit : « Craignez Allah, si vous êtes croyants. »

113. Ils dirent : « Nous voulons en manger et tranquilliser ainsi nos cœurs ; et nous savons que tu nous as vraiment dit la vérité, [mais] nous voulons en être parmi les témoins. »

114. Jésus, fils de Marie, a dit : « Ô Allah ! Notre Seigneur ! Fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit pour nous une fête, pour le premier d'entre nous comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Et pourvois-nous. Certes, Tu es le meilleur des Pourvoyeurs. »

115. Allah a alors dit : « Certes, Je la ferai descendre sur vous. Toutefois, après cela, quiconque parmi vous mécroit, alors Je le châtierai d'un châtiment dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'Univers. »

116. (Rappelle-leur le moment) Lorsqu'Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il répondra : « Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce qui ne me revient pas de droit ! Si je l'avais dit, assurément Tu l'aurais su. Tu connais ce qu'il y a en moi tandis que je ne connais pas ce qu'il y a en Toi. Certes, c'est Toi qui es le Grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu.

117. Je ne leur ai dit que ce Tu m'avais ordonné (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis, quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose.

118. Si Tu les châties, alors ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, alors certes, c'est Toi le Puissant, le Sage. »

119. Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité profitera aux véridiques ; ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'immense succès.

120. À Allah [Seul] appartient le royaume des cieux, de la Terre et de ce qu'ils renferment ; et Il est Omnipotent sur toute chose.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Et lorsque Je t'ai enseigné l'écriture et la Sagesse.﴿** (5/110). La sagesse (*Al Hikmah*) est la connaissance des secrets de la Législation, ses bénéfices et ses décrets. C'est aussi la bonne manière dans la prédication et l'enseignement aux gens. C'est encore le fait de se soucier de ce qu'il convient de faire selon la manière qui lui sied.
2. **﴾Et lorsque J'ai révélé aux Apôtres.﴿** (5/111). Les Apôtres (*Al Hawâriyyûn*) sont les partisans (*Al Ansâr*) [de Jésus], comme Allah ﷻ l'a dit à travers la parole de Son Prophète et Messager Jésus fils de Marie (*'Issâ Ibn Maryam*) عليه السلام lorsqu'il s'est adressé à eux : ﴾« **Qui sont mes partisans dans la voie d'Allah ?** » **Les Apôtres répondirent :** « **Nous sommes les partisans d'Allah !** »﴿ (La Famille d'Imrân, 3 : 52).
3. La foi du croyant doit le conduire à s'attacher à la crainte d'Allah et à la piété comme Jésus عليه السلام le fit remarquer aux Apôtres après leur

demande : ﴾« **Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce que ton Seigneur pourrait nous faire descendre du ciel une table servie ?** » **Il (Jésus) leur répondit : « Craignez Allah, si vous êtes croyants !** »﴿ (5/112).

4. La certitude est le plus haut degré de la science, celui où la foi s'apaise et se tranquillise. Allah nous informe que les Apôtres ont dit : ﴾« **Nous voulons en manger et tranquilliser ainsi nos cœurs ; et nous savons que tu nous as vraiment dit la vérité, [mais] nous voulons en être parmi les témoins.** »﴿ (5/113). En effet, ce verset englobe tous les degrés de cette certitude : la science certaine (*'Ilm Al Yaqîn*) émanant de l'information reçue ; la vision certaine (*'Ayn Al Yaqîn*) émanant de l'information perçue ; la vérité certaine (*Haqq Al Yaqîn*) émanant de l'information « ingérée ».[1] Ainsi donc, le serviteur est sans cesse dans le besoin d'augmentation de science, de certitude et de foi, et cela à chaque instant.

5. ﴾**Jésus, fils de Marie, a dit : « Ô Allah ! Notre Seigneur ! Fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit pour nous une fête, pour le premier d'entre nous comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Et pourvois-nous. Certes, Tu es le meilleur des Pourvoyeurs.** »﴿ (5/114). Lorsque Jésus ﷺ a entendu cela [de la part des Apôtres] et qu'il a connu leur objectif, alors Il a répondu à leur requête [et a formulé cette invocation en commençant par : « *Ô Allah ! Notre Seigneur !* » (*Allahumma ! Rabbânâ !*)].[2]

6. Les meilleures affaires sont celles qui réunissent à la fois le bienfait mondain et le bienfait religieux ; le côté matériel et le côté spirituel ; le

---

1 Cette attitude et demande des Apôtres sont en droite ligne avec celles d'Abraham ﷺ lorsqu'il demanda à son Seigneur de quelle manière Il faisait revivre les morts : ﴾**Il [Allah] lui demanda : « Tu ne crois pas ? » Il répondit : « Si ! Mais c'est pour que mon cœur se tranquillise.** »﴿ (La Vache, 2 : 260).

2 Cette invocation de Jésus fils de Marie ﷺ est la seule et unique invocation qui est rapportée de lui dans le Coran. Elle vise à montrer sa véracité, à apporter un miracle, à tranquilliser les cœurs des Apôtres et à les sustenter. Ici, dans cette invocation, nous observons une répétition de l'appel (*An-Nidâ'*) de Jésus qui indique et prouve l'authenticité de son message et sa prophétie. En effet, Jésus a réuni deux appels : un premier appel en employant un nom lié à l'Essence divine intrinsèque d'Allah (*Allahumma*) qui rassemble tous les attributs de divinité et de majesté et un second appel en utilisant un qualificatif de seigneurie (*Rabbanâ*). Ainsi donc, ces deux expressions utilisées dans cette invocation réunissent les trois types de monothéisme : le monothéisme de la divinité (*Tawhîd Al Ulûhiyah*), le monothéisme de la seigneurie (*Tawhîd Ar-Rubûbiyah*) et le monothéisme des Noms et Attributs divins (*Tawhîd Al Asmâ' Was-Sifât*). Par conséquent, cette manière d'implorer Dieu avant de L'invoquer et de Lui formuler une requête est parmi les meilleures formulations d'introduction qui soit.

savoir profane et le savoir religieux ; etc. afin de préserver ce fin et subtil équilibre entre les besoins du corps et ceux de l'âme. Ainsi donc, la descente de cette table a rempli ces deux intérêts : un intérêt mondain, lié à ce bas monde, en étant un éphémère repas fastueux pour chacun ; et un intérêt religieux, lié à l'au-delà, en étant à jamais un signe prodigieux pour tous. Voilà pourquoi, Jésus عليه السلام a dit : ﴾« **Fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit pour nous une fête, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part.** »﴿ (5/114).

7. La perfection de l'éducation de Jésus عليه السلام et ses bonnes manières dans sa façon de s'adresser à son Seigneur. En effet, après avoir été interrogé par Allah تعالى : ﴾« **Ô Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ?** »﴿ (5/116). Il n'a pas répondu : « Je n'ai rien dit de tel ! » Plutôt, il a dit : ﴾« **Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce qui ne me revient pas de droit ! Si je l'avais dit, assurément Tu l'aurais su. Tu connais ce qu'il y a en moi tandis que je ne connais pas ce qu'il y a en Toi. Certes, c'est Toi qui es le Grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu.** »﴿ (5/116). Il a simplement informé qu'il ne lui convenait pas de dire ce qui infirmerait la noble position qui lui a été octroyée par son Seigneur. Il s'est désavoué de telles allégations et il a totalement exempté Allah de telles élucubrations. En outre, il a fait revenir la connaissance de cela à Celui qui est parfaitement Connaisseur des choses Invisibles et Visibles, à savoir Allah Lui-même.

8. La fonction et la mission des Envoyés (Prophètes et Messagers), ainsi que celle de tout prédicateur, n'est que la transmission claire du message divin. Jésus عليه السلام a dit : ﴾« **Je ne leur ai dit que ce Tu m'avais ordonné [à savoir] : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur !** »﴿ (5/117). Et parmi cela, la chose la plus importante qui soit est d'enjoindre aux gens l'adoration de Dieu.

9. La grandeur du pardon est encore plus éloquente lorsqu'elle émane de la part de quiconque est en position de force et de pleine puissance à la différence de quiconque pardonne et passe outre en raison de son impuissance et son incapacité. Jésus عليه السلام dit : ﴾« **Si Tu les châties, alors ils sont Tes serviteurs ; et si Tu leur pardonnes, alors certes, c'est Toi le Puissant, le Sage.** »﴿ (5/118).

10. La haute position des véridiques au Jour de la Résurrection, comme Allah ﷻ a dit : ﴾ **« Voilà le jour où leur véracité profitera aux véridiques. »** ﴿ (5/118). Les véridiques sont ceux dont les intentions, les paroles et les œuvres se sont réformées sur le droit chemin et la bonne direction droite.

— Sourate : Marie (19) / Versets : 1 à 36 :

كٓهيعٓصٓ ﴿١﴾ ذِكۡرُ رَحۡمَتِ رَبِّكَ عَبۡدَهُۥ زَكَرِيَّآ ﴿٢﴾ إِذۡ نَادَىٰ رَبَّهُۥ
نِدَآءً خَفِيّٗا ﴿٣﴾ قَالَ رَبِّ إِنِّي وَهَنَ ٱلۡعَظۡمُ مِنِّي وَٱشۡتَعَلَ ٱلرَّأۡسُ شَيۡبٗا
وَلَمۡ أَكُنۢ بِدُعَآئِكَ رَبِّ شَقِيّٗا ﴿٤﴾ وَإِنِّي خِفۡتُ ٱلۡمَوَٰلِيَ مِن وَرَآءِي
وَكَانَتِ ٱمۡرَأَتِي عَاقِرٗا فَهَبۡ لِي مِن لَّدُنكَ وَلِيّٗا ﴿٥﴾ يَرِثُنِي وَيَرِثُ مِنۡ
ءَالِ يَعۡقُوبَۖ وَٱجۡعَلۡهُ رَبِّ رَضِيّٗا ﴿٦﴾ يَٰزَكَرِيَّآ إِنَّا نُبَشِّرُكَ بِغُلَٰمٍ ٱسۡمُهُۥ
يَحۡيَىٰ لَمۡ نَجۡعَل لَّهُۥ مِن قَبۡلُ سَمِيّٗا ﴿٧﴾ قَالَ رَبِّ أَنَّىٰ يَكُونُ لِي غُلَٰمٞ
وَكَانَتِ ٱمۡرَأَتِي عَاقِرٗا وَقَدۡ بَلَغۡتُ مِنَ ٱلۡكِبَرِ عِتِيّٗا ﴿٨﴾ قَالَ كَذَٰلِكَ
قَالَ رَبُّكَ هُوَ عَلَيَّ هَيِّنٞ وَقَدۡ خَلَقۡتُكَ مِن قَبۡلُ وَلَمۡ تَكُ شَيۡـٔٗا ﴿٩﴾
قَالَ رَبِّ ٱجۡعَل لِّيٓ ءَايَةٗۖ قَالَ ءَايَتُكَ أَلَّا تُكَلِّمَ ٱلنَّاسَ ثَلَٰثَ لَيَالٖ
سَوِيّٗا ﴿١٠﴾ فَخَرَجَ عَلَىٰ قَوۡمِهِۦ مِنَ ٱلۡمِحۡرَابِ فَأَوۡحَىٰٓ إِلَيۡهِمۡ أَن سَبِّحُواْ
بُكۡرَةٗ وَعَشِيّٗا ﴿١١﴾ يَٰيَحۡيَىٰ خُذِ ٱلۡكِتَٰبَ بِقُوَّةٖۖ وَءَاتَيۡنَٰهُ ٱلۡحُكۡمَ صَبِيّٗا
﴿١٢﴾ وَحَنَانٗا مِّن لَّدُنَّا وَزَكَوٰةٗۖ وَكَانَ تَقِيّٗا ﴿١٣﴾ وَبَرَّۢا بِوَٰلِدَيۡهِ وَلَمۡ يَكُن
جَبَّارًا عَصِيّٗا ﴿١٤﴾ وَسَلَٰمٌ عَلَيۡهِ يَوۡمَ وُلِدَ وَيَوۡمَ يَمُوتُ وَيَوۡمَ يُبۡعَثُ حَيّٗا
﴿١٥﴾ وَٱذۡكُرۡ فِي ٱلۡكِتَٰبِ مَرۡيَمَ إِذِ ٱنتَبَذَتۡ مِنۡ أَهۡلِهَا مَكَانٗا شَرۡقِيّٗا ﴿١٦﴾
فَٱتَّخَذَتۡ مِن دُونِهِمۡ حِجَابٗا فَأَرۡسَلۡنَآ إِلَيۡهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرٗا
سَوِيّٗا ﴿١٧﴾ قَالَتۡ إِنِّيٓ أَعُوذُ بِٱلرَّحۡمَٰنِ مِنكَ إِن كُنتَ تَقِيّٗا ﴿١٨﴾ قَالَ إِنَّمَآ أَنَا۠
رَسُولُ رَبِّكِ لِأَهَبَ لَكِ غُلَٰمٗا زَكِيّٗا ﴿١٩﴾ قَالَتۡ أَنَّىٰ يَكُونُ لِي غُلَٰمٞ وَلَمۡ
يَمۡسَسۡنِي بَشَرٞ وَلَمۡ أَكُ بَغِيّٗا ﴿٢٠﴾ قَالَ كَذَٰلِكِ قَالَ رَبُّكِ هُوَ عَلَيَّ هَيِّنٞۖ

وَلِنَجۡعَلَهُۥٓ ءَايَةٗ لِّلنَّاسِ وَرَحۡمَةٗ مِّنَّاۚ وَكَانَ أَمۡرٗا مَّقۡضِيّٗا ﴿٢١﴾ ۞ فَحَمَلَتۡهُ
فَٱنتَبَذَتۡ بِهِۦ مَكَانٗا قَصِيّٗا ﴿٢٢﴾ فَأَجَآءَهَا ٱلۡمَخَاضُ إِلَىٰ جِذۡعِ ٱلنَّخۡلَةِ
قَالَتۡ يَٰلَيۡتَنِي مِتُّ قَبۡلَ هَٰذَا وَكُنتُ نَسۡيٗا مَّنسِيّٗا ﴿٢٣﴾ فَنَادَىٰهَا مِن
تَحۡتِهَآ أَلَّا تَحۡزَنِي قَدۡ جَعَلَ رَبُّكِ تَحۡتَكِ سَرِيّٗا ﴿٢٤﴾ وَهُزِّيٓ إِلَيۡكِ بِجِذۡعِ
ٱلنَّخۡلَةِ تُسَٰقِطۡ عَلَيۡكِ رُطَبٗا جَنِيّٗا ﴿٢٥﴾ فَكُلِي وَٱشۡرَبِي وَقَرِّي عَيۡنٗاۖ فَإِمَّا
تَرَيِنَّ مِنَ ٱلۡبَشَرِ أَحَدٗا فَقُولِيٓ إِنِّي نَذَرۡتُ لِلرَّحۡمَٰنِ صَوۡمٗا فَلَنۡ أُكَلِّمَ
ٱلۡيَوۡمَ إِنسِيّٗا ﴿٢٦﴾ فَأَتَتۡ بِهِۦ قَوۡمَهَا تَحۡمِلُهُۥۖ قَالُواْ يَٰمَرۡيَمُ لَقَدۡ جِئۡتِ
شَيۡـٔٗا فَرِيّٗا ﴿٢٧﴾ يَٰٓأُخۡتَ هَٰرُونَ مَا كَانَ أَبُوكِ ٱمۡرَأَ سَوۡءٖ وَمَا كَانَتۡ
أُمُّكِ بَغِيّٗا ﴿٢٨﴾ فَأَشَارَتۡ إِلَيۡهِۖ قَالُواْ كَيۡفَ نُكَلِّمُ مَن كَانَ فِي ٱلۡمَهۡدِ
صَبِيّٗا ﴿٢٩﴾ قَالَ إِنِّي عَبۡدُ ٱللَّهِ ءَاتَىٰنِيَ ٱلۡكِتَٰبَ وَجَعَلَنِي نَبِيّٗا ﴿٣٠﴾ وَجَعَلَنِي
مُبَارَكًا أَيۡنَ مَا كُنتُ وَأَوۡصَٰنِي بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱلزَّكَوٰةِ مَا دُمۡتُ حَيّٗا ﴿٣١﴾
وَبَرَّۢا بِوَٰلِدَتِي وَلَمۡ يَجۡعَلۡنِي جَبَّارٗا شَقِيّٗا ﴿٣٢﴾ وَٱلسَّلَٰمُ عَلَيَّ يَوۡمَ وُلِدتُّ وَيَوۡمَ
أَمُوتُ وَيَوۡمَ أُبۡعَثُ حَيّٗا ﴿٣٣﴾ ذَٰلِكَ عِيسَى ٱبۡنُ مَرۡيَمَۖ قَوۡلَ ٱلۡحَقِّ ٱلَّذِي
فِيهِ يَمۡتَرُونَ ﴿٣٤﴾ مَا كَانَ لِلَّهِ أَن يَتَّخِذَ مِن وَلَدٖۖ سُبۡحَٰنَهُۥٓۚ إِذَا قَضَىٰٓ أَمۡرٗا
فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٣٥﴾ وَإِنَّ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبُّكُمۡ فَٱعۡبُدُوهُۚ هَٰذَا
صِرَٰطٞ مُّسۡتَقِيمٞ ﴿٣٦﴾

Traduction rapprochée :

1. Kâf, Ha, Ya, ‘Ayn, Sâd.

2. C’est un rappel de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie.

3. Lorsqu’il invoqua son Seigneur d’une invocation discrète,

4. Lorsqu’il [Zacharie] a dit : « Seigneur ! Mes os sont affaiblis et ma tête s’est couverte de cheveux blancs. » [Cependant] Je n’ai jamais été malheureux en T’invoquant, Seigneur !

5. Je crains [le comportement] de mes héritiers, après moi ; et ma femme est stérile. Accorde-moi donc de Ta part un descendant

6. qui hérite de moi et hérite de la famille de Jacob. Et fais qu'il te soit agréable, Seigneur ! »

7. « Ô Zacharie ! Certes, Nous t'annonçons la bonne nouvelle d'un garçon : son nom sera Jean (*Yahyâ*). Nous ne lui avons pas donné auparavant d'homonyme. »

8. Il (Zacharie) demanda : « Seigneur ! Comment aurai-je un garçon quand ma femme est stérile et que je suis très avancé en vieillesse ? »

9. Il (Allah) répondit : « Il en sera ainsi ! Ton Seigneur a dit : « Ceci M'est facile. Et avant cela, Je t'ai créé alors que tu n'étais rien. »

10. Il (Zacharie) a dit : « Seigneur ! Accorde-moi un signe. » Il (Allah) a dit : « Ton signe sera que tu ne pourras pas parler aux gens durant trois nuits tout en étant bien portant. »

11. Il sortit donc du sanctuaire vers son peuple ; il leur fit alors signe de glorifier [Allah], matin et soir.

12. « Ô Jean ! Tiens avec force le Livre (la Torah) ! » Et Nous lui donnâmes la sagesse alors qu'il était enfant,

13. ainsi que la tendresse de Notre part et la pureté. Il était pieux,

14. et dévoué envers ses père et mère ; et il ne fut ni violent ni désobéissant.

15. Que la paix soit sur lui le jour où il est né, le jour où il est mort, et le jour où il sera ressuscité vivant !

16. Et mentionne dans le Livre (le Coran) Marie, lorsqu'elle se retira de sa famille en un lieu vers l'Orient.

17. Elle mit entre elle et eux un voile. Nous lui envoyâmes alors Notre Esprit (Gabriel) qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait.

18. Elle dit : « Je me réfugie auprès du Tout Miséricordieux contre toi, si tu es pieux [alors ne m'approche point]. »

19. Il dit : « En fait, je suis un messager de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur. »

20. Elle demanda : « Comment aurais-je un fils alors qu'aucun homme ne m'a touchée et que je ne suis pas une prostituée ? »

21. Il répondit : « Il en sera ainsi ! » Ton Seigneur a dit : « Et cela M'est facile ! Et Nous ferons de lui un signe pour les gens et une miséricorde émanant de Nous. C'est une affaire déjà décidée. »

22. Elle devint donc enceinte [de l'enfant], alors elle se retira avec lui en un lieu éloigné.

23. Et quand les douleurs de l'enfantement l'amenèrent au tronc du palmier, elle s'est exclamée : « Malheur à moi ! Que je fusse morte avant cet instant ! Et que je fusse totalement oubliée ! »

24. Alors, il l'appela d'au-dessous d'elle [en lui disant] : « Ne t'afflige pas. Ton Seigneur a placé à tes pieds une source.

25. Secoue vers toi le tronc du palmier, il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres.

26. Mange donc, bois et que ton œil se réjouisse ! Et si tu vois quelqu'un d'entre les humains, alors dis [lui] : « Certes, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux ; je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain. »

27. Elle vint alors auprès de son peuple en le portant (le bébé). Ils dirent : « Ô Marie ! Assurément, tu as commis une chose monstrueuse !

28. Ô Sœur d'Aaron ! Ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée ! »

29. Elle fit un signe vers lui (le bébé). Ils dirent : « Comment parlerions-nous à un bébé qui est au berceau ? »

30. Mais, il (le bébé) dit : « Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète.

31. Et où que je sois, Il m'a rendu béni ; et Il m'a recommandé la prière et l'aumône tant que je vivrai ;

32. et la bonté et la piété filiale envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux.

33. Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité vivant. »

34. Tel est Jésus fils de Marie (*'Isâ ibn Maryam*), parole de vérité dont ils doutent.

35. Il ne convient pas à Allah de s'attribuer un enfant. Gloire à Lui ! Lorsqu'Il décide d'une affaire, alors Il dit seulement : « Soit ! » Et elle est [aussitôt].

36. « Certes, Allah est mon Seigneur et votre Seigneur. Adorez-Le donc ! Voilà un droit chemin. »

Enseignements à tirer :

1. **﴾Lorsqu'il [Zacharie] a dit : « Seigneur ! Mes os sont affaiblis et ma tête s'est couverte de cheveux blancs. »﴿** (19/4). Dans ce verset, Zacharie عليه السلام informe Dieu que ses os se sont affaiblis et ses cheveux sont devenus blancs. En effet, la blancheur des cheveux est une indication de la faiblesse et de la vieillesse : c'est le messager de la mort, ses prémisses et son avertisseur. Ainsi, Zacharie عليه السلام s'est dirigé vers Allah par sa faiblesse et son impuissance.
2. Parmi les meilleures formes d'invocation, il y a le fait d'invoquer Allah et de L'implorer de manière verbale (*Lisân Al Maqâl*) mais aussi au regard de son état et sa situation (*Lisân Al H̲âl*). En effet, l'attitude de Zacharie عليه السلام montrant sa faiblesse et son impuissance physiques est une des formes de rapprochement (*At-Tawasul*) les plus aimées auprès d'Allah lorsqu'on souhaite se diriger vers Lui. Cela prouve que le serviteur n'a aucune force ni puissance [si ce n'est en Allah] et donc [cela indique] que le cœur du serviteur s'attache [uniquement] à la force d'Allah et à Sa puissance. Voilà pourquoi, Zacharie عليه السلام a dit : **﴾« Seigneur ! Mes os sont affaiblis et ma tête s'est couverte de cheveux blancs. [Cependant] Je n'ai jamais été malheureux en T'invoquant. Seigneur ! Je crains [le comportement] de mes héritiers, après moi ; et ma femme est stérile. »﴿** (Marie, 19 : 4-5).
3. **﴾Son nom sera : « Jean (Yahyâ). » Nous ne lui avons pas donné auparavant d'homonyme. »﴿** (19/7). Allah Lui-même l'a appelé : « Jean » car son nom était en accord avec sa signification qui veut dire : la vie (*Al H̲ayât*). Que cette vie soit concrète, notamment en parachevant par son biais la faveur et la grâce ; ou qu'elle soit abstraite, notamment en revivifiant le cœur et l'âme par le biais de la révélation, de la science et de la religion.
4. La recommandation de s'attacher aux préceptes de la religion, d'être ferme dessus et de persévérer tout en étant sage. Allah ﷻ dit : **﴾« Ô Jean (Yahyâ) ! Tiens avec force le Livre [la Torah] ! » Et Nous lui donnâmes la sagesse alors qu'il était enfant.﴿** (19/12).
5. La haute position de la piété filiale et son immense place auprès d'Allah. En effet, le dévouement envers les parents fait partie des devoirs et des obligations de tout enfant, et à plus forte raison lorsque

l'un des parents ou tous les deux atteignent le vieil âge.[1] C'est ainsi qu'Allah ﷻ a décrit Jean ﷺ : **﴾Il était pieux et dévoué envers ses père et mère ; et il ne fut ni violent ni désobéissant.﴿** (19/13-14).

6. La vie, la mort et la résurrection font partie des moments les plus importants dans la vie de l'homme car à chaque fois il passe d'un monde à un autre, d'un état à un autre, etc. sans qu'il n'ait de quelconque repère préalable avant d'y entrer. Voilà pourquoi, Allah a spécifié ces trois moments de la vie de Jean ﷺ et Il a précisé que ce dernier a bénéficié et bénéficierait de la paix en sa faveur à chacun de ces passages : **﴾Que la paix soit sur lui le jour où il est né, le jour où il est mort, et le jour où il sera ressuscité vivant !﴿** (19/15).

7. Parmi les plus immenses bienfaits et faveurs d'Allah sur Son serviteur est d'être mentionné en bien auprès de Lui, dans Sa haute assemblée ou celle de Ses anges, dans Ses Livres révélés : les Feuillets, la Torah, l'Évangile, les Psaumes, le Coran, sur la langue de Ses Messagers et Prophètes, ou encore auprès des gens. Allah ﷻ a dit : **﴾Mentionne, dans le Livre (le Coran) Marie﴿** (19/16). Non seulement, Allah a évoqué Marie mais plus encore, une sourate entière du Coran lui a été consacrée et depuis la révélation du Coran jusqu'à maintenant cette sourate est lue par les musulmans d'Orient et d'Occident [et il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps].

8. Le mérite de s'isoler des gens en vue de l'adoration du Seigneur. Allah ﷻ dit à propos de Marie : **﴾Lorsqu'elle se retira de sa famille en un lieu vers l'Orient. Elle mit alors entre elle et eux un voile.﴿** (19/16-17).

9. La capacité des anges à prendre une apparence humaine.[2] En effet, ici, Gabriel ﷺ s'est présenté à Marie sous la forme d'un homme parfait, comme Allah ﷻ l'a dit : **﴾Nous lui envoyâmes alors Notre**

---

1 Allah ﷻ dit : **﴾« Et faites preuve de bonté envers les parents ; et si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Pff! » Et ne les brusque pas ! Adresse-leur plutôt des paroles douces ; et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : « Seigneur ! Fais-leur miséricorde à tous deux comme ils m'ont élevé tout petit. »﴿** (Le Voyage Nocturne, 17 : 23-24).

2 Il existe de nombreux versets appuyant ce fait, notamment : la visite de Lot ﷺ et l'annonce du châtiment de son peuple (Houd, 11 : 77) ; les deux personnes en dispute venus voir David ﷺ (Sâd, 38 : 22) ; les invités d'Abraham ﷺ (Les Anges qui éparpillent, 51 : 25 à 28) ; etc. De même, plusieurs hadiths prophétiques mentionnent aussi cela, notamment : le célèbre hadith dit « de Jibrîl » rapporté par Muslim ; ou lorsque Gabriel ﷺ prenait la forme de Dihyâ' Al Kalbî ؓ, comme rapporté par Bukhârî et Muslim ; ou le hadith dit du lépreux, de l'aveugle et du chauve aussi rapporté

Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait.⟫ (19/17).

10. **⟪Elle dit : « Je me réfugie auprès du Tout Miséricordieux contre toi, si tu es pieux [alors ne m'approche point !] »⟫** (19/18). Dans ce verset, Marie ﷺ a réuni entre le fait de chercher protection et refuge auprès de son Seigneur et le fait de faire peur à son interlocuteur en l'incitant et en lui ordonnant de s'attacher à la piété. Dans cette situation où elle était seule, jeune, éloignée des gens et lui était d'une beauté manifeste et de constitution humaine parfaite, il ne lui a rien dit de déplacé ni ne s'est exposé à elle. En fait, il n'a eu que de la crainte vis-à-vis d'elle. Et ceci constitue une [forme de] chasteté (*'Iffah*) des plus éloquentes qui soit car non seulement il s'est éloigné du mal mais aussi de ses causes. En outre, et de manière plus particulière, les facteurs incitatifs étaient [tous] réunis et il n'y avait aucun facteur d'empêchement. Par conséquent, cette chasteté est vraiment une des œuvres les plus émérites.

11. La recommandation de se réfugier auprès de Dieu contre tout mal qui pourrait arriver ou toute tentation qui se présenterait, comme le fit Marie lorsqu'elle vit Gabriel ﷺ sous la forme d'un étranger et d'un être humain parfait : **⟪« Je me réfugie auprès du Tout Miséricordieux contre toi. »⟫** (19/18).

12. La personne qui craint un mal ou est exposé à une tentation de la part de quelqu'un ne doit pas hésiter à inciter cette personne à la crainte de Dieu, à Son appréhension et à s'attacher à la piété comme Marie l'a fait lorsqu'elle a dit : **⟪« Si tu es pieux [alors ne m'approche point]. »⟫** (19/18). Ainsi donc, dans cette situation, Marie s'est réfugiée auprès de Dieu et elle a exhorté son interlocuteur afin de se protéger de tout mal, le repousser et si nécessaire y échapper.[1]

13. Il est bien connu que la rétribution de la vertu est la vertu.[2] De même, la personne est rétribuée en fonction de l'essence même de son

par Bukhârî ; ou le hadith des deux anges qui mesurèrent la distance de celui qui avait ôté la vie à 99 personnes, encore rapporté par Bukhârî et Muslim. Et de nombreux autres hadiths.

1 Cette épisode dans la vie de Marie est à rapprocher de celui traversé par Joseph ﷺ lorsque lui aussi fut exposé à la tentation de la femme d'Al 'Azîz. Tout comme Marie ﷺ, lui aussi était beau, chaste, jeune, vertueux et il fut confronté à une personne qui s'est présentée seule à lui, isolée du regard des gens, qui l'a exposé à la tentation, et dont il craignit le mal qui pouvait en découler. Leur attitude et réaction face à cette tentation furent exactement la même.

2 Comme mentionné dans la sourate : Le Miséricordieux, 55 : 60.

œuvre.[1] Voilà pourquoi, Allah a accordé à Marie un enfant chaste et pur pour prix de sa chasteté et sa pureté.[2] En effet, Gabriel ﷺ lui a dit : ﴾« **En fait, je suis un messager de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur.** »﴿ (19/19).

14. Marie a eu un enfant sans l'entremise d'un homme. Ceci indique l'Omnipotence d'Allah. En effet, l'ensemble des causes entreprises ne produisent d'effet que sous la volonté et la décision d'Allah. Voilà pourquoi, parfois, Allah montre à Ses serviteurs des phénomènes extraordinaires à la suite de certaines causes ordinaires afin que ces derniers ne s'arrêtent pas uniquement sur les causes entreprises et se coupent ainsi de Celui qui les a créées. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : ﴾**Elle (Marie) demanda : « Comment aurais-je un fils tandis qu'aucun homme ne m'a touchée et que je ne suis pas une prostituée ? » Il a dit : « Il en sera ainsi ! » Ton Seigneur a dit : « Et cela M'est facile ! [...] C'est une affaire déjà décidée. »**﴿ (19/20-21).

15. Quel que soit le degré de piété et de vertu du serviteur, celui-ci n'est pas dispensé d'entreprendre et de faire les causes pour subvenir à ses besoins. En dépit de l'Omnipotence d'Allah et des prodiges dont Marie a été gratifiée, mais aussi malgré son état et sa situation, il lui a été dit de secouer le palmier afin de récolter les fruits de l'arbre et de manger. Allah ﷻ dit : ﴾« **Secoue vers toi le tronc du palmier, il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres. Mange donc, bois et que ton oeil se réjouisse !** »﴿ (19/25-26).

16. Garder le silence était une chose bien connue de la part des fils d'Israël car cela faisait partie des adorations prescrites.[3] Et ceci était

1 Allah ﷻ dit : ﴾**La rétribution de la bienfaisance n'est-elle pas uniquement la bienfaisance [elle-même] ?**﴿ (Le Miséricordieux, 55 : 60).

2 Les Prophètes, 21 : 91 ; L'Interdiction, 66 : 12.

3 Dans la Bible (version Louis Segond), de nombreux versets soulignent le fait de garder le silence : « *L'Éternel combattra pour vous; et vous, gardez le silence.* » (Exode, 14 : 14) ; « *Que n'avez-vous gardé le silence ? Vous auriez passé pour avoir de la sagesse.* » (Job, 13 : 5) ; « *Il est bon d'attendre en silence le secours de l'Éternel.* » (Lamentations, 3 : 26) ; « *S'il (le mari) garde le silence envers elle (la femme) le jour où il en a connaissance, alors ses vœux seront valables.* » (Nombres, 30 : 11) ; « *Jésus garda le silence et ne répondit rien. Le souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau, et lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ?* » (Marc ; 14 : 61) ; « *Garde le silence devant l'Éternel, et espère en Lui.* » (Psaumes, 37 : 7) ; etc. De manière générale, la Bible foisonne de versets concernant la langue et son usage, et plus encore en ce qui concerne le terme « silence » et ses occurrences. Ce « vœu de silence » était une adoration à part entière à cette époque et elle l'est toujours, notamment dans certains monastères au sein desquels certains moines effectuent encore une retraite spirituelle.

encore plus accentué lorsque le serviteur vouait un acte d'adoration à Dieu. Voilà pourquoi, Marie a dit : ﴾« **Certes, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux ! Je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain.** »﴿ (19/26).

17. La mise en application immédiate et le respect du vœu formulé. Allah ﷻ dit : ﴾**Elle fit un signe vers lui (le bébé).**﴿ (19/29).

18. ﴾**Mais, il [le bébé] a dit : « Certes, je suis le serviteur d'Allah. »**﴿ (19/30). Jésus ﵇ s'est adressé à eux en se décrivant par l'attribut de la servitude (*Al 'Ubûdiyyah*) et qu'il ne possédait pas un attribut qui mérite qu'il soit [considéré comme] un dieu ou le fils de Dieu. Allah est bien au-dessus et élevé de la parole des chrétiens qui ont divergé de cette parole de Jésus ﵇ comme quoi il n'est qu'un serviteur de Dieu [et à l'inverse, ils ont fait de lui Dieu lui-même ou le Fils de Dieu].

— Sourate : L'Interdiction (66) / Versets : 12 :

وَمَرْيَمَ ٱبْنَتَ عِمْرَانَ ٱلَّتِيٓ أَحْصَنَتْ فَرْجَهَا فَنَفَخْنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا
وَصَدَّقَتْ بِكَلِمَٰتِ رَبِّهَا وَكُتُبِهِۦ وَكَانَتْ مِنَ ٱلْقَٰنِتِينَ ﴿١٢﴾

Traduction rapprochée :

12. De même, Marie, la fille d'Imrân qui avait préservé sa virginité ; Nous y insufflâmes alors de Notre Esprit. Elle avait déclaré véridique les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres, et elle fut parmi les dévoués.

Enseignements à tirer :

Le mérite d'être véridique, de déclarer véridique les choses et de faire partie des véridiques.[1] Allah a loué Marie et Il ﷻ a dit : ﴾**Elle avait déclaré véridique les paroles de son Seigneur ainsi que Ses Livres, et elle fut parmi les dévoués.**﴿ (66/12). Cette description d'Allah signifie que Marie était caractérisée par :

a. Une science enracinée.

b. Une dévotion assidue.

1 Allah dit : ﴾« **Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques.** »﴿ (Le Repentir, 9 : 119).

c. Un recueillement sincère devant Dieu.

Bref récapitulatif concernant certains prodiges de Marie et son fils Jésus ﷺ :

Dans le Coran, il y a donc l'affirmation et la confirmation des prodiges émanant de la part des alliés (saints) d'Allah par Sa faveur et Sa grâce. En effet, Allah a gratifié Marie de nombreuses affaires :

— Allah a exaucé l'invocation de sa mère en sa faveur afin de la préserver et la protéger du Diable.[1]

— Allah a décrété qu'elle serait prise en charge sous la garde et la tutelle de Zacharie après la dispute qui a éclaté concernant le fait de savoir qui s'occuperait d'elle.[2]

— Allah a pourvu à ses besoins sans qu'elle ait besoin d'entreprendre de cause.[3]

— Allah l'a élue d'entre les femmes du monde.[4]

— Allah lui a envoyé des Anges.[5]

— Allah lui a envoyé Gabriel ﷺ afin de lui annoncer la bonne nouvelle d'un futur enfant béni.[6]

— Allah fit en sorte que son fils, Jésus, parla au berceau.[7]

— Allah l'innocenta des accusations auxquelles elle fut confrontée.[8]

— Etc.

De même, par l'intermédiaire de Jésus fils de Marie ﷺ, Allah a laissé libre cours à de grands prodiges et de nombreux signes. Notamment, Il combla et gratifia Jésus ﷺ de :

— Parler au berceau.[9]

— Connaitre le Livre, la Sagesse, la Torah et l'Évangile.[10]

1 La Famille d'Imrân, 3 : 36.
2 La Famille d'Imrân, 3 : 37.
3 La Famille d'Imrân, 3 : 37.
4 La Famille d'Imrân, 3 : 33 et 42.
5 La Famille d'Imrân, 3 : 43 à 45.
6 La Famille d'Imrân, 3 : 47 ; Marie, 19 : 17 et 19 ; L'Interdiction, 66 : 12.
7 La Famille d'Imrân, 3 : 46 ; Marie, 19 : 29.
8 Marie, 19 : 30 à 34.
9 La Famille d'Imrân, 3 : 46 ; La Table Servie, 5 : 110 ; Marie, 19 : 29.
10 La Famille d'Imrân, 3 : 48-50 ; La Table Servie, 5 : 110 ; Marie, 19 : 30.

— Donner vie à de la matière inerte.[1]

— Guérir le lépreux.[2]

— Rendre la vue à l'aveugle.[3]

— Ressusciter le mort.[4]

— Répondre à ses invocations, notamment sa demande de faire descendre du ciel une table garnie en guise de célébration et de consommation.[5]

— Être béni où qu'il fut.[6]

— Être préservé du mal de ses ennemis en étant élevé au ciel jusqu'à son retour.[7]

— Etc.

Et tant d'autres choses qu'il serait bien trop long d'énumérer dans ces quelques lignes. Le point à retenir est que les miracles et les prodiges « aux mains des alliés de Dieu » sont une réalité concrète et tangible dont Dieu gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs véridiques et vertueux.



21. Mohammed (Mu<u>h</u>ammad) ﷺ[8] et la bataille de Badr :

Bref rappel historique :

Badr est une ville située dans le Hedjaz, en Arabie Saoudite, à un peu plus d'une centaine de kilomètres de Médine. Elle fut le lieu de la première bataille en Islam. Elle se déroula le vendredi 17 du mois de Rama<u>d</u>ân en l'an 2 de l'Hégire, correspondant au 13 Mars 624 du calendrier Grégorien. D'un côté, l'armée musulmane était composée de 313 fantassins et 72 cavaliers (dont 70 à dos de chameaux) ; de l'autre côté, l'armée Quraychite était composée de 900 fantassins et 270 cavaliers (dont 170 à dos de chameaux et 100 à cheval). À la base,

1 La Famille d'Imrân, 3 : 49 ; La Table Servie, 5 : 110.

2 La Famille d'Imrân, 3 : 49 ; La Table Servie, 5 : 110.

3 La Famille d'Imrân, 3 : 49 ; La Table Servie, 5 : 110.

4 La Famille d'Imrân, 3 : 49 ; La Table Servie, 5 : 110.

5 La Table Servie, 5 : 112 à 115.

6 Marie, 19 : 31.

7 La Famille d'Imrân, 3 : 55.

8 Dans le Coran, le nom de Mohammed ﷺ est mentionné 4 fois. La sourate n° 47 est une sourate éponyme portant le nom de « Mohammed ».

cela ne devait être qu'une interception d'une caravane commerciale, celle d'Abû Sufyân, qui revenait du Châm et rentrait à La Mecque. Finalement, une bataille frontale s'engagea dont les musulmans sortirent victorieux. Ce jour-là, l'armée musulmane perdit une quinzaine d'hommes tandis que l'armée Quraychite en perdit 70 et 70 autres furent capturés. Ce fut la première victoire des musulmans et celle-ci fut décisive pour l'avenir de l'islam.

(Note du traducteur).

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/ Versets : 123 à 127.

وَلَقَدۡ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ بِبَدۡرٖ وَأَنتُمۡ أَذِلَّةٞۖ فَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ١٢٣
إِذۡ تَقُولُ لِلۡمُؤۡمِنِينَ أَلَن يَكۡفِيَكُمۡ أَن يُمِدَّكُمۡ رَبُّكُم بِثَلَٰثَةِ ءَالَٰفٖ
مِّنَ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ مُنزَلِينَ ١٢٤ بَلَىٰٓۚ إِن تَصۡبِرُواْ وَتَتَّقُواْ وَيَأۡتُوكُم مِّن فَوۡرِهِمۡ
هَٰذَا يُمۡدِدۡكُمۡ رَبُّكُم بِخَمۡسَةِ ءَالَٰفٖ مِّنَ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ مُسَوِّمِينَ ١٢٥
وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ إِلَّا بُشۡرَىٰ لَكُمۡ وَلِتَطۡمَئِنَّ قُلُوبُكُم بِهِۦۗ وَمَا ٱلنَّصۡرُ
إِلَّا مِنۡ عِندِ ٱللَّهِ ٱلۡعَزِيزِ ٱلۡحَكِيمِ ١٢٦ لِيَقۡطَعَ طَرَفٗا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ
أَوۡ يَكۡبِتَهُمۡ فَيَنقَلِبُواْ خَآئِبِينَ ١٢٧

Traduction rapprochée :

123. Assurément, Allah vous a secourus (et donnés la victoire) à Badr alors que vous étiez humiliés. Craignez donc Allah afin que vous soyez reconnaissants !

124. Lorsque tu disais aux croyants : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous renforce de trois milliers d'Anges qui descendent ? »

125. Mais si vous patientez et vous êtes pieux, et qu'ils [les polythéistes] vous attaquent par surprise, alors votre Seigneur vous renforcera par cinq mille Anges marqués distinctement.

126. Et Allah ne le fit que pour [vous annoncer] une bonne nouvelle, et pour que vos cœurs se tranquillisent. Et il n'y a de secours que de la part d'Allah, le Puissant, le Sage.

127. Afin qu'Il anéantisse une partie de ceux qui ont mécru ou qu'Il les humilie de sorte qu'ils s'en retournent défaits.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Assurément, Allah vous a secourus (et donnés la victoire) à Badr alors que vous étiez humiliés !﴿** (3/123). Allah rappelle aux croyants qu'Il les a secourus le jour [de la Bataille] de Badr alors qu'ils étaient humiliés, peu nombreux, avec de faibles préparatifs tandis que leur ennemi leur était supérieur en nombre et en équipement. Cette bataille eut lieu en l'an 2 de l'Hégire [et elle fut la première victoire des Musulmans].
2. **﴾Mais si vous patientez et vous êtes pieux, et qu'ils [les polythéistes] vous attaquent par surprise, alors votre Seigneur vous renforcera par cinq mille Anges marqués distinctement.﴿** (3/125). Allah a mentionné trois conditions pour que les croyants puissent bénéficier du renfort (*Al Imdâd*) des Anges : **1**- Faire preuve de patience [et d'endurance]. **2**- Être pieux [et se montrer vertueux]. **3**- Subir une attaque par surprise de la part des polythéistes.
3. **﴾Et Allah ne le fit que pour [vous annoncer] une bonne nouvelle, et pour que vos cœurs se tranquillisent.﴿** (3/126). Les croyants ne doivent pas se reposer sur les causes qu'ils ont effectuées (entreprises) ; en fait, les causes effectuées (entreprises) ne sont là que pour tranquilliser les cœurs.
4. **﴾Et il n'y a de secours que de la part d'Allah, le Puissant﴿** (3/126). Le véritable secours, celui auquel rien ne s'y oppose, répond à la volonté d'Allah de secourir qui Il souhaite parmi Ses serviteurs. Soit, s'Il le souhaite, Il secourt celui qui a entrepris les causes comme cela fait partie de Sa tradition dans Sa création ; soit, Il secourt les personnes faibles, humiliées [sans aucune cause entreprise] afin de montrer à Ses serviteurs que toute l'affaire (et l'ordre) est entre Ses mains.
5. **﴾Le Sage.﴿** (3/126) Allah est Celui qui met les choses à leurs [justes] places et Il possède la sagesse exemplaire.
6. [...]

— Sourate : Les Prises de Guerre (8)/ Versets : 5 à 19.

كَمَآ أَخۡرَجَكَ رَبُّكَ مِنۢ بَيۡتِكَ بِٱلۡحَقِّ وَإِنَّ فَرِيقٗا مِّنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ
لَكَٰرِهُونَ ٥ يُجَٰدِلُونَكَ فِي ٱلۡحَقِّ بَعۡدَ مَا تَبَيَّنَ كَأَنَّمَا يُسَاقُونَ إِلَى
ٱلۡمَوۡتِ وَهُمۡ يَنظُرُونَ ٦ وَإِذۡ يَعِدُكُمُ ٱللَّهُ إِحۡدَى ٱلطَّآئِفَتَيۡنِ أَنَّهَا
لَكُمۡ وَتَوَدُّونَ أَنَّ غَيۡرَ ذَاتِ ٱلشَّوۡكَةِ تَكُونُ لَكُمۡ وَيُرِيدُ ٱللَّهُ أَن
يُحِقَّ ٱلۡحَقَّ بِكَلِمَٰتِهِۦ وَيَقۡطَعَ دَابِرَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٧ لِيُحِقَّ ٱلۡحَقَّ وَيُبۡطِلَ
ٱلۡبَٰطِلَ وَلَوۡ كَرِهَ ٱلۡمُجۡرِمُونَ ٨ إِذۡ تَسۡتَغِيثُونَ رَبَّكُمۡ فَٱسۡتَجَابَ
لَكُمۡ أَنِّي مُمِدُّكُم بِأَلۡفٖ مِّنَ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ مُرۡدِفِينَ ٩ وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ
إِلَّا بُشۡرَىٰ وَلِتَطۡمَئِنَّ بِهِۦ قُلُوبُكُمۡۚ وَمَا ٱلنَّصۡرُ إِلَّا مِنۡ عِندِ ٱللَّهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ١٠ إِذۡ يُغَشِّيكُمُ ٱلنُّعَاسَ أَمَنَةٗ مِّنۡهُ وَيُنَزِّلُ عَلَيۡكُم مِّنَ
ٱلسَّمَآءِ مَآءٗ لِّيُطَهِّرَكُم بِهِۦ وَيُذۡهِبَ عَنكُمۡ رِجۡزَ ٱلشَّيۡطَٰنِ وَلِيَرۡبِطَ
عَلَىٰ قُلُوبِكُمۡ وَيُثَبِّتَ بِهِ ٱلۡأَقۡدَامَ ١١ إِذۡ يُوحِي رَبُّكَ إِلَى ٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ أَنِّي
مَعَكُمۡ فَثَبِّتُواْ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْۚ سَأُلۡقِي فِي قُلُوبِ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ ٱلرُّعۡبَ
فَٱضۡرِبُواْ فَوۡقَ ٱلۡأَعۡنَاقِ وَٱضۡرِبُواْ مِنۡهُمۡ كُلَّ بَنَانٖ ١٢ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمۡ شَآقُّواْ
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥۚ وَمَن يُشَاقِقِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلۡعِقَابِ ١٣
ذَٰلِكُمۡ فَذُوقُوهُ وَأَنَّ لِلۡكَٰفِرِينَ عَذَابَ ٱلنَّارِ ١٤ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا
لَقِيتُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ زَحۡفٗا فَلَا تُوَلُّوهُمُ ٱلۡأَدۡبَارَ ١٥ وَمَن يُوَلِّهِمۡ يَوۡمَئِذٖ
دُبُرَهُۥٓ إِلَّا مُتَحَرِّفٗا لِّقِتَالٍ أَوۡ مُتَحَيِّزًا إِلَىٰ فِئَةٖ فَقَدۡ بَآءَ بِغَضَبٖ مِّنَ ٱللَّهِ
وَمَأۡوَىٰهُ جَهَنَّمُۖ وَبِئۡسَ ٱلۡمَصِيرُ ١٦ فَلَمۡ تَقۡتُلُوهُمۡ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ قَتَلَهُمۡۚ
وَمَا رَمَيۡتَ إِذۡ رَمَيۡتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ رَمَىٰ وَلِيُبۡلِيَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ مِنۡهُ بَلَآءً
حَسَنًاۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٞ ١٧ ذَٰلِكُمۡ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُوهِنُ كَيۡدِ ٱلۡكَٰفِرِينَ
١٨ إِن تَسۡتَفۡتِحُواْ فَقَدۡ جَآءَكُمُ ٱلۡفَتۡحُۖ وَإِن تَنتَهُواْ فَهُوَ خَيۡرٞ لَّكُمۡۖ وَإِن

تَعُودُواْ نَعُدْ وَلَن تُغْنِيَ عَنكُمْ فِئَتُكُمْ شَيْـًٔا وَلَوْ كَثُرَتْ وَأَنَّ ٱللَّهَ
مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٩﴾

Traduction rapprochée :

5. Tout comme ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, en toute vérité, même si une partie des croyants répugnaient cela.

6. Ils discutent avec toi au sujet de la vérité après qu'elle [leur] fut clairement apparue; comme si on les conduisait vers la mort et qu'ils (la) voyaient.

7. Et lorsqu'Allah vous promettait qu'un des deux groupes serait à vous; vous désiriez vous emparer de celle qui était désarmée, alors qu'Allah voulait faire triompher la vérité par Ses paroles et anéantir les impies jusqu'au dernier.

8. Afin qu'Il fasse triompher la Vérité et qu'Il réduise à néant le Faux, en dépit de la répulsion des criminels.

9. Et lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt : « Je vais vous envoyer en renfort mille Anges qui déferleront par vagues successives ! »

10. Allah ne fit cela qu'en guise de bonne nouvelle et pour que vos cœurs se tranquillisent grâce à cela. Et il n'y a de secours que de la part d'Allah. Certes, Allah est Puissant, Sage.

11. Et lorsqu'Il vous enveloppa d'un sommeil comme une sécurité de Sa part, et du ciel Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier, d'écarter de vous la souillure du Diable, de renforcer vos cœurs et de raffermir vos pas !

12. Et lorsque ton Seigneur révéla aux Anges : « Certes, Je suis avec vous ! Affermissez donc ceux qui ont cru. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs de ceux qui ont mécru. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.

13. Cela, parce qu'ils ont divergé d'Allah et de Son Messager. » Et quiconque diverge d'Allah et de Son Messager, alors Allah est dur en punition !

14. Voilà (votre sort), goûtez-le donc ! Et aux impies, le châtiment du Feu (sera réservé).

15. « Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous rencontrez [l'armée de] ceux qui ont mécru en [ordre de] marche, ne leur tournez donc point le dos. »

16. Et quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos — à moins que ce soit par tactique de combat ou pour rallier un autre groupe — alors assurément, celui-là

encourt la colère d'Allah et son refuge sera la Géhenne. Et quelle mauvaise destination !

17. Ce n'est pas vous qui les avez tués, mais c'est Allah qui les a tués. Et ce n'est pas toi qui as lancé lorsque tu as lancé [une poignée de terre], mais c'est Allah qui a lancé, afin qu'Il éprouve les croyants d'une belle épreuve de Sa part ! Certes, Allah est Oyant et Omniscient.

18. Voilà ! Et Allah réduit à néant la ruse des impies.

19. Si vous demandiez que le châtiment [d'Allah] se produise, alors assurément voici qu'il vous est parvenu. Et si vous cessiez, alors cela serait mieux pour vous. Et si vous revenez, alors Nous reviendrons, et votre masse — même nombreuse — ne vous sera d'aucune utilité. Et, certes, Allah est avec les croyants.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Tout comme ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, en toute vérité, même si une partie des croyants répugnaient cela.﴿** (8/5). Ce verset introduit [l'histoire de] la grande bataille bénie de Badr [à laquelle le Messager d'Allah ﷺ et les premiers croyants ﵃ ont participé.] Dans les versets précédents (1 à 4), Allah a décrit les caractéristiques et les qualités dont les croyants doivent se parer.[1] En effet, quiconque concrétise ces caractéristiques et ces qualités, alors ses affaires se redressent et ses œuvres se réforment dont la plus importante d'entre elles est la lutte dans le sentier d'Allah. Étant donné [qu'Allah est la Vérité et que le Messager d'Allah ﷺ est le véritable Messager et] que la foi de ses croyants était la véritable foi et que leur rétribution était la vérité qu'Allah leur avait promis, alors la sortie du Messager du Allah ﷺ de sa demeure de la part d'Allah en compagnie de ces croyants pour aller à la rencontre des polythéistes à Badr ne pouvait être que la vérité qu'Allah aime. Il avait décrété cette rencontre et prédestiné celle-ci.
2. **﴾Ils discutent avec toi au sujet de la vérité après qu'elle [leur] fut clairement apparue ; comme si on les conduisait vers la mort et**

1 Ces caractéristiques et ces qualités sont : la piété (*At-Taqwâ*) ; la réconciliation entre les croyants (*Al Islâh*) ; l'obéissance à Allah et à Son Messager (*At-Ta'âh*) ; la foi (*Al Îmân*) ; l'évocation d'Allah (*Adh-Dhikr*) ; le frémissement (*Al Wajal*) des cœurs à l'évocation d'Allah ; l'augmentation de la foi (*Ziyâdah Al Îmân*) à la récitation du Coran (*Tilâwah Al Qu'rân*) ; la confiance (*At-Tawakkul*) en Allah ; l'accomplissement de la prière (*Iqâmah As-Salât*) ; et la dépense (*Al Infâq*) dans la voie d'Allah. Ces qualités-ci font de ces personnes de véritables croyants.

qu'ils (la) voyaient.❳ (8/6). Toutefois, une fois que cette sortie devint concrète, une partie des croyants discuta de cela avec le Prophète ﷺ car ils répugnaient la rencontre avec leur ennemi comme s'ils étaient conduits vers la mort en la regardant. Toutefois, cela ne convenait pas de leur part ; et plus particulièrement après qu'il leur fut rendu manifeste que leur sortie était dans la vérité, qu'Allah l'avait ordonnée et qu'Il agréait cela. Ainsi donc, cette situation n'avait pas lieu d'être discutée. En effet, la place d'une discussion et son bénéfice n'ont lieu qu'en cas d'ambiguïté de la vérité et de confusion d'une affaire ; mais, dès lors où tout est clair et explicite, alors il n'y a de place qu'à la soumission et à la résignation.

3. La raison initiale de la sortie des croyants était motivée par l'interception d'une grande caravane commerciale qui revenait du Châm et appartenait à Abû Sufyân. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : **❲Vous désiriez vous emparer de celle qui était désarmée.❳** (8/7). [Toutefois, Allah décréta et prédestina autre chose aux croyants car l'affaire Lui appartient entièrement et rien ne peut s'opposer à Sa volonté et à Son décret]. [1]

4. **❲Alors qu'Allah voulait faire triompher la vérité par Ses paroles et anéantir les impies jusqu'au dernier.❳** (8/7). Allah souhaitait secourir Ses partisans et défaire Ses opposants afin de montrer à Ses serviteurs qu'Il faisait [toujours] triompher la vérité [qui était une

---

1 En effet, il est bien connu que rien ne se passe ni ne se produit dans l'Univers sans la volonté d'Allah et conformément à ce qu'Il a décrété et prédestiné ; et les actes et les œuvres des serviteurs entrent dans ce cadre-là comme Il ﷻ a dit : **❲Et vous ne souhaiterez que si Allah Lui-même le souhaite.❳** (L'Homme, 76 : 30). Dans cette note de bas de page, nous souhaiterions attirer l'attention du lecteur sur une parole qui est connue et propagée. Cette parole est celle rapportée dans le livre : *Ihyâ' Ulûm Ad-Dîn* (4/346), d'Abû Hâmid Al Ghazâlî ﵀ dans lequel il mentionne : « On rapporte qu'Allah ﷻ a révélé à David ﵇ : « *Ô David ! Tu veux et Moi* [aussi] *Je veux, cependant il n'arrive que ce que Je veux...* ». Et dans une autre version, on trouve la formulation suivante : « *Ô Mon serviteur ! Tu veux et Moi* [aussi] *Je veux, cependant il n'arrive que ce que Je veux...* ». Toutefois, ce « hadith divin » n'est pas avéré ni ne remonte au Messager d'Allah ﷺ comme l'ont expliqué les savants, notamment les spécialistes du hadith. Voir : *Qawâ'id At-Tahdîth* (p : 155), d'Al Qâsîmî ﵀. Par conséquent, on ne doit pas le lui attribuer. Il existe de nombreux hadiths interdisant de propager une parole qui n'est pas attribuée au Prophète ﷺ, notamment le célèbre hadith dans lequel il ﷺ a dit : « *Quiconque ment volontairement sur moi, qu'il prépare donc son siège en Enfer.* » Rapporté par Bukhârî et Muslim. Et dans une autre version, d'après Salamah ibn Al Akwa' ﵁, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque dit sur moi ce que je n'ai pas dit, qu'il prépare donc son siège en Enfer.* » Rapporté par Muslim. Pour plus de détails, voir : *Charh Sahîh Muslim* (1/62 à 70), de Nawawî ; *Al Fawâ'id Al Majmu'ah Fîl Ahâdîth Al Mawdu'ah* (p : 3), de Chawkânî.

affaire qu'Il aimait plus et qui était beaucoup plus importante que ce que les croyants aimaient et souhaitaient].

5. ﴾**Afin qu'Il fasse triompher la Vérité...**﴿ (8/8) : La Vérité se manifeste [toujours] par des supports et des preuves évidentes qui indiquent et prouvent son authenticité et sa véracité.
6. ﴾**... et qu'Il réduise à néant le Faux...**﴿ (8/8). De la même manière, le Faux est [toujours] réduit à néant par des preuves et des supports qui indiquent et prouvent sa fausseté.
7. ﴾**... en dépit de la répulsion des criminels.**﴿ (8/8). Allah ne se soucie jamais de dire la Vérité et la rendre manifeste, peu importe l'acceptation ou l'aversion des gens.
8. ﴾**Et lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt : « Je vais vous envoyer en renfort mille Anges qui déferleront par vagues successives ! »**﴿ (8/9). L'exaucement (*Al Istijâbah*) et le secours (*An-Nasr*) sont entre les mains d'Allah. Cela n'est pas une question de grand nombre ni de quantité de matériel.
9. ﴾**Et il n'y a de secours que de la part d'Allah. Certes, Allah est Puissant...**﴿ (8/10). Rien ni personne ne peut vaincre Allah. Plutôt, Il est Celui qui rabaisse et terrasse tout le monde, et peu importe ce que peuvent atteindre la quantité, la force du nombre et les moyens matériels.
10. ﴾**... Sage.**﴿ (8/10). Et parmi Sa sagesse, Il a déterminé des affaires en fonction de leurs causes et Il a mis les choses à leur exacte place.
11. ﴾**Et lorsqu'Il vous enveloppa d'un sommeil comme une sécurité de Sa part, et du ciel Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier, d'écarter de vous la souillure du Diable, de renforcer vos cœurs et de raffermir vos pas !**﴿ (8/11) Les formes de secours d'Allah sont diverses et variées. Précédemment, nous avons vu que parmi celles-ci il y avait l'exaucement d'Allah de l'invocation des croyants et dans ce verset-ci ce sont de nouvelles formes.[1]
12. ﴾**Et lorsque ton Seigneur révéla aux Anges : « Certes, Je suis avec vous ! »**﴿ (8/12). Parmi le secours d'Allah, il y a aussi le fait qu'Il

1 Notamment, on peut mentionner : **1**- Un assoupissement pour dissiper la crainte et la peur des cœurs des croyants. **2**- Une tranquillité résultant de cet assoupissement et procurant une sécurité. **3**- Une pluie bienfaitrice synonyme de purification. **4**- Une purification obtenue synonyme d'éloignement de Satan et de ses insufflations. **5**- Un renforcement des cœurs qui est la base du renforcement des corps. **6**- Un affermissement des pieds et donc des pas [dans la voie d'Allah]. Etc.

soit avec les croyants en les soutenant, les secourant et les assistant.[1] Et Allah a bien insisté sur ce fait car quelques versets plus loin, de nouveau, Il ﷻ précise : **﴾Et, certes, Allah est avec les croyants.﴿** (8/19).

13. **﴾« Affermissez donc ceux qui ont cru. »﴿** (8/12). Ici, l'affermissement désigne l'audace des croyants à l'encontre de leur ennemi et leur désir du combat en raison du mérite qu'il contient. [Ceci est encore une forme du secours d'Allah].

14. **﴾« Je vais jeter l'effroi dans les cœurs de ceux qui ont mécru. »﴿** (8/12). [Voilà encore une autre forme du secours d'Allah] L'effroi est parmi « le soldat » le plus puissant en faveur des croyants contre leur ennemi. En effet, si Allah affermit les croyants et dans le même temps, Il jette l'effroi dans les cœurs des impies, alors dans ce cas ces derniers ne seront pas affermis contre les croyants ; et ce don d'Allah en faveur des croyants est amplement suffisant.

15. [...]

16. **﴾Cela, parce qu'ils ont divergé d'Allah et de Son Messager.﴿** (8/13). Notamment, ici, les Quraychites ont divergé de la pire des manières : ils ont manifesté de l'inimitié et de l'hostilité vis-à-vis d'Allah ﷻ et de Son Messager ﷺ jusqu'à leur déclarer la guerre et les combattre.

17. **﴾« Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous rencontrez [l'armée de] ceux qui ont mécru en [ordre de] marche, ne leur tournez donc point le dos. »﴿** (8/15). Ce verset prouve que la fuite au moment de la rencontre [avec l'ennemi] sans avoir d'excuse valable fait partie des plus grands péchés, comme cela a été rapporté dans des hadiths authentiques et comme stipulé dans ce verset à travers cette sévère menace d'Allah.

18. **﴾Et quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos — à moins que ce soit par tactique de combat ou pour rallier un autre groupe — alors assurément, celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera la Géhenne. Et quelle mauvaise destination !﴿** (8/16). La compréhension implicite de ce verset indique que celui qui agit par

---

1 Dans son exégèse, cheikh Sa'dî ﵀ consacre un chapitre concis concernant la définition de mots et de termes usuels qui reviennent souvent dans le vocabulaire du Coran. Parmi ces termes, il y a : « la compagnie d'Allah », en arabe : *AlMa'iyyah*. Voir : **Définitions de mots et termes récurrents dans le Coran**, en début d'ouvrage.

tactique de combat, c'est-à-dire : il part dans une direction pour aller vers une autre afin de se donner un avantage au cours du combat, alors il n'y a pas de mal à cela. Ceci n'est pas considéré comme le fait de tourner le dos en fuyant, mais plutôt de tromper l'ennemi afin de prendre l'avantage sur lui en allant vers une position où il pourra mieux l'atteindre et le dominer. Ou encore, cela fait partie des stratégies et des tactiques de combats des soldats.

19. **﴾Et ce n'est pas toi qui as lancé lorsque tu as lancé [une poignée de terre], mais c'est Allah qui a lancé.﴿** (8/17). Au moment du combat, le Prophète ﷺ est entré dans une cabane pour invoquer Allah et implorer Son secours. Puis, il est sorti et il a pris une poignée de terre qu'il a jetée aux visages des polythéistes et Allah a fait [concrètement] parvenir cette poignée sur leurs visages. À la suite de cela, chacun d'entre eux fut atteint par celle-ci : dans son visage, sa bouche et ses yeux. À ce moment-là, leur unité se rompit, leurs poignets se brisèrent, le désarroi et la faiblesse apparurent [dans leurs rangs] et ils furent mis en déroute.[1]

20. **﴾Afin qu'Il éprouve les croyants d'une belle épreuve de Sa part !﴿** (8/17). Allah a voulu tester les croyants par biais du combat afin de leur faire atteindre le plus élevé des degrés et le plus hauts des rangs et de leur donner une belle récompense et une abondante rétribution.

21. **﴾Et, certes, Allah est avec les croyants.﴿** (8/19). Quiconque Allah est avec lui, alors ce groupe (cet individu) sera secouru même s'il est faible et peu nombreux. Cette compagnie dont Allah nous a informés et à travers laquelle Il assiste les croyants est en fonction de ce que le-s serviteur-s accompli-ssent comme œuvres de la foi.

— Sourate : Les Prises de Guerre (8)/ Versets : 39 à 51.

وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِ ۚ فَإِنِ ٱنتَهَوْا۟
فَإِنَّ ٱللَّهَ بِمَا يَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٣٩﴾ وَإِن تَوَلَّوْا۟ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَوْلَىٰكُمْ ۚ
نِعْمَ ٱلْمَوْلَىٰ وَنِعْمَ ٱلنَّصِيرُ ﴿٤٠﴾ ۞ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا غَنِمْتُم مِّن شَىْءٍ فَأَنَّ
لِلَّهِ خُمُسَهُۥ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ

1 Voir : *Jâmi' Al Bayân* (11/86), de Ṯabarî.

إِن كُنتُمۡ ءَامَنتُم بِٱللَّهِ وَمَآ أَنزَلۡنَا عَلَىٰ عَبۡدِنَا يَوۡمَ ٱلۡفُرۡقَانِ يَوۡمَ ٱلۡتَقَى
ٱلۡجَمۡعَانِۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٌ ﴿٤١﴾ إِذۡ أَنتُم بِٱلۡعُدۡوَةِ ٱلدُّنۡيَا وَهُم
بِٱلۡعُدۡوَةِ ٱلۡقُصۡوَىٰ وَٱلرَّكۡبُ أَسۡفَلَ مِنكُمۡۚ وَلَوۡ تَوَاعَدتُّمۡ لَٱخۡتَلَفۡتُمۡ فِي
ٱلۡمِيعَٰدِ وَلَٰكِن لِّيَقۡضِيَ ٱللَّهُ أَمۡرٗا كَانَ مَفۡعُولٗا لِّيَهۡلِكَ مَنۡ هَلَكَ عَنۢ
بَيِّنَةٖ وَيَحۡيَىٰ مَنۡ حَيَّ عَنۢ بَيِّنَةٖۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَسَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٤٢﴾ إِذۡ يُرِيكَهُمُ
ٱللَّهُ فِي مَنَامِكَ قَلِيلٗاۖ وَلَوۡ أَرَىٰكَهُمۡ كَثِيرٗا لَّفَشِلۡتُمۡ وَلَتَنَٰزَعۡتُمۡ فِي ٱلۡأَمۡرِ
وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ سَلَّمَۚ إِنَّهُۥ عَلِيمُۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٤٣﴾ وَإِذۡ يُرِيكُمُوهُمۡ إِذِ
ٱلۡتَقَيۡتُمۡ فِيٓ أَعۡيُنِكُمۡ قَلِيلٗا وَيُقَلِّلُكُمۡ فِيٓ أَعۡيُنِهِمۡ لِيَقۡضِيَ ٱللَّهُ أَمۡرٗا
كَانَ مَفۡعُولٗاۗ وَإِلَى ٱللَّهِ تُرۡجَعُ ٱلۡأُمُورُ ﴿٤٤﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا لَقِيتُمۡ
فِئَةٗ فَٱثۡبُتُواْ وَٱذۡكُرُواْ ٱللَّهَ كَثِيرٗا لَّعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ﴿٤٥﴾ وَأَطِيعُواْ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَنَٰزَعُواْ فَتَفۡشَلُواْ وَتَذۡهَبَ رِيحُكُمۡۖ وَٱصۡبِرُوٓاْۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ
ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٤٦﴾ وَلَا تَكُونُواْ كَٱلَّذِينَ خَرَجُواْ مِن دِيَٰرِهِم بَطَرٗا وَرِئَآءَ
ٱلنَّاسِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِۚ وَٱللَّهُ بِمَا يَعۡمَلُونَ مُحِيطٞ ﴿٤٧﴾ وَإِذۡ زَيَّنَ
لَهُمُ ٱلشَّيۡطَٰنُ أَعۡمَٰلَهُمۡ وَقَالَ لَا غَالِبَ لَكُمُ ٱلۡيَوۡمَ مِنَ ٱلنَّاسِ وَإِنِّي
جَارٞ لَّكُمۡۖ فَلَمَّا تَرَآءَتِ ٱلۡفِئَتَانِ نَكَصَ عَلَىٰ عَقِبَيۡهِ وَقَالَ إِنِّي بَرِيٓءٞ
مِّنكُمۡ إِنِّيٓ أَرَىٰ مَا لَا تَرَوۡنَ إِنِّيٓ أَخَافُ ٱللَّهَۚ وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلۡعِقَابِ ﴿٤٨﴾ إِذۡ
يَقُولُ ٱلۡمُنَٰفِقُونَ وَٱلَّذِينَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٌ غَرَّ هَٰٓؤُلَآءِ دِينُهُمۡۗ وَمَن
يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٞ ﴿٤٩﴾ وَلَوۡ تَرَىٰٓ إِذۡ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ يَضۡرِبُونَ وُجُوهَهُمۡ وَأَدۡبَٰرَهُمۡ وَذُوقُواْ عَذَابَ ٱلۡحَرِيقِ
﴿٥٠﴾ ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتۡ أَيۡدِيكُمۡ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيۡسَ بِظَلَّٰمٖ لِّلۡعَبِيدِ ﴿٥١﴾

Traduction rapprochée :

39. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de tentation[1], et que la religion soit entièrement à Allah. Et s'ils cessent [leur injustice], alors Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.

40. Et s'ils tournent le dos, alors sachez qu'Allah est votre Maître. Quel bon Maître et quel bon Secoureur !

41. Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, alors le cinquième appartient à Allah et au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs [en détresse], si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement : le jour où les deux groupes se sont rencontrés. Et Allah est Omnipotent sur toute chose.

42. Vous étiez sur le versant le plus proche et eux (les ennemis) étaient sur le versant le plus éloigné tandis que la caravane était en contrebas. Si vous vous étiez donné rendez-vous, vous l'auriez manqué. Mais il fallait qu'Allah accomplisse un ordre qui devait être exécuté, pour que — sur preuve — périsse celui qui devait périr ; et pour que — sur preuve — vive celui qui devait vivre. Et, certes, Allah est Oyant, Omniscient.

43. En songe, Allah te les avait montrés peu nombreux ! Car s'Il te les avait montrés nombreux, vous auriez certainement fléchi et vous vous seriez certainement disputés à propos de l'affaire. Mais, Allah vous en a préservés. Certes, Il connaît le contenu des poitrines.[2]

44. Et lorsque vous vous êtes rencontrés, Il vous les montrait peu nombreux à vos yeux, de même qu'Il vous faisait paraître peu nombreux à leurs yeux afin qu'Allah parachève un ordre qui devait être exécuté. Et c'est vers Allah que sont ramenées les affaires.

45. Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), alors soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.

46. Et obéissez à Allah et à Son Messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et votre force se dissipera. Et faites preuve de patience (soyez endurants), certes Allah est avec les patients.

47. Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent orgueilleusement de leurs demeures au su et vu des gens en obstruant le chemin d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils accomplissent.

---

1 Ici, le mot « tentation » — en arabe : « *fitnah* » — signifie : l'association, le polythéisme et le fait d'obstruer les musulmans de la religion d'Allah. Voir : *Al Mukhtaṣar Fī Tafsīr Al Qu'rân Al Karīm.*

2 Allah sait ce que renferme les cœurs et ce que les fors intérieurs dissimulent.

48. Et lorsque le Diable leur eut embelli leurs œuvres et dit : « Nul parmi les hommes ne peut vous dominer aujourd'hui, et certes je suis votre soutien. » Mais, lorsque les deux groupes se virent mutuellement, il tourna les deux talons et dit : « Certes, je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas et, certes, je crains Allah ; et Allah est dur en punition. »

49. [Rappelez-vous] Lorsque les hypocrites et ceux qui ont une maladie dans le cœur [en raison de leur faible foi] disaient : « Ces gens-là, leur religion les trompe. » Mais quiconque place sa confiance en Allah, alors Allah est Puissant, Sage.

50. Si tu voyais, lorsque les Anges reprenaient les âmes de ceux qui ont mécru ; ils frappaient leurs visages et leurs derrières (en disant) : « Goûtez au châtiment du Brasier !

51. Cela (le châtiment), pour ce que vos mains ont accompli. » Et, certes, Allah n'est point injuste envers les serviteurs.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de tentation ;﴿** (8/39). La tentation (*Al Fitnah*) signifie ici : le polythéisme et l'obstruction de la voie d'Allah.
2. [...]
3. **﴾Et s'ils tournent le dos, alors sachez qu'Allah est votre Maître.﴿** (8/40). Allah est Celui qui se charge de Ses serviteurs croyants, Il leur fait parvenir leurs intérêts et Il leur facilite leurs avantages religieux et mondains.
4. **﴾Quel bon Maître et quel bon Secoureur !﴿** (8/40). Quiconque a Allah comme Maître et Secoureur, alors nulle crainte sur lui ; à l'inverse, quiconque a Allah contre lui, alors nulle fierté pour lui ni pilier sur lequel s'appuyer.
5. **﴾Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé...﴿** (8/41). Ce verset indique que, sitôt la répartition du cinquième du butin entre les diverses catégories, alors le reste de celui-ci appartient aux combattants car Allah ﷻ a dit : **﴾que vous avez ramassé﴿**, c'est-à-dire : Il a rattaché la prise du butin aux combattants. Toutefois, le Messager

d'Allah ﷺ a défini sa répartition : une part au fantassin et deux parts au cavalier : une pour lui et une pour son cheval.[1]

6. **﴾... alors le cinquième appartient à Allah et au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs [en détresse]...﴿** (8/41). Le cinquième du butin doit être réparti en cinq parts : **1-** Une part pour Allah ﷻ et Son Messager ﷺ qu'il doit consacrer aux intérêts généraux des musulmans sans l'allouer précisément à un intérêt particulier. [...]. **2-** Une part pour les proches [parents] du Prophète ﷺ, parmi les Banî Hâchim et les Banî Muttalib. Le fait qu'Allah a rattaché cette part aux proches parents indique que la raison première de cela est simplement la parenté sans considérer qu'ils soient riches ou pauvres, hommes ou femmes. **3-** Une part aux orphelins, ceux qui ont perdu leurs parents alors qu'ils étaient petits. Allah leur a attribué une part de ce cinquième en tant que miséricorde envers eux étant donné qu'ils sont incapables de pourvoir à leurs intérêts car ils ont perdu ceux qui se chargeaient d'eux et de leurs intérêts. **4-** Une part aux pauvres qui désignent les personnes dans le besoin et celles indigentes, que ces personnes soient jeunes ou âgées, hommes ou femmes. **5-** Une part au voyageur en détresse qui désigne la personne étrangère, celle qui est coupée de son pays et qui se trouve dans un autre pays.
7. **﴾... si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement ;﴿** (8/41) Le jour du Discernement (*Yawm Al Furqân*) désigne le jour [de la bataille] de Badr car en ce jour Allah a discerné entre la Vérité et le Faux, Il a rendu manifeste la Vérité et Il a réduit à néant le Faux.
8. **﴾Le jour où les deux groupes se sont rencontrés.﴿** (8/41) Les deux groupes sont respectivement : les musulmans [parmi les *Muhâjirûn* de la Mecque et les *Ansârs* de Médine] et les impies [parmi les Quraychites de La Mecque].
9. **﴾Mais il fallait qu'Allah accomplisse un ordre qui devait être exécuté﴿** (8/42). Ce qu'Allah a décrété doit obligatoirement être exécuté et s'accomplir.

1 Hadith rapporté par : Bukhârî (n° 4228), Muslim (n° 4586) et Ahmed (n° 4448), d'après Ibn 'Umar ﷺ.

10. ❮**Pour que — sur preuve — périsse celui qui devait périr ;**❯ (8/42). C'est-à-dire : L'argument et la preuve doivent être dressés contre l'opposant de sorte que son choix de l'incroyance soit sur une clairvoyance et qu'il soit catégorique quant à sa fausseté. Ainsi donc, il n'a plus aucune excuse auprès de Dieu.

11. ❮**Et pour que — sur preuve — vive celui qui devait vivre.**❯ (8/42). C'est-à-dire : La clairvoyance et la certitude du croyant augmentent en raison de ce qu'Allah montre comme preuves de la Vérité et de ses manifestations évidentes aux deux groupes et ceci constitue un rappel pour les doués d'intelligence.

12. ❮**Certes, Il connaît le contenu des poitrines.**❯ (8/43). Allah est Celui qui sait ce que recèle les cœurs comme affermissement ou affliction, comme véracité ou duplicité, etc. En fait, ici, Allah a su ce qu'il y avait dans les cœurs de ces premiers croyants et ceci a constitué une cause de Sa bonté et Sa Bienfaisance en leur faveur.[1]

13. ❮**Et c'est vers Allah que sont ramenées les affaires.**❯ (8/44). [Ici-bas] L'ensemble des affaires des créatures reviennent à Allah afin qu'Il distingue le bon du mauvais ; [et dans l'au-delà], l'ensemble des affaires des créatures reviendront à Allah afin qu'ils jugent entre elles selon Son jugement juste qui ne contient aucune iniquité ni injustice.

14. ❮**Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), alors soyez fermes, et évoquez abondamment Allah afin que vous réussissiez.**❯ (8/45) Dans ce verset, la réussite signifie le secours [d'Allah] et le triomphe contre ses ennemis. Celle-ci s'obtient par trois affaires : **1-** La patience. **2-** La fermeté. **3-** L'évocation abondante d'Allah.[2] En effet, ces trois affaires sont parmi les plus grandes causes du secours et du triomphe.

15. ❮**Et ne vous disputez pas.**❯ (8/46) La dispute (*At-Tanâzu'*) implique la dispersion des cœurs et la séparation des corps.

---

1 Ce verset constitue une indication sur l'importance que le serviteur doit attacher aux œuvres du cœur. En effet, Allah sait ce que renferme le cœur de Son serviteur et Il connait les états spirituels premiers de celui-ci. Par conséquent, et de manière générale, c'est au regard de ce for intérieur que découlera la manière dont Allah agira avec Son serviteur.

2 Dans divers versets, Allah mentionne le fait de L'évoquer et L'invoquer abondamment, notamment dans Sa parole ﷻ : ❮**Et évoquez abondamment Allah afin que vous réussissiez.**❯ (Les Prises de Guerre, 8 : 45 et Le Vendredi, 62 : 10) ; Sa parole ﷻ : ❮**Excepté ceux qui ont cru et ont œuvré en bien, et ont évoqué abondamment Allah**❯ (Les Poètes, 26 : 227) ; Sa parole ﷻ : ❮**Ô vous qui avez cru ! Évoquez Allah d'une abondante évocation.**❯ (Les Coalisés, 33 : 41).

16. **❬Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent orgueilleusement de leurs demeures au su et vu des gens en obstruant le chemin d'Allah.❭** (8/47) L'objectif le plus immense de la sortie des Quraychites fut d'obstruer le sentier d'Allah de quiconque souhaitait emprunter ce sentier. Mais en plus, ils sortirent de manière orgueilleuse et ostentatoire.[1]
17. **❬Et lorsque le Diable leur eut embelli leurs œuvres❭** (8/48). L'embellissement des œuvres par Satan consiste à rendre ces œuvres belles dans le cœur des gens et ainsi mieux les tromper.[2]
18. **❬Et certes je suis votre soutien. »❭** (8/48). Iblîs s'est manifesté à Quraych sous la forme de Surâqah Ibn Mâlik Ibn Ju'chum Al Kinânî. En effet, ils craignaient la tribu de Surâqah en raison d'une inimitié (et une hostilité) qu'il y avait entre eux.
19. **❬Mais, lorsque les deux groupes se virent mutuellement, il tourna les talons et dit : « Certes, je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas et, certes, je crains Allah ; et Allah est dur en punition. »❭** (8/48) [Face aux armées du Miséricordieux] Le Diable tourne toujours les talons et se désavoue des gens, comme Allah ﷻ a dit : **❬Ils sont comme le Diable lorsqu'il dit à l'homme : « Sois impie ! » Puis, quand il a mécru, il dit : « Je m'innocente de toi ; certes, je crains Allah, le Seigneur de l'Univers. » Ils eurent alors pour destination finale d'être tous les deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes.❭** (Le Rassemblement, 59 : 16-17).
20. **❬[Rappelez-vous] Lorsque les hypocrites et ceux qui ont une maladie dans le cœur [en raison de leur faible foi]❭** (8/49). [Dans ce verset] Ceux qui ont une maladie dans le cœur désignent les

1 Dans ce verset, on constate donc que les Quraychites ont réuni entre une vile intention, une vile œuvre et une vile manière de faire, tant sur le fond que sur la forme. En effet, leur intention était mauvaise concernant leur raison de sortir, à savoir obstruer le sentier d'Allah ; leur œuvre était aussi mauvaise, à savoir combattre le Messager d'Allah ﷺ et les croyants ; enfin, leur manière de sortir était à l'image de leur intention et de leur œuvre, à savoir se pavaner et se montrer ostensible. Qu'Allah nous accorde la sincérité de l'intention, la conformité de l'œuvre et l'humilité dans son accomplissement. *Âmîn.*

2 L'embellissement des œuvres est une des plus grandes ruses de Satan pour leurrer et tromper les gens, notamment le maquillage du Faux par la Vérité et inversement. Concernant les ruses de Satan, nous conseillons le livre : *Talbîs Iblis, les ruses de Satan*, aux éditions Sabil, traduit par le Dr. Moussaoui Mahboubi, Asli Rachid et l'auteur de ces lignes.

personnes de faible foi ; leur maladie est liée au doute et à ce qui est ambigu.

21. ﴾**Mais quiconque place sa confiance en Allah, alors Allah est Puissant, Sage.**﴿ (8/49). Le croyant qui place sa confiance en Allah, celui qui sait que personne n'a de force, de puissance et de capacité si ce n'est en Allah ﷻ. [...] Celui qui sait qu'il est sur la Vérité et qu'Allah est Sage et Miséricordieux dans tout ce qu'Il lui a décrété et prédestiné, alors peu lui importe ce que l'on amène contre lui comme puissance et quantité ! Il a confiance en son Seigneur, son cœur est tranquille et il n'est ni angoissé ni lâche.

22. ﴾**« Goûtez au châtiment du Brasier ! Cela (le châtiment), pour ce que vos mains ont accompli. » Et, certes, Allah n'est point injuste envers les serviteurs.**﴿ (8/50-51). Ce châtiment qui vous est infligé n'est pas une injustice ni une iniquité de la part de votre Seigneur ; plutôt, c'est ce que vos mains ont commis comme actes de désobéissance et qui vous ont causé ce qu'elles ont causé. Et ceci est une Tradition immuable d'Allah pour les premières et les dernières générations. En effet, ceci est l'usage chez ces menteurs, c'est-à-dire : c'est la tradition envers eux qui a cours auprès d'Allah, à savoir : leur anéantissement pour [prix de] leurs péchés commis.

— Sourate : Les Prises de Guerre (8)/ Versets : 57 à 71.

فَإِمَّا تَثْقَفَنَّهُمْ فِى ٱلْحَرْبِ فَشَرِّدْ بِهِم مَّنْ خَلْفَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٥٧﴾
وَإِمَّا تَخَافَنَّ مِن قَوْمٍ خِيَانَةً فَٱنۢبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَىٰ سَوَآءٍ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ
ٱلْخَآئِنِينَ ﴿٥٨﴾ وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَبَقُوٓا۟ ۚ إِنَّهُمْ لَا يُعْجِزُونَ ﴿٥٩﴾
وَأَعِدُّوا۟ لَهُم مَّا ٱسْتَطَعْتُم مِّن قُوَّةٍ وَمِن رِّبَاطِ ٱلْخَيْلِ تُرْهِبُونَ بِهِۦ
عَدُوَّ ٱللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ وَءَاخَرِينَ مِن دُونِهِمْ لَا تَعْلَمُونَهُمُ ٱللَّهُ يَعْلَمُهُمْ ۚ
وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ
﴿٦٠﴾ ۞ وَإِن جَنَحُوا۟ لِلسَّلْمِ فَٱجْنَحْ لَهَا وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿٦١﴾ وَإِن يُرِيدُوٓا۟ أَن يَخْدَعُوكَ فَإِنَّ حَسْبَكَ ٱللَّهُ ۚ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَيَّدَكَ
بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِى ٱلْأَرْضِ

جَمِيعًا مَّآ أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ
حَكِيمٌ ﴿٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَسْبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٤﴾
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِىُّ حَرِّضِ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَى ٱلْقِتَالِ ۚ إِن يَكُن مِّنكُمْ عِشْرُونَ
صَٰبِرُونَ يَغْلِبُوا۟ مِا۟ئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُم مِّا۟ئَةٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفًا مِّنَ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾ ٱلْـَٰٔنَ خَفَّفَ ٱللَّهُ عَنكُمْ
وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمْ ضَعْفًا ۚ فَإِن يَكُن مِّنكُم مِّا۟ئَةٌ صَابِرَةٌ يَغْلِبُوا۟
مِا۟ئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُمْ أَلْفٌ يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفَيْنِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ
ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٦٦﴾ مَا كَانَ لِنَبِىٍّ أَن يَكُونَ لَهُۥٓ أَسْرَىٰ حَتَّىٰ يُثْخِنَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ
تُرِيدُونَ عَرَضَ ٱلدُّنْيَا وَٱللَّهُ يُرِيدُ ٱلْـَٔاخِرَةَ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٧﴾ لَّوْلَا
كِتَٰبٌ مِّنَ ٱللَّهِ سَبَقَ لَمَسَّكُمْ فِيمَآ أَخَذْتُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٦٨﴾ فَكُلُوا۟
مِمَّا غَنِمْتُمْ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٩﴾ يَٰٓأَيُّهَا
ٱلنَّبِىُّ قُل لِّمَن فِىٓ أَيْدِيكُم مِّنَ ٱلْأَسْرَىٰٓ إِن يَعْلَمِ ٱللَّهُ فِى قُلُوبِكُمْ
خَيْرًا يُؤْتِكُمْ خَيْرًا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿٧٠﴾ وَإِن يُرِيدُوا۟ خِيَانَتَكَ فَقَدْ خَانُوا۟ ٱللَّهَ مِن قَبْلُ فَأَمْكَنَ
مِنْهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾

Traduction rapprochée :

57. Donc, si tu (Muhammad) les maîtrises à la guerre, inflige-leur donc un châtiment exemplaire de sorte que ceux qui sont derrière eux soient intimidés, afin qu'ils se souviennent.

58. Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, alors dénonce le pacte (que tu as conclu avec eux), d'une façon franche et loyale ; certes, Allah n'aime pas les traîtres.

59. Que ceux qui ont mécru ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les rattraper à n'importe quel moment).

60. Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et [tout] ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera pleinement remboursé et vous ne serez point lésés.

61. Et s'ils inclinent à la paix, alors [toi aussi] incline vers celle-ci et [ensuite] place ta confiance en Allah ; certes, c'est Lui l'Oyant, l'Omniscient.

62. Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants.

63. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Si tu avais dépensé tout ce qui est sur la Terre, tu n'aurais pas pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant, Sage.

64. Ô Prophète ! Allah te suffit ainsi que quiconque te suit parmi les croyants.

65. Ô Prophète ! Incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils en vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils en vaincront mille parmi ceux qui ont mécru, car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas.

66. Maintenant, Allah vous a allégé la tâche, car Il a su qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents ; et s'il y en a mille, ils vaincront deux mille, par la permission d'Allah. Et Allah est avec les patients.

67. Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers jusqu'à avoir prévalu [mis les impies hors de combat] sur la Terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Et Allah est Puissant, Sage.

68. N'eût-été une prescription préalable [de la part] d'Allah, un immense châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris [de la rançon].

69. Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah, certes Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

70. Ô Prophète ! Dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et Il vous pardonnera. Et Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

71. Et s'ils veulent te trahir... alors ils ont déjà trahi Allah auparavant ; mais Il a donné prise sur eux [le jour de Badr]. Et Allah est Omniscient, Sage.

Enseignements à tirer :

1. **❮Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur donc un châtiment exemplaire de sorte que ceux qui sont derrière eux soient intimidés, afin qu'ils se souviennent.❯** (8/57). Ici, on remarque bien la restriction (*At-Taqyîd*) de la punition de l'impie à la guerre. Cette restriction indique que même si l'impie commet beaucoup de trahison et est prompt à la traîtrise, alors si celui-ci bénéficie d'un engagement [de la part des musulmans], il n'est pas permis de le trahir ni de le punir.
2. **❮Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, alors dénonce le pacte (que tu as conclu), d'une façon franche et loyale ;❯** (8/58). En effet, il n'est pas permis au musulman de trahir son engagement envers quelqu'un ou de s'efforcer en quoi que ce soit qui peut empêcher ce qu'implique l'engagement. S'il doit en être ainsi, il doit informer la personne.
3. **❮Certes, Allah n'aime pas les traîtres.❯** (8/58). Plutôt, c'est l'inverse : Allah les déteste de la plus grande détestation. Il doit donc y avoir un ordre explicite qui vous innocente de la trahison. Ce verset prouve que lorsque la trahison (*Al Khiyânah*) de la part des ennemis est avérée, alors on n'a plus besoin de dénoncer leur engagement car celui-ci ne leur est plus utile. Non seulement, ils le savent eux-mêmes mais en plus il n'y a plus aucune utilité.
4. **❮Que ceux qui ont mécru ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les rattraper à n'importe quel moment).❯** (8/59). En effet, Allah est aux aguets [et rien ni personne, dans les cieux ou sur la Terre, ne Lui échappe]. Si Allah leur accorde un délai et ne se précipite pas de les punir, c'est parce qu'Il possède la sagesse exemplaire ; et parmi cette sagesse, il y a le fait d'éprouver Ses serviteurs croyants, les tester et les approvisionner de Son obéissance et de Sa satisfaction leur permettant de parvenir aux plus hautes positions et de se parer de caractères et d'attributs qu'ils ne pourraient pas atteindre sans cela.
5. **❮Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît.❯** (8/60). S'il existe une chose qui

effraye encore plus l'ennemi que ces choses-là, comme : des véhicules terrestres ou des moyens aériens qui sont faits pour le combat et dont la force de frappe est plus forte encore, alors nous devons les préparer et nous efforcer de les posséder quand bien même nous devrions apprendre pour cela l'industrie concernée. Ceci est une obligation car [comme le dit la règle de jurisprudence :] « *Si quelque chose permet de remplir une obligation, alors cette chose devient elle-même une obligation.* »

6. **﴾Et [tout] ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera pleinement remboursé et vous ne serez point lésés.﴿** (8/60). [Que vous dépensiez] Peu ou beaucoup [ici-bas], au Jour de la Résurrection, la récompense [de cette dépense] sera beaucoup démultipliée [dans l'au-delà] de sorte que la dépense dans le sentier d'Allah peut être multipliée sept cents fois plus et beaucoup plus encore. La récompense et la rétribution de cette dépense ne vous seront en rien diminuées.
7. **﴾Et s'ils inclinent à la paix, alors [toi aussi] incline vers celle-ci et [ensuite] place ta confiance en Allah.﴿** (8/61). Incliner à la paix (*As-Silm*) contient de nombreux bénéfices, notamment : **1-** La recherche de la préservation est une chose requise à chaque instant. Par conséquent, s'ils sont les premiers à chercher la paix, alors on est plus [digne et] en droit de répondre à leur attente. **2-** Cela permet le regroupement [et le repos] des forces et c'est une préparation en vue d'un prochain combat [contre l'ennemi], à un autre moment, si cela le requiert. **3-** La trêve et la sécurité mutuelles permettent à chacun de connaître ce sur quoi l'autre est. En effet, « *l'islam est élevé* [et est au-dessus] *et il n'est pas abaissé.* »[1] Et quiconque est sensé et clairvoyant et fait preuve d'équité, alors obligatoirement il devancera cette religion sur n'importe laquelle des [autres] religions en raison du bon que contiennent ses injonctions et ses interdictions mais aussi du bon qu'il y a dans sa relation avec l'ensemble des créatures et de sa justice envers elles. En effet, cette religion ne contient ni iniquité ni injustice sous n'importe quel angle.

1 Cette parole est un hadith prophétique rapporté par Al Bayhaqî et Dâr Al Quṯnî. Al Albânî l'a déclaré bon dans : *Irwâ Al Ghalîl* (5/105 à 108). Ce hadith est une règle religieuse comme l'a mentionné Ibn Ḫajar Al Asqalânî dans son livre : *Fatḫ Al Bârî* (3/218) et Ibn 'Abd Al Hâdî dans : *Mughnî Dhuwî Al Afhâm* (p : 180).

8. **❬Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants.❭** (8/62). Allah a aidé Son Messager ﷺ par un soutien céleste, qui est le secours de Sa part et devant lequel rien ne tient devant ce secours ; et par un soutien terrestre, qui est l'assistance des croyants afin qu'eux aussi le secourent.

9. **❬Il a uni leurs cœurs (par la foi). Si tu avais dépensé tout ce qui est sur la Terre, tu n'aurais pas pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant, Sage.❭** (8/63). L'union des cœurs n'est que du ressort d'Allah.[1] Et parmi Sa puissance, Il a uni les cœurs des croyants et les a réunis après avoir été séparés comme Il ﷻ a dit : **❬Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous lorsque vous étiez ennemis, alors Il réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés.❭** (La Famille d'Imrân, 3 : 103).

10. **❬Ô Prophète ! Allah te suffit ainsi que quiconque te suit parmi les croyants.❭** (8/64). Voici une promesse d'Allah à Ses serviteurs croyants qui suivent Son Messager : Il leur suffit et Il les secourt contre leurs ennemis. Ainsi donc, s'ils entreprennent La cause [qui leur est demandée] qui correspond à la foi et au suivi, alors obligatoirement Allah les contentera vis-à-vis de ce qui les préoccupe comme affaires religieuses et mondaines. Et ce contentement d'Allah n'est retardé qu'en fonction du retard de ses conditions [à remplir].

11. **❬Ô Prophète ! Incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils en vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille parmi ceux qui ont mécru, car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas.❭** (8/65). La compréhension implicite de ce verset est que s'ils (les croyants) ne se montrent pas endurants, alors il leur est permis de fuir d'autant plus s'ils sont moins nombreux que leurs opposants et qu'en outre ils redoutent [à juste titre] un préjudice plus grand encore. [Dans une telle situation] C'est cela qu'implique la sagesse divine.

---

1 L'union des cœurs des croyants est une des finalités les plus importantes en islam. Cheikh Sa'dî ﵀ a consacré une épître entière à ce sujet. Cette épître a été traduite en français par l'auteur de ces lignes et éditée par les éditions Sabil sous le titre : *Recommandation pour une union du discours des musulmans et une réprobation de la désunion et de la divergence.* Celle-ci est maintenant en libre accès sur le site IslamHouse au lien suivant : https://islamhouse.com/fr/books/397620/. S'y référer pour plus de détails sur ce sujet.

12. **⟪Maintenant, Allah vous a allégé la tâche, car Il a su qu'il y a de la faiblesse en vous.⟫ (8/66).** Ce verset est une injonction même si sa formulation est sous forme d'information ; et le fait de formuler cela sous la forme d'une information contient un merveilleux point qu'on ne trouverait pas si la formulation était sous la forme d'une injonction : ce point est celui du renforcement des cœurs des croyants et l'annonce [de la bonne nouvelle] qu'ils vaincront les impies.
13. **⟪S'il y a cent endurants parmi vous, ils en vaincront deux cents ; et s'il y en a mille, ils en vaincront deux mille, par la permission d'Allah. Et Allah est avec les endurants/patients.⟫** (8/66). L'objectif de la restriction [uniquement] aux endurants parmi les croyants vise à les inciter à l'endurance et la patience et qu'il convient que ceux-ci accomplissent les causes impliquant cela. [En effet, si les croyants accomplissent cela, alors les causes spirituelles et les causes matérielles seront les prémices dans l'obtention de ce qu'Allah leur a informé comme secours [et triomphe] malgré leur faible nombre.]
14. [...]
15. **⟪Vous voulez les biens d'ici-bas...⟫** (8/67). L'intérêt qui doit [toujours] prévaloir est celui de la religion et non un quelconque intérêt matériel ou mondain.
16. **⟪... tandis qu'Allah veut l'au-delà.⟫** (8/67). Par le biais du renforcement de Sa religion, le secours de Ses alliés et l'élévation de Sa parole au-dessus de celle de quiconque autre. Allah a donc ordonné ceci aux croyants afin de parvenir à cela.
17. **⟪N'eût-été une prescription préalable [de la part] d'Allah, un immense châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris [de la rançon].⟫** (8/68). Dans un hadith, il a été rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Si un châtiment était descendu le jour de Badr, alors personne n'aurait été épargné excepté 'Umar.* »[1]

1 L'imam Suyûṯî ﵀ fait remonter la mention de ce hadith à Ibn Al Mundhir, Abû Ach-Cheikh et Ibn Mardawayh, d'après un hadith d'Ibn 'Umar ﵄. Voir : *Ad-Dur Al Manthûr* (4/108). Aṯ-Ṯabarî mentionne une autre version dans son exégèse : « *Si un châtiment était descendu du ciel, alors personne n'aurait été épargné à l'exception d'Umar ibn Al Khaṯṯâb et de Sa'd ibn Mu'adh.* » Cette version est rapportée par Al Baghawî dans son exégèse : *Ma'âlim At-Tanzîl.* Après avoir rapporté divers hadiths en guise d'explication à cet évènement mentionné ici, Aṯ-Ṯabarî ﵀ a dit : « *Ces hadiths constituent une preuve que le Prophète* ﷺ *jugeait en effectuant* [parfois] *un effort personnel (Ijtihâd).* » Voir : *Ar-Riyâḏ An-Naḏirah* (14/248). Toutefois, concernant la base de ce hadith et son authenticité, Ibn Ḫazm ﵀ a dit : « *Cette information n'est pas authentique car la seule personne qui*

18. **﴾Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah, certes Allah est Pardonneur, Miséricordieux.﴿** (8/69). Cette permission [accordée] de pouvoir consommer les biens du butin fait partie de la douce bonté d'Allah envers cette communauté car ceci n'avait jamais été permis à aucune communauté auparavant.

19. **﴾Ô Prophète ! Dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, alors Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et Il vous pardonnera. Et Allah est Pardonneur, Miséricordieux. »﴿** (8/70). Ce verset a été révélé à propos des prisonniers le jour [de la bataille] de Badr. Parmi eux, il y avait Al 'Abbâs, l'oncle du Messager d'Allah ﷺ. Lorsqu'il lui réclama le paiement de sa rançon, celui-ci prétendit qu'il était déjà musulman avant cela. Malgré cela, ils ne l'exonérèrent pas du paiement de sa rançon.[1] Allah révéla donc ce verset afin de le réconforter pour ce qui lui traversait l'esprit mais aussi pour quiconque serait [amené à être] dans la même situation que lui.

20. **﴾Et s'ils veulent te trahir... alors ils ont déjà trahi Allah auparavant ; mais Il a donné prise sur eux [le jour de Badr]. Et Allah est Omniscient, Sage.﴿** (8/71). Ici, la trahison concerne la reprise de la guerre et la violation de l'engagement. [...] Toutefois, Allah est Omniscient sur toute chose et Il est Sage en plaçant les choses à leur [juste] place. Et parmi Sa science et Sa sagesse, Il a légiféré aux croyants tous ces sublimes décrets et bons jugements qu'Il a exposés ici tout en se chargeant de les satisfaire concernant les prisonniers et le mal qui peut émaner d'eux s'ils veulent les trahir [et les tromper].



---

en a transmis sa version est 'Ikrimah ibn 'Ammâr Al Yamâmî dont il est avéré qu'il forgeait des hadiths, ou dont la mémorisation était défaillante, ou qu'il commettait des erreurs telles qu'il n'était pas permis de rapporter des versions de sa part. » (Fin de citation). Voir : *Al Fasl Fîl Milal Wal Ahwâ' Wan-Nihal*. Et Allah sait mieux.

1 Hadith bon. Rapporté par Ahmed dans son *Musnad* (n° 3310), d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

22. Mohammed (Muhammad) et la bataille d'Ouhoud (Uhud)

Bref rappel historique :

La bataille de 'Uhud est la seconde bataille entre les musulmans et les Quraychites. Celle-ci eut lieu le 7 Chawwal en l'an 3 de l'Hégire, correspondant au 23 Mars 625 AG. Les forces en présence étaient respectivement de 700 fantassins, 50 archers et 4 cavaliers pour l'armée musulmane face à 3 000 fantassins, 3000 chameaux et 200 cavaliers pour l'armée mecquoise. Le lieu de la bataille fut à la périphérie de Médine, dans la plaine du mont Uhud et sur ses pentes. Le début de la bataille tourna à l'avantage des musulmans, alors les archers crurent qu'ils étaient victorieux et abandonnèrent leur position stratégique. À ce moment-là, Khalîd ibn Al Walîd et ses cavaliers prirent l'armée musulmane à revers et ce fut la déroute. Ce jour-là, les Mecquois infligèrent une défaite aux musulmans qui perdirent 70 hommes, notamment d'illustres Compagnons ﷺ comme : Hamzah ibn 'Abd Al Muttalib ; Mus'ab ibn 'Umayr ; Hanzalah ibn 'Âmir ; Husayl ibn Jâbir (le père de Hudhayfah ibn Al Yaman) ; 'AbdaLlah ibn 'Amrû (le père de Jâbir ibn AbdaLlah) ; Mâlik ibn Sinân (le père de Abû Sa'îd Al Khudrî) ; etc. Qu'Allah les agrée tous et qu'Il soit satisfait d'eux. Malgré cette amère défaite et ces douloureuses pertes humaines, Médine ne fut pas prise par les Quraychites qui repartirent alors victorieux à La Mecque.

(Note du Traducteur).

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/ Versets : 121-122.

وَإِذْ غَدَوْتَ مِنْ أَهْلِكَ تُبَوِّئُ ٱلْمُؤْمِنِينَ مَقَٰعِدَ لِلْقِتَالِ ۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ
عَلِيمٌ ﴿١٢١﴾ إِذْ هَمَّت طَّآئِفَتَانِ مِنكُمْ أَن تَفْشَلَا وَٱللَّهُ وَلِيُّهُمَا ۗ وَعَلَى ٱللَّهِ
فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١٢٢﴾

Traduction rapprochée :

121. Lorsqu'un matin, tu (Muhammad) quittas ta famille pour assigner aux croyants les postes de combat et Allah est Oyant, Omniscient.

122. Quand deux de vos groupes songèrent à fléchir, alors qu'Allah était leur allié à tous les deux ! Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Lorsqu'un matin, tu [Muhammad] quittas ta famille pour assigner aux croyants les postes de combat, et Allah est Oyant, Omniscient﴿** (3/121). Ce verset fut révélé concernant la bataille d'Uhud dont l'histoire est bien connue dans les livres de biographies et les manuels d'histoire. Il se peut que la sagesse d'avoir mentionné la bataille de Uhud à cet endroit du Coran en l'ayant inséré avec la bataille de Badr réside dans la promesse d'Allah faite aux croyants, à savoir : dès lors où ils patientent et craignent Allah, alors Il les secourt et repousse la ruse de leurs ennemis [comme à Badr]. Ceci est un décret général et une promesse véridique qui sont immuables dès lors où leurs conditions sont remplies ; à l'inverse, lorsque des manquements dans la piété émanèrent de la part de certains croyants, alors leur ennemi eut le dessus sur eux [comme à Uhud]. Et parmi la sagesse d'avoir réuni ces deux histoires est qu'Allah aime que Ses serviteurs se souviennent de ce qu'ils aiment lorsqu'ils sont atteints et touchés par ce qu'ils répugnent. Ainsi, l'épreuve est allégée et ils remercient Allah pour Ses immenses bienfaits qui s'ils étaient comparés à ce qu'ils ont subi comme désagrément - qui, en réalité, est un bien pour eux - alors ce désagrément au regard de cet agrément n'est qu'une chose infime et minime.[1]
2. **﴾Quand deux de vos groupes songèrent à fléchir, alors qu'Allah était leur allié à tous les deux !﴿** (3/122). Le résultat de ce qui s'est passé à Uhud est que lorsque les polythéistes étaient revenus défaits [et dépités] à La Mecque suite à la Bataille de Badr, en l'an 2 de l'Hégire, ils décidèrent [à la suite de cette déconvenue] de préparer tout ce qu'ils pouvaient [pour prendre leur revanche] comme : armes, biens, hommes, préparatifs, etc. Ils parvinrent à réunir tout ce qu'ils désiraient, et alors à ce moment-là, ils furent sûrs et certains de pouvoir parvenir à leur objectif et d'apaiser ainsi leur colère (et leur rage). Ils partirent de La Mecque et se dirigèrent vers Médine avec 3000 combattants. Une fois arrivés sur place, ils firent halte aux environs de Médine et, là, le Prophète ﷺ et ses Compagnons ﵃ sortirent à leur rencontre pour les affronter, après s'être décidés de les combattre

1 Dans son livre : *Majmû Al Fatâwâ*, Ibn Taymiyyah ﵀ a dit : « *Tout comme la victoire qu'Allah accorda aux musulmans, le jour de la bataille de Badr, était une miséricorde et un bienfait ; de même, leur défaite subie, le jour de la bataille d'Uhud, était un bienfait et une miséricorde.* » (Fin de citation).

suite à un passage en revue [des forces en présence] et un processus de consultation. [Mais, il arriva ce qui devait arriver].

3. **﴾Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance.﴿** (3/122). Dans ce verset, il y a l'ordre de placer sa confiance en Allah. Ceci correspond au fait que le cœur doit se reposer uniquement sur Allah pour acquérir des bienfaits et se prémunir des méfaits tout en ayant confiance en Allah. Le degré de confiance du serviteur est selon le degré de sa foi. Toutefois, les croyants sont les plus en droit que quiconque autre de placer leur confiance en leur Seigneur, et plus particulièrement dans les moments difficiles, notamment comme dans ce verset-ci au cours d'un combat. En effet, ils sont dans la nécessité de placer leur confiance en Allah, de chercher assistance auprès de leur Seigneur, de Lui demander le secours, de se désavouer de leur force et de leur puissance en se reposant sur la force d'Allah et Sa puissance. C'est ainsi qu'Allah les secourt et qu'Il repousse d'eux les adversités et les épreuves.

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/Versets : 128-129.

لَيۡسَ لَكَ مِنَ ٱلۡأَمۡرِ شَيۡءٌ أَوۡ يَتُوبَ عَلَيۡهِمۡ أَوۡ يُعَذِّبَهُمۡ فَإِنَّهُمۡ ظَٰلِمُونَ
١٢٨ وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ يَغۡفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن
يَشَآءُۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ١٢٩

Traduction rapprochée :

128. Tu (Muhammad) n'as aucune part dans l'ordre [divin] - qu'Il (Allah) accepte leur repentir [en embrassant l'islam] ou qu'Il les châtie, certes ils sont des injustes.

129. C'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la Terre. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… Et Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Tu (Muhammad) n'as aucune part dans l'ordre [divin].﴿** (3/128). Allah ﷻ a révélé ce verset à Son Messager ﷺ pour lui interdire d'invoquer la malédiction d'Allah contre ses ennemis et de les bannir ainsi

de la miséricorde divine.[1] En effet, il ne lui appartient que de transmettre et d'orienter clairement les créatures et d'être assidu à leurs intérêts. L'Ordre appartient à Allah ; Il est Celui qui gère les affaires, Celui qui guide qui Il souhaite, et Celui qui égare qui Il souhaite. Par conséquent, [ô Messager] n'invoque pas contre eux car leur affaire [appartient et] revient à leur Seigneur.

2. **﴾Qu'Il (Allah) accepte leur repentir [en embrassant l'islam] ou qu'Il les châtie.﴿** (3/128). Dans ce verset, il y a une indication qui prouve que le choix [et la décision] d'Allah prime sur le choix [et la décision] du serviteur. Quand bien même le serviteur parviendrait à de hauts degrés et sa valeur serait grande [auprès d'Allah], il se peut qu'il choisisse une chose alors que le bien et l'intérêt se trouvent ailleurs [comme ici entre le choix du Messager ﷺ et celui d'Allah]. En effet, si le Messager ﷺ lui-même ne possède aucune part dans l'affaire, alors à plus forte raison personne d'autre n'en possède. Il y a donc ici une immense réfutation de quiconque s'attache aux Prophètes ou à d'autres personnes parmi les vertueux ou quiconque autre. Ceci est du polythéisme dans l'adoration et une déficience de la raison [saine].
3. **﴾C'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la Terre.﴿** (3/129). Parmi les Anges, les corps célestes, les humains, les djinns, les animaux, [les végétaux], les minéraux. L'ensemble de tout ce qui est dans les cieux et sur la Terre, tous appartiennent à Allah et sont des créatures qui sont régies par Allah avec lesquelles Il agit à Sa guise comme on agit avec des esclaves. Ils ne possèdent pas le poids d'un atome de royauté.
4. **﴾Il pardonne à qui Il veut...﴿** (3/129) En le guidant à l'islam, en lui pardonnant son polythéisme, en le gratifiant pour avoir délaissé la désobéissance et en lui pardonnant son péché.

---

1 Lorsque le Messager d'Allah ﷺ a subi à U<u>h</u>ud ce qu'il a subi, il a dit : « *Comment un peuple pourrait-il réussir après avoir blessé leur prophète !?* » Rapporté par Muslim (n° 4645) et A<u>h</u>med (n° 13657), d'après Anas ﷺ. Le Prophète ﷺ ne cessa alors d'invoquer contre les leaders des polythéistes, comme : Abû Sufyân ibn <u>H</u>arb, <u>S</u>afwân ibn Umayyah, Suhayl ibn 'Amrû et Al <u>H</u>ârith ibn Hichâm. Rapporté par Bukhârî (n° 4070). De même, lorsqu'il relevait sa tête de l'inclinaison de la dernière unité de la prière de l'aube (*Al Fajr*), il disait : « *Ô Allah ! Maudit Untel, et Untel, et encore Untel.* » Rapporté par Bukhârî (n° 4069). Après la révélation des versets ci-dessus, le Messager d'Allah ﷺ cessa alors de faire cela.

5. **⟪et Il châtie qui Il veut....⟫** (3/129) En le laissant à lui-même et à sa personne ignorante et injuste qui implique la vile œuvre de sorte qu'il œuvre en mal et alors il est châtié pour cela.
6. **⟪Et Allah est Pardonneur, Miséricordieux.⟫** (3/129). Allah conclut ce verset par deux nobles Noms qui indiquent Sa vaste miséricorde et Son pardon global, de même que Sa vaste bienfaisance et Sa bienveillance globale. Et ceci constitue la plus immense bonne nouvelle (*Al Bichârah*), à savoir que Sa miséricorde a prédominé sur Sa colère et Son pardon a prédominé sur Sa saisie. Ainsi, Allah nous informe de la situation des créatures : Allah pardonne à certaines tandis qu'Il en châtie d'autres. Toutefois, Il n'a pas conclu ce verset en employant deux noms indiquant l'un la miséricorde et l'autre la vengeance. Plutôt, Il a conclu ce verset par deux noms qui indiquent tous les deux la miséricorde [le Pardonneur et le Miséricordieux]. Allah possède vraiment une miséricorde et une bienfaisance grâce auxquelles Il fera miséricorde à Ses serviteurs. On ne peut s'imaginer une telle miséricorde ni en percevoir ne serait-ce un qualificatif. Nous demandons donc à Allah qu'Il nous recouvre de Sa miséricorde et nous fasse entrer en son sein parmi Ses serviteurs vertueux.[1]

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/Versets : 139 à 144.

وَلَا تَهِنُوا۟ وَلَا تَحْزَنُوا۟ وَأَنتُمُ ٱلْأَعْلَوْنَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٣٩﴾ إِن
يَمْسَسْكُمْ قَرْحٌ فَقَدْ مَسَّ ٱلْقَوْمَ قَرْحٌ مِّثْلُهُۥ ۚ وَتِلْكَ ٱلْأَيَّامُ نُدَاوِلُهَا
بَيْنَ ٱلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَيَتَّخِذَ مِنكُمْ شُهَدَآءَ ۗ وَٱللَّهُ لَا
يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٠﴾ وَلِيُمَحِّصَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَيَمْحَقَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٤١﴾
أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟ مِنكُمْ
وَيَعْلَمَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٤٢﴾ وَلَقَدْ كُنتُمْ تَمَنَّوْنَ ٱلْمَوْتَ مِن قَبْلِ أَن تَلْقَوْهُ
فَقَدْ رَأَيْتُمُوهُ وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿١٤٣﴾ وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن

1 Dans notre édition, ce verset conclut la rédaction du premier tome de cette exégèse. Cheikh Sa'dî ﷺ précise la date de fin de ce premier tome : 29 Rabî' I 1343. Un siècle... cent ans... qui sont passés en un clin d'œil ! Puissions-nous investir dans la véritable vie, celle qui perdure, et vraiment œuvrer à long terme ; et ne pas se faire leurrer par cette éphémère vie présente, courte de quelques dizaines d'années, et qui est vouée à l'évanescence. *Amîn.*

قَبْلِهِ ٱلرُّسُلُ ۚ أَفَإِي۟ن مَّاتَ أَوْ قُتِلَ ٱنقَلَبْتُمْ عَلَىٰٓ أَعْقَـٰبِكُمْ ۚ وَمَن يَنقَلِبْ
عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَن يَضُرَّ ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۗ وَسَيَجْزِى ٱللَّهُ ٱلشَّـٰكِرِينَ ﴿١٤٤﴾

Traduction rapprochée :

139. Ne vous laissez pas abattre et ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.

140. Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours [bons et mauvais] parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru et qu'Il prenne parmi vous des martyrs ; et Allah n'aime pas les injustes.

141. Et afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru et qu'Il anéantisse les impies.

142. Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue ceux qui ont lutté parmi vous et qu'Il connaisse les endurants ?

143. Et, assurément, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or, vous l'avez bel et bien vue pendant que vous regardiez !

144. Et Muhammad n'est qu'un Messager ; assurément, des Messagers sont passés avant lui. Si donc il mourait ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Et quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ; et, bientôt, Allah récompensera les reconnaissants.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Ne vous laissez pas abattre et ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.﴿** (3/139). Ne faiblissez pas dans vos corps et ne vous pas attristez pas dans vos cœurs au moment où vous avez été touchés par le malheur et vous avez été éprouvés par cette épreuve. En effet, l'affliction des cœurs et l'atonie des corps est un rajout du malheur et une aide pour votre ennemi contre vous. Donnez donc du courage à vos cœurs, endurez-les et repoussez d'eux l'affliction. [...] Il ne convient pas ni ne sied au croyant empli de certitude dans ce qu'Allah lui a promis comme rétribution ici-bas et dans l'au-delà d'être ainsi.
2. **﴾Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi.﴿** (3/140). Toutefois, [il y a une différence] les croyants espèrent d'Allah ce que leur ennemi n'espèrent pas comme Il ﷻ a dit : **﴾Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple [ennemi]. Si vous souffrez,**

lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas.❳ (Les Femmes, 4 : 104). Et parmi les sagesses derrière cela (les épreuves et les malheurs) est qu'Allah donne cette demeure tant au croyant qu'à l'impie, au bon comme au mauvais.

3. **❲Ainsi faisons-Nous alterner les jours [bons et mauvais] parmi les gens❳** (3/140). Allah alterne les jours entre les hommes : un jour pour ce groupe-ci, un autre pour ce groupe-là car cette demeure d'ici-bas est éphémère et finira par cesser à la différence de la demeure de l'au-delà qui, elle, est uniquement réservée à ceux qui auront cru [et qui en plus est éternelle et ne cessera jamais].
4. **❲Afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru❳** (3/140). De même, parmi ces sagesses [des épreuves et des malheurs], Allah éprouve Ses serviteurs par la défaite et les épreuves afin de distinguer le croyant de l'hypocrite. En effet, si le secours d'Allah pour les croyants continuerait de manière chronique, alors certaines personnes finiraient par embrasser l'islam quand bien même elles ne le souhaiteraient pas.
5. [...]
6. **❲Et Allah n'aime pas les injustes.❳** (3/140). Les injustes sont ceux qui se sont faits du tort à eux-mêmes et, ici, ceux qui se sont abstenus de combattre dans le sentier d'Allah. Dans ce verset, c'est comme s'il y a une allusion à un blâme des hypocrites et qu'ils sont détestés d'Allah. C'est pourquoi, Allah les a rendus paresseux à combattre dans Son sentier, comme Allah ﷻ dit : **❲Et s'ils avaient voulu sortir (au combat), ils auraient fait des préparatifs. Mais leur départ répugna à Allah, alors Il les a rendus paresseux. Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent. »❳** (Le Repentir, 9 : 46).
7. **❲Et afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru❳** 3/141). Toujours parmi ces sagesses, Allah purifie les croyants de leurs péchés et de leurs défauts à travers cela. Ceci prouve que le martyre et le combat dans le sentier d'Allah expient les péchés et dissipent les défauts.
8. [...]
9. **❲Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue ceux qui ont lutté parmi vous et qu'Il connaisse les endurants ?❳** (3/142). Voici une question sous la forme d'une désapprobation. C'est-à-dire : Ne pensez pas et que cela ne vous traverse pas l'esprit que vous entrerez au Paradis sans éprouver de la difficulté ni supporter des désagréments

dans le sentier d'Allah et la recherche de Sa satisfaction. En effet, le Paradis est la plus haute des choses demandées et la meilleure chose pour laquelle les concurrents se concurrencent. Et plus la chose demandée est immense, plus le moyen qui y mène est immense de même que l'œuvre qui permet d'y parvenir. Ainsi donc, on ne parvient au repos qu'en délaissant le repos et on n'atteint la félicité qu'en délaissant la félicité.

10. [...]

11. **﴿Et Muhammad n'est qu'un Messager ; assurément, des Messagers sont passés avant lui. Si donc il mourait ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ?﴾** (3/144). Dans ce noble verset, Allah ﷻ indique à Ses serviteurs de ne pas se mettre dans un état où leur foi, ou certaines de ses implications, viendrait à vaciller à cause de la perte d'un chef, d'un dirigeant, etc. aussi grand fut-il. Et cela ne peut se faire qu'en se préparant à toute éventualité possible.

12. **﴿Et quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah ;﴾** (3/144). Ce verset constitue une immense preuve concernant le mérite du plus grand véridique : Abû Bakr As-Siddîq ؓ, ainsi que ses Compagnons ؓ qui ont combattu les apostats [qui refusaient de s'acquitter de l'aumône légale (*Az-Zakât*) après le décès du Messager d'Allah ﷺ]. En effet, ils sont les seigneurs des gens reconnaissants.

13. **﴿Et, bientôt, Allah récompensera les reconnaissants.﴾** (3/144). La reconnaissance, ou le remerciement (*Ach-Chukr*), ne peut se faire que par l'accomplissement et la réalisation de l'état de dévotion, ou de servitude (*Al 'Ubûdiyyah*), envers Allah à chaque instant et en chaque situation.

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/Versets : 152 à 155.

وَلَقَدْ صَدَقَكُمُ ٱللَّهُ وَعْدَهُۥٓ إِذْ تَحُسُّونَهُم بِإِذْنِهِۦ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا فَشِلْتُمْ
وَتَنَٰزَعْتُمْ فِى ٱلْأَمْرِ وَعَصَيْتُم مِّنۢ بَعْدِ مَآ أَرَىٰكُم مَّا تُحِبُّونَ ۚ
مِنكُم مَّن يُرِيدُ ٱلدُّنْيَا وَمِنكُم مَّن يُرِيدُ ٱلْءَاخِرَةَ ۚ ثُمَّ صَرَفَكُمْ
عَنْهُمْ لِيَبْتَلِيَكُمْ ۖ وَلَقَدْ عَفَا عَنكُمْ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ
﴿١٥٢﴾ إِذْ تُصْعِدُونَ وَلَا تَلْوُۥنَ عَلَىٰٓ أَحَدٍ وَٱلرَّسُولُ يَدْعُوكُمْ فِىٓ أُخْرَىٰكُمْ

فَأَثَٰبَكُمْ غَمًّۢا بِغَمٍّ لِّكَيْلَا تَحْزَنُوا۟ عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ وَلَا مَآ أَصَٰبَكُمْ ۗ
وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٥٣﴾ ثُمَّ أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنۢ بَعْدِ ٱلْغَمِّ أَمَنَةً
نُّعَاسًا يَغْشَىٰ طَآئِفَةً مِّنكُمْ ۖ وَطَآئِفَةٌ قَدْ أَهَمَّتْهُمْ أَنفُسُهُمْ يَظُنُّونَ
بِٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ ظَنَّ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ۖ يَقُولُونَ هَل لَّنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ مِن شَىْءٍ ۗ
قُلْ إِنَّ ٱلْأَمْرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِ ۗ يُخْفُونَ فِىٓ أَنفُسِهِم مَّا لَا يُبْدُونَ لَكَ ۖ يَقُولُونَ
لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَٰهُنَا ۗ قُل لَّوْ كُنتُمْ فِى بُيُوتِكُمْ
لَبَرَزَ ٱلَّذِينَ كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقَتْلُ إِلَىٰ مَضَاجِعِهِمْ ۖ وَلِيَبْتَلِىَ ٱللَّهُ مَا فِى
صُدُورِكُمْ وَلِيُمَحِّصَ مَا فِى قُلُوبِكُمْ ۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿١٥٤﴾
إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَلَّوْا۟ مِنكُمْ يَوْمَ ٱلْتَقَى ٱلْجَمْعَانِ إِنَّمَا ٱسْتَزَلَّهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
بِبَعْضِ مَا كَسَبُوا۟ ۖ وَلَقَدْ عَفَا ٱللَّهُ عَنْهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿١٥٥﴾

Traduction rapprochée :

152. Et, assurément, Allah a tenu Sa promesse envers vous, lorsque par Sa permission vous les tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré [la victoire] ce que vous aimez ! Il en était parmi vous qui voulaient la vie d'ici-bas tandis qu'il en était parmi vous qui voulaient l'au-delà. Puis, Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et, certes, Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants.

153. Lorsque vous fuyiez sans vous retourner vers personne tandis que, derrière vous, le Messager vous appelait. Il vous infligea alors angoisse sur angoisse, afin que vous ne soyez pas triste pour ce qui vous a échappé ni pour ce qui vous a atteint [comme revers subis]. Et Allah est Parfaitement Informé de ce que vous œuvrez.

154. Ensuite, Il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous, tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et nourrissait des pensées sur Allah non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance (*Al Jâhiliyyah*). Ils disaient : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'Ordre tout entier appartient à Allah. » Ce qu'ils ne te divulguent pas, ils le cachent en eux-mêmes. Ils disent : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette

affaire, nous n'aurions pas été tués ici. » Dis : « Quand bien même vous auriez été dans vos demeures, ceux pour qui la mort était écrite seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait. ». Ceci afin qu'Allah éprouve ce que vous avez dans vos poitrines et qu'Il purifie ce que vous avez dans vos cœurs. Et Allah connaît ce qu'il y a dans les poitrines.

155. Certes, ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a séduits, à cause d'une partie de ce qu'ils ont acquis à leur détriment [comme actes de désobéissance]. Mais, assurément, Allah leur a pardonné. Car, vraiment, Allah est Pardonneur, Indulgent.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Et vous avez désobéi [à l'ordre du Messager] après qu'Il vous eut montré ce que vous aimiez.﴿** (3/152). Il incombe à quiconque a été gratifié par Allah de bienfaits qu'il aime, de se montrer encore plus à la hauteur que n'importe qui d'autre. Ainsi donc, dans cette situation particulière mais aussi dans n'importe quelle autre de manière générale, l'obligation est d'appliquer l'ordre d'Allah ﷻ et de Son Messager ﷺ.
2. **﴾Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants.﴿** (3/152). C'est-à-dire : Il est Détenteur d'une immense grâce sur eux étant donné qu'Il les a favorisés par l'islam, Il les a guidés à Ses lois, Il leur a pardonné leurs mauvaises actions et Il les a rétribués pour leur malheur subi. Et parmi Sa grâce envers les croyants, Il ne leur décrète pas un bien ni un malheur sans que cela ne soit un bien pour eux. En effet, s'ils sont touchés par une aisance, alors ils Le remercient et Allah les récompense de la récompense des personnes reconnaissantes. Et s'ils sont touchés par une adversité, alors ils patientent et Il les récompense de la récompense des personnes patientes.
3. **﴾Lorsque vous fuyiez sans vous retourner vers personne tandis que, derrière vous, le Messager vous appelait.﴿** (3/153). La fuite en tant que telle implique le blâme et la réprimande. Toutefois, l'appel du Prophète ﷺ qui implique de le devancer sur sa propre personne est un blâme encore pire étant donné leur retard à lui répondre.
4. **﴾Il vous infligea alors angoisse sur angoisse﴿** (3/153). C'est-à-dire : une angoisse suivie d'une angoisse, notamment : une angoisse pour ne pas avoir obtenu le secours ; une angoisse pour ne pas avoir obtenu le butin ; une angoisse pour avoir connu la débâcle ; et une angoisse pour

avoir oublié chaque angoisse, qui correspond à celle d'avoir entendu que Muhammad ﷺ a été tué.

5. **﴾Ensuite, Il fit descendre sur vous — après l'angoisse — la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous ;﴿** (3/154). Il ne fait aucun doute que cela est une miséricorde en leur faveur, une bienveillance, un affermissement des cœurs, et un rajout de tranquillité. En effet, le craintif ne trouve pas le sommeil étant donné ce qu'il y a de crainte dans son cœur. Ainsi donc, lorsque la crainte se dissipe du cœur, alors il est possible que la personne trouve le sommeil. Ce groupe à qui Allah a gratifié de [pouvoir] trouver le sommeil correspond aux [véritables] croyants, ceux qui n'avaient d'autre souci que d'établir la religion d'Allah [sur la Terre], de satisfaire Allah et Son Messager ﷺ, et aussi de satisfaire l'intérêt de leurs frères musulmans.
6. **﴾Tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même et nourrissait des pensées sur Allah non conformes à la vérité, des pensées dignes de l'époque de l'Ignorance (*Al Jâhiliyyah*).﴿** (3/154). Ils nourrirent de mauvaises pensées sur leur Seigneur, Sa religion et Son Messager ﷺ.
7. **﴾« L'Ordre tout entier appartient à Allah. »﴿** (3/154). L'Ordre englobe l'Ordre décrété et l'Ordre légiféré. Ainsi donc, l'ensemble des affaires est par décret d'Allah et Sa prédestinée.
8. **﴾Dis : « Quand bien même vous auriez été dans vos demeures, ceux pour qui la mort était écrite seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait. »﴿** (3/154). Les causes [entreprises], aussi importantes soient-elles, ne sont bénéfiques que si le Décret divin (*Al Qadar*) et la Prédestinée (*Al Qadâ'*) ne les entravent pas ni ne s'y opposent. En effet, si le Décret divin vient s'y opposer, alors elles ne seront d'aucune utilité. Plutôt, Allah se doit de laisser se poursuivre ce qui est écrit dans la Tablette Préservée (*Al-Lawh Al Mahfûz*) comme mort ou vie.
9. **﴾Ceci afin qu'Allah éprouve ce que vous avez dans vos poitrines﴿** (3/154). Allah teste ce qu'il y a [dans les poitrines] d'hypocrisie et de foi mais aussi de faiblesse de foi.
10. **﴾Et qu'Il purifie ce que vous avez dans vos cœurs.﴿** (3/154). Notamment, les insufflations du Diable et ce qu'elles entraînent comme caractéristiques non louables.

11. ❮**Certes, ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a séduits, à cause d'une partie de ce qu'ils ont acquis à leur détriment [comme actes de désobéissance].**❯ (3/155). Ceux qui ont connu la débâcle et ce qui a entraîné leur fuite est due à la séduction du Diable et à son emprise sur eux en raison de certains de leurs péchés commis. Ils l'ont eux-mêmes laissé entrer dans leurs propres personnes et ils lui ont donné la possibilité sur eux à cause des actes de désobéissance qu'ils ont accomplis car ceux-ci sont sa monture et sa porte d'entrée. S'ils s'étaient accrochés à l'obéissance de leur Seigneur, alors le Diable n'aurait eu aucun pouvoir sur eux. À ce sujet, Allah ﷻ dit : ❮**Certes, sur Mes serviteurs, tu n'auras aucun pouvoir, excepté quiconque te suivra parmi les dévoyés.**❯ (Hegra/Hijr, 15 : 42).

12. ❮**Mais, assurément, Allah leur a pardonné. Car, vraiment, Allah est Pardonneur, Indulgent.**❯ (3/155). Allah pardonne les pécheurs et les fautifs en leur permettant de se repentir, d'implorer le pardon et d'être éprouvé par des malheurs expiatoires.

— Sourate : La Famille d'Imrân (3)/ Versets : 165 à 174.

أَوَلَمَّآ أَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةٞ قَدۡ أَصَبۡتُم مِّثۡلَيۡهَا قُلۡتُمۡ أَنَّىٰ هَٰذَاۖ قُلۡ هُوَ
مِنۡ عِندِ أَنفُسِكُمۡۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ١٦٥ وَمَآ أَصَٰبَكُمۡ يَوۡمَ
ٱلۡتَقَى ٱلۡجَمۡعَانِ فَبِإِذۡنِ ٱللَّهِ وَلِيَعۡلَمَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ١٦٦ وَلِيَعۡلَمَ ٱلَّذِينَ نَافَقُواْۚ
وَقِيلَ لَهُمۡ تَعَالَوۡاْ قَٰتِلُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ أَوِ ٱدۡفَعُواْۖ قَالُواْ لَوۡ نَعۡلَمُ قِتَالٗا
لَّٱتَّبَعۡنَٰكُمۡۗ هُمۡ لِلۡكُفۡرِ يَوۡمَئِذٍ أَقۡرَبُ مِنۡهُمۡ لِلۡإِيمَٰنِۚ يَقُولُونَ بِأَفۡوَٰهِهِم
مَّا لَيۡسَ فِي قُلُوبِهِمۡۚ وَٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِمَا يَكۡتُمُونَ ١٦٧ ٱلَّذِينَ قَالُواْ لِإِخۡوَٰنِهِمۡ
وَقَعَدُواْ لَوۡ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُواْۗ قُلۡ فَٱدۡرَءُواْ عَنۡ أَنفُسِكُمُ ٱلۡمَوۡتَ إِن
كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ١٦٨ وَلَا تَحۡسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمۡوَٰتَۢاۚ بَلۡ
أَحۡيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمۡ يُرۡزَقُونَ ١٦٩ فَرِحِينَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦ
وَيَسۡتَبۡشِرُونَ بِٱلَّذِينَ لَمۡ يَلۡحَقُواْ بِهِم مِّنۡ خَلۡفِهِمۡ أَلَّا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ

وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾ ۞ يَسْتَبْشِرُونَ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَا
يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٧١﴾ ٱلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِلَّهِ وَٱلرَّسُولِ مِنۢ بَعْدِ مَآ
أَصَابَهُمُ ٱلْقَرْحُ ۚ لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ مِنْهُمْ وَٱتَّقَوْا۟ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٢﴾ ٱلَّذِينَ
قَالَ لَهُمُ ٱلنَّاسُ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا
وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾ فَٱنقَلَبُوا۟ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ لَّمْ
يَمْسَسْهُمْ سُوٓءٌ وَٱتَّبَعُوا۟ رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَظِيمٍ ﴿١٧٤﴾

Traduction rapprochée :

165. Quoi ! Quand un malheur vous atteint — mais vous en avez jadis infligé le double — vous avez dit : « D'où vient cela ? » Réponds [leur] : « Il vient de vous-mêmes. » Certes, Allah est Omnipotent sur toute chose.

166. Et ce que vous avez subi le jour où les deux troupes se rencontrèrent, c'est par permission d'Allah, et afin qu'Il distingue les croyants.

167. Et [aussi] afin qu'Il distingue ceux qui étaient hypocrites. On avait dit à ceux-ci : « Venez combattre dans le sentier d'Allah ou [au moins] repoussez [l'ennemi]. » Ils dirent : « Si nous savions qu'il y avait un combat, alors nous vous aurions suivi. » Ce jour-là, ils étaient plus près de l'impiété que de la foi. Ils disaient de leur bouche ce qui n'était pas dans leur cœur. Et Allah savait fort bien ce qu'ils cachaient.

168. Ceux qui sont restés dans leur foyer dirent à leurs frères : « S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués. » Dis : « Écartez donc de vous la mort, si vous êtes véridiques. »

169. Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Plutôt, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus.

170. Heureux de la grâce qu'Allah leur a octroyée et ils se réjouissent que ceux qui sont restés derrière, et qui ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront nulle crainte et ne seront point attristés.

171. Ils se réjouissent d'un bienfait [de la part] d'Allah et d'une grâce, et du fait qu'Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants.

172. Ceux qui, malgré leurs blessures, répondirent à l'appel d'Allah et du Messager ; pour ceux d'entre eux qui ont été vertueux et se sont montrés pieux, il y aura une immense récompense.

173. Ceux auxquels les gens disaient : « Certes, les gens se sont rassemblés contre vous. Craignez-les ! » [Mais] Cela ne fit qu'accroître leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit et quel bon garant. »

174. Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent la satisfaction d'Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**Quoi ! Quand un malheur vous atteint**﴿ (3/165). Ce verset est une consolation de la part d'Allah pour Ses serviteurs croyants lorsqu'ils ont subi ce qu'ils ont subi à [la bataille de] U<u>h</u>ud, notamment la mort de 70 d'entre eux.
2. ﴾**- mais vous en avez jadis infligé le double -**﴿ (3/165). Le jour de [la bataille de] Badr où les musulmans ont tué 70 polythéistes parmi les notables de La Mecque et ils en ont fait 70 autres prisonniers. Ainsi, cela doit adoucir leur affaire et alléger leur malheur sachant que les croyants et les polythéistes ne sont pas égaux [dans le devenir] dans le sens où leurs tués sont au Paradis tandis que les leurs sont en Enfer.
3. ﴾**« Vous avez dit : « D'où vient cela ? » Réponds [leur] : « Il vient de vous-mêmes. »**﴿ (3/165). Ce malheur et cette débâcle proviennent de vous-mêmes lorsque : ﴾**Vous avez fléchi, vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré ce que vous aimez !**﴿ (3/152). Par conséquent, faites-vous des reproches à vous-mêmes et faites attention aux causes qui amènent à la désobéissance et l'indiscipline !
4. ﴾**Certes, Allah est Omnipotent sur toute chose.**﴿ (3/165). Attention à ne pas nourrir de mauvaises pensées sur Allah [dans votre for intérieur] car Il est parfaitement capable de vous secourir. Toutefois, Il possède [aussi] la parfaite sagesse concernant l'épreuve et le malheur qui vous ont touchés, comme Il ﷻ a dit : ﴾**Il en est ainsi, car si Allah [le] souhaitait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres.**﴿ (Mu<u>h</u>ammad, 47 : 4).
5. ﴾**Et ce que vous avez subi le jour où les deux troupes se rencontrèrent, c'est par permission d'Allah, et afin qu'Il distingue les croyants. Et [aussi] afin qu'Il distingue ceux qui étaient hypocrites.**﴿ (3/166-167). Ce qui est arrivé aux musulmans le jour de la rencontre des deux factions : la faction des musulmans et la faction des

polythéistes, et ce qui s'est produit à Uhud comme combat et déroute provenait de la volonté d'Allah, de Sa Prédestinée et Son Décret divin. Rien ne pouvait repousser cette situation, cela devait arriver ! En effet, lorsque l'affaire décrétée s'exécute, alors rien ne peut l'entraver. Il ne reste que la soumission [face à ce décret]. À travers cet évènement, Allah avait décrété des immenses sagesses pour lesquelles de grandes leçons furent tirées, notamment celles de distinguer le croyant de l'hypocrite lorsque le combat fut ordonné.

6. **﴾« Venez combattre dans le sentier d'Allah ou [au moins] repoussez [l'ennemi]. »﴿** (3/167). [Si votre intention est bonne] Combattez pour la religion d'Allah et protégez celle-ci en recherchant Sa satisfaction ; [Si votre intention est différente] Défendez au moins vos familles et votre pays. Mais ils refusèrent d'accomplir ceci et cela. Nous déduisons de ce verset une règle [de jurisprudence] : « *Il faut parfois choisir le moindre des maux.* » C'est-à-dire : Parfois, il faut commettre un moindre mal pour se prémunir d'un plus [grand mal] ou accomplir un acte qui serait moins avantageux du fait qu'on est dans l'incapacité d'accomplir le plus avantageux. En effet, il fut ordonné aux hypocrites de combattre soit pour la Religion [ce qu'ils refusèrent] ou soit — au moins — pour protéger leurs biens, leur famille, etc. tout simplement leur pays [mais ils se dérobèrent].

7. **﴾Ce jour-là, ils étaient plus près de l'impiété que de la foi.﴿** (3/167). Dans ce verset, il y a une preuve que le serviteur peut avoir en lui des bribes d'impiété et des bribes de foi. En effet, la foi augmente avec les actes d'obéissance à Allah et elle diminue avec les actes de désobéissance. Ainsi donc, selon son degré de foi, le serviteur sera parfois plus proche des unes et parfois il sera plus proche des autres.

8. **﴾Ils disaient de leur bouche ce qui n'était pas dans leur cœur. Et Allah savait fort bien ce qu'ils cachaient.﴿** (3/167). Ceci est [une caractéristique] spécifique aux hypocrites : Ils manifestent à travers leurs paroles et leurs actes ce qu'ils dissimulent dans leur cœur et leur for intérieur, et qui est [en réalité totalement] le contraire [de ce qu'ils croient, disent ou pensent].

9. **﴾Ceux qui sont restés dans leur foyer dirent à leurs frères : « S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués. »﴿** (3/168). Ces personnes ont réuni entre le fait de s'abstenir de combattre, l'opposition

et le mensonge vis-à-vis du décret d'Allah et de Sa prédestinée. Voilà pourquoi, Allah a réfuté leur parole et leur a lancé un défi.

10. **﴾Dis : « Écartez donc de vous la mort, si vous êtes véridiques. »﴿** (3/168). Mais [bien évidemment] ils sont incapables de cela et ils ne le peuvent pas.[1]

11. **﴾Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah soient morts. Plutôt, ils sont vivants, auprès de[2] leur Seigneur, bien pourvus.﴿** (3/169). Les martyrs (*Ach-Chuhadâ'*) sont au plus haut degré du Paradis en étant auprès de leur Seigneur.

12. **﴾Heureux de la grâce qu'Allah leur a octroyée et ils se réjouissent que ceux qui sont restés derrière, et qui ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront nulle crainte et ne seront point attristés. Ils se réjouissent d'un bienfait [de la part] d'Allah et d'une grâce, et du fait qu'Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants.﴿** (3/170-171). Dans ces deux versets, il y a divers enseignements : **1**- La confirmation de la Félicité dans le monde intermédiaire (*Al Barzakh*). **2**- La haute position des martyrs, auprès de leur Seigneur, dans l'au-delà. **3**- L'indication que les âmes des gens de bien se rencontrent dans le monde intermédiaire, elles se rendent visite les unes les autres et elles s'annoncent mutuellement la bonne nouvelle.

13. **﴾Ceux qui, malgré leurs blessures, répondirent à l'appel d'Allah et du Messager ; pour ceux d'entre eux qui ont été vertueux et se sont montrés pieux, il y aura une immense récompense. Ceux auxquels les gens disaient : « Certes, les gens se sont rassemblés contre vous. Craignez-les ! » [Mais] Cela ne fit qu'accroître leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit et quel bon garant. »﴿** (3/172-173). Lorsque le Prophète ﷺ est revenu de U<u>h</u>ûd pour entrer à

---

1 Allah ﷻ dit : **﴾Toute âme goûtera la mort.﴿** (La Famille d'Imrân, 3 : 185) ; **﴾Puis, lorsque leur terme vient, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer.﴿** (Les Abeilles, 16 : 61) ; **﴾Cependant, Allah n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé.﴿** (Les Hypocrites, 63 : 11).

2 La locution prépositionnelle : « auprès de » (*'Inda*) indique en arabe la proximité (*Al Qurb*). Les martyrs bénéficient donc d'abord de la proximité divine avant même de bénéficier de Sa subsistance. Ce verset est à rapprocher de la parole d'Assia, la femme de Pharaon, lorsqu'elle implora Allah. En effet, elle a dit : **﴾« Seigneur ! Construis-moi, auprès de Toi ('Indak), une maison dans le Paradis. »﴿** (L'Interdiction, 66 : 11). Elle a d'abord demandé la proximité divine avant même de demander une demeure au Paradis. En effet, quiconque bénéficie de la proximité divine, alors il bénéficie automatiquement de tout ce qui est lié au Seigneur : Son Paradis, Sa satisfaction, Sa subsistance, etc.

Médine, il a entendu dire qu'Abû Sufyân et ceux qui étaient avec lui parmi les polythéistes avaient l'intention de revenir à Médine. Alors, il a enjoint à Ses compagnons رضي الله عنهم de sortir et d'aller à leur poursuite. Malgré l'état dans lequel ils étaient, ils sortirent de leurs demeures et répondirent à l'appel d'Allah ﷻ et de Son Messager ﷺ en obéissant à Allah ﷻ et à Son Messager ﷺ. Ils parvinrent à « *Hamrâ' Al Asad* » et ils furent rejoints par ceux qui arrivèrent. Alors, des personnes leur dirent : ﴾**Certes, les gens se sont rassemblés contre vous.**﴿ Cela afin de leur faire peur et de les menacer. Mais c'est l'inverse qui se produisit. Cela ne leur rajouta que de la foi en Allah et ils placèrent alors leur confiance en Lui.[1]

14. ﴾**Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent la satisfaction d'Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense.**﴿ (3/174). Les polythéistes apprirent la nouvelle que le Messager ﷺ et Ses Compagnons رضي الله عنهم étaient sortis à leur rencontre. Les Compagnons étant restés à l'arrière regrettèrent leur acte. D'autant plus qu'Allah jeta la peur dans le cœur des polythéistes qui continuèrent leur chemin pour rentrer à La Mecque. Quant aux croyants, eux, ils retournèrent à Médine avec un bienfait d'Allah et une grâce. Allah leur avait permis de sortir dans cette situation, ils placèrent leur confiance en leur Seigneur ﷻ et en plus, Il leur écrivit la récompense d'une pleine expédition. Tout ceci était dû à leur vertu et leur piété dans l'obéissance à leur Seigneur ﷻ.



1 Voir : *Tafsîr 'Abd Ar-Razzâq* (1/135-136), d'Abd Ar-Razzâq As-San'ânî ; *Jâmi' Al Bayân 'An Ta'wîl Ây Al Qu'rân* (4/176-177), d'Ibn Jarîr At-Tabarî ; *Sunan Al Kubrâ* (n° 11073), de Nassâ'î.

23. Mohammed (Muhammad) et la bataille de la Tranchée (*Al Khandaq*) :

Bref rappel historique :

La bataille de la Tranchée, ou du Fossé, fut ainsi nommée en raison du fossé qui fut creusé par les musulmans pour protéger Médine de ses assaillants. Ce fossé fut l'idée de Salmân Al Fârisî ﵁ qui connaissait cette technique par le biais de son peuple, les Perses, qui l'utilisait durant la guerre. Le Messager d'Allah ﷺ accepta cette idée, creusa ce fossé avec les musulmans et une fois terminé ils se réfugièrent à l'intérieur de Médine. Nous voyons donc que cet évènement fut plus « un siège » qu'une bataille, même s'il y eut quelques accrochages et escarmouches ici et là ainsi que des blessés de part et d'autre. Ce siège dura du 05 Chawwal jusqu'au 01 Dhûl Qi'dah de l'an 5 de l'Hégire, correspondant au lundi 29 Décembre 626 AG jusqu'au Samedi 24 Janvier 627 AG. 3000 musulmans étaient assiégés par environ 10 000 hommes, principalement des Quraychites, venus de La Mecque sous le commandement d'Abû Sufyân. Le déroulement des évènements fut plus ou moins ainsi :

— Un siège infructueux d'environ un mois de la part des Quraychites.

— Une trahison de la tribu des Banî Qurayzah qui marqua la rupture de leur engagement avec le Prophète ﷺ.

— Une infiltration d'un espion musulman nouvellement converti : Nu'aïm ibn Mas'ûd ﵁ qui sema la zizanie dans les rangs des Banî Qurayzah, puis au sein de l'armée mecquoise.

— Une tempête qui ravagea le camp de l'armée mecquoise.

— [Enfin] Une vague de froid qui finit par totalement saper le moral des belligérants.

Le siège fut donc levé et les Quraychites repartirent dépités à La Mecque. Quant aux Banî Qurayzah, après avoir été assiégés durant près d'un mois par l'armée musulmane, ils finirent par se rendre afin de répondre de leurs vils actes : leur non participation au combat, leur trahison des musulmans et la rupture de leur engagement. Ils acceptèrent de se soumettre au jugement de Sa'd ibn Mu'âdh ﵁ qui était un membre de la tribu des Banî Aws dont la tribu était l'alliée des Banî Qurayzah. Ils espérèrent que celui-ci ferait preuve d'indulgence en leur faveur ou tout au moins d'une certaine mansuétude. Toutefois, cela ne fut pas le cas et le jugement qu'il prononça fut implacable et sans appel : les combattants parmi les hommes furent exécutés, les femmes et les enfants devinrent

captifs, et leurs biens furent saisis [Rapporté par : Al Bukhârî (n ° 4122), Muslim (n ° 4594) et Ahmed (n ° 25097), d’après un hadith de ‘Aïcha ﵂].

(Note du Traducteur).

— Sourate : Les Coalisés (33)/ Versets : 9 à 27.

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَآءَتْكُمْ جُنُودٌ
فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِيحًا وَجُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرًا
﴿٩﴾ إِذْ جَآءُوكُم مِّن فَوْقِكُمْ وَمِنْ أَسْفَلَ مِنكُمْ وَإِذْ زَاغَتِ ٱلْأَبْصَـٰرُ
وَبَلَغَتِ ٱلْقُلُوبُ ٱلْحَنَاجِرَ وَتَظُنُّونَ بِٱللَّهِ ٱلظُّنُونَا۠ ﴿١٠﴾ هُنَالِكَ ٱبْتُلِىَ
ٱلْمُؤْمِنُونَ وَزُلْزِلُوا۟ زِلْزَالًا شَدِيدًا ﴿١١﴾ وَإِذْ يَقُولُ ٱلْمُنَـٰفِقُونَ وَٱلَّذِينَ فِى
قُلُوبِهِم مَّرَضٌ مَّا وَعَدَنَا ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ إِلَّا غُرُورًا ﴿١٢﴾ وَإِذْ قَالَت طَّآئِفَةٌ
مِّنْهُمْ يَـٰٓأَهْلَ يَثْرِبَ لَا مُقَامَ لَكُمْ فَٱرْجِعُوا۟ ۚ وَيَسْتَـْٔذِنُ فَرِيقٌ مِّنْهُمُ
ٱلنَّبِىَّ يَقُولُونَ إِنَّ بُيُوتَنَا عَوْرَةٌ وَمَا هِىَ بِعَوْرَةٍ ۖ إِن يُرِيدُونَ إِلَّا فِرَارًا ﴿١٣﴾
وَلَوْ دُخِلَتْ عَلَيْهِم مِّنْ أَقْطَارِهَا ثُمَّ سُئِلُوا۟ ٱلْفِتْنَةَ لَـَٔاتَوْهَا وَمَا تَلَبَّثُوا۟
بِهَآ إِلَّا يَسِيرًا ﴿١٤﴾ وَلَقَدْ كَانُوا۟ عَـٰهَدُوا۟ ٱللَّهَ مِن قَبْلُ لَا يُوَلُّونَ ٱلْأَدْبَـٰرَ ۚ وَكَانَ
عَهْدُ ٱللَّهِ مَسْـُٔولًا ﴿١٥﴾ قُل لَّن يَنفَعَكُمُ ٱلْفِرَارُ إِن فَرَرْتُم مِّنَ ٱلْمَوْتِ
أَوِ ٱلْقَتْلِ وَإِذًا لَّا تُمَتَّعُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٦﴾ قُلْ مَن ذَا ٱلَّذِى يَعْصِمُكُم مِّنَ
ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَ بِكُمْ سُوٓءًا أَوْ أَرَادَ بِكُمْ رَحْمَةً ۚ وَلَا يَجِدُونَ لَهُم مِّن دُونِ
ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٧﴾ ۞ قَدْ يَعْلَمُ ٱللَّهُ ٱلْمُعَوِّقِينَ مِنكُمْ وَٱلْقَآئِلِينَ
لِإِخْوَٰنِهِمْ هَلُمَّ إِلَيْنَا ۖ وَلَا يَأْتُونَ ٱلْبَأْسَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٨﴾ أَشِحَّةً عَلَيْكُمْ ۖ
فَإِذَا جَآءَ ٱلْخَوْفُ رَأَيْتَهُمْ يَنظُرُونَ إِلَيْكَ تَدُورُ أَعْيُنُهُمْ كَٱلَّذِى يُغْشَىٰ
عَلَيْهِ مِنَ ٱلْمَوْتِ ۖ فَإِذَا ذَهَبَ ٱلْخَوْفُ سَلَقُوكُم بِأَلْسِنَةٍ حِدَادٍ أَشِحَّةً
عَلَى ٱلْخَيْرِ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ لَمْ يُؤْمِنُوا۟ فَأَحْبَطَ ٱللَّهُ أَعْمَـٰلَهُمْ ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ
يَسِيرًا ﴿١٩﴾ يَحْسَبُونَ ٱلْأَحْزَابَ لَمْ يَذْهَبُوا۟ ۖ وَإِن يَأْتِ ٱلْأَحْزَابُ يَوَدُّوا۟ لَوْ

أَنَّهُم بَادُونَ فِي ٱلۡأَعۡرَابِ يَسۡـَٔلُونَ عَنۡ أَنۢبَآئِكُمۡۖ وَلَوۡ كَانُواْ فِيكُم
مَّا قَٰتَلُوٓاْ إِلَّا قَلِيلٗا ٢٠ لَّقَدۡ كَانَ لَكُمۡ فِي رَسُولِ ٱللَّهِ أُسۡوَةٌ حَسَنَةٞ لِّمَن
كَانَ يَرۡجُواْ ٱللَّهَ وَٱلۡيَوۡمَ ٱلۡأٓخِرَ وَذَكَرَ ٱللَّهَ كَثِيرٗا ٢١ وَلَمَّا رَءَا ٱلۡمُؤۡمِنُونَ
ٱلۡأَحۡزَابَ قَالُواْ هَٰذَا مَا وَعَدَنَا ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَصَدَقَ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥۚ
وَمَا زَادَهُمۡ إِلَّآ إِيمَٰنٗا وَتَسۡلِيمٗا ٢٢ مِّنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ رِجَالٞ صَدَقُواْ مَا
عَٰهَدُواْ ٱللَّهَ عَلَيۡهِۖ فَمِنۡهُم مَّن قَضَىٰ نَحۡبَهُۥ وَمِنۡهُم مَّن يَنتَظِرُۖ وَمَا
بَدَّلُواْ تَبۡدِيلٗا ٢٣ لِّيَجۡزِيَ ٱللَّهُ ٱلصَّٰدِقِينَ بِصِدۡقِهِمۡ وَيُعَذِّبَ ٱلۡمُنَٰفِقِينَ
إِن شَآءَ أَوۡ يَتُوبَ عَلَيۡهِمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورٗا رَّحِيمٗا ٢٤ وَرَدَّ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ بِغَيۡظِهِمۡ لَمۡ يَنَالُواْ خَيۡرٗاۚ وَكَفَى ٱللَّهُ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٱلۡقِتَالَۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ قَوِيًّا عَزِيزٗا ٢٥ وَأَنزَلَ ٱلَّذِينَ ظَٰهَرُوهُم مِّنۡ أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِ مِن
صَيَاصِيهِمۡ وَقَذَفَ فِي قُلُوبِهِمُ ٱلرُّعۡبَ فَرِيقٗا تَقۡتُلُونَ وَتَأۡسِرُونَ فَرِيقٗا
٢٦ وَأَوۡرَثَكُمۡ أَرۡضَهُمۡ وَدِيَٰرَهُمۡ وَأَمۡوَٰلَهُمۡ وَأَرۡضٗا لَّمۡ تَطَـُٔوهَاۚ وَكَانَ ٱللَّهُ
عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٗا ٢٧

Traduction rapprochée :

9. Ô vous qui avez cru ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Et Allah est Clairvoyant sur ce que vous accomplissez.

10. Lorsqu'ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes parts], et que les regards étaient troublés, et les cœurs remontaient aux gorges, et vous nourrissiez sur Allah diverses pensées.

11. C'est là que les croyants furent éprouvés et ils furent secoués d'une dure secousse.

12. Et lorsque les hypocrites, et ceux qui ont une maladie [de doute] dans le cœur, disaient : « Allah et Son Messager ne nous ont promis que tromperie. »

13. Et [de même], lorsqu'un groupe d'entre eux dit : « Ô Gens de Yathrib ! Il n'y a pas pour vous ici de lieu de résidence. Retournez donc [chez vous]. »

Un groupe d'entre eux demanda au Prophète la permission de partir en disant : « Certes, nos demeures sont sans protection », alors qu'elles ne l'étaient pas ; en fait, ils ne voulaient que s'enfuir.

14. Et si une percée avait été faite sur eux par les flancs de la ville et qu'ensuite on leur avait demandé de renier leur foi, certainement ils auraient accepté et n'auraient guère tardé.

15. Pourtant, auparavant, ils avaient pris l'engagement envers Allah qu'ils ne tourneraient pas le dos. Et il sera demandé compte de tout engagement vis-à-vis d'Allah.

16. Dis : « Jamais la fuite ne vous sera utile si c'est la mort [sans combat] ou le meurtre [au combat] que vous fuyez. Dans ce cas, vous ne jouirez (de la vie) que peu (de temps). »

17. Dis : « Quel est celui qui peut vous protéger d'Allah, s'Il vous veut du mal ou s'Il veut vous accorder une miséricorde ? » Et ils ne trouveront pour eux-mêmes, en dehors d'Allah, ni allié ni secoureur.

18. Assurément, Allah connaît ceux d'entre vous qui suscitent des obstacles, ainsi que ceux qui disent à leurs frères : « Venez à nous ! » Tandis qu'ils ne déploient que peu d'ardeur au combat ;

19. par avarice envers vous. Et lorsque la peur vient [à eux], tu les vois te regarder avec des yeux révulsés, comme ceux de quelqu'un qui s'est évanoui par peur de la mort. Et une fois la peur passée, ils vous lacèrent avec des langues effilées et ils se montrent avares à faire le bien. Ceux-là n'ont jamais cru. Allah a donc rendu vaines leurs œuvres. Et cela est facile à Allah.

20. Ils pensent que les coalisés ne sont pas partis. Or, si les coalisés revenaient, ils [ces gens-là] souhaiteraient être des nomades parmi les Bédouins, et ils demanderaient de vos nouvelles. S'ils avaient été parmi vous, ils n'auraient combattu que très peu.

21. Et assurément, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre] pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque abondamment Allah.

22. Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent : « Voilà ce qu'Allah et Son Messager nous ont promis ; et Allah et Son Messager ont été véridiques. » Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission.

23. Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été [sincères et] véridiques dans ce à quoi ils se sont engagés envers Allah. Certains d'entre eux ont

atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement [dans leur engagement] ;

24. afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur [sincérité et] véracité et qu'Il châtie, s'Il [le] souhaite, les hypocrites ou qu'Il accueille leur repentir. Certes, Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

25. Et Allah a renvoyé, avec leur rage, ceux qui ont mécru sans qu'ils n'obtiennent un bien et Allah a épargné aux croyants le combat. Certes, Allah est Fort, Puissant.

26. Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du Livre qui les avaient soutenus [les coalisés], et Il a jeté l'effroi dans leur cœur ; un groupe d'entre eux vous tuiez et un [autre] groupe vous faisiez prisonniers.

27. Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. Et Allah est Omnipotent sur toute chose.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Ô vous qui avez cru ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Et Allah est Clairvoyant sur ce que vous accomplissez.﴿** (33/9). Allah rappelle à Ses serviteurs croyants de se souvenir de Ses bienfaits sur eux afin de les inciter à Le remercier pour ceux-ci.
2. **﴾Lorsqu'ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes parts], et que les regards étaient troublés, et les cœurs remontaient aux gorges, et vous nourrissiez sur Allah diverses pensées.﴿** (33/10). Des soldats vinrent d'en haut, de La Mecque et du Hedjaz, tandis que d'autres soldats vinrent par le bas, du Najd. Une fois regroupés, ils scellèrent un pacte et ils s'engagèrent à éradiquer le Messager ﷺ et les Compagnons [de Médine] ﵃.
3. **﴾C'est là que les croyants furent éprouvés et ils furent secoués d'une dure secousse.﴿** (33/11). Ils furent secoués par la peur, l'anxiété et la faim. Cela pour montrer [la réalité de] leur foi et augmenter leur certitude. Ils montrèrent alors leur foi et leur forte certitude ce qui leur permit de dépasser les premières et les dernières générations. Et la louange appartient à Allah. En effet, lorsque l'affliction s'accentua et les difficultés s'aggravèrent, leur foi parvint au degré de la vision certaine (*'Ayn Al Yaqîn*), comme Allah ﷻ le dit : **﴾Et quand les croyants**

virent les coalisés, ils dirent : « Voilà ce qu'Allah et Son Messager nous ont promis ; et Allah et Son Messager ont été véridiques. Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission.》 (33/22). À ce moment-là, l'hypocrisie des hypocrites fut claire et ils manifestèrent ce qu'ils pensèrent au fond d'eux-mêmes.

4. **《Et lorsque les hypocrites, et ceux qui ont une maladie [de doute] dans le cœur, disaient : « Allah et Son Messager ne nous ont promis que tromperie. »**》 (33/12). Dans ce verset, Allah ﷻ nous informe de la parole des hypocrites au moment de l'adversité. Ils ont dit : 《**« Allah et Son Messager ne nous ont promis que tromperie ! »**》 Ceci est en effet la coutume des hypocrites en cas d'adversité et d'épreuve. Leur foi n'est pas ferme et ils regardent les situations étroites avec leur raison limitée. Ils ne font que donner du crédit à leurs conjectures.
5. 《**« Ô Gens de Yathrib !**》 C'est-à-dire : « Ô Gens de Médine ! ». Le fait que les hypocrites les ont ainsi appelés, par le nom du pays du Prophète ﷺ [au lieu de dire : Ô Gens de Médine] contient une indication [significative] qui est [la suivante] : la religion et la fraternité de foi ne représentent rien dans leurs cœurs et ce qui les a poussés à cela est simplement l'abattement [moral, physique, psychologique, etc.] naturel.
6. 《**« Il n'y a pas pour vous ici de lieu de résidence. Retournez donc [chez vous]. » Un groupe d'entre eux demanda au Prophète la permission de partir en disant : « Certes, nos demeures sont sans protection », alors qu'elles ne l'étaient pas ; en fait, ils ne voulaient que s'enfuir.**》 (33/13). Cette parole n'était qu'un moyen et une excuse [pour s'abstenir de combattre] en raison de leur petite foi et de leur manque de fermeté au moment de l'accentuation des épreuves.
7. 《**Dis : « Jamais la fuite ne vous sera utile si c'est la mort [sans combat] ou le meurtre [au combat] que vous fuyez. Dans ce cas, vous ne jouirez (de la vie) que peu (de temps). »**》 (33/16). Les causes [entreprises] sont bénéfiques dès lors où la Prédestination et le Destin ne s'opposent pas à elles. En effet, lorsque la Prédestination et le Destin viennent, alors toute cause [entreprise] se volatilise et tout moyen [utilisé] que la personne pensait salvateur devient vain.
8. 《**Dis : « Quel est celui qui peut vous protéger d'Allah, s'Il vous veut du mal ou s'Il veut vous accorder une miséricorde ? » Et ils ne trouveront pour eux-mêmes, en dehors d'Allah, ni allié ni**

secoureur.⟫ (33/17). Dans ce verset, Allah nous explique que toutes les causes [entreprises] ne sont d'aucune utilité pour le serviteur dès lors où Allah lui souhaite un mal.

9. **⟪Assurément, Allah connaît ceux d'entre vous qui suscitent des obstacles, ainsi que ceux qui disent à leurs frères : « Venez à nous ! » Tandis qu'ils ne déploient que peu d'ardeur au combat ;⟫** 33/18). Ces personnes sont les plus assidues à s'abstenir de combattre étant donné que non seulement elles ne possèdent pas le facteur incitatif à cela qui est la foi et la patience, mais pire elles possèdent les implications de la lâcheté qui sont l'hypocrisie et l'absence de foi.
10. **⟪Par avarice envers vous.⟫** (33/19). Ici, cette avarice se traduit physiquement par la non-participation au combat et matériellement par l'absence de dépense dans le sentier d'Allah. Ainsi donc, ces gens ne combattent ni avec leurs biens ni avec leurs personnes.[1]
11. **⟪Et lorsque la peur vient [à eux], tu les vois te regarder avec des yeux révulsés, comme ceux de quelqu'un qui s'est évanoui par peur de la mort. Et une fois la peur passée, ils vous lacèrent avec des langues effilées et ils se montrent avares à faire le bien.⟫** (33/19). L'avarice est un mal présent en l'homme, à savoir que l'homme est [naturellement] avare vis-à-vis de ce qui lui a été ordonné ; [matériellement] avare de ses biens en ne les dépensant pas ici et là ; [physiquement] avare de son corps en ne combattant pas les ennemis d'Allah ou en n'appelant pas au sentier d'Allah ; [professionnellement] avare de sa position ; et [scientifiquement] avare de sa science, de son conseil et de son avis.

1 Les croyants, eux, combattent matériellement et physiquement, avec leurs biens et leur personne, comme Allah ﷻ l'a dit : **⟪Certes, Allah a acheté des croyants leur personne et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent et ils sont tués.⟫** (Le Repentir, 9 : 111) ; et Sa parole ﷻ : **⟪Certes, les vrais croyants sont ceux qui ont cru en Allah et en Son Messager, ensuite ils n'ont point douté et ils ont lutté avec leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques.⟫** (Les Appartements, 49 : 15) ; et Sa parole ﷻ **⟪Vous croyez en Allah et en Son Messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah.⟫** (Le Rang, 61 : 11). Dans un de ses nombreux ouvrages, Ibn Taymiyyah ﷺ souligna à juste titre que : « *Les croyants luttent d'abord matériellement avec leurs biens en dépensant dans le sentier d'Allah et ensuite ils luttent physiquement avec leurs corps.* » Il poursuivit en disant : « *En effet, comment une personne pourrait-elle combattre physiquement et se préparer à sacrifier sa personne si d'abord elle n'a pas combattu matériellement en dépensant et en sacrifiant ses biens !* » (Fin de citation selon le sens).

12. **❮Ceux-là n'ont jamais cru. Allah a donc rendu vaines leurs œuvres. Et cela est facile à Allah.❯** (33/19). Allah a annulé et rendu vaines les œuvres de ces gens car la foi n'est [tout simplement] pas présente en eux.[1]
13. **❮S'ils avaient été parmi vous, ils n'auraient combattu que très peu.❯** (33/20). Par conséquent, on ne doit pas se soucier [de ce genre de personnes : les hypocrites] ni mal se comporter avec elles. [En fait, on ne doit tout simplement pas leur prêter attention].
14. **❮Et assurément, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre] pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque abondamment Allah.❯** (33/21). Les savants dans le Fondement de la Jurisprudence (*Al Uṣûliyûn*) déduisent de ce noble verset le fait de se baser sur les actes du Messager d'Allah ﷺ et d'en tirer argument. En effet, le principe de base est que le Messager ﷺ est un modèle pour sa communauté dans les décrets et les jugements, excepté lorsqu'une preuve légale indique un acte qui lui est spécifique.
15. **❮... un excellent modèle...❯** (33/21). Être un exemple et un modèle (*Uswah*) se divise en deux :
    a. Être un bon exemple, à l'image du Messager d'Allah ﷺ. Le fait que ce dernier constitue un bon exemple signifie que quiconque le prend comme modèle emprunte la voie qui mène à l'ennoblissement d'Allah et qui est le droit chemin (*Aṣ-Ṣirâṭ Al Mustaqîm*).
    b. Être un mauvais exemple. Le fait de prendre un modèle autre que celui du Messager d'Allah ﷺ, notamment en divergeant de lui, alors ceci est un mauvais exemple, comme la parole des impies lorsque les Messagers les ont appelés à les prendre comme modèle, ils ont alors rétorqué : **❮Certes, nous avons trouvé nos ancêtres sur un culte et nous suivons leurs traces, en étant bien guidé.❯** (L'Ornement, 43 : 22).

    Ainsi donc, ce bon exemple, ou modèle, est personnifié par celui qui l'emprunte et à qui la réussite est accordée. C'est la personne qui espère en Allah et au Jour Dernier car ce qu'elle porte en elle de foi, de crainte d'Allah, d'espoir de Sa rétribution et de crainte de

1 Comme les savants l'ont expliqué, les œuvres ne sont acceptées qu'après avoir eu la foi en Allah et en Son Messager. Sans ce prérequis, les œuvres sont nulles et non avenues et donc elles restent vaines.

Sa punition, tout ceci l'incite à prendre comme modèle le Messager d'Allah ﷺ.

16. **﴾Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent : « Voilà ce qu'Allah et Son Messager nous ont promis ; et Allah et Son Messager ont été véridiques.﴿** (33/22). Ce verset est à rapprocher du verset suivant : **﴾Comptez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous ? La misère et la maladie les avaient touchés ; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager — et avec lui — ceux qui avaient cru, s'écrièrent : « Quand viendra le secours d'Allah ? » Quoi ! Le secours d'Allah est sûrement proche.﴿** (La Vache, 2 : 214).

17. **﴾Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission.﴿** (33/22). Cela ne fit que croître leur foi dans leurs cœurs et leur soumission des membres et ainsi ils se soumirent pleinement à l'Ordre d'Allah.

18. **﴾Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été [sincères et] véridiques dans ce à quoi ils se sont engagés envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ;﴿**[1] (33/23). Après avoir mentionné que les hypocrites n'avaient pas respecté leur engagement vis-à-vis d'Allah, ils avaient tourné le dos et ils avaient violé ce pacte [avec le Messager], Allah a alors mentionné le respect de l'engagement des croyants. C'est-à-dire : Ils ont respecté leur engagement [envers Allah], ils l'ont complété et ils l'ont parfait ; ils ont alors déployé tous leurs efforts dans Sa satisfaction et ils se sont épuisés dans Son obéissance.

19. **﴾Et ils n'ont varié aucunement [dans leur engagement] ;﴿** (33/23). Ils n'ont jamais cessé de respecter leur engagement et ils n'ont pas varié ni changé. Voici véritablement les hommes ! Et à part eux, alors

---

1 Ce verset a été révélé à propos d'Anas ibn Nadr ﷺ. En effet, Anas ibn Mâlik ﷺ rapporte le hadith suivant : « Mon oncle, Anas ibn Nadr fut absent à la bataille de Badr et cela lui pesa, alors il a dit : « *La première bataille à laquelle le Messager d'Allah ﷺ a participé et j'ai été absent ! Si Allah me permet de participer à une autre bataille avec le Messager d'Allah ﷺ, alors Allah verra comment je combattrai* [littéralement : ce que je ferai]. » Il participa donc à la bataille de Uhud en compagnie du Messager d'Allah ﷺ [et des croyants] ; il combattit jusqu'à être tué et lorsqu'on trouva son corps, il portait environ 80 blessures qui allaient de coups d'épées, à des coups de couteaux en passant par des traits de flèches. Bukhârî (n° 2805) et (n° 2806), Muslim, Tirmidhî et Ahmed. Pour plus de détails sur la vie d'Anas ibn Nadr [ainsi que d'autres Compagnons ﷺ et autres grandes figures de l'islam], voir : *Usud Al Ghâbah* (1/131-132), d'Ibn Al Athîr. Il a aussi été dit que ce verset a été révélé à propos de Talhah ibn 'UbayduLlah ﷺ.

leur image représente — certes — des images d'hommes [mais ils n'en sont pas] ; leurs attributs (et leurs traits de caractère) sont déficients au regard des attributs (et traits de caractère) des hommes.

20. **﴾Afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur [sincérité et] véracité et qu'Il châtie, s'Il [le] souhaite, les hypocrites ou qu'Il accueille leur repentir.﴿** (33/24). Ils ont été récompensés pour leur sincérité et leur véracité dans leurs paroles, leurs états [spirituels] et leur relation avec Allah [et Ses créatures]. Ainsi donc, le for intérieur de ces personnes correspond [exactement] à leur apparence extérieure en étant au même niveau. Allah ﷻ dit : **﴾« Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques ; ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'immense succès.﴿** (La Table Servie, 5 : 119).

21. **﴾Certes, Allah est Pardonneur, Miséricordieux.﴿** (33/24). Allah a conclu ce verset avec ces deux nobles noms qui indiquent bien le pardon, la grâce et la bienfaisance. En effet, Il pardonne les péchés des outranciers contre leurs propres personnes, même s'ils commettent beaucoup d'actes de désobéissance dès lors où ils reviennent à Lui ; Il est miséricordieux envers eux en leur ayant permis de se repentir à Lui ; et ensuite, Il accepte leur repentir et Il leur cache ce qu'ils ont commis.

22. **﴾Et Allah a renvoyé, avec leur rage, ceux qui ont mécru sans qu'ils n'obtiennent un bien et Allah a épargné aux croyants le combat. Certes, Allah est Fort, Puissant.﴿** (33/25). Personne n'engage un combat avec Allah sans être vaincu et personne ne recherche Son secours sans triompher. Aucune affaire qu'Il souhaite ne Lui est impossible. Enfin, la force et la puissance des gens forts et puissants ne leur sont d'aucune utilité s'Il ne les assiste pas de Sa force et de Sa puissance.

23. **﴾Un groupe d'entre eux vous tuiez ;﴿** (33/26). Ces personnes étaient les hommes [de Banî Qurayzah] qui ont combattu.

24. **﴾Et un [autre] groupe vous faisiez prisonniers.﴿** (33/26). Ces personnes étaient les femmes et les enfants [et aussi les personnes âgées].

25. **﴾Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée.﴿** (33/27). Ici, il est question d'un groupe parmi les Gens du Livres qui représente la

tribu juive des Banî Qurayzah qui vivait dans un village, en sortie de Médine, pas très loin de celle-ci. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ émigra à Médine et y arriva, il conclut avec eux un engagement et [signa] une armistice de sorte qu'il ne les combatte pas et eux aussi ne le combattent pas. Ils restèrent sur leur religion et il ﷺ ne changea rien les concernant. [...] Mais ils violèrent l'engagement qu'il y avait entre eux et le Messager d'Allah ﷺ et ils s'allièrent aux polythéistes pour le combattre. Une fois les polythéistes [de La Mecque] avilis [et repartis chez eux], le Messager d'Allah ﷺ se libéra pour combattre les Banî Qurayzah et il les assiégea dans leur forteresse. Après leur reddition, ils furent soumis au jugement de Sa'd ibn Mu'adh ﷺ qui prononça la sentence suivante : l'exécution de leurs combattants ; la captivité de leurs progénitures ; et la saisie de leurs biens.



24. Mohammed (Muhammad) et le Trêve de Hudaybiyyah (*Sulh Hudaybiyyah*) :

Bref rappel historique :

Ce traité, ou cette trêve, fut signé-e au cours du mois sacré de Dhûl Qi'dah en l'an 6 de l'Hégire, correspondant au mois de Janvier de l'année 628 AG entre les musulmans de Médine et les Quraychites de La Mecque. Ce traité scella un accord de paix entre les deux parties pour une période de 10 ans et autorisa les musulmans à revenir l'année suivante pour effectuer une 'Umrah, aussi connu sous le nom de : « Premier pèlerinage. » Les conditions de ce traité étaient quasiment toutes en défaveur des musulmans et à leur désavantage. Durant cet évènement, un grand compagnon tel qu' 'Umar ﷺ fit part de son scepticisme au Messager d'Allah ﷺ vis-à-vis de ce traité, comme rapporté par Al Bukhârî (n° 2731), (n° 2732) et Ahmed (n° 18928). De même, un grand nombre de Compagnons ﷺ refusèrent de se désacraliser car ils étaient venus en tant que pèlerins et désiraient accomplir les rites du pèlerinage ; ils ne se désacralisèrent qu'après que le Prophète ﷺ se désacralisa sur conseil d'Oum Salamah ﷺ, comme rapporté par Al Bukhârî (n° 1727) et Muslim (n° 1201). Tout au long de cet évènement, le Prophète ﷺ ne faisait que suivre ce qui lui était révélé de faire [de la part d'Allah] et, pour cela, il trouva un soutien indéfectible en la

personne de son ami de toujours Abû Bakr As-Siddîq ﵁ qui — dès le départ — se soumit pleinement à la décision du Messager d'Allah ﷺ, comme rapporté par Al Bukhârî (n° 3782), Muslim (n° 1785), et Ahmed (n° 18910). Et, en effet, avec le temps, ce traité s'avéra être « une victoire éclatante » pour les musulmans comme Allah ﷻ l'a mentionnée au tout début de la sourate n° 48 dans le verset n° 1.

Pour plus de détails sur le déroulé des évènements de ce traité, les enseignements contenus dans celui-ci, et ce qu'il en résultat au final, voir : *Zâd Al Ma'âd* (3/127 à 130 ; 268 à 270 ; 275), d'Ibn Al Qayyim ﵀.

(Note du Traducteur).

— Sourate : La Victoire éclatante (48)/Versets : 1 - 10 - 18 - 20 - 24.

إِنَّا فَتَحْنَا لَكَ فَتْحًا مُّبِينًا ﴿١﴾

Traduction rapprochée :

1. Certes, Nous t'avons accordé une victoire éclatante.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Certes, Nous t'avons accordé une victoire éclatante.﴿** (48/1). La victoire (*Al Fath*) mentionnée ici désigne la Trêve de Hudaybiyyah [et non la conquête de La Mecque].[1]
2. **﴾Une victoire éclatante.﴿** (48/1). Par le biais de cette trêve, la guerre — entre les musulmans et les Quraychites — cessa durant dix années, les musulmans purent effectuer la 'Umrah l'année suivante. Quiconque souhaita entrer dans l'engagement avec les Quraychites fut libre de le faire, et quiconque souhaita entrer dans l'engagement avec le Messager d'Allah ﷺ fut [aussi] libre de le faire.[2] Les gens

1 Pendant que le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons ﵃ étaient sur le retour vers Médine, après avoir contracté un engagement et signé une trêve, le Messager d'Allah ﷺ reçut une bonne nouvelle qu'il transmit à ses Compagnons ﵃. Il ﷺ leur a dit : « *Cette nuit, une sourate m'a été révélée et celle-ci m'est préférable à tout ce sur quoi le soleil se lève dessus.* » Ensuite, il ﷺ récita : **﴾Certes, Nous t'avons accordé une victoire éclatante.﴿** (La Victoire éclatante, 48 : 1). » Ibn Mas'ûd ﵁ disait : « *Vous considérez que la victoire* [dont il est ici question] *est la Conquête de La Mecque tandis que nous, nous considérons que la victoire* [dont il est ici question] *désigne la Trêve de Hudaybiyyah.* » Rapporté par Al Bukhârî (n° 4834), Muslim (n° 4637), et Ahmed (n° 12226), d'après un hadith d'Anas ﵁.

2 Bukhârî (n° 2731) et (n° 2732) ; Ahmed (n° 18910), d'après un hadith de Miswar ibn Makhramah ﵁ et Marwân ibn Al Hakam ﵁.

connurent la sécurité mutuelle, les uns les autres; le champ de la prédication (*Ad-Da'wah*) à la religion d'Allah ﷻ s'élargit et chaque croyant de n'importe quel endroit de ces contrées fut libre de prêcher et ainsi quiconque le souhaita put s'informer de la réalité de l'islam; et c'est ainsi que, durant cette période [de 10 ans], les gens entrèrent en masse dans la religion d'Allah. Voilà pourquoi, Allah a appelé la trêve de Hudaybiyyah : « une victoire » (*Fathan*), mais en plus Il l'a décrite [comme étant] : « éclatante » (*Mubînan*), c'est-à-dire : apparente et manifeste. En effet, l'objectif de la conquête des pays des polythéistes est d'affermir la religion d'Allah et de secourir les musulmans. C'est ce qui a résulté de cette « victoire » et, à la suite de celle-ci, Allah fit découler de nombreuses autres affaires [décrites dans les versets suivants].

إِنَّ ٱلَّذِينَ يُبَايِعُونَكَ إِنَّمَا يُبَايِعُونَ ٱللَّهَ يَدُ ٱللَّهِ فَوْقَ أَيْدِيهِمْ ۚ فَمَن نَّكَثَ
فَإِنَّمَا يَنكُثُ عَلَىٰ نَفْسِهِۦ ۖ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِمَا عَـٰهَدَ عَلَيْهُ ٱللَّهَ فَسَيُؤْتِيهِ
أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٠﴾

Traduction rapprochée :

10. Certes, ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la Main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Ainsi donc, quiconque viole le serment, ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, alors Il lui accordera bientôt une immense récompense.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Certes, ceux qui te prêtent serment d'allégeance...﴿** (48/10). Ce serment d'allégeance qu'Allah indique ici est le serment d'*Ar-Ridwân* ; les Compagnons ﷺ prêtèrent serment au Messager d'Allah ﷺ de ne pas s'enfuir [et le laisser seul].[1]
2. **﴾... ne font que prêter serment à Allah ; La main d'Allah est au-dessus de leurs mains.﴿** (48/10). C'est-à-dire : c'est comme s'ils avaient prêté serment à Allah et ils Lui ont « serré la Main » à travers ce

1 Muslim (n° 4807) et Ahmed (n° 14823), d'après un hadith de Jâbir ﷺ.

serment d'allégeance. Tout ceci pour ajouter encore plus d'insistance et de renforcement et ainsi les pousser à respecter leur engagement.

3. **﴾Et quiconque remplit son engagement envers Allah, alors Il lui accordera bientôt une immense récompense.﴿** (48/10). [Ici, Allah n'a pas spécifié la récompense] En effet, personne n'en connait sa grandeur ni sa valeur excepté Celui qui la dispensera à celui qui en bénéficiera.

۞لَّقَدْ رَضِىَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِى
قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ ٱلسَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَٰبَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾

Traduction rapprochée :

18. Assurément, Allah a vraiment agréé les croyants lorsqu'ils t'ont prêté serment d'allégeance [de Satisfaction (*Ar-Ridwân*)] sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leur cœur, alors Il a fait descendre la quiétude sur eux et Il les a rétribués par une victoire proche [la Trêve de Hudaybiyyah et la Conquête de Khaybar]

Enseignements à tirer :

1. **﴾Assurément, Allah a vraiment agréé les croyants lorsqu'ils t'ont prêté serment d'allégeance [de Satisfaction** (Ar-Ridwân)**] sous l'arbre.﴿** (48/18). Allah ﷻ nous informe de Sa grâce, Sa miséricorde et Sa satisfaction envers les croyants lorsqu'ils ont prêté serment au Messager d'Allah ﷺ à travers cette allégeance qui a illuminé leurs visages et pour laquelle ils ont acquis le bonheur en ce bas monde et dans l'au-delà. Cette allégeance est aussi appelée : « L'allégeance de la [Grande] Satisfaction » (*Bay'ah Ar-Ridwân*) en raison de la satisfaction d'Allah à l'égard des croyants pour ce serment d'allégeance ; ou encore : « L'allégeance des Gens de l'Arbre » (*Bay'ah Ahl Ach-Chajarah*) [...]. En effet, une information non véridique parvint au Messager d'Allah ﷺ comme quoi les polythéistes de La Mecque avaient tué 'Uthmân ibn 'Affân رضي الله عنه. Le Messager d'Allah ﷺ rassembla donc quiconque était avec lui parmi les croyants, qui étaient environ 1500.[1] Les Compagnons رضي الله عنهم jurèrent alors de combattre les polythéistes et de

1 Bukhârî (n° 4152) ; Muslim (n° 4812) et Ahmed (n° 14181), d'après un hadith de Jâbir [ibn 'AbdiLlah] رضي الله عنه.

ne pas s'enfuir jusqu'à ce qu'ils meurent.[1] Ils prêtèrent serment sous un arbre d'où la raison de cette appellation.

2. **﴾Il a su ce qu'il y avait dans leur cœur, alors Il a fait descendre la quiétude sur eux ;﴿** (48/18). En raison de cette foi qui habitait les cœurs des Compagnons ﵃, Allah leur en sut gré et Il leur ajouta de la guidée. En effet, Il sut ce qu'il y avait dans leur cœur comme affliction à cause de ces conditions que les polythéistes avaient posées à Son Messager ﷺ. Allah descendit donc sur eux la quiétude pour les affermir et pour tranquilliser leur cœur.
3. **﴾Et Il les a rétribués par une victoire proche [la Conquête de Khaybar]﴿** (48/18). Ici, c'est la conquête de Khaybar qui est désignée dont seules les personnes présentes à Hudaybiyyah ont participé. Ils conquirent Khaybar et s'emparèrent des biens. Ceci en guise de rétribution et de reconnaissance pour ce qu'ils ont déployé comme obéissance à Allah ﷻ et accomplissement de Sa satisfaction.

وَعَدَكُمُ ٱللَّهُ مَغَانِمَ كَثِيرَةً تَأْخُذُونَهَا فَعَجَّلَ لَكُمْ هَٰذِهِۦ وَكَفَّ
أَيْدِيَ ٱلنَّاسِ عَنكُمْ وَلِتَكُونَ ءَايَةً لِّلْمُؤْمِنِينَ وَيَهْدِيَكُمْ صِرَٰطًا
مُّسْتَقِيمًا ٢٠

Traduction rapprochée :

20. Allah vous a promis un abondant butin [à Khaybar] que vous prendrez, Il a hâté pour vous celui-ci et Il a repoussé de vous les mains des gens [les Juifs de Banî Qurayzah], afin que tout cela soit un signe pour les croyants et qu'Il vous guide dans un droit chemin ;

Enseignements à tirer :

1. **﴾Afin que tout cela soit un signe pour les croyants...﴿** (48/20). Pour indiquer et prouver que l'information d'Allah est véridique, Sa promesse est véridique, Sa rétribution des croyants est véridique et que ce qu'Il a décrété et prédestiné s'exécutera [véridiquement].
2. **﴾... et qu'Il vous guide dans un droit chemin ;﴿** (48/20). Un droit chemin dans la science, la foi et les œuvres.

1 Bukhârî (n° 2960) ; Muslim (n° 4822) et Ahmed (n° 16509), d'après un hadith de Salamah [ibn Al Akwa'] ﵁.

وَهُوَ ٱلَّذِى كَفَّ أَيْدِيَهُمْ عَنكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ عَنْهُم بِبَطْنِ مَكَّةَ مِنۢ
بَعْدِ أَنْ أَظْفَرَكُمْ عَلَيْهِمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرًا ﴿٢٤﴾

Traduction rapprochée :

24. C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque [à Hudaybiyyah], a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah est parfaitement clairvoyant de ce que vous œuvrez.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque [à Hudaybiyyah], a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux.**﴿ (48/24). Allah rappelle à Ses serviteurs [croyants] Son bienfait sur eux pour les avoir préservé du mal des impies et de les combattre.
2. ﴾**Et Allah est parfaitement clairvoyant de ce que vous œuvrez.**﴿ (48/24). Allah rétribuera chaque personne qui œuvre en fonction de son œuvre accomplie ; quant aux croyants, Il se chargera de les gérer de la meilleure manière.



25. Mohammed (Muhammad) et la conquête de La Mecque (*Fath Makkah*) :

Bref rappel historique :

Le 10 du mois de Ramadân de l'an 8 de l'Hégire, le Messager d'Allah ﷺ décida de marcher sur La Mecque à la tête d'une armée de 10 000 hommes. Dix jours plus tard, le 20 du mois de Ramadân — correspondant au 11 Janvier 630 AG — il conquit La Mecque sans aucune effusion de sang. Il y entra tête baissée en signe d'humilité et de remerciement envers Son Seigneur ﷻ. Sur place, il pardonna à son peuple en leur disant ce que son frère le Prophète Joseph عليه السلام avait dit à ses frères : ﴾« **Aujourd'hui, aucune récrimination contre vous ! Qu'Allah vous pardonne. Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.** »﴿ (Joseph, 12 : 92). Il s'adressa aux gens dans un célèbre discours au cours duquel, il mentionna le sublime verset suivant : ﴾« **Ô hommes ! Certes,**

Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus, pour que vous fassiez connaissance mutuelle. Certes, le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. » Certes, Allah est Omniscient, Parfaitement Informé.﴿ (Les Appartements, 49 : 13). Le Messager d'Allah ﷺ pénétra dans la Ka'bah et cassa toutes les idoles et statues. Ensuite, après quelques jours passés, il retourna à Médine qui était devenue sa ville depuis son émigration et son accueil chaleureux par les Ans̲ârs. Il ne revint à La Mecque que pour effectuer son pèlerinage d'Adieu.

(Note du Traducteur).

— Sourate : La Victoire éclatante (48) / Verset : 27.

لَّقَدْ صَدَقَ ٱللَّهُ رَسُولَهُ ٱلرُّءْيَا بِٱلْحَقِّ ۖ لَتَدْخُلُنَّ ٱلْمَسْجِدَ ٱلْحَرَامَ إِن
شَآءَ ٱللَّهُ ءَامِنِينَ مُحَلِّقِينَ رُءُوسَكُمْ وَمُقَصِّرِينَ لَا تَخَافُونَ ۖ فَعَلِمَ مَا
لَمْ تَعْلَمُوا۟ فَجَعَلَ مِن دُونِ ذَٰلِكَ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿٢٧﴾

Traduction rapprochée :

27. Assurément, Allah a été véridique à travers la vision par laquelle Il annonça à Son Messager en toute vérité : « Vous entrerez dans la Mosquée Sacrée, si Allah [le] souhaite, en étant en sécurité et en ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans que vous n'ayez à craindre [quoi que ce soit]. Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Et Il a placé en deçà de cela [la trêve de Hudaybiyyah] une victoire proche [celle de Khaybar].

Enseignements à tirer :

1. **﴾Assurément, Allah a été véridique à travers la vision par laquelle Il annonça à Son Messager en toute vérité : « Vous entrerez dans la Mosquée Sacrée, si Allah [le] souhaite, en étant en sécurité et en ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans que vous n'ayez à craindre [quoi que ce soit].﴿** (48/27). À Médine, le Messager d'Allah ﷺ fit un rêve dans lequel il eut une vision ; il en informa alors ses Compagnons رضي الله عنهم en leur disant qu'ils entreraient à La Mecque et feraient la circumambulation (*At-Tawâf*) autour de la Maison. Mais, lorsqu'il arriva ce qui arriva le jour de Hudaybiyyah et qu'ils revinrent sans être entrés à La Mecque, alors cela fut un long sujet de discussion entre eux de sorte qu'ils firent part de cela au Messager d'Allah ﷺ et lui dirent : « Ne nous as-tu pas informés que parviendrions à la Maison et que nous tournerions autour ? » Il ﷺ [leur] répondit : « *Vous-ai-je informés que ce serait cette année ?* » Ils répondirent : « Non. » Alors, il ﷺ a dit : « *Assurément, vous y parviendrez et vous y tournerez autour !* »[1]
2. **﴾Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Et Il a placé en deçà de cela [la trêve de Hudaybiyyah] une victoire proche [celle de Khaybar].﴿**

1 Bukhârî (n° 2731), (n° 2732) et Ahmed (n° 18928), d'après un hadith de Miswar ibn Makhramah رضي الله عنه et Marwân ibn Al Hakam رضي الله عنه.

(48/27). Allah ﷻ s'est chargé de montrer la sagesse et l'avantage de cette trêve et il en est ainsi du reste de Ses décrets religieux légaux ; en effet, ils contiennent tous une bonne direction et une miséricorde.

— Sourate : Le Secours (110) / Versets : 1 à 3.

إِذَا جَآءَ نَصۡرُ ٱللَّهِ وَٱلۡفَتۡحُ ۝١ وَرَأَيۡتَ ٱلنَّاسَ يَدۡخُلُونَ فِي دِينِ ٱللَّهِ
أَفۡوَاجٗا ۝٢ فَسَبِّحۡ بِحَمۡدِ رَبِّكَ وَٱسۡتَغۡفِرۡهُۚ إِنَّهُۥ كَانَ تَوَّابَۢا ۝٣

Traduction rapprochée :

1. Lorsqu'est venu le secours d'Allah et la victoire,

2. et que tu as vu les gens entrer en masse dans la Religion d'Allah,

3. glorifie donc ton Seigneur en Le louant et implore Son pardon. Certes, Il est le Grand Accueillant au repentir.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Lorsqu'est venu le secours d'Allah et la victoire, et que tu as vu les gens entrer en masse dans la Religion d'Allah.﴿** (110/1-2). Dans cette sourate, il y a une bonne nouvelle et deux indications :

a. La bonne nouvelle est celle du secours d'Allah de Son Messager ﷺ, sa conquête de La Mecque et l'entrée en masse des gens dans la religion d'Allah. Notamment, nombre d'entre eux appartenant à sa famille et faisant [maintenant] partie de ses partisans tandis qu'auparavant ils étaient ses ennemis.

b. Les deux indications sont :

a. La première, de manière générale, est que cette religion sera toujours secourue.

b. La seconde, de manière spécifique, est celle de l'approche et de la venue du terme de vie du Messager d'Allah ﷺ étant donné que sa mission touche à sa fin.[1]

2. **﴾Glorifie donc ton Seigneur en Le louant et implore Son pardon.﴿** (110/3). [Allah nous informe que] Cette communauté et cette religion bénéficieront toujours de la miséricorde d'Allah et de Sa bienveillance

1 Comme rapporté de manière authentique par Al Bukhârî (n° 3627), d'après un hadith d'AbdaLlah ibn 'Abbâs ﷺ et 'Umar Ibn Al Khattâb ﷺ.

à un point qui ne nous traverse même pas l'esprit et qu'on ne peut imaginer

3. ﴾**Glorifie donc ton Seigneur en Le louant et implore Son pardon. Certes, Il est le Grand Accueillant au repentir.**﴿ (110/3). Allah nous enjoint de parachever les affaires vertueuses en implorant [Son] pardon, comme à la fin de la prière ou lors du pèlerinage, etc.



26. Mohammed (Mu<u>h</u>ammad) ﷺ et la bataille de Hounaïn (<u>H</u>unayn) :

Bref rappel historique :

La Bataille de <u>H</u>unayn se déroula le 10 du mois de Chawwâl en l'an 8 de l'Hégire, correspondant au 31 Janvier 630 AG. L'armée musulmane était constituée de 12 000 hommes, dont de nombreux et nouveaux convertis à l'islam parmi les Quraychites. Ce grand nombre leurra les musulmans qui tombèrent dans la vanité jusqu'à ce que certains disent : « *Aujourd'hui, nous ne serons pas défaits en raison du nombre !* » Voir : *Dalâ'il An-Nubuwwah* (5/123), d'Al Bayhaqî d'après Rabî' Ibn Anas ; *Kachf Al Astâr* (n° 1827), d'Al Bazzâr d'après Anas ﷺ ; *Ma'âlim At-Tanzîl*, d'Al Baghawî. En face, l'adversaire était principalement les tribus de <u>H</u>awâzin et de Thaqîf constituées d'environ 20 000 hommes, dont un très grand nombre de cavaliers. Le lieu de la rencontre fut dans une vallée — celle de <u>H</u>unayn — sur l'une des routes allant de La Mecque à Taëf. Dans un premier temps, l'armée musulmane dut faire face à une attaque ennemie surprise et violente menée par Mâlik Ibn Awf — qui s'est ensuite converti à l'islam — qui se solda par une débâcle des musulmans. Toutefois, sous l'égide des musulmans des premières heures, notamment les *Muhâjirûn* — et plus particulièrement parmi eux le clan des Banî Hâchim resté au contact du Messager d'Allah ﷺ tout au long de la bataille — mais aussi des *An<u>s</u>âr*, les musulmans parvinrent à retourner la situation. Le Messager d'Allah ﷺ combattait en disant : « *Je suis le Prophète, nul mensonge ! Je suis le fils d'Abd Al Mu<u>tt</u>alib !* » [Al Bukhârî (n° 2864) ; Muslim (n° 4617) et A<u>h</u>med (n° 18475), d'après un hadith de 'Al Barâ' ibn 'Äzib ﷺ]. Finalement, après avoir entendu l'appel et la voix d'Al 'Abbâs ibn 'Abd Al Mu<u>tt</u>alib ﷺ, les musulmans se regroupèrent et resserrèrent les rangs. Après d'âpres combats, l'armée musulmane parvint à retourner la situation et finit par

mettre en déroute leur adversaire et triompher de lui. Au cours de la bataille, les musulmans déplorèrent 4 tués contre 70 pour l'armée adverse. Par ailleurs, les musulmans firent de très nombreux captifs (6 000 femmes et enfants) qui furent ensuite tous libérés sur recommandation du Messager d'Allah ﷺ. En outre, et à titre de butin, les musulmans emportèrent avec eux 24 000 chameaux et d'innombrables ovins [Muslim (n° 4612) et Ahmed (n° 1775), d'après un hadith d'Al 'Abbâs ibn 'Abd Al Muttalib ﷺ].

(Note du Traducteur).



— Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 25-26.

لَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ فِى مَوَاطِنَ كَثِيرَةٍ وَيَوْمَ حُنَيْنٍ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ
كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ تُغْنِ عَنكُمْ شَيْـًٔا وَضَاقَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا
رَحُبَتْ ثُمَّ وَلَّيْتُم مُّدْبِرِينَ ٢٥ ثُمَّ أَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ
وَعَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ وَأَنزَلَ جُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا وَعَذَّبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ وَذَٰلِكَ
جَزَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ ٢٦

Traduction rapprochée :

25. Assurément, Allah vous a déjà secourus en maints endroits. Et [rappelez-vous] le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre multitude et que cela ne vous a servi à rien. La terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ; puis, vous avez tourné le dos en fuyards.

26. Ensuite, Allah fit descendre Sa quiétude sur Son Messager et sur les croyants. Il fit descendre des soldats (les Anges) que vous ne voyiez pas, et Il châtia ceux qui ont mécru. Telle est la rétribution des impies.

Enseignements à tirer :

1. **﴾La Terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ;﴿** (9/25). En raison de ce qui vous a touchés comme souci et angoisse au moment de votre débâcle.

2. ❮**Ensuite, Allah fit descendre Sa quiétude sur Son messager et sur les croyants.**❯ (9/26). La quiétude (*As-Sakînah*) est ce qu'Allah met dans les cœurs [des croyants] au moment des troubles, des tremblements et des affres. Celle-ci permet d'affermir les cœurs, les apaiser et les tranquilliser. La quiétude fait partie des immenses bienfaits d'Allah envers Ses serviteurs.
3. ❮**Il fit descendre des soldats (les Anges) que vous ne voyiez pas**❯ (9/26). Ces soldats étaient les Anges qu'Allah fit descendre, le jour de Hunayn, pour assister les croyants, les affermir et leur annoncer la bonne nouvelle du [futur] secours [d'Allah].
4. ❮**Et Il châtia ceux qui ont mécru.**❯ (9/26). Ici, le châtiment [de ceux qui ont mécru] se traduisit [ici-bas] par la déroute, la mort [des hommes], la captivité des femmes et des enfants et l'appropriation des biens de leurs adversaires.
5. ❮**Telle est la rétribution des impies.**❯ (9/26). Ici-bas, les impies ont été châtiés ; et, dans l'au-delà, ils seront ramenés vers Dieu pour subir un châtiment plus sévère.



27. Mohammed (Muhammad) et l'expédition de Tabouk (Tabûk) :

Bref rappel historique :

L'expédition de Tabouk eut lieu au mois de Rajab en l'an 9 de l'Hégire, correspondant au mois d'octobre de l'année 630 du calendrier Grégorien. C'est plus une expédition militaire qu'une bataille en tant que telle. Le Messager d'Allah ﷺ mena personnellement cette expédition en réponse aux velléités de diverses tribus arabes chrétiennes du Nord-Ouest de l'Arabie, notamment celles d'Al Qudâ'ah et d'Al Kinda. Ces tribus étaient encouragées et « pilotées » par le puissant Empire Byzantin voisin qui était alors dirigé par Héraclius car ce dernier s'inquiétait de l'influence de l'islam au sein des peuples, notamment auprès de la tribu des Juhaynah, et de l'expansion militaire et territoriale rapide des musulmans. Du reste, face à ce « danger musulman », les Byzantins prirent eux-mêmes les devant en décidant de positionner des troupes en nombre dans la région. Le Messager d'Allah ﷺ demanda alors aux musulmans de faire des pré-

paratifs en vue d'un long voyage, de près de 1 000 km, en plein été et à travers le désert. Cet évènement permit une fois de plus à de grands Compagnons رضي الله عنهم de se distinguer, notamment : 'Umar ibn Al Khattâb رضي الله عنه donna la moitié de ses biens et, ce jour-là, il pensa qu'il surpasserait Abû Bakr As-Siddîq رضي الله عنه. Mais, lorsque ce dernier vint et donna tout ce qu'il avait en ne laissant à sa famille qu'Allah ﷻ et Son Messager ﷺ, alors 'Umar dut se rendre à l'évidence que jamais il ne pourrait le devancer ni le surpasser dans quoi que ce soit [Hadith rapporté par Tirmidhî dans son *Sunan* (n° 3675) qui a dit : « *Ce hadith est bon-authentique.* » ; Abû Dâwud dans son *Sunan* (n° 1678) et Al Albânî l'a déclaré bon dans *Sahîh Sunan Abî Dâwud* (5/366)]. Quant à 'Uthmân ibn 'Affân رضي الله عنه, après avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « *Quiconque équipe l'armée d'Al 'Usrah, alors il aura le Paradis* ; ('Uthmân a alors dit : « Je l'ai donc équipé. »). Il en fut de même avec le puits de Rûmah dont le Messager d'Allah ﷺ avait dit : « *Quiconque creuse le puits de Rûmah, alors il aura le Paradis* ; ('Uthmân a alors dit : « Je l'ai donc creusé. ») [Hadith rapporté par Al Bukhârî (n° 2778) dont le rapporteur même du hadith n'est autre que... 'Uthmân lui-même !]. En effet, en ce jour, 'Uthmân ibn 'Affân رضي الله عنه fit preuve d'une telle générosité et prodigalité qu'il équipa à lui tout seul quasiment le tiers de l'armée, voire la moitié. Et lorsque le Messager d'Allah ﷺ vit cet acte d'Uthmân, il a dit : « *Quoiqu'Uthmân fasse (œuvre) après ce jour, rien ne lui nuira.* » [Rapporté par At-Tirmidhî dans son *Sunan* et déclaré bon par Al Albânî dans : *Sahîh Sunan Tirmidhî* (n° 3701)]. D'autres Compagnons رضي الله عنهم se distinguèrent eux aussi dans la générosité, comme : Talhah ibn 'UbayduLlah رضي الله عنه, 'Abd ar-Rahman ibn 'Awf رضي الله عنه, Sa'd ibn 'Ubâdah رضي الله عنه, etc. Et les femmes ne furent pas en reste aussi, notamment ce que nous rapporte Oum Sinân Al Aslamiyyah رضي الله عنها de ce qu'elle vit comme bagues, colliers et autres bijoux en or dans la maison de 'Aïcha رضي الله عنها en guise de dons [Voir : *Al Maghâzî* (3/991), d'Al Wâqidî]. Qu'Allah soit satisfait de toutes ces illustres personnes, hommes et femmes ! Ainsi donc, l'armée musulmane — composée de milliers de soldats — se mit en marche et parcourut cette longue distance jusqu'à parvenir à destination. Toutefois, sur place, l'armée byzantine et ses acolytes ne se montrèrent pas. Les musulmans décidèrent quand même de rester quelque temps sur place. Ils explorèrent alors la région, et ses alentours, et ils firent des alliances avec des chefs locaux. Après une vingtaine de jours, et en l'absence de tout mouvement ennemi, le Messager d'Allah ﷺ décida de retourner à Médine. Cette expédition marqua le début des futurs conflits à venir avec l'Empire Byzantin jusqu'aux guerres frontales qui allaient survenir par la suite.

(Note du Traducteur).

— **Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 38-39.**

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مَا لَكُمۡ إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ
ٱثَّاقَلۡتُمۡ إِلَى ٱلۡأَرۡضِۚ أَرَضِيتُم بِٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا مِنَ ٱلۡأٓخِرَةِۚ فَمَا مَتَٰعُ
ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا فِي ٱلۡأٓخِرَةِ إِلَّا قَلِيلٌ ٣٨ إِلَّا تَنفِرُواْ يُعَذِّبۡكُمۡ عَذَابًا أَلِيمٗا
وَيَسۡتَبۡدِلۡ قَوۡمًا غَيۡرَكُمۡ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيۡـٔٗاۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٌ ٣٩

Traduction rapprochée :

38. « Ô vous qui avez cru ! Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous dit : Élancez-vous dans la voie d'Allah ! Vous êtes-vous appesantis sur la Terre. Agréez-vous [plus] la vie présente à [celle de] l'au-delà ? » Or, la jouissance de la vie présente n'est que peu de chose, comparée à l'au-delà !

39. Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux et Il vous remplacera par un autre peuple. Et vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent sur toute chose.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**« Ô vous qui avez cru ! »**﴿ (9/38). Cet appel au nom de la foi vise à ce que les croyants œuvrent en fonction de ce qu'implique la foi (*Al Îmân*) et ce qu'incite la certitude (*Al Yaqîn*) et qui se traduit par le fait de s'empresser [d'accomplir] l'ordre d'Allah, de se hâter vers Sa satisfaction, de combattre Ses ennemis et de secourir Sa religion.
2. ﴾**« Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous dit : Élancez-vous dans la voie d'Allah ! Vous êtes-vous appesantis sur la Terre. Agréez-vous [plus] la vie présente à [celle de] l'au-delà ? »**﴿ (9/38). Sache que de nombreux versets de cette noble sourate furent révélés à propos de la bataille de Tabouk. Le Prophète ﷺ incita les musulmans à aller combattre les Romains (d'Orient), c'est-à-dire : les Byzantins. Mais, à ce moment-là, c'était la saison des fortes chaleurs et celle des récoltes, les provisions étaient rares et les conditions de vie étaient difficiles. Certains musulmans ressentirent une certaine lourdeur [et furent réticents] à s'élancer ce qui leur valut d'être blâmé par Allah ﷻ.[1]

1 Bukhârî (n° 4418) ; Muslim (n° 7016) ; et Ahmed (n° 15789), d'après un hadith de Ka'b ibn Mâlik رضي الله عنه.

3. **﴾Or, la jouissance de la vie présente n'est que peu de chose, comparée à l'au-delà !﴿** (9/38). En effet, ce bas monde du début jusqu'à sa fin ne représente rien en comparaison de l'au-delà. Que représente la très courte durée de la vie d'un homme en ce bas monde jusqu'à ce qu'il en fasse son objectif, objectif derrière lequel il n'y a rien ! Il déploie son effort, son énergie, sa préoccupation, et sa volonté pour une chose qui ne dépasse même pas sa [durée de] vie qu'il passe en ce bas monde ; une vie brève et courte, remplie de contrariétés, et soumise aux dangers ! Quel avis avez-vous vu pour devancer (et préférer) cette vie d'ici-bas à celle de l'au-delà qui englobe toute la félicité, celle qui satisfait ce que les âmes convoitent et ce dont les yeux se délectent, et où vous y resterez éternellement ! Par Allah ! Quiconque dont la foi s'est enracinée dans son cœur, s'est montré judicieux dans son choix (littéralement : avis) et fait partie des doués d'intelligence, alors une telle personne ne peut pas devancer (et préférer) ce bas monde à l'au-delà !
4. **﴾Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux ;﴿** (9/39). Un châtiment en ce bas monde et dans l'au-delà. En effet, le fait de ne pas s'élancer au moment de la stabilité [dans la vie] fait partie des péchés majeurs qui impliquent le plus dur châtiment étant donné ce qu'il s'y trouve comme grands préjudices. En effet, celui qui ne se lance pas [au combat] a désobéi à Allah ﷻ, il a commis un interdit, il n'a pas aidé au secours de la religion d'Allah, il n'a pas pris la défense du Livre d'Allah et de Sa législation, et il n'a pas soutenu ses frères musulmans contre leur ennemi qui veut les éradiquer et annihiler leur religion.
5. **﴾Et vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent sur toute chose.﴿** (9/39). Allah ﷻ se charge Lui-même de secourir Sa religion et d'élever Sa parole, peu importe que vous appliquiez l'Ordre d'Allah ou que vous le rejetiez derrière votre dos.

— Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 41 à 49.

ٱنفِرُوا۟ خِفَافًا وَثِقَالًا وَجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ
ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ لَوْ كَانَ عَرَضًا قَرِيبًا وَسَفَرًا
قَاصِدًا لَّٱتَّبَعُوكَ وَلَٰكِنۢ بَعُدَتْ عَلَيْهِمُ ٱلشُّقَّةُ ۚ وَسَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَوِ

ٱسۡتَطَعۡنَا لَخَرَجۡنَا مَعَكُمۡ يُهۡلِكُونَ أَنفُسَهُمۡ وَٱللَّهُ يَعۡلَمُ إِنَّهُمۡ لَكَٰذِبُونَ
﴿٤٢﴾ عَفَا ٱللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمۡ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ ٱلَّذِينَ صَدَقُواْ
وَتَعۡلَمَ ٱلۡكَٰذِبِينَ ﴿٤٣﴾ لَا يَسۡتَـٔۡذِنُكَ ٱلَّذِينَ يُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ
أَن يُجَٰهِدُواْ بِأَمۡوَٰلِهِمۡ وَأَنفُسِهِمۡۗ وَٱللَّهُ عَلِيمُۢ بِٱلۡمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾ إِنَّمَا يَسۡتَـٔۡذِنُكَ
ٱلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ وَٱرۡتَابَتۡ قُلُوبُهُمۡ فَهُمۡ فِي رَيۡبِهِمۡ
يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾ ۞ وَلَوۡ أَرَادُواْ ٱلۡخُرُوجَ لَأَعَدُّواْ لَهُۥ عُدَّةٗ وَلَٰكِن كَرِهَ ٱللَّهُ
ٱنۢبِعَاثَهُمۡ فَثَبَّطَهُمۡ وَقِيلَ ٱقۡعُدُواْ مَعَ ٱلۡقَٰعِدِينَ ﴿٤٦﴾ لَوۡ خَرَجُواْ فِيكُم
مَّا زَادُوكُمۡ إِلَّا خَبَالٗا وَلَأَوۡضَعُواْ خِلَٰلَكُمۡ يَبۡغُونَكُمُ ٱلۡفِتۡنَةَ وَفِيكُمۡ
سَمَّٰعُونَ لَهُمۡۗ وَٱللَّهُ عَلِيمُۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾ لَقَدِ ٱبۡتَغَوُاْ ٱلۡفِتۡنَةَ مِن قَبۡلُ
وَقَلَّبُواْ لَكَ ٱلۡأُمُورَ حَتَّىٰ جَآءَ ٱلۡحَقُّ وَظَهَرَ أَمۡرُ ٱللَّهِ وَهُمۡ كَٰرِهُونَ ﴿٤٨﴾
وَمِنۡهُم مَّن يَقُولُ ٱئۡذَن لِّي وَلَا تَفۡتِنِّيٓۚ أَلَا فِي ٱلۡفِتۡنَةِ سَقَطُواْۗ وَإِنَّ جَهَنَّمَ
لَمُحِيطَةُۢ بِٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٤٩﴾

Traduction rapprochée :

41. Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.

42. S'il s'était agi d'un profit facile ou d'un court voyage, ils t'auraient suivi ; mais la distance leur parut longue. Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis avec vous. » Ils se perdent eux-mêmes. Et Allah sait bien qu'ils mentent.

43. Qu'Allah te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné la permission jusqu'à ce que tu puisses distinguer ceux qui disaient vrai et que tu saches qui étaient les menteurs ?

44. Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas la permission quand il s'agit de combattre avec leurs biens et leur personne. Et Allah est Connaisseur des pieux.

45. Certes, ne te demandent la permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute. Ils sont dans leur doute à hésiter.

46. Et s'ils avaient voulu partir (au combat), ils auraient fait des préparatifs. Mais leur mise en marche répugna à Allah ; Il les a alors rendus paresseux. Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent. »

47. S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous. Et il y en a parmi vous qui les écoutent. Et Allah est bien Connaisseur des injustes.

48. Assurément, auparavant, ils ont cherché à semer la discorde (dans vos rangs) et à t'embrouiller les affaires jusqu'à ce que vint la Vérité et que triomphe l'Ordre d'Allah, en dépit de leur répugnance.

49. Et parmi eux, il en est qui dit : « Donne-moi la permission (de rester) et ne me soumets pas à la tentation. » Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés ; et, certes, la Géhenne cerne de toutes parts les impies.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Légers ou lourd, lancez-vous au combat,﴿** (9/41). C'est-à-dire : dans la difficulté et la facilité, dans l'agrément et le désagrément, dans le chaud et le froid, etc. En fait, dans l'ensemble des situations.
2. [...]
3. [...]
4. **﴾S'il s'était agi d'un profit facile ou d'un court voyage, ils t'auraient suivi ; mais la distance leur parut longue.﴿** (9/42). Le véritable serviteur est celui qui se dévoue à son Seigneur en toute situation et celui qui [Lui] voue l'adoration, qu'elle soit facile ou difficile (littéralement : pénible). Voilà le [véritable] serviteur d'Allah en toute situation !
5. **﴾Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis avec vous. »﴿** (9/42). Les excuses fournies par ces gens (les hypocrites) sont fausses et vaines. En effet, une excuse est un empêchement qui empêche le serviteur de faire une chose après que celui-ci a déployé toute son énergie et s'est efforcé d'entreprendre [toutes] les causes pour accomplir ce qu'il doit faire, en l'occurrence ici : sortir pour participer au combat. Mais ensuite, un empêchement légal est venu l'empêcher d'accomplir ce qu'il devait faire. C'est cela l'excuse [valable] !
6. **﴾Et Allah sait bien qu'ils mentent.﴿** (9/42). Cette réprimande s'adresse aux hypocrites, ceux qui se sont abstenus de participer à l'ex-

pédition de Tabouk en compagnie du Prophète ﷺ. Ils ont manifesté et prétexté des excuses mensongères, alors le Prophète ﷺ [les a acceptées et] leur a pardonné au regard de leurs simples excuses sans les tester de sorte à distinguer le véridique du menteur. C'est pourquoi, Allah l'a blâmé de s'être hâté au regard [de l'acceptation] de leurs excuses.

7. ❮**Qu'Allah te pardonne !**❯ C'est-à-dire : Qu'Il fasse preuve de mansuétude envers toi et qu'Il te pardonne ce que tu as fait.[1]

8. ❮**Pourquoi leur as-tu donné la permission avant de pouvoir distinguer ceux qui disaient vrai et de savoir qui étaient les menteurs ?**❯ (9/43). En les testant. C'est ainsi qu'on distingue le véridique du menteur et ainsi celui qui mérite d'être excusé l'est tandis que celui qui ne mérite pas d'être excusé ne l'est pas.

9. ❮**Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas la permission quand il s'agit de combattre avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah est Connaisseur des pieux.**❯ (9/44). Allah étant Connaisseur des gens pieux, Il nous a informés que parmi leurs signes, ceux-ci ne demandent pas la permission de délaisser la lutte [dans le sentier d'Allah].

10. ❮**Certes, ne te demandent la permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier ; et dont les cœurs sont emplis de doute.**❯ (9/45). Ces gens n'ont pas une foi complète ni une certitude véridique ; c'est pourquoi, leur désir dans les voies du bien est minime, ils évitent le combat et ils ont besoin d'avoir la permission pour délaisser le combat.

11. ❮**Ils sont dans leur doute à hésiter.**❯ (9/45). C'est-à-dire : Ils ne cessent pas d'être dans le doute et l'errance.

12. ❮**Et s'ils avaient voulu partir (au combat), ils auraient fait des préparatifs.**❯ (9/46). [Voilà un critère pertinent et un indicateur significatif] Dès lors où ils n'ont fait aucun préparatif pour le combat, alors cela signifie [tout simplement] qu'ils n'ont pas voulu sortir pour participer au combat.

---

1 Ce verset indique toute la bienveillance et la miséricorde dont Allah ﷻ faisait preuve envers Son Messager ﷺ, de sorte que même dans le blâme adressé, Il faisait preuve de bienfaisance et de douce bonté envers lui.

13. ﴾**Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent. »**﴿ (9/46). C'est-à-dire : Restez avec les femmes et ceux qui sont excusés de participer au combat.[1]

14. ﴾**Et il y en a parmi vous qui les écoutent.**﴿ (9/47). C'est-à-dire : Ils répondent à leur appel et ils se font leurrés par ces personnes [après les avoir écoutés].

15. ﴾**Assurément, auparavant, ils ont cherché à semer la discorde (dans vos rangs) et à t'embrouiller les affaires jusqu'à ce que vint la Vérité et que triomphe l'Ordre d'Allah, en dépit de leur répugnance.**﴿ (9/48).

16. ﴾**Et parmi eux, il en est qui dit : « Donne-moi la permission (de rester) et ne me soumets pas à la tentation. »**﴿ (9/49). Voilà une autre excuse vraiment étonnante ! Certains, parmi ces hypocrites, ont même dit au Messager d'Allah ﷺ : « *Ne me soumets pas à la tentation en sortant* [participer au combat]. *En effet, si je sors* [au combat] *et*

1 Notamment : les personnes âgées, les malades, les faibles, les femmes, les enfants ceux qui n'ont pas de moyens, les bienfaiteurs et les étudiants de science, comme Allah ﷻ a dit : ﴾**Les faibles, les malades et ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser [dans le sentier d'Allah] ne sont pas tenus d'aller à la guerre dès lors qu'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Nul reproche n'est aussi à faire pour les bienfaiteurs. De même, il n'y a pas de reproche à faire à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu as dit : « Je ne dispose d'aucune monture pour vous. ». Alors, ils s'en retournèrent les yeux débordant de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser.**﴿ (Le Repentir, 9 : 91-92) ; de même : ﴾**Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde.**﴿ (Le repentir, 9 : 122). Concernant ce dernier verset, en guise d'exégèse cheikh Sa'dî dit : « *Afin qu'ils apprennent la science religieuse légale, qu'ils apprennent ses significations, qu'ils comprennent ses secrets, qu'ils l'enseignent à d'autres, et qu'ils avertissent leur peuple lorsqu'ils reviennent à eux. Ainsi donc, ce verset indique le mérite de la science, et plus particulièrement la compréhension de la religion (Al Fiqh Fî Dîn). Ceci est une des plus importantes affaires et quiconque apprend une science, alors il doit la diffuser et la propager parmi les serviteurs et les conseiller sincèrement. En effet, la propagation de la science du savant fait partie de sa bénédiction ainsi que de sa récompense qu'on accroît de lui.* » (Fin de citation).

je vois les femmes des Byzantins[1], *alors je ne pourrais pas patienter sur elles.* »[2]

17. **❮Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés ;❯** (9/49). S'abstenir de sortir et de participer au combat est un immense préjudice et une tentation plus grande encore [que celle de rester chez soi pour ne pas être tenté par les femmes des Byzantins]. En effet, ceci est une désobéissance [manifeste] à Allah ﷻ et à Son Messager ﷺ. C'est commettre un grand péché et porter un immense fardeau. De même, sortir [de chez soi] constitue un préjudice moindre par rapport au fait de s'abstenir de combattre.[3]

— Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 81 à 95.

فَرِحَ ٱلْمُخَلَّفُونَ بِمَقْعَدِهِمْ خِلَٰفَ رَسُولِ ٱللَّهِ وَكَرِهُوٓا۟ أَن يُجَٰهِدُوا۟
بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَالُوا۟ لَا تَنفِرُوا۟ فِى ٱلْحَرِّ ۗ قُلْ نَارُ
جَهَنَّمَ أَشَدُّ حَرًّا ۚ لَّوْ كَانُوا۟ يَفْقَهُونَ ﴿٨١﴾ فَلْيَضْحَكُوا۟ قَلِيلًا وَلْيَبْكُوا۟
كَثِيرًا جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨٢﴾ فَإِن رَّجَعَكَ ٱللَّهُ إِلَىٰ طَآئِفَةٍ مِّنْهُمْ
فَٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِلْخُرُوجِ فَقُل لَّن تَخْرُجُوا۟ مَعِىَ أَبَدًا وَلَن تُقَٰتِلُوا۟ مَعِىَ
عَدُوًّا ۖ إِنَّكُمْ رَضِيتُم بِٱلْقُعُودِ أَوَّلَ مَرَّةٍ فَٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْخَٰلِفِينَ ﴿٨٣﴾ وَلَا
تُصَلِّ عَلَىٰٓ أَحَدٍ مِّنْهُم مَّاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَىٰ قَبْرِهِۦٓ ۖ إِنَّهُمْ كَفَرُوا۟
بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨٤﴾ وَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَٰلُهُمْ وَأَوْلَٰدُهُمْ ۚ

---

1 Dans le texte arabe, l'expression employée est : « *Nissâ' Banî Al Asfar* », littéralement : « Les femmes des Fils des jaunes » qui signifie en fait : les femmes des gens à la peau blanche, claire, etc. Ce qui correspond aux peuples de l'Empire Romain d'Orient, des Grecs, etc. Plus précisément, ici, cela désigne : les femmes des Byzantins (*Ar-Rûm*) qui ne sont autre que les femmes des chrétiens d'Orient. Pour plus de détails concernant l'emploi du terme « *Banî Asfar* » et son explication, voir : Al Bukhârî (n° 3005) avec son livre explicatif : *Fath Al Bârî*, d'Ibn Hajar Al Asqalânî ; Ibn Mâjah (n° 4095) et son livre explicatif d'As-Suyûtî et As-Sindî.

2 Cette parole est attribuée à Al Jadd ibn Qays. Voir : *Jâmi' Al Bayân* (11/492), de Tabarî.

3 On voit donc que les hypocrites ont réuni entre le fait de ne pas sortir de chez eux et de ne pas combattre. Et ceci est pire que s'ils étaient sortis en compagnie du Messager d'Allah ﷺ et ensuite ils se seraient abstenus de combattre. En effet, dans le second cas, ils seraient au moins sortis dans le sentier d'Allah même s'ils n'auraient pas combattu dans Son sentier. Ici, ni ils sont sortis de chez eux ni ils ont combattu. En fait, ils ont cumulé deux désobéissances : **1**- Ne pas sortir au combat. **2**- Ne pas participer au combat.

إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُعَذِّبَهُم بِهَا فِي ٱلدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنفُسُهُمْ وَهُمْ كَٰفِرُونَ
﴿٨٥﴾ وَإِذَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَجَٰهِدُوا۟ مَعَ رَسُولِهِ ٱسْتَـْٔذَنَكَ
أُو۟لُوا۟ ٱلطَّوْلِ مِنْهُمْ وَقَالُوا۟ ذَرْنَا نَكُن مَّعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٨٦﴾ رَضُوا۟ بِأَن
يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَفْقَهُونَ ﴿٨٧﴾ لَٰكِنِ
ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ جَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ
ٱلْخَيْرَٰتُ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾ أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِي مِن
تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٨٩﴾ وَجَآءَ ٱلْمُعَذِّرُونَ
مِنَ ٱلْأَعْرَابِ لِيُؤْذَنَ لَهُمْ وَقَعَدَ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ سَيُصِيبُ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٩٠﴾ لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ وَلَا عَلَى
ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ مَا يُنفِقُونَ حَرَجٌ إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ
وَرَسُولِهِۦ ۚ مَا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾ وَلَا عَلَى
ٱلَّذِينَ إِذَا مَآ أَتَوْكَ لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لَآ أَجِدُ مَآ أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ تَوَلَّوا۟
وَّأَعْيُنُهُمْ تَفِيضُ مِنَ ٱلدَّمْعِ حَزَنًا أَلَّا يَجِدُوا۟ مَا يُنفِقُونَ ﴿٩٢﴾ ۞ إِنَّمَا
ٱلسَّبِيلُ عَلَى ٱلَّذِينَ يَسْتَـْٔذِنُونَكَ وَهُمْ أَغْنِيَآءُ ۚ رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ
ٱلْخَوَالِفِ وَطَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٩٣﴾ يَعْتَذِرُونَ إِلَيْكُمْ
إِذَا رَجَعْتُمْ إِلَيْهِمْ ۚ قُل لَّا تَعْتَذِرُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ لَكُمْ قَدْ نَبَّأَنَا ٱللَّهُ مِنْ
أَخْبَارِكُمْ ۚ وَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُۥ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلْغَيْبِ
وَٱلشَّهَٰدَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٤﴾ سَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَكُمْ إِذَا
ٱنقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لِتُعْرِضُوا۟ عَنْهُمْ ۖ فَأَعْرِضُوا۟ عَنْهُمْ ۖ إِنَّهُمْ رِجْسٌ ۖ وَمَأْوَىٰهُمْ
جَهَنَّمُ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٩٥﴾

Traduction rapprochée :

81. Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leur

personne dans le sentier d'Allah, et ont dit : « Ne partez pas au combat pendant cette chaleur ! » Dis : « Le feu de la Géhenne est plus intense en chaleur. » S'ils comprenaient !

82. Qu'ils rient donc un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont acquis.

83. Si Allah te ramène vers un groupe de ces (gens-là), et qu'ils te demandent la permission de partir au combat, alors dis : « Vous ne sortirez plus jamais avec moi et vous ne combattrez plus jamais d'ennemis avec moi. Vous avez été satisfaits de rester chez vous la première fois ; demeurez donc chez vous avec ceux qui se tiennent à l'arrière. »

84. Et n'accomplis jamais la prière [du défunt] sur l'un d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout [c'est-à-dire : ne te recueille pas] sur sa tombe ! En effet, ils ont mécru en Allah et en Son Messager et ils sont morts tout en étant désobéissants.

85. Et que ni leurs biens ni leurs enfants ne t'émerveillent ! Allah ne veut par-là que les châtier ici-bas et qu'ils rendent [péniblement] leur âme en (étant) impies.

86. Et lorsqu'une sourate est révélée [disant] : « Croyez en Allah et luttez avec Son Messager ! » Les gens qui ont largement les moyens (de combattre) parmi eux te demandent de les dispenser (du combat) et ils disent : « Laisse-nous avec ceux qui restent. »

87. Ils sont satisfaits [après le départ des combattants] d'être avec ceux qui sont restés à l'arrière. Leurs cœurs ont été scellés et ils ne comprennent rien.

88. Mais le Messager et ceux qui ont cru avec lui ont lutté avec leurs biens et leur personne. Ceux-là auront les bonnes choses et ce sont eux qui réussiront.

89. Allah a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement. Voilà l'immense succès !

90. Et parmi les Bédouins, certains sont venus demander d'être dispensés (du combat). Et ceux qui ont menti à Allah et à Son Messager sont restés chez eux. Un châtiment douloureux touchera ceux qui ont mécru parmi eux.

91. Les faibles, les malades et ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser [dans le sentier d'Allah] ne sont pas tenus d'aller à la guerre dès lors qu'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Nul reproche n'est aussi à faire pour les bienfaiteurs.

92. De même, il n'y a pas de reproche à faire à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu as dit : « Je ne dispose

d'aucune monture pour vous. ». Alors, ils s'en retournèrent les yeux débordant de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser.

93. En fait, il n'y a de reproche (littéralement : de voie) que contre ceux qui demandent d'être dispensés, alors qu'ils sont riches. Il leur plaît d'être avec ceux qui sont restées à l'arrière. Et Allah a scellé leurs cœurs et ils ne savent pas.

94. Ils s'excusent auprès de vous lorsque vous revenez à eux. Dis : « Ne vous excusez pas ! Nous ne vous croyons pas. Assurément, Allah nous a déjà informés de vos nouvelles. Et Allah verra votre œuvre, ainsi que Son Messager. Ensuite, vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'Invisible et le Visible, et alors, Il vous informera de ce que vous accomplissiez.

95. Ils vous feront des serments par Allah, lorsque vous êtes de retour vers eux, afin que vous passiez (sur leur tort). Détournez-vous d'eux. Certes, ils sont une souillure et leur refuge est la Géhenne, en récompense de ce qu'ils acquéraient.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah ;﴿** (9/81). Le fait que les hypocrites font peu de cas d'être restés en arrière indique leur absence de foi et leur choix de l'incroyance au détriment de la foi. Toutefois, ils ont fait pire que cela ! Ils ne sont pas simplement restés à l'arrière mais ils se sont réjouis de cela ! En effet, rester à l'arrière est déjà interdit ; mais y ajouter la satisfaction d'un acte de désobéissance est pire encore.
2. **﴾Ils ont répugné à lutter par leurs biens et leur personne dans le sentier d'Allah ;﴿** (9/81). Quelle différence avec les croyants ! Mêmes si ces derniers sont restés à l'arrière, en raison d'une excuse, ils ont été attristés d'être restés à l'arrière et ils en ont été vraiment affligés car ils aiment lutter dans le sentier d'Allah avec leurs biens et leurs personnes en raison de la foi présente dans leur cœur, mais aussi car ils espèrent la grâce d'Allah, Sa bienfaisance, Sa bonté et Sa gratitude.
3. **﴾Et ils ont dit : « Ne partez pas au combat pendant cette chaleur ! » Dis : « Le feu de la Géhenne est plus intense en chaleur. » S'ils comprenaient !﴿** (9/81). Partir au combat en période de forte chaleur

leur fut pénible, ils ont donc préféré devancer un bref repos éphémère [en ce bas monde] sur le repos éternel complet [dans l'au-delà].[1]

4. **﴾Qu'ils rient donc un peu et qu'ils pleurent beaucoup...﴿** (9/82). C'est-à-dire : Qu'ils jouissent donc un peu en cette demeure éphémère, qu'ils se réjouissent de ses délices et qu'ils se divertissent en jouant avec elle car ils pleureront beaucoup [dans l'au-delà] lors du douloureux châtiment.

5. **﴾...en récompense de ce qu'ils ont acquis.﴿** (9/82). C'est-à-dire : pour prix de leur impiété, hypocrisie et insoumission aux ordres de leur Seigneur.

6. **﴾« Vous avez été satisfaits de rester chez vous la première fois ; demeurez donc chez vous avec ceux qui se tiennent à l'arrière. »﴿** (9/83). C'est comme Allah ﷻ a dit : **﴾Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, Nous retournerons leur cœur et leurs yeux et Nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion.﴿** (Les Bestiaux, 6 : 110). En effet, quiconque montre peu d'entrain et reste en retrait vis-à-vis de ce qui lui est ordonné au moment où se présente l'occasion, alors la réussite ne lui sera pas accordée après cela et une chose s'interposera entre lui et cette affaire [lorsqu'il voudra l'accomplir].

7. **﴾Et n'accomplis jamais la prière [du défunt] sur l'un d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout [ne te recueille pas] sur sa tombe !﴿** (9/84). [L'accomplissement de] La prière [du défunt] du Prophète ﷺ et le fait qu'il se tienne debout devant leurs tombes est une intercession de sa part en leur faveur, mais pour ces gens-là (les hypocrites) l'intercession ne leur est d'aucune utilité [d'où l'interdiction formulée au Messager d'Allah ﷺ].

8. **﴾En effet, ils ont mécru en Allah et en Son Messager et ils sont morts tout en étant désobéissants.﴿** (9/84). Quiconque était impie et est mort sur cela (l'impiété), alors l'intercession des Intercesseurs ne lui sera d'aucune utilité. Il y a dans cela une leçon à tirer pour quiconque autre ; c'est aussi un reproche et un supplice pour eux. Et il en est ainsi de toute personne dont l'impiété et l'hypocrisie ressortent

---

1 On a interrogé l'imam Ahmed ibn Hanbal ﵀ : « *Quand est-ce que le serviteur goûtera au repos ?* » Il répondit : « *Au moment où il mettra son premier pied au Paradis !* » Voir : *Al Maqsad Al Archad Fî Dhikr Ashâb Al Imâm Ahmed* (2/398), d'Ibn Muflih. En effet, quiconque devance l'éphémérité à l'éternité ne jouira ni de la félicité ici-bas ni dans l'au-delà.

d'elle : on n'effectue pas la prière [du défunt] sur elle. Dans ce verset, il y a une preuve concernant la prescription de la prière sur les croyants [décédés] et le fait de se tenir debout devant leurs tombes afin d'invoquer en leur faveur comme le Prophète ﷺ le faisait lui-même avec les croyants [décédés]. En effet, la restriction de l'interdiction aux hypocrites prouve que cela était bien établi pour les croyants.

9. **﴾Et que ni leurs biens ni leurs enfants ne t'émerveillent ! Allah ne veut par-là que les châtier ici-bas ;﴿** (9/85). Ne sois pas leurré par ce qu'Allah leur a donné en ce bas monde comme biens, enfants, etc. Cela n'est pas en guise d'honneur en leur faveur ; en fait, c'est plutôt, du dédain de Sa part à leur égard. En effet, ils se fatiguent pour les obtenir, ensuite ils craignent de les perdre pour enfin ne pas en disposer à leur aise. En fait, ils ne cessent de se plaindre des difficultés et des pénibilités qui s'y trouvent. Et tout cela les distrait d'Allah et de la Demeure de l'au-delà jusqu'à ce qu'ils quittent ce bas monde !

10. **﴾Les gens qui ont largement les moyens (de combattre) parmi eux te demandent de les dispenser (du combat).﴿** (9/86). C'est-à-dire : Les riches et les détenteurs de fortunes, ceux qui n'ont aucune excuse. Allah leur a donné des enfants et les a dotés de biens, par conséquent ne devraient-ils par remercier Allah, se montrer reconnaissants envers Lui, Le Louer [pour ces bienfaits] et accomplir ce qu'Il leur a rendu obligatoire ? En plus, Il leur a facilité Son ordre ; mais, ils n'ont montré que de la paresse et ils ont demandé la permission d'être dispensés [du combat].

11. **﴾Ils sont satisfaits [après le départ des combattants] d'être avec ceux qui sont restés à l'arrière. Leurs cœurs ont été scellés et ils ne comprennent rien.﴿** (9/87). Comment ces personnes peuvent-elles être satisfaites d'elles-mêmes en étant avec les femmes et ceux qui sont restés derrière ne participant pas au combat ? Ont-elles de la compréhension ou de la raison qui leur indique cela ? Ou Allah a-t-Il scellé leur cœur de sorte que le bien n'en ressort pas ? Ou n'y a-t-il pas une volonté d'agir dans là où il y a le bien et le succès ?

12. **﴾Mais le Messager et ceux qui ont cru avec lui ont lutté avec leurs biens et leur personne.﴿** (9/88). Peu importe le cas de ces hypocrites qui se sont abstenus de combattre ! Allah se passera d'eux car Il possède des serviteurs et des élus parmi Sa création qu'Il a spécifiquement choisis par Sa grâce afin qu'ils accomplissent et s'acquittent de cet

ordre. Ces serviteurs sont : Muhammad ﷺ et ses Compagnons ؓ qui ne font pas preuve de mollesse ni de paresse mais au contraire sont joyeux et se réjouissent [d'accomplir ce qu'Allah leur ordonne].

13. **﴾Ceux-là auront les bonnes choses et ce sont eux qui réussiront.﴿** (9/88). Les croyants disposeront en quantité des bonnes choses (*Al Khayrât*)[1], ici-bas et dans l'au-delà.

14. **﴾Allah a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement. Voilà l'immense succès !﴿** (9/89). Ce verset est similaire aux deux versets suivants lorsqu'Allah ﷻ a dit : **﴾Si ces autres-là y mécroient, alors assurément Nous avons confié ces choses à des gens qui eux ne les nient pas.﴿** (Les Bestiaux, 6 : 89) ; et quand Il ﷻ a dit : **﴾Dis : « Croyez-y ou n'y croyez pas. Ceux à qui la science a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur récite, tombent prosternés, le menton contre la terre. »﴿** (Le Voyage Nocturne, 17 : 107).

15. **﴾Certains sont venus demander d'être dispensés (du combat).﴿** (9/90). [Au-delà de la signification première de ce verset concernant les Bédouins] Il se peut aussi que la signification de ce verset désigne ceux qui avaient une excuse et se sont présentés au Messager d'Allah ﷺ afin qu'il les excuse. En effet, cela faisait partie de son habitude d'accepter les excuses de quiconque présentait une excuse.

16. **﴾Et ceux qui ont menti à Allah et à Son Messager sont restés chez eux.﴿** (9/90). Ces gens-là sont pires que les Bédouins qui étaient venus demander d'être dispensés du combat [pour de fausses excuses] ou que les croyants qui étaient venus demander d'être dispensés [pour une raison valable]. En effet, ces personnes qui ont menti à Allah et à Son Messager ﷺ se sont abstenus de combattre et ont totalement délaissé les excuses !

17. **﴾Un châtiment douloureux touchera ceux qui ont mécru parmi eux.﴿** (9/90). C'est-à-dire : Un châtiment les touchera ici-bas mais

---

1 Le terme : « *Al Khayrât* » recouvre plusieurs significations, notamment la première : les belles femmes vertueuses du Paradis, comme Allah ﷻ l'a dit : **﴾Là, il y aura des vertueuses, des belles.﴿** (Le Miséricordieux, 55 : 70). Il a aussi été dit que cela désignait l'ensemble des avantages de ce bas monde et de l'au-delà. Voir : *Tafsîr Al Jâmi' Li Ahkâm Al Qu'rân*, d'Al Qurtubî. Quant à Ibn 'Abbâs ؓ, il a dit : « *Seul Allah connait la signification du bien (Al Khayr)* [qui sera attribué aux croyants au Paradis], *comme Il* ﷻ *a dit* : **﴾Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance des yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !﴿** (La Prosternation, 32 : 17). » Voir : *Ma'âlim At-Tanzîl*, d'Al Baghawî.

aussi dans l'au-delà. Ainsi donc, ceux qui ont demandé d'être dispensé du combat se divisent en deux catégories :

a. Une catégorie excusée par la Législation.

b. Une catégorie non excusée [par la Législation]

18. **﴾Les faibles...﴿** (9/91). Dans leurs corps et leur vue, ceux qui n'ont pas la force de sortir et de combattre.

19. **﴾Les malades...﴿** (9/91). Ceci englobe l'ensemble des types de maladies dont la personne n'est pas capable, en sa présence, de sortir et de combattre que ce soit un handicap (littéralement : un boitement), une cécité (littéralement : être aveugle), un état fiévreux (littéralement : une fièvre), une pleurésie, une fracture, et autre.

20. **﴾Et ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser [dans le sentier d'Allah] ne sont pas tenus d'aller à la guerre dès lors qu'ils sont sincères envers Allah et Son Messager.﴿** (9/91). C'est-à-dire : ceux qui ne trouvent pas de provision pour le voyage ni de monture qui les transporte au cours de leur voyage. Il n'y a nul reproche à faire à ces gens-là, à la condition qu'ils soient sincères envers Allah et Son Messager en étant véridique dans leur foi et que dans leur intention et leur résolution, s'ils en avaient été capables alors ils auraient combattu ; tout en accomplissant tout ce qu'ils peuvent pour inciter, exhorter et encourager au combat.

21. **﴾Nul reproche n'est aussi à faire pour les bienfaiteurs.﴿** (9/91). Dès lors où le serviteur se montre bienfaisant dans ce qu'il est capable de faire, alors il est déchargé de ce qu'il n'est pas capable de faire. On déduit aussi de ce verset une règle qui est la suivante : « Quiconque se montre bienfaisant envers autrui [par sa personne et] par ses biens, et ce qui y ressemble ; mais à la suite de sa bienfaisance il résulte une déficience ou une usure, alors il n'est pas responsable car [à la base] il est un bienfaiteur ; et il n'y a pas de reproche à faire au bienfaiteur. » De même, ce verset indique que celui qui n'est pas un bienfaiteur — c'est-à-dire : le malfaiteur — alors il est comme l'excessif et à ce titre il est responsable.

22. **﴾De même, il n'y a pas de reproche à faire à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu as dit : « Je ne dispose d'aucune monture pour vous. ». Alors, ils s'en retournèrent les yeux débordant de larmes, tristes de ne pas**

trouver de quoi dépenser.〉 (9/92). Quiconque à l'intention de faire le bien puis lie cela avec de la résolution dans son intention et s'efforce [de le faire] à sa capacité, mais sans y parvenir, alors il occupera le même rang que celui qui l'aura entièrement accompli.[1]

23. **〈En fait, il n'y a de reproche (littéralement : de voie) que contre ceux qui demandent d'être dispensés, alors qu'ils sont riches.〉** (9/93). Le reproche à faire est contre ceux qui demandent d'être dispensés alors qu'ils sont riches, capables de sortir et n'ayant aucune excuse.
24. **〈Il leur plaît d'être avec ceux qui sont restés à l'arrière. Et Allah a scellé leur cœur et ils ne savent pas.〉** (9/93). S'ils ont été satisfaits de cette situation, c'est parce qu'Allah a scellé leur cœur en mettant un sceau dessus de sorte qu'aucun bien n'entre à l'intérieur ; ils n'ont pas conscience de leurs intérêts religieux et mondains.
25. **〈Assurément, Allah nous a déjà informés de vos nouvelles.〉** (9/94). Allah est véridique dans Son propos, par conséquent il ne reste plus aucune utilité à s'excuser car ils s'excusent pour une chose qui est le contraire de ce qu'Allah a informé les concernant. Ainsi donc, il est impossible qu'ils soient véridiques avec ce qui diffère de l'information d'Allah, qui correspond au plus haut des degrés de la véracité.[2]
26. **〈Et Allah verra votre œuvre, ainsi que Son Messager.〉** (9/94). En ce bas monde, car l'œuvre est la balance qui permet de distinguer la véracité du mensonge ; mais en ce qui concerne les simples paroles, alors il n'y a aucun indice de quoi que ce soit de cela.

---

1 D'après Abûl 'Abbâs 'AbduLlah ibn 'Abbâs ibn 'Abd Al Muttalib ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit, d'après ce qu'il rapporte de son Seigneur ﷻ : « *Allah ﷻ a inscrit les bonnes et les mauvaises actions.* » Ensuite, il ﷺ expliqua. « *Quiconque a l'intention d'accomplir une bonne action mais ne l'accomplit pas, Allah la lui inscrit comme une bonne action à part entière. S'il a l'intention d'accomplir une bonne action et l'accomplit, Allah la lui inscrit comme dix — et jusqu'à sept cents et bien plus encore — bonnes actions. S'il décide de commettre une mauvaise action mais ne l'accomplit pas, Allah la lui inscrit comme une bonne action à part entière. Et s'il décide de commettre une mauvaise action et l'accomplit, alors Allah la lui inscrit comme une seule mauvaise action.* » Rapporté par Al Bukhârî (n° 6491) et Muslim (n° 131). De même, d'après Khuraym ibn Fatik : « *Si quelqu'un s'apprête à faire une bonne action puis s'en abstient, et si Allah sait qu'il a eu la ferme intention de la faire, alors Allah lui inscrit une bonne action.* » Rapporté par Ahmad (n° 18556) et déclaré par bon par cheikh Al Arnâ'ût ﷺ.

2 Dans le Coran, Allah ﷻ dit : **〈Et qui est plus véridique qu'Allah en discours ?〉** (Les Femmes, 4 : 87) ; et Sa parole ﷻ : **〈Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?〉** (Les Femmes, 4 : 122).

27. **[Ensuite, vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'Invisible et le Visible, et alors, Il vous informera de ce que vous accomplissiez.]** (9/94). En bien ou en mal. Ensuite, Allah récompensera chacun selon Sa justice et Sa grâce sans faire d'injustice à quiconque, ne serait-ce le poids d'un grain de moutarde. Et sache que la situation du malfaisant, du pécheur obéit à trois cas :

   a. Soit : on accepte sa parole et son excuse, en apparence et dans notre for intérieur, et ainsi on lui pardonne de sorte qu'il reste comme quelqu'un n'ayant pas commis de péché. C'est la situation qui a été évoquée ici à propos des hypocrites. C'est-à-dire : non seulement leur excuse n'a pas été acceptée mais plutôt ce sont leurs viles situations et leurs mauvaises œuvres qui ont été confirmées.

   b. Soit : on lui inflige la punition prescrite et l'application de la sentence pour son péché commis.

   c. Soit : on se détourne de lui et on ne lui inflige pas de punition corporelle pour ce qu'il a commis. Ce troisième et dernier cas est celui qu'Allah a ordonné [d'appliquer] à propos des hypocrites. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾Ils vont vous jurer par Allah, lorsque vous êtes de retour vers eux, afin que vous passiez (sur leur tort). Détournez-vous d'eux.﴿** (9/94). Ne les réprimandez pas, ne les fouettez pas et ne les tuez pas.[1]

---

1 Dans la Tradition Prophétique (*Sunnah Nabawiyyah*), de nombreux hadiths authentiques précisent tous l'interdiction de tuer les hypocrites afin que les gens ne pensent pas que les musulmans tuent leurs coreligionnaires, comme 'Umar ﷺ qui disait : « Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi couper le cou de cet hypocrite ! » Alors, le Prophète ﷺ lui répondait : « *Laisse-le !* [Afin] *Que les gens ne racontent pas que Muhammad tue ses Compagnons.* » Rapporté par Al Bukhâri (n° 4905) et Muslim (n° 2984). De même, à Al Ji'ranah — en partant de Hunayn — suite à une répartition du Prophète ﷺ, un homme lui avait dit : « Sois juste ! » Cela mit en colère le Messager d'Allah ﷺ de sorte qu'Umar ﷺ lui demanda la permission de tuer cet homme. Mais le Prophète ﷺ lui avait répondu : « *On se réfugie en Allah à ce que les gens ne racontent pas que je tue mes Compagnons.* » Rapporté par Al Bukhâri (n° 3138) et (n° 3610), et Muslim (n° 1063). Voilà pourquoi, Ibn Al Qayyim ﷺ disait : « *Dans sa relation avec les hypocrites, le Messager d'Allah ﷺ fut ordonné d'accepter ce qui provenait d'eux de leurs apparences extérieures et de laisser leurs secrets intérieurs à Allah ; et ils devaient les combattre par la science et l'argumentation.* » (Fin de citation). En effet, le Prophète ﷺ a délaissé le fait de punir les hypocrites pour l'intérêt de l'union des cœurs, pour éteindre les troubles et pour ne pas faire fuir les gens de l'islam. Ibn Taymiyyah ﷺ précisait même à ce sujet : « *Le Prophète ﷺ s'abstenait de combattre les hypocrites bien qu'il pouvait y avoir un intérêt ; cela afin que ce ne soit pas un prétexte pour que les gens disent que Muhammad ﷺ tue ses Compagnons. En effet, cette parole* [de leur part] *impliquait l'aversion vis-à-vis de l'islam pour quiconque l'avait déjà embrassé et pour quiconque ne s'y était pas encore converti.* » (Fin de citation). Pour plus de détails sur ce sujet, voir : *As-Sârim Al Maslûl* (1/243-362), d'Ibn Taymiyyah ; *Charh*

28. ﴾**Certes, ils sont une souillure et leur refuge est la Géhenne, en récompense de ce qu'ils acquéraient.**﴿ (9/95). Ils ne sont que de l'impureté pernicieuse. Ils ne sont pas dignes qu'on fasse cas d'eux. La réprimande et la punition ne leur sont pas utiles. La Géhenne leur suffira en tant que punition pour prix de ce qu'ils avaient acquis [ici-bas].

— Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 117-118.

لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِيِّ وَٱلۡمُهَٰجِرِينَ وَٱلۡأَنصَارِ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ
ٱلۡعُسۡرَةِ مِنۢ بَعۡدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٖ مِّنۡهُمۡ ثُمَّ تَابَ عَلَيۡهِمۡۚ
إِنَّهُۥ بِهِمۡ رَءُوفٞ رَّحِيمٞ ١١٧ وَعَلَى ٱلثَّلَٰثَةِ ٱلَّذِينَ خُلِّفُواْ حَتَّىٰٓ إِذَا ضَاقَتۡ
عَلَيۡهِمُ ٱلۡأَرۡضُ بِمَا رَحُبَتۡ وَضَاقَتۡ عَلَيۡهِمۡ أَنفُسُهُمۡ وَظَنُّوٓاْ أَن لَّا مَلۡجَأَ
مِنَ ٱللَّهِ إِلَّآ إِلَيۡهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيۡهِمۡ لِيَتُوبُوٓاْۚ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ١١٨

Traduction rapprochée :

117. Assurément, Allah a accueilli le repentir du Prophète, des Émigrés (*Al Muhâjirûn*) et des Assistants (*Al Ansâr*), ceux qui l'ont suivi aux heures les plus difficiles, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis, Il a accueilli leur repentir; certes, Il est Compatissant, Miséricordieux à leur égard.

118. Et [Il a également accueilli le repentir] des trois qui ont été à l'arrière si bien que, toute vaste qu'elle fût, la Terre leur parut exiguë; ils s'y sentaient à l'étroit dans leur propre personne et ils surent alors qu'il n'y avait d'autre refuge en Allah si ce n'est qu'auprès de Lui. Ensuite, Il a accueilli leur repentir afin qu'ils se repentent [à Lui]; certes, Allah est l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Enseignements à tirer :

1. ﴾**Assurément, Allah a accueilli le repentir du Prophète, des Émigrés** (Al Muhâjirûn) **et des Assistants** (Al Ansâr)**...**﴿ (9/117). Le repentir d'Allah sur le serviteur est le plus sublime des desseins et la plus haute

Sahîh Muslim, d'An-Nawawî; *Fath al Bârî* (8/366), d'Ibn Hajar; *At-Tamhîd* (10/154), d'Ibn 'Abd Al Barr; *At-Tahrîr Wat-Tanwîr* (10/267), d'Ibn 'Achûr.

des finalités ; en effet, Allah a fait de cela la fin de Ses serviteurs élus en les gratifiant de se repentir au moment où ils ont [pourtant] accompli des œuvres qu'Il aime et qu'Il agrée. Allah a fait preuve de douce bonté (*Al-Lutf*) envers eux en les affermissant dans leur foi au moment des difficultés et des calamités pénibles.

2. **﴾... qui l'ont suivi...﴿** (9/117). Allah les a gratifiés d'être sincères et véridiques ; c'est pourquoi, Il a ordonné de les imiter [et de les suivre].
3. **﴾...aux heures les plus difficiles...﴿** (9/117). L'adoration qui est pénible à accomplir possède un mérite et une distinction sur n'importe quelle autre. En effet, plus la pénibilité est grande plus la récompense est grande !
4. **﴾...après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier.﴿** (9/117). La déviation du cœur est son écartement du droit chemin. Si l'écartement concerne le fondement de la religion, alors c'est de l'impiété. Si l'écartement concerne certains des préceptes de la religion, alors c'est selon le précepte duquel il se sera écarté : soit, il aura eu des manques dans son accomplissement ; soit, il l'aura accompli mais d'une manière non légiférée.
5. **﴾Puis, Il a accueilli leur repentir ; certes, Il est Compatissant, Miséricordieux à leur égard.﴿** (9/117). C'est-à-dire : Allah a suscité en eux le repentir [en intention] avant même qu'ils se repentent [en acte] et ensuite ils se sont repentis [concrètement]. Et ceci fait partie de Sa compassion et Sa miséricorde. En effet, Il les a gratifiés de pouvoir se repentir, Il a accepté leur repentir et Il les a affermis dans cela.
6. **﴾Et [Il a également accueilli le repentir des trois personnes...﴿** (9/118). Ces trois personnes furent : Ka'b ibn Mâlik ﷛ et ses deux compagnons[1] dont leur histoire est célèbre et connue dans les recueils authentiques et ceux des Traditionnistes.[2]

---

1 Les deux autres Compagnons étaient : Murârah ibn Ar-Rabî' ﷛ et Hilâl ibn Umayyah ﷛. Avec Ka'b ibn Mâlik ﷛, tous les trois faisaient partie des *Ansâr* et étaient des gens connus pour leur dévotion et leur piété. Ils n'étaient pas des hypocrites. Bien au contraire, ils ont été sincères et véridiques avec Allah ﷻ et Son Messager ﷺ. En effet, ils ont dit les choses telles qu'elles étaient ; ils n'ont pas présenté de fausses excuses comme l'ont fait les hypocrites ou ont prétexté quoi que ce soit. Alors, ils ont été isolés et mis à l'écart par la communauté musulmane durant un temps jusqu'à l'acceptation de leur repentir par Allah. Une fois celui-ci accepté, ce fut alors la liesse au sein de la communauté.

2 Rapporté par : Al Bukhârî (n° 4418) ; Muslim (n° 7016) ; Abû Dâwud (n° 2202) ; Tirmidhî (n° 3102) ; Nassâ'î (2/53) ; et Ahmed (n° 15789), d'après un [long] hadith de...Ka'b ibn Mâlik lui-

7. ❬**...qui ont été en retrait...**❭ (9/118). En ne sortant pas avec les musulmans pour participer à l'expédition de Tabouk. [Dans ce verset, nous observons] La douce bonté (*Al-Lutf*) d'Allah ﷻ en faveur des trois personnes qui sont restées en retrait [lors de l'expédition de Tabouk]. En effet, malgré cela, Allah ne les a pas étiquetés de sorte qu'ils n'en subissent pas un affront et une honte. Il a juste indiqué qu'ils ont été à l'arrière (en arabe : *Khullifû*) et que leur retard, leur retrait en arrière (*At-Takhalluf*) n'était pas dû à un délaissement [volontaire] du bien. C'est pourquoi, Allah n'a pas dit : « Ils étaient [sciemment] restés à l'arrière. » (en arabe : *Takhallafû*).
8. ❬**Et ils surent alors qu'il n'y avait d'autre refuge en Allah si ce n'est qu'auprès de Lui.**❭ (9/118). Le signe du bien et de la dissipation de la difficulté est lorsque le cœur s'attache complètement à Allah [le Créateur] et qu'il se détache [totalement] des créatures.
9. ❬**Ensuite, Il a accueilli leur repentir afin qu'ils se repentent [à Lui]. Certes, Allah est l'Accueillant au repentir,**❭ (9/118). Le repentir d'Allah sur Son serviteur est en fonction de son regret [éprouvé] et de sa contrition ; et quiconque fait peu de cas du péché commis ni se sent à l'étroit lorsqu'il le commet, alors son repentir est ajourné même s'il prétend que celui-ci est accepté.
10. ❬**Le Miséricordieux.**❭ (9/118). Allah est décrit par Son immense miséricorde qui ne cesse jamais de descendre sur Ses serviteurs, tout le temps, à chaque moment, et à tous les instants grâce à laquelle leurs affaires religieuses et mondaines s'établissent et tiennent.



---

même ﷺ. Cette histoire du repentir de Ka'b ibn Mâlik et ses deux Compagnons contient énormément d'enseignements. Pour plus de détails, ne pas hésiter à consulter les livres explicatifs de hadiths prophétiques dans lesquels figure l'explication de ce hadith comme : *Fath Al Bârî*, d'Ibn Hajar ; *Charh Nawawî 'Alâ Sahîh Muslim*, de Nawawî ; *'Awn Al Ma'bûd Wa Hâchiyyah Ibn Al Qayyim*, d'Al 'Azîm Âbâdî ; *Tuhfah Al Ahwadhî*, d'Al Mubârakfûrî ; *Hâchiyyah As-Sindî 'Alâ Sunan Nassâ'î*, d'As-Sindî.

28. Mohammed (Muhammad) ﷺ et ses épouses[1]

— Sourate : Les Coalisés (33) / Verset : 28 à 34.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَٰجِكَ إِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا
فَتَعَالَيْنَ أُمَتِّعْكُنَّ وَأُسَرِّحْكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا ﴿٢٨﴾ وَإِن كُنتُنَّ تُرِدْنَ
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَٱلدَّارَ ٱلْءَاخِرَةَ فَإِنَّ ٱللَّهَ أَعَدَّ لِلْمُحْسِنَٰتِ مِنكُنَّ أَجْرًا
عَظِيمًا ﴿٢٩﴾ يَٰنِسَآءَ ٱلنَّبِيِّ مَن يَأْتِ مِنكُنَّ بِفَٰحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ يُضَٰعَفْ
لَهَا ٱلْعَذَابُ ضِعْفَيْنِ ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾ ۞ وَمَن يَقْنُتْ
مِنكُنَّ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَتَعْمَلْ صَٰلِحًا نُّؤْتِهَآ أَجْرَهَا مَرَّتَيْنِ وَأَعْتَدْنَا
لَهَا رِزْقًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾ يَٰنِسَآءَ ٱلنَّبِيِّ لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِّنَ ٱلنِّسَآءِ ۚ إِنِ ٱتَّقَيْتُنَّ
فَلَا تَخْضَعْنَ بِٱلْقَوْلِ فَيَطْمَعَ ٱلَّذِى فِى قَلْبِهِۦ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا
﴿٣٢﴾ وَقَرْنَ فِى بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ٱلْأُولَىٰ ۖ وَأَقِمْنَ
ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتِينَ ٱلزَّكَوٰةَ وَأَطِعْنَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُذْهِبَ
عَنكُمُ ٱلرِّجْسَ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا ﴿٣٣﴾ وَٱذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِى
بُيُوتِكُنَّ مِنْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ وَٱلْحِكْمَةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ لَطِيفًا خَبِيرًا ﴿٣٤﴾

Traduction rapprochée :

28. Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et je vous libérerai [par une séparation] à l'amiable.

---

1 Les épouses du Messager d'Allah ﷺ furent : Khadîjah bint Khuwaylid (رضي الله عنها) ; Sawdah bint Zam'ah (qui était veuve) (رضي الله عنها) ; 'Aïcha bint Abî Bakr As-Siddîq (رضي الله عنها) ; Hafsah bint 'Umar Ibn Al Khattâb (رضي الله عنها) ; Zaynab bint Khuzaymah (رضي الله عنها) ; « Oum Salamah » Hind bint Abî Umayyah Al Makhzûmiyyah (qui était veuve) (رضي الله عنها) ; « Oum Habîbah » Ramlah bint Abî Sufyân (qui était veuve) (رضي الله عنها) ; Juwayriyyah (anciennement : Burrah) bint Al Hârith (de la tribu des Banî Mustaliq en vue de leur conversion) (رضي الله عنها) ; Maymûnah bint Al Hârith Al Hilâliyyah (رضي الله عنها) ; Safiyyah bint Huyai ibn Akhtab (de la tribu juive des Banî Nadir) (رضي الله عنها) ; Zaynab bint Jahch (رضي الله عنها) ; et Maria la copte. Concernant Rayhâna bint Zayd An-Nadariyyah ou Al Quraziyyah, il y a une divergence même si l'avis le plus probable est qu'elle n'était pas une de ses épouses mais plutôt une de ses esclaves. Ibn Al Qayyim (رحمه الله) a bien explicité cela dans son livre *Zâd Al Ma'âd*. S'y référer pour plus de détails.

29. Mais si c'est Allah que vous voulez, Son Messager ainsi que la Demeure de l'au-delà, alors Allah a préparé pour les bienfaisantes (les vertueuses) parmi vous une immense récompense.

30. Ô femmes du Prophète ! Quiconque parmi vous commet une turpitude avérée, alors le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah.

31. Et quiconque parmi vous est entièrement soumise à Allah et à Son Messager et œuvre vertueusement, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse subsistance.

32. Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme si vous êtes pieuses, ne soyez donc pas [trop] complaisantes dans votre langage, afin que celui qui a une maladie dans son cœur ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.

33. Et restez dans vos demeures ; et ne vous exhibez pas d'une exhibition comme celle du temps de la première période du paganisme (préislamique). Accomplissez la prière, acquittez-vous de l'aumône et obéissez à Allah et à Son Messager. Certes, Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô Gens de la Demeure [du Prophète], et [Il veut] vous purifier pleinement.

34. Et souvenez-vous, dans vos demeures, de ce qui est récité des versets d'Allah et de la Sagesse. Certes, Allah est Doux, Parfaitement Informé.

Enseignements à tirer :

1. ﴿**« Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure... »**﴾ (33/28). Allah s'est préoccupé de Son Messager ﷺ et Il lui a porté une grande attention afin qu'il ne soit pas mis dans une situation où les nombreuses requêtes matérielles de ses épouses lui pèsent.
2. ﴿**« ... alors venez, je vous accorderai [les moyens] d'en jouir et je vous libérerai [par une séparation] à l'amiable. »**﴾(33/28). C'est-à-dire : Je me séparerai de vous sans accès de colère ni d'injures ; plutôt, avec élégance et ouverture d'esprit avant que la situation parvienne à ce qui ne sied pas. Ainsi, avec ce choix, le Messager d'Allah ﷺ se préserve des conséquences des droits des épouses et il reste libre de sa personne : soit, il accorde ; soit, il prive comme Allah ﷻ dit : ﴿**Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé ;**﴾ (Les Coalisés, 33 : 38).

3. **﴾Mais si c'est Allah que vous voulez et Son Messager ainsi que la Demeure de l'au-delà, alors Allah a préparé pour les bienfaisantes (les vertueuses) parmi vous une immense récompense.﴿** (33/29). Allah a subordonné leur récompense au fait qu'elles se décrivent par la bienfaisance / la vertu (*Al Ihsân*) car c'est la cause qui implique cela et non pas tant qu'elles soient les épouses du Messager d'Allah ﷺ. En effet, être simplement cela ne suffit pas. Plutôt, ceci n'est d'aucune utilité si la bienfaisance (la vertu) est absente. Ainsi donc, le Messager d'Allah ﷺ leur a donné le choix dans cela et elles ont toutes choisi Allah ﷻ et Son Messager ﷺ ainsi que la Demeure Dernière, et pas une d'entre elles ne s'est mise en retrait. Qu'Allah les agrée toutes. Par ailleurs, dans ce choix [proposé et effectué], il y a plusieurs bénéfices et enseignements, notamment :

   a. L'exemption que l'une des femmes du Messager ﷺ puisse devancer ce bas monde sur Allah ﷻ, Son Messager ﷺ et la Demeure de l'au-delà ainsi que ses corollaires.

   b. La préservation des épouses du Messager d'Allah ﷺ de commettre des péchés et de s'exposer au courroux d'Allah ﷻ et de Son Messager ﷺ. [...]

   c. L'exposition de l'élévation des femmes du Messager ﷺ et leur haut degré ainsi que la clarification de leurs hautes aspirations, à savoir qu'Allah ﷻ, Son Messager ﷺ et la Demeure de l'au-delà sont leurs desseins et leurs objectifs et non ce bas monde et son cortège.

   d. Leur préparation à [faire] ce choix visait [en fait] l'affaire à [véritablement] choisir afin de parvenir au choix des degrés du Paradis et qu'ainsi elles soient ses épouses ici-bas et dans l'au-delà.

   e. L'adéquation manifeste entre le Messager ﷺ et ses épouses ; en effet, il est la créature la plus complète et Allah a voulu que ses femmes soient complètes et se perfectionnent ; de bonnes femmes qui se bonifient, comme Allah ﷻ dit : **﴾Et les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes].﴿** (La Lumière, 24 : 26).

   f. Ce choix est un facteur incitatif qui implique le contentement grâce auquel le cœur se tranquillise et la poitrine s'épanouit ; cela leur permet aussi de dissiper l'avidité vorace et l'insatisfaction qui

impliquent l'anxiété du cœur, son agitation, sa préoccupation et son affliction.

g. Le choix qu'elles ont décidé de faire est une cause d'augmentation de leur récompense et de sa multiplication ; et ainsi, elles occuperont et seront à un rang qu'aucune autre femme n'occupera.

4. ﴾« **Ô femmes du Prophète ! Quiconque parmi vous commet une turpitude avérée, alors le châtiment lui sera doublé par deux fois !** »﴿ (33/30). Dès lors où elles ont choisi Allah ﷻ, Son Messager ﷺ et la Demeure de l'au-delà, alors il a été fait mention de la multiplication de leur récompense ; ainsi donc, il en a été de même de la multiplication de leur péché et leur châtiment si elles commettent quoi que ce soit.

5. ﴾**Et quiconque parmi vous est entièrement soumise à Allah et à Son Messager, et œuvre vertueusement alors Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse subsistance.**﴿ (33/31). « La généreuse subsistance » (*Ar-Rizq Al Hasan*) désigne le Paradis (*Al Jannah*).

6. ﴾« **Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme si vous êtes pieuses.** »﴿ (33/32). En tant que femmes du Prophète ﷺ, vous dépassez toutes les autres femmes et aucune d'entre elles ne vous rattrapera, par conséquent parachevez la piété par l'ensemble de ses moyens et de ses finalités.

7. ﴾« **Ne soyez donc pas [trop] complaisantes dans votre langage, afin que celui qui a une maladie dans son cœur [l'hypocrite] ne vous convoite pas.** »﴿ (33/32). Ce verset indique une célèbre règle de jurisprudence qui est : « *Les moyens ont les mêmes décrets que les finalités (Al Wasâ'il Lahâ Ahkâm Al Maqâsid).* » À la base, les paroles complaisantes et douces sont permises mais lorsqu'elles mènent à un moyen interdit, alors elles ont été interdites. Voilà pourquoi, la femme ne doit pas s'adresser aux hommes en tenant des paroles complaisantes et douces.

8. ﴾« **Et tenez un langage décent.** »﴿ (33/32). Un langage ni sévère ni sec, ni d'une douceur docile.

9. ﴾**Et restez dans vos demeures ;**﴿ (33/33). Restez-y car ceci est plus sécuritaire et plus protecteur pour vous.

10. ﴾**Et ne vous exhibez pas d'une exhibition comme celle du temps de la première période du paganisme (préislamique).**﴿ (33/33).

L'habitude des femmes du temps de la première période du paganisme était de souvent sortir dehors maquillées et parfumées car ces personnes ne possédaient ni science ni religion. Ainsi, tout ceci repousse le mal et ses causes.

11. **﴾Accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône ;﴿** (33/33). Juste auparavant, de manière globale et partielle, Allah a ordonné aux femmes du Prophète ﷺ d'être pieuses en raison de leur besoin ressenti. C'est pourquoi, ici, Allah leur a ordonné une obéissance particulière par le biais de la prière et de l'aumône dont tout serviteur est dans la nécessité, et non pas [simplement] dans le besoin. Ce sont les deux plus grandes adorations et les plus sublimes des actes d'obéissance. En effet, dans la prière, il y a la sincérité envers l'Adoré ; et dans l'aumône, il y a la bienfaisance envers les adorateurs.

12. **﴾Et obéissez à Allah et à Son Messager.﴿** (33/33). Tout affaire qui a été ordonnée, que ce soit un ordre obligatoire ou une recommandation est inclus dans l'obéissance à Allah ﷻ et Son Messager ﷺ.

13. **﴾Et souvenez-vous, dans vos demeures, de ce qui est récité des versets d'Allah et de la Sagesse.﴿** (33/34). Les versets d'Allah désignent le Coran tandis que la Sagesse désigne soit les secrets du Coran ou soit la Tradition (*Sunnah*) de Son Messager ﷺ. L'ordre adressé à ses épouses de se souvenir de cela englobe non seulement le souvenir de son expression par le biais de sa récitation mais aussi le souvenir de sa signification par le biais de la méditation, la réflexion et la déduction (littéralement : l'extraction) de ses jugements et ses sagesses et encore le souvenir de son application et son interprétation.

14. **﴾Certes, Allah est Doux, Parfaitement Informé.﴿** (33/34). Allah cerne les secrets des affaires, les tréfonds des poitrines, les mystères cachés des cieux et de la Terre et les œuvres qui sont apparentes et celles secrètes. Ainsi donc, Sa douce bonté et Sa parfaite connaissance impliquent leur incitation à être sincère dans les œuvres et les garder secrètes et c'est Allah qui rétribuera le serviteur pour ces œuvres. Et parmi les significations du terme : « Bon, Doux, etc. » (*Al-Laṯîf*), il y a le fait qu'Allah conduit Son serviteur vers le bien et le protège du mal par des voies subtiles dont il ne se rend pas compte. Il lui amène aussi Sa subsistance par des voies qu'il ignore. Il lui montre encore des causes que les âmes répugnent [dans leur for intérieur] et

qui pourtant constituent pour lui une voie qui le mène vers les plus hauts degrés et les plus hautes positions.



29. Mohammed (Mu<u>h</u>ammad) ﷺ et le divorce de Zayd ibn <u>H</u>ârithah رضي الله عنه[1]

— Sourate : Les Coalisés (33) / Verset : 37.

وَإِذْ تَقُولُ لِلَّذِىٓ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَأَنْعَمْتَ عَلَيْهِ أَمْسِكْ عَلَيْكَ زَوْجَكَ
وَٱتَّقِ ٱللَّهَ وَتُخْفِى فِى نَفْسِكَ مَا ٱللَّهُ مُبْدِيهِ وَتَخْشَى ٱلنَّاسَ وَٱللَّهُ أَحَقُّ
أَن تَخْشَىٰهُ ۖ فَلَمَّا قَضَىٰ زَيْدٌ مِّنْهَا وَطَرًا زَوَّجْنَٰكَهَا لِكَىْ لَا يَكُونَ عَلَى
ٱلْمُؤْمِنِينَ حَرَجٌ فِىٓ أَزْوَٰجِ أَدْعِيَآئِهِمْ إِذَا قَضَوْا۟ مِنْهُنَّ وَطَرًا ۚ وَكَانَ أَمْرُ ٱللَّهِ
مَفْعُولًا ﴿٣٧﴾

Traduction rapprochée :

37. Et lorsque tu disais à celui qu'Allah avait gratifié de bienfaits, tout comme toi-même l'avais gratifié : « Garde ton épouse pour toi et crains Allah ! » Et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, alors qu'Allah était plus digne que tu Le craignes. Et quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucune gêne pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, lorsque ceux-ci ont cessé toute relation avec elles. Et l'Ordre d'Allah devait être exécuté.

---

1 Zayd ibn Al <u>H</u>ârithah رضي الله عنه était un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et parmi les premiers à se convertir à l'islam car il était le fils adoptif du Messager d'Allah ﷺ. Il fut un des principaux commandants de l'armée musulmane et à ce titre il mena de nombreuses batailles : Badr, U<u>h</u>ud, Khaybar, etc. Il fit aussi partie des Compagnons qui se trouvèrent à Al <u>H</u>udaybiyyah et prêtèrent le serment d'allégeance d'*Ar-Ri<u>d</u>wân*. Il trouva la mort à la bataille de Mu'tah lors de l'affrontement contre les Byzantins. Ce jour-là, les trois commandants successifs de l'armée : Zayd ibn <u>H</u>ârithah, Ja'far ibn Abî <u>T</u>âlib رضي الله عنه et 'AbdaLlah ibn Rawâ<u>h</u>ah رضي الله عنه moururent les uns à la suite des autres. Zayd ibn <u>H</u>âritah est le père d'Usâmah [ibn Zayd] رضي الله عنه. Pour plus de détails sur la vie de ce célèbre Compagnon رضي الله عنه, voir les livres de biographie, comme : *<u>H</u>ilyah Al Awliyâ'*, d'Abû Nuaïm ; *Usud Al Ghâbah*, d'Ibn Al Athîr ; *Siyar A'lâm An-Nubâla'*, de Dhahabî ; *Al I<u>s</u>âbah Fî Tamyîz A<u>s</u>-<u>S</u>a<u>h</u>âbah*, d'Ibn <u>H</u>ajar ; ou plus contemporainement : *Al A'lâm*, de Zeraklî.

Enseignements à tirer :

1. **﴾Et lorsque tu disais à celui qu'Allah avait gratifié de bienfaits, tout comme toi-même l'avais gratifié : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah ! » Et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, alors qu'Allah était plus digne que tu Le craignes. Et quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucune gêne pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, lorsque ceux-ci ont cessé toute relation avec elles. Et l'Ordre d'Allah devait être exécuté.﴿** (33/37). La cause de la révélation de ce verset est qu'Allah ﷻ a voulu légiférer une législation générale pour les croyants concernant les enfants adoptifs [littéralement : « les prétendus enfants »]. Ceux-ci ne font pas partie du jugement sous lequel sont « les véritables enfants », et cela sous tous les angles. Il en est de même des épouses de ces enfants adoptifs, ces dernières peuvent être demandées en mariage par ceux qui les ont adoptés. [...] Et lorsqu'Allah veut qu'une affaire se produise, alors Il lui provoque une cause. Zayd ibn Hâritah ﵁ était appelé : « Zayd ibn Muhammad » car le Prophète ﷺ l'avait adopté et on l'appelait ainsi jusqu'à ce que descende le verset suivant : **﴾Appelez-les du nom de leurs pères, cela est plus équitable devant Allah.﴿** (Les Coalisés, 33 : 5). Dès lors, on l'appela : Zayd ibn Hârithah. Zaynab bint Jahch ﵂, la cousine [littéralement : la fille de la tante paternelle] du Messager d'Allah ﷺ, était mariée à [littéralement : sous la tutelle de] Zayd ibn Hârithah. Mais, dans le cœur du Messager d'Allah ﷺ, il se produisit quelque chose : si Zayd divorçait de Zaynab, alors il se marierait avec elle. Allah décréta donc qu'une chose survienne entre Zaynab et Zayd de sorte que ce dernier s'est alors rendu chez le Prophète ﷺ pour lui demander l'autorisation de se séparer d'elle.
2. **﴾Celui qu'Allah avait gratifié de bienfaits...﴿** (33/37). C'est-à-dire : Par l'islam.
3. **﴾...tout comme toi-même l'avais gratifié.﴿** (33/37). C'est-à-dire : Par l'affranchissement.
4. **﴾« Garde pour toi ton épouse...﴿** (33/37). C'est-à-dire : Ne te sépare pas d'elle mais plutôt patiente de ce qui peut émaner d'elle.

5. **﴿… et crains Allah ! »﴾** (33/37). La crainte d'Allah concerne toutes les affaires, en général, et plus particulièrement ici le mariage. En effet, la crainte d'Allah (la piété) incite à la patience et elle l'ordonne.
6. **﴿Nous te la fîmes épouser﴾** (33/37). Nous avons fait cela pour un immense enseignement.
7. **﴿Afin qu'il n'y ait aucune gêne pour les croyants﴾** (33/37). Ceci est général concernant l'ensemble des circonstances ; et il existe des circonstances où cela n'est pas permis, comme ici avant la cessation de tout rapport [sexuel] avec elles.
8. **﴿Et l'Ordre d'Allah devait être exécuté.﴾** (33/37). C'est-à-dire : C'est une obligation que l'Ordre se fasse : il n'y a aucun obstacle ni empêchement à son exécution.

Dans ce verset [et ceux qui ont précédé] qui englobe [-nt] ce récit, il y a plusieurs enseignements, notamment :

a. L'éloge de Zayd ibn Hârithah ﷺ sous deux optiques :

— **La première** (d'entre elles) : Allah l'a nommé dans le Coran alors qu'Il n'a nommé aucun [autre] Compagnon par son nom autre que lui.

— **La seconde** : Allah a informé qu'Il l'a gratifié, c'est-à-dire : [gratifié] par le bienfait de l'islam et de la foi. Ceci est un témoignage d'Allah en sa faveur comme quoi il est musulman, croyant, en apparence et dans le for intérieur. Si cela n'était pas le cas, alors il n'y aurait pas de raison d'avoir spécifiquement mentionné qu'il a été gratifié d'un bienfait. En effet, le sens voulu ne peut être que le bienfait spécifique.

b. L'affranchi est redevable du bienfait de celui qui l'a affranchi.

c. La permission de se marier [après son divorce] avec l'épouse de l'enfant adoptif, comme cela a été clairement proclamé.

d. L'enseignement pratique est plus éloquent que l'enseignement oral, et plus particulièrement lorsqu'on joint l'acte à la parole. Cela devient alors lumière sur lumière.

e. L'amour présent dans le cœur du serviteur pour quiconque autre que son épouse, son esclave et les femmes qu'il n'a pas le droit d'épouser n'est pas considéré comme un péché pour lui s'il ne connecte pas cela à un interdit. […].

f. Le Messager d'Allah ﷺ a clairement tout transmis. Il n'a rien laissé de ce qui lui a été révélé sans qu'il ne l'ai transmis, jusqu'à même cette affaire dans laquelle il y a sa réprimande. Ceci prouve [bien] qu'il est le Messager d'Allah ﷺ et qu'il ne dit que ce qui lui est révélé sans vouloir se donner de la considération.

g. La personne que l'on consulte doit être une personne de confiance. Lorsqu'on la consulte pour une quelconque affaire, alors elle doit indiquer à la personne qui l'a consultée ce qu'elle pense qui sera le mieux pour elle, même si elle-même a un intérêt personnel. En effet, elle doit devancer l'intérêt de celle qui l'a consultée sur sa propre passion et son intérêt personnel.

h. Par ailleurs, quiconque est consulté en ce qui concerne la séparation de son épouse [ou de son époux], alors la meilleure chose est qu'il lui ordonne de la garder autant que possible selon la situation adéquate. En effet, cela [c'est-à-dire : la ré-conciliation] est meilleur que la séparation.

i. Le serviteur doit [s'attacher à] devancer la crainte d'Allah sur la crainte des hommes ; en effet, cette crainte [d'Allah] est plus en droit et elle est prioritaire.

j. Le mérite de Zaynab bint Ja<u>h</u>ch ﵂, la mère des croyants, de sorte qu'Allah s'est chargé de la marier avec Son Messager ﷺ sans demande en mariage ni témoin. C'est pourquoi, celle-ci se vantait auprès des [autres] épouses du Messager d'Allah ﷺ et disait : « *Ce sont vos familles qui vous ont mariées tandis que moi, c'est Allah* [Lui-même] *qui m'a mariée, d'au-dessus des sept cieux.* »[1]

k. Il n'est pas permis de se marier à une femme qui est déjà mariée ni de la convoiter ni d'entreprendre les causes pour cela jusqu'à ce que son mari cesse tout rapport [sexuel] avec elle ; et la cessation de tout rapport [sexuel] ne cesse que lorsque sa période de viduité se termine. En effet, avant la fin de sa période de viduité, elle est toujours sous sa tutelle ou elle est toujours sous son droit qui lui appartient de pouvoir avoir un rapport avec elle, même si cela est sous certaines autres optiques.



1 Rapporté par Al Bukhârî (n° 7420), d'après un hadith d'Anas ﵁.

30. L’histoire des Gens de la Caverne (*Ahl Al Kahf*)[1]

— Sourate : La Caverne (18) / Versets : 9 à 26.

أَمۡ حَسِبۡتَ أَنَّ أَصۡحَٰبَ ٱلۡكَهۡفِ وَٱلرَّقِيمِ كَانُواْ مِنۡ ءَايَٰتِنَا عَجَبًا ﴿٩﴾
إِذۡ أَوَى ٱلۡفِتۡيَةُ إِلَى ٱلۡكَهۡفِ فَقَالُواْ رَبَّنَآ ءَاتِنَا مِن لَّدُنكَ رَحۡمَةٗ وَهَيِّئۡ
لَنَا مِنۡ أَمۡرِنَا رَشَدٗا ﴿١٠﴾ فَضَرَبۡنَا عَلَىٰٓ ءَاذَانِهِمۡ فِي ٱلۡكَهۡفِ سِنِينَ عَدَدٗا
﴿١١﴾ ثُمَّ بَعَثۡنَٰهُمۡ لِنَعۡلَمَ أَيُّ ٱلۡحِزۡبَيۡنِ أَحۡصَىٰ لِمَا لَبِثُوٓاْ أَمَدٗا ﴿١٢﴾ نَّحۡنُ
نَقُصُّ عَلَيۡكَ نَبَأَهُم بِٱلۡحَقِّۚ إِنَّهُمۡ فِتۡيَةٌ ءَامَنُواْ بِرَبِّهِمۡ وَزِدۡنَٰهُمۡ هُدٗى
﴿١٣﴾ وَرَبَطۡنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمۡ إِذۡ قَامُواْ فَقَالُواْ رَبُّنَا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ لَن
نَّدۡعُوَاْ مِن دُونِهِۦٓ إِلَٰهٗاۖ لَّقَدۡ قُلۡنَآ إِذٗا شَطَطًا ﴿١٤﴾ هَٰٓؤُلَآءِ قَوۡمُنَا ٱتَّخَذُواْ
مِن دُونِهِۦٓ ءَالِهَةٗۖ لَّوۡلَا يَأۡتُونَ عَلَيۡهِم بِسُلۡطَٰنِۭ بَيِّنٖۖ فَمَنۡ أَظۡلَمُ مِمَّنِ
ٱفۡتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبٗا ﴿١٥﴾ وَإِذِ ٱعۡتَزَلۡتُمُوهُمۡ وَمَا يَعۡبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ فَأۡوُۥٓاْ إِلَى
ٱلۡكَهۡفِ يَنشُرۡ لَكُمۡ رَبُّكُم مِّن رَّحۡمَتِهِۦ وَيُهَيِّئۡ لَكُم مِّنۡ أَمۡرِكُم
مِّرۡفَقٗا ﴿١٦﴾ ۞وَتَرَى ٱلشَّمۡسَ إِذَا طَلَعَت تَّزَٰوَرُ عَن كَهۡفِهِمۡ ذَاتَ ٱلۡيَمِينِ
وَإِذَا غَرَبَت تَّقۡرِضُهُمۡ ذَاتَ ٱلشِّمَالِ وَهُمۡ فِي فَجۡوَةٖ مِّنۡهُۚ ذَٰلِكَ مِنۡ ءَايَٰتِ
ٱللَّهِۗ مَن يَهۡدِ ٱللَّهُ فَهُوَ ٱلۡمُهۡتَدِۖ وَمَن يُضۡلِلۡ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ وَلِيّٗا مُّرۡشِدٗا
﴿١٧﴾ وَتَحۡسَبُهُمۡ أَيۡقَاظٗا وَهُمۡ رُقُودٞۚ وَنُقَلِّبُهُمۡ ذَاتَ ٱلۡيَمِينِ وَذَاتَ ٱلشِّمَالِۖ
وَكَلۡبُهُم بَٰسِطٞ ذِرَاعَيۡهِ بِٱلۡوَصِيدِۚ لَوِ ٱطَّلَعۡتَ عَلَيۡهِمۡ لَوَلَّيۡتَ مِنۡهُمۡ
فِرَارٗا وَلَمُلِئۡتَ مِنۡهُمۡ رُعۡبٗا ﴿١٨﴾ وَكَذَٰلِكَ بَعَثۡنَٰهُمۡ لِيَتَسَآءَلُواْ بَيۡنَهُمۡۚ قَالَ
قَآئِلٞ مِّنۡهُمۡ كَمۡ لَبِثۡتُمۡۖ قَالُواْ لَبِثۡنَا يَوۡمًا أَوۡ بَعۡضَ يَوۡمٖۚ قَالُواْ رَبُّكُمۡ
أَعۡلَمُ بِمَا لَبِثۡتُمۡ فَٱبۡعَثُوٓاْ أَحَدَكُم بِوَرِقِكُمۡ هَٰذِهِۦٓ إِلَى ٱلۡمَدِينَةِ فَلۡيَنظُرۡ

---

1 Bien évidemment, les Gens de la Caverne ne sont pas des Messagers ni des Prophètes (paix sur eux tous). Dans cette partie, nous avons évoqué leur histoire étant donné que celle-ci renferme de nombreux enseignements et des leçons à tirer. La sourate n° 18 porte le nom de « La Caverne » en l’honneur de ces gens et des leçons que leur vie constitue, et plus particulièrement cet épisode-là.

أَيُّهَآ أَزۡكَىٰ طَعَامٗا فَلۡيَأۡتِكُم بِرِزۡقٖ مِّنۡهُ وَلۡيَتَلَطَّفۡ وَلَا يُشۡعِرَنَّ بِكُمۡ
أَحَدًا ١٩ إِنَّهُمۡ إِن يَظۡهَرُواْ عَلَيۡكُمۡ يَرۡجُمُوكُمۡ أَوۡ يُعِيدُوكُمۡ فِي مِلَّتِهِمۡ
وَلَن تُفۡلِحُوٓاْ إِذًا أَبَدٗا ٢٠ وَكَذَٰلِكَ أَعۡثَرۡنَا عَلَيۡهِمۡ لِيَعۡلَمُوٓاْ أَنَّ وَعۡدَ ٱللَّهِ
حَقّٞ وَأَنَّ ٱلسَّاعَةَ لَا رَيۡبَ فِيهَآ إِذۡ يَتَنَٰزَعُونَ بَيۡنَهُمۡ أَمۡرَهُمۡۖ فَقَالُواْ ٱبۡنُواْ
عَلَيۡهِم بُنۡيَٰنٗاۖ رَّبُّهُمۡ أَعۡلَمُ بِهِمۡۚ قَالَ ٱلَّذِينَ غَلَبُواْ عَلَىٰٓ أَمۡرِهِمۡ لَنَتَّخِذَنَّ
عَلَيۡهِم مَّسۡجِدٗا ٢١ سَيَقُولُونَ ثَلَٰثَةٞ رَّابِعُهُمۡ كَلۡبُهُمۡ وَيَقُولُونَ خَمۡسَةٞ
سَادِسُهُمۡ كَلۡبُهُمۡ رَجۡمَۢا بِٱلۡغَيۡبِۖ وَيَقُولُونَ سَبۡعَةٞ وَثَامِنُهُمۡ كَلۡبُهُمۡۚ قُل رَّبِّيٓ
أَعۡلَمُ بِعِدَّتِهِم مَّا يَعۡلَمُهُمۡ إِلَّا قَلِيلٞۗ فَلَا تُمَارِ فِيهِمۡ إِلَّا مِرَآءٗ ظَٰهِرٗا
وَلَا تَسۡتَفۡتِ فِيهِم مِّنۡهُمۡ أَحَدٗا ٢٢ وَلَا تَقُولَنَّ لِشَاْيۡءٍ إِنِّي فَاعِلٞ ذَٰلِكَ
غَدًا ٢٣ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُۚ وَٱذۡكُر رَّبَّكَ إِذَا نَسِيتَ وَقُلۡ عَسَىٰٓ أَن يَهۡدِيَنِ
رَبِّي لِأَقۡرَبَ مِنۡ هَٰذَا رَشَدٗا ٢٤ وَلَبِثُواْ فِي كَهۡفِهِمۡ ثَلَٰثَ مِاْئَةٖ سِنِينَ
وَٱزۡدَادُواْ تِسۡعٗا ٢٥ قُلِ ٱللَّهُ أَعۡلَمُ بِمَا لَبِثُواْۖ لَهُۥ غَيۡبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ
أَبۡصِرۡ بِهِۦ وَأَسۡمِعۡۚ مَا لَهُم مِّن دُونِهِۦ مِن وَلِيّٖ وَلَا يُشۡرِكُ فِي حُكۡمِهِۦٓ
أَحَدٗا ٢٦

Traduction rapprochée :

9. As-tu pensé que les gens de la Caverne et d'*Ar-Raqîm* ont constitué quelque chose d'extraordinaire parmi Nos prodiges ?

10. Lorsque les jeunes se réfugièrent dans la caverne et dirent : « Notre Seigneur ! Donne-nous de Ta part une miséricorde et assure-nous la droiture dans notre affaire. »

11. Alors, dans la caverne, Nous avons assourdi leurs oreilles pendant de nombreuses années.

12. Ensuite, Nous les avons ressuscités, afin de savoir lequel des deux groupes saurait le mieux calculer la durée exacte de leur séjour.

13. Nous allons te raconter leur récit en toute vérité. C'était des jeunes gens qui avaient cru en leur Seigneur et à qui Nous avions rajouté de la guidée [afin de les affermir dans la vérité].

14. Nous avions fortifié leur cœur lorsqu'ils se levèrent pour dire : « Notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la Terre. Nous n'invoquerons jamais de divinité en dehors de Lui, sans quoi, nous transgresserions dans nos paroles.

15. Voilà que nos concitoyens ont pris en dehors de Lui des divinités. Que n'apportent-ils sur elles une preuve évidente ? Qui donc est plus injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ? »

16. Et lorsque vous vous serez séparés d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, alors réfugiez-vous donc dans la caverne. Votre Seigneur répandra de Sa miséricorde sur vous et Il vous assurera un adoucissement dans votre affaire. »

17. Tu aurais vu le soleil, lorsqu'il se levait, s'écarter de leur caverne vers la droite; et lorsqu'il se couchait, passer à leur gauche, tandis qu'eux-mêmes étaient là dans une partie spacieuse (de la caverne). Cela est un des prodiges (signes) d'Allah. Quiconque Allah guide, alors il est le bien-guidé. Et quiconque Il égare, alors tu ne trouveras pour lui aucun allié pour le mettre sur la bonne voie.

18. Et tu les aurais crus éveillés, alors qu'ils dormaient. Et Nous les tournions sur le côté droit et sur le côté gauche, tandis que leur chien était à l'entrée, pattes étendues. Si tu les avais aperçus, certes tu leur aurais tourné le dos en fuyant; et, assurément, tu aurais été rempli d'effroi devant eux.

19. Et c'est ainsi que Nous les ressuscitâmes, afin qu'ils s'interrogent entre eux. L'un parmi eux demanda : « Combien de temps avez-vous demeuré là ? » Ils répondirent : « Nous avons demeuré un jour ou une partie d'un jour. » D'autres dirent : « Votre Seigneur sait mieux combien [de temps] vous y avez demeuré. Envoyez donc l'un de vous à la ville avec votre argent que voici, afin qu'il regarde quel aliment est le plus pur et qu'il vous apporte de quoi vous nourrir. Qu'il agisse [cependant] avec tact et [surtout] qu'il n'éveille l'attention de personne sur vous.

20. Si jamais ils ont le dessus sur vous, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne réussirez alors plus jamais. »

21. Et c'est ainsi que Nous fîmes qu'ils furent découverts, afin qu'ils (les gens de la ville) sachent que la promesse d'Allah est vérité et qu'il n'y ait point de doute au sujet de l'Heure. Aussi se disputèrent-ils à leur sujet et ils déclarèrent : « Construisez sur eux un édifice. Leur Seigneur les connaît mieux. » Mais ceux qui l'emportèrent [dans la discussion] dirent : « Érigeons sur eux un sanctuaire. »

22. Ils diront : « Ils étaient trois et le quatrième était leur chien. » Ils diront encore, en conjecturant sur leur mystère, qu'ils étaient cinq, le sixième étant leur chien ; et ils diront enfin : « Ils étaient sept, le huitième étant leur chien. » Dis : « Mon Seigneur connaît mieux leur nombre. Il n'en est que peu qui le savent. » Ne discute donc à leur sujet que d'une façon apparente et n'interroge personne en ce qui les concerne.

23. Et ne dis jamais, à propos d'une chose : « Certes, je ferai cela demain. »

24. Sans ajouter : « Si Allah le souhaite », et souviens-toi de ton Seigneur lorsque tu as oublié et dis : « J'escompte que mon Seigneur me guide vers ce qu'il y a de plus près comme droiture. »

25. Ils demeurèrent donc dans leur caverne trois cent ans et en ajoutèrent neuf (années).

26. Dis : « Allah sait mieux combien de temps ils demeurèrent là. À Lui appartient l'Inconnaissable des cieux et de la Terre. Comme Il est Voyant et Oyant ! Ils n'ont aucun allié en dehors de Lui et Il n'associe personne à Son décret.

Enseignements à tirer[1]

1. ﴾**As-tu pensé que les gens de la Caverne et d'Ar-Raqîm**[2] **ont constitué un de Nos signes étonnants ?**﴿ (18/9). Cette interrogation signifie à la fois une négation et une interdiction. En effet, on ne doit pas penser que l'histoire des Gens de la Caverne et ce qui leur est arrivé est quelque chose d'extraordinaire parmi les signes d'Allah et une merveille dans Sa sagesse et qu'il n'en existe pas de semblable et de similaire. Au contraire, Allah ﷻ a de nombreux autres signes étonnants et extraordinaires qui parfois même sont plus immenses encore que celui des Gens de la Caverne qui pourtant constitue en lui-même

1 Dans cette partie, nous avons alterné entre l'exégèse des versets et / ou leurs brefs enseignements. En ce qui concerne notre support de travail — qui est l'exégèse de cheikh Sa'dî ﷺ - parfois, nous avons traduit en entier les propos de l'auteur et parfois uniquement les passages significatifs. En cas de coupure dans le passage traduit, nous avons précisé cela par des crochets de la manière suivante : [...]. Enfin, nous avons décidé d'annoter [par des notes de bas de pages] certains points lorsque nous avons considéré que ceci pouvait être opportun, pertinent, voire utile.

2 En arabe, le mot : « *Ar-Raqîm* » provient de la racine : « *Ra-Qa-Ma* » qui signifie : consigner, numéroter, etc. En effet, les exégètes ont expliqué que ce nom désignait une ardoise (*Lawh*), une plaque, une stèle, etc. sur laquelle les noms des gens de La Caverne avaient été consignés et ensuite cette « plaque » avait été placée à l'entrée de la Caverne où ces jeunes gens étaient restés durant toutes ces années. Ceci est une des explications fournies parmi d'autres. Nous l'avons rapporté ici car elle nous a semblé la plus pertinente au regard de sa racine grammaticale. Et Allah sait mieux.

un prodige. [...] Ainsi donc, s'arrêter sur ce prodige seul en restant stupéfait et en s'étonnant est un manque dans la science et la raison. En effet, la mission du croyant est de réfléchir sur l'ensemble des signes (et des versets) d'Allah auxquels Allah a incité les croyants à réfléchir dessus car ceux-ci constituent la clé de la foi et la voie au savoir et à la certitude.

2. **﴿Lorsque les jeunes se réfugièrent dans la caverne.﴾** (18/10). Ils ont trouvé refuge dans cette caverne afin de se protéger et se prémunir de la persécution de leur peuple.[1]
3. **﴿« Notre Seigneur ! Donne-nous de Ta part une miséricorde... »﴾** (18/10). La part de miséricorde accordée à ces gens fut un affermissement [de leur foi], une préservation [contre les voies] du mal et une réussite [dans les voies] du bien.[2]
4. **﴿...Et assure-nous la droiture dans notre affaire. »﴾** (18/10). La droiture dans notre affaire religieuse et mondaine. Ainsi donc, ces jeunes ont réuni deux points : ils se sont efforcés et ont fui la tentation en trouvant refuge dans un lieu où il leur était possible de se cacher ; mais en plus ils ont supplié Allah et L'ont imploré de leur faciliter leurs affaires sans compter sur leur propre personne ou sur quiconque autre parmi Ses créatures. Voilà pourquoi, Allah a exaucé leur invocation et leur accorda ce dont ils ne pressentaient pas.

---

1 Ce verset indique donc la légitimité de fuir pour sa religion afin de la préserver. Ces jeunes gens n'ont pas hésité à quitter leurs familles, leurs proches, leurs maisons, leur peuple, et leur terre dans le but unique de préserver leur foi contre l'oppression et la persécution qu'ils subissaient de la part de leurs concitoyens. Ainsi donc, ce verset représente à la fois la « fuite physique » de ces jeunes mais aussi leur « refuge physique » dans cette caverne, un lieu où ils ont « physiquement » trouvé un asile pour le repos de leurs corps ainsi que « spirituellement » pour le repos de leurs âmes.

2 Cette invocation que ces jeunes firent à leur Seigneur constitua leur seconde fuite et leur second refuge. En effet, après avoir « physiquement » fui leur peuple et trouvé refuge dans une caverne, cette fois-ci ils ont « spirituellement » fui vers Allah et trouvé refuge auprès de leur Seigneur par le biais de Son évocation. Pour tout croyant, l'évocation de Dieu est non seulement une forteresse dans laquelle ce dernier se met à l'abri contre tout ce qui peut l'atteindre comme mal et méfait mais aussi un asile pour le repos du cœur. Dans le Coran, Allah ﷻ dit : **﴿Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs ?﴾** (Le Tonnerre, 13 : 28). Ainsi donc, après avoir été ostracisés et persécutés, ces jeunes ont décidé de fuir pour préserver leur religion. Ils ont trouvé refuge dans une caverne où ils ont été physiquement à l'abri. Ensuite, sur place, ils ont invoqué leur Seigneur ﷻ, et là ils ont trouvé refuge auprès de Lui et ont été spirituellement à l'abri. Leurs cœurs se sont tranquillisés à Son évocation et ils ont retrouvé de la quiétude, propice au repos physique. À la suite de cela, Allah les a alors plongés dans un long sommeil pour mieux les réveiller dans un nouvel environnement propice.

5. **﴾Nous avons assourdi leurs oreilles pendant de nombreuses années.﴿** (18/11). La durée des nombreuses années mentionnées ici correspond à celle mentionnée plus loin dans le verset suivant : **﴾Ils demeurèrent dans leur caverne trois cent ans et en ajoutèrent neuf (années).﴿** (18/25). Ce « long sommeil » permit la préservation de leur cœur contre l'agitation, la tranquillisation contre la peur, la protection contre leur peuple et surtout il fut un signe manifeste [de l'Omnipotence d'Allah].
6. **﴾Afin de savoir lequel des deux groupes saurait le mieux calculer la durée exacte de leur séjour.﴿** (18/12) Comme Allah ﷻ l'a dit plus loin : **﴾Et c'est ainsi que Nous les ressuscitâmes afin qu'ils s'interrogent entre eux.﴿** (18/19). Dans la connaissance de la durée de leur séjour, il y a une précision du calcul[1] et une connaissance de la perfection de l'Omnipotence d'Allah, de Sa sagesse et de Sa miséricorde.
7. **﴾Nous allons te raconter leur récit en toute vérité.﴿** (18/13). Allah nous informe qu'Il va raconter en détail et en toute vérité l'histoire de ces jeunes gens à Son Messager Muhammad ﷺ. Et le fait qu'Il précise « *en toute vérité* » implique qu'il n'y aura aucun doute à avoir et que celle-ci ne contiendra aucune ambiguïté sous quelqu'angle qui soit.
8. **﴾C'était des jeunes gens...﴿** (18/13). [Dans la langue arabe] Ceci fait partie des pluriels de faible nombre et donc cela indique qu'ils étaient moins de dix.
9. **﴾...qui avaient cru en leur Seigneur et à qui Nous avions rajouté de la guidée [afin de les affermir dans la vérité].﴿** (18/13). Étant donné qu'ils avaient cru en Allah, Seul et sans associé, en dehors de leur peuple, alors en guise de reconnaissance envers leur foi, Allah leur rajouta de la guidée. C'est-à-dire, pour prix de cette guidée initiale vers la foi, alors Allah leur a rajouté de la guidée. La guidée correspond à la science bénéfique et à l'œuvre vertueuse, comme Il ﷻ l'a dit : **﴾Allah rajoute de la guidée à ceux qui suivent la bonne direction.﴿** (19/76).
10. **﴾Nous avions fortifié leur cœur.﴿** (18/14). C'est-à-dire : Nous les avions rendus patients et Nous les avions raffermis de sorte que leurs cœurs se sont apaisés dans cette situation de gêne. Ce verset indique la douce bonté d'Allah en leur faveur ainsi que Sa bienveillance à leur

1 Derrière sa formulation apparente anodine et simple, ce verset coranique fait partie des versets qui incitent à s'intéresser au calcul et par extension aux mathématiques et à ses différentes branches.

égard car Il leur a accordé la réussite sur plusieurs points : la foi, la guidée, la patience, l'affermissement et l'apaisement.

11. **﴾« Notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la Terre. Nous n'invoquerons jamais de divinité en dehors de Lui, sans quoi, nous transgresserions dans nos paroles.﴿** (18/14). Ces jeunes ont déduit le monothéisme de la Divinité par le biais du monothéisme de la Seigneurie. [...] Ainsi donc, ils ont réuni entre la reconnaissance du monothéisme de la Seigneurie et le monothéisme de la Divinité en s'attachant à cela et le fait qu'Il est La Vérité et qu'en dehors de Lui il n'y a que le Faux. Ceci est une preuve de leur connaissance complète et parfaite de leur Seigneur ainsi qu'un ajout de guidée de la part d'Allah en leur faveur.
12. **﴾Voilà que nos concitoyens ont pris en dehors de Lui des divinités.﴿** (18/15). Quiconque prend qui que ce soit ou quoi que ce soit comme divinité en dehors d'Allah, alors la personne est vraiment dans l'ignorance et l'égarement.[1]
13. **﴾Qui donc est plus injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ?﴿** (18/15). En fait, forger un mensonge contre Allah est la plus immense des injustices !
14. **﴾Et lorsque vous vous serez séparés d'eux et de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, alors réfugiez-vous donc dans la caverne.﴿** (18/16). Le vif désir de ces jeunes hommes pour la religion, leur fuite

---

1 La venue et la place de ce verset immédiatement à la suite du précédent est remarquable dans l'homogénéité de l'histoire. En effet, comme Allah ﷻ le dit de Lui-même : **﴾Tel est Allah, votre vrai Seigneur. Au-delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ? Comment donc pouvez-vous, vous détourner ? »﴿** (Jonas, 10 : 32). Dans le verset 14, les jeunes attestaient pleinement de l'Unicité d'Allah tandis que dans celui-ci ils exècrent le fait que leurs concitoyens Lui associent des divinités. En effet, comme il a été dit : « *La Vérité se nourrit du Faux pour mieux être appréciée et estimée à sa juste valeur.* » Dans son *Tafsîr* (1/571), lorsqu'Ibn Kathir ﵀ explique le verset n° 213 de la sourate : La Vache (n° 2), il mentionne une invocation remontant à 'Umar ibn Al Khattâb ﵁ lequel disait : « *Ô Allah ! Montre-nous la Vérité en tant que vérité et accorde-nous son suivi ; et montre-nous le Faux en tant que faux et accorde-nous son évitement et qu'il ne nous soit pas rendu flou ; et fais de nous des imams pour les pieux.* » De même, dans son livre : *Minhâj As-Sunnah An-Nabawiyyah* (1/19), Ibn Taymiyyah ﵀ dit : « Et dans l'invocation rapportée (*Du'â Al Ma'thûr*) : « *Ô Allah ! Montre-moi la Vérité en tant que vérité et accorde-moi la réussite de son suivi; et montre-moi le Faux en tant que faux et accorde-moi la réussite de son évitement; et ne fais pas que le Faux me soit ambigu de sorte que je suive la passion.* » Pour plus de détails sur cette invocation, voir : *Charh Madhâhib Ahl As-Sunnah Wa Ma'rifah Charâ'i' Ad-Dîn Wat-Tamasuk Bi Sunan* (p : 36), d'Ibn Châhîn (décédé en l'an 385 AH) et *Majmû Al Fatâwâ* (28/624), d'Ibn Taymiyyah. Dans le livre : *Takhrîj Ahâdîth Al Ihyâ'* (5/395), Al Hâfiz Al 'Irâqî ﵀ a dit : « *Je n'ai pas trouvé de base pour son début.* » Quant à Ibn Subkî, celui-ci a dit : « *Je n'ai pas trouvé de chaine à cette invocation.* » (Fin de citation).

de toute tentation vis-à-vis de leur religion et le délaissement de leur pays pour Allah. Ainsi donc, dans ce verset, il y a une preuve que quiconque fuit les tentations, pour sa religion, alors Allah le préservera.[1]

15. **﴾Votre Seigneur répandra de Sa miséricorde sur vous et Il vous assurera un adoucissement dans votre affaire. »﴿** (18/16). Précédemment, Allah nous a informés que ces jeunes avaient prononcé l'invocation suivante : **﴾« Notre Seigneur ! Donne-nous de Ta part une miséricorde et assure-nous la droiture dans notre affaire. »﴿** (18/10). Ainsi donc, ils ont réuni entre le fait de se décharger et se départir de toute leur force et leur puissance et de se réfugier uniquement auprès d'Allah pour la réforme de leur affaire en invoquant leur Seigneur pour cela ; et dans le même temps, ils avaient une pleine confiance en Allah dans le fait qu'Il ferait cela.
16. **﴾Tu aurais vu le soleil, lorsqu'il se levait, s'écarter de leur caverne vers la droite ; et lorsqu'il se couchait, passer à leur gauche ;﴿** (18/17). Ceci fait partie de la miséricorde qu'Allah a répandue sur ces jeunes de sorte qu'après avoir préservé leur religion Il a préservé leurs corps de la chaleur du soleil afin qu'ils ne se dégradent pas à son contact.
17. **﴾Tandis qu'eux-mêmes étaient là dans une partie spacieuse (de la caverne). Cela est un des prodiges (signes) d'Allah.﴿** (18/17). Ceci fait encore partie de la miséricorde d'Allah sur ces jeunes. Ce lieu spacieux permettait la circulation de l'air et de la brise et il leur ôtait toute nocivité et nuisance liées à un lieu étroit qui plus est durant ce long séjour [à l'intérieur de cette caverne]. Cela fait partie des Signes d'Allah qui prouvent Son Omnipotence, Sa miséricorde envers eux, l'exaucement de leur invocation et le fait qu'Il les ait guidés même dans ces affaires-là.
18. **﴾Quiconque Allah guide, alors il est le bien-guidé. Et quiconque Il égare, alors tu ne trouveras pour lui aucun allié pour le mettre**

1 Ce verset est l'un des nombreux versets dans le Coran qui indiquent et prouvent la prescription de l'émigration dans le sentier d'Allah qu'elle soit obligatoire, recommandée, ou simplement conseillée. Bien évidemment, celle-ci est en fonction de la capacité, ou non, de la personne à pouvoir l'entreprendre ; sa possibilité, ou non, de pouvoir l'effectuer ; son intérêt, ou non, au regard de la situation personnelle de la personne ou de celle de la communauté musulmane ; etc. Toutefois, le sujet de l'émigration (*Al Hijrah*) est un sujet complexe, long et ayant de nombreuses ramifications qui ne peut être ici réduit en quelques lignes là où des personnes de science, anciennes et contemporaines, y ont consacré des livres et ouvrages détaillés s'étalant sur des centaines de pages dans lesquels ils ont abordé ses diverses significations, ses conditions, ses moyens et surtout ses finalités.

sur la bonne voie.❵ (18/17). Il n'y a aucune autre voie pour obtenir la guidée si ce n'est de la part d'Allah. Il est Celui qui guide (*Al Hâdî*) et qui oriente (*Al Murchid*) vers les intérêts des deux demeures [la vie d'ici-bas et l'au-delà].

19. **❴Nous les tournions sur le côté droit et sur le côté gauche.❵** (18/18). Ceci fait partie de Sa préservation de leurs corps car la nature de la terre vise à dégrader (et décomposer) les corps qui sont en contact avec elle. Ainsi donc, Allah a décrété qu'Il les tournerait tantôt à droite tantôt à gauche afin que le sol de la terre ne dégrade pas leurs corps.[1] Pourtant, Allah est parfaitement capable de préserver leurs corps [de la dégradation] de la terre sans avoir besoin de les tourner et les retourner ou quoi que ce soit d'autre.[2] Toutefois, Allah ﷻ est Sage ; Il a voulu que Sa Tradition Immuable dans l'Uni-

---

1 Ce verset révélé il y a plus de 1400 ans mais surtout cette anecdote liée à cette histoire qui date d'encore plus longtemps est non seulement étonnante mais aussi extraordinaire concernant cet acte bénin de tourner et retourner des corps pour ne pas qu'ils se dégradent en raison d'une immobilisation prolongée. En effet, ceci est tout simplement à l'image de ce qui se fait de nos jours dans le suivi des personne grabataires immobilisées chez elles ou à l'hôpital et qui bénéficient de soins de confort, notamment : des changements réguliers de positions, des massages, etc. pour éviter les escarres qui peuvent apparaître chez ces personnes alitées ou allongées ou assises en fauteuil et qui ne peuvent pas, ou plus, bouger. Cela commence par des rougeurs superficielles qui deviennent persistantes puis des cloques apparaissent suivies d'une nécrose des divers tissus et enfin des plaies profondes et douloureuses se forment qui sont très longues à cicatriser. Ainsi donc, nous ne pouvons qu'être ébahis devant tant de bienveillance et de bonté de la part d'un Seigneur qui — assis sur Son Trône, au-dessus de sept cieux — fasse preuve de tant de miséricorde envers ces jeunes « en les retournant tantôt d'un côté puis tantôt de l'autre » durant 309 ans afin de préserver leurs faibles et frêles corps au contact prolongé du sol de la terre !

2 Ceci est le cas des corps des Envoyés et Prophètes comme le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Certes Allah a interdit à la terre de dégrader (décomposer)* [littéralement en arabe : manger] *les corps des Prophètes.* » Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah (n° 1085) et An-Nassâ'î (n° 1374) dans leurs *Sunan* respectifs. En effet, la règle de base est que la terre dégrade et décompose n'importe quel corps à son contact, ou en son sein, comme le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *L'ensemble du corps du fils d'Adam sera décomposé* (littéralement : « mangé ») *par la terre excepté le coccyx, car c'est à partir de lui qu'il sera ressuscité au Jour de la Résurrection.* » Rapporté par Al Bukhârî (n° 4814) et Muslim (n° 2955). Toutefois, dans l'Histoire, il a été constaté de manière avérée et à plusieurs reprises que les corps de certaines personnes défuntes, comme : des martyrs, des vertueux, etc. étaient restés intacts et exhalaient une odeur suave après avoir été exhumés des semaines, des mois, voire des années plus tard après leur enterrement ! En fait, Allah est le Préservateur (*Al Hâfiz*). Il peut préserver n'importe qui ou n'importe quoi de n'importe lequel des quatre éléments. Le corps de Pharaon a été préservé de l'eau, comme Allah ﷻ dit : **❴« Aujourd'hui, Nous allons épargner ton corps afin que tu sois un signe pour quiconque viendra après toi. »❵** (Jonas, 10 : 92) ; Le corps d'Abraham ﷺ a été préservé du Feu, comme Allah ﷻ dit : **❴« Ô feu ! Sois pour Abraham une fraîcheur salutaire. »❵** (Les Prophètes, 21 : 69) ; Les corps des prophètes ont été préservé de la Terre comme cité plus haut ;

vers ait libre cours et que les causes soient rattachées à leurs effets [et les produisent].[1]

20. ❮**Leur chien était à l'entrée, pattes étendues.**❯[2] (18/18). Lorsque le chien, les pattes étendues, gardait l'entrée de la caverne, il lui est arrivé ce qui est arrivé aux jeunes, c'est-à-dire : lui aussi a été pris d'un long sommeil.

21. ❮**Et c'est ainsi que Nous les ressuscitâmes afin qu'ils s'interrogent entre eux. L'un parmi eux demanda : « Combien de temps avez-vous demeuré là ? » Ils répondirent : « Nous avons demeuré un jour ou une partie d'un jour. »**❯ (18/19). Ce verset constitue une incitation à l'acquisition de la science (*Al 'Ilm*) et à aller la rechercher par le biais du questionnement. En effet, Allah les a ressuscités pour cette raison.

22. ❮**D'autres dirent : « Votre Seigneur sait mieux combien [de temps] vous y avez demeuré. »**❯ (18/19). [Ce verset indique] L'attitude à adopter en cas d'ambiguïté par rapport à la science. La personne doit faire revenir cela sur son connaisseur et s'arrêter à sa limite. En l'occurrence, ici, ces jeunes ont fait revenir la science à Celui qui embrasse toute chose de Sa science, tant de manière générale que détaillée, et qui est tout simplement Allah, l'Omniscient, le Bien-Informé.

23. ❮**« Envoyez donc l'un de vous à la ville avec votre argent que voici. »**❯ (18/19). [Ce verset contient trois indications] **1**- Malgré cette disparition et cette longue durée écoulée, personne n'a jamais

---

Le [corps du] Prophète Salomon عليه السلام ne subissait aucune dégradation lorsque porté par le vent, il voyageait dans les airs ! Et d'autres exemples que nous pourrions encore citer.

1 Dans le Coran, Allah ﷻ fait souvent référence à « Sa Tradition Immuable » (*Sunnat Allah*), comme dans le verset suivant : ❮**Telle est la Tradition (Loi) immuable établie par Allah envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement à la Tradition d'Allah.**❯ (Les Coalisés, 33 : 62). De même, Il ﷻ a dit : ❮**Telle est la Tradition immuable (Règle) appliquée d'Allah aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la Tradition d'Allah.**❯ (La Victoire, 48 : 23). Cette « Tradition Immuable » s'applique aussi bien aux lois universelles (*Kawnî*) qu'à celles religieuses (*Char'î*). Et d'un point de vue purement scientifique, un savant comme A.Einstein n'hésitait pas à dire : « *Les constantes de l'univers sont trop parfaites pour être le fruit du hasard !* » Du reste, nombre d'éminents scientifiques partagèrent son avis à l'instar de : Planck, Schrodinger, etc. Et, jusqu'à une certaine limite, on peut rapprocher cela de la position de certains philosophes déterministes comme : Hobbes (16ème), Spinoza (17ème), D' Holbach (18ème), Laplace (18ème) ou encore Nietzsche (19ème). Et Allah sait mieux.

2 Ce verset constitue une preuve de la permission de posséder un chien afin d'effectuer de la surveillance, monter la garde, etc.

retrouvé ces jeunes pourtant ils étaient proches de la ville car lorsqu'ils se sont réveillés, ils ont envoyé l'un d'entre eux pour leur acheter de la nourriture en ville et les autres sont restés à l'attendre. Ceci prouve donc bien leur grande proximité de la ville. **2**- La légitimité de mandater (*Al Wikâlah*) quelqu'un pour vendre ou acheter [en son nom]. **3**- La légitimité de s'associer en cela.

24. ﴾« **Afin qu'il regarde quel aliment est le plus pur et qu'il vous apporte de quoi vous nourrir.** »﴿ (18/19). [Ce verset indique] L'autorisation de manger des bonnes choses licites ainsi que des nourritures délicieuses dès lors où cela ne conduit pas au gachis ou au gaspillage interdit ; et plus particulièrement si l'homme ne consomme que ce type de nourriture [de qualité]. Voilà pourquoi, de nombreux exégètes ont émis l'avis que ces jeunes hommes étaient des enfants de rois du fait qu'ils ont ordonné à l'un d'entre eux de ne ramener que les meilleurs aliments, ce qui est l'habitude de consommation des grandes personnes aisées et riches.
25. ﴾« **Qu'il agisse [cependant] avec tact et surtout qu'il n'éveille l'attention de personne sur vous.** »﴿ (18/19). Ce verset est une incitation à prendre ses précautions, à faire preuve de discrétion, à s'éloigner des lieux de tentations dans la religion et à utiliser la dissimulation afin de se protéger soi-même ainsi que ses frères de religion.
26. ﴾« **Si jamais ils ont le dessus sur vous, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion.** »﴿ (18/20). Les deux périls que ces jeunes craignaient étaient :
    a. La lapidation et leur mise à mort de la manière la plus hideuse qui soit en les éradiquant ainsi que leur religion.
    b. L'apostasie en les détournant de leur religion et en les faisant revenir à leur voie [polythéiste]. Et dans ce dernier cas, ils ne réussiraient plus jamais ; au contraire, ils perdraient sur tous les tableaux : dans leur religion, dans leur vie mondaine et [surtout] dans leur vie d'après, là-haut, dans l'au-delà.
27. ﴾« **Et alors vous ne réussirez plus jamais.** »﴿ (18/20). Le fait de se rappeler et se souvenir ce qu'englobe le mal comme préjudices et méfaits appellent et incitent à sa détestation et à son délaissement. Cette voie-là est celle des croyants anciens et contemporains.
28. ﴾**Et c'est ainsi que Nous fîmes qu'ils furent découverts afin qu'ils [les gens de la ville] sachent que la promesse d'Allah est vérité et**

qu'il n'y ait point de doute au sujet de l'Heure.❫ (18/21). Dans cette histoire, il y a une preuve que quiconque fuit les tentations pour préserver sa religion, alors Allah le préservera de ces tentations. De même, quiconque recherche assidûment la préservation, alors Allah le préservera.[1] C'est pareil pour quiconque se réfugie auprès d'Allah, alors Allah lui accordera refuge et Il fera de lui un instrument de guidée pour d'autres personnes. Enfin, quiconque supporte l'avilissement dans Sa voie et recherche Sa satisfaction, alors son ultime affaire et sa fin seront la fierté et la puissance par là où il ne s'y attend pas. Allah ﷻ dit : **❪Et ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur pour les vertueux.❫** (3/198).

29. **❪Aussi se disputèrent-ils à leur sujet et ils déclarèrent : « Construisez sur eux un édifice. Leur Seigneur les connaît mieux. »❫** (18/21). L'histoire des Gens de la Caverne constitue un ajout de foi et de certitude pour les croyants. Elle est un argument contre ceux qui nient. La récompense de cette affaire leur a été attribuée. Allah a rendu célèbre leur affaire et Il a élevé leur valeur de sorte que les personnes qui en furent informées vinrent à les vénérer.

30. **❪Mais ceux qui l'emportèrent [dans la discussion] dirent : « Érigeons sur eux un sanctuaire. »❫** (18/21). Ériger un sanctuaire sur des personnes de piété et de vertu est interdit en islam. Le Prophète ﷺ a interdit cet acte et blâmé quiconque fait cela comme cela a été rapporté par Al Bukhârî (n° 427), Muslim (n° 1181) et Ahmed (n°24252), dans un hadith authentique d'après 'Aïcha رضي الله عنها.

31. **❪Ils diront : « Ils étaient trois et le quatrième était leur chien. » Ils diront encore, en conjecturant sur leur mystère, qu'ils étaient cinq, le sixième étant leur chien ; et ils diront enfin : « Ils étaient sept, le huitième étant leur chien. »❫** (18/22). Allah a mentionné les deux premiers avis en spécifiant qu'ils étaient le fruit de la conjoncture des gens sur un mystère; ceci indique donc la fausseté de ces deux avis. Quant au troisième avis, Allah l'a mentionné mais

---

1 De même, on peut souligner les effets du monothéisme dans la préservation des personnes vertueuses de sorte que ces jeunes se sont réfugiés dans cette caverne après avoir fui leur peuple pour préserver leur foi monothéiste. Sur place, ils ont invoqué leur Seigneur et attesté de Son unicité dans Sa seigneurie et Sa divinité et à la suite de cela, Allah les a alors plongés dans un long sommeil. À leur réveil, plus de 300 ans plus tard, Allah avait fait en sorte de changer tout leur environnement et leur société de sorte qu'à leur sortie ils furent en sécurité et les habitants de la ville voulurent même ériger un sanctuaire en leur honneur par considération et vénération envers eux.

ne l'a pas infirmé comme les deux premiers; donc, ceci prouve que ce troisième avis est celui qui est correct et juste, et Allah sait mieux. En effet, Il a infirmé les deux premiers avis mais pas le troisième, ceci prouve donc son authenticité. Toutefois, cela est une divergence qui ne contient aucune utilité car de la connaissance de leur nombre ne résulte aucun intérêt pour les hommes, tant sur le plan religieux que sur le plan mondain.

32. **﴾Dis : « Mon Seigneur connaît mieux leur nombre. Et il n'en est que peu qui le savent. »﴿** (18/22). Ce verset constitue une preuve qu'une personne ne doit être interrogée que sur ce qu'elle connait et qui est de son domaine [dans lequel elle est apte et compétente sans jamais outrepasser sa position et son rang].

33. **﴾Et n'interroge personne en ce qui les concerne.﴿** (18/22). La restriction de l'interrogation et la demande d'un verdict concerne uniquement les Gens de la Caverne. Ainsi donc, ce verset constitue une interdiction de demander un verdict (une fatwa) à quiconque n'est pas apte ni digne de rendre des verdicts, soit en raison de ses manques à propos de l'affaire sur laquelle on lui demande de se prononcer et rendre un verdict, ou soit parce qu'il fait peu de cas de ce qui sort de sa bouche car il est dénué de tout scrupule. Dès lors où la personne a été interdite d'interroger et de demander des verdicts à cette catégorie de personnes, alors à plus forte raison et plus légitimement encore il lui a été interdit de rendre lui-même des verdicts. De même, ce verset contient la preuve qu'une personne puisse être interdite de rendre des verdicts à propos d'une chose en dehors d'une autre, c'est-à-dire : on peut l'interroger et lui demander un verdict concernant son domaine à la différence de quelqu'un dont ce ne serait pas le domaine. En effet, dans ce verset, on observe bien qu'Allah n'a pas interdit qu'on leur demande de rendre des verdicts, de manière absolue; en fait, Il a interdit qu'on les interroge précisément sur l'histoire des Gens de la Caverne — et d'autres choses qui y ressemblent — et qu'ils rendent un verdict en se prononçant.

34. **﴾Et ne dis jamais, à propos d'une chose : « Certes, je ferai cela demain », sans ajouter : « Si Allah le souhaite. »﴿** (18/23-24). Cette interdiction est comme n'importe quelle autre. En effet, même si la cause est spécifique et adressée au Messager d'Allah ﷺ, Allah s'adresse en fait de manière générale à toute personne responsable.

Ici donc, Allah a interdit que le serviteur dise : « *Je ferai cela* » concernant des affaires futures sans qu'il ne subordonne sa parole à la volonté d'Allah [en disant : « *Si Allah le souhaite* »]. En effet, il y a dans cela un interdit qui est le fait de parler sur ce qui concerne le futur invisible et dont on ne sait pas si on le fera ou non ? Ou même si cela se produira ou non ? Par conséquent, dans cette attitude et cette parole, il y a le fait de faire revenir l'acte à la seule volonté du serviteur, indépendamment de celle d'Allah ; et ceci est interdit et prohibé car la volonté toute entière appartient à Allah, comme Il ﷻ l'a dit : ﴾**Et certes, vous ne souhaiterez que si Allah, le Seigneur des Mondes, le souhaite.**﴿ (81/29).

35. ﴾**Et souviens-toi de ton Seigneur lorsque tu as oublié et dis : « J'escompte que mon Seigneur me guide vers ce qu'il y a de plus près comme droiture. »**﴿ (18/24). Ce verset contient l'ordre de se rappeler d'Allah lorsqu'on oublie car cela permet de dissiper l'oubli et surtout cela permet au serviteur de se rappeler ce qu'il a oublié.[1] Il en est de même concernant la personne distraite et celle qui oublie, on doit leur ordonner de mentionner Allah, se souvenir de leur Seigneur et de ne pas être parmi les personnes insouciantes. [...] Un serviteur étant dans une telle situation, déployant ses efforts et consacrant son maximum à demander la guidée et la droiture, alors il appartient à Allah de lui accorder la réussite dans cela, de l'assister et de lui octroyer la justesse dans l'ensemble de ses affaires.



1 L'oubli est dans la nature même de l'homme, et cela était déjà une caractéristique présente chez son père Adam عليه السلام. Dans le Coran, Allah ﷻ dit : ﴾**Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam, mais il oublia ; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme.**﴿ (Ṯâ-Hâ, 20 : 115). Et dans la Tradition prophétique, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Adam a nié, alors sa descendance a nié ; Adam a oublié, alors sa descendance a oublié; Adam a fauté, alors sa descendance a fauté.* » Rapporté par Tirmidhî dans son *Sunan* (n° 3076). Le Prophète ﷺ a aussi dit : « *Certes, je suis un être humain comme vous; j'oublie comme vous oubliez.* » Rapporté par Al Bukhârî (n° 401) et Muslim (n° 572).

Enseignements tirés de divers versets[1]

Dans ce chapitre, nous avons réuni cinquante versets dans lesquels cheikh Sa'dî ﷺ a tiré un certains nombres d'enseignements et de leçons bénéfiques avec, souvent, de sublimes subtilités qui ne laisseront aucun lecteur indifférent.

En effet, après avoir expliqué ces versets en détail, il en a déduit des leçons à tirer. Celles-ci constituent un atout considérable pour une meilleure compréhension du Livre d'Allah et surtout, elles ouvrent de plus grandes perspectives dans une vision plus générale et globale.

1. La Vache (2) / Verset : 61 :

وَإِذْ قُلْتُمْ يَٰمُوسَىٰ لَن نَّصْبِرَ عَلَىٰ طَعَامٍ وَٰحِدٍ فَٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُخْرِجْ
لَنَا مِمَّا تُنۢبِتُ ٱلْأَرْضُ مِنۢ بَقْلِهَا وَقِثَّآئِهَا وَفُومِهَا وَعَدَسِهَا وَبَصَلِهَا ۖ
قَالَ أَتَسْتَبْدِلُونَ ٱلَّذِى هُوَ أَدْنَىٰ بِٱلَّذِى هُوَ خَيْرٌ ۚ ٱهْبِطُوا۟ مِصْرًا فَإِنَّ
لَكُم مَّا سَأَلْتُمْ ۗ وَضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ ٱلذِّلَّةُ وَٱلْمَسْكَنَةُ وَبَآءُو بِغَضَبٍ
مِّنَ ٱللَّهِ ۗ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَيَقْتُلُونَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ
بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ ۗ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٦١﴾

Traduction rapprochée :

61. Et [rappelez-vous], lorsque vous avez dit : « Ô Moïse ! Nous ne pouvons plus patienter sur une seule nourriture, invoque donc Ton Seigneur en notre faveur pour qu'Il nous fasse sortir de la terre ce qu'elle fait pousser de ses légumes, ses concombres, son ail [ou blé], ses lentilles et ses oignons ! » Alors, il a répondu : « Remplaceriez-vous le meilleur par ce qui est moins bon ?

1 *Taysîr al Karîm ar-Rahman fî Tafsîr Kalâm al Manân.*

Descendez donc à n'importe quelle ville ! Vous y trouverez certainement ce que vous demandez ! » L'avilissement et la misère s'abattirent sur eux et ils encoururent la colère d'Allah. Cela, parce qu'ils reniaient les signes (les versets) d'Allah, et qu'ils tuaient sans droit les Prophètes. Et aussi, pour avoir désobéi et parce qu'ils transgressaient.

Enseignements à tirer :

1. Les Juifs se dressaient des lauriers et se vantaient eux-mêmes. Ils prétendaient être plus émérites que Mohammed ﷺ et ceux qui avaient cru en lui. Alors, Allah a clarifié la situation de leurs prédécesseurs qu'eux-mêmes pensaient véritablement connaître. Ainsi, chacun put réaliser qu'ils ne furent pas des gens patients, des personnes ayant des nobles caractères ou encore des pratiquants aux œuvres sublimes. Dès lors où ceci fut la situation de leurs prédécesseurs, alors que tout le monde croyait qu'ils étaient bien plus dignes et plus glorieux que leurs successeurs que dire donc de ceux à qui Allah s'adressait [à l'époque de Mohammed] !?
2. Le bienfait d'Allah sur leurs devanciers constitue un bienfait certain sur les contemporains. Le bienfait accordé aux aïeux est un bienfait en tant que tel pour leurs descendants. Voilà pourquoi, Allah s'adresse ainsi à eux. Tout ceci constitue des bienfaits qui les enveloppent et les englobent tous.
3. Le discours s'adresse [spécifiquement] à eux bien qu'ils n'aient pas accompli ces actes. Ceci indique que la communauté qui se réunit sur une religion doit se prêter assistance et s'entraider là où se situent ses intérêts communs comme si les devanciers et les contemporains vivaient à la même époque. En fait, c'est comme si l'acte des uns était l'acte de l'ensemble [de la communauté]. En effet, le bien accompli par certains n'est ni plus ni moins qu'un bien qui revient et touche l'ensemble [de la communauté] sous forme d'avantage et d'intérêt. Et à l'inverse, le mal accompli par certains ne fait que retomber sur l'ensemble [de la communauté] en lui causant tort et préjudice.
4. Ils n'ont pas blâmé la plupart de leurs actes. Celui qui agrée un acte de désobéissance (*Al Ma'ṣiyyah*) [et ne le réprouve pas] est comme quelqu'un qui s'associe [dans cet acte de désobéissance] avec la personne désobéissante.

5. Et il y a bien d'autres leçons et sagesses que nul ne connaît si ce n'est Allah.



2. Sourate : La Vache (2) / Versets : 149-150 :

وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۖ وَإِنَّهُۥ لَلْحَقُّ
مِن رَّبِّكَ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٩﴾ وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ
وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ
شَطْرَهُۥ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَيْكُمْ حُجَّةٌ إِلَّا ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مِنْهُمْ
فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِى وَلِأُتِمَّ نِعْمَتِى عَلَيْكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٠﴾

Traduction rapprochée :

149. Et d'où que tu sortes, alors tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et, certes, ceci est [bien] la vérité venant de Ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous accomplissez.

150. Et d'où que tu sortes, alors tourne ton visage vers la Mosquée Sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas ! Mais craignez-Moi afin que Je parachève Mon bienfait sur vous, et que vous soyez bien guidés !

Enseignements à tirer :

1. Allah ﷻ a ordonné à trois reprises de se tourner vers la Mosquée Sacrée alors qu'Il aurait pu se contenter de le dire une seule fois.
2. [Ici] L'ordre concerne soit le Messager ﷺ et dans ce cas, l'ensemble de sa communauté est concerné ; ou bien, cela concerne la communauté dans sa globalité. Néanmoins, dans ce verset : **﴾Et tourne ton visage.﴿** (2/149-150), l'ordre est venu aussi bien de manière spécifique pour le Messager ﷺ que de manière globale pour la communauté à travers Sa parole ﷻ : **﴾Tournez-y vos visages.﴿** (2/150).

3. Il y a une réfutation de l'ensemble de tous les vains arguments soulevés par les objecteurs. Allah a rendu vain chacune des ambiguïtés émises les unes à la suite des autres et Il a tout bien clarifié.
4. Dans ce verset, Allah ﷻ a bien dit : ﴾**Et, certes, ceci est [bien] la vérité venant de ton Seigneur.**﴿ (2/149). Ceci est comme dans Sa parole ﷻ : ﴾**La vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les sceptiques.**﴿ (La Vache, 2 : 147 ; La Famille d'Imrân, 3 : 60 ; Jonas, 10 : 94).
5. Allah, Celui qui connaît les choses les plus subtiles, nous informe que les Gens du Livre attestent qu'ils possèdent avec eux cette information et que celle-ci est fiable. Mais, ils dissimulent sciemment ce témoignage en connaissance de cause.
6. L'argument de ces gens est vain. Le faux est comme son nom l'indique, c'est-à-dire : humilié et rabaissé, tout comme quiconque est sur le faux. À l'inverse, la vérité possède une force et puissance qui [incitent la personne à s'y attacher et] impliquent la crainte de quiconque la porte avec lui. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : ﴾**Ne les craignez donc pas ! Mais craignez-Moi !**﴿ (2/150).
7. Se tourner vers la direction (*Al Qiblah*) est un immense bienfait. Ceci fait partie de la bienveillance d'Allah et de Sa miséricorde sur cette communauté. Par conséquent, à chaque fois qu'Il leur a légiféré ou prescrit un précepte alors celui-ci est un immense bienfait pour eux. Allah ﷻ dit : ﴾**Afin que je parachève Mon bienfait sur vous.**﴿ (2/150).



3. Sourate : La Vache (2) / Verset : 187 :

أُحِلَّ لَكُمْ لَيْلَةَ ٱلصِّيَامِ ٱلرَّفَثُ إِلَىٰ نِسَآئِكُمْ ۚ هُنَّ لِبَاسٌ لَّكُمْ وَأَنتُمْ
لِبَاسٌ لَّهُنَّ ۗ عَلِمَ ٱللَّهُ أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَخْتَانُونَ أَنفُسَكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ
وَعَفَا عَنكُمْ ۖ فَٱلْـَٔـٰنَ بَٰشِرُوهُنَّ وَٱبْتَغُوا۟ مَا كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ ۚ وَكُلُوا۟
وَٱشْرَبُوا۟ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكُمُ ٱلْخَيْطُ ٱلْأَبْيَضُ مِنَ ٱلْخَيْطِ ٱلْأَسْوَدِ مِنَ
ٱلْفَجْرِ ۖ ثُمَّ أَتِمُّوا۟ ٱلصِّيَامَ إِلَى ٱلَّيْلِ ۚ وَلَا تُبَٰشِرُوهُنَّ وَأَنتُمْ عَٰكِفُونَ فِى

ٱلْمَسَٰجِدِۗ تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ فَلَا تَقْرَبُوهَاۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ ءَايَٰتِهِۦ
لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٨٧﴾

Traduction rapprochée :

187. On vous a rendu licite, lors des nuits de jeûne, d'avoir des rapports avec vos femmes ; elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes, alors Il vous a permis de vous repentir et Il vous a pardonné. Cohabitez donc maintenant avec elles et recherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur. Mangez et buvez jusqu'à ce que vous puissiez distinguer le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Ensuite, complétez le jeûne jusqu'à la nuit. Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite spirituelle dans les mosquées. Voilà les limites d'Allah : Ne vous en approchez donc pas ! C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses versets (signes) afin qu'ils deviennent pieux.

Enseignements à tirer :

1. Quiconque mange ou boit et doute sur le lever de l'aube, alors il n'y a aucune gêne à cela.
2. Prendre une collation matinale (*As-Sahûr*) avant la journée de jeûne est un acte recommandé.[1]
3. Bien plus, il est recommandé de retarder sa collation matinale vers le lever de l'aube. Ceci est déduit de la signification de la permission (*Ar-Rukhsah*) qu'Allah accorde à Ses serviteurs. En fait, Allah veut leur rendre les choses faciles.
4. De même, dans ce verset, il y a une indication comme quoi il est permis d'être en état de grande impureté (*Janâbah*) suite à un rapport intime au moment [de la prière] de l'aube et cela avant même de s'être lavé et d'avoir pu effectuer son ablution majeure (*Al Ghusl*). Dans une telle situation, le jeûne de la personne est toujours valide. En effet, les rapports intimes sont permis jusqu'au lever de l'aube et donc il se peut que la personne se retrouve en état d'impureté à ce moment-là.

---

1 D'après Abû Sa'îd Al Khudrî ﵁, le Prophète ﷺ a dit : « *La collation matinale (As-Sahûr) est une bénédiction (Barakah), alors ne la délaissez pas même si l'un d'entre vous ne boit qu'une gorgée d'eau. En effet, Allah et Ses anges prient sur ceux qui prennent la collation matinale.* » Rapporté par Ahmed dans : *Al Musnad* (n°1186) et authentifié par Al Albânî dans : *Sahîh Al Jâmi'* (n°3683).

4. Sourate : La Vache (2) / Verset : 196 :

وَأَتِمُّواْ ٱلْحَجَّ وَٱلْعُمْرَةَ لِلَّهِۚ فَإِنْ أُحْصِرْتُمْ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْيِۖ وَلَا
تَحْلِقُواْ رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ ٱلْهَدْيُ مَحِلَّهُۥۚ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا
أَوْ بِهِۦٓ أَذًى مِّن رَّأْسِهِۦ فَفِدْيَةٌ مِّن صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍۚ فَإِذَآ
أَمِنتُمْ فَمَن تَمَتَّعَ بِٱلْعُمْرَةِ إِلَى ٱلْحَجِّ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْيِۚ فَمَن
لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ فِى ٱلْحَجِّ وَسَبْعَةٍ إِذَا رَجَعْتُمْۗ تِلْكَ عَشَرَةٌ
كَامِلَةٌۗ ذَٰلِكَ لِمَن لَّمْ يَكُنْ أَهْلُهُۥ حَاضِرِى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِۚ وَٱتَّقُواْ
ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١٩٦﴾

Traduction rapprochée :

196. Et accomplissez parfaitement le pèlerinage et la *'Umrah* pour Allah. Et si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes jusqu'à ce que l'offrande atteigne son lieu d'immolation. Et si quiconque parmi vous est malade ou souffre d'une affection de la tête [tandis qu'il doit se raser] alors qu'il se rachète alors par un jeûne, ou par une aumône, ou encore par un sacrifice. Puis, lorsque vous êtes de nouveau en sécurité, quiconque a profité d'avoir pu accomplir la 'Umra en attendant d'accomplir le pèlerinage doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'en a pas les moyens, qu'il jeûne alors trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit dix jours au total. Voilà ce qui est prescrit pour quiconque n'a pas sa famille qui habite aux alentours de la Mosquée Sacrée. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah est dur en punition.

Enseignements à tirer :

1. L'obligation d'effectuer le pèlerinage et la *'Umrah.*
2. L'obligation de les parfaire avec leurs piliers et leurs obligations qui sont indiqués par l'acte du Prophète ﷺ à travers sa parole : « *Prenez de moi vos rites.* »[1]
3. [Dans ce verset] Il y a un argument pour quiconque proclame l'obligation de la *'Umrah.*

1 Muslim (n°3137) et Ahmed (n°14419). D'après un hadith de Jâbir ibn 'AbdiLlah رضي الله عنه.

4. Le pèlerinage et la *'Umrah* doivent être complétés parfaitement dès leur commencement même s'ils sont tous les deux surérogatoires.
5. L'ordre d'accomplir le pèlerinage et la *'Umrah* à la perfection et de manière vertueuse. En effet, cela est une valeur ajoutée au [simple] acte d'accomplir ce que tous les deux impliquent.
6. [Dans ce verset] Il y a l'ordre d'être sincère vis-à-vis d'Allah ﷻ dans leur accomplissement.
7. La personne en état de sacralisation ne doit pas interrompre une des choses [liées au pèlerinage ou la *'Umrah*] jusqu'à ce qu'elle l'ait complétée sauf ce qu'Allah a excepté qui est l'empêchement. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾Et si vous en êtes empêchés﴿** (2/196). C'est-à-dire : si vous êtes empêchés de parvenir à la Maison [Sacrée] afin de compléter votre pèlerinage ou votre *'Umrah* à cause d'une maladie, ou d'un égarement [en chemin], ou d'un ennemi, ou ce qui ressemble à divers types d'empêchement, et qui correspond au fait de ne pouvoir y parvenir.



5. Sourate : La Vache (2) / Versets : 198 :

لَيۡسَ عَلَيۡكُمۡ جُنَاحٌ أَن تَبۡتَغُواْ فَضۡلٗا مِّن رَّبِّكُمۡۚ فَإِذَآ أَفَضۡتُم مِّنۡ
عَرَفَٰتٖ فَٱذۡكُرُواْ ٱللَّهَ عِندَ ٱلۡمَشۡعَرِ ٱلۡحَرَامِۖ وَٱذۡكُرُوهُ كَمَا هَدَىٰكُمۡ وَإِن
كُنتُم مِّن قَبۡلِهِۦ لَمِنَ ٱلضَّآلِّينَ ١٩٨

Traduction rapprochée :

198. Ce n'est pas un pêché que d'aller en quête d'une grâce de votre Seigneur. Puis, lorsque vous déferlez depuis 'Arafat, évoquez alors Allah à « *Al Mach'ar Al Haram* ». Et invoquez-Le comme Il vous a guidés alors qu'auparavant vous étiez du nombre des égarés.

Enseignements à tirer :

Après avoir ordonné la piété, Allah nous a informés que rechercher Ses faveurs et les acquérir au cours de la saison du pèlerinage, et en dehors, ne consti-

tuaient pas une gêne [ni un péché] dès lors où ceci ne détournait pas le serviteur de son objectif : l'accomplissement du pèlerinage. D'autant plus, lorsque cet acquis est licite et revient à la grâce d'Allah et non à la dextérité du serviteur qui a entrepris les causes mais a oublié Celui qui a créé ces causes. En effet, voilà le péché même ! La suite de ce verset contient de nombreuses autres indications, notamment divers enseignements juridiques :

1. La halte à 'Arafat était déjà bien connue [même avant l'islam] et celle-ci constitue un des piliers du pèlerinage. Par conséquent, le déferlement d'Arafat ne peut être possible qu'après y avoir stationné.
2. L'ordre d'évoquer Allah à « *Al Mach'ar Al Haram* » qui correspond à Muzdalifah. Ceci est aussi bien connu et cela consiste à passer la nuit du sacrifice sur place [à « *Al Mach'ar Al Haram* »]. Et après la prière de l'aube, le pèlerin s'arrête à Muzdalifah en invoquant [Allah] jusqu'à ce que le jour se lève bien. Et dans l'évocation d'Allah à « *Al Mach'ar Al Haram* » est inclus l'accomplissement des actes obligatoires et surérogatoires
3. La halte à Muzdalifah vient après la halte à 'Arafat comme ceci est indiqué par la particule arabe « *Fâ'* » et aussi par la disposition du verset.
4. / **4 bis-** 'Arafat et Muzdalifah sont tous les deux des préceptes du pèlerinage dont l'objectif est de les accomplir et de les rendre manifestes.
5. Muzdalifah est dans l'enceinte [Sacrée] (*Al Haram*) du fait qu'elle a été restreinte par le terme « Sacrée » (*Al Haram*).
6. 'Arafat est hors de l'enceinte [Sacrée] comme ceci est compris par la restriction [de l'expression] à : Muzdalifah.



6. Sourate : La Vache (2) / Versets : 267-268 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبۡتُمۡ وَمِمَّآ أَخۡرَجۡنَا
لَكُم مِّنَ ٱلۡأَرۡضِۖ وَلَا تَيَمَّمُواْ ٱلۡخَبِيثَ مِنۡهُ تُنفِقُونَ وَلَسۡتُم بِـَٔاخِذِيهِ
إِلَّآ أَن تُغۡمِضُواْ فِيهِۚ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِيٌّ حَمِيدٌ ﴿٢٦٧﴾ ٱلشَّيۡطَٰنُ يَعِدُكُمُ

ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا وَٱللَّهُ
وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾

Traduction rapprochée :

267. Ô vous qui avez cru ! Dépensez des meilleures choses que vous avez acquises et de ce que Nous vous avons fait sortir de terre. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense et le donner alors que vous-mêmes ne l'accepteriez qu'en fermant les yeux ! Et sachez qu'Allah est Riche, Digne de louange.

268. Le Diable vous fait craindre la pauvreté et vous ordonne la perversité tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. Et Allah est Vaste, Omniscient.

Enseignements à tirer :

Ces deux versets englobent des immenses affaires, notamment :

1. L'incitation à dépenser.
2. L'explication de la cause qui a impliqué l'incitation à dépenser.
3. L'obligation de s'acquitter de l'aumône légale (*Az-Zakât*) sur l'or et l'argent, mais aussi sur toutes les marchandises de commerce, car elles sont inclues dans Sa parole ﷻ : **﴿... des meilleures choses que vous avez acquises﴾**. (2/267).
4. L'obligation de s'acquitter de l'aumône légale de [tout] ce qui sort de la terre comme : grains, fruits, minerais, etc.
5. L'aumône légale incombe à quiconque possède des cultures et produit des fruits et non au propriétaire de la terre [en tant que telle] d'après Sa parole ﷻ : **﴿de ce que Nous vous avons fait sortir de terre﴾** (2/267). Par conséquent, quiconque Allah lui fait sortir quelque chose [de la terre, comme : fruits, légumes, etc.], alors l'aumône obligatoire lui est imposée.
6. Les biens comptés comme acquisition et appropriation parmi les biens immobiliers, les reliques, et ce qui y ressemble, n'ont pas d'aumône légale. Il en est de même des dettes et des biens spoliés et usurpés, et ce qui y ressemble [dès lors où ceux-ci sont inconnus ou qui sont auprès d'une tierce personne qui n'est pas capable de les faire fructifier après les avoir fait sortir]. Là encore, il n'y a pas d'aumône légale sur

cela, car Allah a rendu obligatoire de dépenser à partir de biens dont il résulte une croissance qui sort de terre et les biens de commerce [...] de leur croissance. Quant aux biens qui ne sont pas comptés comme cela ni ne peuvent être estimés, alors ils ne correspondent pas à cette signification.

7. Il est interdit de s'acquitter de l'aumône légale avec ce qui est vil et cela ne fait pas office d'acquittement de celle-ci.[1]



7. Sourate : La Vache (2) / Verset : 272 :

۞ لِلْفُقَرَاءِ الَّذِينَ أُحْصِرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِي الْأَرْضِ
يَحْسَبُهُمُ الْجَاهِلُ أَغْنِيَاءَ مِنَ التَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُمْ بِسِيمَاهُمْ لَا يَسْأَلُونَ
النَّاسَ إِلْحَافًا وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ ﴿٢٧٢﴾

Traduction rapprochée :

272. Aux pauvres qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, qui ne peuvent parcourir le monde, et que l'ignorant croit riches parce qu'ils s'abstiennent de mendier, tu les reconnaîtras à leurs aspects ; ils n'importunent pas

1 Comme rappelé précédemment, à la fin de notre édition en arabe, il y a une partie « Annexes » dans laquelle certaines précisions ont été apportées à propos de l'exégèse de certains versets dans lesquels il y a une différence entre les manuscrits. Étant donné que ce verset y figure, et par souci de rigueur, nous rapportons ici ce qu'a dit cheikh Sa'dî ﷺ en complément de ses premières explications : « *Le Façonneur a incité Ses serviteurs à dépenser de ce qu'ils ont acquis de leurs activités commerciales et de ce qu'Il leur a fait sortir de terre comme grains et fruits. Et ceci englobe* [l'acquittement de] *l'aumône légale sur l'or et l'argent et toutes les marchandises* [de commerce] *qui sont comptées comme de la vente et de l'achat, mais aussi tout ce qui sort de terre comme grains et fruits. Et dans cette généralité sont inclus ce qui est obligatoire et ce qui est surérogatoire.* [En outre] *Allah* ﷻ *a ordonné, à travers leur aumône, que les gens visent ce qui est bon et non ce qui est vil, en consacrant à Allah ce qui est abject et bas. En effet, si on leur avait attribué cela, ils ne l'auraient pas agréé ni ils l'auraient accepté si ce n'est en en faisant peu de cas et en fermant les yeux. Par conséquent, l'obligation est de s'acquitter de l'aumône en dépensant ce qui constitue le juste milieu dans ces choses. La perfection est de dépenser ce qui est précieux et l'interdiction est de dépenser ce qui est abject. En effet, ce dernier cas ne permet pas de s'acquitter de l'obligation ni il en résulte une rétribution complète pour ce qui est commandé* [de faire]. » (Fin de citation).

les gens en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de bien, alors Allah le sait parfaitement.

Enseignements à tirer :

[Après avoir incité les croyants à dépenser dans le verset précédent] Allah évoque ici quelles sont les personnes qui sont les plus dignes de bénéficier des aumônes des croyants. Il les a décrits par six caractéristiques : [1]

1. Sa parole ﷻ : **﴾Aux pauvres...﴿**. C'est-à-dire : ce sont des personnes [indigentes] qui ont été décrites par la pauvreté (*Al Faqr*).
2. Sa parole ﷻ : **﴾... qui se sont confinés dans le sentier d'Allah﴿**. C'est-à-dire : ce sont des personnes qui se sont astreintes à l'obéissance [d'Allah] en participant au combat et autre. Ainsi, ils sont [déjà] préparés à ce combat et s'y sont déjà enfermés.
3. Sa parole ﷻ : **﴾... qui ne peuvent parcourir le monde﴿** C'est-à-dire : Ils ne peuvent voyager en vue d'acquérir leur subsistance. Ils sont donc incapables d'aller chercher leur subsistance.
4. Sa parole ﷻ : **﴾... que l'ignorant croit riches parce qu'ils s'abstiennent de mendier﴿** Voilà ce qui montre le caractère véridique de leur patience et le caractère vertueux de leur abstinence.
5. Sa parole ﷻ : **﴾tu les reconnaîtras à leurs aspects﴿** C'est-à-dire : les signes qu'Allah a évoqués dans leur description. Et cela n'annule pas Sa parole ﷻ : **﴾que l'ignorant croit riches parce qu'ils s'abstiennent de mendier﴿** En effet, celui qui est ignorant de leur situation ne possède pas de perspicacité qui lui permet de se rendre compte de leur véritable situation. Quant à la personne perspicace, à peine les voit-il qu'il se rend compte de leur situation et il les reconnaît à leurs signes.
6. Sa parole ﷻ : **﴾Ils n'importunent pas les gens en mendiant﴿** C'est-à-dire : ils ne demandent pas aux gens en insistant dans leur demande et en les importunant. Plutôt, si une demande doit émaner de ces gens-là, car ils sont dans le besoin, alors ils n'insistent pas auprès de ceux qu'ils sollicitent.

1 Ces six caractéristiques sont : **1-** La pauvreté. **2-** La fermeté (dans l'obéissance). **3-** L'incapacité. **4-** La chasteté dans le sens de s'abstenir d'une chose et non dans le sens d'abstinence. **5-** La dignité. **6-** La non mendicité.

Ainsi donc, ces gens sont les plus dignes et les plus en droit de bénéficier d'aumônes et de dépenses suite aux belles caractéristiques par lesquelles Allah les a décrits.



8. Sourate : La Vache (2) / Verset : 282 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا تَدَايَنتُم بِدَيۡنٍ إِلَىٰٓ أَجَلٖ مُّسَمّٗى فَٱكۡتُبُوهُۚ
وَلۡيَكۡتُب بَّيۡنَكُمۡ كَاتِبُۢ بِٱلۡعَدۡلِۚ وَلَا يَأۡبَ كَاتِبٌ أَن يَكۡتُبَ كَمَا
عَلَّمَهُ ٱللَّهُۚ فَلۡيَكۡتُبۡ وَلۡيُمۡلِلِ ٱلَّذِي عَلَيۡهِ ٱلۡحَقُّ وَلۡيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ وَلَا
يَبۡخَسۡ مِنۡهُ شَيۡـٔٗاۚ فَإِن كَانَ ٱلَّذِي عَلَيۡهِ ٱلۡحَقُّ سَفِيهًا أَوۡ ضَعِيفًا أَوۡ
لَا يَسۡتَطِيعُ أَن يُمِلَّ هُوَ فَلۡيُمۡلِلۡ وَلِيُّهُۥ بِٱلۡعَدۡلِۚ وَٱسۡتَشۡهِدُواْ شَهِيدَيۡنِ
مِن رِّجَالِكُمۡۖ فَإِن لَّمۡ يَكُونَا رَجُلَيۡنِ فَرَجُلٞ وَٱمۡرَأَتَانِ مِمَّن تَرۡضَوۡنَ
مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ إِحۡدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحۡدَىٰهُمَا ٱلۡأُخۡرَىٰۚ وَلَا يَأۡبَ
ٱلشُّهَدَآءُ إِذَا مَا دُعُواْۚ وَلَا تَسۡـَٔمُوٓاْ أَن تَكۡتُبُوهُ صَغِيرًا أَوۡ كَبِيرًا إِلَىٰٓ
أَجَلِهِۦۚ ذَٰلِكُمۡ أَقۡسَطُ عِندَ ٱللَّهِ وَأَقۡوَمُ لِلشَّهَٰدَةِ وَأَدۡنَىٰٓ أَلَّا تَرۡتَابُوٓاْ إِلَّآ
أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً حَاضِرَةٗ تُدِيرُونَهَا بَيۡنَكُمۡ فَلَيۡسَ عَلَيۡكُمۡ جُنَاحٌ
أَلَّا تَكۡتُبُوهَاۗ وَأَشۡهِدُوٓاْ إِذَا تَبَايَعۡتُمۡۚ وَلَا يُضَآرَّ كَاتِبٞ وَلَا شَهِيدٞۚ وَإِن
تَفۡعَلُواْ فَإِنَّهُۥ فُسُوقُۢ بِكُمۡۗ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۖ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱللَّهُۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ
شَيۡءٍ عَلِيمٞ ﴿٢٨٢﴾

Traduction rapprochée :

282. Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la par écrit et qu'un scribe parmi vous l'écrive, en toute justice. Et un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah Lui a enseigné. Qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur. Qu'il craigne Allah, son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou encore

incapable de dicter lui-même, alors que son représentant (tuteur légal) dicte en toute justice. Ensuite, faites témoigner deux témoins parmi vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes parmi ceux que vous agréez comme témoins, de sorte que si l'une d'elles oublie (littéralement : s'égare), l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas [de témoigner] lorsqu'ils sont appelés. Et ne vous lassez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande. Ceci est plus équitable auprès d'Allah, plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais, s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous alors dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Toutefois, prenez des témoins lorsque vous faites une transaction [mutuelle] entre vous. Et qu'aucun préjudice ne soit fait à un scribe ou à un témoin. Et si vous le faisiez, alors cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah ! En effet, Allah vous enseigne et Allah est Omniscient sur toute chose.

Enseignements à tirer :

Voici : « *Le Verset de la Dette* » (*Ayah Ad-Dayn*). Ce verset est le plus long verset du Coran et il englobe de nombreux décrets immenses aux avantages sublimes et de valeur, notamment :

1. Toutes les formes de dettes sont permises, qu'elles soient liées au paiement anticipé (*As-Salam*) ou autre [notamment, à un achat dont le paiement est effectué ultérieurement]. Tout ceci est permis, car Allah nous a informés de la contraction de dettes entre les croyants ; et tout ce qui repose sur l'information au sujet des croyants fait partie des implications de la foi [qui ont été approuvées par Allah, le Roi, Celui qui Rétribue].
2. L'obligation de mentionner un délai en cas de paiement anticipé (*As-Salam*) [lors de la contraction d'une dette ou de l'échéance de locations].
3. Ce délai doit être précis et connu et non pas un délai inconnu, ou sinon la transaction n'est pas légitime [car elle est aléatoire, dangereuse, et alors elle entre dans le hasard (*Al Mayssir*)].
4. L'ordre [d'Allah] d'écrire l'ensemble des reconnaissances de dettes [contractées] : soit, de manière obligatoire ; soit, de manière recommandée, en raison de l'immense besoin de leur écriture. En effet, sans cette mise par écrit, diverses choses peuvent survenir, comme : une

erreur, un oubli, une dispute, un conflit, etc. dont peuvent découler un immense mal.

5. L'ordre [d'Allah] envers le scribe afin qu'il écrive la transaction.
6. Le scribe doit être juste en tant que tel au regard de son écriture [de la dette] ; en effet, la parole et l'écriture du pervers [concernant cet acte] ne sont pas considérées.
7. Le scribe doit être juste vis-à-vis des deux parties, sans pencher vers l'une d'elles en fonction d'un lien de parenté, d'une amitié, ou autre que cela.
8. Le scribe doit être connaisseur de l'écriture des documents et de ce que cela implique pour chacune des deux parties ainsi que de ce qu'il en résulte concernant la transcription ; en effet, il n'y a pas de voie vers la justice si ce n'est par cela ; et ceci est extrait de Sa parole ﷻ : **﴾Et qu'un scribe, parmi vous, l'écrive en toute justice.﴿**
9. Si l'on trouve un document avec l'écriture (claire et) connue d'une personne dont on a mentionné l'intégrité, alors on agit en fonction de cela, même si lui (le scribe) et les témoins sont morts.
10. Allah ﷻ dit : **﴾Et un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné.﴿** C'est-à-dire : Quiconque a été gratifié par Allah de l'apprentissage de l'écriture ne doit pas refuser d'écrire entre les deux parties [et de retranscrire les choses]. En effet, tout comme Allah s'est montré bienfaisant [envers lui] à travers Son enseignement de l'écriture, alors de même la personne doit se montrer bienfaisante envers les serviteurs d'Allah qui sont dans le besoin de sa transcription écrite. Ainsi donc, il ne doit pas refuser d'écrire.
11. L'ordre au scribe de n'écrire que ce qui lui est dicté de la part du débiteur (littéralement : celui qui est redevable du droit).
12. Celui qui dicte parmi les deux parties est le débiteur.
13. L'ordre d'expliciter l'ensemble de ce que le créancier possède comme droit et de se garder de ne rien en diminuer.
14. La reconnaissance (littéralement : l'aveu) [de dette] de la personne contre elle-même est acceptée, car Allah a ordonné au débiteur (littéralement : celui qui est redevable du droit) qu'il dicte au scribe. Ainsi donc, s'il écrit sa reconnaissance [de dette] de cette manière, alors son obligation et sa garantie [de s'en acquitter] sont établies. En

effet, cela correspond à ce qu'il a reconnu [précédemment] contre lui-même s'il prétend après cela s'être trompé ou avoir oublié.

15. Quiconque est redevable d'un des droits pour lesquels il y a une preuve évidente de sa valeur et de sa caractéristique, en grande ou en petite quantité, sans délai ou avec délai, alors sa parole est celle qui est acceptée en dehors de la parole de celui à qui le droit revient. En effet, Allah ne lui a pas interdit de diminuer ce dont il est redevable à moins que sa parole soit acceptée à propos de ce qu'il dit concernant la valeur du droit [dû] et de sa caractéristique.

16. Il est interdit au débiteur (littéralement : celui qui est redevable) concernant un des droits d'en baisser et d'en diminuer quoi que ce soit de sa valeur, ou de sa qualité et sa beauté, ou de son délai, ou autre que cela parmi ses clauses et ses annexes.

17. Quiconque n'a pas la capacité de dicter ce qui lui revient de droit en raison de son bas âge, ou de sa faiblesse d'esprit, ou de son mutisme, ou de ce qui ressemble à cela, alors il doit déléguer à son tuteur [légal] le fait de le représenter dans ce qu'il dicte et reconnaît.

18. Le tuteur tout comme le débiteur (littéralement : celui qui est redevable du droit) doivent faire preuve de justice et ne rien diminuer en raison de Sa parole ﷻ : **﴾En toute justice.﴿**

19. L'intégrité du représentant, ou tuteur, est une condition, car il a été fait mention de la transcription en toute justice, et cela ne peut donc provenir [de la part] d'un pervers.

20. La procuration (littéralement : la délégation, le fait de mandater, etc.) est bien établie dans les transactions de biens.

21. Le droit appartient à la personne en bas-âge, au faible d'esprit, au fou, au faible, etc. [en fait, au détenteur du droit] et non à leur tuteur.

22. La reconnaissance de la personne en bas-âge, du simple d'esprit, du fou, du faible d'esprit, et de ceux qui leur ressemblent, ainsi que leur agissement ne sont pas légitimes (ni valides), car Allah a ordonné à leurs tuteurs de dicter. En effet, par bonté et miséricorde envers eux, mais aussi par crainte de la perte de leurs biens, Allah ne leur a établi aucune initiative ni latitude dans cela.

23. La légitimité (et la validité) du tuteur de pouvoir agir avec les biens des [catégories de] personnes mentionnées [précédemment].

24. La légalité pour la personne d'apprendre les affaires qui ont trait à la certification [de la situation] du créancier et du débiteur et de ce que chacun des deux est redevable vis-à-vis de l'autre. En effet, l'objectif de cela est de bien s'assurer et d'être juste ; et [comme il a été dit] *« ce grâce à quoi on complète et parfait ce qui est légiféré, alors ceci est légiféré. »*

25. L'apprentissage de l'écriture est légiféré (et prescrit) ; plutôt, c'est une obligation collective, car Allah a ordonné d'écrire les dettes, mais aussi d'autres choses que cela. Et on ne peut parvenir à cela que par le biais de l'apprentissage [de l'écriture].

26. L'ordre du témoignage lors des contrats (actes, engagements, etc.). Toutefois, de manière recommandée [et non obligatoire], car l'objectif de cela est d'orienter vers la préservation des droits. Ainsi, cela revient à l'intérêt des personnes en présence, notamment si la personne qui agit (et est mandatée) est un tuteur d'orphelin, ou un tuteur au nom d'un legs-mort, ou de ce qui y ressemble, et dont il y a une obligation de sa préservation. Par conséquent, le fait de désigner la présence de témoins [en vue d'un témoignage] grâce auxquels le droit sera préservé peut devenir une obligation.

27. Le principe du témoignage concernant les transactions, et ce qui y ressemblent, est de deux hommes, ou un homme et deux femmes. Toutefois, la Tradition (Prophétique) a aussi indiqué (et accepté) l'acceptation du témoignage d'un seul homme avec le serment du plaignant.[1]

28. Le témoignage des enfants n'est pas accepté selon la compréhension implicite de l'expression : « homme ».

29. Le témoignage des femmes, de manière simple, dans les transactions ou ce qui y ressemblent n'est pas accepté, car Allah n'a pas accepté leur témoignage si ce n'est rattaché au témoignage d'un homme [au moins]. Toutefois, on peut dire qu'Allah a établi [le témoignage de] deux femmes au regard [du témoignage] d'un seul homme pour la sagesse qu'Il a mentionnée et qui est présente, peu importe qu'elles soient avec un homme ou qu'elles soient seules. Et Allah sait mieux.

30. Le témoignage de l'esclave pubère est accepté tout comme le témoignage de la personne libre en raison de la généralité de Sa parole ﷻ :

1 Hadith rapporté par Muslim (n°4472) et Ahmed (n°2224), d'après 'AbdaLlah ibn 'Abbâs ﷺ.

❮Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes ;❯ Et l'esclave pubère fait partie des hommes.

31. [...]
32. [...]
33. Quiconque a oublié son témoignage puis on le lui rappelle, et alors il s'en rappelle, alors son témoignage est accepté en raison de Sa parole ﷻ : **❮Et si l'une d'elles oublie (littéralement : s'égare), alors l'autre puisse lui rappeler.❯**
34. On déduit de la signification du passage [du verset] ci-dessus que si le témoin craint d'oublier son témoignage concernant les droits obligatoires, alors il lui incombe [obligatoirement] de les écrire, car [comme il a été dit] « *ce grâce à quoi on complète et parfait ce qui est obligatoire, alors ceci est obligatoire.* »[1]
35. Il incombe obligatoirement au témoin qui est appelé à témoigner à venir témoigner, excepté en cas d'excuse [valable]. Il ne lui est pas permis de refuser de témoigner en raison de Sa parole ﷻ : **❮Et que les témoins ne refusent pas [de témoigner] lorsqu'ils sont appelés.❯**
36. Quiconque ne se décrit pas selon la caractéristique des témoins dont le témoignage est accepté, alors ce n'est pas une obligation pour la personne de répondre à l'appel à témoigner en raison de son caractère non avenu et parce qu'il ne fait [tout simplement] pas partie des témoins [acceptés et reconnus].
37. L'interdiction de lasser ou d'ennuyer [le scribe] lors de l'écriture de toutes les dettes, petites ou grandes, de la caractéristique du délai, et de l'ensemble de ce que contient l'acte [de reconnaissance de dette] comme conditions et restrictions.
38. L'explication de la sagesse de la légalité (et la légitimité) de l'écriture et de l'appel à témoins dans les contrats. C'est comme Allah ﷻ a dit : **❮Ceci est plus équitable auprès d'Allah, plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes.❯** En effet, cela contient et garantit la justice grâce à laquelle s'établit l'assise des serviteurs et des pays. Et le témoignage couplé à l'écriture est encore plus droit et plus complet tout en éloignant encore plus le doute, le scepticisme, le conflit et la dispute.

---

1 Cette parole est une célèbre règle de jurisprudence. Voir : *Majmû Al Fatâwâ* (20/120), d'Ibn Taymiyyah.

39. On déduit du passage du même verset précédent que quiconque est ambigu et doute dans son témoignage, alors il ne lui est pas permis de s'avancer à fournir un témoignage ; plutôt, il doit être sûr et certain [de son témoignage].

40. Sa parole ﷻ : **﴾Mais, s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous, alors dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire.﴿** Ici, il y a une facilité [accordée] à délaisser l'écriture lorsque cela concerne un négoce mutuel où les deux parties [acheteur et vendeur] sont présentes, étant donné que le besoin de consigner [quoi que ce soit] ne se fait pas du tout sentir.

41. Même si une facilité est accordée à délaisser l'écriture concernant le négoce mutuel en présence des deux parties, l'appel à témoins est toutefois légiféré (et prescrit) en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Toutefois, prenez des témoins lorsque vous faites une transaction [mutuelle] entre vous.﴿**

42. L'interdiction de porter préjudice au scribe en l'appelant au moment où il est occupé de sorte qu'il en résulte pour lui de la difficulté et de la pénibilité.

43. L'interdiction de porter aussi préjudice au témoin en l'appelant à fournir un témoignage ou à s'en acquitter d'un au moment où il est malade, ou s'il est occupé à une activité pénible, ou autre que cela. Ceci est en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Et qu'aucun préjudice ne soit fait à un scribe ou à un témoin.﴿** Cette tournure est à la voix passive. Quant à une tournure à la voix active, alors il s'y trouve [aussi] l'interdiction que le témoin et le scribe ne doivent pas porter préjudice à l'ayant droit en refusant [d'écrire ou de témoigner], ou en demandant une indemnité conséquente [et pénible à supporter pour l'ayant-droit], ou ce qui ressemble à cela.

44. Le fait de commettre ces interdits mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire : refuser d'écrire [pour le scribe] et de témoigner [pour le témoin] ainsi que demander un salaire pour l'écriture et le témoignage, font partie des bribes de la perversité (*Al Fisq*) en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Et si vous le faisiez, alors cela serait une perversité en vous.﴿**

45. Les bribes (littéralement : les qualificatifs) comme la perversité, la foi, l'hypocrisie, l'inimitié, l'alliance, et ce qui ressemble à cela, circulent en l'homme. Ainsi donc, ce dernier possède des bribes de perversité ainsi que d'autres bribes. Il en est de même des bribes de la

foi et de celles de l'impiété, comme Allah ﷻ a dit : ﴾**Cela serait une perversité en vous.**﴿ Et Il n'a pas dit : « *Vous seriez alors des pervers* (« *Fâsiqûn* » *ou* « *Fussâq* »). »

46. Et c'est un droit qu'on le devance ici étant donné le devancement de sa place. Cela concerne la condition de l'intégrité du témoin [dont découle son agrément] en raison de Sa parole ﷻ : ﴾**Parmi ceux que vous agréez comme témoins.**﴿
47. Pour que la condition de l'intégrité soit remplie, il doit y avoir la prise en compte des us et coutumes en tout lieu et à toute époque. Par conséquent, quiconque est agréé et considéré parmi les hommes, alors son témoignage est accepté.
48. On déduit du passage précédent le rejet de l'acceptation du témoignage de l'inconnu jusqu'à ce que l'on reçoive une attestation d'honorabilité (*Tazkiyyah*).

Voici donc quelques décrets et jugements que nous pouvions déduire de ce noble verset selon la situation présente et la compréhension réduite. Et dans Sa Parole, Allah ﷻ possède des sagesses et des secrets qu'Il en fait bénéficier à qui Il souhaite parmi Ses serviteurs.[1]



9. Sourate : La Famille d'Imrân (3) / Versets : 7 à 9 :

هُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ مِنْهُ ءَايَٰتٌ مُّحْكَمَٰتٌ هُنَّ أُمُّ ٱلْكِتَٰبِ
وَأُخَرُ مُتَشَٰبِهَٰتٌ ۖ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَٰبَهَ مِنْهُ

1 Dans la partie « Annexes » de notre édition en arabe, en fin d'ouvrage, se trouvent des ajouts, des compléments et des suppléments plus ou moins formulés différemment de l'exégèse de ce noble verset. Celui-ci ainsi que ses enseignements ont été entièrement traduits par notre émérite frère en Allah Kamel Rezgui (qu'Allah le préserve) et nous ont été d'une précieuse aide pour mener à bien la traduction de ce verset et les enseignements contenus. Qu'il trouve à travers ces quelques lignes l'expression de notre gratitude et notre profond remerciement, car comme le Messager d'Allah ﷺ l'a dit : « *Quiconque ne remercie pas les hommes, ne remercie pas Allah.* » Rapporté par Abû Dâwud (n°4811) et authentifié par Al Albânî. Il existe aussi une autre version de ce hadith rapporté par Al Bayhaqî dans : *Sunan Al Kubrâ* et qui a encore été authentifié par Al Albânî dans : *Sahîh Al Jâmi* (n°3014). Toutefois, dans cette note de bas de page, nous n'avons pas joint ces diverses nuances de peur de beaucoup trop alourdir celle-ci sur plusieurs pages.

ٱبۡتِغَآءَ ٱلۡفِتۡنَةِ وَٱبۡتِغَآءَ تَأۡوِيلِهِۦۖ وَمَا يَعۡلَمُ تَأۡوِيلَهُۥٓ إِلَّا ٱللَّهُۗ وَٱلرَّٰسِخُونَ
فِي ٱلۡعِلۡمِ يَقُولُونَ ءَامَنَّا بِهِۦ كُلّٞ مِّنۡ عِندِ رَبِّنَاۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُوْلُواْ
ٱلۡأَلۡبَٰبِ ٧ رَبَّنَا لَا تُزِغۡ قُلُوبَنَا بَعۡدَ إِذۡ هَدَيۡتَنَا وَهَبۡ لَنَا مِن لَّدُنكَ
رَحۡمَةًۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلۡوَهَّابُ ٨ رَبَّنَآ إِنَّكَ جَامِعُ ٱلنَّاسِ لِيَوۡمٖ لَّا رَيۡبَ
فِيهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُخۡلِفُ ٱلۡمِيعَادَ ٩

Traduction rapprochée :

7. Il est Celui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque qui sont la base du Livre et d'autres versets plus ambigus. Quant à ceux qui ont dans leur cœur une déviance, alors ils mettent l'accent sur les versets équivoques, cherchant par-là la dissension en recherchant un semblant d'interprétation tandis que nul n'en connaît l'interprétation excepté Allah. Quant à ceux qui sont [bien] enracinés dans la science, ils disent : « Nous y croyons. Tout provient de la part de notre Seigneur ! » Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.

8. « Notre Seigneur ! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous aies guidés et accorde-nous de Ta part une miséricorde. Certes, c'est Toi, le Grand Donateur ! ».

9. « Notre Seigneur ! Certes, c'est Toi qui rassembleras les hommes en un jour sur lequel il n'y a aucun doute. Vraiment, Allah ne manque jamais à Sa promesse. »

Enseignements à tirer :

1. Sa parole ﷻ : **﴿Il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets plus ambigus.﴾** (3/7). L'obligation, dans cette situation, est de faire revenir les versets équivoques (*Al Mutachâbih*) sur les versets clairs (*Al Muhkam*), de même que les choses subtiles vers les choses manifestes. C'est [uniquement] grâce à cette voie que tout se confirme mutuellement sans que ne résulte une quelconque contradiction ou opposition.
2. Sa parole ﷻ : **﴿Quant à ceux qui ont dans leur cœur une déviance, alors ils mettent l'accent sur les versets équivoques, cherchant par-là la dissension en recherchant un semblant d'interprétation.﴾** (3/7). C'est-à-dire : ils dévient de la droiture (*Al Istiqâmah*) du fait

que leurs finalités soient corrompues. Leur objectif est le détournement et l'égarement. Leurs cœurs ont dévié de la voie de la guidée et de la bonne direction. En fait, ils délaissent ce qui est catégorique et clair pour aller vers ce qui est ambigu et équivoque. Ils inversent l'affaire en considérant ce qui est clair comme équivoque. Ils provoquent la dissension chez quiconque appelle à leur avis. En effet, ce qui est équivoque entraîne la dissension à cause de l'ambiguïté contenue et dans laquelle les personnes tombent. À l'inverse, ce qui est catégorique et clair ne laisse place à aucune dissension du fait de la clarté de la vérité qu'il contient pour quiconque [bien évidemment] a l'objectif de la suivre.

3. Sa parole ﷻ : **﴿Tandis que nul n'en connaît l'interprétation excepté Allah.﴾** (3/7). Il n'est pas permis de s'avancer sur des choses que l'on n'embrasse pas de sa science. En effet, s'avancer au devant de telles situations n'est pas convenable, car il est impossible de les cerner de notre connaissance.

4. Sa parole ﷻ : **﴿Quant à ceux qui sont [bien] enracinés dans la science ;﴾** (3 /7). Ici, Allah a fait l'éloge de ceux qui sont [bien] enracinés dans la science (*Ar-Râsikhûn Fîl 'Ilm*) en les décrivant par sept caractéristiques qui constituent l'essence et le summum du bonheur du serviteur :

   a. La science (*Al 'Ilm*) qui est la voie qui mène à Allah, celle qui explicite Ses décrets et Ses lois.

   b. L'enracinement dans la science (*Ar-Rusûkh Fîl 'Ilm*), et ceci est un degré supérieur à la simple science. En effet, le fait d'être enraciné dans la science implique [nécessairement] d'être un savant véritable, connaisseur et minutieux. Allah lui a appris la science apparente, mais aussi son côté cachée et ainsi ses pieds se sont enracinés dans les secrets de la législation (la Charia) en science, en états [spirituels] et en œuvres.

   c. La foi en l'ensemble du Livre d'Allah (*Al Îmân Bil Kitâb*) en faisant revenir ce qui est ambigu vers ce qui est clair à travers Sa parole ﷻ : **﴿« Nous y croyons. Tout provient de la part de notre Seigneur ! »﴾** (3/7). Ainsi donc, quiconque est enraciné dans la science, alors cela implique qu'il soit un savant méticuleux (*'Âlim Muhaqqiq*) et un connaisseur précis (*'Ârif Mudaqqiq*). Allah lui a enseigné la science apparente et la science secrète, ainsi « ses pieds sont enracinés »

dans les secrets de la législation (c'est-à-dire : la charia) en science, en œuvres et en états [spirituels].

d. L'imploration du pardon (*Al Istighfâr*) et de la préservation (*As-Salâmah*), afin de ne pas être éprouvé comme ceux ayant penché et dévié [du fait d'une maladie dans leur cœur].

e. La reconnaissance de la faveur d'Allah (*Al I'tirâf Bi FadliLlah*) à leur égard pour les avoir guidés et cela est désigné par Sa parole ﷻ : ❨**« Notre Seigneur ! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous aies guidés. »**❩ (3/8).

f. L'imploration de la miséricorde divine [qu'ils ont] demandée à leur Seigneur et qui englobe l'obtention de tout bien et le repoussement de tout mal. Et pour cela, ils se sont dirigés vers Lui en employant Son nom : Le Grand Donateur (*Al Wahhâb*).

g. La certitude (*Al Yaqîn*) et la crainte [d'Allah] (*Al Khawf*) de ces personnes enracinées dans la science, à savoir : ces savants ont la foi et la certitude dans le Jour de la Résurrection et ils le redoutent. Cela est désigne par Sa parole ﷻ : ❨**« Certes, c'est Toi qui rassembleras les hommes en un jour sur lequel il n'y a aucun doute. Vraiment, Allah ne manque jamais à Sa promesse. »**❩ (3/9). Voilà pourquoi, (cela implique que) ces gens œuvrent sans reculer ni sourciller.[1]

---

1 Comme rappelé précédemment, à la fin de notre édition, il y a une partie « Annexes » dans laquelle certaines précisions ont été apportées concernant l'exégèse de certains versets dans lesquels il y a quelques différences entre les manuscrits. Étant donné que ce verset y figure, nous rapportons de nouveau les propos de cheikh Sa'dî en complément de ses premières explications : « *Les gens enracinés dans la science, ceux dont la science et la certitude ont pénétré leur cœur et ont fait fructifier des œuvres et des connaissances, savent que tout le Coran provient d'Allah et que tout est vérité, tant ce qui est ambigu que ce qui est clair, et à ce titre la vérité ne se contredit pas ni ne diverge.* [...] *Il y a donc une preuve que l'attitude de faire revenir ce qui est ambigu à ce qui est clair est un signe des doués d'intelligence et que le fait de* [persister à] *suivre ce qui est ambigu fait partie des caractéristiques des personnes ayant des opinions erronées, des raisons biaisées et des intentions mauvaises.* [...] *Lorsqu'Allah a évoqué le fait que les gens enracinés dans la science Lui demandent de ne pas dévier leur cœur après les avoir guidés, c'est parce que dans d'autres versets Il nous a informés des causes de déviations des cœurs des personnes ayant dévié. Et la raison de cela est due à leur propre acquis. En effet, Il* ﷻ *a dit :* ❨**Et lorsqu'ils dévièrent, alors Allah fit dévier leurs cœurs.**❩ (Le Rang, 61 : 5) ; ❨**Puis, ils se détournèrent. Qu'Allah détourne leurs cœurs !**❩ (Le Repentir, 9 : 127) *; ainsi que Sa parole* ﷻ *:* ❨**Et Nous retournerons leurs cœurs et leurs yeux tout comme ils n'y ont pas cru la première fois.**❩ (Les Bestiaux, 6 : 110). [...] *Finalement, lorsque les gens enracinés dans la science ont dit :* ❨**« Notre Seigneur ! Certes, c'est Toi qui rassembleras les hommes en un Jour sur lequel il n'y a aucun doute. Vraiment, Allah ne manque jamais à Sa promesse. »**❩ (La Famille d'Imrân, 3 : 9). *Alors, ceci fut leur parole en guise de conclusion. Cette parole inclut l'affirmation de la résurrection et de la rétribution et leur certitude parfaite, à savoir : ce qu'Allah a promis doit obligatoirement se produire et*

10. Sourate : La Famille d'Imrân (3) / Versets : 18 à 20 :

شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُو۟لُوا۟ ٱلْعِلْمِ قَآئِمًۢا بِٱلْقِسْطِ ۚ لَآ
إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٨﴾ إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ ۗ وَمَا ٱخْتَلَفَ
ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّا مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ بَغْيًۢا بَيْنَهُمْ ۗ وَمَن
يَكْفُرْ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿١٩﴾ فَإِنْ حَآجُّوكَ فَقُلْ
أَسْلَمْتُ وَجْهِىَ لِلَّهِ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِ ۗ وَقُل لِّلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْأُمِّيِّـۧنَ
ءَأَسْلَمْتُمْ ۚ فَإِنْ أَسْلَمُوا۟ فَقَدِ ٱهْتَدَوا۟ ۖ وَّإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَٱللَّهُ
بَصِيرٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿٢٠﴾

Traduction rapprochée :

18. Allah a attesté, ainsi que les Anges et les doués de science, qu'il n'y a aucune [autre] divinité [digne d'adoration] excepté Lui, le Mainteneur de la justice. Aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui, le Puissant, le Sage !

19. Certes, la religion agréée auprès d'Allah est l'islam. Et ceux auxquels le Livre fut donné ne se disputèrent entre eux avec virulence qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux versets [et aux signes] d'Allah, alors Allah est prompt à demander compte !

20. Et s'ils polémiquent avec toi, dis leur alors : « Je me suis [entièrement] soumis à Allah, moi et ceux qui m'ont suivi ! » Et dis à ceux à qui le Livre fut donné, ainsi qu'aux illettrés : « Vous êtes-vous soumis [et avez-vous embrassé l'islam] ? » S'ils se soumettent, alors ils seront bien guidés. Mais, s'ils tournent le dos, alors il ne t'appartient que de transmettre [le Message]. Et, Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs.

Enseignements à tirer :

Dans ces versets, il y a la preuve que :

---

cela implique ses obligations et ses implications comme œuvres et préparation à accomplir en vue de ce jour. En effet, la foi dans la résurrection et la rétribution est la base de la réforme des cœurs ainsi que la base du désir d'accomplir le bien et de l'appréhension de commettre le mal. Et ces deux derniers points sont le fondement de toutes les voies du bien. » (Fin de citation).

1. **﴾Allah a attesté (a témoigné), ainsi que les Anges et les doués de science, qu'il n'y a aucune [autre] divinité [digne d'adoration] excepté Lui.﴿** (3/18). Voilà une attestation de la part d'Allah à propos du monothéisme (*At-Tawhîd*), selon les voies les plus majestueuses qui y mènent. C'est un témoignage personnel d'Allah [de Son Unicité] ainsi qu'un témoignage de Ses créatures élues : les Anges et les gens de science. En effet, Son témoignage a été établi par des arguments indiscutables et des preuves irréfutables, et tous attestent qu'il n'y a aucune [autre] divinité [digne d'adoration] excepté Lui. Tous les types de preuves dans l'espace, en nous-même, etc. prouvent cet immense fondement : Allah est le Dieu unique !
2. La plus noble des affaires (sciences) est la science du monothéisme (*'Ilm At-Tawhîd*), car Allah Lui-même a témoigné de cela et Il a fait témoigner de cela l'élite de Sa création.[1]
3. Le témoignage ne peut émaner qu'à partir d'une science et d'une certitude, de la même manière que l'observation ne peut émaner que d'un regard et d'une vision.
4. Quiconque ne parvient pas à cet état [de connaissance] dans la science du monothéisme ne fait pas partie des détenteurs de la science.
5. La science possède une noblesse, et cela sous de nombreuses optiques :
   a. Allah ﷻ a spécifiquement mentionné le témoignage des savants, en dehors de quiconque autre, pour témoigner de la plus importante chose attestée : Son Unicité.
   b. Allah ﷻ a lié leur témoignage à Son témoignage et au témoignage de Ses Anges. Et cela suffit amplement comme mérite !
   c. Allah ﷻ a fait de ces savants les détenteurs du savoir. Il les a littéralement rattachés au savoir étant donné qu'ils s'y sont attelés et ont été décrits par son qualificatif [l'attribut du savoir].

---

1 Il a été dit : « *La noblesse de la science est selon la noblesse de son contenu et de son objet d'étude.* » La science du monothéisme (*'Ilm At-Tawhîd*) possède une noblesse que d'autres sciences n'ont pas du fait qu'elle est liée au plus noble des contenus et des sujets d'études : Allah. Dans son ouvrage explicatif au livre : *Al 'Aqîdah At-Tahâwiyyah*, d'Ibn 'Abd Al 'Izz Al Hanafî ﷺ, Cheikh 'Abd Al 'Azîz Ar-Rajhî (qu'Allah le préserve) explique : « *Ainsi, grâce à cela, tu comprends que la science des fondements de religion ('Ilm Usûl Ad-Dîn) est la plus noble des sciences, car la noblesse de la science est liée à la noblesse de son contenu et ici le contenu est Allah ﷻ. Étant donné que la science des fondements de religion est liée à Allah, Ses noms, Ses attributs et Ses actes, elle constitue donc la plus noble des sciences et elle est Al Fiqh Al Akbar au regard du Fiqh Al Furûd, comme l'a précisé l'imam Abû Hanîfah ﷺ dans son livre : Fiqh Al Akbar.* » (Fin de citation).

d. Allah ﷻ a fait de ces savants des témoins contre les gens et un argument contre eux. Il a enjoint les gens à œuvrer selon l'affaire attestée de leur part de sorte qu'ils sont une cause de leurs œuvres et qu'ils récoltent donc une part de récompense qu'ils obtiennent. Ceci est la faveur d'Allah qu'Il accorde à qui Il souhaite.

e. Allah ﷻ a témoigné en faveur des gens de science, cela englobe donc leur attestation d'honorabilité, mais aussi leur intégrité [et probité]. Ils sont les personnes dignes de confiance à qui Allah a laissé le soin de bien diriger [et d'orienter] les gens.

6. **﴾Certes, la religion acceptée auprès d'Allah est l'islam.﴿** (3/19). L'adoration (*Al 'Ibâdah*) ne sied qu'au Seigneur Majestueux ﷻ. Il en est le plus digne, car Il est Celui qui possède, en entier, toute la perfection, la gloire, la louange, la puissance et la majesté.



11. Sourate : La Famille d'Imrân (3) / Versets : 96-97[1]

إِنَّ أَوَّلَ بَيْتٍ وُضِعَ لِلنَّاسِ لَلَّذِي بِبَكَّةَ مُبَارَكًا وَهُدًى لِّلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٦﴾ فِيهِ
ءَايَٰتٌۢ بَيِّنَٰتٌ مَّقَامُ إِبْرَٰهِيمَ ۖ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًا ۗ وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ
حِجُّ ٱلْبَيْتِ مَنِ ٱسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا ۚ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ عَنِ
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٩٧﴾

1 Dans notre édition en arabe, l'exégèse entière de ces deux versets par cheikh Sa'dî ﷺ est tout simplement magnifique et sublime. L'auteur explique ces deux versets en appelant à ses côtés celui qu'il considérait comme « son cheikh » en tant que tel : l'imam Ibn Al Qayyim ﷺ. Ce dernier s'attache à expliquer ces deux versets sous toutes leurs optiques avec toutes les subtilités linguistiques qu'ils contiennent. Il y consacre quasiment quatre pages entières et conclut cette explication magistrale par de splendides vers de poème dans lesquels il déclame son amour pour cette Maison Sacrée et la place que celle-ci occupe dans son cœur.

Traduction rapprochée :

96. La première maison qui a été édifiée pour les gens est bien celle de « *Bakkah* » [La Mecque], celle-ci est bénie et est une bonne direction pour l'Univers.

97. Il s'y trouve des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout. Et quiconque y entre est en sécurité. Et, pour [le Visage d'] Allah, il incombe aux gens d'accomplir le pèlerinage à la Maison [Sacrée] pour quiconque en a [les moyens et] la possibilité. Mais, quiconque ne croit pas, alors Allah se passe largement des mondes.

Enseignements à tirer :

Allah ﷻ a décrit Sa maison [*Al Ka'bah*] par cinq caractéristiques :

1. Elle est la plus ancienne des maisons du monde qui a été établie à la surface de la Terre.
2. Elle est bénie. La bénédiction (*Al Barakah*) signifie l'abondance du bien et sa persistance. Il n'y a pas dans le monde, à la surface de la Terre, une maison aussi bénie qu'elle, baignant dans autant de bien, perdurant depuis des siècles et procurant autant d'avantages et de bénéfices aux créatures.
3. Elle est une bonne direction (*Hudan*) [pour l'Univers]. [Ici, il y a une subtilité qui concerne] Le fait qu'elle ait été décrite par le biais d'un nom d'action (*Masdar*) constitue une tournure emphatique (*S̲îghah Al Mubâlaghah*). En fait, c'est comme si cette Maison [Sacrée] constituait en tant que telle la bonne direction. En effet, Allah ﷻ a dit : ﴾**Une bonne direction pour l'Univers.**﴿ (3/96). La bonne direction, la guidée, etc. (*Al Hudâ*) est de deux types :
   a. Une bonne direction dans la connaissance [théorique]. Cela correspond à ce que les personnes obtiennent comme science de la vérité grâce aux signes et versets évidents qu'Allah a mentionnés.
   b. Une bonne direction dans l'œuvre [pratique]. Celle-ci désigne quelque chose d'apparent (et manifeste) qui correspond aux différents types de rites cultuels qu'Allah a établis de manière spécifique.
4. Elle possède des signes évidents qui dépassent... les quarante signes ! [1]

---

1 Cheikh Sa'dî ﵀ explique que ces signes évidents sont des indications claires et des preuves manifestes catégoriques qui concernent les sciences divines et les hautes aspirations comme les preuves concernant l'Unicité d'Allah, Sa miséricorde, Sa sagesse, Sa grandeur, Sa splendeur, la perfection de

5. Elle octroie la sécurité (et la sûreté) pour quiconque pénètre à l'intérieur de son enceinte. En effet, Allah ﷻ a dit : **﴾Et quiconque y entre est en sécurité.﴿** (3/97). Certains savants ont déduit de ce verset que quiconque commet un crime ou un méfait à l'extérieur de l'Enceinte Sacrée (*Al Haram*) puis vient s'y réfugier à l'intérieur, alors il y est en sécurité et on ne lui applique pas la peine [prescrite] jusqu'à ce qu'il en sorte. [...] En effet, autrefois, certains retrouvaient le meurtrier de leur père au sein de l'Enceinte Sacrée et ils ne s'en prenaient pas à lui et cela malgré leur vif désir [de vouloir se venger], leur chauvinisme et le fait de ne pas supporter l'injustice.
6. **﴾Et, pour [le Visage d'] Allah, il incombe aux gens d'accomplir le pèlerinage à la Maison [Sacrée] pour quiconque en a [les moyens et] la possibilité.﴿** (3/97). Le pèlerinage (*Al Hajj*) est une obligation individuelle (*Fard 'Ayn*) qui incombe à tout un chacun dès lors où les personnes en ont les moyens et la capacité. Toutefois, Allah ﷻ a accordé des excuses aux personnes étant dans l'incapacité du fait qu'elles sont impuissantes à s'acquitter de leur obligation. Ces personnes ne sont pas prises et elles ne sont pas demandées de s'en acquitter. Et si la personne accomplit le pèlerinage, alors l'obligation ne lui incombe plus. Et le pèlerinage de ceux qui en ont la capacité ne fait pas tomber l'obligation du pèlerinage pour ceux qui en sont incapables.
7. **﴾Et, pour [le Visage d'] Allah﴿** (3/97). Parmi les bénéfices et les secrets de ce verset, lorsqu'Allah évoque ce qui est obligatoire et ce qui est interdit, alors : soit, Il en parle en utilisant des formules d'injonction

---

Sa science et l'étendue de Sa générosité, mais aussi ce dont Il a gratifié Ses alliés et Ses Prophètes. Et parmi ces signes évidents, il y a : **﴾La station d'Abraham﴿** [...] Il a [aussi] été dit [que parmi ces signes évidents], il y a cette empreinte de pied [d'Abraham] qui est parvenue jusqu'aux premiers de cette communauté et qui constitue un fait extraordinaire. Il a [encore] été dit [que parmi ces signes évidents], il y a ce qu'Allah a placé dans les cœurs de Ses serviteurs à propos de Sa grandeur, Sa noblesse, Son honneur, Son respect, etc. Et en supposant que le sens voulu par : **﴾La station d'Abraham﴿** désigne un singulier annexé signifiant les haltes d'Abraham au cours de tous les endroits du rite du pèlerinage, alors dans ce cas-là les signes évidents peuvent désigner l'ensemble des rites du pèlerinage et de ses termes, comme : la circumambulation [autour de la Ka'bah], le va-et-vient et leurs lieux [entre Safâ et Marwâ], la halte à 'Arafat et Muzdalifah, le jet [de pierres] ainsi que le reste des préceptes. [...] Et parmi les signes évidents qui s'y trouvent, il y a aussi le fait que quiconque entre dans cette enceinte [Sacrée], alors il est en sécurité tant de manière légale qu'universelle. Dans la partie : « Annexes » de notre édition, en fin d'ouvrage, cheikh Sa'dî résume de manière concise ces signes évidents en disant que ceux-ci ont trait aux rangs d'Abraham ﷺ, « l'ami intime » d'Allah, et à ses déplacements au cours du pèlerinage, mais aussi à tous ceux qui sont venus après lui, notamment : Muhammad ﷺ, le chef et l'imam des Envoyés.

et d'interdiction, qui en constitue la majeure partie ; ou soit, Il en parle en utilisant des formules d'approbation, de prescription ou [encore] d'interdiction.



12. Sourate : La Famille d'Imrân (3) / Verset : 159 :

فَبِمَا رَحۡمَةٖ مِّنَ ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمۡۖ وَلَوۡ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلۡقَلۡبِ لَٱنفَضُّواْ
مِنۡ حَوۡلِكَۖ فَٱعۡفُ عَنۡهُمۡ وَٱسۡتَغۡفِرۡ لَهُمۡ وَشَاوِرۡهُمۡ فِي ٱلۡأَمۡرِۖ فَإِذَا
عَزَمۡتَ فَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلۡمُتَوَكِّلِينَ ١٥٩

Traduction rapprochée :

159. Ce n'est que par une miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammed) as été si doux envers eux ! Si tu avais été rude, au cœur dur, alors ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon [d'Allah]. Et consulte-les à propos des affaires. Et lorsque tu t'es décidé, alors place ta confiance en Allah. Certes, Allah aime ceux qui Lui font confiance.

Enseignements à tirer :

1. Sa parole ﷻ : ﴾**Et si tu avais été rude, au cœur dur ;**﴿ Les bons comportements émanant du chef religieux attirent les gens vers la Religion [d'Allah] et ces derniers aspirent à elle encore plus [qu'à l'accoutumée] ; sans oublier l'éloge que l'on dressera de ce dirigeant et la rétribution spécifique qu'il bénéficiera.
2. Sa parole ﷻ : ﴾**Alors ils se seraient enfuis de ton entourage.**﴿ Les mauvais comportements émanant du chef religieux font fuir les gens de la Religion [d'Allah] et ces derniers la détestent ; sans oublier le blâme que l'on adressera à ce dirigeant et la punition spécifique qu'il subira.
3. Sa parole ﷻ : ﴾**Et consulte-les à propos des affaires.**﴿ Les affaires dont il est question ici sont les affaires qui requièrent une consultation, une observation et une réflexion. En effet, dans la consultation (*Al*

Istichârah), il y a de nombreux avantages et intérêts aussi bien mondains que religieux qu'on ne peut recenser, notamment :

a. La consultation fait partie des adorations par laquelle on se rapproche d'Allah.

b. Il s'y trouve une consolation des pensées et une dissipation de ce qui pourrait toucher les cœurs au moment des évènements. En effet, lorsque celui qui a en charge les affaires des gens réunit les gens de bonne opinion et de mérite, puis il les consulte à propos d'un évènement parmi d'autres, alors leurs âmes se tranquillisent, ils l'aiment et ils savent que cette personne n'est pas un despote ni un tyran à leur égard. En effet, cette personne va regarder l'intérêt global et général de l'ensemble [de ses citoyens]. Par conséquent, ils vont déployer tous leurs efforts et tout leur possible afin de lui obéir, car ils savent que cette personne s'active et s'efforce de viser les intérêts des personnes, en général, à la différence de celle qui n'est pas comme cela. En effet, les gens n'aimeront pas d'un amour véridique une telle personne et ils ne lui obéiront pas. Et quand bien même ils lui obéiraient, cela ne serait pas une obéissance complète et parfaite.

c. La consultation illumine les pensées du fait qu'on « fait fonctionner ses méninges » dans ce qui leur est demandé. Ainsi, on décuple les raisons à travers cela.

d. Il résulte de la consultation une justesse d'opinion. En effet, quiconque consulte [les gens] se trompe rarement dans son acte. Et quand bien même il se tromperait et ne parviendrait pas à ce qu'il recherche, alors il ne serait pas blâmé [ni nourrirait de regrets]. Par ailleurs, si Allah [Lui-même] a dit à Son Messager ﷺ — qui est l'homme le plus sensé et le plus doué de raison, le plus versé en science et le plus émérite en opinion — : ﴾**Et consulte-les à propos des affaires.**﴿ Alors, que dire de quiconque autre en dehors de lui !?

e. Etc.



13. Sourate : Les Femmes (4) / Versets : 76 à 78 :

ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ يُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُواْ يُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِ
ٱلطَّٰغُوتِ فَقَٰتِلُوٓاْ أَوۡلِيَآءَ ٱلشَّيۡطَٰنِۖ إِنَّ كَيۡدَ ٱلشَّيۡطَٰنِ كَانَ ضَعِيفًا ﴿٧٦﴾ أَلَمۡ
تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ قِيلَ لَهُمۡ كُفُّوٓاْ أَيۡدِيَكُمۡ وَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ ٱلزَّكَوٰةَ
فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيۡهِمُ ٱلۡقِتَالُ إِذَا فَرِيقٞ مِّنۡهُمۡ يَخۡشَوۡنَ ٱلنَّاسَ كَخَشۡيَةِ
ٱللَّهِ أَوۡ أَشَدَّ خَشۡيَةٗۚ وَقَالُواْ رَبَّنَا لِمَ كَتَبۡتَ عَلَيۡنَا ٱلۡقِتَالَ لَوۡلَآ أَخَّرۡتَنَآ
إِلَىٰٓ أَجَلٖ قَرِيبٖۗ قُلۡ مَتَٰعُ ٱلدُّنۡيَا قَلِيلٞ وَٱلۡأٓخِرَةُ خَيۡرٞ لِّمَنِ ٱتَّقَىٰ وَلَا
تُظۡلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧٧﴾ أَيۡنَمَا تَكُونُواْ يُدۡرِككُّمُ ٱلۡمَوۡتُ وَلَوۡ كُنتُمۡ فِي
بُرُوجٖ مُّشَيَّدَةٖۗ وَإِن تُصِبۡهُمۡ حَسَنَةٞ يَقُولُواْ هَٰذِهِۦ مِنۡ عِندِ ٱللَّهِۖ وَإِن
تُصِبۡهُمۡ سَيِّئَةٞ يَقُولُواْ هَٰذِهِۦ مِنۡ عِندِكَۚ قُلۡ كُلّٞ مِّنۡ عِندِ ٱللَّهِۖ فَمَالِ
هَٰٓؤُلَآءِ ٱلۡقَوۡمِ لَا يَكَادُونَ يَفۡقَهُونَ حَدِيثٗا ﴿٧٨﴾

Traduction rapprochée :

76. Ceux qui ont cru combattent dans le sentier d'Allah tandis que ceux qui ont mécru combattent dans le sentier du tyran (*At-Tâghût*). Combattez donc les alliés du Diable ! Certes, le stratagème du Diable est vraiment faible.

77. N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Abstenez-vous de combattre, accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône ! ». Puis, lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore. Et ils dirent : « Notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ? » Dis : « La jouissance d'ici-bas est éphémère tandis que l'au-delà est meilleur pour quiconque craint [Allah]. Et on ne vous lésera pas fût-ce d'un brin de noyau de datte.

78. Où que vous soyez, la mort vous atteindra, même si vous seriez dans des tours imprenables. Qu'un bien les atteigne, ils disent : « Ceci est de la part d'Allah. » Qu'un mal les atteigne, ils disent : « Cela est dû à toi (Muhammad). » Dis : « Tout est de la part d'Allah. » Qu'ont donc ces gens à ne comprendre presque aucun discours ?

Enseignements à tirer :

Sa parole ﷻ : ❰**Ceux qui ont cru combattent dans le sentier d'Allah tandis que ceux qui ont mécru combattent dans le sentier du tyran** (At-Tâghût). **Combattez donc les alliés du Diable ! Certes, le stratagème du Diable est vraiment faible.**❱ (4/76). Ce verset contient plusieurs enseignements, notamment :

1. Le combat (*Al Qitâl*) du serviteur dans le sentier d'Allah varie en fonction de sa foi, de sa sincérité [vis-à-vis d'Allah] et de sa conformité [vis-à-vis du Messager d'Allah ﷺ]. En effet, le combat dans le sentier d'Allah fait partie des effets de la foi, ses implications et ses corollaires tout comme le combat dans le sentier du tyran fait partie des branches de l'impiété et de ses implications.
2. Il incombe à celui qui combat dans le sentier d'Allah de s'évertuer de patienter et d'être ferme, et cela plus que quiconque autre. En effet, dès lors où les alliés du Diable patientent et combattent tandis qu'ils sont dans le Faux, alors les gens de la vérité sont plus dignes (et en droit) de cela, comme Allah ﷻ l'a dit dans un verset à la même signification : ❰**Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple [ennemi]. Si vous souffrez, eux aussi souffrent comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'eux n'espèrent pas.**❱ (Les Femmes, 4 : 104).
3. Quiconque combat dans le sentier d'Allah s'appuie sur un pilier inébranlable qui est la vérité et il place sa confiance en Allah. Ainsi donc, il est demandé à ce détenteur de cette force et de ce pilier solide de faire preuve de patience, de fermeté et d'ardeur que l'on n'exige pas de quiconque combat pour [faire triompher] le Faux, qui n'a aucune réalité ni issue finale louable. Voilà pourquoi, Allah ﷻ a dit : ❰**Combattez donc les alliés du Diable ! Certes, le stratagème du Diable est vraiment faible.**❱. Le stratagème (*Al Kayd*) signifie le fait d'emprunter des voies discrètes (et subtiles) pour porter préjudice à l'ennemi. Quant à Satan, et quoi qu'atteigne le degré de son stratagème, celui-ci restera toujours faible, car il ne pèse rien au regard de la Vérité et encore moins face au stratagème d'Allah en faveur de Ses serviteurs croyants.



Sa parole ﷻ : ﴾**N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Abstenez-vous de combattre, accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône ! »**﴿ (4/77). Lorsque les musulmans étaient à La Mecque, il leur fut ordonné d'accomplir la prière et de s'acquitter de l'aumône, c'est-à-dire : l'assistance aux pauvres, et non l'aumône légale bien connue qui répond à un taux d'imposition et qui a des conditions. En effet, l'aumône légale a été prescrite à Médine. Ainsi, à La Mecque, Il ne leur fut pas ordonné de combattre les ennemis. En cela, il y a de nombreux enseignements, notamment :

1. Dans Son infinie sagesse, le Formateur (*Al Bârî'*) a légiféré pour Ses serviteurs des prescriptions afin qu'elles ne constituent pas pour eux des difficultés [à accomplir]. En fait, Dieu commence [toujours] par ce qui est le plus important et le plus facile [pour ensuite aller crescendo].
2. Si Allah leur avait prescrit le combat en dépit de leur petit nombre et leur manque de moyens alors que dans le même temps leur ennemi était en grand nombre et mieux équipé, alors cela aurait conduit à l'éradication de l'islam. Ainsi donc, Allah a tenu à préserver l'intérêt supérieur sur celui moindre malgré le fait que certains croyants souhaitaient quand même combattre. Toutefois, cela ne convenait pas à ce moment-là. Ce qui seyait à cet instant était d'accomplir ce qui leur était ordonné, à savoir : ancrer le monothéisme, effectuer la prière, donner l'aumône, etc. comme Il ﷻ a dit : ﴾**Et s'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été meilleur pour eux et aurait constitué un plus fort raffermissement.**﴿
3. Lorsque les croyants émigrèrent à Médine et que l'islam se renforça, alors le combat fut prescrit à son moment le plus opportun.



Sa parole ﷻ : ﴾**Dis : « La jouissance de ce bas-monde est éphémère tandis que l'au-delà est bien meilleur pour quiconque est pieux. »**﴿ (4/77). Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *L'emplacement d'un fouet au Paradis est meilleur que ce bas monde et ce qu'il contient.* » [1] En effet, les délices du Paradis sont purs et vierges de toute avarie. En fait, tout ce qui traverse l'esprit du serviteur ou qui lui passe par la tête comme représentation d'un délice, alors qu'il sache que le délice du Paradis est au-dessus de cela comme Allah ﷻ l'a dit : ﴾**Et nulle**

1 Bukhârî (n°3250) et Ahmad (n°22872).

âme ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance des yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !﴿ (La Prosternation, 32 : 17). Et dans un hadith divin, d'après le Messager d'Allah ﷺ, Allah ﷻ a dit : « *J'ai préparé pour Mes serviteurs vertueux ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et nul cœur ne s'est jamais imaginé.* »[1] Quant aux délices de ce bas monde, alors ils sont mélangés à tant de déceptions qui si on comparait ces délices avec le cortège de douleurs, de soucis et de peines avec lesquels ils s'accompagnent, alors « ces délices » ne seraient même plus dignes d'être considérés comme des délices. Quant au temps en ce bas monde, alors celui-ci est voué à s'achever ; et la vie de l'homme au regard de celui-ci est quelque chose d'infime (et minime). À l'inverse, le délice de l'au-delà est durable et ses habitants y resteront éternellement. Par conséquent, lorsque le doué de raison réfléchit sur ces deux demeures et se représentent véritablement leurs réalités respectives, alors il sait laquelle des deux est la plus en droit d'être devancée, pour laquelle il doit être actif et laquelle il doit s'efforcer d'aller rechercher. Voilà pourquoi, à la suite de cela, Allah ﷻ a dit : **﴾Tandis que l'au-delà est meilleur pour quiconque craint [Allah].﴿** C'est-à-dire : Il craint le polythéisme et le reste de tous les interdits.



Sa parole ﷻ : **﴾Qu'un bien les atteigne, ils disent : « Ceci est de la part d'Allah. » Qu'un mal les atteigne, ils disent : « Cela est dû à toi (Muhammad). »﴿** (4/78). C'est-à-dire : Cela est à cause de ce que tu nous as apporté, ô Mohammed. Ils virent dans le Messager d'Allah ﷺ un mauvais présage tout comme leurs semblables virent aussi un mauvais présage dans les Messagers et les Prophètes d'Allah (paix sur eux tous), comme Allah nous l'a informés à propos du peuple de Pharaon lorsqu'ils ont dit à Moïse عليه السلام : **﴾Et quand le bien-être leur vint, ils dirent : « Cela nous est dû. » Et quand un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et quiconque était avec lui un mauvais présage. En vérité, leur sort dépend [uniquement] d'Allah.﴿** (Les Remparts / Al A'râf, 7 : 131). Le peuple de Sâlih lui disait aussi : **﴾« Nous voyons en toi et en quiconque est avec toi un mauvais présage. Il répondit : « Votre sort dépend [uniquement] d'Allah. »﴿** (Les Fourmis, 27 : 47). Et le peuple de Yâ-Sîn disait encore à leurs Messagers : **﴾« Nous voyons en vous un mauvais présage. Si vous ne cessez pas, nous vous lapiderons et un douloureux châtiment de notre part vous touchera. » Ils répondirent :**

1 Bukhârî (n°3244), Muslim (n°7132) et Ahmad (n°8143).

« **Votre mauvais présage est avec vous-mêmes. Est-ce ainsi que vous agissez lorsqu'on vous rappelle ? Plutôt, vous êtes des gens outranciers ! »**❯ (Yâ-Sîn, 36 : 18-19). En fait, dès lors où les cœurs de ces gens se sont ressemblés dans l'impiété, alors leurs paroles et leurs actes ont fini aussi par se ressembler. Et il en est ainsi de quiconque attribue la venue du mal ou la dissipation du bien à ce que les Messagers et les Prophètes ont apporté, une telle personne est aussi inclue dans ce reproche.



14. Sourate : Les Femmes (4) / Verset : 80 :

مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدۡ أَطَاعَ ٱللَّهَۖ وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرۡسَلۡنَٰكَ عَلَيۡهِمۡ
حَفِيظٗا ٨٠

Traduction rapprochée :

80. Quiconque obéit au Messager a assurément obéi à Allah. Et quiconque tourne le dos, alors Nous ne t'avons pas envoyé à eux en tant que gardien.

Enseignements à tirer :

Dans ce verset, on dégage trois droits (*Huqûq*) :

1. Un droit appartenant à Allah ﷻ et qui n'appartient à aucune créature : ce droit est celui de L'adorer, Seul, et de désirer ce qu'il y a auprès de Lui avec toutes ses implications.
2. Un droit spécifique au Messager ﷺ : ce droit consiste à le soutenir, l'honorer et le secourir.
3. Un droit commun : ce droit consiste à avoir foi en Allah ﷻ et en Son Messager ﷺ, à les aimer tous les deux et à leur obéir. Allah a réuni ces droits dans Sa parole ﷻ : ❮**Afin que vous croyiez en Allah et en Son Messager, que vous Le souteniez, L'honoriez, et que vous Le glorifiez matin et soir.**❯ (La Victoire, 48 : 9). Ainsi donc, quiconque obéit au Messager ﷺ a certes obéi à Allah ﷻ.



15. Sourate : Les Femmes (4) / Verset : 103 :

فَإِذَا قَضَيْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِكُمْ ۚ فَإِذَا
ٱطْمَأْنَنتُمْ فَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ ۚ إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ كَانَتْ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ كِتَٰبًا
مَّوْقُوتًا ﴿١٠٣﴾

Traduction rapprochée :

103. Et lorsque vous avez achevé la prière, alors évoquez Allah : debout, assis ou couchés sur vos côtés. Et lorsque vous êtes en sécurité, alors accomplissez [normalement] la prière. En effet, pour les croyants, la prière demeure une prescription [obligatoire] à des temps déterminés.

Enseignements à tirer :

1. La réforme du cœur, sa réussite et son bonheur sont dans le fait de revenir [repentant] à Allah ﷻ en remplissant d'amour son cœur à l'évocation de Son rappel et en Lui dressant Son éloge. Et la prière, dont la réalité est qu'elle est un lien entre le serviteur et son Seigneur, est ce qui permet le mieux de réaliser cet objectif.
2. La prière contient des réalités de la foi et des connaissances certaines de telle sorte qu'Allah l'a rendue obligatoire et l'a imposée quotidiennement celle-ci à Ses serviteurs, de jour comme de nuit. Et il est bien connu que ces objectifs louables ne sont pas réalisés à travers la prière de la peur (*As-Salât Al Khawf*) du fait que le cœur et le corps sont préoccupés par la peur. Voilà pourquoi, Allah a ordonné de L'évoquer après celle-ci afin d'apaiser cette peur.
3. La peur implique l'agitation du cœur et sa crainte d'où la prévision de sa faiblesse. Lorsque le cœur faiblit, le corps faiblit à sa suite et il ne peut alors repousser l'ennemi. L'évocation et le rappel d'Allah (*Dhikr Allah*) en abondance fait partie des moyens les importants pour renforcer le cœur.
4. L'évocation d'Allah ﷻ avec la patience et la fermeté constituent la cause du succès et du triomphe sur l'ennemi, comme Il ﷻ a dit : ﴿**Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), alors soyez fermes et évoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.**﴾ (Les Prises de Guerre, 8 : 45). Ainsi donc, dans cette situation, Il

a ordonné de beaucoup L'évoquer. Ce verset renferme encore d'autres sagesses.

5. **﴿Certes, la prière est — pour les croyants — une prescription [obligatoire] à des temps déterminés.﴾** La prière est la balance de la foi et en fonction de la foi du serviteur sa prière se complétera et se parfera. Ce qui indique cela est que les impies sont aussi tenus par les décrets des musulmans, notamment les « *dhimmis* ».[1] Toutefois, on ne s'adresse pas à eux en ce qui concerne les ramifications de la Religion comme la prière et on ne leur ordonne pas de l'accomplir. Plutôt, même s'ils l'accomplissaient, alors celle-ci ne serait pas valide tant qu'ils resteraient dans leur impiété. Et pourtant, dans l'au-delà, ils seront [questionnés et] châtiés pour l'avoir délaissée ainsi que tout le reste des décrets qui leur incombaient [ici-bas, comme aux croyants].



16. Sourate : Les Femmes (4) / Versets : 163 à 165 :

﴿إِنَّآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ كَمَآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰ نُوحٖ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعۡدِهِۦۚ
وَأَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰٓ إِبۡرَٰهِيمَ وَإِسۡمَٰعِيلَ وَإِسۡحَٰقَ وَيَعۡقُوبَ وَٱلۡأَسۡبَاطِ وَعِيسَىٰ
وَأَيُّوبَ وَيُونُسَ وَهَٰرُونَ وَسُلَيۡمَٰنَۚ وَءَاتَيۡنَا دَاوُۥدَ زَبُورٗا ١٦٣ وَرُسُلٗا قَدۡ
قَصَصۡنَٰهُمۡ عَلَيۡكَ مِن قَبۡلُ وَرُسُلٗا لَّمۡ نَقۡصُصۡهُمۡ عَلَيۡكَۚ وَكَلَّمَ ٱللَّهُ
مُوسَىٰ تَكۡلِيمٗا ١٦٤ رُّسُلٗا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى
ٱللَّهِ حُجَّةُۢ بَعۡدَ ٱلرُّسُلِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمٗا ١٦٥

---

1 De manière brève et concise, ce terme désigne : toute personne non musulmane qui vit en terre d'islam et n'a pas la même religion que la religion d'État, c'est-à-dire : l'islam. Cette personne est donc sous la responsabilité de l'État musulman qui doit garantir sa protection et la traiter équitablement au regard du droit islamique. Bien évidemment, en contrepartie de certaines obligations dont la personne doit s'acquitter, notamment le paiement d'un impôt de capitation (*Jizyah*). Ainsi, par cet engagement mutuel, leurs biens et leurs personnes sont inviolables comme le Messager d'Allah ﷺ l'a dit : « *Quiconque tue une personne avec laquelle nous avons un engagement ne sentira pas l'odeur du Paradis.* » Rapporté par Bukhârî (n°2995). Ce hadith possède aussi une autre version rapportée par Tirmidhî (n°1403) et Nassâ'î (n°4748). Pour plus de détails sur ce sujet long et sensible en Occident, voir : « *Ahkâm Ahl Adh-Dhimmah* », d'Ibn Al Qayyîm رحمه الله.

Traduction rapprochée :

163. Nous t'avons fait une révélation comme nous en fîmes une à Noé et aux Prophètes après Lui. Et nous avons fait une révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux Tribus, à Jésus, à Job, à Aaron et à Salomon, et nous avons donné les Psaumes à David.

164. Et il y a des Messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des Messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire. Et, assurément, Allah a parlé à Moïse de vive voix.

165. Des Messagers, annonciateurs de bonnes nouvelles et avertisseurs, afin qu'il ne subsiste auprès d'Allah aucun argument pour les gens après la venue des Messagers. Certes, Allah est Puissant, Sage.

Enseignements à tirer :

La Prophétie de Muhammad ﷺ est attestée et avérée, notamment :

1. Muhammad ﷺ ne constitue pas une innovation parmi les Messagers. Au contraire, Allah a envoyé avant lui un grand nombre de Prophètes et une multitude de Messagers. Il n'y a donc aucune raison de s'étonner de son message excepté quiconque serait dans l'ignorance (*Al Jahl*) ou le reniement (*Al 'Inâd*).
2. Une Révélation lui a été faite comme aux Messagers qui l'ont précédé. Celle-ci se base sur des fondements et une justice sur lesquels tous les Prophètes et Messagers se sont non seulement accordés mutuellement, mais aussi se sont déclarés véridiques les uns les autres.
3. Muhammad ﷺ fait vraiment partie de la communauté de ces Messagers et Envoyés. Par conséquent, quiconque souhaite en tirer une leçon qu'il considère ce point au regard de ses frères Envoyés qui sont ses frères ; son appel est le leur ; leurs comportements sont à l'identique ; leur référence est la même ; et leur but est unique. Par conséquent, on ne peut donc le comparer aux ignorants ni aux menteurs ni aux rois iniques.
4. La mention de ces Prophètes et Messagers, leur multitude, leur éloge véridique, l'explication de leurs situations, etc. Tout cela doit [contribuer à] faire augmenter la foi du croyant en eux, à les aimer, à imiter leur bonne voie, à suivre leur tradition et à connaître leurs droits. Et ceci est la confirmation de Sa parole ﷻ : ﴾ **« Paix sur Noé dans tout l'Univers ! » Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.** ﴿ (Les

Rangés, 37 : 79-80) ; ﴾ **« Paix sur Abraham ! » Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.** ﴿ (Les Rangés, 37 : 109-110) ; ﴾ **« Paix sur Moïse et Aaron ! » Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.** ﴿ (Les Rangés, 37 : 120-121) ; ﴾ **« Paix sur Elie et ses adeptes ! » Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.** ﴿ (Les Rangés, 37 : 130-131) ; Ainsi donc, toute personne bienfaisante a un bel éloge parmi les créatures selon sa bienfaisance, et les Messagers — et plus particulièrement ceux qui ont été nommés ici — sont dans le haut du classement de la bienfaisance.



17. Sourate : La Table servie (5) / Verset : 4 :

يَسْـَٔلُونَكَ مَاذَآ أُحِلَّ لَهُمْۖ قُلْ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ وَمَا عَلَّمْتُم مِّنَ
ٱلْجَوَارِحِ مُكَلِّبِينَ تُعَلِّمُونَهُنَّ مِمَّا عَلَّمَكُمُ ٱللَّهُۖ فَكُلُوا۟ مِمَّآ أَمْسَكْنَ
عَلَيْكُمْ وَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهِۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٤﴾

Traduction rapprochée :

4. Ils t'interrogent sur ce qui leur est licite. Dis : « Vous sont licites les bonnes nourritures, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous et prononcez dessus le nom d'Allah. Et craignez Allah ! Certes, Allah est prompt dans les comptes.

Enseignements à tirer :

1. La douce bonté d'Allah à l'égard de Ses serviteurs et Sa miséricorde envers eux de sorte qu'Il leur a élargi les voies du licite et Il leur a permis l'animal sur lequel Son nom n'a pas été évoqué dessus, car ayant été chassé par des carnassiers. Et le sens voulu par [le terme] « carnassiers » désignent : les chiens, les léopards, les faucons, et ce qui y ressemble, et qui chassent avec leurs crocs (littéralement : incisives) et leurs serres (littéralement : griffes).

2. La condition de la blessure de la proie par le carnassier : chien, oiseau, ou ce qui y ressemble, d'après Sa parole ﷻ : **﴾... ce que capturent les carnassiers...﴿**. Sans oublier ce qui précède, notamment l'interdiction de l'étouffement [de la proie]. En effet, si le chien — ou autre — étouffe la proie ou la tue par son poids, alors ceci n'est pas licite. [...]
3. La condition [du caractère licite] est le dressage [de l'animal] de ce qui est considéré dans la coutume comme un enseignement, à savoir : l'animal part si on lui dit de partir, si on le réprime alors il obéit, et lorsqu'il retient [la proie] il ne [la] mange pas. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾... les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous...﴿** C'est-à-dire : ce qu'ils retiennent comme proie pour vous. Quant à ce qui a été mangé par le carnassier, alors on ne sait pas s'il l'a capturé et retenu pour son maître. En effet, il se peut qu'il l'ait capturé et retenu pour lui-même.
4. L'autorisation du dressage de chien pour pratiquer la chasse comme cela a aussi été rapporté dans un hadith authentique. En fait, le dressage de chien [et plus simplement avoir un chien] est interdit à moins de le dresser et de l'éduquer en vue de la chasse auquel cas cela est autorisé.[1]
5. Le caractère pur de ce qui a été touché de la proie par la gueule du chien [de chasse]. En effet, Allah a rendu licite cette proie et n'a pas évoqué le fait qu'elle devait être lavée. Ainsi, cela indique et prouve sa pureté.
6. Le mérite de la science. En effet, la proie du carnassier dressé grâce à la science est licite et permise à l'inverse de celui qui n'a pas été dressé par un enseignement dont la proie n'est pas licite ni permise.
7. Le fait de se consacrer au dressage d'un chien, d'un rapace, ou ce qui y ressemble, n'est pas blâmable et ne fait pas partie de ce qui est futile et vain. Plutôt, c'est une affaire recherchée, car elle est un moyen pour rendre licite une proie et en tirer avantage.

---

1 Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque garde un chien, alors* [la récompense de] *son œuvre diminue chaque jour d'un carat excepté un chien pour le bétail ou un chien de troupeau.* » Bukhârî (n°2145). Il ﷺ a aussi dit : « *Quiconque dresse un chien autre que pour* [la garde] *du pâturage du troupeau ou la chasse, alors* [la récompense de] *son œuvre diminue chaque jour d'un carat.* » Muslim (n°2943) Et dans une version : « *Quiconque dresse un chien autre que pour la chasse,* [la garde] *du pâturage du troupeau, ou la terre, alors* [la récompense de] *son œuvre diminue chaque jour de deux carats.* » Muslim (n°2974).

8. L'argument en faveur de quiconque a permis la vente du chien de chasse. Pourquoi on a dit cela ? Tout simplement parce qu'on ne peut capturer et encore moins manger ce que nous rapportent ces chiens dressés si on n'en a pas !

9. La condition de la prononciation [du nom d'Allah] au moment de l'envoi du carnassier. En effet, si on ne prononce pas volontairement le nom d'Allah, alors ce que le carnassier aura tué ne sera pas licite ni permis.

10. La permission de consommer et manger ce qu'un carnassier a chassé, que ce carnassier ait tué sa proie ou non. Et si le maître du carnassier se saisit de la proie encore vivante, alors cette proie ne lui ait pas licite ni permise tant qu'il n'a pas prononcé le nom d'Allah dessus [au moment de la tuer].



18. Sourate : La Table servie (5) / Verset : 6 :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا قُمْتُمْ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ فَٱغْسِلُوا۟ وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ
إِلَى ٱلْمَرَافِقِ وَٱمْسَحُوا۟ بِرُءُوسِكُمْ وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى ٱلْكَعْبَيْنِ ۚ وَإِن كُنتُمْ
جُنُبًا فَٱطَّهَّرُوا۟ ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَآءَ أَحَدٌ مِّنكُم
مِّنَ ٱلْغَآئِطِ أَوْ لَـٰمَسْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمْ تَجِدُوا۟ مَآءً فَتَيَمَّمُوا۟ صَعِيدًا طَيِّبًا
فَٱمْسَحُوا۟ بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُم مِّنْهُ ۚ مَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيَجْعَلَ عَلَيْكُم
مِّنْ حَرَجٍ وَلَـٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمْ وَلِيُتِمَّ نِعْمَتَهُۥ عَلَيْكُمْ لَعَلَّكُمْ
تَشْكُرُونَ ٦

Traduction rapprochée :

6. Ô vous qui avez cru ! Lorsque vous vous levez en vue d'accomplir la prière, alors lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, essuyez vos têtes et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et, si vous êtes en état de souillure, alors purifiez-vous [en vous lavant entièrement]. Et si vous êtes malades, ou en

voyage, ou si l'un de vous sort du lieu où il a fait ses besoins, ou encore si vous avez caressé des femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à de la terre propre : essuyez-en vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait afin que vous soyiez reconnaissants.

Enseignements à tirer :

Voici un immense verset qui englobe de nombreux décrets et jugements.

De ce qu'Allah nous a facilité, nous allons en mentionner quelques uns :

1. La mise en application et l'accomplissement des points mentionnés ici font partie des implications de la foi sans lesquelles celle-ci ne peut se compléter, car ils ont été introduits par Sa Parole ﷻ : **﴾Ô vous qui avez cru !﴿** Et cela jusqu'à la fin du verset. C'est-à-dire : Ô vous qui avez cru ! Œuvrez selon ce qu'implique votre foi dans ce que Nous vous avons légiféré [et prescrit].
2. L'ordre d'accomplir la prière (*Iqâmah As-Salât*)[1] en raison de Sa parole ﷻ: **﴾Lorsque vous vous levez en vue d'accomplir la prière.﴿**
3. L'ordre d'avoir l'intention (*An-Niyah*) en vue de la prière en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Lorsque vous vous levez en vue d'accomplir [2] la prière.﴿**
4. La condition première (le prérequis) de la purification (*At-Tahârah*) pour la validité de la prière, car Allah l'a ordonnée au moment de se

1 Dans son exégèse du verset n°3 de la sourate : La Vache (n°2), cheikh Sa'dî ﷺ explique bien la différence entre : le fait d'effectuer [simplement] la prière (*Fi'l As-Salât*) et l'accomplissement [comme il se doit de] la prière (*Iqâmah As-Salât*). Il a dit : « *Allah n'a pas dit : « Ils font la prière » ou : « Ils viennent à la prière », car cela ne suffit pas de simplement venir à la prière (Al Ityân) et de l'effectuer sous sa forme apparente. En effet, l'accomplissement de la prière (Iqâmah Salât) désigne son accomplissement apparent en complétant parfaitement ses piliers, ses obligations, ses conditions, et son accomplissement intérieur en effectuant l'essence même de la prière qui désigne la présence du cœur au cours de celle-ci, et la méditation de ce que l'on dit et fait durant celle-ci. Voici la* [véritable] *prière, celle dont Allah a parlé dans le verset suivant lorsqu'Il* ﷻ *a dit :* **﴾Certes, la prière prémunit [et préserve] de la turpitude et du blâmable.﴿** (L'Araignée, 29 : 45). » (Fin de citation).

2 De manière générale, en arabe, la particule : « *Ilâ* » correspond, en français, à la préposition : « vers » qui indique l'idée « d'aller vers », « se diriger vers », etc. Ici, cela indique qu'avant même d'effectuer la prière en tant que telle, le serviteur a d'abord eu l'intention de son accomplissement. Littéralement, on aurait pu traduire ainsi : « *Et lorsque vous vous êtes levés pour aller vers la prière.* » D'où la raison de notre traduction, en français, en ayant employé la locution prépositionnelle : « en vue de » qui retranscrit bien cette démarche première, cette intention initiale avant même l'œuvre. Et Allah sait mieux et Il est Celui qui accorde la réussite.

lever pour aller accomplir la prière. Et la base de l'ordre est l'obligation (*Al Wujûb*).

5. La purification n'est pas une obligation au moment de l'entrée du temps [de la prière]. En fait, cela n'est une obligation qu'au moment de vouloir effectuer la prière.

6. De manière absolue, tout ce qui est désigné sous le nom de : « prière », qu'elle soit obligatoire, surérogatoire, individuelle [ou collective], funéraire, etc. est conditionné [et subordonné] à la purification. De nombreux savants ont même précisé que la simple prosternation, qu'elle soit une prosternation de récitation ou une prosternation de remerciement, doit être effectuée en état de pureté et de purification.

7. L'ordre de laver le visage qui est délimité, en hauteur, par les racines (habituelles) des cheveux de la tête jusqu'au menton et les deux côtés de la barbe ; et, en largeur, d'une oreille à l'autre. Dans la Tradition (*Sunnah*), la gargarisation (*Al Madmadah*) et le fait d'inspirer de l'eau par le nez et la faire ressortir (*Al Istinchâq*) sont inclus dans cela. De même, les cheveux et poils qui s'y trouvent sont aussi inclus (dans cela) ; toutefois, s'ils sont fins, alors on doit y faire passer l'eau jusqu'au contact avec la peau ; et s'ils sont épais, alors le fait de rester en surface est suffisant.

8. L'ordre de laver les mains jusqu'aux coudes. Et, comme l'a dit la majorité des exégètes, la particule « *Ilâ* » [traduite ici par la locution adverbiale : jusqu'aux] signifie ici : « avec » (*Ma'a*) comme dans Sa parole ﷻ : **﴾Et ne mangez pas leurs biens avec *(Ilâ)* les vôtres.﴿** (Les Femmes, 4 : 2). Et l'obligation ne se complète qu'en lavant (bien) les avant-bras jusqu'aux coudes.

9. L'ordre d'essuyer (*Al Mash*) la tête.

10. L'obligation d'essuyer toute la tête, car la particule « *Bi* » ne désigne pas ici la segmentation (*At-Tab'îd*) [c'est-à-dire : une partie de la tête], mais la juxtaposition (*Al Mulâsaqah*) [c'est-à-dire : toute la tête] et donc cela englobe l'essuyage de l'ensemble de la tête.

11. Quelle que soit sa manière, l'essuyage suffit amplement : avec les deux mains, avec une seule main, avec un chiffon, avec un peigne, ou ce qui y ressemble. En effet, Allah a parlé de l'essuyage de manière absolue et Il ne l'a pas restreint par une quelconque caractéristique ou manière.

Cela prouve donc son caractère absolu comme Il ﷻ a dit : ﴾**Lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, puis essuyez vos têtes.**﴿

12. L'essuyage est une obligation. Si la personne lave uniquement sa tête sans passer ses mains dessus, alors cela ne suffit pas, car alors elle n'aura pas accompli ce qu'Allah lui aura ordonné de faire.

13. L'ordre de laver les pieds jusqu'aux chevilles et on dit exactement la même chose que ce qu'on a dit pour les mains [avec les coudes].

14. Ce verset contient une réfutation aux Rafidites (*Ar-Râfidah ou Ar-Rawâfid*), notamment avec la [variante de] lecture de la majorité à l'accusatif ou cas direct (*Arjulakum*).[1] En effet, il n'est pas permis de les essuyer tant qu'ils sont découverts.

15. Il y a aussi l'indication de l'essuyage des chaussons, selon la variante de lecture au génitif ou cas indirect (*Arjulikum*). Ainsi donc, les deux variantes de lectures tolèrent une signification : **1-** Selon la variante de lecture en « a » (*Arjulakum*), cela signifie leur lavage s'ils sont découverts. **2-** Selon la variante de lecture en « i » (*Arjulikum*), cela signifie leur essuyage s'ils sont recouverts par des chaussettes, des chaussons, etc.

16. L'ordre de [respecter] l'organisation successive (*At-Tartîb*) dans l'ablution mineure (*Al Wudû'*), car Allah ﷻ a mentionné une hiérarchie et Il a inclus un essuyage, qui est celui de la tête, entre deux lavages, qui sont ceux des mains [jusqu'aux coudes] et des pieds [jusqu'aux chevilles]. Et la seule utilité que l'on connaisse de cela n'est autre que l'organisation successive (et la hiérarchie) [dans la manière d'accomplir l'ablution mineure].

17. L'ordre dans l'accomplissement est spécifique aux quatre membres qui ont été nommés dans ce verset. Quant à l'ordre d'accomplissement entre la gargarisation, le fait d'inspirer et d'expirer de l'eau [par le nez] et le visage, alors cela n'est pas une obligation. Plutôt, il est recommandé de devancer (*At-Taqdîm*) [et faire en premier] la gargarisation et le fait d'inspirer et d'expirer de l'eau [par le nez] sur le lavage du visage. Il en est de même de devancer [et faire en premier]

1 Dans la langue arabe, il existe trois cas : **1-** L'accusatif ou cas direct. **2-** Le génitif ou cas indirect. **3-** Le nominatif ou cas sujet. De manière succincte, le premier cas se caractérise par la marque du « *a* » ou « *ann* » ; le second cas par la marque du « *i* » ou « *inn* » ; et le troisième cas par la marque du « *ou* » ou « *oun* ».

la main droite sur la main gauche, le pied droit sur le pied gauche, ou encore de devancer l'essuyage de la tête sur l'essuyage des oreilles.

18. L'injonction à renouveler l'ablution mineure à chaque prière dès lors où son aspect obligatoire est requis. Ceci est indiqué par Sa parole ﷻ : **❮Ensuite, lavez-vous.❯**

19. L'ordre de se laver après un état d'impureté majeure (*Al Janâbah*).

20. L'obligation que le lavage (*Al Ghusl*) couvre [tout] le corps, car Allah a annexé le fait de se purifier au corps et Il n'a pas spécifié une chose en dehors d'une autre.

21. L'ordre de laver les cheveux jusqu'à leurs racines après un état d'impureté majeure.

22. L'impureté mineure s'intègre dans l'impureté majeure ; et il est amplement suffisant pour la personne qui le veut qu'elle ait l'intention de se purifier ; ensuite, elle couvre tout son corps [d'eau], car Allah a uniquement mentionné l'état de pureté et Il n'a pas mentionné le fait que la personne devait recommencer l'ablution mineure.

23. L'état d'impureté majeure se traduit pour la personne par l'éjaculation de sperme (*Al Manîyy*), qu'elle soit en état d'éveil ou de sommeil, ou qu'elle ait eu un rapport sexuel [avec pénétration] même si elle n'a pas éjaculé.

24. Quiconque se rappelle avoir effectué un rêve [érotique] nocturne, mais il n'a pas trouvé de traces [de sperme], alors le lavage ne lui incombe pas, car il n'a pas été sûr de l'état d'impureté majeure.

25. Le rappel de la gratification divine aux serviteurs par le biais de la prescription de l'ablution sèche (*At-Tayammum*).

26. Parmi les causes qui autorisent l'ablution sèche, il y a la présence de la maladie qui peut s'aggraver et porter préjudice à la personne si elle effectue le lavage avec de l'eau. Dans ce cas-là, l'ablution sèche lui est permise.

27. Parmi les causes globales qui autorisent l'ablution sèche, il y a le voyage et les besoins en urine et en selles, dès lors où il n'y a pas d'eau. Il y a aussi la maladie qui autorise l'ablution sèche même en présence d'eau étant donné le préjudice qui peut résulter de son utilisation. Et le reste est aussi permis en cas d'absence d'eau même si on est en état de résidence.

28. Toute sortie d'un des deux orifices, que ce soit de l'urine ou un gaz, annule l'ablution mineure.

29. Du point précédent, certains ont tiré un argument pour dire que : « *Seules ces deux affaires* [l'urine et les gaz] *invalident l'ablution mineure. Ainsi donc, le toucher du sexe, ou autre chose que cela, n'invalide pas l'ablution mineure.* »

30. La recommandation à trouver [et utiliser] des appellations adéquates pour désigner des choses dont le seul fait d'en parler serait rebutant, en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Ou si l'un de vous sort du lieu où il a fait ses besoins.﴿**

31. Caresser une femme avec désir et plaisir annule l'ablution mineure comme indiqué dans Sa parole ﷻ : **﴾Ou si vous avez caressé des femmes.﴿**

32. La condition première (prérequis) de l'absence d'eau pour la validité de l'ablution sèche.

33. En présence d'eau, même durant la prière, l'ablution sèche est invalide, car Allah a permis celle-ci uniquement en cas d'absence d'eau.

34. Lorsque le temps de la prière est entré et que la personne n'a pas d'eau, alors elle doit en rechercher : soit, dans ses préparatifs de voyage ; soit, à proximité de lui. En effet, on ne peut pas dire : « On n'a pas trouvé » si [à la base] on n'a pas cherché.

35. Quiconque a trouvé de l'eau, alors sa purification en partie ne suffit pas. En effet, il se doit d'utiliser cette eau, et ensuite, alors il effectue l'ablution sèche après cela.

36. L'eau qui est changée par des éléments purs est à devancer sur l'ablution sèche. C'est-à-dire : cette eau est pure et purifie, car l'eau changée est de l'eau et cela est inclus dans Sa Parole ﷻ : **﴾Et que vous ne trouvez pas d'eau.﴿**

37. L'obligation d'avoir l'intention d'effectuer l'ablution sèche en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Alors recourez à de la terre propre.﴿** C'est-à-dire : Ayez l'intention [de recourir à de la terre propre].

38. Tout ce qui se trouve au-dessus de la surface de la Terre, comme de la terre et ce qui y ressemble, suffit pour effectuer l'ablution sèche. Cela est en raison de Sa parole ﷻ : **﴾Et que vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à de la terre propre.﴿** C'est-à-dire : soit, de manière prépondérante, et ce qui est prépondérant est que ce soit de

la poudre, poussière, etc. avec laquelle on s'essuie et qu'on passe sur le visage et les mains ; soit, à titre indicatif de ce qui est meilleur, et donc s'il est possible de trouver de la terre sur laquelle il y a dessus de la poudre, poussière, etc. alors cela est prioritaire.

39. L'ablution sèche n'est pas valide avec de la terre souillée, car ce n'est alors plus de la terre bonne (et propre), mais de la terre mauvaise (et sale).

40. Lors de l'ablution sèche, on ne s'essuie que le visage et les mains et non le reste des autres membres.

41. Sa parole ﷻ : **﴾Vos visages﴿** englobe l'ensemble du visage et donc on doit l'essuyer de partout ; toutefois, on a été exempté (littéralement : pardonné) de faire rentrer de la terre dans la bouche et le nez, mais aussi sous les cheveux, même de manière minime.

42. Les deux mains s'essuient uniquement jusqu'aux poignets, car, de manière absolue, les mains vont jusque-là. En effet, si comme condition première, l'essuyage avait dû atteindre les coudes, alors Allah l'aurait restreint à cela. En effet, c'est ce qu'Il a fait lorsqu'Il a opéré une restriction pour l'ablution [avec de l'eau].

43. Dans le passage suivant du verset, Allah ﷻ dit : **﴾Essuyez-en vos visages et vos mains [c'est-à-dire : essuyez-vos visages et vos mains avec de la terre propre]﴿** Ceci indique la généralité concernant l'autorisation de recourir à l'ablution sèche pour l'ensemble de toutes les impuretés : majeures comme mineures. L'ablution sèche concerne même la souillure corporelle, car Allah a fait de cette ablution un substitut à la purification liquide [à l'eau]. En outre, cela a été évoqué de manière absolue sans aucune restriction.

44. Ce qui est concerné par l'ablution sèche au regard de l'impureté mineure et majeure est une seule et même partie : le visage et les deux mains.

45. Quiconque est dans un état d'impureté mineure et majeure et a l'intention d'effectuer l'ablution sèche pour ôter ces deux impuretés [en même temps], alors cela est permis. On déduit cela de la généralité du verset et de son caractère absolu.

46. L'essuyage suffit avec quoi que ce soit : par la main, ou autre, car Allah ﷻ a dit : **﴾Essuyez donc...﴿** Il n'a pas mentionné ce qui est

essuyé par. Ainsi donc, cela indique sa permission [d'essuyer] par toute chose.

47. Tout comme l'ordre dans la manière d'effectuer son ablution mineure est un prérequis, de même l'ordre [dans les mouvements] dans la purification par l'ablution sèche est un prérequis.

48. Allah ne nous a établi aucune gêne, ni pénibilité, ni difficulté dans ce qu'Il nous a légiféré (et prescrit) comme décrets. En fait, ce n'est qu'une miséricorde de Sa part envers Ses serviteurs afin de les purifier et de parachever Son bienfait sur eux.

49. La purification apparente (et extérieure) se fait avec de l'eau (*Al Mâ'*) et de la terre (*At-Turâb*). Cette purification vise à compléter (et parfaire) la purification intérieure qui, elle, se fait avec le monothéisme (*At-Tawhîd*) et le repentir sincère (*At-Tawbah An-Nasûh*). Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut [seulement] vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait.﴿**

50. Même si la purification par l'ablution sèche ne correspond pas à une propreté [en tant que telle] et une purification [à part entière] qui sont perçues par la sensation et la vision, il s'y trouve une purification abstraite qui émane de la mise en pratique d'un ordre d'Allah.

51. Il convient que le serviteur médite sur les sagesses et les secrets des prescriptions d'Allah dans la purification, ainsi que les autres, afin qu'il augmente en connaissance et en science et de là il augmente son remerciement envers Allah et son amour pour Lui pour ce qu'Il lui a légiféré (et prescrit) comme décrets grâce auxquels le serviteur parvient aux positions hautes et élevées.



19. Sourate : La Table servie (5) / Verset : 79 :

كَانُواْ لَا يَتَنَاهَوْنَ عَن مُّنكَرٍ فَعَلُوهُۚ لَبِئۡسَ مَا كَانُواْ يَفۡعَلُونَ ٧٩

Traduction rapprochée :

79. Ils ne s'interdisaient pas les uns les autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Certes, comme est vil ce qu'ils faisaient !

Enseignements à tirer :

Cet agissement de leur part indique leur peu de cas qu'ils accordaient à l'ordre d'Allah. L'acte de désobéissance était une chose légère à leurs yeux. S'ils avaient eu de la considération pour leur Seigneur ﷻ, alors ils auraient éprouvé de la jalousie vis-à-vis des Ses limites inviolables et ils se seraient mis en colère comme Lui-même se met en colère. Voilà pourquoi, garder le silence face au blâmable (*Al Munkar*) — tout en ayant la capacité [et la possibilité] de le réprouver [et l'interdire] — entraîne la punition du fait des immenses préjudices qui en découlent, notamment :

1. Le simple fait de garder le silence (*As-Sukût*) est en soi un acte de désobéissance quand bien même la personne qui est restée silencieuse ne l'a pas commise directement. En effet, tout comme il est obligatoire d'éviter tout acte de désobéissance, de même il est obligatoire de condamner quiconque a commis un acte de désobéissance.
2. Ce qui précède indique (prouve) qu'il ne faut pas être laxiste à propos des actes de désobéissance et qu'il ne faut pas y être indifférent en se montrant désinvolte.
3. Cela contribue à ce que les personnes désobéissantes et les pervers [laissent libre cours à leurs désirs et] commettent encore plus d'actes de désobéissance. En effet, si on ne les refrène pas, alors le mal augmentera et le malheur s'amplifiera, ici-bas et dans l'au-delà. Ils montreront encore plus d'ardeur et finiront par prendre le dessus et triompher. Alors, les gens du bien faibliront et ne parviendront pas à « redresser » les gens du mal. Finalement, là où les gens du bien avaient la capacité dès le début de réformer la situation, ils ne le pourront plus et en seront même incapables.
4. L'abandon / le délaissement de la condamnation [et de la réprobation] du blâmable déprécie la science et amplifie l'ignorance. En effet, le fait que les actes de désobéissance proviennent de nombreuses personnes et qu'ils se répètent sans que les gens de Religion ne les condamnent, alors les personnes de la société finiront par penser et croire que ces actes de désobéissance n'en sont pas. Bien plus, il se peut même que

l'ignorant croit que cela est une adoration approuvée ! Quel plus grand préjudice que de croire que ce qu'Allah a interdit est licite !? Quel plus grand ravage sur les âmes qu'un tel renversement des réalités [et des normes] en considérant le faux comme le vrai !?

5. Le fait de rester silencieux devant les actes de désobéissance des personnes désobéissantes peut entrainer un embellissement [et un enjolivement] de ces actes de désobéissance dans les esprits des gens et leurs poitrines, et ainsi favoriser une imitation des uns vis-à-vis des autres. En effet, l'homme affectionne le fait d'imiter ses congénères et ceux qui sont de son espèce. Il finit même par y prendre goût et s'y adonner.
6. Et tant d'autres conséquences...



20. Sourate : La Table servie (5) / Versets : 90-91 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡخَمۡرُ وَٱلۡمَيۡسِرُ وَٱلۡأَنصَابُ وَٱلۡأَزۡلَٰمُ
رِجۡسٞ مِّنۡ عَمَلِ ٱلشَّيۡطَٰنِ فَٱجۡتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ٩٠ إِنَّمَا
يُرِيدُ ٱلشَّيۡطَٰنُ أَن يُوقِعَ بَيۡنَكُمُ ٱلۡعَدَٰوَةَ وَٱلۡبَغۡضَآءَ فِي ٱلۡخَمۡرِ وَٱلۡمَيۡسِرِ
وَيَصُدَّكُمۡ عَن ذِكۡرِ ٱللَّهِ وَعَنِ ٱلصَّلَوٰةِۖ فَهَلۡ أَنتُم مُّنتَهُونَ ٩١

Traduction rapprochée :

90. Ô vous qui avez cru ! Certes, le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, une œuvre du Diable. Écartez-vous en afin que vous réussissiez.

91. Certes, le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimité et la haine, et vous détourner de l'évocation d'Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ?

Enseignements à tirer :

Sa parole تعالى : ﴿**Ô vous qui avez cru ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées et les flèches de divination ne sont qu'une abomination, une œuvre du Diable.**﴾ (5/90). C'est-à-dire :

1. ﴾**Le vin**﴿ C'est tout ce qui enivre la raison, c'est-à-dire : il la voile par l'ivresse.
2. ﴾**Le jeu de hasard**﴿ C'est l'ensemble des probabilités dans lesquelles il y a une compensation (une contrepartie) des deux côtés.
3. ﴾**Les pierres dressées**﴿ Ce sont les statues, les idoles, et ce qui y ressemble. C'est ce qui est érigé et adoré en dehors d'Allah.
4. ﴾**Les flèches de divination**﴿ Ce sont ce dont on se sert pour tirer au sort. Allah nous a donc informés des méfaits du vin, des jeux de hasard, des pierres dressées et des flèches divinatoires. Ici, il y a donc une incitation et une injonction à délaisser et éviter ces quatre choses, car :

a. Elles sont une abomination, c'est-à-dire : une impureté et une souillure abstraites même si elles ne constituent pas en tant que telle une souillure concrète et tangible. En effet, il convient d'éviter et de se prémunir des souillures et des affaires impures.

b. Elles sont une œuvre du Diable qui est « Le » plus grand ennemi parmi les ennemis de l'homme. Et il est bien connu qu'on doit être sur ses gardes vis-à-vis de son ennemi, ses filets et ses œuvres, et plus particulièrement des œuvres qu'il accomplit afin de faire tomber dedans son ennemi [déclaré], car il s'y trouve sa destruction. Par conséquent, soyons déterminés et résolus à s'éloigner des œuvres d'un ennemi manifeste en étant averti et en craignant de tomber dedans.

c. Le serviteur ne peut obtenir la réussite qu'en évitant ces œuvres. En effet, la réussite (*Al Falâh*) est le succès (*Al Fawz*) de ce qui est recherché et aimé et la délivrance de ce qui est redouté. Et ces œuvres [citées précédemment] empêchent la réussite et constituent des obstacles.

d. Ces œuvres entraînent obligatoirement l'inimitié et la haine entre les hommes, et Satan veille à propager et répandre celles-ci, et plus particulièrement le vin et le jeu de hasard afin que les croyants tombent dans l'inimitié et la haine entre eux. [...]

e. Ces affaires obstruent le cœur et le corps le suit en étant détourné de l'évocation d'Allah et de la prière pour lesquels le serviteur a été créé et dans lesquels il y a son bonheur. En effet, le vin et le jeu de hasard obstruent fortement ces deux adorations et occupent le cœur du serviteur en dissipant leur essence même et en l'occupant à ces deux choses, de sorte qu'une longue durée peut se produire sans que celui-ci ne sache où il est.

21. Sourate : La Table servie (5) / Versets : 106 à 108 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ شَهَٰدَةُ بَيۡنِكُمۡ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلۡمَوۡتُ حِينَ
ٱلۡوَصِيَّةِ ٱثۡنَانِ ذَوَا عَدۡلٖ مِّنكُمۡ أَوۡ ءَاخَرَانِ مِنۡ غَيۡرِكُمۡ إِنۡ أَنتُمۡ
ضَرَبۡتُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَأَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةُ ٱلۡمَوۡتِۚ تَحۡبِسُونَهُمَا مِنۢ بَعۡدِ
ٱلصَّلَوٰةِ فَيُقۡسِمَانِ بِٱللَّهِ إِنِ ٱرۡتَبۡتُمۡ لَا نَشۡتَرِي بِهِۦ ثَمَنٗا وَلَوۡ كَانَ ذَا
قُرۡبَىٰ وَلَا نَكۡتُمُ شَهَٰدَةَ ٱللَّهِ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ ٱلۡأٓثِمِينَ ١٠٦ فَإِنۡ عُثِرَ عَلَىٰٓ
أَنَّهُمَا ٱسۡتَحَقَّآ إِثۡمٗا فَـَٔاخَرَانِ يَقُومَانِ مَقَامَهُمَا مِنَ ٱلَّذِينَ ٱسۡتَحَقَّ
عَلَيۡهِمُ ٱلۡأَوۡلَيَٰنِ فَيُقۡسِمَانِ بِٱللَّهِ لَشَهَٰدَتُنَآ أَحَقُّ مِن شَهَٰدَتِهِمَا وَمَا
ٱعۡتَدَيۡنَآ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ١٠٧ ذَٰلِكَ أَدۡنَىٰٓ أَن يَأۡتُواْ بِٱلشَّهَٰدَةِ عَلَىٰ
وَجۡهِهَآ أَوۡ يَخَافُوٓاْ أَن تُرَدَّ أَيۡمَٰنُۢ بَعۡدَ أَيۡمَٰنِهِمۡۗ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡمَعُواْۗ وَٱللَّهُ
لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡفَٰسِقِينَ ١٠٨

Traduction rapprochée :

106. Ô vous qui avez cru ! Lorsque la mort se présente à l'un d'entre vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres parmi vous, ou deux autres, non des vôtres. Si vous êtes en voyage quelque part dans le monde et que la mort vous frappe, alors vous retiendrez les deux témoins — après la prière — puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah : « Nous ne ferons aucun commerce ou profit avec cela, même s'il s'agit d'un proche, et nous ne cacherons point le témoignage d'Allah. Sinon, nous serions du nombre des pêcheurs. »

107. Si l'on découvre que ces deux témoins sont coupables de pêché, alors deux autres plus intègres, parmi ceux auxquels le tort a été fait, prendront leur place et tous jureront par Allah : « En vérité, notre témoignage est plus juste que le témoignage de ces deux-là, et nous ne transgresserons point. Sinon, nous serions certainement du nombre des injustes. »

108. Voilà le moyen le plus sûr pour les inciter à fournir un témoignage de manière impartiale, ou leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs. Et craignez Allah et écoutez ! Et Allah ne guide pas les gens pervers.

Enseignements à tirer :

On déduit de ces nobles versets de nombreux décrets et jugements, notamment :

1. La prescription du testament (*Al Wasiyyah*). En effet, il convient à quiconque la mort se présente à lui de faire un testament.
2. La considération du testament, à savoir : dès lors où la personne parvient aux prémices de la mort et à ses signes, alors elle doit faire un testament, bien évidemment aussi longtemps qu'elle est saine d'esprit et douée de raison.
3. Le témoignage du testament doit être effectué par deux témoins intègres.
4. Dans ce [type de] testament, et ce qui y ressemble, le témoignage de deux impies est accepté étant donné l'existence de la nécessité. Ceci est [l'avis de] l'école de l'imam Ahmed, mais de nombreuses personnes de science ont prétendu que ce jugement est abrogé. Toutefois, il n'y a aucune preuve qui supporte cette prétention.
5. Il se peut qu'on déduise de l'allusion de ce jugement et de sa signification que le témoignage des impies est accepté lorsqu'il n'y a personne d'autre qu'eux ; et cela même pour des sujets autres que celui-ci. Cet avis a été énoncé par Cheikh Al Islâm Ahmed ibn Taymiyyah ﷺ.
6. La permission pour le musulman de voyager avec un impie dès lors où il n'y a pas d'interdit.
7. La permission de voyager pour faire du commerce.
8. En cas de doute à propos des deux témoins, mais dont aucune indication de leur trahison n'apparaît et que dans le même temps les tuteurs responsables souhaitent qu'ils insistent dans leur témoignage, alors ils peuvent les retenir après la prière et les faire jurer selon la manière évoquée par Allah.
9. En cas d'absence d'accusation ou de doute, nul besoin de retenir les deux témoins ni d'insister sur leur témoignage.
10. La valeur de l'affaire du témoignage étant donné qu'Allah l'a annexé à Lui-même. Par conséquent, on doit bien y veiller et s'en acquitter avec équité.

11. Il est permis de tester les deux témoins en cas de doute sur l'un des deux. De même, il est aussi permis de les séparer afin d'examiner leur témoignage [respectif].
12. En cas de présence d'indications, ou d'indices, qui prouvent le mensonge des testamentaires dans ce sujet, alors deux autres témoins parmi les responsables du défunt doivent jurer par Allah [en disant] : « *Notre témoignage sera plus véridique que le leur. En effet, ces deux-là ont trahi et menti.* »



22. Sourate : Les Bestiaux (6) / Versets : 148-149 :

سَيَقُولُ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُواْ لَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكْنَا وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا حَرَّمْنَا
مِن شَيْءٍۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ حَتَّىٰ ذَاقُواْ بَأْسَنَاۗ قُلْ هَلْ
عِندَكُم مِّنْ عِلْمٍ فَتُخْرِجُوهُ لَنَآۖ إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ أَنتُمْ إِلَّا
تَخْرُصُونَ ١٤٨ قُلْ فَلِلَّهِ ٱلْحُجَّةُ ٱلْبَٰلِغَةُۖ فَلَوْ شَآءَ لَهَدَىٰكُمْ أَجْمَعِينَ ١٤٩

Traduction rapprochée :

148. Ceux qui ont donné des associés [à Allah] diront : « Si Allah l'avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, ni nos ancêtres et nous n'aurions rien déclaré interdit. » Ainsi, leurs prédécesseurs traitaient de menteurs [les Messagers] jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : « Avez-vous quelque science à Nous produire ? Certes, vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir. »

149. Dis : « L'argument irréfutable appartient à Allah. Assurément, s'Il l'avait voulu, Il vous aurait tous guidés [sur le droit chemin]. »

Enseignements à tirer :

Cet argument des polythéistes est erroné. En effet, voilà une ambiguïté invalide et cela sous plusieurs optiques. Notamment :

1. Allah ﷻ a bien rappelé que si cet argument était légitime (et valide), le châtiment ne se serait pas abattu sur eux.

2. L'argument doit impérativement être un argument qui repose sur la science et la preuve évidente. Si celui-ci repose sur la simple conjecture et une imposture qui ne pèsent rien devant la vérité, alors cet argument est vain. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : ﴿**Dis : « Avez-vous quelque science à Nous produire ?**﴾ (2/148). En effet, s'ils avaient une science — alors qu'ils sont [dans le même temps] de grands querelleurs — ils l'auraient produite. Par conséquent, dès lors où ils ne l'ont pas produite, on sait qu'ils n'ont aucune science avec eux. En fait, c'est comme Il ﷻ a dit : ﴿**« Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir. »**﴾ (2/148). En effet, quiconque base ses arguments sur le mensonge et la conjecture est quelqu'un de leurré et de perdu. Que dire alors s'il base ceux-ci sur l'injustice, l'obstination, le polythéisme et la corruption !?
3. L'argument irréfutable appartient à Allah ﷻ et celui-ci ne laisse plus aucune excuse à quiconque. Cet argument fait l'objet d'un consensus unanime auprès des Prophètes et des Envoyés, des Livres divins, des propos prophétiques, des raisons saines, des natures innées intègres et des caractères émérites. Par conséquent, on déduit de cela que tout ce qui diverge de ces preuves irréfutables est caduc et vain. En effet, tout ce qui est contraire à la vérité ne peut être que faux [et vain].
4. Allah ﷻ a octroyé à toute créature une capacité et une volonté grâce auxquelles celle-ci est capable de faire ce qu'on lui a chargé d'accomplir. En effet, Allah n'a pas imposé à quiconque d'accomplir ce dont il n'a pas la capacité de faire. De même, Il n'a pas interdit à quiconque de délaisser une chose sans que cette personne en soit capable. Par conséquent, après cela, argumenter et se servir de la Prédestinée et du Destin pour s'excuser soi-même est une pure injustice et un entêtement outrancier !
5. Allah ﷻ n'a pas contraint les serviteurs à accomplir leurs actes. Plutôt, Il a fait que leurs actes suivent leurs choix. Soit, ils ont accompli ce qu'ils ont souhaité ; soit, ils se sont retenus de ce qu'ils souhaitaient. Cette affaire est bien attestée. Personne ne la désapprouve excepté celui qui s'enfle d'orgueil et rejette ce qui est tangible. En effet, chacun sait différencier entre les actions volontaires et les actions coercitives même si l'ensemble est sous le bon vouloir d'Allah et s'insère sous Sa volonté.

6. Ceux qui tirent argument de la Prédestinée et du Destin pour [justifier] les actes de désobéissance se contredisent eux-mêmes. En effet, il ne leur est pas possible de rejeter la faute sur cela. Plutôt, si quelqu'un de méchant agirait mal envers eux en les frappant, en leur spoliant leur bien, ou ce qui y ressemble, et qu'on justifierait cela par la Prédestinée et le Destin, ils n'accepteraient cet argument de personne. Au contraire, ils se mettraient en colère et sortiraient de leurs gonds. Comme il est donc étonnant que ces gens se justifient de la Prédestinée et du Destin pour avoir commis des actes de désobéissance à Allah et entraîner Son courroux alors que dans le même temps ils n'acceptent cet argument de personne lorsque cela concerne leur courroux personnel !!
7. Leur argument de se justifier par la Prédestinée et le Destin n'est pas l'objectif visé en tant que tel, et au fond d'eux-mêmes ils savent que cela n'est pas un argument. En fait, leur [véritable] objectif est de repousser la vérité, car ils considèrent que la vérité est comme quelqu'un d'hostile. Ainsi donc, ils la repoussent avec tout ce qui leur traverse l'esprit comme paroles quand bien même ils croiraient et sauraient que ceci est erroné et faux.



23. Sourate : Les Murailles (7) / Verset : 12 :

قَالَ مَا مَنَعَكَ أَلَّا تَسْجُدَ إِذْ أَمَرْتُكَ قَالَ أَنَا خَيْرٌ مِّنْهُ خَلَقْتَنِي مِن
نَّارٍ وَخَلَقْتَهُ مِن طِينٍ ﴿١٢﴾

Traduction rapprochée :

12. Il (Allah) a dit : « Qu'est-ce qui t'as empêché de te prosterner lorsque Je te l'ai ordonné ? » Il [Satan] répondit : « Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de Feu tandis que Tu l'as créé d'argile. »

Enseignements à tirer :

Ce raisonnement par analogie (*Al Qiyâs*) d'Iblîs est parmi les raisonnements les plus erronés et inexacts qui soit. En effet, celui-ci est faux et vain sous plusieurs angles, notamment :

1. À travers ce raisonnement, Iblîs s'oppose à l'ordre d'Allah de se prosterner [devant Adam]. En effet, lorsque le raisonnement par analogie s'oppose à un texte scripturaire, alors ce raisonnement est faux. Le but du raisonnement par analogie est d'établir un décret dès lors où il n'y a pas de texte en rapprochant les affaires de ce qui a été rapporté dans les textes et donc en suivant ces textes. Utiliser un raisonnement par analogie qui irait à l'encontre des textes et ensuite la personne considérerait qu'elle peut se départir des textes, alors voilà bien un des plus vils raisonnements qui soit !
2. Sa parole ﷻ : ﴿« **Je suis meilleur que lui !** »﴾ suffit à elle seule à montrer la déficience de ce vil Iblîs. En effet, ceci est une preuve évidente de sa faiblesse d'esprit, sa vanité, son orgueil, mais surtout le fait de s'exprimer sur Allah sans science. Existe-t-il une déficience plus immense que celle-ci !?
3. Sa parole ﷻ : ﴿« **Tu m'as créé de feu tandis que Tu l'as créé d'argile !** »﴾ Dans ce verset, Iblîs soutient que la matière du feu (*An-Nâr*) est meilleure que la matière de l'argile (*At-Ṯîn*) et celle de la terre. Toutefois, ceci est une grossière erreur et provenant de sa part cela s'apparente à un mensonge manifeste. En effet, dans la matière argileuse, il y a de la crainte révérencielle, de la tranquillité et de la dignité qui se manifestent dans les bénédictions qui sortent de la terre, des arbres et des diverses plantes selon les différentes catégories et les différents genres. À l'inverse, dans le feu, il y a de la légèreté, de la frivolité et de l'impétuosité.



24. Sourate : Les Murailles (7) / Verset : 56 :

وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَـٰحِهَا وَٱدْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا ۚ إِنَّ رَحْمَتَ
ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾

Traduction rapprochée :

56. Et ne semez pas la corruption sur la Terre après qu'elle ait été réformée.[1] Et invoquez-Le avec crainte et espoir, certes la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.

Enseignements à tirer :

Dans ce verset, Allah ﷻ a évoqué l'attitude que le serviteur doit adopter envers son Seigneur lorsqu'il L'invoque. Ces bonnes manières peuvent se résumer comme suit :

1. Être sincère (*Al Ikhlâs̱*) envers Lui, Seul, et cela englobe le fait de se dérober du regard [des gens au cours de l'invocation].
2. Être discret (*Al Khufyah*), voire invoquer en secret.
3. Avoir un cœur empli de crainte (*Al Khawf*) et d'espoir (*Aṯ-Ṯammâ'*) sans être dans l'insouciance (*Al Ghaflah*), ou se sentir en sécurité, et encore moins se soucier de l'exaucement (*Al Ijâbah*) de son invocation.



25. Sourate : Les Prises de Guerre (8) / Verset : 61 :

۞وَإِن جَنَحُوا۟ لِلسَّلْمِ فَٱجْنَحْ لَهَا وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦١﴾

Traduction rapprochée :

61. Et s'ils penchent vers la paix, alors toi aussi penche vers elle, et place ta confiance en Allah. En effet, Il est l'Oyant, l'Omniscient.

C'est-à-dire : Réponds à ce qu'ils ont demandé en plaçant ta confiance en ton Seigneur.

Enseignements à tirer :

Il y a plusieurs enseignements dans cette attitude [de conciliation (*As̱-S̱ulẖ*) et de paix (*As-Salm*)], notamment :

---

1 Allah ﷻ dit : **﴾La corruption est apparue à la surface de la Terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains.﴿** (Les Byzantins, 30 : 41).

1. Demander la préservation est une chose requise à chaque instant. Par conséquent, s'ils sont les premiers à chercher la paix, alors on est plus [digne et] en droit de répondre à leur attente.
2. Rassembler ses forces et se préparer à les combattre à un autre moment si besoin il y a.
3. Prôner la réconciliation et la concrétiser ainsi qu'être mutuellement en sécurité, de sorte que chacun ait la possibilité de connaître ce sur quoi l'autre est. En effet, « *l'islam est élevé et rien ne s'élève sur lui* », et quiconque possède raison et clairvoyance et a un tant soit peu d'équité, alors il devancera (et préférera) l'islam à n'importe quelle autre religion du fait de son excellence dans ses injonctions et ses interdictions, mais aussi son excellence dans ses relations avec les créatures et la justice qui a été érigée à leur égard. En effet, il n'y a pas d'iniquité ni aucune forme d'injustice dans l'islam. Dès lors, ceux qui désirent l'islam et le suivent deviennent plus nombreux et ainsi cette paix devient une aide pour les musulmans contre les impies. On ne craint de la paix qu'un seul et unique cas de figure : c'est le fait que les impies ont comme objectif à travers cette paix de trahir les musulmans et de saisir l'occasion propice [pour les trahir]. Voilà pourquoi, Allah a informé les musulmans qu'Il est leur Garant et qu'Il leur suffit contre leur trahison et traîtrise et que [si les impies les trahissent alors] cela se retournera préjudiciablement contre eux.



26. Sourate : Le Repentir (9) / Verset : 37 :

إِنَّمَا ٱلنَّسِيٓءُ زِيَادَةٞ فِي ٱلۡكُفۡرِۖ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ يُحِلُّونَهُۥ عَامٗا
وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامٗا لِّيُوَاطِـُٔواْ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ فَيُحِلُّواْ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُۚ
زُيِّنَ لَهُمۡ سُوٓءُ أَعۡمَٰلِهِمۡۗ وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٣٧

Traduction rapprochée :

37. Le report d'un mois sacré à un autre [mois] est un surcroît d'impiété. Par-là, les impies se sont égarés : une année, ils le rendent profane et une autre

année, ils le rendent sacré, afin d'ajuster le nombre de mois qu'Allah a rendu sacrés. Ainsi, ils rendent profane ce qu'Allah a rendu sacré. Leurs méfaits leur ont été embellis. Et, certes, Allah ne guide pas les gens impies.

Enseignements à tirer :

1. Ici, les impies ont innové de leur propre initiative et ils ont érigé leur innovation à la même position que la Législation d'Allah et Sa religion. Cependant, Allah ﷻ et Son Messager ﷺ s'en désavouent.
2. Ils ont inversé et renversé la religion en faisant du licite l'illicite et de l'illicite le licite.
3. Selon leur prétention, ils ont trompé Allah et Ses serviteurs. Ils leur ont mélangé et rendu confus leur religion. Ils ont utilisé la duplicité et la ruse dans la religion d'Allah.
4. Le fait de perdurer sur des coutumes qui divergent de la Législation finit par faire dissiper leur laideur dans le cœur des gens. Il se peut même que les gens pensent que ce sont de bonnes coutumes et ainsi il en résulte ce qu'il en résulte comme erreur et égarement.



27. Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 79-80 :

ٱلَّذِينَ يَلۡمِزُونَ ٱلۡمُطَّوِّعِينَ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ فِي ٱلصَّدَقَٰتِ وَٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ
إِلَّا جُهۡدَهُمۡ فَيَسۡخَرُونَ مِنۡهُمۡ سَخِرَ ٱللَّهُ مِنۡهُمۡ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ٧٩
ٱسۡتَغۡفِرۡ لَهُمۡ أَوۡ لَا تَسۡتَغۡفِرۡ لَهُمۡ إِن تَسۡتَغۡفِرۡ لَهُمۡ سَبۡعِينَ مَرَّةٗ فَلَن
يَغۡفِرَ ٱللَّهُ لَهُمۡۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمۡ كَفَرُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦۗ وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي
ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡفَٰسِقِينَ ٨٠

Traduction rapprochée :

79. Ceux qui blâment les croyants qui font des aumônes volontaires et ceux qui ne trouvent que leurs faibles moyens [à offrir] et qui se moquent d'eux, Allah Lui-même les raille. Et ils auront un châtiment douloureux.

80. Que tu demandes pardon pour eux ou que tu ne le demandes pas, et quand bien même tu demanderais pardon pour eux soixante-dix fois, Allah ne leur pardonnera jamais. Cela parce qu'ils ont mécru en Allah et en Son Messager. Et Allah ne guide pas les gens pervers.

Enseignements à tirer :

Dans leurs agissements et leurs paroles [contre les croyants], ces gens ont réuni plusieurs interdits, notamment :

1. Leur suivi des situations des croyants et leur avidité à trouver des propos à redire sur eux. Allah ﷻ dit : ﴾**Certes, ceux qui aiment propager la perversité parmi ceux qui ont cru auront un châtiment douloureux.**﴿ (La Lumière, 24 : 19).
2. Leur critique des croyants en raison de leur foi est de l'incroyance en Allah et de la haine envers la Religion.
3. Le blâme est interdit. Plutôt, il fait même partie des péchés majeurs concernant les affaires mondaines. Quant au blâme à propos de l'obéissance [à Allah et à Son Messager ﷺ], alors c'est encore plus vil.
4. Quiconque obéit à Allah et accomplit volontairement des œuvres de bien, alors il convient de l'assister et de l'encourager dans son œuvre et non pas de le décourager et dénigrer son œuvre même si celle-ci est minime et parait insignifiante.
5. Leur parole adressée à celui qui a fait une dépense minime : « *Allah se passe de cette aumône !* » est une parole dont l'objectif est faux et vain. En effet, que cette aumône soit insignifiante ou conséquente, Allah se passe de l'aumône de la personne charitable. Plutôt, Allah se passe même des habitants des cieux comme des habitants de la Terre. Toutefois, Il ﷻ a ordonné aux serviteurs ce dont ils sont dans le besoin. En effet, même si Allah est Riche et se passe d'eux, il n'en reste pas moins qu'ils sont indigents et pauvres vis-à-vis de Lui, comme Il ﷻ a dit : ﴾**Et quiconque œuvre de la mesure d'un grain de bien, alors il le verra.**﴿ (La Secousse, 99 : 7). Dans cette parole qu'ils ont prononcé, il y a donc un découragement évident et manifeste dans l'accomplissement du bien. Voilà pourquoi, leur rétribution est qu'Allah Lui-même les raille et [en plus] ils auront un châtiment douloureux.
6. Leur jugement concernant quiconque dépense avec prodigalité comme étant une personne ostensible est une erreur grossière, un jugement

calomnieux et une accusation infondée. Y-a-t-il un mal plus grand que cela !?



28. Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 97 à 99 :

ٱلۡأَعۡرَابُ أَشَدُّ كُفۡرٗا وَنِفَاقٗا وَأَجۡدَرُ أَلَّا يَعۡلَمُواْ حُدُودَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ
عَلَىٰ رَسُولِهِۦۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ﴿٩٧﴾ وَمِنَ ٱلۡأَعۡرَابِ مَن يَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ
مَغۡرَمٗا وَيَتَرَبَّصُ بِكُمُ ٱلدَّوَآئِرَۚ عَلَيۡهِمۡ دَآئِرَةُ ٱلسَّوۡءِۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٞ
﴿٩٨﴾ وَمِنَ ٱلۡأَعۡرَابِ مَن يُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ وَيَتَّخِذُ مَا يُنفِقُ
قُرُبَٰتٍ عِندَ ٱللَّهِ وَصَلَوَٰتِ ٱلرَّسُولِۚ أَلَآ إِنَّهَا قُرۡبَةٞ لَّهُمۡۚ سَيُدۡخِلُهُمُ ٱللَّهُ
فِي رَحۡمَتِهِۦٓۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿٩٩﴾

Traduction rapprochée :

97. Les Bédouins sont les plus endurcis dans leur impiété et dans leur hypocrisie de même que les plus enclins à méconnaître les préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager. Et Allah est Omniscient, Sage.

98. Et parmi les Bédouins, certains considèrent leurs dépenses comme une charge onéreuse et s'attendent à ce que vous subissiez des revers de fortune. Puisse un revers de fortune retomber sur eux ! Et Allah est Oyant, Omniscient.

99. Et parmi les Bédouins, il y en a qui croient en Allah et au Jour Dernier et qui considèrent ce qu'ils dépensent comme un moyen de se rapprocher d'Allah et ainsi de bénéficier des invocations du Messager. Voilà vraiment pour eux un moyen de se rapprocher [d'Allah] et Allah les fera entrer dans Sa Miséricorde. Certes, Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

Enseignements à tirer :

Dans ce verset, il y a une preuve que les Bédouins (*Al A'râb*) sont comme des citadins. Parmi eux, il y en a qui ont été loués tandis que d'autres ont été blâmés. Allah ne les a pas simplement blâmés du fait de leur bédouinité et leur

nomadisme. Non ! Allah les a blâmés pour leur délaissement de Ses injonctions et le fait qu'ils en nourrissent des suspicions, notamment :

1. L'impiété (*Al Kufr*) et l'hypocrisie (*An-Nifâq*) augmentent et diminuent, se durcissent et s'allègent selon les circonstances et les situations.
2. La science bénéfique (*Al 'Ilm An-Nâfi'*)[1], celle qui est la plus bénéfique des sciences, est la connaissance des préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager ﷺ parmi les fondements de la religion et ses ramifications, comme : la connaissance des définitions [autre traduction : des limites] de : la foi, l'islam, la vertu, la piété, le succès, l'obéissance, la bonté, le lien [de parenté], la bienfaisance, l'impiété, l'hypocrisie, la perversité, la désobéissance, la fornication, l'alcool, l'intérêt, et [tout] ce qui y ressemble. En effet, en les connaissant on se donne la possibilité de les accomplir si cela concerne quelque chose d'ordonné ou de les délaisser si cela concerne quelque chose d'interdit, que ce soit une injonction ou une interdiction.
3. Le mérite de la science (*Al 'Ilm*), et notamment celui qui en est dépourvu est plus proche du mal que celui qui la connait car Allah a blâmé les Bédouins et Il a informé qu'ils sont plus endurcis dans l'impiété et l'hypocrisie. Et Il a évoqué la cause qui a impliqué cela : ils sont les plus enclins à méconnaître les préceptes qu'Allah ﷻ a révélés à Son Messager ﷺ.
4. Il convient au croyant de s'acquitter des droits qu'il doit en étant épanoui, apaisé et en se montrant assidu de sorte que cela soit un avantage ou un profit qu'on acquiert et non une dette ou un dû dont on s'acquitte.



1 D'après Jâbir ibn 'AbdiLlah ﷺ : « J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « *Ô Allah ! Je te demande une science bénéfique et je me réfugie auprès de Toi contre une science qui n'est pas bénéfique.* » Rapporté par Ibn Hibbân (n°82) et authentifié par Al Albânî et Al Arnâ'ût. Et, dans une autre version, d'après Anas ﷺ : « Le Prophète ﷺ disait : « *Ô Allah ! Fais-moi bénéficier ce que Tu m'as appris, enseigne-moi ce qui m'est bénéfique et accorde-moi une science dont je tire bénéfice.* » Rapporté par Al Hâkim et authentifié par Al Albânî dans : *Silsilah Al Ahâdîth As-Sahîhah* (n°3151).

29. Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 102-103 :

وَءَاخَرُونَ ٱعْتَرَفُواْ بِذُنُوبِهِمْ خَلَطُواْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَءَاخَرَ سَيِّئًا عَسَى
ٱللَّهُ أَن يَتُوبَ عَلَيْهِمْۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٠٢﴾ خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً
تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْۖ إِنَّ صَلَوٰتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْۗ وَٱللَّهُ
سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٣﴾

Traduction rapprochée :

102. Et d'autres ont reconnu leurs péchés, ils ont mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises. Il se peut qu'Allah accueille leur repentir. Certes, Allah est Pardonneur, Miséricordieux.

103. Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et tu les bénis et prie pour eux. Certes, ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Oyant, Omniscient.

Enseignements à tirer :

1. Sa parole ﷻ : ❮**Il se peut qu'Allah accueille leur repentir.**❯ (9/102). Le repentir (*At-Tawbah*) du serviteur se divise en deux :
   - **a.** La réussite [accordée par Allah] dans l'accomplissement du repentir.
   - **b.** L'acceptation [de la part d'Allah] du repentir [du serviteur] après l'avoir accompli.
2. Sa parole ﷻ : ❮**Prélève de leurs biens une aumône...**❯ (9/103). Dans ce verset, il y a une preuve de l'obligation de l'aumône légale (*Az-Zakât*) sur l'ensemble des biens dès lors où l'activité commerciale est apparente (et évidente). En effet, ceci correspond à des biens qui fructifient et par lesquels on fait des acquisitions. Par conséquent, et parmi (l'équité et) la justice, on en redistribue une part parmi les pauvres en s'acquittant de ce qu'Allah a imposé comme aumône légale.
3. Le serviteur ne peut pas se purifier ni s'affiner jusqu'à ce qu'il s'acquitte de l'aumône (légale) sur son argent (et ses biens) et rien ne peut l'expier excepté son acquittement, car l'aumône (légale) et la purification dépendent de son versement (littéralement : « sa sortie »).
4. La recommandation de l'invocation de la bénédiction de la part du dirigeant ou de son délégué en faveur de quiconque s'est acquitté de

son aumône (légale). Et il convient que cela se fasse publiquement de sorte que quiconque a fait l'aumône l'entende et se tranquillise à son écoute.

5. On déduit de la signification des versets qu'il convient de faire entrer la joie chez le croyant par une parole douce, une invocation en sa faveur, et ce qui y ressemble, et dans lesquelles s'y trouvent une tranquillité et une sérénité pour son cœur.
6. Il convient d'encourager quiconque fait une dépense et accomplit une œuvre vertueuse en invoquant en sa faveur et en dressant son éloge, et ce qui y ressemble.



30. Sourate : Le Repentir (9) / Versets : 106 à 110 :

وَءَاخَرُونَ مُرْجَوْنَ لِأَمْرِ ٱللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۗ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠٦﴾ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مَسْجِدًا ضِرَارًا وَكُفْرًا وَتَفْرِيقًۢا بَيْنَ
ٱلْمُؤْمِنِينَ وَإِرْصَادًا لِّمَنْ حَارَبَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ مِن قَبْلُ ۚ وَلَيَحْلِفُنَّ إِنْ
أَرَدْنَآ إِلَّا ٱلْحُسْنَىٰ ۖ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّهُمْ لَكَـٰذِبُونَ ﴿١٠٧﴾ لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ
لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ
يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾ أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَـٰنَهُۥ عَلَىٰ
تَقْوَىٰ مِنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنٍ خَيْرٌ أَم مَّنْ أَسَّسَ بُنْيَـٰنَهُۥ عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ
هَارٍ فَٱنْهَارَ بِهِۦ فِى نَارِ جَهَنَّمَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿١٠٩﴾ لَا
يَزَالُ بُنْيَـٰنُهُمُ ٱلَّذِى بَنَوْا۟ رِيبَةً فِى قُلُوبِهِمْ إِلَّآ أَن تَقَطَّعَ قُلُوبُهُمْ ۗ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١١٠﴾

Traduction rapprochée :

106. Et d'autres sont laissés dans l'attente de la décision d'Allah : soit qu'Il les châtie, soit qu'Il leur pardonne, et Allah est Omniscient, Sage.

107. Ceux qui ont construit une mosquée pour en faire un objet de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la consacrent pour quiconque auparavant avait combattu Allah et Son Messager et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là] Allah atteste qu'ils mentent.

108. Ne te tiens jamais dans [cette mosquée]. Certes, une mosquée fondée, dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout. On y trouve des gens [qui y prient et] qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.

109. Lequel est plus méritant ? Est-ce celui qui a fondé son édifice sur la piété et l'agrément d'Allah, ou bien celui qui a placé les assises de sa construction sur le bord d'une falaise croulante et qui croula avec lui dans le feu de la Géhenne ? Et Allah ne guide pas les gens injustes.

110. L'édifice qu'ils ont bâti ne cessera d'être une source de doute dans leur cœur, jusqu'à ce que leur cœur se déchire. Et Allah est Omniscient, Sage.

Enseignements à tirer :

1. Il est interdit d'établir une mosquée, à côté d'une autre mosquée proche d'elle, dans le but d'en faire un objet de rivalité. Il est [même] obligatoire de détruire la mosquée faisant office d'objet de rivalité, celle dont ses partisans en ont fait un objectif.
2. Quant bien même une œuvre serait émérite et louable, si l'intention change alors cette œuvre peut devenir interdite à l'image du changement d'intention de ces gens qui ont édifié une mosquée pour en faire [un objet] de rivalité.
3. Toute situation dont résulte la division (et la séparation) entre les croyants, alors cela fait partie des actes de désobéissances qu'on doit délaisser et s'en débarrasser. De même, toute situation où résultent le rassemblement des croyants et leur bonne entente, alors on doit la suivre, l'ordonner et y inciter. En effet, Allah a interdit de prier dans une mosquée dont l'objectif initial était un objet de rivalité [entre croyants]. Il en est de même de l'impiété et la lutte contre Allah ﷻ et Son Messager ﷺ qui impliquent [aussi] obligatoirement cela.
4. L'interdiction de prier dans des lieux [où sont accomplis des actes] de désobéissance. On doit s'en éloigner et même ne pas s'en approcher.
5. La désobéissance a des effets et influe sur les contrées comme la désobéissance des hypocrites a eu des effets et a influé sur cette mosquée,

objet de rivalité, qui a entraîné l'interdiction d'y prier [à l'intérieur]. De même, l'obéissance a des effets et influe sur les lieux comme cela a eu des effets et a influé sur la mosquée de Qubâ' [à Médine]. En ce qui la concerne, Allah ﷻ a même dit : ❮**Certes, une mosquée fondée, dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout.**❯ (9/108). Voilà pourquoi, la mosquée de Qubâ' possède un mérite qu'aucune autre mosquée ne possède. Le Prophète ﷺ visitait [la mosquée de] Qubâ' et s'y rendait chaque semaine.[1] Sur place, il y priait au moins deux unités de prière et il a incité les croyants à faire de même en suivant sa Tradition (*Sunnah*).[2]

6. Sa parole ﷻ : ❮**L'édifice qu'ils ont bâti ne cessera d'être une source de doute dans leurs cœurs jusqu'à ce que leurs cœurs se déchirent.**❯ (9/110). Ils regretteront profondément ce qu'ils ont accompli jusqu'à ce qu'ils se repentent à leur Seigneur et qu'ils craignent vraiment leur Seigneur, et ainsi Allah leur pardonnera [leur acte]. Sinon, leur édifice ne fera que leur rajouter du doute à leurs doutes [déjà présents] et de l'hypocrisie à leur hypocrisie [déjà présente].
7. Suite aux motifs évoqués [dans cette histoire], nous pouvons faire ressortir quatre règles importantes de ces versets. Ces règles sont :
   a. Toute œuvre dans laquelle il y a un méfait et un préjudice pour le musulman ; ou qui constitue une désobéissance à Allah, et les actes de désobéissance sont des branches de l'impiété ; ou il y a une division et une séparation entre les croyants ; ou il y a une assistance à quiconque s'oppose à Allah et à Son Messager ﷺ ; etc. alors tout ceci est interdit et on ne doit pas le faire. Et c'est l'inverse pour tout ce qui concerne le contraire [de ce qui précède], alors ceci est permis et on doit le faire.

---

1 Littéralement, en arabe : (كل سبت), c'est-à-dire : « chaque samedi… » Toutefois, ici, le mot : « *Sabt* » peut aussi bien désigner le jour en tant que tel que la fréquence à laquelle le Messager d'Allah ﷺ se rendait à Qubâ', à savoir : une fois par semaine. Rapporté par Bukhârî (n°1191) et Muslim (n°3390) d'après Ibn 'Umar ؓ.

2 Dans la Tradition prophétique, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque se purifie chez lui puis se rend à la mosquée de Qubâ' et y effectue deux unités de prière, alors c'est comme s'il avait accompli une 'Umrah.* » Et dans une autre version : « … *il a la récompense d'une 'Umrah.* » Ici, comme l'a expliqué cheikh Suhaymî (qu'Allah le préserve), la purification n'est pas une condition, mais un encouragement à s'y rendre en état de purification, c'est mieux et plus complet. En outre, on peut s'y rendre soit à pied ou en moyen de locomotion comme le Prophète ﷺ le faisait parfois sur sa monture. Enfin, le but de la visite est la prière que celle-ci soit obligatoire ou surérogatoire.

b. Les œuvres tangibles qui émanent d'une désobéissance à Allah ne cessent d'éloigner d'Allah celui qui les a accomplies de la même manière que celui qui persiste sur la désobéissance jusqu'à ce qu'il s'en débarrasse, s'en repente d'un repentir [sincère et] complet de sorte qu'il brise son cœur de regrets et de remords.

c. Si la mosquée de Qubâ' est une mosquée qui a été édifiée sur la piété, alors que dire de la mosquée du Prophète ﷺ qui a été édifiée et construite par sa main bénie qu'Allah lui a choisie pour lui ? Ceci est bien plus à même et en droit que n'importe quoi d'autre !

d. Les œuvres qui se basent sur la sincérité et la conformité sont les véritables œuvres bâties sur la piété. Elles conduisent la personne qui les accomplit vers les Jardins du Bonheur. À l'inverse, les œuvres qui se basent sur un vil objectif ainsi que sur les innovations et l'égarement sont des œuvres bâties sur le bord d'un précipice. Elles conduisent la personne vers le Feu de l'Enfer. Et Allah ne guide pas les gens injustes !

— Sourate : Le Repentir (9) / Verset : 111 :

۞إِنَّ ٱللَّهَ ٱشۡتَرَىٰ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ أَنفُسَهُمۡ وَأَمۡوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلۡجَنَّةَۚ
يُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيَقۡتُلُونَ وَيُقۡتَلُونَۖ وَعۡدًا عَلَيۡهِ حَقّٗا فِي ٱلتَّوۡرَىٰةِ
وَٱلۡإِنجِيلِ وَٱلۡقُرۡءَانِۚ وَمَنۡ أَوۡفَىٰ بِعَهۡدِهِۦ مِنَ ٱللَّهِۚ فَٱسۡتَبۡشِرُواْ بِبَيۡعِكُمُ
ٱلَّذِي بَايَعۡتُم بِهِۦۚ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلۡفَوۡزُ ٱلۡعَظِيمُ ١١١

Traduction rapprochée :

111. En vérité, Allah a acheté des croyants leur personne et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier de Dieu : ils tuent et se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle à Sa promesse qu'Allah ? Réjouissez-vous donc de votre transaction à laquelle vous avez souscrit ! Et ceci est le succès immense

Enseignements à tirer :

Si tu souhaites connaitre la valeur de la transaction [ci-dessus], alors regarde :

1. Qui est l'acheteur ? C'est Allah ﷻ.
2. Quelle est la contrepartie ? C'est la plus grande et la plus sublime des contreparties : les Jardins des Délices.
3. Quel est le prix dépensé [pour l'obtenir] ? C'est la vie et les biens de la personne qui constituent ce que l'homme chérit le plus [et a de plus précieux].
4. Qui est celui qui propose le contrat de cette vente ? C'est le plus noble des Messagers [Mohammed ﷺ].
5. Quels sont les Livres qui ont enregistré [ce contrat] ? Ce sont les majestueux Livres d'Allah qui ont été révélés aux meilleures créatures.



31. Sourate Jonas (10) / Versets : 94-95 :

فَإِن كُنتَ فِي شَكٍّ مِّمَّآ أَنزَلۡنَآ إِلَيۡكَ فَسۡـَٔلِ ٱلَّذِينَ يَقۡرَءُونَ ٱلۡكِتَٰبَ
مِن قَبۡلِكَۚ لَقَدۡ جَآءَكَ ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡمُمۡتَرِينَ ﴿٩٤﴾
وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَتَكُونَ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ﴿٩٥﴾

Traduction rapprochée :

94. Et si tu es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, alors interroge ceux qui lisent le Livre [révélé] avant Toi. Certes, la vérité de Ton Seigneur t'est venue ! Ne sois donc point de ceux qui doutent.

95. Et ne sois point de ceux qui ont traité de mensonges les versets d'Allah, tu serais alors du nombre des perdants.

Exégèse / Enseignements à tirer :

Interroge les Gens du Livre (*Ahl Al Kitâb*) qui sont équitables et les savants enracinés dans la science. Ils te liront avec véracité ce dont tu as été informé et qui est conforme avec ce qu'ils possèdent. Ici, il se peut que quelqu'un dise

et interroge : « Certes, la plupart des Gens du Livre parmi les juifs et les chrétiens, plutôt la majeure partie et la majorité d'entre eux ont traité le Messager d'Allah ﷺ de menteur, l'ont renié et ont même rejeté son appel. Pourtant, malgré cela, Allah a ordonné à Son Messager ﷺ de les solliciter en guise de témoins et a fait de leur témoignage un argument en faveur de ce avec quoi il est venu ainsi qu'une preuve évidente de sa véracité. Par conséquent, comment cela peut-il en être ainsi ? » La réponse à cela est sous divers angles :

1. Lorsque le témoignage est annexé à un groupe, ou à des gens appartenant à une école de pensée, ou à un pays, et ce qui y ressemble, alors ce témoignage contient les personnes intègres et véridiques parmi eux. Quant à quiconque autre qu'eux, et quand bien même ils seraient plus nombreux, alors on ne leur accorde aucune considération, car le témoignage se base sur l'intégrité et la véracité et ceci s'est produit par le biais de la foi de nombreux de leurs rabbins dévots, comme 'AbdaLlah ibn as-Salâm [et ses compagnons ainsi que de nombreuses autres personnes qui se sont converties du temps du Prophète ﷺ, de ses quatre califes bien-guidés رضي الله عنهم et de quiconque est venu après eux]. Notamment, Ka'b Al Aẖbâr (littéralement : Ka'b le rabbin) ainsi que d'autres en dehors d'eux.
2. Le témoignage des Gens du Livre en faveur du Messager ﷺ se base sur leur livre, la Torah, auquel ils s'affilient. Dès lors où ceci est présent dans la Torah, et conforme au Coran, il le confirme et on atteste de son authenticité alors, quand bien même les premiers d'entre eux jusqu'aux derniers rejetteraient cela, cela ne dénigrerait en rien ce que le Messager ﷺ a apporté et avec quoi il est venu.
3. Allah ﷻ a ordonné à Son Messager ﷺ de solliciter le témoignage des Gens du Livre pour attester de ce qu'il a apporté, manifesté et proclamé devant tout le monde. Et il est bien connu que beaucoup d'entre eux font partie de ceux qui sont les plus assidus à invalider (et infirmer) l'appel du Messager Muẖammad ﷺ. Par conséquent, si ces gens avaient avec eux ce qui peut réfuter ce qu'Allah a évoqué, alors ils l'auraient dévoilé, manifesté et montré. Mais, il n'en fut rien de tout cela. Ainsi, cette inexistence d'une quelconque réfutation de leur part et cet aveu de celui qui est appelé à ce message constituent une des preuves les plus éclatantes de l'authenticité de ce Coran et de sa véracité.

4. Ce n'est pas la plupart des Gens du Livre qui ont rejeté l'appel du Messager ﷺ. Plutôt, la plupart d'entre eux y ont répondu et s'y sont soumis de gré et volontairement. En effet, le Messager ﷺ a été envoyé et la plupart des habitants de la Terre qui étaient religieux étaient les Gens du Livre. La religion du Messager ﷺ n'est pas restée longtemps sans que très tôt la plupart des gens du Châm, de l'Égypte, de l'Irak et des pays avoisinants ne se convertissent à l'islam. Et pourtant, ces pays étaient des territoires où régnait la religion des Gens du Livre. En fait, seuls les détenteurs du pouvoir, ceux qui préfèrent devancer leur pouvoir sur la vérité et quiconque les suivait parmi la masse des ignorants ainsi que quiconque adhérait à leur religion dans le nom, mais pas dans la signification ne se convertirent pas. Notamment, les Francs[1], dont la réalité de leur affaire est qu'ils sont des athées détachés de l'ensemble des religions des Messagers, mais qui se sont affiliés et rattachés à la religion chrétienne pour diffuser leur royauté et pour camoufler leur fausseté comme le sait quiconque connaît leurs situations évidentes et manifestes.



32. Sourate : Houd (11) / Versets : 12 à 14 :

فَلَعَلَّكَ تَارِكُۢ بَعۡضَ مَا يُوحَىٰٓ إِلَيۡكَ وَضَآئِقُۢ بِهِۦ صَدۡرُكَ أَن يَقُولُواْ
لَوۡلَآ أُنزِلَ عَلَيۡهِ كَنزٌ أَوۡ جَآءَ مَعَهُۥ مَلَكٌۚ إِنَّمَآ أَنتَ نَذِيرٞۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ
كُلِّ شَيۡءٖ وَكِيلٌ ١٢ أَمۡ يَقُولُونَ ٱفۡتَرَىٰهُۖ قُلۡ فَأۡتُواْ بِعَشۡرِ سُوَرٖ مِّثۡلِهِۦ
مُفۡتَرَيَٰتٖ وَٱدۡعُواْ مَنِ ٱسۡتَطَعۡتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ١٣
فَإِلَّمۡ يَسۡتَجِيبُواْ لَكُمۡ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّمَآ أُنزِلَ بِعِلۡمِ ٱللَّهِ وَأَن لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۖ
فَهَلۡ أَنتُم مُّسۡلِمُونَ ١٤

1 Littéralement en arabe : « *Al Ifranj* ». Pour les chroniqueurs arabes de l'époque des Croisades, et notamment Usâmah ibn Munqidh (1095-1188 AG), ce mot désigne les Croisés, les Européens, les Occidentaux ainsi que leurs descendants au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Du reste, dans les quelques lignes de cette note de bas de page, nous conseillons vivement à toute personne la lecture du livre : *Les croisades vues par les Arabes*, d'Amin Maalouf.

Traduction rapprochée :

12. Il se peut que tu délaisses une partie de ce qui t'est révélé et que ta poitrine en ressente une gêne parce qu'ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un trésor ? » Ou bien : «Pourquoi un Ange n'est-il pas venu en sa compagnie ? » Assurément, tu n'es qu'un avertisseur. Et Allah est Le garant de toute chose.

13. Ou bien ils disent : « Il l'a forgé (le Coran) » Dis : « Apportez donc dix sourates semblables à ceci et forgées [par vous-mêmes]. Appelez aussi qui vous pourrez, hormis Allah, si vous êtes véridiques ! »

14. Et s'ils ne vous répondent pas, sachez alors que c'est par la science d'Allah qu'il est descendu et qu'il n'y aucune divinité [digne d'adoration] en dehors de Lui. Êtes-vous donc soumis [à Lui] ?

Enseignements à tirer :

1. Dans ces versets, il y a une orientation qui concerne celui qui prêche [les gens] à Allah : les objections de ses adversaires et les diffamations de ses détracteurs ne doivent pas le détourner de sa tâche [et l'obstruer] d'autant plus si ses détracteurs ne reposent sur rien et si leurs diffamations ne concernent pas ce à quoi il prêche. Sa poitrine ne doit pas se serrer, plutôt qu'il se tranquillise et qu'il poursuive sa tâche en se consacrant [totalement] à son affaire ! En outre, ce n'est pas une obligation pour lui qu'il réponde aux objections et suggestions de ses détracteurs qui ne font que choisir les preuves qui leur conviennent. Plutôt, qu'il se contente d'établir la preuve claire, exempte de toute ambiguïté, pour l'ensemble des sujets [abordés] et des demandes [adressées].
2. Ce Coran constitue un miracle en lui-même. Aucun être humain n'est capable d'en produire un semblable ni même dix sourates comme lui. Plutôt, pas même une seule sourate ! En effet, les ennemis les plus éloquents et les plus versés ont été mis au défi par Allah et ils n'ont pu l'affronter ni lui tenir tête, car ils savaient [pertinemment] qu'ils n'avaient pas la capacité à relever un tel défi.
3. On déduit [encore] de ce verset que quiconque recherche la science, et plus particulièrement la science du Coran (*'Ilm Al Qu'rân*) et la science du monothéisme (*'Ilm At-Tawhîd*), alors il ne doit pas se contenter des conjectures, du fait Sa parole ﷻ : ﴿**Sachez alors que c'est par la**

science d'Allah qu'il (le Coran) est descendu et qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui !﴿ (11/14).



33. Sourate : Le Voyage Nocturne (17) / Versets : 73 à 77 :

وَإِن كَادُواْ لَيَفۡتِنُونَكَ عَنِ ٱلَّذِيٓ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ لِتَفۡتَرِيَ عَلَيۡنَا غَيۡرَهُۥۖ
وَإِذٗا لَّٱتَّخَذُوكَ خَلِيلٗا ٧٣ وَلَوۡلَآ أَن ثَبَّتۡنَٰكَ لَقَدۡ كِدتَّ تَرۡكَنُ إِلَيۡهِمۡ
شَيۡـٔٗا قَلِيلًا ٧٤ إِذٗا لَّأَذَقۡنَٰكَ ضِعۡفَ ٱلۡحَيَوٰةِ وَضِعۡفَ ٱلۡمَمَاتِ ثُمَّ لَا
تَجِدُ لَكَ عَلَيۡنَا نَصِيرٗا ٧٥ وَإِن كَادُواْ لَيَسۡتَفِزُّونَكَ مِنَ ٱلۡأَرۡضِ لِيُخۡرِجُوكَ
مِنۡهَاۖ وَإِذٗا لَّا يَلۡبَثُونَ خِلَٰفَكَ إِلَّا قَلِيلٗا ٧٦ سُنَّةَ مَن قَدۡ أَرۡسَلۡنَا قَبۡلَكَ
مِن رُّسُلِنَاۖ وَلَا تَجِدُ لِسُنَّتِنَا تَحۡوِيلًا ٧٧

Traduction rapprochée :

73. Ils ont failli te détourner de ce que Nous t'avions révélé afin que tu inventes quelque chose d'autre à la place de ceci et que tu Nous l'imputes. Ce faisant, ils t'auraient alors pris pour ami intime.

74. Et si Nous ne t'avions pas raffermi, alors assurément tu aurais failli incliner un peu vers eux.

75. Nous t'aurions alors, certes, fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort. Et ensuite, tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous.

76. En vérité, ils ont failli t'inciter à sortir du pays pour t'en bannir. Mais dans ce cas, ils n'y seraient pas restés longtemps après toi.

77. Telle fut la tradition que nous appliquâmes à Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi. Et tu ne trouveras jamais de changement dans Notre tradition.

Enseignements à tirer :

1. Dans ces versets, il y a un rappel d'Allah ﷻ à Son Messager ﷺ de Sa grâce à son égard et de l'avoir préservé de manière infaillible du mal.

Ceci indique et prouve donc qu'Allah aime de Ses serviteurs qu'ils soient perspicaces vis-à-vis de Ses bienfaits à leur égard — au moment de l'existence des causes du mal — en les préservant de ce mal et en les affermissant sur la foi.

2. Selon la hauteur du rang du serviteur et la profusion des bienfaits d'Allah à son égard, alors le péché sera plus [ou moins] conséquent et son méfait sera multiplié dès lors où il aura commis ce qu'on lui reproche. En effet, Allah ﷻ a rappelé à Son Messager ﷺ que s'il avait accompli ce qu'Il lui avait interdit de faire - qu'il soit préservé de cela - alors : ﴾**Nous t'aurions alors, certes, fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort. Et ensuite, tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous.**﴿

3. Lorsqu'Allah veut détruire une communauté, leurs méfaits se multiplient et ils deviennent immenses et grands de telle sorte que la Parole d'Allah se réalise contre eux et la punition leur tombe dessus, comme cela est Sa tradition parmi les communautés, d'autant plus après avoir expulsé leur Messager.



34. Sourate : Le Voyage Nocturne (17) / Versets : 78 :

أَقِمِ الصَّلَاةَ لِدُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَى غَسَقِ اللَّيْلِ وَقُرْآنَ الْفَجْرِ إِنَّ قُرْآنَ
الْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا

Traduction rapprochée :

78. Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [accomplis] aussi la Lecture à l'aube [la prière du *Fajr*]. En effet, la Lecture à l'aube a des témoins [parmi les Anges de la nuit et ceux du jour qui se relaient].

Enseignements à tirer :

1. Le temps est une condition de l'authenticité [et la validité] de la prière et il est la cause de son existence, car Allah a ordonné d'accomplir les prières au moment de leurs temps [respectifs].

2. Les prières du « *Zuhr* » et du « *'Asr* » ainsi que celles du « *Maghrib* » et du « *'Ichâ* » peuvent être réunies en cas d'excuse ou de raison valable, car, ici, Allah a réuni ensemble leur temps respectif.
3. En outre, dans ce verset, on note le mérite de la prière du « *Fajr* » et le caractère méritoire de prolonger la lecture au cours de cette prière. En effet, la lecture est un pilier [de la prière] et lorsque l'adoration est nommée par l'une de ses parties, alors cela indique [et prouve] l'obligation de celle-ci.



35. Sourate : La Lumière (24) / Verset : 58 à 60 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لِيَسۡتَـٔۡذِنكُمُ ٱلَّذِينَ مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُكُمۡ وَٱلَّذِينَ
لَمۡ يَبۡلُغُواْ ٱلۡحُلُمَ مِنكُمۡ ثَلَٰثَ مَرَّٰتٖۚ مِّن قَبۡلِ صَلَوٰةِ ٱلۡفَجۡرِ وَحِينَ
تَضَعُونَ ثِيَابَكُم مِّنَ ٱلظَّهِيرَةِ وَمِنۢ بَعۡدِ صَلَوٰةِ ٱلۡعِشَآءِۚ ثَلَٰثُ
عَوۡرَٰتٖ لَّكُمۡۚ لَيۡسَ عَلَيۡكُمۡ وَلَا عَلَيۡهِمۡ جُنَاحُۢ بَعۡدَهُنَّۚ طَوَّٰفُونَ
عَلَيۡكُم بَعۡضُكُمۡ عَلَىٰ بَعۡضٖۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلۡأٓيَٰتِۗ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٥٨ وَإِذَا بَلَغَ ٱلۡأَطۡفَٰلُ مِنكُمُ ٱلۡحُلُمَ فَلۡيَسۡتَـٔۡذِنُواْ كَمَا
ٱسۡتَـٔۡذَنَ ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِهِمۡۚ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمۡ ءَايَٰتِهِۦۗ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٥٩ وَٱلۡقَوَٰعِدُ مِنَ ٱلنِّسَآءِ ٱلَّٰتِي لَا يَرۡجُونَ نِكَاحٗا
فَلَيۡسَ عَلَيۡهِنَّ جُنَاحٌ أَن يَضَعۡنَ ثِيَابَهُنَّ غَيۡرَ مُتَبَرِّجَٰتِۢ بِزِينَةٖۖ وَأَن
يَسۡتَعۡفِفۡنَ خَيۡرٞ لَّهُنَّۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٞ ٦٠

Traduction rapprochée :

58. Ô vous qui avez cru ! Que les esclaves que vous possédez vous demandent la permission avant d'entrer, ainsi que ceux des vôtres qui n'ont pas encore atteint la puberté, à trois moments : avant la prière de l'aube (*Al Fajr*), à midi au moment où vous enlevez vos vêtements, et après la prière du soir (*Al 'Ichâ'*) ; trois moments où vous vous déshabillez. En dehors de ces moments-là,

nul reproche ni à vous ni à eux qu'ils aillent et viennent à vous, les uns chez les autres. C'est ainsi qu'Allah vous expose [clairement] Ses versets; et Allah est Omniscient, Sage.

59. Et quand les enfants, parmi vous, atteignent la puberté, qu'ils demandent la permission avant d'entrer, comme font leurs aînés. C'est ainsi qu'Allah vous expose [clairement] Ses versets. Et Allah est Omniscient, Sage.

60. Et quant aux femmes atteintes par la ménopause qui n'espèrent plus le mariage, nul péché sur elles si elles ôtent leurs vêtements [de sortie] sans cependant exhiber leurs atours ; et si elle cherchent la chasteté, c'est mieux pour elles. Et Allah est Oyant, Omniscient.

Enseignements à tirer :

[Dans ce verset, et celui qui le précède, divers enseignements sont contenus, notamment :]

1. Il est demandé au maître [de maison] et au tuteur de l'enfant de dispenser un enseignement à leurs servants et à toute personne qui sont sous leur autorité, et entre autre aux enfants. L'enseignement correspond à la science légale et aux bonnes manières. En effet, Allah a directement adressé Son discours à eux à travers Sa parole ﷻ : **﴾Ô vous qui avez cru ! Que les esclaves que vous possédez vous demandent permission avant d'entrer, ainsi que ceux des vôtres qui n'ont pas encore atteint la puberté...﴿** (24/58). Et cela ne peut se faire qu'à travers l'enseignement et l'éducation d'après Sa parole ﷻ : **﴾En dehors de ces moments-là, nul reproche ni à vous ni à eux d'aller et venir, les uns chez les autres.﴿** (24/58).
2. L'ordre de préserver ses parties intimes et de prendre ses précautions en vue de cela et ceci sous toute optique, à savoir : tout endroit, tout lieu dans lesquels il y a une forte présomption de vision de la partie intime de l'homme, alors il y est interdit de s'y laver le corps et les parties intimes, et ce qui y ressemble.
3. La permission de se découvrir les parties intimes en cas de besoin, comme : au moment de se mettre au lit, au moment d'accomplir un besoin (urine, selles, etc.) et ce qui y ressemble.
4. Les musulmans étaient habitués à faire une sieste en milieu de journée tout comme ils étaient habitués à dormir la nuit (littéralement : au

sommeil de nuit). En effet, Allah, s'est adressé à eux en montrant leur situation présente.

5. Il n'est pas permis de donner la possibilité au jeune enfant impubère de voir la partie intime [des adultes] ni il n'est permis qu'on voit sa partie intime, car Allah n'a pas ordonné de leur donner la permission, excepté à propos d'un ordre qui n'est pas permis.
6. De même, il n'est pas permis que les esclaves voient la partie intime de leur maître tout comme il n'est pas permis à leur maître de voir leur partie intime. C'est exactement la même chose que nous avons dite à propos du jeune enfant [impubère].
7. Il convient à l'exhortateur et à l'enseignant, et quiconque leur ressemble, parmi ceux qui parlent de sujets de science légiférée, de lier le jugement à l'explication d'où il le tire et son optique. Il ne doit pas simplement le prononcer ainsi sans preuve ni motif, car Allah Lui-même, lorsqu'Il a montré le jugement cité, Il a évoqué le motif à travers Sa parole ﷻ : ﴾**Trois moments où vous vous déshabillez.**﴿ (24/58).
8. Le jeune enfant [impubère] et l'esclave sont tous les deux concernés par l'adresse tout comme leur tuteur légal est aussi concerné par l'adresse d'après Sa parole ﷻ : ﴾**En dehors de ces moments-là, nul reproche ni à vous ni à eux...**﴿ (24/58).
9. La salive du bébé est pure même après une souillure comme la vomissure d'après Sa parole ﷻ : ﴾**... qu'ils aillent et viennent à vous ;**﴿ (24/58). De même, lorsqu'on interrogea le Prophète ﷺ à propos de la chatte, il ﷺ a dit : « *Elle n'est pas une souillure. En fait, elle fait partie de ceux et celles qui vont et viennent à vous.* »[1]
10. La permission donnée à l'homme d'employer [et faire participer] quiconque il a à sa disposition parmi les enfants, et autres, dans l'optique de l'habituer, mais sans le mettre dans la difficulté ou la gêne, d'après Sa parole ﷻ : ﴾**... qu'ils aillent et viennent à vous ;**﴿ (24/58).
11. Le jugement détaillé qui a été évoqué concerne toute personne n'ayant pas atteint la puberté. Une fois la puberté atteinte, alors la demande de permission est obligatoire.

---

1 Hadith authentique. Rapporté par Abû Dâwud (n°75), Tirmidhî (n°92), Nassâ'î (1/55), Ibn Mâjah (n°367) et Ahmed (n°22580) d'après Abû Qatâdah رضي الله عنه.

12. La puberté se produit (et résulte) avec l'éjaculation. Ainsi, tout jugement religieux légiféré ayant trait à la puberté se produit avec l'éjaculation. Ceci fait l'objet d'un consensus unanime. La divergence est liée au fait de savoir si la puberté se produit avec l'âge ou avec la poussée des poils du pubis. Et Allah sait mieux.



36. Sourate : Le Discernement (25) / Versets : 4-5 :

وَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِنْ هَٰذَآ إِلَّآ إِفْكٌ ٱفْتَرَىٰهُ وَأَعَانَهُۥ عَلَيْهِ قَوْمٌ
ءَاخَرُونَ ۖ فَقَدْ جَآءُو ظُلْمًا وَزُورًا ﴿٤﴾ وَقَالُوٓاْ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ٱكْتَتَبَهَا
فَهِىَ تُمْلَىٰ عَلَيْهِ بُكْرَةً وَأَصِيلًا ﴿٥﴾

Traduction rapprochée :

4. Ceux qui ont mécru ont dit : « Tout ceci n'est qu'un mensonge qu'il a forgé avec l'aide d'un groupe d'individus. » Or, ils commettent là une injustice et un mensonge.

5. Et, ils ont dit : « Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire ! Et on les lui dicte, matin et soir ! »

Enseignements à tirer :

Cette parole émanant de leur part contient plusieurs choses graves, notamment :

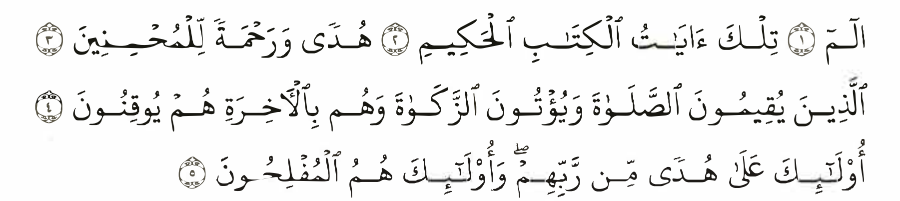
1. Une accusation de mensonge à l'égard du Messager ﷺ qui est le meilleur des hommes et le plus véridique d'entre eux. Ceci est une insolence immense !
2. Leur position vis-à-vis de ce Coran — qui est la parole la plus véridique, la plus majestueuse et la plus sublime — comme quoi celui-ci est un tissu de mensonges et une imposture.
3. Leur attitude inclut le fait qu'ils se croient capables de produire quelque chose d'équivalent et de semblable et qu'ils osent comparer la

créature déficiente sous tous les pans au Créateur parfait sous tous les pans, et notamment d'un de Ses attributs qui est la Parole.

4. Ils ont connu la situation du Messager ﷺ. Ils sont mêmes les gens les plus connaisseurs de sa situation. Ils savent qu'il n'était pas lettré ni scribe ni même qu'il se réunissait avec qui que ce soit pour lui dicter quoi que ce soit. Et pourtant, ils ont osé prétendre cela !



37. Sourate : Luqmân (31) / Versets : 1 à 5 :



Traduction rapprochée :

1. Alif, Lâm, Mîm.

2. Voici les versets du Livre plein de sagesse,

3. c'est un guide et une miséricorde pour les bienfaisants,

4. ceux qui accomplissent la prière (*As-Salât*), acquittent l'aumône (*Az-Zakât*) et qui croient avec certitude en l'au-delà.

5. Ceux-là sont sur la bonne direction de leur Seigneur et ce sont eux les couronnés de succès.

Enseignements à tirer :

Les versets du Coran sont clairs et précis. Ils émanent d'un Sage et de quelqu'un de Bien Informé. Et parmi cette sagesse (*Hikmah*) et cette exactitude (précision) (*Ihkâm*), il y a notamment :

1. Ils (les versets du noble Coran) sont venus avec les expressions les plus sublimes, les plus éloquentes et les plus explicites qui indiquent et prouvent les significations les plus sublimes et les meilleures.
2. Ils sont préservés de tout changement, tout remplacement, tout ajout, toute diminution et toute altération ou dénaturation.

3. L'ensemble de ce qu'ils contiennent comme informations passées et contemporaines ainsi que toutes les affaires de l'Inconnaissable et de l'Invisible sont conformes à la réalité actuelle et elle-même est conforme à celles-ci. Cela ne diverge pas d'un des Livres divins (révélés) et aucun des Prophètes n'a informé [non plus] de sa divergence. [En outre, pas une science tangible ni quelque chose rationnel authentique n'est venu et ne viendra contredire ce que les versets du Coran indiquent].
4. Il n'y a pas une chose qui y a été ordonnée sans qu'elle ne constitue un intérêt pur ou prédominant. De même, il n'y a pas une chose qui y a été interdite sans qu'elle ne constitue un préjudice pur ou prédominant. Et souvent, il (le Coran) réunit entre l'injonction d'une chose et l'évocation [de sa sagesse et] de son bénéfice de même que l'interdiction d'une chose et l'évocation de son préjudice.
5. Ils réunissent entre le fait de donner envie (*At-Targhîb*) et d'intimider (*At-Tarhîb*) ainsi que d'exhorter profondément de sorte que les bonnes âmes s'assagissent (et se réforment), elles se décident et œuvrent avec détermination (et résolution).
6. [Enfin] Il s'y trouve des versets qui se répètent comme des histoires, des jugements, et ce qui y ressemble, qui s'accordent tous ensemble et s'entendent de sorte qu'il n'y a aucune contradiction ni divergence. Et plus la personne clairvoyante médite sur les versets de ce Livre, plus la raison réfléchit sur leurs significations, plus la raison de la personne reste éblouie et son intelligence stupéfaite face à une telle concordance et harmonie. Elle déclare alors de manière catégorique, sans nourrir le moindre doute, que ce Livre, et ces versets, sont descendus et ont été descendus et révélés par Un Sage, quelqu'un qui est Digne de Louange.



38. Sourate : Les Coalisés (33) / Versets : 45 à 48 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ إِنَّآ أَرْسَلْنَٰكَ شَٰهِدًا وَمُبَشِّرًا وَنَذِيرًا ﴿٤٥﴾ وَدَاعِيًا إِلَى ٱللَّهِ
بِإِذْنِهِۦ وَسِرَاجًا مُّنِيرًا ﴿٤٦﴾ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ بِأَنَّ لَهُم مِّنَ ٱللَّهِ فَضْلًا

كَبِيرًا ﴿٤٧﴾ وَلَا تُطِعِ ٱلْكَٰفِرِينَ وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَدَعْ أَذَىٰهُمْ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿٤٨﴾

Traduction rapprochée :

45. Ô Prophète ! Certes, Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur.

46. Et aussi comme prêcheur à Allah, par Sa permission, et une lanterne éclairante.

47. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants qu'ils recevront de la part d'Allah une grande grâce.

48. Et n'obéis pas aux impies et aux hypocrites, fais abstraction de leurs torts et place ta confiance en Allah. Et Allah suffit comme protecteur.

Enseignements à tirer :

Ces caractéristiques par lesquelles Allah a décrit son Messager Muhammad ﷺ constituent l'objectif de son message, son nectar et ses fondement dont Il l'a spécifiquement particularisé. Ce sont cinq caractéristiques :

1. Il est un : ❰**témoin**❱. C'est-à-dire : Il est témoin contre sa [propre] communauté de ce qu'ils ont œuvré en bien ou en mal comme Allah ﷻ a dit : ❰**Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins contre les gens, comme le Messager sera témoin contre vous.**❱ (La Vache, 2 : 143). Il ﷻ a aussi dit : ❰**Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te (Muhammad) ferons venir comme témoin contre ces gens-ci ?**❱ (Les Femmes, 4 : 41). Ainsi donc, il ﷺ est un témoin intègre accepté.

2. Il est un : ❰**annonciateur de bonnes nouvelles**❱. Ce point implique le fait d'évoquer à qui sont adressées les bonnes nouvelles, quelles sont les bonnes nouvelles en tant que telles et quelles œuvres doivent être accomplies en vue de cela. Ainsi donc, ceux à qui on annonce les bonnes nouvelles sont les pieux croyants, ceux qui ont réuni la foi et les œuvres pieuses et qui ont délaissé les actes de désobéissance. Ils ont les bonnes nouvelles sur cette vie d'ici-bas de toute rétribution matérielle et spirituelle qui découlent de la foi et de la piété. Et dans l'au-delà, ils connaîtront le bonheur permanent. Bien évidemment,

tout ceci implique l'évocation en détail de ce qui a été évoqué parmi les œuvres en détail, les traits caractéristiques de la piété et les diverses rétributions.

3. Il est un : ﴾**avertisseur**﴿. Ce point implique le fait d'évoquer à qui est adressé l'avertissement, quel est l'avertissement en tant que tel et quels agissements accomplis entraînent cela. Ainsi donc, ceux qui ont été avertis sont les criminels injustes, les personnes injustes et ignorantes. Un avertissement leur a été adressé en ce bas monde à travers les punitions matérielles et spirituelles qui découlent de l'ignorance et de l'injustice. Et dans l'au-delà, ils connaîtront l'horrible punition et le long châtiment. Et le détail de cette phrase correspond à ce avec quoi Muhammad ﷺ est venu issu du Livre et de la Tradition et de tout ce qu'ils contiennent.
4. Il est un : ﴾**prêcheur à Allah**﴿. C'est-à-dire : Allah l'a envoyé pour appeler toutes les créatures à leur Seigneur et les conduire vers Sa grâce en leur ordonnant de se consacrer à Son adoration pour laquelle elles ont été créées. Et cela implique que le Messager se tienne droit sur ce à quoi il appelle, qu'il évoque en détail ce à quoi il appelle en leur faisant connaître leur Seigneur à travers Ses attributs sacrés tout en L'exemptant de ce qui ne convient pas à Sa majesté. C'est aussi le fait d'évoquer les diverses formes de dévotion (et de servitude), d'appeler à Allah par le chemin le plus proche qui mène à Lui, de donner à chaque ayant droit son droit et d'être sincère dans l'appel à Allah - et non envers sa personne ou sa grandeur -. En effet, parfois, c'est cela qui s'est produit chez de nombreuses personnes qui occupent ce rang. Et tout ceci s'est réalisé par la permission d'Allah qu'Il lui a permis de prêcher selon Son ordre, Sa volonté et Son décret.
5. Il est une : ﴾**lanterne éclairante**﴿. Cela implique que les créatures étaient dans une obscurité profonde sans lumière pour se guider dans ces ténèbres ni science que l'on déduit dans ses méconnaissances. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'Allah fasse surgir ce noble Prophète. Par son biais, Allah a illuminé ces ténèbres, Il a enseigné ces méconnaissances et Il a guidé les gens égarés vers le droit chemin. Le chemin s'est alors clarifié pour les gens de la droiture et ils ont marché derrière cet imam en connaissant le bien et le mal ainsi que les bienheureux et les malheureux. Ils se sont éclairés à travers lui dans la connaissance de Celui

qu'ils adorent, ils L'ont connu par Ses attributs louables, Ses actes justes et Ses jugements raisonnables.



39. Sourate : Saba' (34) / Versets : 15 :

لَقَدْ كَانَ لِسَبَإٍ فِي مَسْكَنِهِمْ ءَايَةٌ ۖ جَنَّتَانِ عَن يَمِينٍ وَشِمَالٍ ۖ كُلُوا۟ مِن
رِّزْقِ رَبِّكُمْ وَٱشْكُرُوا۟ لَهُۥ ۚ بَلْدَةٌ طَيِّبَةٌ وَرَبٌّ غَفُورٌ ﴿١٥﴾

Traduction rapprochée :

15. Et assurément, il y avait dans [la cité de] Sabâ' un signe dans leurs habitations : deux jardins, l'un à droite et l'autre à gauche. « Mangez de la subsistance de votre Seigneur [dont Il vous a pourvus] et remerciez-Le : une bonne contrée et un Seigneur pardonneur. »

Enseignements à tirer :

Allah a ordonné aux gens de Sabâ' de Le remercier pour Ses bienfaits qu'Il a déversés sur eux et cela sous plusieurs optiques, notamment :

1. Ces deux jardins dont étaient issus la majeure partie de leurs subsistances et vivres.
2. Allah a fait de leur pays une bonne contrée du fait de son bon climat, sa faible insalubrité et l'obtention d'une subsistance prospère.
3. Allah leur a promis de leur pardonner et de leur faire miséricorde s'ils Le remerciaient. Voilà pourquoi, Il ﷻ a dit : **﴾une bonne contrée et un Seigneur pardonneur.﴿**
4. Étant donné qu'Allah connaissait leurs besoins dans leurs commerces et leurs acquisitions vis-à-vis de la terre bénie — ce qui est apparent ici est que cela désigne le Châm[1] — alors, Il leur a arrangé les causes qui leur permettaient d'y parvenir le plus simplement possible en étant en sécurité, en n'ayant pas peur et en reliant les cités les unes avec les

1 Toutefois, à titre d'information, nous signalons à notre lectorat que plus d'un savant parmi les prédécesseurs a dit que cela désignait plus vraisemblablement les cités de Sanaa au Yémen et non celles du Châm. Et Allah sait mieux.

autres de sorte que cela ne constitue pas une difficulté à porter des vivres [à l'aller] et à rapporter des marchandises [au retour].



40. Sourate : Le Créateur (35) / Versets : 15 :

﴿يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ أَنتُمُ ٱلْفُقَرَآءُ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلْغَنِىُّ ٱلْحَمِيدُ ١٥﴾

Traduction rapprochée :

15. Ô hommes ! Vous êtes les indigents (littéralement : les pauvres) ayant besoin d'Allah et c'est Allah, Lui, le Riche [Celui qui se suffit à Lui-même et qui se dispense de tout], le Digne de Louange.

Enseignements à tirer :

Allah s'adresse à l'ensemble des hommes et Il les informe de leur situation et de leur caractérisation, à savoir qu'ils sont les indigents ayant besoin de Lui et cela sous toutes les optiques :

1. Ils sont indigents au regard de leur existence même. En effet, si Allah ne les avait pas mis à l'existence, ils n'existeraient [tout simplement] pas.
2. Ils sont indigents au regard de leur constitution, leur force, leurs membres et leurs parties. En effet, si Allah ne leur avait pas donné une telle constitution, alors ils ne seraient pas aptes ni disposés à aucune œuvre.
3. Ils sont indigents au regard de leur approvisionnement en termes de moyens d'existence, de subsistances et de bienfaits apparents et cachés. En effet, si ce n'était la grâce d'Allah, Sa bienfaisance et Sa facilité des affaires, ils n'auraient rien obtenu comme subsistance et bienfait.
4. Ils sont indigents au regard de détourner d'eux les hostilités, de repousser les désagréments, et de dissiper leurs angoisses et leurs afflictions. En effet, si ce n'était pas Allah qui les prémunissait, qui ne les délivrait pas de leurs angoisses et qui ne leur dissipait pas leurs difficultés, alors les désagréments et les afflictions continueraient (et se poursuivraient).
5. Ils sont indigents vis-à-vis de Lui dans leur éducation selon les divers types d'éducation et les genres de disposition.

6. Ils sont indigents vis-à-vis de Lui dans Son culte divin, leur amour qu'ils Lui portent, leur dévotion et leur sincérité dans Son adoration. En effet, si Allah ne leur avait pas accordé la réussite dans cela, alors ils auraient été détruits et leurs âmes, leurs cœurs et leurs états auraient été corrompus.

7. Ils sont indigents vis-à-vis de Lui dans leur enseignement de ce qu'ils ne connaissent pas et leurs œuvres qui les réforment. En effet, si ce n'était l'enseignement d'Allah, ils n'auraient rien appris et si ce n'était Sa réussite, ils ne se seraient pas réformés.

8. En fait, les hommes sont intrinsèquement (et véritablement) indigents vis-à-vis d'Allah, et cela sous tous les angles et quelle que soit la considération, peu importe qu'ils aient conscience de certains types d'indigence ou qu'ils n'en aient pas conscience. Toutefois, celui qui ne cesse d'observer et de réaliser son indigence dans chaque situation parmi ses affaires spirituelles (religieuses) et matérielles (profanes) fait partie de celui à qui la réussite a été accordée. En effet, cela l'incitera à s'humilier devant Lui et à Lui demander de ne pas le laisser se reposer sur sa personne ne serait-ce l'instant d'un clin d'œil. Plutôt, il Lui demandera de l'aider et de l'assister pour l'ensemble de ses affaires et cet état d'esprit l'accompagnera à chaque instant et à tout moment. Une telle attitude est plus à même de bénéficier d'une aide complète et d'une assistance totale de la part de son Seigneur et de son Dieu qui est vis-à-vis de Son serviteur encore plus miséricordieux que la mère ne l'est envers son propre enfant.

9. Allah est le Riche [Celui qui se suffit à Lui-même et qui se dispense de tout]. Et parmi Sa richesse, il y a le fait qu'Il a enrichi Sa création en ce bas monde et dans l'au-delà.

10. Enfin, Allah est le Digne de Louange dans :

a. Son Essence Intrinsèque ;

b. Ses Noms, car ils sont les plus beaux ;

c. Ses Attributs, car ils sont élevés ;

d. Ses actes, car ils ne sont que grâce et bienfaisance, mais aussi justice, sagesse et miséricorde ;

e. Ses injonctions et Ses interdictions [car elles sont justes et sages] ;

f. etc.

Ainsi donc, Allah est le Majestueux pour tout ce que cela induit et tout ce qui émane de Lui. Il est le Digne de Louange dans Sa richesse et Il est le Riche dans Sa louange.



41. Sourate : Celui qui pardonne (40) / Versets : 1 à 3 :

حمٓ ﴿١﴾ تَنزِيلُ ٱلْكِتَـٰبِ مِنَ ٱللَّهِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْعَلِيمِ ﴿٢﴾ غَافِرِ ٱلذَّنۢبِ وَقَابِلِ
ٱلتَّوْبِ شَدِيدِ ٱلْعِقَابِ ذِى ٱلطَّوْلِ ۖ لَآ إِلَـٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ إِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿٣﴾

Traduction rapprochée :

1. Ha-Mîm.

2. La révélation du Livre émane d'Allah, le Puissant, l'Omniscient.

3. Celui qui pardonne tout péché, Celui qui accueille le repentir, Celui qui est dur en punition et qui est le Détenteur des faveurs. Il n'y a aucune [autre] divinité [digne d'adoration] excepté Lui et vers Lui est la destination (finale).

Enseignements à tirer :

Dans ce verset, Allah a mentionné que la révélation du Coran émanait de Lui et Il a aussi mentionné certains de Ses noms et attributs. Notamment, Celui qui est décrit par ces caractéristiques mentionnées signifie que ces caractéristiques sont inséparables de l'ensemble de ce qu'englobe le Coran comme significations. En effet, le Coran est soit :

1. Une information sur les noms d'Allah, Ses attributs et Ses actes. Et ici, il y a des noms, des attributs et des actes.
2. Une information sur des choses invisibles du passé ou du futur et ainsi cela constitue un enseignement de l'Omniscient à Ses serviteurs.
3. Un appel aux pécheurs afin qu'ils se repentent, reviennent à Allah et qu'ils implorent Son pardon pour leurs péchés. C'est ce qu'indique Sa parole ﷻ : ﴾**Celui qui pardonne tout péché, Celui qui accueille le repentir.**﴿ (40/3).

4. Une information sur Ses dures punitions qui sont causées et induites par les actes de désobéissance commis. C'est ce qu'indique Sa parole ﷻ : **❮Celui qui est dur en punition.❯** (40/3).
5. Une information sur les immenses bienfaits d'Allah et Ses considérables faveurs et ce qui permet d'y parvenir à travers les injonctions. C'est ce qu'indique Sa parole ﷻ : **❮Celui qui est le Détenteur des faveurs.❯** (40/3).
6. Une information comme quoi Allah est le Seul qui doit être divinisé et adoré et pour cela le Coran a établi des preuves rationnelles et scripturaires et a incité à cela. Il y a aussi l'interdiction de toute autre adoration pour quiconque autre en dehors de Lui. Enfin, il y a l'établissement de preuves rationnelles et scripturaires qui prouvent le caractère erroné d'une telle adoration et qui constitue une menace pour ces personnes. C'est ce qu'indique Sa parole ﷻ : **❮Il n'y a aucune [autre] divinité [digne d'adoration] excepté Lui.❯** (40/3).
7. Une information de Son jugement juste concernant la rétribution des personnes en récompensant les personnes bienfaisantes et en punissant les personnes désobéissantes et malfaisantes. C'est ce qu'indique Sa parole ﷻ : **❮Et vers Lui est la destination [finale].❯** (40/3).

Voilà l'ensemble de ce qu'englobe le Coran comme desseins élevés.



42. Sourate : Celui qui pardonne (40) / Versets : 7 à 9 :

ٱلَّذِينَ يَحْمِلُونَ ٱلْعَرْشَ وَمَنْ حَوْلَهُۥ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيُؤْمِنُونَ
بِهِۦ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۖ رَبَّنَا وَسِعْتَ كُلَّ شَىْءٍ رَّحْمَةً وَعِلْمًا
فَٱغْفِرْ لِلَّذِينَ تَابُوا۟ وَٱتَّبَعُوا۟ سَبِيلَكَ وَقِهِمْ عَذَابَ ٱلْجَحِيمِ ﴿٧﴾ رَبَّنَا
وَأَدْخِلْهُمْ جَنَّـٰتِ عَدْنٍ ٱلَّتِى وَعَدتَّهُمْ وَمَن صَلَحَ مِنْ ءَابَآئِهِمْ
وَأَزْوَٰجِهِمْ وَذُرِّيَّـٰتِهِمْ ۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٨﴾ وَقِهِمُ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ
وَمَن تَقِ ٱلسَّيِّـَٔاتِ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمْتَهُۥ ۚ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٩﴾

Traduction rapprochée :

7. Ceux (Les Anges) qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, ils croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui ont cru : « Notre Seigneur ! Toi dont la miséricorde et la science embrassent toute chose, pardonne donc à ceux qui se sont repentis et ont suivi Ton sentier et protège-les du châtiment de la Fournaise !

8. Notre Seigneur ! Fais-les entrer aux jardins d'Eden que Tu leur as promis, eux ainsi que quiconque s'est montré vertueux parmi leurs ascendants, leurs épouses et leurs descendants. Certes, Tu es le Puissant, le Sage.

9. Et préserve-les [d'accomplir] des mauvaises actions. Et quiconque Tu as préservé [du châtiment] des mauvaises actions alors, ce jour-là, Tu lui auras assurément fais miséricorde ». Et voilà l'immense réussite.

Enseignements à tirer :

Cette invocation des Anges contient et indique plusieurs points, notamment :

1. Leur parfaite connaissance de leur Seigneur ﷻ et le fait qu'ils se dirigent vers Allah ﷻ et intercèdent auprès de Lui par Ses plus beaux Noms. En effet, Allah aime que Ses serviteurs se dirigent vers Lui et intercèdent par ceux-ci. En outre, ils ont invoqué Allah par une invocation qui convient. Ainsi, dès lors où leur invocation concernait l'obtention de la miséricorde, la dissipation des effets impliqués par les âmes humaines [incitatrices au mal] dont Allah connaît leur déficience et leur implication en termes de désobéissances et ce qui y ressemble comme principes et causes qu'Allah a embrassé en science, alors les Anges se sont dirigés vers Lui et ont intercédé auprès du Miséricordieux et de l'Omniscient.
2. Leur parfaite éducation avec Allah à travers leur attestation de Sa seigneurie sur eux : une seigneurie, générale et spécifique, sur laquelle ils ne possèdent aucun ordre. En fait, leur invocation à leur Seigneur émane d'êtres [totalement] indigents dans leurs essences intrinsèques et cela sous toutes les optiques. Ils n'exigent rien de leur Seigneur et cela en aucune circonstance. En effet, ceci n'est qu'une faveur de la part d'Allah, Sa générosité et Sa bienfaisance.
3. Leur conformité totale avec leur Seigneur à savoir qu'ils aiment ce qu'Il aime comme œuvres. Ces œuvres sont les adorations que Ses

serviteurs ont accomplies et pour lesquelles ceux qui L'aiment se sont efforcés. Et parmi ceux qui œuvrent, au sein de Sa création, il y a les croyants qu'Allah aime. Quant au reste de la création, ceux qui sont responsables [de leurs actes], alors Allah les déteste excepté les croyants parmi eux. Ainsi donc, parmi [les signes de] l'amour que les Anges portent aux croyants, ils invoquent Allah en leur faveur et ils s'efforcent d'améliorer leurs affaires. En effet, une des plus grandes indications de l'amour qu'une personne porte à quelqu'un est qu'il invoque en sa faveur, car on invoque Allah uniquement en faveur d'une personne que l'on aime.

4. L'explication et le détail de leur invocation de la part d'Allah. En effet, dans Sa parole ﷻ : **﴾Ils implorent le pardon pour ceux qui ont cru.﴿** Ici, il y a une fine subtilité sur la manière de méditer (*At-Tadabbur*) le Livre d'Allah. En effet, la personne qui médite [sur le Coran] ne doit pas simplement se contenter de la seule signification de l'expression. Plutôt, elle doit méditer la signification de l'expression et lorsqu'elle l'a parfaitement comprise, selon son optique, alors elle doit regarder avec sa raison l'affaire qu'elle implique et emprunter les voies qui y mènent ainsi que toutes celles qui permettent de parfaire ou d'aboutir à cette connaissance. Elle saura alors de manière catégorique qu'Allah a voulu cela de la même manière qu'elle saura catégoriquement que ceci est le sens spécifique voulu par Allah et qui est indiqué par l'expression en tant que telle. [...]

5. Celui avec lequel on a un lien comme : un mari, un enfant, un compagnon, etc. se réjouit de son compagnon et la liaison qu'on entretient avec lui est une cause de bien qu'il obtient et cela hors de ses œuvres ou des causes de ses œuvres. Notamment, c'est le cas des Anges qui invoquent en faveur des croyants et de quiconque se montre vertueux parmi leurs ascendants (littéralement : leurs pères et mères), leurs (maris et) épouses et leurs descendants [c'est-à-dire : leurs enfants et leurs petits-enfants]. Toutefois, il faut préciser que la vertu doit être présente chez ces personnes du fait de Sa parole ﷻ : **﴾Ainsi que quiconque s'est montré vertueux.﴿** Ainsi donc, à ce moment-là, ceci est le résultat de leurs œuvres. Et Allah sait mieux.

6. La cessation de l'interdit se fait en se prémunissant des mauvaises actions et l'obtention de ce que l'on aime se fait en obtenant la miséricorde [d'Allah].

43. Sourate : Celui qui pardonne (40) / Versets : 79 à 81 :

ٱللَّهُ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَنْعَٰمَ لِتَرْكَبُوا۟ مِنْهَا وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ ﴿٧٩﴾
وَلَكُمْ فِيهَا مَنَٰفِعُ وَلِتَبْلُغُوا۟ عَلَيْهَا حَاجَةً فِى صُدُورِكُمْ وَعَلَيْهَا وَعَلَى
ٱلْفُلْكِ تُحْمَلُونَ ﴿٨٠﴾ وَيُرِيكُمْ ءَايَٰتِهِۦ فَأَىَّ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ تُنكِرُونَ ﴿٨١﴾

Traduction rapprochée :

79. C'est Allah qui vous a accordé des bestiaux afin que vous en montiez certains d'entre eux et que vous en mangiez d'autres.

80. Et vous en tirez des avantages [d'autres] afin que grâce à eux vous puissiez réaliser des besoins qui vous tenaient à cœur. En effet, c'est sur eux ainsi que sur des vaisseaux que vous êtes transportés.

81. Et Il vous montre Ses signes. Quel signe d'Allah niez-vous donc ?

Enseignements à tirer :

Allah ﷻ gratifie Ses serviteurs en leur accordant des bestiaux à travers lesquels ils en tirent de nombreux avantages et bienfaits, notamment :

1. Les avantages de [pouvoir] les monter et de leur faire porter des charges.
2. Les avantages de [pouvoir] manger leur viande et de boire leur lait.
3. Les avantages de [pouvoir] se réchauffer et de tirer d'eux des objets et des affaires à partir de leurs laines, leurs crins, leurs poils, etc.
4. De nombreux autres avantages [qu'on ne peut recenser].

Il incombe donc aux personnes douées d'intelligence de déployer tous leurs efforts et de se montrer généreux afin de s'efforcer de Lui obéir et de se consacrer à Lui en se mettant à Son service et en se [dé] vouant à Lui.[1]

---

1 Et bien évidemment, sans oublier aussi de se montrer attentionné et miséricordieux envers ces animaux que Dieu nous a soumis en respectant leurs droits vis-à-vis d'eux. Et pour ce faire quel meilleur exemple avons-nous en la personne du Messager d'Allah ﷺ ! Notamment, tout au long de sa vie, sa bonté envers les animaux fut évidente et touchante. Non seulement, il la personnifia à travers ses actes et ses paroles ; mais aussi, il y incita ses Compagnons et tout croyant qui viendrait après eux. Ici, dans sa relation avec son âne Douldoul ; là avec sa chamelle Al Qaswâ ; ici, en écoutant la doléance de tel animal de labour ; là en comprenant la détresse de cette mère oiseau ; etc. En fait, le Messager d'Allah ﷺ fut comme Allah ﷻ Lui-même l'a décrit : ﴿**Et Nous ne T'avons envoyé que comme une miséricorde pour l'Univers.**﴾ (Les Prophètes, 21 : 107).

44. Sourate : La Consultation (42) / Versets : 15 et 19 :

فَلِذَٰلِكَ فَادْعُ ۖ وَاسْتَقِمْ كَمَا أُمِرْتَ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ ۖ وَقُلْ آمَنتُ بِمَا
أَنزَلَ اللَّهُ مِن كِتَابٍ ۖ وَأُمِرْتُ لِأَعْدِلَ بَيْنَكُمُ ۖ اللَّهُ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ ۖ لَنَا
أَعْمَالُنَا وَلَكُمْ أَعْمَالُكُمْ ۖ لَا حُجَّةَ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ۖ اللَّهُ يَجْمَعُ بَيْنَنَا ۖ
وَإِلَيْهِ الْمَصِيرُ ﴿١٥﴾

Traduction rapprochée :

15. Et ainsi, appelle donc [les gens] à cela et reste droit comme il t'a été ordonné. Et ne suis pas leurs passions et dis plutôt : « J'ai cru en tout ce qu'Allah a fait descendre comme Livre, et il m'a été ordonné d'être équitable entre vous. Allah est notre Seigneur et votre Seigneur. À nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Aucun argument [ne peut trancher] entre nous et vous. Allah nous rassemblera tous. Et vers Lui est la destination [finale] ! »

Enseignements à tirer :

1. La droiture doit être en conformité avec l'ordre d'Allah, sans excès ni laxisme, mais plutôt en appliquant les injonctions d'Allah et en évitant Ses interdictions, et cela de manière continuelle [et régulière]. Ainsi, Allah ﷻ a ordonné à Son Messager ﷺ de se parfaire en s'attachant à la droiture et de parfaire les autres en les appelant eux aussi à la droiture.
2. L'objectif du débat contradictoire (*Al Jidâl*) est de montrer la vérité et de la distinguer du faux afin de guider la personne droite et de dresser la preuve contre la personne égarée.

اللَّهُ لَطِيفٌ بِعِبَادِهِ يَرْزُقُ مَن يَشَاءُ ۖ وَهُوَ الْقَوِيُّ الْعَزِيزُ ﴿١٩﴾

Traduction rapprochée :

19. Allah est doux envers Ses serviteurs. Il subvient à qui Il veut. Et c'est Lui le Fort, le Puissant.

Enseignements à tirer :

Dans ce verset, Allah ﷻ nous informe de Sa douce bonté envers Ses serviteurs afin qu'ils Le connaissent, L'aiment et recherchent Sa douce bonté et

Sa générosité. En effet, la douce bonté fait partie de Ses caractéristiques dont la signification [précise] désigne : Celui qui perçoit les consciences et les secrets (intimes) et Celui qui fait parvenir à Ses serviteurs — et plus spécifiquement aux croyants — tout ce qui constitue un bien pour eux de sorte qu'ils ne le savent même pas eux-mêmes ni ils ne le pressentent [et par des voies qu'ils ignorent]. Et parmi Sa douce bonté envers le croyant, il y a notamment :

1. Allah ﷻ a guidé le croyant au bien d'une guidée dont il ne s'imagine même pas en lui facilitant les causes qui incitent à cela. Notamment, à travers sa disposition naturelle (*Al Fiṯrah*) dans l'amour de la vérité et sa soumission à elle, mais aussi en inspirant Ses nobles Anges afin qu'ils affermissent Ses serviteurs croyants ; ces Anges les incitent au bien et ils jettent dans leur cœur l'embellissement de la vérité qui les incite donc à la suivre.
2. Allah ﷻ a ordonné aux croyants des adorations collectives et communautaires à travers lesquelles leurs résolutions se renforcent et leurs aspirations jaillissent afin qu'il en résulte entre eux de la concurrence dans le bien et le désir de l'accomplir, mais aussi de s'imiter les uns les autres.
3. Allah ﷻ a prédestiné à Son serviteur toute cause qui pourrait être un obstacle ou s'interposer entre lui et les désobéissances de sorte qu'Allah lui a appris que la vie d'ici-bas, l'argent, le pouvoir, et ce qui y ressemble, et pour lesquels les gens de ce bas monde se concurrencent... Tout ceci coupe le serviteur de Son obéissance, ou le pousse à être inattentif et insouciant vis-à-vis de Lui, ou à Lui désobéir en se détournant de Lui. Pourtant, Il lui a décrété Sa subsistance. Voilà pourquoi, ici, Il ﷻ a dit : ❰**Il subvient à qui Il veut.**❱ Selon ce qu'impliquent Sa sagesse et Sa douce bonté. ❰**Et c'est Lui le Fort, le Puissant.**❱ Celui qui possède toute la force. Aucune créature, parmi les créatures, ne possède de puissance et de force exceptée à travers Lui. Il est Celui devant qui l'ensemble des choses s'est plié et soumis.



45. Sourate : Mohammed (47) / Verset : 19 :

فَٱعْلَمْ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ وَٱسْتَغْفِرْ لِذَنۢبِكَ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ ۗ
وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مُتَقَلَّبَكُمْ وَمَثْوَىٰكُمْ ﴿١٩﴾

Traduction rapprochée :

19. Sache donc qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Et Allah connaît vos activités [en ce bas-monde] et votre lieu de repos [dans l'au-delà].

Enseignements à tirer :

La science doit [obligatoirement] avoir l'approbation du cœur et sa connaissance dans le sens où la personne connaît ce qu'elle recherche. Quant à sa perfection, alors cela consiste à œuvrer selon ce qu'elle implique. Cette science qu'Allah a ordonnée [d'acquérir et de connaître] - et qui est la science de l'Unicité Divine - est une obligation individuelle [qui incombe] à tout homme et personne n'en est exempté, qui que ce soit. Plutôt, chacun est dans la nécessité de cela. La voie qui mène à la science comme quoi il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah implique plusieurs affaires, notamment :

1. La première, et la plus immense d'entre elles est la méditation de Ses noms, Ses attributs et Ses actes qui indiquent et prouvent Sa perfection, Sa grandeur et Sa splendeur. Tout ceci implique obligatoirement de déployer tous les efforts afin de Le diviniser et de vouer le culte au Seigneur parfait, Celui qui possède toute louange, toute glorification, toute majesté et toute beauté.
2. La science qu'Allah est le Seul à créér et agencer [les choses] ; et ainsi donc, à travers cela, le serviteur sait qu'Il est aussi le Seul qui doit être divinisé.
3. La science qu'Allah est le Seul à gratifier les bienfaits apparents et cachés, les bienfaits religieux et mondains et cela implique obligatoirement l'attachement du cœur à Allah, le fait de L'aimer et de Le diviniser, Seul, et sans associé.
4. La vision et l'écoute de la rétribution des alliés d'Allah qui ont accompli (et établi) Son Unicité, notamment le secours d'Allah, Ses bienfaits

présents et Sa punition de Ses ennemis polythéistes. Tout ceci appelle à la science comme quoi Allah est le Seul à mériter toute l'adoration.

5. La connaissance des caractéristiques des idoles et des statues qui ont été adorées avec Allah et ont été prises comme divinités. Celles-ci sont déficientes sous tous les aspects. Elles sont intrinsèquement pauvres, elles ne possèdent aucun bénéfice ni préjudice pour elles mêmes ni elles n'en procurent pour leurs adorateurs. Elles ne possèdent pas le pouvoir de faire mourir, vivre ou ressusciter. Elles ne secourent pas ceux qui les adorent ni elles ne leur sont d'une quelconque utilité, ne serait-ce le poids d'un grain, que ce soit pour leur apporter un bien ou repousser d'eux un mal. Ainsi donc, la science de cela implique obligatoirement la science comme quoi il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui et la fausseté de toute divinité en dehors de Lui.
6. La concordance et l'homogénéité des Livres divins sur ce point et le fait qu'ils s'accordent tous sur cela.
7. Les élus de la création, ceux qui sont les plus parfaits tant en comportement qu'en raison, en opinion, en justesse et en science sont les Envoyés parmi les Messagers et les Prophètes, mais aussi les savants dévots. En effet, ils ont témoigné de cela.
8. L'établissement des preuves célestes (littéralement : cosmiques) et terrestres (littéralement : physiques) qu'Allah a établies qui indique et prouve le plus clairement possible l'Unicité Divine. Il y appelle de manière évidente et Il y a mis les subtilités de Sa fabrication, les merveilles de Sa sagesse et les prodiges de Sa création.

Voici donc les voies par lesquelles Allah ﷻ a multiplié l'appel à Sa création afin que les gens sachent qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui. Il a montré ces voies dans Son Livre et les a répétées afin que le serviteur en médite sur quelques unes d'entre elles. En effet, ce dernier doit en acquérir une certitude et une science. Par conséquent, qu'en est-il lorsque ces voies se réunissent, s'accordent et concordent toutes ensembles et qu'ainsi toutes les preuves de l'Unicité divine s'établissent de toutes parts !? C'est ainsi que s'enracinent la foi et la science de cette Unicité divine dans le cœur du serviteur de sorte que cela devienne comme des montagnes ancrées qu'une ambiguïté ou des chimères ne peuvent ébranler. Au contraire, la répétition du faux et de ce qui est ambigu ne fait que rajouter encore plus d'augmentation et de perfection [de la foi]. Ainsi donc, lorsque tu regardes la preuve immense et l'affaire conséquente qui est le fait de méditer sur ce majestueux Coran et de réfléchir sur ses versets,

alors la porte la plus immense et la plus majestueuse qui mène à la science de l'Unicité divine s'obtient à travers ses détails et ses généralités qu'on n'obtient ni ne trouve nulle part ailleurs.



46. Sourate : Le Miséricordieux (55) :

Enseignements à tirer :

Dans cette noble sourate, Allah ﷻ a décrit les premières et les dernières générations. Toutefois, Il a décrit les premières générations par de nombreuses caractéristiques par lesquelles Il n'a pas décrit les dernières générations, notamment :

1. Concernant les premières générations, Il ﷻ a dit : ﴾**Dans lesquelles il y aura deux sources courantes.**﴿ Tandis qu'à propos des dernières générations, Il ﷻ a plutôt dit : ﴾**Dans lesquelles il y aura deux sources jaillissantes.**﴿ Et la différence est bien connue entre ce qui est courant et ce qui est jaillissant.
2. Concernant les premières générations, Il ﷻ a dit : ﴾**Aux branches touffues.**﴿ Tandis qu'Il n'a pas dit cela à propos des dernières générations.
3. Concernant les premières générations, Il ﷻ a dit : ﴾**Dans lesquelles il y aura deux espèces de chaque fruit.**﴿ Tandis qu'à propos des dernières générations, Il ﷻ a plutôt dit : ﴾**Dans lesquelles il y aura des fruits, des palmiers, et des grenadiers.**﴿ Et on connaît bien la différence qu'il y a entre les deux descriptifs.
4. Concernant les premières générations, Il ﷻ a dit : ﴾**Ils seront accoudés sur des tapis doublés de brocart, et les fruits des deux jardins seront à leur portée (pour être cueillis).**﴿ Tandis qu'à propos des dernières générations, Il ﷻ a plutôt dit : ﴾**Ils seront accoudés sur des coussins verts et des tapis épais et jolis.**﴿
5. Concernant les premières générations, à propos de la description de leurs femmes et de leurs épouses, Il ﷻ a dit : ﴾**Ils y trouveront [des houris] aux regards chastes, qu'avant eux aucun homme ou djinn n'aura jamais approchées.**﴿ Tandis qu'à propos des dernières généra-

tions, Il ﷻ a plutôt dit : ﴾**Des houris cloîtrées dans les tentes.**﴿ Et on sait bien quelle est la différence entre ceci et cela.

6. Concernant les premières générations, Il ﷻ a dit : ﴾**Y a-t-il d'autre récompense à la vertu si ce n'est la vertu elle-même ?**﴿ Ceci indique que les premières générations auront la récompense des bienfaisants et des vertueux. Tandis qu'Il n'a pas dit cela à propos des dernières générations.

En bref, le simple devancement des premières générations sur les dernières générations indique le mérite de celles-ci sur celles-là. Ainsi donc, à travers ces optiques, on connaît le mérite des premières générations sur les dernières générations. Toutefois, toutes les deux sont recensées parmi les rapprochés des Prophètes, des véridiques et des élus parmi les vertueux serviteurs d'Allah. Quant aux dernières générations, elles sont recensées parmi la généralité des croyants. Et dans tout ce qui a été évoqué dans ces Jardins du Paradis, il y aura ce que nul œil n'a jamais vu, nulle oreille n'a jamais entendu et ni ce qu'aucun cœur d'un être humain ne s'est jamais imaginé. Il y aura tout ce qui réjouira les âmes et tout ce dont se délecteront les yeux de sorte que chacun parmi eux considérera que personne ne le dépassera et sera dans une meilleure situation que la sienne ou dans une position de bonheur plus élevée que la sienne.



47. Sourate : La Discussion (58) / Versets : 1 à 4 :

قَدۡ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوۡلَ ٱلَّتِي تُجَٰدِلُكَ فِي زَوۡجِهَا وَتَشۡتَكِيٓ إِلَى ٱللَّهِ وَٱللَّهُ يَسۡمَعُ
تَحَاوُرَكُمَآۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعُۢ بَصِيرٌ ١ ٱلَّذِينَ يُظَٰهِرُونَ مِنكُم مِّن نِّسَآئِهِم
مَّا هُنَّ أُمَّهَٰتِهِمۡۖ إِنۡ أُمَّهَٰتُهُمۡ إِلَّا ٱلَّٰٓـِٔي وَلَدۡنَهُمۡۚ وَإِنَّهُمۡ لَيَقُولُونَ مُنكَرٗا
مِّنَ ٱلۡقَوۡلِ وَزُورٗاۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَعَفُوٌّ غَفُورٞ ٢ وَٱلَّذِينَ يُظَٰهِرُونَ مِن نِّسَآئِهِمۡ
ثُمَّ يَعُودُونَ لِمَا قَالُواْ فَتَحۡرِيرُ رَقَبَةٖ مِّن قَبۡلِ أَن يَتَمَآسَّاۚ ذَٰلِكُمۡ
تُوعَظُونَ بِهِۦۚ وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ خَبِيرٞ ٣ فَمَن لَّمۡ يَجِدۡ فَصِيَامُ
شَهۡرَيۡنِ مُتَتَابِعَيۡنِ مِن قَبۡلِ أَن يَتَمَآسَّاۖ فَمَن لَّمۡ يَسۡتَطِعۡ فَإِطۡعَامُ سِتِّينَ

مِسۡكِينٗاۚ ذَٰلِكَ لِتُؤۡمِنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦۚ وَتِلۡكَ حُدُودُ ٱللَّهِۗ وَلِلۡكَٰفِرِينَ
عَذَابٌ أَلِيمٌ ٤

Traduction rapprochée :

1. Certes, Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation. En effet, Allah est Oyant, Clairvoyant.

2. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes, en déclarant qu'elles sont pour eux comme le dos de leur mère alors qu'elles ne sont nullement leur mère, car ils n'ont pour mères que celles qui les ont enfantés. Certes, ils prononcent une parole blâmable et mensongère. Cependant, Allah est Indulgent, Pardonneur.

3. Ceux qui comparent leurs femmes au dos de leur mère, puis reviennent sur ce qu'ils ont dit, doivent affranchir un esclave avant d'avoir tout contact avec leur femme. C'est ce dont on vous exhorte. Et Allah est Parfaitement Informé de ce que vous accomplissez.

4. Mais quiconque n'en trouve pas les moyens doit alors jeûner deux mois consécutifs avant d'avoir un rapport [conjugal] avec sa femme. Mais s'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres. Cela, afin que vous croyiez en Allah et en Son Messager. Voilà les limites imposées par Allah. Et les impies auront un châtiment douloureux.

Enseignements à tirer :

Dans ces versets, il y a de nombreux enseignements et décrets, notamment :

1. La douce bonté d'Allah envers Ses serviteurs et Sa préoccupation d'eux de sorte qu'Il a mentionné la doléance de cette femme éprouvée. Ensuite, Il l'a dissipée puis Il lui a ôté son malheur. Plutôt, Il lui a ôté son malheur à travers un décret général [valable] pour toute personne éprouvée par la même situation.
2. La répudiation (littéralement : déclarer que sa femme est comme le dos de sa mère) est spécifique à l'interdiction de son épouse, car Allah ﷻ a dit : ❴**leurs femmes**❵ (58/2-3). Ainsi donc, si la personne s'interdit sa servante alors cela n'est pas une répudiation. Plutôt, cela fait partie du même genre d'interdiction que celle de la nourriture, de la boisson, etc. Cela implique uniquement l'obligation d'une expiation de son vœu.

3. La répudiation d'une femme n'est pas valide avant son mariage (avec elle), car elle ne rentre pas dans la catégorie de ses femmes au moment de la répudiation. Il en est de même de son divorce, que nous autorisions cela ou que nous le suspendions.

4. La répudiation est interdite, car Allah l'a appelée une chose « blâmable » [en tant que parole] et « mensongère ».

5. L'avertissement d'Allah sous forme de jugement et de Sa sagesse, car Allah ﷻ a dit : ﴾**Alors qu'elles ne sont nullement leurs mères.**﴿ (58/2).

6. Il est répréhensible que l'homme appelle sa femme et la dénomme par un nom d'une des personnes qui lui sont interdites, comme dire : « Ô ma mère ! » ; « Ô ma sœur ! » ; etc. Et ce qui y ressemble. En effet, cela s'assimile à quelqu'un qui est interdit.

7. L'expiation n'est obligatoire qu'avec le retour sur ce que la personne s'est interdite, selon la divergence des deux avis précédents, et non pas simplement sur la (formule de) répudiation.

8. En ce qui concerne l'expiation [de l'affranchissement] d'un esclave, un jeune ou un adulte suffit de même qu'un homme ou une femme du fait du caractère absolu du verset en ce sens.

9. Il est obligatoire que l'acquittement de cette expiation, si cela concerne un affranchissement [d'esclave] ou un jeûne, ait lieu avant [le retour et] le toucher [de l'épouse] comme Allah l'a lié ; et ceci à la différence de l'expiation consistant à nourrir des personnes où là il est permis de toucher son épouse et d'avoir un rapport avec elle au moment de son retour.

10. Il se peut que la sagesse derrière l'obligation de l'expiation avant le toucher concerne le fait d'inciter encore plus à son acquittement. En effet, si le mari désire vivement avoir un rapport sexuel avec son épouse et qu'il sait qu'il ne lui est pas possible de le faire qu'après l'expiation alors il s'empressera de s'acquitter de celle-ci.

11. L'obligation de nourrir soixante pauvres. Ainsi donc, si la personne rassemble un repas pour soixante pauvres et l'offre en une fois ou plus que cela, mais en deçà de soixante alors cela ne lui est pas autorisé (et n'est pas valide), car Allah ﷻ a dit : ﴾**Alors, qu'il nourrisse soixante pauvres.**﴿ (58/4).

48. Sourate : Le Vendredi (62) / Verset : 9 à 11 :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَوٰةِ مِن يَوۡمِ ٱلۡجُمُعَةِ فَٱسۡعَوۡاْ إِلَىٰ
ذِكۡرِ ٱللَّهِ وَذَرُواْ ٱلۡبَيۡعَۚ ذَٰلِكُمۡ خَيۡرٞ لَّكُمۡ إِن كُنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ٩ فَإِذَا
قُضِيَتِ ٱلصَّلَوٰةُ فَٱنتَشِرُواْ فِي ٱلۡأَرۡضِ وَٱبۡتَغُواْ مِن فَضۡلِ ٱللَّهِ وَٱذۡكُرُواْ
ٱللَّهَ كَثِيرٗا لَّعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ١٠ وَإِذَا رَأَوۡاْ تِجَٰرَةً أَوۡ لَهۡوًا ٱنفَضُّوٓاْ إِلَيۡهَا
وَتَرَكُوكَ قَآئِمٗاۚ قُلۡ مَا عِندَ ٱللَّهِ خَيۡرٞ مِّنَ ٱللَّهۡوِ وَمِنَ ٱلتِّجَٰرَةِۚ وَٱللَّهُ
خَيۡرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ١١

Traduction rapprochée :

9. Ô vous qui avez cru ! Lorsqu'on appelle à la prière (*As-Salât*) du jour du Vendredi, accourez au rappel d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si [seulement] vous saviez !

10. Et, lorsque la prière est achevée, alors dispersez-vous à la surface de la Terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez abondamment Allah ; il se peut alors que vous réussissiez.

11. Et lorsqu'ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout. Dis : « Ce qui est auprès d'Allah est bien meilleur que le divertissement et le commerce, et Allah est le Meilleur des Pourvoyeurs ! »

Exégèse des versets :

— Sa parole تعالى : ﴿**Cela est bien meilleur pour vous, si [seulement] vous saviez !**﴾ Ce qu'il y a auprès d'Allah est bien meilleur et plus durable. Et quiconque devance ce bas monde sur la religion, alors il a vraiment perdu, car il aura pensé réussir [mais il n'en aura pas été le cas]. Cet ordre de délaisser la vente (*Al Bay'*) est ponctuel. Cela ne dure que le temps de la prière [du Vendredi].

— Sa parole تعالى : ﴿**Et lorsque la prière est achevée, alors dispersez-vous à la surface de la Terre.**﴾ Afin de rechercher des subsistances et des négoces. Et dès lors où l'activité de commercer constitue un facteur d'inattention (*Al Ghaflah*) au rappel d'Allah (*Dhikr Allah*), alors Allah a ordonné de multiplier encore plus Son rappel.

— Sa parole ﷻ : **﴾Et invoquez abondamment Allah ; il se peut alors que vous réussissiez.﴿** Invoquez-Le en étant debout, assis, allongés. En effet, la multiplication du rappel d'Allah est la plus grande cause de réussite (*Al Falâh*).

— Sa parole ﷻ : **﴾Dis : « Ce qui est auprès d'Allah est bien meilleur que le divertissement et le commerce, et Allah est le Meilleur des Pourvoyeurs. »﴿** Quiconque craint Allah [comme il se doit], alors Il le pourvoira par là où il ne s'attendra pas.

Enseignements à tirer :

Dans ces versets, il y a de nombreux enseignements (et plusieurs leçons bénéfiques), notamment :

1. Le [sermon et la prière du] Vendredi est une obligation [individuelle] pour l'ensemble des croyants. Ils doivent s'efforcer de s'y rendre et d'y assister.[1] Bien plus, ils doivent s'y empresser et attacher de l'importance à son affaire.[2]
2. Les deux sermons, lors du jour du Vendredi, sont une obligation à laquelle les croyants se doivent d'être présents. En effet, ici, « le rappel » (*Adh-Dhikr*) a été interprété comme les deux sermons [prononcés par l'imam]. Ainsi, Allah a ordonné d'y aller et [même] de s'y précipiter.
3. La prescription et l'ordre de l'appel le jour du Vendredi.

---

1 D'après Aws ibn Aws Ath-Thaqafî ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque se lave le jour du Vendredi et effectue son ablution majeure, se rend tôt à la mosquée et est présent au début du sermon, y va en marchant et ne prend pas de monture, s'approche de l'imam, puis écoute et n'est pas distrait, alors pour chaque pas accompli il a la récompense d'une année d'œuvres de jeûnes et de prières nocturnes.* » Rapporté par Abû Dâwud (n°345), Tirmidhî (n°496), Nassâ'î (n°1384) et Ibn Mâjah (n°1087) dans leurs *Sunans* respectifs. Ce hadith a été authentifié par Nawawî, Al Arnâ'ût et Al Albânî.

2 D'après Abû Hurayrah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque effectue son ablution majeure le jour du Vendredi comme le lavage à la suite d'un état d'impureté majeure, puis se rend* [à la mosquée], *alors c'est comme s'il avait présenté une chamelle en offrande. S'il s'y rend à la deuxième heure, alors c'est comme s'il avait présenté une vache en offrande. S'il s'y rend à la troisième heure, alors c'est comme s'il avait présenté un bélier en offrande. S'il s'y rend à la quatrième heure, alors c'est comme s'il avait présenté une poule en offrande. Enfin, s'il s'y rend à la cinquième heure, alors c'est comme s'il avait présenté un œuf en offrande. Et lorsque l'imam arrive, alors les anges viennent y assister et écouter le sermon (littéralement : le rappel).* » Rapporté par Bukhârî (n°881) et Muslim (n°850). De même, toujours d'après Abû Hurayrah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Lorsque vient le jour du Vendredi, à chacune des portes de la mosquée, il y a des anges qui inscrivent les gens dans l'ordre* [d'arrivée]. *Et lorsque l'imam arrive et s'assoit, alors les anges plient les feuillets et viennent écouter le rappel.* » Rapporté par Bukhârî.

4. L'interdiction de vendre et d'acheter après l'appel du Vendredi[1] et le fait que cela est illicite. Et la raison de cela est uniquement pour ne pas rater l'obligation [qui incombe] et d'en être détourné. Ainsi donc, ceci indique (et prouve) que toute affaire, même permise à la base, si elle entraîne le fait de rater une chose obligatoire, alors celle-ci n'est pas permise [à ce moment-là et] dans cette situation.[2]
5. L'ordre d'assister aux deux sermons du jour du Vendredi et le blâme de quiconque n'y assiste pas. Et parmi les implications obligatoires de cela, il y a le fait de garder le silence (et rester silencieux) lors de ces deux sermons.[3]
6. Il convient au serviteur qui se dirige (et se tourne) vers l'adoration d'Allah, lorsque surviennent des facteurs qui incitent l'âme aux divertissements et [au commerce ainsi qu'] aux plaisirs de se rappeler ce qu'il y a auprès d'Allah comme biens et bienfaits et de ce qu'Il a préparé pour quiconque devance Sa satisfaction sur sa passion.



49. Sourate : La Vérité inéluctable (69) / Verset : 51 :

وَإِنَّهُۥ لَحَقُّ ٱلۡيَقِينِ ﴿٥١﴾

Traduction rapprochée :

51. Certes, c'est la véritable certitude.

Enseignements à tirer :

Le plus haut des degrés de la science est la certitude (*Al Yaqîn*) qui correspond à la science enracinée, celle qui ne tremble pas ni ne disparaît. Il y a trois

1 Plus précisément, cela correspond au second appel à la prière qui est celui effectué après la venue de l'imam, une fois que ce dernier s'assoit sur le minbar juste avant de commencer son sermon. Voir : *Majmû Al Fatâwâ* (12/180), d'Ibn 'Uthaymîn.
2 Concernant l'interdiction de l'achat et la vente lors du sermon du vendredi et de la prière, voir : *Al Jâmi' Li Ahkâm Al Qu'rân* (18/107), d'Al Qurtubî.
3 D'après Abu Hurayrah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque effectue son ablution mineure et l'accomplit parfaitement, puis se rend à la prière du Vendredi, écoute et garde le silence, alors il lui est pardonné ce qu'il y a entre ce vendredi-là et le vendredi suivant et trois jours en plus ; et quiconque joue avec* (littéralement : touche) *des cailloux, alors assurément il a été distrait.* » Rapporté par Muslim dans son Sahîh (n°857).

degrés de certitude. Chaque degré est plus élevé que celui qui le précède. [En fait, chaque degré entraîne le suivant] :

1. La science certaine (littéralement : la science de la certitude : *'Ilm Al Yaqîn*) : C'est la science déduit de l'information.
2. La vision certaine (littéralement : l'œil de la certitude : *'Ayn Al Yaqîn*) : C'est la science perçue [et acquise] par le sens de la vue.
3. La vérité certaine (littéralement : la vérité de la certitude : *Haqq Al Yaqîn*) : C'est la science perçue [et acquise] par le sens du goût et du toucher.

Le noble Coran correspond à cette caractéristique. En effet, il s'y trouve des sciences supportées par des preuves évidentes et irréfutables, mais aussi des réalités et des connaissances de la foi qu'acquiert quiconque goûte à la véritable certitude.



50. Sourate : Les Djinns (72) / Versets : 1 à 28 [En entier] :

قُلْ أُوحِيَ إِلَيَّ أَنَّهُ ٱسْتَمَعَ نَفَرٌ مِّنَ ٱلْجِنِّ فَقَالُوٓاْ إِنَّا سَمِعْنَا قُرْءَانًا عَجَبًا
﴿١﴾ يَهْدِيٓ إِلَى ٱلرُّشْدِ فَـَٔامَنَّا بِهِۦۖ وَلَن نُّشْرِكَ بِرَبِّنَآ أَحَدًا ﴿٢﴾ وَأَنَّهُۥ
تَعَٰلَىٰ جَدُّ رَبِّنَا مَا ٱتَّخَذَ صَٰحِبَةً وَلَا وَلَدًا ﴿٣﴾ وَأَنَّهُۥ كَانَ يَقُولُ سَفِيهُنَا
عَلَى ٱللَّهِ شَطَطًا ﴿٤﴾ وَأَنَّا ظَنَنَّآ أَن لَّن تَقُولَ ٱلْإِنسُ وَٱلْجِنُّ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا
﴿٥﴾ وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ ٱلْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ ٱلْجِنِّ فَزَادُوهُمْ
رَهَقًا ﴿٦﴾ وَأَنَّهُمْ ظَنُّواْ كَمَا ظَنَنتُمْ أَن لَّن يَبْعَثَ ٱللَّهُ أَحَدًا ﴿٧﴾ وَأَنَّا
لَمَسْنَا ٱلسَّمَآءَ فَوَجَدْنَٰهَا مُلِئَتْ حَرَسًا شَدِيدًا وَشُهُبًا ﴿٨﴾ وَأَنَّا كُنَّا
نَقْعُدُ مِنْهَا مَقَٰعِدَ لِلسَّمْعِۖ فَمَن يَسْتَمِعِ ٱلْـَٔانَ يَجِدْ لَهُۥ شِهَابًا رَّصَدًا
﴿٩﴾ وَأَنَّا لَا نَدْرِيٓ أَشَرٌّ أُرِيدَ بِمَن فِي ٱلْأَرْضِ أَمْ أَرَادَ بِهِمْ رَبُّهُمْ رَشَدًا
﴿١٠﴾ وَأَنَّا مِنَّا ٱلصَّٰلِحُونَ وَمِنَّا دُونَ ذَٰلِكَۖ كُنَّا طَرَآئِقَ قِدَدًا ﴿١١﴾ وَأَنَّا
ظَنَنَّآ أَن لَّن نُّعْجِزَ ٱللَّهَ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَن نُّعْجِزَهُۥ هَرَبًا ﴿١٢﴾ وَأَنَّا لَمَّا

سَمِعْنَا ٱلْهُدَىٰٓ ءَامَنَّا بِهِۦ ۖ فَمَن يُؤْمِنۢ بِرَبِّهِۦ فَلَا يَخَافُ بَخْسًا وَلَا
رَهَقًا ﴿١٣﴾ وَأَنَّا مِنَّا ٱلْمُسْلِمُونَ وَمِنَّا ٱلْقَـٰسِطُونَ ۖ فَمَنْ أَسْلَمَ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ
تَحَرَّوْا۟ رَشَدًا ﴿١٤﴾ وَأَمَّا ٱلْقَـٰسِطُونَ فَكَانُوا۟ لِجَهَنَّمَ حَطَبًا ﴿١٥﴾ وَأَلَّوِ ٱسْتَقَـٰمُوا۟
عَلَى ٱلطَّرِيقَةِ لَأَسْقَيْنَـٰهُم مَّآءً غَدَقًا ﴿١٦﴾ لِّنَفْتِنَهُمْ فِيهِ ۚ وَمَن يُعْرِضْ عَن
ذِكْرِ رَبِّهِۦ يَسْلُكْهُ عَذَابًا صَعَدًا ﴿١٧﴾ وَأَنَّ ٱلْمَسَـٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا۟ مَعَ
ٱللَّهِ أَحَدًا ﴿١٨﴾ وَأَنَّهُۥ لَمَّا قَامَ عَبْدُ ٱللَّهِ يَدْعُوهُ كَادُوا۟ يَكُونُونَ عَلَيْهِ
لِبَدًا ﴿١٩﴾ قُلْ إِنَّمَآ أَدْعُوا۟ رَبِّى وَلَآ أُشْرِكُ بِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٠﴾ قُلْ إِنِّى لَآ أَمْلِكُ
لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا ﴿٢١﴾ قُلْ إِنِّى لَن يُجِيرَنِى مِنَ ٱللَّهِ أَحَدٌ وَلَنْ أَجِدَ
مِن دُونِهِۦ مُلْتَحَدًا ﴿٢٢﴾ إِلَّا بَلَـٰغًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِسَـٰلَـٰتِهِۦ ۚ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَـٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ﴿٢٣﴾ حَتَّىٰٓ إِذَا رَأَوْا۟ مَا
يُوعَدُونَ فَسَيَعْلَمُونَ مَنْ أَضْعَفُ نَاصِرًا وَأَقَلُّ عَدَدًا ﴿٢٤﴾ قُلْ إِنْ أَدْرِىٓ
أَقَرِيبٌ مَّا تُوعَدُونَ أَمْ يَجْعَلُ لَهُۥ رَبِّىٓ أَمَدًا ﴿٢٥﴾ عَـٰلِمُ ٱلْغَيْبِ فَلَا يُظْهِرُ
عَلَىٰ غَيْبِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٦﴾ إِلَّا مَنِ ٱرْتَضَىٰ مِن رَّسُولٍ فَإِنَّهُۥ يَسْلُكُ مِنۢ
بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِۦ رَصَدًا ﴿٢٧﴾ لِّيَعْلَمَ أَن قَدْ أَبْلَغُوا۟ رِسَـٰلَـٰتِ رَبِّهِمْ
وَأَحَاطَ بِمَا لَدَيْهِمْ وَأَحْصَىٰ كُلَّ شَىْءٍ عَدَدًۢا ﴿٢٨﴾

Enseignements à tirer :

Cette sourate contient divers enseignements, notamment :

1. L'existence et la présence des Djinns. [Tout comme les Hommes] Eux aussi sont responsables [devant Allah]. Ils ont des obligations et des interdictions à respecter. Ils seront, eux aussi, rétribués pour leurs œuvres accomplies [soit récompensés pour leurs bonnes actions entreprises, soit châtiés pour leurs mauvaises actions commises] comme nous l'indique clairement cette sourate.
2. Le Messager d'Allah ﷺ fut aussi bien envoyé pour les Hommes que pour les Djinns. En effet, ici, Allah lui a envoyé un groupe de Djinns

afin qu'ils écoutent ce qu'Allah lui avait révélé et qu'ensuite ils transmettent cela à leurs semblables.

3. La perspicacité des Djinns et leur reconnaissance de la vérité après avoir entendu le Coran. En effet, ce qui les a conduits à la foi est ce qu'ils ont réalisé. Ils ont su que le Coran contenait de bonnes directives [et qu'il guidait vers la droiture]. Ils ont aussi fait preuve de bonnes manières dans leur manière de discourir.

4. Allah ﷻ s'est montré bienveillant envers Son Messager ﷺ et Il a préservé le contenu de son Message. Lorsque les prémices de sa Prophétie apparurent, le ciel était gardé par les étoiles, les démons avaient déserté chaque pan du ciel et ils ne pouvaient même pas s'en approcher [sans être lapidé]. Par le biais du Messager d'Allah ﷺ [et du Message qu'il apporta], Allah fit miséricorde à la Terre et à ses habitants : une miséricorde qu'on ne peut estimer à sa juste valeur [et encore moins imaginer]. Leur Seigneur a voulu les guider et les mettre sur la voie de la droiture. Il a voulu rendre manifeste à la surface de la Terre Sa religion, Sa législation et Sa connaissance [des choses] afin que les cœurs [de Ses serviteurs] se réjouissent et que les doués d'intelligence exultent de joie. Et qu'ainsi, les préceptes de l'islam soient manifestes et que les adorateurs des idoles et des statues soient réduits au silence.

5. Les Djinns se montrèrent très assidus lorsqu'ils écoutèrent le Messager d'Allah ﷺ en se regroupant tous autour de lui.

6. Cette sourate englobe l'obligation du monothéisme (*At-Tawhîd*) et l'interdiction du polythéisme (*Ach-Chirk*). Elle nous clarifie aussi la situation des créatures, notamment le fait qu'aucune d'entre elles ne mérite d'être adorée, pas même le poids d'un atome. En effet, si le Messager d'Allah ﷺ — Muhammad — ne détient aucun pouvoir de nuisance ou de guidance pour personne, pas même pour lui-même, alors on sait de science certaine qu'il en est aussi de même pour toute créature. Par conséquent, c'est une aberration et une grossière erreur de prendre comme divinité avec Allah [ou en dehors de Lui] une créature qui aurait de telles caractéristiques.

7. Allah, Seul, connaît les Sciences de l'Invisible / l'Inconnaissable (*'Ulûm Al Ghayb*). Aucune créature ne peut se prévaloir de les connaître, excepté celle qu'Allah aurait agréé et à qui Il lui en aurait fait connaître une partie.

Conclusion

Nous souhaiterions modestement conclure cet ouvrage par quelques versets qui soulignent une fois de plus l'importance d'écouter ou de réciter le Coran avec attention, réflexion et méditation en ayant un cœur alerte et un esprit vif, car Allah Lui-même nous encourage et incite à cela.

En effet, dans le verset suivant, Allah ﷻ dit : ﴾**Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait [de la part] d'un autre qu'Allah, alors assurément ils y trouveraient maintes contradictions !**﴿ (Les Femmes, 4 : 82). Dans l'exégèse de ce verset, cheikh Sa'dî رحمه الله a dit : « *Allah ordonne de méditer sur Son Livre. Cela consiste à réfléchir sur ses significations et à arrêter longuement sa pensée sur ses principes premiers et ses fins dernières avec tout ce que cela implique. En effet, la méditation du Livre d'Allah est la clé des sciences et des connaissances et tout le bien [récolté] résulte de cette attitude. L'ensemble des sciences est extraite de celle-ci et la foi dans le cœur augmente et croit tel un arbre qui s'y enracine. [...] Plus le serviteur médite sur le Livre d'Allah, plus sa science, son œuvre et sa clairvoyance augmentent. Voilà pourquoi, Allah a ordonné et incité à méditer Son Livre et Il nous a informés que la finalité de la révélation du Coran était comme Il ﷻ a dit : ﴾[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se souviennent !﴿ (Sâd, 38 : 29); et Il ﷻ a dit : ﴾Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ?﴿ (Muhammad, 47 : 24). Et parmi les fruits de la méditation (At-Tadabbur) du Livre d'Allah, il y a notamment le fait que le serviteur parvienne au degré de la certitude (Al Yaqîn) ; de même, il sait aussi que ce Livre est la Parole d'Allah, car chaque verset du Coran se confirme et s'accorde mutuellement. En effet, on voit que les décrets, les récits et les informations se répètent en maints endroits du Coran et tous concordent et se confirment mutuellement. Il n'y a pas de contradiction ni d'opposition d'une chose avec une autre. C'est ainsi que l'on connaît la perfection du Coran et qu'il émane de Quelqu'un dont la science a embrassé l'ensemble des affaires. Voilà pourquoi, à la suite, Allah ﷻ a dit : ﴾S'il*

provenait [de la part] d'un autre qu'Allah, alors assurément ils y trouveraient maintes contradictions !❵ »

Parfois, cet encouragement est sous forme d'injonction et d'incitation, lorsqu'Allah ﷻ dit : **❴Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah).❵** (Les Remparts / Al A'râf, 7 : 204). Cheikh Sa'dî ﷺ a dit : « *Cet ordre est général pour toute personne qui écoute le Livre d'Allah lui être récité ; à savoir, il lui est ordonné de l'écouter attentivement et de garder le silence. Et la différence entre écouter attentivement et garder le silence est la suivante : garder le silence concerne ce qui est apparent, comme : arrêter de discuter ou s'occuper d'une chose qui détourne de son écoute ; quant au fait de l'écouter attentivement, alors cela désigne le fait de bien prêter l'oreille, d'avoir le cœur présent et de méditer ce que l'on écoute. Ainsi donc, quiconque s'attache à ces deux affaires au moment où le Livre d'Allah lui est récité, alors il obtiendra un bien immense, une science abondante, une foi continuellement renouvelée [et revivifiée], une guidée augmentée et une clairvoyance dans sa religion. C'est pourquoi, Allah a subordonné l'obtention de la miséricorde à ces deux choses [une écoute attentive et un silence méditatif]. Ce verset indique donc que quiconque à qui le Livre d'Allah est récité et qu'il ne l'écoute pas attentivement ni ne garde le silence, alors il est privé de la part de miséricorde et il a raté un bien immense. Et parmi les choses les plus insistantes auxquelles celui qui écoute le Coran a été ordonné, il y a le fait qu'il doit l'écouter attentivement et garder le silence durant la prière à voix haute lorsque l'imam récite. Le fidèle doit garder le silence. Et c'est en se basant sur ce verset-là que beaucoup de savants disent : « Se préoccuper de garder le silence est prioritaire à la récitation de la sourate Al Fâtiḫah.* » Quant à Ibn Al Qayyim ﷺ, celui-ci a dit : « *Si tu veux bénéficier du Coran, alors réunis ton cœur au moment de sa récitation et son écoute et prête-lui bien l'oreille. Sois bien présent comme une personne à qui on s'adresserait et dont le locuteur est Allah ﷻ. En effet, ceci est une adresse de Sa part à ton égard sur la langue de Son Messager.* »[1]

Parfois aussi, cet encouragement est sous forme d'information et de recommandation, lorsqu'Allah ﷻ dit : **❴[Voici] Un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se souviennent !❵** (Ṣâd, 38 : 29) Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyyah ﷺ a dit : « *Quiconque médite sur le Coran, en méditant sur le verset d'avant et sur celui d'après et en connaissant l'objectif du Coran, alors il compren-*

1 *Al Fawâ'id* (p : 67).

dra le sens voulu du verset lu, il connaîtra la bonne direction et le message, et alors il saura ce qui est exact et juste de ce qui est biaisé et déformé. »[1]

Ibn Al Qayyim ﷺ a dit : « *Dès lors où la perfection de l'homme est par le savoir bénéfique et l'œuvre vertueuse qui sont la bonne direction et la religion de vérité et grâce à cela il complète autrui* [...] *; alors, la personne se doit de dépenser les heures de sa vie — plutôt les plus précieuses heures de sa vie — dans là où il pourra obtenir les plus hautes requêtes et ainsi être délivré de la ruine manifeste. Et cela ne peut se faire qu'en se tournant vers le Coran, sa compréhension, sa méditation, l'excavation et l'extraction de ses objets précieux et trésors, en lui accordant une attention particulière et en se dévouant à son aspiration. En effet, il est le garant des intérêts des serviteurs ici-bas et dans l'au-delà.* »[2]

Parfois encore, cet encouragement est sous forme d'interpellation et d'interrogation, lorsqu'Allah ﷻ dit : **﴾Ne méditent-ils donc pas sur la parole (le Coran) ? Ou est-ce que leur est venu ce qui n'est jamais venu à leurs premiers ancêtres ?﴿** (Les Croyants, 23 : 68). Cheikh Sa'dî ﷺ explique : « *S'ils avaient* [vraiment] *médité sur le Coran, alors ils auraient eu la foi et cela les aurait prémuni de l'impiété; mais la cause du malheur qui les a touchés est* [due à] *leur détournement du Coran. Ce verset indique que la méditation du Coran incite à tout le bien et elle préserve de tout mal. Et ce qui a empêché ces gens de méditer sur le Coran est qu'il y a des cadenas sur leurs cœurs.* »

Parfois enfin, cet encouragement est sous forme de répétition et de réprobation, lorsqu'Allah ﷻ dit : **﴾« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? »﴿** (Muhammad, 47 : 24). En effet, comme cheikh Sa'dî ﷺ a dit : « *Leurs cœurs ont été fermés et cadenassés avec le mal qu'ils contiennent de sorte qu'aucun bien ne parvient à y pénétrer. Et ceci est la réalité.* » Voilà pourquoi, nombre d'exégètes - à l'instar d'Al Baghawî, Al Qurtubî, etc. - ont déduit de ce verset l'obligation de méditer et de réfléchir sur les versets du Coran et leurs significations afin de bien le comprendre et l'appliquer.

À la lumière de ces versets que nous avons cité concernant l'importance de la méditation et de la réflexion sur le Coran, nous comprenons pourquoi Al Hasan Al Basrî ﷺ, ce célèbre successeur des Compagnons ﷺ du Messager ﷺ qui fut un modèle de piété et de vertu — ainsi qu'un puits de science — disait : « *Certains de vos prédécesseurs considéraient le Coran comme des missives de*

1 *Majmû' Al Fatâwâ* (15/94).
2 *Madârij As-Sâlikîn* (1/30).

leur Seigneur. Ils les méditaient la nuit et les mettaient en application le jour. »[1] Cette parole intimidante doit susciter en nous un sentiment d'appréhension et nous faire ressentir une immense responsabilité vis-à-vis de cet immense dépôt (*Amânah*) qu'est le noble Coran et la position qu'il doit occuper dans notre vie quotidienne.

Ainsi donc, réciter le Coran et le comprendre est important; mais, le méditer et l'appliquer l'est plus encore. Et la récompense qui en découle l'est d'autant plus, notamment lorsqu'on est parents et que nous l'enseignons à nos enfants, comme cela été rapporté dans un hadith. En effet, d'après Buraydah ﵁, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Quiconque lit le Coran, l'apprend et le met en pratique, alors le Jour de la Résurrection, ses parents seront parés d'une couronne de lumière dont l'éclat sera comme l'éclat* [de la lumière] *du soleil. Quant à ses parents, ils seront vêtus de deux habits que même ce bas monde ne serait équivaloir.* » Ils demanderont alors : « Pour quelle raison avons-nous été ainsi [parés et] vêtus ? » Il leur sera alors dit : « Ceci est dû à la mémorisation du Coran de votre enfant ! »[2]

Que l'on soit donc gouvernant ou gouverné, enseignant ou étudiant, parent ou enfant, bien portant ou indigent, quelqu'un d'important ou d'insignifiant, etc. En fait, peu importe la position et la situation de chacun, ce qui compte est de cheminer dans les « Sentiers de la Paix » et de rechercher l'agrément du Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même et par Qui tout subsiste. Et quoi de mieux que de méditer sur le noble Coran pour entreprendre ce cheminement et ainsi obtenir l'agrément du Clément.

Puissions-nous être, ici-bas, des « *Gens du Coran* » et des « *Serviteurs du Tout Miséricordieux* ». Louange à Allah ﷻ, qui — par Son bienfait — permet d'achever les œuvres vertueuses. Que la paix et le salut soient sur notre Messager, sa famille et ses Compagnons. Et notre invocation finale est : Louange à Allah, Seigneur des mondes.



1 *I<u>h</u>yâ' 'Ulûm ad-Dîn* (1/275), d'Al Ghazâlî; *Al Mu<u>h</u>arar Al Wajîz* (1/39), d'Ibn 'A<u>t</u>iyyah; *At-Tibyân fî Âdâb <u>H</u>amalat Al Qu'rân* (Chapitre : 5), de Nawawî.

2 Hadith bon. Rapporté par A<u>h</u>med et Ibn Abî Chaybah. Voir : *<u>Sah</u>i<u>h</u> At-Targhîb wat-Tarhîb* (n°1434), d'Al Albânî.

Annexe I
Explication des plus beaux Noms d'Allah [1]

Les plus beaux noms d'Allah ﷻ se répètent souvent dans le Coran selon le contexte et les situations évoquées. Nous devons alors alerter les gens sur l'ensemble de leurs significations.

Nous disons donc :

Le nom du Seigneur ﷻ est souvent répété dans de nombreux versets.

1. الله : Allah *(Allah ou Al Ilah Al Haqq)*

Il est La divinité adorée. Celui qui possède la Divinité et le culte exclusif de la part de toutes Ses créatures du fait qu'Il s'est caractérisé par les attributs divins, des attributs parfaits.

2. الربّ: Le Seigneur *(Ar-Rabb)*

Il est Celui qui « éduque » l'ensemble de Ses serviteurs et les possède tous : dans la disposition, la répartition des bienfaits, et plus particulièrement dans l'éducation (*At-Tarbiyyah*) de Ses [serviteurs] élus par la réforme de leur cœur, de leur âme et de leurs comportements. Voilà pourquoi, ils sont ceux qui L'invoquent le plus par ce nom majestueux : « *Ar-Rabb* ». En effet, ils Lui demandent cette éducation particulière.

3. الملك : Le Roi *(Al Malik)*

4. المالك : Le Souverain *(Al Mâlik)*

5. الذى له الملك : Celui qui possède la Royauté *(Al-Ladhî Lahul Mulk)*

Il est caractérisé par les attributs de la Royauté. Ce sont des attributs d'immensité, de grandeur, de Toute-Puissance, de Celui qui dispose, de Celui qui agit à sa guise de manière absolue dans la création, l'ordre et la récompense. Il

---

1 *Explication des plus beaux Noms d'Allah*, de cheikh Sa'dî - aux éditions Sabil - dont le traducteur est l'auteur de ces lignes.

possède tout l'univers, les cieux, la Terre ; tous sont des serviteurs, possédés, et dans le besoin de Lui.

6. الواحد: L'Unique *(Al Wâhid)*

7. الاحد : Le Seul *(Al Ahad)*

Il est Celui qui se singularise par toutes les perfections : à savoir, aucun associé ne peut s'associer à Lui. Il incombe aux serviteurs le devoir d'Unicité [divine] : dans la croyance, en actes et en paroles. Ainsi, ils Lui doivent la reconnaissance de la perfection absolue, de l'exclusivité de l'Unicité et de l'exclusivité des diverses adorations.

8. الصمد: L'Absolu *(As-Samad)*

Il est Celui vers qui aspirent toutes les créatures, dans tous leurs besoins, toutes leurs situations et toutes leurs nécessités du fait qu'Il possède la perfection absolue : perfection dans Son essence, Ses Noms, Ses attributs et Ses actes.

9. العليم : L'Omniscient *(Al 'Alîm)*

10. الخبير : Le Bien Informé *(Al Khabîr)*

Il est Celui qui a embrassé de Sa science les choses apparentes comme les choses cachées ; les paroles secrètes comme celles proclamées ; les obligations, les permissions, et les possibilités ; en fait, tout ce qui se passe dans les cieux et sur la Terre. Il est le Connaisseur du passé, du présent et du futur. Rien ne Lui échappe.

11. الحكيم : Le Sage *(Al Hakîm)*

Il est Celui qui possède l'immense sagesse dans Sa création et dans Son ordre. Il est Celui qui a parfait toute Sa création. Allah ﷻ a dit : **﴿Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah en matière de jugement pour des gens qui ont la certitude ?﴾** (La Table, 5 : 50). Il ne crée rien par hasard, Il ne légifère rien futilement. Il possède le décret en premier et en dernier. Il possède les trois décrets dans lesquels personne ne n'associe à Lui. En effet, Il juge entre Ses serviteurs dans Sa législation, dans Sa destinée et dans Sa rétribution. La sagesse est le fait de mettre les choses à leurs places adéquates et les insérer dans leurs cadres respectifs.

12. الرحمن : Le Clément *(Ar-Rahman)*

13. الرحيم : Le Miséricordieux *(Ar-Rahîm)*

14. البر : Le Bienfaisant *(Al Barr)*

15. الكريم : Le Noble *(Al Karîm)*

16. الجواد : Le Généreux *(Al Jawâd)*

17. الرؤوف : Le Compatissant *(Ar-Ra'ûf)*

18. الوهاب : Le Pourvoyeur *(Al Wahhâb)*

Tous ces noms se rapprochent dans leur signification. Ils prouvent la caractérisation du Seigneur par la miséricorde, la bienfaisance, la générosité, la bonté, Sa vaste miséricorde et Sa grâce qui ont embrassé toutes les créatures existantes, selon ce que Sa sagesse a décrété. Et, plus particulièrement, Il en a attribué aux croyants une large part de même que la meilleure portion de ces caractères comme Il ﷻ l'a dit : **﴿Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui [Me] craignent.﴾** (Les Remparts / Al 'Arâf, 7 : 156). Les bienfaits et les grâces sont les traces de Sa miséricorde, de Sa générosité et de Sa bonté. De même, les bienfaits de cette vie d'ici-bas et ceux de l'au-delà sont eux aussi les traces de Sa miséricorde.

19. السميع : L'Oyant *(As-Samî')*

Il est Celui qui entend toutes les voix, quelle que que soit la diversité des langues et la multiplicité des besoins (demandes, invocations, etc.).

20. البصير : Le Clairvoyant *(Al Basîr)*

Il est Celui qui voit tout, aussi infime soit-il. Il voit le mouvement de la fourmi noire dans les ténèbres de la nuit sur un rocher. Il voit ce qu'il y a au-dessous des sept terres comme Il voit ce qu'il y a au-dessus des sept cieux. De même, Il est Oyant et Clairvoyant concernant celui qui mérite la récompense, et ceci selon Sa Sagesse ; le dernier sens revenant à Sa sagesse.

21. الحميد : Le Loué *(Al Hamîd)*

Il est Le Loué dans Son essence, dans Ses noms, dans Ses attributs et dans Ses actes. Il a les noms les plus beaux, les attributs les plus parfaits, et les actes les plus complets et les meilleurs. Les œuvres d'Allah tournent entre la grâce et la justice.

22. المجيد : Le Glorieux *(Al Majîd)*

23. الكبير : L'Auguste *(Al Kabîr)*

24. العظيم : Le Majestueux *(Al 'Azîm)*

25. الجليل : Le Sublime *(Al Jalîl)*

Il est décrit par des attributs de splendeur, de majesté, d'immensité, de magnificence. Il est Celui qui est au-dessus de toute chose et qui est plus grand que toute chose. Il est Le Très Haut et Le Très Majestueux. L'immensité et la révérence Lui reviennent dans les cœurs de Ses élus et de Ses alliés. Certes, leurs

cœurs se sont remplis de Sa majesté et de Sa magnificence, ensuite ils se sont humiliés devant Sa gloire en se soumettant à Lui.

26. العفو : L'Indulgent *(Al 'Afwu)*

27. الغفور : Le Pardonneur *(Al Ghafûr)*

28. الغفار : Le Grand Pardonneur *(Al Ghaffâr)*

Il est Celui qui est et ne cessera d'être connu pour Son indulgence et par Sa caractéristique, auprès de Ses serviteurs, de Celui qui pardonne et qui oublie. Tout un chacun est dans le besoin de Son indulgence et de Son pardon, tout comme ils sont dans le besoin de Sa miséricorde et de Sa générosité. Et certes, Allah a promis la miséricorde et l'indulgence pour celui qui accomplit les causes pour l'obtenir, comme Il ﷻ a dit : ❮**Et certes, Je suis Grand Pardonneur pour quiconque s'est repenti, a cru, a œuvré vertueusement, puis a pris la bonne direction.**❯ (Ṯâ-Hâ, 20 : 82).

29. التواب : L'Accueillant au repentir *(At-Tawwâb)*

Il est Celui qui ne cesse d'octroyer le repentir à ceux qui se repentent et Il pardonne les péchés à ceux qui reviennent vers Lui. Toute personne se repentant à Allah d'un repentir sincère, alors Allah lui accorde le repentir. Il est Celui qui « se repent » [c'est-à-dire : Il se tourne] sur ceux qui se repentent. Tout d'abord, en leur accordant la réussite dans le repentir par l'inclinaison de leur cœur vers Lui. Ensuite, Il est celui qui « se repent » sur eux après leur repentir par l'acceptation de celui-ci et l'indulgence vis-à-vis de leurs erreurs.

30. القدوس : Le Sanctifié *(Al Quddûs)*

31. السلام : La Paix *(As-Salâm)*

Il est Celui qu'on considère à Sa juste valeur et plus encore. Il est Celui qui est exempt de tout attribut de dépréciation et de diminution ou d'être représenté à l'image d'une de Ses créatures. Il est vierge de tout défaut tout comme Il est bien au-dessus qu'une créature puisse Lui ressembler dans la perfection, ou même s'en rapprocher. Allah ﷻ a dit : ❮**Il n'y a rien qui Lui ressemble et Il est l'Oyant, le Clairvoyant.**❯ (La Consultation, 42 : 11) ; Il ﷻ a [aussi] dit : ❮**Et nul n'est égal à Lui.**❯ (La Sincérité Pure, 112 : 4) ; Il ﷻ a [encore] dit : ❮**Lui connais-Tu un homonyme ?**❯ (Marie, 19 : 65) ; [Enfin] Il ﷻ a dit : ❮**Ne Lui cherchez donc pas des égaux.**❯ (La Vache, 2 : 22). Le Sanctifié comme La Paix annulent toute diminution de toute part et ils englobent la perfection absolue de toute part car lorsque la diminution est réduite à néant, alors se confirme la perfection dans son tout.

32. العلي : Celui qui est élevé *(Al 'Alî)*

33. الآعلى : Le Très-Haut *(Al A'lâ)*

Il est Celui qui a l'élévation absolue de toute part : élévation dans l'Essence, élévation dans les Attributs, élévation dans la Toute-Puissance et élévation dans le décret. Il est Celui qui est établi sur le Trône, maîtrisant toute Sa Royauté, possédant les attributs de l'immensité, de la gloire, de la majesté et de la beauté. Il est décrit par la Perfection absolue et vers Lui tout aboutit [et revient].

34. العزيز : Le Tout-Puissant *(Al 'Azîz)*

Il est Celui qui a la puissance toute entière : puissance dans la force, puissance dans la domination et puissance dans l'empêchement. Il a empêché qu'une de Ses créatures puisse L'atteindre. Il a dominé toutes les créatures existantes. La création s'est rabaissée à Lui et s'est humiliée devant Son immensité.

35. القوي : Le Fort *(Al Qawî)*

36. المتين : L'Inébranlable *(Al Matîn)*

Dans le sens du Tout-Puissant.

37. الجبار : L'Irrésistible *(Al Jabbâr)*

Dans le sens du Très-Haut et du Plus Haut ; dans le sens du Dominant ; dans le sens du Bienveillant ; etc. Il est le Puissant pour les cœurs qui se brisent devant Lui mais aussi pour les faibles et les impotents de même que pour ceux qui s'adoucissent à Lui et se réfugient en Lui.

38. المتكبر : L'Orgueilleux *(Al Mutakabbir)*

Il n'a aucun défaut ni aucune tare du fait de Sa magnificence et de Sa grandeur.

39. الخالق : Le Créateur *(Al Khâliq)*

40. البارئ : Le Novateur *(Al Bârî')*

41. المصور : La Façonneur *(Al Musawwir)*

Il est Celui qui a créé toutes les créatures existantes. Il les a formées et les a parfaites par Sa sagesse. Il les a façonnées par Sa gloire et Sa sagesse. Il est et ne cessera d'être décrit par cet immense attribut.

42. المؤمن : L'Apaisant *(Al Mu'min)*

Il est Celui qui a loué Sa propre personne par des attributs de perfection mais aussi par la beauté parfaite et la magnificence. Il a envoyé Ses messagers et Il a fait descendre Ses Livres avec les signes et les preuves évidentes. Ses messagers

ont déclaré véridique tous les signes et toutes les preuves, et ceci montre leur véracité et l'authenticité de ce avec quoi ils sont venus.

43. المهيمن : Le Dominateur *(Al Muhaymin)*

Il est Celui qui est informé des affaires cachées et de ce que cache le tréfonds des poitrines. Il est Celui qui a embrassé toute chose de Sa science.

44. القدير : Le Très-Puissant *(Al Qadîr)*

Il a La puissance absolue. Par Sa puissance, Il a rendu existants les êtres ; par Sa puissance, Il les a organisés ; par Sa puissance, Il les a parfaits et les a parachevés ; et par Sa puissance, Il fait vivre et Il fait mourir et Il ressuscitera les serviteurs pour la Rétribution. Alors, Il récompensera le vertueux pour sa vertu et le malfaisant pour sa mauvaise action. Il est Celui qui lorsqu'Il veut quelque chose Il lui dit : « Sois ! » Et elle est. Par Sa puissance, Il fait tourner les cœurs et Il les change selon ce qu'Il souhaite et désire.

45. اللطيف : Le Doux / Le Subtil *(Al-Laṯîf)*

Il est Celui dont la science a embrassé les choses secrètes et subtiles. Il a cerné les choses cachées et le for intérieur de même que les affaires les plus infimes. Il est doux envers Ses serviteurs croyants, Il leur fait parvenir la réforme de leurs affaires par le biais de Sa douceur et de Sa vertu et cela par des voies qu'ils ignorent. Ici donc, Il a le sens de Celui qui est tout Informé mais aussi Tout compatissant.

46. الحسيب : Celui qui tient compte de tout *(Al Ḫasîb)*

Il est Le Savant, Le Tout Sachant sur Ses serviteurs, Le Suffisant sur ceux qui placent leur confiance en Lui. Il est Celui qui, par Sa sagesse et Sa science, rétribue Ses serviteurs par le bien ou le mal d'après ce qu'ils ont accompli comme œuvres, qu'elles soient infimes ou qu'elles soient sublimes.

47. الرقيب : Le Vigilant *(Ar-Raqîb)*

Il est informé de ce qui se trame au fond des poitrines. Il a en charge ce que chaque âme a acquis. Il est Celui qui surveille les créatures et les préserve. Il est Celui qui les a façonnées de la plus belle des organisations et de la meilleure des formations.

48. الحفيظ : Le Préservateur *(Al Ḫafîẕ)*

Il est Celui qui a préservé ce qu'Il a créé. Il a embrassé de Sa science ce qu'Il a mis à l'existence. Il a préservé Ses élus du fait de tomber dans les péchés et la destruction. Il a été Doux envers eux par (l'alternance) des phases d'activités et de repos. Il a recensé les œuvres de Ses serviteurs de même que leur rétribution.

49. المحيط : Celui qui embrasse toute chose *(Al Mu<u>h</u>î<u>t</u>)*

Il est Celui qui a embrassé toute chose par science, par puissance, par miséricorde et par suprématie.

50. القهار : Le Dominateur Suprême *(Al Qahhâr)*

Il est Le Dominateur Suprême sur toute chose. Il est Celui devant qui les créatures se sont pliées et humiliées devant Sa puissance, Sa force et Sa Toute-Puissance.

51. المقيط : Celui qui pourvoit *(Al Muqît)*

Il est Celui qui a pourvu toute créature de la puissance dont elle a besoin. De même, Il leur a fait parvenir leur subsistance en la répartissant comme Il l'a souhaité avec Sa sagesse et Sa grâce.

52. الوكيل : Le Protecteur *(Al Wakîl)*

Il est Celui qui a orienté l'organisation de Sa création par Sa science, Sa Toute-Puissance et Sa sagesse absolue. Il est L'allié de Ses élus. Il leur facilite la voie de la facilité et leur évite la difficulté. Il se charge de toutes leurs affaires. Celui qui Le prend comme confident, alors Il lui suffit. Allah ﷻ a dit : **﴾Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière.﴿** (La Vache, 2 : 257).

53. ذو الجلال والإكرام : Le Détenteur de la Majesté et de la Munificence *(Dhûl Jalâl Wal Ikrâm)*

Il est Celui qui possède l'immensité et la grandeur, la miséricorde, la générosité et la bonté, générale et particulière. Il est Celui qui est exalté par Ses alliés et Ses élus (et envers qui s'est montrée Sa générosité). Il est Celui qui est glorifié, aimé et exalté par ces personnes.

54. الودود : L'Affectueux *(Al Wadûd)*

Il est Celui qui aime Ses prophètes, Ses messagers et leurs disciples, de même qu'eux L'aiment. Il est Celui qu'ils aiment au-dessus de tout. Leurs cœurs se sont remplis de Son amour, leurs langues se sont attachées à célébrer Ses louanges, leurs cœurs ont été attirés vers Lui tendrement, sincèrement et repentant de toute part.

55. الفتاح : Le Juge Souverain *(Al Fattâ<u>h</u>)*

Il est Celui qui juge parmi Ses serviteurs par Ses décrets légaux, Ses décrets finaux et Ses décrets de rétribution. Il est Celui qui, par Sa douceur, a accordé aux véridiques leur clairvoyance et a ouvert leur cœur de Sa connaissance, de

Son amour et du retour plein de repentance vers Lui. De même, Il a ouvert à Ses serviteurs les portes de Sa miséricorde ainsi que Ses subsistances diverses. Il est Celui qui leur a engendré les causes à travers lesquelles ils obtiennent le bien dans cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Allah ﷻ a dit : **﴾Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui.﴿** (Le Créateur, 35 : 2).

56. الرزاق : Le Pourvoyeur Suprême *(Ar-Razzâq)*

Il est Le Grand Pourvoyeur pour tous Ses serviteurs. Il n'y a pas une créature sur la Terre sans qu'elle n'ait auprès d'Allah Sa subsistance. Sa provision pour Ses serviteurs est de deux sortes :

a. Une **subsistance générale** qui englobe le bienfaisant comme le malfaisant, les premières générations comme les dernières, et cette subsistance est celle des corps.

b. Une **subsistance spécifique**, celle des cœurs. Leur provision est celle de la science et de la foi. Et la provision licite est celle qui permet la réforme de la religion ; celle-ci est spécifique aux croyants, selon leur degré vis-à-vis de Lui et selon ce que Sa sagesse et Sa miséricorde ont décrété.

57. الحكم : Le Juge *(Al Hakam)*

58. العدل : Le Juste *(Al 'Adl)*

Il est Celui qui juge entre Ses serviteurs dans cette vie d'ici-bas et [jugera] dans l'au-delà avec Sa justice et Son équité. Il ne lèsera personne d'un grain de moutarde, Il ne fera porter à personne le fardeau d'autrui et Il ne rétribuera (chargera) pas le serviteur plus qu'il n'a commis comme péchés. Il rendra les droits à chacun et Il ne laissera pas une personne ayant un droit sans que celui-ci ne lui soit rendu. Il est le Juste dans Son organisation et dans Son décret. Allah ﷻ a dit : **﴾Certes, mon Seigneur est sur un droit chemin.﴿** (Houd, 11 : 56).

59. جامع الناس : Le Rassembleur des hommes *(Jâmi' An-Nâs)*

Il est Le Rassembleur des gens le jour sur lequel il n'y a nul doute : Le Rassembleur de leurs œuvres et de leurs provisions. Il n'y a pas une chose aussi petite ou grande soit-elle sans qu'Il ne l'ait recensée. Il est Le Rassembleur de ce qui a été séparé et de ceux qui sont morts parmi les premières et dernières générations, tout ceci par Sa Toute-Puissance et Son savoir incommensurable.

60. الحي : Le Vivant *(Al Hayy)*

61. القيوم : Celui qui subsiste par Lui-même [et par qui tout subsiste] *(Al Qayyûm)*

Il possède La vie parfaite. Il est Celui qui subsiste par Lui-même. Il est Celui dont les cieux et la Terre ont besoin pour subsister, Celui qui s'occupe de leur organisation, de leur subsistance et de toutes leurs situations. Le « Vivant » induit donc l'ensemble des attributs intrinsèques (à Sa personne) et « Celui qui subsiste par Lui-même » induit l'ensemble des attributs concernant Ses œuvres.

62. النور : La Lumière *(An-Nûr)*

Il est La lumière des cieux et de la Terre. Il est Celui qui a illuminé le cœur des gens de science par Sa connaissance et la foi en Lui et Il a illuminé leur cœur par Sa bonne direction. Il est Celui qui a éclairé les cieux et la Terre par les lumières qu'Il a Lui-même disposées. Son voile est lumière, s'Il le découvrait, tout ce que Son visage atteindrait par Son regard, parmi la création, serait désintégré.

63. بديع السموات والأرض : Le Créateur des cieux et de la Terre [à partir du néant] *(Badî' As-Samawât Wal 'Ard)*

Il les a créés et Il les a formés dans une finalité où se révèlent la splendeur, la magistrale création première et une éblouissante organisation décrétée.

64. القابض : Celui qui retient [Ses dons] *(Al Qâbid)*

65. الباسط : Celui qui prodigue [Ses bienfaits] *(Al Bâsit)*

Il saisit les provisions et les âmes. De même, Il accorde avec largesse les provisions et les cœurs et ceci en suivant Sa largesse et Sa miséricorde.

66. المعطي : Celui qui octroie *(Al Mu'tî)*

67. المانع : Celui qui empêche *(Al Mani')*

Nul empêchement à ce qu'Il octroie et nul octroi à ce qu'Il empêche. Toutes les choses bénéfiques et utiles sont demandées auprès de Lui, et c'est auprès de Lui que nous les désirons. Il est Celui qui les accorde à qui Il veut et qui les restreint à qui Il veut, selon Sa sagesse et Sa miséricorde.

68. الشهيد : Le Témoin *(Ach-Chahîd)*

Il est Celui qui est informé de toute chose. Il est Celui qui entend toutes les voix - secrètes ou prononcées - et Il est Celui qui voit toutes les créatures existantes : insignifiantes ou imposantes, petites ou grandes, etc. Il a embrassé

de Sa science toute chose. Il est Celui qui est témoin sur Ses serviteurs ainsi que de leurs œuvres.

69. المبدئ : Celui qui commence [la création] *(Al Mubdi')*

70. المعيد : Celui qui renouvelle [la création] *(Al Mu'îd)*

Allah ﷻ a dit : **﴾Et c'est Lui qui commence la création puis la refait.﴿** (Les Byzantins, 30 : 27). Il a commencé leur création afin de les éprouver pour savoir lequel d'entre eux est (serait) le meilleur en œuvres. Ensuite, Il les ramènera afin de rétribuer ceux qui œuvraient vertueusement par la vertu et ceux qui commettaient le mal par le mal. De même, Il est Celui qui amène à l'existence les créatures étapes par étapes, puis renouvelle ce processus à chaque instant donné.

71. الفعال لما يريد : Celui qui fait ce qu'Il veut *(Al Fa'âl Limâ Yûrîd)*

Ceci fait partie de Sa Toute-Puissance ainsi que l'emprise de Sa volonté et de Sa capacité sur toute chose. C'est-à-dire : toute affaire qu'Il désire, Il l'accomplit sans aucun empêchement ni opposition. Il n'a ni assistant ni soutien quelle que soit l'affaire. Plutôt, lorsqu'Il souhaite quelque chose, Il dit : « Sois ! » Et elle est. Tout en étant Celui qui réalise ce qu'Il veut, Sa volonté va de pair avec Sa sagesse et Sa grâce. Il est décrit par la Toute-Puissance, par le libre cours de Sa volonté et Il est aussi décrit par la sagesse globale embrassant tout ce qu'Il a accompli ou est en train d'accomplir.

72. الغني : Le Riche *(Al Ghanî)*

73. المغني : Celui qui enrichit *(Al Mughnî)*

Il est Le Très Riche dans Sa propre personne. Il est Celui qui possède la richesse totale, absolue, de toutes parts et ceci en qualité de Sa perfection et de Ses attributs parfaits. Aucune diminution d'où qu'elle soit ne L'atteint et Il ne peut être - autrement possible - que Riche car Sa richesse fait partie intégrante de Lui. De même, Il ne peut être que Créateur, Tout-Puissant et Pourvoyeur généreux. Par conséquent, Il n'a besoin de personne ni de quiconque autre. Il est Celui qui est immensément Riche, Celui qui possède les richesses des cieux et de la Terre, ainsi que les trésors de cette vie d'ici-bas et ceux de l'au-delà. Il est Celui qui enrichit toutes Ses créatures de richesses communes. De même, Il est Celui qui enrichit certaines de Ses créatures spécifiques de ce qu'Il a déversé dans leurs cœurs parmi les connaissances divines et les réalités de la foi.

74. الحليم : Le Magnanime *(Al Halîm)*

Il est Celui qui déverse sur Ses créatures les bienfaits apparents et cachés malgré leurs actes de désobéissance et leurs nombreux « faux-pas ». Il est doux

dans Sa manière d'accueillir les désobéissants en dépit de leurs actes de désobéissance. Il les blâme afin qu'ils se repentent et Il leur accorde un délai afin qu'ils reviennent à Lui.

75. الشاكر : Le Reconnaissant *(Ach-Châkir)*

76. الشكور : Le Très- Reconnaissant *(Ach-Chakûr)*

Il est Celui qui est reconnaissant malgré le peu d'œuvres. Il pardonne les nombreux « faux-pas ». Il décuple sans retenue les œuvres des gens sincères. Il est plein de gratitude envers ceux qui Le remercient. Il se rappelle de celui qui se rappelle de Lui. Celui qui se rapproche de Lui par une quelconque œuvre pieuse, alors Allah se rapproche encore plus de lui.

77. القريب : Le Proche *(Al Qarîb)*

78. المجيب : Celui qui exauce *(Al Mujîb)*

Il est proche de tout un chacun. Sa proximité est de deux sortes :

a. Une proximité générale : celle-ci concerne chaque individu. C'est une proximité par Sa science, Son information, Sa surveillance, Son recensement, Son observation.

b. Une proximité particulière : celle-ci concerne Ses serviteurs, ceux qui L'invoquent et ceux qui L'aiment. C'est une proximité qui ne peut être cernée en réalité mais plutôt on connaît d'elle ses traces qui se caractérisent par Sa douceur envers Son serviteur, Son attention envers lui, et l'octroi de la réussite et de la droiture à ce serviteur. Parmi les traces de Sa proximité, il y a le fait d'exaucer ceux qui L'invoquent et le retour envers Ses pieux serviteurs.

Il répond à la demande de ceux qui L'invoquent de manière générale quoiqu'ils fussent, où qu'ils soient et quelle que soit leur situation, comme Il leur a promis par cette promesse absolue. De même, Il est Celui qui répond - plus particulièrement - à ceux qui répondent à Son appel et qui se soumettent à Sa législation. Il est aussi Celui qui répond à l'angoissé, à celui qui a cessé tout espoir envers les créatures et qui a renforcé son lien vers Lui par espoir, crainte et optimisme.

79. الكافي : Celui qui suffit *(Al Kâfi')*

Il est Celui qui suffit à tous Ses serviteurs pour tout ce dont ils ont besoin et qui se tournent vers Lui par nécessité. Il est Celui qui suffit à celui qui a cru en Lui de manière spécifique, celui qui a placé sa confiance en Lui, celui qui puise auprès de Lui dans la recherche des affaires religieuses et mondaines.

80. **الأول : Le Premier** *(Al Awwal)*

81. **الآخر : Le Dernier** *(Al Âkhir)*

82. **الظاهر : L'Apparent** *(Az-Zâhir)*

83. **الباطن : Le Caché** *(Al Bâtin)*

Certes, le Prophète ﷺ a expliqué ces termes d'une explication claire et complète lorsqu'il ﷺ a dit en s'adressant à Son Seigneur ﷻ : « *Tu es Le Premier, il n'y a rien avant Toi ; Tu es Le Dernier, il n'y a rien après Toi ; Tu es L'Apparent, il n'y a rien au-dessus de Toi ; Tu es Le Caché, il n'y a rien en-dessous de Toi.* »[1]

84. **الواسع : L'Immense** *(Al Wâsi')*

Il est L'Immense dans Ses attributs et dans Ses descriptions. Cela concerne le fait que personne ne puisse Le louer ou Le célébrer comme il se doit ; mais, plutôt, c'est comme Lui-même a loué Sa propre personne. Il est immense dans la majesté, la domination et la royauté tout comme Il est immense dans la grâce et la bienfaisance, ou encore immense dans la générosité et la bonté.

85. **الهادي : Celui qui guide** *(Al Hâdî)*

86. **الرشيد : Celui qui oriente** *(Ar-Rachîd)*

Il est Celui qui guide et oriente Ses serviteurs vers tous les bienfaits et bénéfices tout comme Il les éloigne de tous les méfaits et préjudices. Il leur enseigne ce qu'ils ne savent pas et Il les guide vers la bonne direction, celle de la réussite et de la droiture. Il leur inspire la piété et Il fait revenir leur cœur vers Lui, plein de soumission à Son ordre. Quant au sens de : « Celui qui dirige » (vers la voie droite), cela induit comme sens : le Sage, c'est-à-dire : Le Bien Dirigé dans Ses paroles, Ses actes et Ses législations. Toutes sont bonnes, pleines de justesse et de sagesse. Ses créatures, de manière globale, sont orientées vers la bonne direction.

87. **الحق : La Vérité** *(Al Haqq)*

Il est La Vérité dans Sa personne et Ses attributs. Son existence est obligatoire. Attributs et qualificatifs parfaits, Son existence fait nécessairement partie de Sa personne. Il n'y a pas une chose existante parmi les choses sans qu'elle ne le soit grâce à Lui. Il est Celui qui ne cesse et ne cessera d'être décrit par la majesté, la beauté et la perfection. De même, Il est et ne cessera d'être connu pour Sa bonté. Sa parole est Vérité ; Son œuvre est Vérité ; Sa rencontre est Vérité ; Ses messagers sont Vérité ; Ses livres sont Vérité ; Sa religion est La Vérité ; Son ado-

1 Rapporté par Muslim (n° 2713).

ration, seule et sans associé, à Lui est La Vérité ; et toute chose qui revient à Lui est vérité.

Allah ﷻ a dit : ﴾**Il en est ainsi, car Allah est - Lui - La Vérité tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux. Et, certes, Allah est Le Très-Haut, Le Très Grand.**﴿ (Le Pèlerinage, 22 : 62) ; Il ﷻ a [aussi] dit : ﴾**Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut qu'il croie et quiconque le veut qu'il mécroie. »**﴿ (La Caverne, 18 : 29) ; Il ﷻ a [encore] dit : ﴾**Qu'y-a-t-il après la Vérité si ce n'est l'égarement ?**﴿ (Jonas, 10 : 32) ; [Enfin] Il ﷻ a dit : ﴾**Et dis : « La Vérité est venue et le Faux a disparu. Certes, le Faux est voué à disparaître. »**﴿ (Le Voyage Nocturne, 17 : 81).

Louange à Allah, Seigneur des mondes
dit et écrit par un serviteur indigent
dans le besoin de son Seigneur.



Annexe II
La profession de foi des Gens de la Tradition et du Groupe
(Aqîdah Ahl As-Sunnah Wal Jamâ'ah)[1]

Louange à Allah. Nous Le louons, nous cherchons Son assistance, nous implorons Son pardon, nous nous repentons à Lui et cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et de nos viles œuvres. Quiconque Allah guide, alors nul ne peut l'égarer ; et quiconque Allah égare, alors nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a aucune autre divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, et je témoigne que Mohammed est Son serviteur et Son Messager ﷺ.

Ceci étant dit :

Auparavant, de manière sommaire, nous avions annoté certains chapitres abordés dans le livre : *Kitâb At-Tawhîd*. Le résultat fut bénéfique. Il apporta une aide aux personnes qui étudiaient ce livre et constitua un support pour celles qui l'enseignaient. En effet, il s'y trouvait des précisions intéressantes, profitables et parfaitement claires. Le livre fut imprimé et édité par les éditions *Al Imâm* mais le nombre d'exemplaires fut vite épuisé du fait de la forte demande. C'est ainsi que se fit sentir le vif besoin de réimprimer ce livre et de le rééditer. J'ai alors considéré qu'il serait opportun d'y ajouter une introduction succincte qui inclurait et réunirait les principaux dogmes, de manière globale et générale, des Traditionnistes dans les fondements (*Al Usûl*) et ses corollaires.

Donc, et avec l'aide d'Allah, je dis :

1. Les Gens de la Tradition croient en Allah, Ses Anges, Ses Livres révélés, Ses Messagers, au Jour Dernier et dans le Destin en bien ou en mal.

1 *Al Qawl As-Sadîd Fî Maqâsid At-Tawhîd*, de cheikh Sa'dî رحمه الله et *Jâmi' Al Farîd fî Charh Kitâb At-Tawhîd* (page : 14 à 17), aux éditions Dâr Ibn Hazm.

2. Ils attestent qu'Allah est Le Seigneur et La Divinité que L'on adore. Il est Le seul qui se singularise par la perfection toute entière. Ainsi, ils L'adorent, Seul et sans associé, en Lui vouant un culte sincère et exclusif.
3. Ils disent qu'Allah est Le Créateur (*Al Khâliq*), Le Novateur (*Al Bârî'*), Le Formateur (*Al Musawwir*), Le Pourvoyeur Suprême (*Ar-Razzâq*), Celui qui dispense [et accorde] (*Al Mu'tî*), Celui qui retient [et empêche] (*Al Mâni'*) et Celui qui préside à l'ordre universel des choses (*Al Mudabbir*).
4. [Ils disent qu'] Allah est La divinité à qui l'on doit rendre le culte et Celui que l'on doit adorer. Il doit constituer notre seul et unique objectif. Il est Le Premier (*Al Awwal*), rien n'est avant Lui ; Il est Le Dernier (*Al Âkhir*), rien n'est après Lui ; Il est L'Apparent (*Az-Zâhir*), rien n'est au-dessus de Lui ; et Il est Le Caché (*Al Bâtin*), rien n'est en-dessous de Lui.
5. [Ils disent qu'] Allah est Celui qui est élevé (*Al 'Alî*), Le Très-Haut (*Al A'lâ*) dans tous les sens du terme et par déférence envers Lui : élévation dans Son essence, élévation dans Son pouvoir, élévation dans Sa domination, etc.
6. [Ils disent qu'] Allah s'est établi sur le Trône d'une manière qui sied à Sa magnificence et à Sa majesté. Tout en étant élevé de manière absolue et au-dessus de Ses créatures, Allah embrasse tout de Sa science : les choses apparentes et les choses cachées ; les mondes célestes, terrestres et « souterrains », etc. En effet, Allah est avec Ses serviteurs par Sa science et Il connaît l'ensemble de leurs situations. Il est aussi Le Proche (*Al Qarîb*) et Il est Celui qui exauce (*Al Mujîb*) [Ses serviteurs]. Il est Celui qui se suffit à Lui-même (*Al Ghanî*) dans Son essence et Il se passe de toutes les créatures. Celles-ci ne peuvent se passer de Lui et chacune est [dans le besoin et] dépendante de Lui pour son existence, sa vie et sa survie [grâce aux moyens de subsistance qu'Il leur accorde] et cela à chaque instant. Nul ne peut se suffire à lui-même [ni pourvoir à ses propres besoins] ne serait-ce l'instant d'un clin d'œil. Il est Le Bienveillant (*Ar-Ra'ûf*) et Le Miséricordieux (*Ar-Rahîm*). Tout bienfait spirituel ou matériel qui arrive aux serviteurs émane d'Allah et tout méfait repoussé provient aussi de Lui. Allah est Celui qui accorde et dispense les bienfaits tout comme Il est Celui qui empêche et repousse les méfaits.

7. [Ils attestent qu'] Allah descend, chaque nuit, au ciel d'ici-bas et cela est un des signes de Sa miséricorde [envers Ses serviteurs]. Lorsque vient le dernier tiers de la nuit, Il ﷻ passe alors en revue les besoins de Ses serviteurs et Il ﷻ dit : « *Nul autre que Moi ne demande à Ses serviteurs : Qui M'invoque afin que Je l'exauce ? Qui Me demande afin que Je lui donne ? Qui implore Mon pardon afin que Je lui pardonne ?* » Et, il en est ainsi jusqu'à ce que l'aube se lève. Allah descend comme Il veut [et de la manière qu'Il veut]. Allah fait ce qu'Il veut. En effet, Il ﷻ a dit : **﴾Rien ne Lui ressemble, et Il est l'Oyant** [Celui qui entend tout] **et le Clairvoyant** [Celui qui voit absolument tout]**.﴿** (La Consultation, 42 : 11).

8. Ils attestent qu'Allah est Le Sage (*Al Hakîm*), Celui dont la sagesse est la plus parfaite dans Sa loi et dans Son destin. Il n'a rien créé en vain et par hasard. Les lois qu'Il a légiférées ne sont régies que par des intérêts et des sagesses qui s'y trouvent. Il est Celui qui accueille le repentir (*At-Tawwâb*), L'Indulgent (*Al 'Afwu*) et Le Plein de mansuétude (*Al Ghafûr*). Allah accepte le repentir de Ses serviteurs, Il passe outre leurs mauvaises actions et Il pardonne les immenses péchés de ceux qui se repentent à Lui, implorent Son pardon et reviennent vers Lui. Il est Le Plein de reconnaissance et de gratitude, Celui qui reconnait l'œuvre la plus infime et décuple les faveurs de ceux qui Le remercient et se montrent reconnaissants.

9. Ils décrivent Allah ﷻ de la manière dont Lui-même s'est décrit ou de la manière dont Son Messager ﷺ L'a décrit dans Ses attributs intrinsèques comme : La vie parfaite (*Al Hayât*) [et absolue] ; l'ouïe (*As-Sam'*) ; la vue (*Al Basar*) ; la pleine puissance (*Al Qudrah*) ; la magnificence (*Al 'Azamah*) ; la grandeur (*Al Kibriyâ'*) ; la gloire (*Al Majd*) ; la majesté (*Al Jalâl*) ; la beauté (*Al Jamâl*) et la louange absolue (*Al Hamd*).

10. Parmi ses attributs d'action liés à Sa volonté et à Sa capacité, il y a : La miséricorde (*Ar-Rahmah*) ; la satisfaction (*Ar-Ridâ'*) ; le courroux (*As-Sakhat*) et la parole (*Al Kalâm*). Allah parle de ce qu'Il veut et de la manière qu'Il veut. Ses paroles ne s'épuisent pas et ne s'arrêtent pas.

11. [Ils attestent que] Le Coran est la parole incréée d'Allah. Il émane de Lui et il retournera vers Lui. Allah n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être décrit comme Celui qui accomplit ce qu'Il veut et qui parle de ce qu'Il veut. Il juge Ses serviteurs selon Ses décrets fixés (dans le

Destin), Ses décrets légiférés (dans la Loi) et Ses décrets appropriés (dans la Rétribution). Ainsi donc, Il est Le Souverain et Le Roi, et en dehors de Lui, tous sont dominés et gouvernés. Les serviteurs ne peuvent [et n'ont aucun moyen de] sortir de Son royaume et de Sa souveraineté.

12. Ils croient en tout ce que le Livre (*Al Qu'rân*) a amené ainsi que tout ce qui a été rapporté de manière ininterrompue et successive [authentiquement et unanimement] dans la Tradition (*As-Sunnah*). Entre autre, les croyants verront leur Seigneur ﷻ de visu et cette vision (*Ar-Ru'yah*) [de leur Seigneur] ainsi que l'obtention de Sa satisfaction (*Ar-Riḏâ'*) constitueront les deux bienfaits les plus immenses et les plus réjouissants.

13. [Ils attestent que] Quiconque meurt sur autre que la foi et l'Unicité [divine] restera éternellement, et à jamais, dans le Feu de l'Enfer. Quant aux « seigneurs des péchés majeurs », même s'ils mourraient sans s'être repentis [de leurs péchés], ou sans avoir acquis des actions expiatoires [de leurs méfaits], ou l'obtention d'une intercession [en leur faveur], alors certes, ils entreront en Enfer mais ils n'y resteront pas éternellement. En effet, quiconque aura un grain de moutarde de foi dans son cœur sortira, tôt ou tard, de l'Enfer et n'y restera pas.

14. [Ils disent que] La foi englobe des croyances et des œuvres du cœur, des actes des membres, et des paroles de la langue. Quiconque s'acquitte de cela de la meilleure manière, alors c'est un véritable croyant qui mérite non seulement la récompense [au Jour du Jugement] mais aussi la préservation [du châtiment]. À l'opposé, quiconque a des manques [vis-à-vis de cela] alors sa foi diminuera en fonction du degré de ses négligences. Car, en effet, la foi augmente avec l'obéissance et l'accomplissement du bien et elle diminue avec la désobéissance et l'accomplissement du mal.

15. (Parmi leurs fondements) Ils s'efforcent et s'attachent à tout ce qui peut constituer un bien dans leurs affaires mondaines et spirituelles en cherchant assistance auprès d'Allah ﷻ. Par conséquent, ils sont assidus à rechercher ce qui leur est bénéfique et profitable tout en demandant le soutien d'Allah.

16. (De même) Ils se montrent sincères pour Allah dans l'ensemble de leurs activités et ils suivent le Messager d'Allah ﷺ en cela. En fait, ils joignent la sincérité pour Le Créateur, Celui qu'ils adorent, à la

conformité du Messager ﷺ tout en prodiguant le conseil sincère aux croyants et à ceux qui suivent leur voie.

17. Ils attestent que Muhammad ﷺ est le serviteur d'Allah et Son Messager. Allah ﷻ l'a envoyé avec la guidée et la Religion de Vérité afin que celle-ci soit manifeste et domine toutes les autres religions. Le Messager ﷺ est plus en droit d'être devancé sur quiconque autre, même sur leur propre personne, car il est le sceau des Prophètes. Allah l'a envoyé aux hommes et aux djinns pour leur annoncer les bonnes nouvelles et les avertir, pour appeler à Allah - selon Sa volonté - et pour éclairer l'Humanité. Allah l'a envoyé afin de réformer le temporel et le spirituel, et pour que l'Humanité entière adore Allah en cherchant assistance auprès de Lui, grâce aux moyens de subsistance qu'Il leur a accordés.

18. Ils attestent que Muhammad ﷺ est la personne la plus savante, la plus véridique, la plus sincère, la plus éloquente, etc. Ainsi, ils l'aiment et l'honorent, et devancent son amour sur l'amour de l'ensemble des gens. Ils le suivent dans les fondements et les branches de leur religion. Ils devancent sa parole et sa conduite sur toute autre parole et toute autre conduite. Ils considèrent qu'Allah a réuni en lui des qualités, des spécificités et des perfections qui n'ont été réunies chez aucune autre personne. Il ﷺ occupe donc la plus haute position, il ﷺ a la plus haute distinction et il ﷺ est le plus complet dans chaque qualité. Il n'y a pas un bien sans qu'il ne l'ait indiqué à sa communauté, et il n'y a pas un mal sans qu'il n'en ait averti sa communauté.

19. Ils croient en chaque livre qu'Allah a fait descendre et en chaque Messager qu'Il a envoyé. Ils ne font aucune distinction entre les Messagers d'Allah.

20. Ils croient dans le destin tout entier. Notamment, Allah a embrassé de Sa science l'ensemble des œuvres des serviteurs, en bien comme en mal. La Plume a consigné tout cela et Il a laissé libre cours à Sa volonté, volonté liée à Sa sagesse. En effet, Il a créé les serviteurs avec une volonté et une capacité qui inspirent leurs paroles et leurs actes, en fonction de leurs désirs. Il ne les a pas contraints [et astreints] à quoi que ce soit. Plutôt, ils ont le choix. Quant aux croyants, Il leur a fait aimer la foi et l'a embelli dans leurs cœurs et Il leur a fait répugner l'impiété, la perversité et la désobéissance. Et tout ceci obéit à Sa justice et à Son décret.

21. (Parmi les fondements des Traditionnistes) Ils prodiguent le conseil sincère à Allah, à Son Livre, à Son Messager, aux gouvernants et à l'ensemble de la communauté musulmane.

22. Ils ordonnent le bien et interdisent le mal selon ce qu'implique la loi islamique.

23. Ils ordonnent la piété filiale et ils unissent le lien de parenté. Ils sont bienfaisants envers leurs voisins, les gens sous leur responsabilité et tous ceux avec qui ils ont des relations ou qui auraient un quelconque droit. En fait, ils se comportent vertueusement envers l'Humanité toute entière.

24. Ils appellent et incitent aux nobles caractères et à toute vertu. À l'opposé, ils interdisent [et exècrent] tout comportement vil et toute conduite dépravée.

25. Ils considèrent que les croyants les plus complets dans leur foi et leur conviction sont ceux qui œuvrent et se comportent de la meilleure manière. Ils sont les plus véridiques en actes et en paroles. Ils sont les mieux guidés vers tout bien et grâce, et ils sont les plus éloignés de tout [mal et] vice.

26. Ils ordonnent d'accomplir [et de s'acquitter] des lois religieuses apportées par leur Prophète ﷺ de la même manière que lui, tant sur le fond que sur la forme, mais aussi dans ce qui les complète et les parfait. Et par conséquent, ils avertissent et mettent en garde contre tout ce qui peut les corrompre et les diminuer.

27. [...]

28. (Parmi leurs fondements) Ils s'efforcent à unir la parole [et le discours] des musulmans. Ils s'évertuent à rapprocher leurs cœurs et à les attacher. À l'inverse, ils mettent en gardent [et avertissent] contre la division, l'antipathie, la haine et toute autre œuvre [ou comportement] qui mènerait à cet état.

29. (Parmi leurs fondements) Ils interdisent de causer du tort à toute créature : dans son intégrité physique, dans ses biens, dans son honneur et dans tous les droits qu'elle possède. Plutôt, ils ordonnent la justice et l'équité dans toutes les relations qu'ils entretiennent et ils recommandent la bienfaisance et l'amabilité dans celles-ci.

30. Ils considèrent que la meilleure communauté surgie de l'Humanité [et pour elle] est la communauté de Muẖammad ﷺ. Les

Compagnons ﷺ du Messager d'Allah ﷺ furent les meilleurs hommes de cette communauté. Parmi eux, et plus particulièrement, il y a les quatre califes bien-guidés.[1] Ensuite, il y a les dix Compagnons ﷺ pour lesquels le Prophète ﷺ a annoncé, de leur vivant, leur place au Paradis.[2] Puis, il y a les Compagnons ﷺ qui participèrent à la bataille de Badr et les Compagnons ﷺ qui prêtèrent serment à Houdaybiyyah (*Bay'ah ar-Ridwân*). Enfin, il y a les premiers devanciers parmi les Émigrés (*Al Muhâjirûn*) et les Partisans (*Al Ansâr*), qu'Allah soit satisfait de tous. Ils aiment donc les Compagnons ﷺ et ils professent leur foi en Allah [par le biais de cet amour qu'ils leur portent]. En effet, ils propagent leurs qualités et leurs mérites et ils se taisent sur ce qui s'est passé entre eux ou sur les racontars que l'on rapporte sur eux.

31. Ils respectent les savants - les guides de la communauté et les imams de la justice - et toute personne qui occupe des hautes positions dans la religion et les mérites multiples qui en découlent sur les musulmans.

32. Les Gens de la Tradition invoquent Allah de les préserver du doute, du polythéisme, de la dissension, de l'hypocrisie et des mauvais caractères. Plutôt, ils L'implorent de les affermir sur la religion de leur Prophète ﷺ jusqu'à la mort.

Voici les fondements généraux et globaux des Gens de la Tradition. Ainsi donc :

A. Ils croient en ces fondements.

B. [Ils les mettent en pratique].

C. Ils appellent les gens à cela.



1 Dans l'ordre hiérarchique, ce sont : Abû Bakr as-Siddîq, 'Umar ibn Al Khattâb, 'Uthmân ibn 'Affân et 'Alî ibn Abî Tâlib. Qu'Allah les agrée tous.

2 Ce sont : Les 4 premiers califes + Talhah ibn 'UbayduLlah, Zoubayr ibn Al 'Awwâm, Sa'd ibn Abî Waqqâs, 'Abd ar-Rahmân ibn 'Awf, Abû 'Ubaydah ibn Al Jarrâh et Sa'îd ibn Zayd. Qu'Allah les agrée tous.

Glossaire

'Adl : Justice.	*Hikmah* : Sagesse.
'Âlim / 'Ulamâ' : Savant-s.	*Hudâ* : Bonne direction / Guidée.
'Aql : Raison.	*Hukm* : Décret / Jugement.
'Ibâdah : Adoration.	*Ihsân* : Bienfaisance / Vertu.
'Ilm : Savoir / science.	*Ikhlâs* : Sincérité.
'Ubûdiyyah : Dévotion / Servitude.	*Ilhâm* : Inspiration.
Ahl Al Qu'rân : Gens du Coran.	*Imâm* : Guide / Imam.
Amânah : Dépôt / Loyauté.	*Îmân* : Foi.
Ansârs : Partisans (de Médine).	*Inâbah* : Retour repentant [vers Allah].
Birr : Bonté.	*Islâh* : Réforme.
Bukhl : Avarice.	*Isti'ânah* : Recherche d'assistance.
Charr : Mal.	*Istiqâmah* : Droiture / Rectitude.
Chirk : Association / Polythéisme.	*Jahl* : Ignorance.
Chukr : Remerciement.	*Kadhib* : Mensonge.
Dalâl : Égarement.	*Khachyah* : Crainte.
Da'wah : Prêche / Prédication.	*Khawf* : Peur.
Dhikr : Évocation / Rappel.	*Khayr* : Bien.
Du'â : Invocation.	*Khiyânah* : Trahison.
Fa'idah / Fawâ'id : Bénéfice-s / Enseignement-s.	*Khutbah* : Discours / Prêche / Sermon.
Falâh : Réussite.	*Kibr* : Orgueil.
Fasâd : Corruption.	*Kufr* : Impiété / Incroyance.
Fawz : Succès.	*Lughah* : Langue.
Fiqh : Jurisprudence.	*Lutf* : Bonté douce.

Fitrah : Disposition naturelle / Nature innée.	*Ma'rûf* : Convenable.
Hadd : Limite sacrée / Peine prescrite.	*Ma'siyyah* : Désobéissance.
Hadith : Hadith.	*Madh-hab* : École juridique.
Hidâyah : Guidée.	*Mahabbah* : Amour.
Millah : Religion / Voie à suivre.	*Tafakkur* : Réflexion.
Mufassir : Exégète.	*Tahrîf* : Altération / Dénaturation.
Muhâjirûn : Émigrés [de La Mecque].	*Tafsîr* : Exégèse.
Muhkâm : Clair.	*Tamthîl* : Représentation.
Munkar : Blâmable.	*Taqwâ* : Piété.
Mutachabih : Ambigu / Équivoque.	*Tawâdu'* : Humilité / Modestie.
Nafaqât : Dépenses.	*Tawakkul* : Confiance [en Allah].
Nifâq : Hypocrisie.	*Tawbah* : Repentir.
Qira'ah : Lecture.	*Tamthîl* : Représentation.
Qârî' / Qurâ' : Lecteur-s [du Coran].	*Taqwâ* : Piété.
Qudrah : Capabilité / Capacité.	*Tawâdu'* : Humilité / Modestie.
Qurb : Proximité.	*Tawakkul* : Confiance [en Allah].
Quwwah : Force / Puissance.	*Tawbah* : Repentir.
Rajâ' : Espoir.	*Tawhîd :* Monothéisme / Unicité Divine.
Riyâ' : Ostentation.	*Tayyibât* : Bonnes choses [pures et licites].
Sabr : Patience.	*Tilâwah* : Récitation.
Sadâd : Exactitude / Justesse.	*Tu'manînah* : Tranquillité / Sérénité.
Sahâbah : Compagnons [du Prophète].	*Ummah* : Communauté.
Sakînah : Quiétude.	*Usûl* : Fondements.
Sidq : Véracité / Véridicité.	*Wa'd* : Promesse.
Sirât Al Mustaqîm : Droit chemin.	*Wa'îd* : Menace.
Sum'ah : Vanité.	*Walî* : Allié / Saint.

Sunnah : Tradition.	*Wahyî* : Révélation.
Ta'âh : Obéissance.	*Yaqîn* : Certitude.
Ta'tîl : Infirmation.	*Zulm* : Injustice.
Tâbi'ûn : Successeurs [des Compagnons].	
Tachbîh : Comparaison.	
Tadabbur : Méditation.	

Bibliographie

Références en langue française :

Bénéfices et utilités extraits de l'histoire de Joseph عليه السلام, Sa'dî (Traduction : M. Petit).

Explication des plus beaux Noms d'Allah, Sa'dî (Traduction : M. Petit).

L'averse providentielle de paroles salutaires, Ibn Al Qayyim. (Traduction : M. Petit).

La Bible, Louis Segond.

La véritable éducation, Al Bukhârî (Traduction : M. Moussaoui, R. Asli, et M. Petit).

Le Coran, AbdaLlah Penot.

Le Coran, Rachid Maach.

Le Noble Coran, Mohammed Chiadmi.

Le Saint Coran, Mohammed HamiduLlah.

Les croisades vues par les Arabes, Amin Maalouf.

Recommandation pour une union du discours des musulmans et une réprobation de la désunion et de la divergence, Sa'dî (Traduction : M. Petit).

Talbîs Iblis, les ruses de Satan, (Traduction : M. Moussaoui, R. Asli, et M. Petit).

Références en langue arabe :

— **Croyance / Dogme / Groupes** *('Aqîdah / Firaq) :*

Al 'Aqîdah At-Tahâwiyah, d'Ibn 'Abd Al 'Izz Al Hanafî.

Al Fasl Fîl Milal Wal Ahwâ' Wan-Nihal, Ibn Hazm.

Al Qawl As-Sadîd Fî Maqâsid At-Tawhîd, Sa'dî.

Charh Madhâhib Ahl As-Sunnah Wa Ma'rifah Charâ'i' Ad-Dîn Wat-Tamassuk Bi Sunan, Ibn Châhîn

Jâmi' Al Farîd fî Charh Kitâb At-Tawhîd, Dâr Ibn Hazm.

— Biographie / Histoire *(Sîrah / Târîkh) :*

Al A'lâm, Zeraklî.

Al Isâbah Fî Tamyîz As-Sahâbah, Ibn Hajar.

Al Maghâzî, Al Wâqidî.

Al Maqsad Al Archad Fî Dhikr Ashâb Al Imâm Ahmed, Ibn Muflih.

At-Tabaqât, Ibn Sa'd.

Chaykh 'Abd ar-Rahman Ibn Sa'dî Wa Juhûduh Fî Tawdîh Al 'Aqîdah, Al Badr.

Hilyah Al Awliya', Abû Nuaïm.

Mawâqif Ijtimâ'iyyah Min Hayât Ach-Cheikh Al 'Allâmah 'Abd ar-Rahmân as-Sa'dî, Muhammad (Fils) et Musa'âd (Petit-fils) de Cheikh Sa'dî.

Siyar A'lam An-Nubalâ', Dhahabî.

Usud Al Ghâbah, Ibn Al Athîr.

— Éducation / Purification de l'âme *(Tarbiyyah / Tazkiyyah An-Nafs) :*

Akhlâq Hamalah Al Qu'rân, Al Âjûrî.

At-Tibyân Fî Âdâb Hamalah Al Qu'rân, Nawawî.

Hâl As-Salaf Ma'a Al Qu'rân, Badr Ibn Nâsir.

Ihyâ' 'Ulûm Ad-Dîn, Al Ghazâlî.

Latâ'if Al Ma'ârif, Ibn Rajab.

— Coran / Exégèse *(Qu'rân / Tafsîr) :*

'Umdah At-Tafsîr, Ahmed Châkir.

Ad-Dur Al Manthûr, Suyutî.

Adwâ Al Bayân, Chanqitî.

Ahkâm Al Qu'rân, Ibn Al 'Arabî.

Al Bahr Al Madîd Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Majîd, Ibn 'Ajîbah

Al Burhân Fî 'Ulûm Al Qu'rân, Zarkachî.

Al Itqân Fî 'Ulûm Al Qu'rân, Suyûtî.

Al Jâmi' Li Ahkâm Al Qu'rân, Al Qurtubî.
Al Muharar Al Wajîz, Ibn 'Atiyyah.
Al Mukhtasar Fî Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm, Comité présidé par Sâlih Ibn Humayd.
As-Sirâj fi Bayân Gharîb Al Qu'rân, Al Khudayrî.
At-Ta'lîq 'Alâ Al Qawâ'id Al Hisân Li Tafsîr Al Qu'rân, Ibn 'Uthaymîn.
At-Tahrîr wat-Tanwîr, Ibn Achûr.
Badâ'i At-Tafsîr Al Jâmi' Limâ Fassarah Al Imâm Ibn Al Qayyim,
Fadâ'il Al Qu'rân, Ibn 'Abd Al Wahhâb.
Fath Al Bayân, Siddîq Hasan Khân.
Fath Al Qadîr, Chawkânî.
Inchirâh As-Sudûr Fî Tadabbur Sûrah An-Nûr, Al-Lâhim.
Jâmi' Al Bayân, Ibn Jarîr At-Tabarî.
Kalimât Al Qu'rân, Makhlûf.
Ma'âlim At-Tanzîl, Al Baghawî.
Mahâsin At-Ta'wîl, Al Qâsimî.
Mu'jâm Al Qirâ'ât,
Rûh Al Ma'ânî, Al Alûsî.
Tafsîr 'Abd Ar-Razzâq, Abd Ar-Razzâq.
Tafsîr Al Muyassar, Comité de savants (préfacé par Sâlih Âl Cheikh).
Tafsîr Al Qur'ân Al 'Azîm, Ibn Kathîr.
Tafsîr Al Qu'rân Al Karîm, Ibn 'Uthaymîn.
Tafsîr Cheikh Al Islâm, Al Jâmi' Li Kalâm Al Imâm Ibn Taymiyyahh Fî Tafsîr, Al Qîssî.
Tafsîr Sa'îd Ibn Mansûr, Ibn Mansûr.
Tatimmah Adwâ Al Bayân Fî Îdâh Al Qur'ân Bil Qur'ân, 'Atiyyah Salim.
Zâd Al Masîr, Ibn Al Jawzî.
Zubdah at-Tafsîr Min Fath Al Qadîr, [Sulaymân] Al Achqar

— **Tradition prophétique** *(Sunnah Nabawiyyah)* :

'Awn Al Ma'bûd Wa Hâchiyyah Ibn Al Qayyim, Al 'Azîm Âbâdî.
Adab Al Mufrad, Al Bukhârî.

Ad-Dîbâj Charh Sahîh Muslim, Suyûtî

Al Ahad Wal Mathânî, Ibn Abî 'Asim.

Al Fawâ'id Al Majmu'ah Fîl Ahâdîth Al Mawdu'ah, Chawkânî.

Al Musnad, Ibn Hanbal.

Al Mustadrak, Al Hâkim.

Al Muwattâ', Mâlik Ibn Anas.

At-Targhîb Wat-Tarhîb, Al Mundhirî.

At-Tamhîd, Ibn 'Abd Al Barr.

Charh Nawawî 'Alâ Sahîh Muslim, Nawawî.

Dalâ'il An-Nubuwwah, Al Bayhaqî.

Fath Al Bârî, Ibn Hajar.

Fayd Al Qadîr, Al Manâwî.

Hâchiyyah As-Sindî 'Alâ Sunan Nassâ'î, As-Sindî.

Irwâ' Al Ghalîl, Al Albânî.

Jâmi' Al 'Ulûm Wal Hikam Charh Al Arba'în An-Nawawiyah, Ibn Rajab.

Kachf Al Astâr, Al Bazzâr.

Mirqât Al Mafâtîh Charh Michkât Al Masâbîh, 'Alî Al Qârî.

Mu'jam Al Kabîr, At-Tabarânî.

Mu'jam As-Saghîr, At-Tabarânî.

Mughnî Dhuwî Al Afhâm, Ibn 'Abd Al Hâdî.

Musnad Abû Ya'lâ, Abû Ya'lâ.

Qawâ'id At-Tahdîth, Al Qâsîmî.

Sahîh Al Bukhârî, Al Bukhârî.

Sahîh Al Jâmi'As-Saghîr, Al Albânî.

Sahîh At-Targhîb Wat-Tarhîb, Al Albânî.

Sahîh Ibn Hibbân, Ibn Hibbân.

Sahîh Muslim, Muslim.

Sahîh Sunan Abî Dâwud, Al Albânî.

Sahîh Sunan Tirmidhî, Al Albânî.

Silsilah Al Ahâdîth Ad-Da'îfah, Al Albânî.

Silsilah Al Ahâdîth As-Sahîhah, Al Albânî.

Sunan Abû Dâwud, Abû Dâwud.

Sunan Al Kubrâ, Al Bayhaqî.
Sunan Ibn Mâjah, Ibn Mâjah.
Sunan Nassâ'î, Nassâ'î.
Sunan Tirmidhî, Tirmidhî.
Takhrîj Ahâdîth Al Ihyâ', Al Hâfiz Al 'Irâqî
Tanwîr Al Hawâlik, Suyûtî.
Tuhfah Al Ahwadhî, Al Mubârakfûrî.

— Ouvrages d'Ibn Taymiyyah رحمه الله :

Al Kalim At-Tayyib.
As-Sârim Al Maslûl.
Majmû Al Fatâwâ.
Minhâj As-Sunnah An-Nabawiyyah.
Muqaddimah fi Usûl At-Tafsîr.
Tafrîj Al Kurûb Charh Hadîth Da'wah Akhî Dhî Nûn.

— Ouvrages d'Ibn Al Qayyim رحمه الله :

'Idah ('Uddah) As-Sâbirîn Wa Dhakhîrah Ach-Châkirîn.
Al Amthâl Fîl Qu'rân Al Karîm.
Al Fawâ'id.
Al Wâbil As-Sayyib Min Al Kalim At-Tayyib.
Ar-Risâlah At-Tabûkiyyah.
At-Turuq Al Hâkimiyyah.
Badâ'i' Al Fawâ'id.
Ighâthah Al-Lihfân.
Madârij As-Sâlikîn.
Miftâh Dâr As-Sa'âdah.
Zâd Al Ma'âd.

— Ouvrages d'Ibn Sa'dî رحمه الله :

Al Fawâ'id Al Mustanbatah Min Qissah Yûsuf.
Al Qawâ'id Al Hisân Li Tafsîr Al Qu'rân.

Al Qawl As-Sadîd fî Maqâsid At-Tawhîd Bi Charh Kitâb At-Tawhîd.
At-Tawdîh Wal Bayân Li Chajarah Al Îmân.
Majmû' Al Fawâ'id Wa Iqtinâs Al Awâbid.
Qasas Al Anbiyâ' fîl Qu'rân.
Taysîr Al Karîm ar-Rahmân Fî Tafsîr Kalâm Al Mannân.
Masâbîh Ad-Diyâ', Al Qar'ânî.[1]
Taysîr Al-Latîf Al Manân Khulâsah Tafsîr Al Qu'rân, 'Abd Al Karîm.[2]



1 Ouvrage basé sur l'exégèse de Cheikh Sa'dî.
2 Ouvrage basé sur l'exégèse de Cheikh Sa'dî.

Table des matières





Au nom de Dieu,
Le Noble, Le Sage,

Lectrices et Lecteurs
Voici un recueil sublime
Ayant pour support principal
L'exégèse de l'éminent Cheikh Sa'dî
Cet ouvrage aborde donc divers thèmes :

L'explication de la sourate *L'Ouverture*
La description et les qualités des croyants
Des exhortations divines concises et sublimes
L'explication et la signification des paraboles coraniques
Les leçons à tirer des histoires et récits des Messagers et Prophètes
Les enseignements contenus dans divers versets coraniques significatifs
La mention des plus beaux Noms de Dieu avec leur explication et signification.

Dans ce recueil, il y a donc de merveilleuses et sublimes subtilités afin d'éveiller les esprits
Des définitions et significations de mots et termes récurrents dans le vocabulaire du Coran
Des principes fondamentaux et généraux d'exégèse coranique dont on ne peut se passer.

En espérant que ce livre permette au lecteur francophone de mieux comprendre le Coran
Qu'il puisse mieux le lire et le retenir, le réviser et le méditer, l'appliquer et l'enseigner
Afin que ce Coran soit un argument pour nous et non contre nous au Jour du Jugement.

Al Hasan Al Basrî (qu'Allah lui fasse miséricorde) disait :

« Certains de vos prédécesseurs considéraient le Coran comme des missives de leur Seigneur.
Ils les méditaient la nuit et les mettaient en application le jour. »



Prix 25€
ISBN 978-2-902526-42-0
9 782902 526420